



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix

2017-2021

RAPPORT TECHNIQUE

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Introduction | 5 |
| ANNEXE 1 - Notes Thématiques..... | 7 |
| Pilier 1 | 9 |
| Pilier 2 | 31 |
| Pilier 3 | 64 |
| ANNEXE 2 - Cadres de Résultats Transitoires | 85 |
| Pilier 1 | 87 |
| Pilier 2 | 119 |
| Pilier 3 | 152 |
| ANNEXE 3 - Évaluation des Coûts | 181 |
| Introduction | 183 |
| Pilier 1 | 185 |
| Pilier 2 | 207 |
| Pilier 3 | 246 |
| ANNEXE 4 - Rapport des Consultations | 277 |
| I. Contexte Général | 279 |
| II. Objet de la Mission | 279 |
| III. Méthodologie de Travail | 280 |
| IV. Composition et Calendrier des Missions | 280 |
| V. Les Matrices des Priorités..... | 282 |
| VI. Observations, Recommendations et Conclusions | 334 |
| VII. Photos des Consultations..... | 336 |

Introduction au Rapport technique

1. **Le présent Rapport technique constitue l'annexe technique du Plan de relèvement et consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCPCA).** Le Rapport technique n'est pas un document autonome, mais doit être lu et compris en conjonction avec le rapport de synthèse du RCPCA, qui fait l'objet d'une publication séparée. Le RCPCA a été approuvé par le Gouvernement en octobre 2016 en tant que Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). Il couvre une période de cinq ans, pour lesquelles un ensemble d'objectifs, de résultats, d'activités stratégiques et de coûts sont identifiés pour les trois premières années, tandis qu'un aperçu plus global des besoins et priorités est esquissé pour les deux années suivantes.

2. **Le Rapport technique contient l'analyse technique détaillée qui a servi de base pour déterminer les priorités, les activités stratégiques et les coûts présentés dans le rapport de synthèse du RCPCA.** L'**Annexe 1** rassemble les trois notes thématiques rédigées pour chaque pilier du RCPCA. Elles analysent la situation pour les différentes composantes du pilier, présentent la réponse actuelle du Gouvernement et de ses partenaires sur ces thématiques, et listent les priorités pour la durée du plan quinquennal. L'**Annexe 2** se compose des cadres de résultats transitoires pour chaque pilier, qui contiennent les résultats stratégiques à atteindre pour chaque composante, et les activités stratégiques séquencées sur la durée du plan qui permettront d'atteindre ces résultats stratégiques. L'**Annexe 3** présente l'évaluation des coûts détaillée, tandis que l'**Annexe 4** contient le compte-rendu des consultations qui se sont tenues dans les seize préfectures de la RCA entre fin août et début octobre et qui avaient pour objectif de présenter le Plan préliminaire à la population et de l'améliorer et tenant compte des suggestions émises lors de ces consultations.

ANNEXE 1

Notes Thématiques

Note thématique
Pilier 1 – Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation
Version finale 27 octobre 2016

| Axe Prioritaire | Objectifs ¹ |
|---|--|
| Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation | <p>Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés</p> <p>Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité</p> <p>Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité</p> <p>Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées</p> |

Section 1 : Vue d'Ensemble

Depuis des décennies, la République Centrafricaine (RCA) est exposée de manière cyclique à des coups d'Etat, mutineries, et conflits armés. La situation que connaît la RCA aujourd'hui ne peut pas seulement être attribuée à la crise politico-militaire qui a débuté le 10 décembre 2012 pour aboutir au dernier coup d'état du 24 mars 2013. Depuis des années, la RCA est en réalité confrontée à une fragilité structurelle qui est nourrie par des dysfonctionnements profondément ancrés dans toutes les dimensions de la Gouvernance, et dont les principaux facteurs de violence et conflit sont investis dans (i) un pouvoir politique concentré dans les mains d'une petite élite qui gère un Etat sans grande légitimité (ii) la saisie des ressources naturelles et nationales par une petite élite (iii) la prévalence des disparités sociales et économiques entre Bangui et les régions de l'arrière-pays (iv) une population traumatisée qui – dans sa grande majorité – peine à survivre au quotidien (v) l'absence de cohésion sociale à tous les niveaux de la société et, (vi) un état quasi permanent d'insécurité.

« **Plus Jamais Ça !** ² » La dernière crise politico-militaire a engendré des violations des droits de l'Homme et une crise humanitaire sans précédent dans l'histoire du pays, déstructuré les mécanismes de solidarité, d'entraide et de gestion des conflits, brisé la cohésion sociale, détruit le tissu économique, ravagé ce qu'il restait d'infrastructures, et ébranlé la légitimité de l'Etat et des institutions républicaines. Le Forum National de Bangui du 4 au 11 mai 2015 a jeté les bases d'un processus de réconciliation nationale de longue haleine. Précédé de consultations à la base dans les 16 préfectures, le Forum National de Bangui avait entre autres objectifs (i) de rassembler de manière inclusive les entités représentant l'ensemble du pays ; (ii) d'instaurer un cadre de dialogue favorable à l'émergence d'un climat de paix et de concorde ; (iii) d'asseoir les mécanismes de cohésion sociale et (iv) de ramener définitivement la paix et la sécurité dans le pays³. Le « Pacte Républicain pour la Paix, la Réconciliation Nationale et la Reconstruction en République Centrafricaine »⁴ issu de ces assises reflète littéralement les aspirations fondamentales de la population centrafricaine et ses attentes vis-à-vis de l'Etat centrafricain comme suit :

¹ D'après l'Aide-Mémoire de la Mission Exploratoire Conjointe, 26 mai 2016

² Slogan populaire généralisé, notamment à l'occasion du Forum National de Bangui

³ Rapport Général du Forum National de Bangui du 04 au 11 mai 2016.

⁴ Ibid.

- Au regard de la paix et la sécurité,
 - L'identification et le retrait immédiat et inconditionnel des enfants associés aux groupes armés ;
 - L'exigence pour les groupes armés de s'engager résolument dans le processus de consolidation démocratique et d'exprimer, en cas de besoin, leurs revendications par des voies pacifiques et démocratiques ;
 - La mise en œuvre sans délais de l'accord sur le DDRR tel qu'adopté lors du Forum National de Bangui et la mise en place d'un nouveau programme de DDRR ;
 - Le lancement immédiat et spontané du processus de désarmement de tous les groupes politico-militaires ;
 - L'identification par les groupes armés de tous les combattants étrangers recensés dans leurs rangs ;
 - Le rapatriement des combattants étrangers dans leurs pays d'origine avec le concours des partenaires internationaux ;
 - La mise en œuvre d'une stratégie de réforme et de restructuration du secteur de la sécurité sur la base des principes et modalités agréés lors du Forum National de Bangui.

- Au regard de la justice et de la réconciliation,
 - Le renforcement des dispositions constitutionnelles relatives à la protection des droits et des libertés fondamentales de tous les Centrafricains sans discrimination d'âge, de sexe, d'ethnie ou de religion ;
 - La garantie de la libre circulation sur tout le territoire national ;
 - Le renforcement du rôle des cours et tribunaux en matière de protection des droits fondamentaux ;
 - La mise en place d'une institution nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ;
 - La mise en place, avec le concours de la communauté internationale, de la Cour Pénale Spéciale de la République Centrafricaine ;
 - Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des juridictions locales, la mise en place de mécanismes de protection des magistrats, des témoins et des victimes, et la mise en œuvre des accords d'entraide judiciaire signés dans le cadre de la CEMAC, de la CEEAC et de la CIRGL⁵ ;
 - L'engagement de poursuites contre les auteurs de crimes commis en République Centrafricaine par la Cour Pénale Spéciale, les autres cours et tribunaux, et la Cour Pénale Internationale ;
 - L'officialisation du caractère chômé et férié des fêtes musulmanes dans un souci d'équité et de réconciliation nationale ;
 - La mise en place d'une Commission Justice, Vérité, Réparations et Réconciliation dotée de démembrements au niveau local chargée de recenser et examiner les crimes et exactions commis sur le territoire de la République centrafricaine afin de les classer en deux catégories : (i) ceux dont les auteurs devront être traduits en justice ; (ii) ceux pouvant faire l'objet de réparations par le biais de dédommagements ou de travaux d'intérêts généraux afin d'induire les effets de contrition et de réconciliation communautaire ;
 - La mise en place d'une justice transitionnelle conformément à la « Stratégie Globale de Réconciliation Nationale » ;

⁵ Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

- L'institution d'une journée de commémoration des victimes des crises en République centrafricaine ;
- La promotion d'une culture civique et citoyenne en RCA ;
- La création d'un environnement sécuritaire et socio-économique favorable au retour des déplacés et des réfugiés.

Dès le retour à l'ordre constitutionnel, le Chef de l'Etat a confirmé son positionnement dans une dynamique de rupture avec le passé et son engagement à respecter les exigences de gestion d'un Etat républicain et démocratique⁶ décliné en 4 priorités:

- 1) La paix, la sécurité et la réconciliation nationale ;
- 2) L'assainissement des finances publiques et la relance des secteurs productifs ;
- 3) La réforme de l'administration ; et,
- 4) La satisfaction des besoins essentiels.

« La RCA doit retourner sur la voie de la bonne gouvernance, du dialogue, de la cohésion sociale et du vivre ensemble... Ainsi la sécurité, le DDRR, la RSS, la levée de l'embargo sur les armes imposé aux FACA, la réconciliation nationale, la question du retour des déplacés et des réfugiés, la lutte contre l'impunité et les inégalités sociales, voilà ce qui continuera à mobiliser mon énergie et celle du Gouvernement »⁷

Soulignant que le pays revient de loin, les autorités nationales sont conscientes que le relèvement du pays prendra du temps mais que le pays n'a plus droit à l'erreur. Le pilier 1 de la Stratégie Nationale de Relèvement et de Consolidation de la Paix identifie 4 objectifs prioritaires interdépendants pour soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation :

- 1) Appuyer la réduction de la violence par le désarmement, et la réintégration des combattants et des enfants associés aux groupes armés
- 2) Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité
- 3) Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité
- 4) Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées.

⁶ Discours-Bilan de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat à l'Occasion des 100 premiers Jours de Son Quinquennat, Bangui, 9 juillet 2016

⁷ Ibid.

Section 2 : Analyse de la Situation

Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés

Trois (3) programmes de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Réintégration (DDR) ont été mis en œuvre depuis une dizaine d'années en RCA, dont il convient de tirer les leçons. Ces programmes ont été mis en œuvre en l'absence d'une Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et sans prendre en compte la pleine mesure de l'insécurité et de la culture de violence qui s'était installée au fil du temps. L'absence de forces armées républicaines dans les régions, l'impunité généralisée, et les lois d'amnistie n'ont jamais amené les groupes armés à rendre les armes⁸. Une approche individuelle en matière de réintégration a généralement été privilégiée sans tenir compte de l'importante charge psychosociale, morale et financière que celle-ci imposait aux communautés de base dont le relèvement n'était pas considéré. Le DDR a généralement été perçu comme la panacée pour mettre fin à l'insécurité ou comme source de jouvence pour les intéressés et candidats potentiels.

Depuis les derniers évènements, les deux (2) coalitions principales de groupes armés se sont fragilisées et se sont atomisées en une nébuleuse de groupements avec des chaînes de commandement localisées qui continuent à attirer dans leurs rangs une jeunesse sans perspectives réelles et laissée pour compte depuis trop longtemps. Des tentatives de regroupement ont été enregistrées récemment. D'autre part, la crise récente a drainé avec elle un nombre important de combattants étrangers dont la majorité est restée sur le territoire national. On estime aujourd'hui le nombre des combattants qui seraient éligibles au nouveau programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion, Réintégration et Rapatriement (DDRR) et des combattants non-éligibles à, respectivement, 8 000 et 7 000 éléments. En ce qui concerne le nombre de combattants étrangers à rapatrier, il est estimé à 500 provenant de plusieurs pays.

La participation des enfants dans les conflits armés n'est pas un phénomène récent en RCA qui est documenté dans tous les groupes armés ayant existé ou existant actuellement. Conformément aux Principes Directeurs de Paris, les interventions en faveur des enfants associés aux groupes armés doivent comprendre (i) l'identification et le retrait immédiat et inconditionnel des enfants associés aux groupes armés (ii) le renforcement des capacités locales en vue d'instaurer un climat protecteur des enfants, (iii) la prévention des discriminations à l'égard des filles et l'égalité de leur statut dans la société. En 2014, le nombre des enfants associés aux groupes armés était estimé à 10 000 en RCA. Cette estimation initiale a été réévaluée à 13 000⁹ enfants grâce à l'accès récemment rendu possible à des zones géographiques jusqu'alors inaccessibles.

Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité

L'appui de la communauté internationale a permis de mettre fin aux violences à grande échelle, mais la sécurité humaine n'a pas été restaurée sur l'ensemble du territoire. Le banditisme a resurgi et certains groupes armés continuent de contrôler une grande partie du territoire national. Les groupes armés opèrent en tant qu'autorité locale en substitution à l'Etat par la captation de ressources fiscales, l'exploitation des ressources naturelles et minières, le contrôle de la sécurité et l'exercice de la justice. Ils « protègent » contre rémunération les convois commerciaux et les transhumances, et, échangent la libre circulation

⁸ A l'exception d'armes artisanales

⁹ UNICEF, août 2016

des citoyens contre paiement. En situation de non-droit, ils se livrent au racket, vols, pillages, exactions de toutes sortes et à la violence basée sur le genre. La résurgence de violences localisées entraîne à chaque fois de nouveaux déplacements de population, tout en empêchant le redéploiement des services de l'Etat et la fourniture des services sociaux de base à une population largement démunie. La situation politique et sécuritaire dans les pays voisins et la porosité des frontières ont également facilité la prolifération des armes en RCA et les trafics en tout genre.

La succession des coups d'Etat, mutineries et conflits armés a considérablement réduit au fil du temps la capacité des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)¹⁰ à assurer la protection des frontières, la libre circulation des personnes et des biens, la protection des citoyens, la sécurité publique et à prévenir ou gérer les conflits. Sans procéder aux réformes nécessaires pour corriger cette situation, les régimes successifs ont – pour consolider leur pouvoir – favorisé le recrutement des effectifs des FDS sur une base régionale ou par la formation de gardes présidentielles et de milices armées appartenant à leur groupe d'origine. A chaque alternance du pouvoir, ces éléments ont été intégrés en tout ou en partie dans les FDS lors de la mise en œuvre des programmes de désarmement, réinsertion et réintégration. Ces dysfonctionnements ont profondément divisé les FDS – dont certains éléments ont rejoint des groupes armés – et ont conduit à leur déliquescence.

En attendant la mise en place d'une armée de garnison déployée sur tout le territoire national, les Forces Armées Centrafricaines¹¹ sont organisées en force de projection plus facile à contrôler et moins chère à entretenir. Lorsqu'elles sont déployées sur le terrain, les FACA peinent à accomplir leurs missions régaliennes avec une faible chaîne de commandement et en l'absence de moyens logistiques et de formation adéquats. Les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) – Police Nationale et Gendarmerie Nationale – connaissent en général les mêmes faiblesses que les FACA en termes de chaîne de commandement, de formation, d'éducation à l'éthique, de moyens opérationnels et de recrutement, et connaissent un déficit en matière de ressources humaines. Le positionnement institutionnel de la Gendarmerie a été modifié par décret du 28 août 2013 sous la Transition créant une certaine confusion. La Police Nationale est généralement perçue par la population comme étant la plus faible des FSI. Avec un effectif total de 3 631 éléments pour la police et la gendarmerie, le ratio actuel est de 1 policier ou gendarme pour 1 239 habitants¹².

La succession des conflits dans le pays et la porosité des frontières ont également favorisé le trafic continu des armes, et le commerce illégal des diamants et de l'or générant des revenus pour les « entrepreneurs de la violence ». Force est également de constater que les confrontations violentes et les plus meurtrières entre communautés sont encore enregistrées dans les zones géographiques tampons dont le contrôle est encore exercé ou revendiqué par les uns ou les autres, dans les corridors de transhumance ou dans certaines zones d'exploitation minière.

Si d'une manière générale, il n'y a pas de claire définition des missions de chaque composante des FDS ou de claire répartition des compétences entre chacune d'entre elles, les

¹⁰ Les Forces de Défense et de Sécurité comprennent les forces armées, la police, la gendarmerie, les douanes et les services des eaux et forêts

¹¹ Il convient de noter que les Forces Armées Centrafricaines bénéficient de 25 % du budget de l'Etat

¹² L'effectif des policiers est de 1,475 éléments et celui de la gendarmerie de 2,156 éléments, pour un total de 3,631 FSI. Plan de renforcement des capacités et de développement des forces de sécurité intérieure, République centrafricaine, MINUSCA, PNUD, Août 2016

événements ont considérablement aggravé la situation : les infrastructures ont été dilapidées, les archives détruites, les équipements et moyens de transport volés ou saccagés.

Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité

Les maux de la justice centrafricaine sont auscultés depuis de nombreuses années. Les Assises du Dialogue National tenues à Bangui du 9 septembre au 27 octobre 2003 ont permis de mettre à jour le premier diagnostic de la situation du pouvoir judiciaire effectué en 1992. Les Etats Généraux de la Justice recommandés par le Dialogue National de 2008 ont établi le tableau des principaux dysfonctionnements du secteur de la Justice et identifié des mesures correctives consolidés dans un plan décennal 2009 – 2018.

La fragilité structurelle et les dysfonctionnements affectent également l'institution judiciaire. Celle-ci est perçue comme étant lente, inefficace, corrompue, dépendante du pouvoir politique, au service d'une petite élite et éloignée des justiciables. L'institution judiciaire ne parvient pas rencontrer les critères de base d'un système légal¹³, à lutter contre l'impunité et les crimes économiques. L'application des lois et codes adoptés et l'axiologie du système légal font généralement défaut. Les 24 Tribunaux de Grande Instance et les 3 Cours d'Appel sont loin de couvrir le territoire national. De plus, le déficit en ressources humaines et financières est considérable pour l'exercice d'une justice accessible à tous : avec 198 magistrats et 61 greffiers, le ratio est d'un magistrat pour 22 700 habitants et d'un greffier pour 73 700 habitants¹⁴. Le budget de la Justice ne représente que 0,15 % du budget de l'Etat. La question du genre n'est prise en compte que de manière marginale tant dans l'arsenal juridique que dans l'administration de la justice largement dominée par les hommes¹⁵. En dehors de Bangui, la justice est principalement exercée par les chefs locaux, le système juridique local reposant avant tout sur des normes coutumières. Les pratiques d'une justice populaire expéditive sont également enregistrées.

Le faible budget de l'Etat et la mal gouvernance quotidienne du système juridique et judiciaire, décourage la population et les investisseurs de considérer les tribunaux comme pouvant régler les différends individuels ou collectifs de manière crédible, impartiale et équitable. Par ailleurs, l'absence de poursuites judiciaires pour les exactions liées aux conflits successifs a favorisé « une justice des vainqueurs » et a instrumentalisé des pratiques sociales traditionnelles comme la sorcellerie. En dehors de l'Arrêté n° 113 du 12 avril 1962 qui organise l'assistance judiciaire en matière civile et répressive, l'aide juridique n'est pas réglementée. Elle est apportée aux justiciables ou victimes par quelques associations en fonction de la disponibilité des financements extérieurs, ce qui en limite la portée et l'impact.

La situation du secteur de la Justice participe de manière significative à la perte de légitimité de l'Etat et à l'insécurité en ne parvenant pas à canaliser les comportements sociaux, assurer de manière indépendante l'application des lois, lutter en toute impartialité contre l'impunité ou résoudre les conflits. Ces dysfonctionnements et défaillances structurelles ont alimenté le cycle vicieux des conflits successifs dans le pays que la crise récente n'a fait qu'aggraver : les infrastructures et les archives ont été respectivement dilapidées et détruites, les équipements et moyens de transport ont été vandalisés ou volés, les

¹³ Pour plus de détails, voir le diagnostic du Programme Décennal de Réforme de la Justice 2009 – 2018, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

¹⁴ Ministre de la justice, des droits de l'Homme et Garde des sceaux, ENAM, Août 2016

¹⁵ Au 31 janvier 2012, on dénombrait 7 femmes magistrats sur les 180 enregistrés (7 %), 18 femmes sur les 437 officiers de Police Judiciaire (4%), 127 femmes sur les 1,329 Agents de la Police Judiciaire (9%), et 13 femmes sur les 123 avocats inscrits au Barreau. (11%), PNUD, 2014

magistrats se sont repliés sur Bangui. L'exercice lucratif d'une justice parallèle par les groupes armés persiste dans les zones qu'ils contrôlent encore.

Au-delà de ces conséquences, la crise a avant tout mis en exergue l'urgence pour la RCA de se doter d'un système judiciaire indépendant, impartial et équitable qui soit capable de lutter contre les violations des droits de l'Homme et les violences basées sur le genre, de lutter contre l'impunité et de garantir les libertés fondamentales, y compris celles des femmes et des enfants.

La plupart des maisons d'arrêts et centres de détention ont été pillés et saccagés lors des crises successives qu'a connues le pays et à nouveau lors de la dernière crise. Actuellement, on compte 8 établissements fonctionnels sur un total de 38 établissements pénitentiaires répartis sur le territoire national. La seule prison opérationnelle pour les femmes dans le pays est celle de Bimbo dans la périphérie de Bangui. Dans le reste du pays, les femmes sont détenues avec les hommes. Le nombre total des détenus dans les établissements pénitentiaires et les cellules des commissariats de police et brigades de gendarmerie en août 2016 était comptabilisé à 918 personnes dont 539 prévenus – y compris 26 femmes et 15 mineurs –, et 303 condamnés – dont 33 femmes et 2 mineurs. Le personnel pénitentiaire compte un effectif total de 118 personnes, dont 67 agents administratifs, 10 surveillants et 41 stagiaires. La sécurité pénitentiaire est fournie principalement par les militaires, gardes forestiers ou gardes municipaux. Le budget de l'administration pénitentiaire représente 1,17 % du budget de la Justice, qui lui-même représente 0,15 % du budget national. En l'absence de budget adéquat, l'administration pénitentiaire peine à trouver les moyens pour assurer l'alimentation des détenus¹⁶ et leur prise en charge médicale, qui sont principalement assurées par les familles quand elles le peuvent, les associations caritatives et les organisations non-gouvernementales. Les règles et standards internationaux en matière de gestion des établissements pénitentiaires et de traitement des détenus en général – et des mineurs et des femmes en particulier – sont loin d'être appliqués de manière systématique.

Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale

Les conflits successifs et l'absence ou l'inefficacité des institutions étatiques ont profondément altéré la cohésion sociale en RCA. L'anxiété, la méfiance, les tensions interpersonnelles, intracommunautaires ou intercommunautaires se sont développées au fil du temps. Une désorganisation sociale en a résulté en l'absence de normes communément acceptées et de systèmes de résolution de conflits crédibles, impartiaux et équitables. Ces conflits qui fondamentalement sont restés en l'état ont été exploités par des « entrepreneurs de la violence ». Le conflit initié par une coalition de groupes rebelles s'est progressivement muté, à des fins politiques ou autres, en confrontations violentes entre communautés qui sont indicatives de la désintégration du tissu social du pays.

D'autre part, les chefferies traditionnelles ont été fondamentalement dévalorisées au fil du temps. Constituant la première strate de l'administration au niveau local, elles jouaient un rôle de toute première instance en matière de cohésion sociale et de sécurité en gérant la moralité et l'équité dans la résolution des conflits locaux, et en créant des alliances avec d'autres communautés pour prévenir et gérer les conflits éventuels.

La persistance des disparités sociales et économiques entre Bangui et l'arrière-pays, la centralisation des décisions à Bangui, l'abandon par le pouvoir central de larges parties du

¹⁶ 90 millions de XAF pour 1 repas par jour

pays, la déficience des infrastructures routières qui laissant des régions entières inaccessibles particulièrement pendant les 2 saisons de pluie, l'absence des services sociaux de base, de la justice et de la sécurité n'ont fait qu'accroître au fil du temps la désillusion des populations et renforcer un sentiment d'exclusion propice à l'émergence de groupes armés et à l'entretien d'un état permanent de tension et d'instabilité .

Egalement, les victimes de la crise actuelle s'ajoutent à la longue liste des victimes des multiples crises qu'a connues le pays depuis des décennies. Or, la charte éthique des victimes qui comprend la reconnaissance du statut de victime par le corps social (la condamnation) et la réparation, n'a jamais été respectée en RCA. L'ampleur récente des violations des droits de l'Homme a également révélé l'urgence de mettre en œuvre un système de réparation, au-delà des indemnisations qui sont versées quand elles le sont. Une prise en charge globale des victimes des violations des droits de l'Homme et des violences basées sur le genre constituera un des éléments fondateurs de la sécurité individuelle et communautaire, de la cohésion sociale et de la réconciliation.

Le traumatisme individuel, communautaire et collectif résultant de l'extrême violence des affrontements successifs représente un facteur de fragilité structurel à prendre en compte. Bien que les tensions soient encore perceptibles, il est évident que les Centrafricains veulent la paix, la sécurité et la réconciliation, et commencent à reconnaître que le statut de victime n'est pas l'apanage d'une communauté ou d'une région, à l'exclusion de toute autre.

Mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées

Les déplacements de population ne sont pas un phénomène nouveau en RCA, et les dernières vagues de déplacement ne sont pas seulement liées au conflit récent. Il s'agit en fait d'un phénomène récurrent lié à la fragilité structurelle, l'instabilité et l'insécurité quasi permanente dans le pays et dans les pays frontaliers. Le coup d'état de 2003 a déplacé environ 200 000 personnes ; en 2005, les troubles dans le Nord-Ouest ont déplacé 212 000 personnes tandis que 150 000 personnes se réfugiaient dans les pays voisins ; les attaques de l'Armée de Libération du Seigneur (LRA) ont occasionné le déplacement de 180 000 personnes ; avant la crise, environ 132 000 Centrafricains étaient déplacés à l'intérieur du pays tandis que 161 000 étaient réfugiés dans les pays voisins.

Au plus haut de la crise récente, un quart de la population centrafricaine a été déplacé et ses conditions de vie se sont dégradées. Au 30 août 2016¹⁷, on dénombrait 385 750 Centrafricains déplacés dans 92 camps à l'intérieur du pays – dont 36 000 personnes prises au piège dans 7 enclaves sécurisées – et 466 293 Centrafricains réfugiés au Cameroun, au Tchad, en République Démocratique du Congo, dans la République du Congo et au Soudan. Il est estimé que 65 % sont des femmes dans les sites organisés ou spontanés. Il convient également de considérer la situation des Centrafricains et Centrafricaines qui ne peuvent traverser les frontières et qui choisissent de ne pas de se rendre dans les camps. Ces personnes se réfugient en brousse à chaque incident sécuritaire ou continuent d'être hébergées auprès de familles et amis, augmentant la pression financière, sociale et psychologique sur les familles et communautés d'accueil – déjà précarisées avant la crise et qui continuent de lutter quotidiennement pour leur subsistance à l'instar de la majorité de la population centrafricaine¹⁸.

¹⁷ Aperçu humanitaire, UNOCHA RCA, août 2016

¹⁸ L'Aperçu Humanitaire d'UNOCHA de septembre 2016 confirmait que 2 350 000 personnes ont besoin d'aide humanitaire en RCA, dont 80 % sont ciblées par la Plan de Réponse Humanitaire (ou 1 900 000 personnes)

Section 3 : Réponse actuelle

Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés.

Dans le cadre du Forum National de Bangui un « Accord Sur les Principes de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) et d'Intégration dans les Corps en Uniforme de l'Etat Centrafricain » a été signé le 10 mai 2015. La Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre du 7 juin 2016, énonce les orientations du Gouvernement en matière de DDRR qui prend en compte les réalités de terrain et les leçons apprises des programmes précédents. La lutte contre la prolifération des armes constitue également un axe important de ces orientations. Le 1^{er} août 2016, le Chef de l'Etat annonçait le début des négociations avec les groupes armés afin d'arriver à un consensus sur la stratégie de DDRR, préalable à la mise en œuvre d'un nouveau programme. Ces négociations sont ouvertes aux groupes armés qui n'ont pas signé l'Accord du 10 mai 2015, ce qui portera à 14 le nombre des groupes armés concernés. A la demande des groupes armés, la remise d'une arme de guerre en état de fonctionnement, qui était la condition la plus restrictive, a été ramenée à une arme de guerre fonctionnelle ou pas. A présent, il est également établi que certains militaires et fonctionnaires des corps en uniforme de l'Etat souhaiteraient retourner à la vie civile en échange d'une aide à la réintégration.

Sans attendre la mise en œuvre du programme DDRR proprement dit, des activités de Pré-DDRR¹⁹ ont commencé dans 7 localités²⁰ du pays ciblant 4 078 combattants dont 3 420 hommes et 658 femmes. A ceux-ci s'ajoutent 1 034 ex-Seleka cantonnés dans les camps RDOT, Béal et BSS à Bangui dont 907 hommes et 127 femmes. Le pré-DDRR repose sur 4 principes fondateurs pour stabiliser la situation et atténuer la violence dans les communautés : (i) le désarmement volontaire et l'engagement de renoncer à la violence ; (ii) le bénéfice d'un travail rémunéré (travaux à haute intensité de main d'œuvre) accompagné d'un apprentissage ; (iii) l'implication active des communautés locales dans le choix des activités bénéficiant à l'ensemble des communautés ; (iv) le renforcement de la cohésion sociale. A date, 461 armes²¹, 1 804 armes traditionnelles, et 9 705 munitions ont été collectées par le programme.

La stratégie de DDRR en cours de finalisation identifie comme bénéficiaires potentiels les combattants membres des groupes armés signataires de l'Accord de Bangui et les combattants des groupes armés qui ont adhéré ultérieurement aux Accords de Bangui. Les membres des Corps en Uniforme qui optent volontairement pour une reconversion civile par le biais du programme DDRR avec l'aval officiel de leur hiérarchie sont assimilés aux bénéficiaires potentiels. Les combattants qui ne satisferont pas aux critères d'éligibilité seront pris en compte dans des programmes complémentaires tels que les programmes de réduction de la violence communautaire. Tout individu – garçon ou fille de moins de 18 ans – qui est ou a été recruté ou utilisé par un groupe armé seront identifiés par un processus de vérification et remis immédiatement aux agences de protection de l'enfance. Les combattants de nationalité étrangère non passibles de crimes de guerre et/ou de violations des droits de l'homme seront rapatriés dans leur pays d'origine. Tout membre de groupe armé identifié comme ayant commis des crimes de guerre et/ou crimes contre l'humanité sera exclu du programme DDRR et remis aux autorités judiciaires compétentes. Les bénéficiaires potentiels seront désarmés et démobilisés. Seuls les ex-combattants éligibles bénéficieront d'un kit de transition à la vie

¹⁹ MINUSCA, Etat d'avancement du RVC, 26 septembre 2016

²⁰ Bria, Bambari, Kaga Bandoro, Birao, Bouar, Ndélé et Bossangoa

²¹ Armes de guerre fonctionnelles ou non-fonctionnelles, grenades et roquettes

civile et seront réintégrés sur une base strictement communautaire²² à travers 3 activités principales : (i) activités génératrices de revenus ; (ii) projets de relèvement communautaire ; (iii) réintégration sociale et activités de réconciliation.

De même, dans le cadre du Forum National de Bangui dix (10) groupes politico-militaires²³ se sont engagés le 5 mai 2016 à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants ainsi qu'aux autres violations graves des droits de l'enfant. Conformément à cet engagement, 3 855 enfants ont été libérés par les groupes armés et bénéficient d'activités de réinsertion et de réintégration dans leurs famille et communautés. Parmi ces enfants, on compte 972 filles (soit 25%)²⁴. Depuis le début du processus en 2014, on dénombre 7 913 enfants – dont 2,020 filles – libérés par les groupes armés et pris en charge par les services spécialisés nationaux et les partenaires en charge de la protection de l'enfance²⁵ dans 13 préfectures.

Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité

Sur la base des recommandations du Forum de Bangui, une Table Ronde sur la sécurité nationale a été organisée en décembre 2015. Une Déclaration de Principes y a été adoptée qui réaffirme un certain nombre de principes devant guider l'appareil sécuritaire. Par la suite, un projet de Politique Nationale de Sécurité a été rédigé et approuvé par les autorités de la Transition en mars 2016 dont l'adoption est recommandée dans la déclaration de Politique Générale du Premier Ministre et par les Parlementaires lors de la session extraordinaire de l'Assemblée Nationale sur la sécurité du 21 juin 2016. Une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité est en cours de développement.

En mai 2016, le Président de la République a nommé, au sein de la Présidence, un Ministre Conseiller Spécial en charge de la Coordination du DDRR, de le RSS et de la Réconciliation Nationale responsable avec ses 3 conseillers, d'élaborer les stratégies nationales correspondantes. Dans sa Déclaration de Politique Générale, le Premier Ministre a souligné les axes prioritaires du Gouvernement comme suit : (i) adapter l'organisation du Ministère de la Défense et de l'Etat-major des Armées en particulier afin de consolider la chaîne de commandement ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles des FACA avant leur redéploiement progressif dans des postes statiques pour leur passage à une armée de projection à une armée de garnison ; (iii) élaborer une doctrine et mettre en œuvre une politique de défense et de sécurité ; et (iv) mobiliser et optimiser la gestion des ressources. La cohérence entre les missions des différents corps des FDS, la préservation dans la durée des équipements et matériels, le recrutement, la gestion et la formation des ressources humaines – y compris le respect de l'éthique républicaine pour la défense du territoire national et la sécurité intérieure dans le respect des droits de l'Homme – figurent également parmi les priorités nationales.

²² Le nombre d'ex-combattants est estimé à date à 12,000 personnes sur base du ratio de 1 ex-combattant/1 membre de la communauté

²³ La Coordination des Ex Combattants Anti Balaka, le Front Démocratique pour le Progrès de la Centrafrique (FDPC), le Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC), Le Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice (MLCJ), le Rassemblement Patriotique pour le Renouveau de Centrafrique (RPRC), Révolution et Justice (RJ), SELEKA Rénovée, l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC), l'Union du Front Démocratique Républicain (UFDR), Union des Forces Républicaines (UFR), l'Union des Forces Républicaines Fondamentales (UFRF)

²⁴ UNICEF, 16 août 2016

²⁵ UNICEF, MINUSCA, 11 ONGs nationales et 5 ONGs internationales.

Stabiliser la sécurité intérieure du pays est un objectif majeur à poursuivre pour assurer la paix, la sécurité et le relèvement. Assurer la sécurité intérieure ne se résume pas à réduire la violence. Il s'agit fondamentalement de restaurer la capacité, l'engagement et la légitimité de l'Etat à assurer un état de droit et le respect des droits de l'Homme de tous les citoyens. Un Plan de Renforcement des Capacités et de Développement des Forces de Sécurité Intérieure a été développé et validé en août 2016, dont l'objectif majeur est de construire les fondations afin que la Police et la Gendarmerie jouent leur rôle central au sein de la chaîne pénale, et accomplissent leurs missions de sécurité publique et communautaire de manière professionnelle et redevable.

Le désarmement des civils constitue également une composante importante pour la réduction de la violence et la stabilisation de la sécurité intérieure. Un Plan d'Action National pour le Contrôle et la Gestion des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) en République Centrafricaine a été développé en juillet 2016 qui prévoit, entre autres choses, la mise en place d'une Commission Nationale chargée de la gestion et du contrôle des armes légères.

Enfin, la création d'un Conseil Supérieur de la Sécurité Nationale (CSSN)²⁶ est annoncée afin d'assurer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des réformes.

Un rapport d'expertise de décembre 2015²⁷ relatif au « vetting » recommande en outre de (i) mettre en place un contrôle complet du personnel des FDS, ainsi que des membres des groupes armés ; (ii) recueillir des informations sur le passif des effectifs des FDS et des membres des groupes armés destinés à intégrer le secteur de la sécurité, en particulier le passif de ceux qui pourraient avoir été impliqués dans des violations des droits de l'Homme, et d'autres abus de pouvoir. Dans la continuité de la Politique Nationale de Sécurité, les travaux de rédaction d'une Stratégie de Réforme du Secteur de la Sécurité ont débuté en août 2016 et devraient être finalisés avant la fin de l'année et permettront la rédaction des plans sectoriels pertinents.

Le soutien de la communauté internationale a permis la réalisation d'un travail important mais encore partiel d'assainissement du fichier des ressources humaines des forces de défense et de sécurité intérieure. En ce qui concerne les forces armées, un recensement des effectifs et une « vérification simplifiée » de ceux-ci ont été réalisés. En ce qui concerne les forces de sécurité intérieure, la reconstitution des dossiers du personnel de la Police et de la Gendarmerie est en cours en vue de procéder à leur recensement. Sur un effectif total estimé à 7 800 éléments constituant les forces armées, 3 335 ont été vérifiés à date²⁸ alors que 1 874 gendarmes et 1 154 policiers ont été recensés au 15 septembre 2016²⁹. L'appui de la communauté internationale a également permis la réhabilitation et l'équipement de la grande majorité des commissariats de police et brigades de gendarmerie à Bangui³⁰. Actuellement, l'effectif de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale est

²⁶ Un Conseil Supérieur de la Défense Nationale est déjà en place. Il se peut que les autorités nationales prennent la décision de fusionner ces deux organes en un seul Conseil Supérieur de la Sécurité et de la Défense Nationale.

²⁷ Alexander Mayer-Rieckh, Support for the Design of Vetting Mechanisms for the Armed Forces, Gendarmerie and Police of the Central African Republic, 14 December 2015

²⁸ EUTM, Juillet 2016

²⁹ MINUSCA, 15 septembre 2016

³⁰ A l'exception du Commissariat du 7^{ème} arrondissement

respectivement de 1 475 policiers et 2 156 gendarmes pour un total de 3 631 éléments ce qui représente un ratio de 1 policier ou gendarme pour 1 239 habitants³¹.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies dans sa résolution 2301 du 26 juillet 2016³² a décidé de prolonger le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2017 avec un effectif maximum autorisé de 10 750 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, 2 080 policiers dont 400 agents de police et 108 responsables des questions pénitentiaires. En appui à la MINUSCA, la résolution 2301 confie à l'EUTM un mandat spécifique en matière de conseil et d'entraînement des forces de défense centrafricaines. En outre, la résolution 2301 précise aussi que parmi ses tâches prioritaires, la MINUSCA apportera un appui à la réforme du secteur de la sécurité, au DDRR et à la réforme de l'institution judiciaire.

Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité

En mai 2014, le gouvernement de la Transition a officiellement saisi la Cour Pénale Internationale des atrocités commises en RCA depuis 2012. Par ailleurs, le gouvernement de la Transition a mis en œuvre une des recommandations du Forum National de Bangui en créant par la Loi du 3 juin 2015 une Cour Pénale Spéciale dotée d'une Unité Spéciale de Police Judiciaire. La compétence de la Cour Pénale Spéciale s'étend aux crimes de guerre et crimes contre l'Humanité commis en RCA depuis 2003.

En novembre 2015, un Plan d'Urgence du Ministère de la Justice structuré autour de 4 axes principaux a été adopté : (i) la lutte contre l'impunité par le redéploiement sécurisé des magistrats et la relance des audiences et des sessions criminelles à l'intérieur du pays ; (ii) l'accélération des procédures et la lutte contre les gardes à vue abusives par l'organisation d'audiences foraines dans les localités où les infrastructures et la sécurité ne permettent pas encore l'exercice quotidien de la justice ; (iii) la sécurisation des établissements pénitentiaires ; (iv) la réintégration progressive de l'appareil judiciaire et pénitentiaire sur le territoire national par la réhabilitation des infrastructures, le renforcement des capacités et l'augmentation du personnel.

Dans sa Déclaration de Politique Générale, le Premier Ministre a réitéré l'engagement du Chef de l'Etat à promouvoir une justice impartiale, indépendante et opérationnelle sur toute l'étendue du territoire national et à garantir les droits de l'Homme. Au-delà du renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de justice et de la réhabilitation des infrastructures, il s'agira également d'accélérer l'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale. Un Plan de développement de l'institution judiciaire est en cours de préparation, qui devra accorder la priorité à l'affectation de ressources budgétaires conséquentes au secteur de la Justice, à savoir 3 % du budget de l'Etat.

Le soutien de la communauté internationale au secteur de la justice a permis le redémarrage des travaux de construction du nouveau Palais de Justice à Bangui, un redéploiement progressif de la justice sur le territoire et la mise en œuvre de programmes de formation. En août 2016, un projet de 4,5 milliards de XAF a été approuvé par le Gouvernement pour opérationnaliser la Cour Pénale Spéciale. Autre signal fort de la lutte contre l'impunité, la première session de la Cour Criminelle au titre de l'année 2016 s'est ouverte le 26 août 2016 faisant suite à celle de 2015 qui était la première session organisée

³¹ Avant-Projet du Plan de Renforcement des Capacités et de Développement des Forces de Sécurité Intérieure, 2016 - 2020

³² S/RES/2301 (2016), Conseil de Sécurité, 26 juillet 2016

depuis 2010. Elle examinera 48 dossiers concernant 105 accusés poursuivis pour crimes d'assassinats, meurtre, association de malfaiteurs, détention illégale d'armes de guerre, détournement de deniers publics et viols. Au niveau local, des initiatives sont menées par des organisations non-gouvernementales en vue de promouvoir des mécanismes alternatifs de gestion des conflits en l'absence de l'institution judiciaire. Ces interventions qui reposent généralement sur des structures locales (comités, coalitions, autorités traditionnelles) jouent un rôle important pour la résolution des conflits, l'apaisement et la stabilisation de la situation.

Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale

Une « Stratégie Globale de Réconciliation Nationale en République Centrafricaine » a été adoptée en novembre 2014. Déplorant que les processus de résolution des crises précédentes se soient limités à un dialogue entre les chefs politiques – ou au mieux avec la population de Bangui – sans implication ni des victimes ni des populations à la base, cette stratégie recommande un dialogue participatif et inclusif aux niveaux local et national. La Stratégie Globale de Réconciliation Nationale prévoit en particulier la création d'une Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation (CVJRR) avec des démembrements régionaux. La Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre prévoit d'ailleurs que le Gouvernement mettra en place la CVJRR de même que des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR).

De nombreuses interventions d'appui au dialogue communautaire et à la réconciliation sont mises en œuvre par les organisations internationales, les partenaires techniques et financiers et les organisations non-gouvernementales qui gagneraient cependant à pouvoir s'aligner sur une stratégie d'ensemble.

Mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées.

Les analyses et instruments humanitaires dominent encore actuellement les approches en réponse aux nombreux défis posés par les déplacements forcés en RCA. L'aide humanitaire s'attache à parer en priorité aux besoins les plus urgents et vitaux dans les secteurs de la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la protection. L'action humanitaire continue d'apporter une assistance aux personnes déplacées dans les camps et aux personnes subissant de nouveaux déplacements forcés. Elle porte secours également aux personnes qui choisissent volontairement de retourner tout en privilégiant une approche communautaire dans les zones de retour, en lieu et place d'une assistance individuelle au point de départ. Cette approche est essentielle pour promouvoir la cohésion sociale dans les zones de retour en application des principes de « Do No Harm ». D'autre part, certaines familles ne souhaitent pas retourner dans leurs régions d'origine pour des raisons sécuritaires ou autres. Ces familles doivent également être appuyées, car toute personne déplacée jouit des mêmes droits en termes de protection et d'accès aux services sociaux de base.

Le nombre de retours spontanés en 2016 est estimé de manière très indicative à 147 237 personnes déplacées et 15 220 réfugiés³³. Ces retours spontanés sont encourageants et font suite à l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays. Toutefois, ils ne peuvent occulter les conditions de vie difficiles rencontrées dans les camps de réfugiés ou camp de déplacés qui sont principalement à l'origine de ces retours spontanés. Un phénomène progressif de

³³ UNHCR, Rapport statistique mensuel, Août 2016

concentration de retournés a été constaté dans certains quartiers – comme le PK5 à Bangui, Carnot ou Berberati – qui constituent un lieu d'accueil en attendant une relocalisation définitive. Cette situation s'explique principalement par l'impossibilité des retournés à se réinstaller définitivement dans certaines régions – comme dans l'ouest du pays à Carnot ou Berberati – en raison des relations intercommunautaires tendues et de la situation sécuritaire.

Il convient de noter que les discussions tripartites pour le retour des réfugiés au Tchad ont commencé en août 2016, alors que le même processus va débiter incessamment avec le Cameroun. L'enregistrement biométrique des réfugiés est en cours dans les pays hôtes.

Le décret présidentiel 16/316 du 19 août 2016 porte création, organisation et fonctionnement du Comité Stratégique de retour/relocalisation des personnes déplacées en République centrafricaine. Le Comité Stratégique présidé par la Président de la république a pour principale mission (i) de définir la vision stratégique de retour/relocalisation des personnes vivant sur les sites en RCA ; (ii) de valider les projets de retour/relocalisation élaboré par le Comité Technique ; (iii) d'assurer la mobilisation des fonds nationaux et internationaux pour les actions planifiées ; (iv) d'assurer le suivi et l'évaluation des actions entreprises.

En prévision de la fermeture du camp des personnes déplacées à l'aéroport de M'Poko, les autorités ont élaboré une stratégie dans le respect des principes humanitaires qui prévoit plusieurs cas de figure :

- La facilitation du retour progressif des personnes le souhaitant dans leur quartier d'origine ;
- La relocalisation partielle et volontaire des personnes déplacées de M'Poko sur le site AVICOM en cours d'aménagement ;
- La facilitation de la relocalisation des personnes ne souhaitant pas retourner dans leurs quartiers d'origine, dans d'autres quartiers de Bangui.

La peur des vengeances, l'insécurité, les logements et biens détruits, pillés ou spoliés, et le manque d'opportunités économiques et de services sociaux de base sont les principales raisons citées par les personnes déplacées et les réfugiés comme obstacle au retour. Les intéressés souhaiteraient également pouvoir bénéficier de mécanismes de réparation et de compensation pour les violences subies et la perte de leurs biens et moyens de subsistance. Ces conditions requièrent un changement profond des dynamiques, structures et capacités, la mise en place des conditions favorables au retour des réfugiés et de solutions durables pour les personnes déplacées, et un investissement à long terme.

Depuis le début de l'année 2016, seulement 28 \$US ont été mobilisés par personne ciblée ou communauté d'accueil dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire. En effet 122, 500,000 \$US³⁴ soit 23 % du total nécessaire de 532 millions \$US³⁵ sont à date disponibles pour une crise humanitaire et de protection sans précédent dans l'histoire du pays.

Un nouveau Plan de Réponse Humanitaire (PRH) sera mis en œuvre sur la période 2017 – 2019 qui coïncide avec les 3 premières années de mise en œuvre du RCPCA. Le RCPCA a

³⁴ Mise à jour d'UNOCHA au 17 août 2016

³⁵ Le CERF a récemment annoncé un montant supplémentaire de 9 millions \$US qui n'est pas encore comptabilisé pour la RCA.

été préparé en étroite symbiose avec la communauté humanitaire, et l'analyse contextuelle conjointe révèle que la situation est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire notamment du point de vue sécuritaire, des conditions de protection de la population, de l'état physique et de fonctionnement des infrastructures de base ou de la présence des services publics dans les régions.

Des principes directeurs ont donc été dégagés afin de renforcer – dès le départ – l'articulation entre l'action humanitaire du PRH et la réponse en relèvement du RCPCA pour minimiser les instances potentielles de duplication des interventions, et initier le transfert graduel des responsabilités aux autorités nationales en charge de la fourniture des services sociaux de base et de protection :

- L'action humanitaire continuera de répondre aux situations de catastrophes naturelles, d'émergence d'épidémies, et à toute conséquence humanitaire d'un choc sécuritaire ;
- L'action humanitaire reste un facteur essentiel de stabilité et de protection par la présence, spécialement dans les zones géographiques encore instables et dans les zones qui ne sont pas encore accessibles aux services publics de l'Etat ;
- En ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées, le PRH couvrira uniquement l'assistance humanitaire pour les retours spontanés alors que le RCPCA couvrira les aspects normatifs et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le retour des réfugiés et de solutions durables pour les personnes déplacées ;
- Le transfert des responsabilités aux institutions nationales en charge de la fourniture des services de base et de protection dépendra de la rapidité avec laquelle les fonds destinés au relèvement peuvent être mobilisés et effectivement déboursés ;
- Ce transfert ne pourra se faire que de manière graduelle en fonction des interventions de relèvement visant à : (i) développer les capacités des institutions nationales à planifier, prioriser, coordonner et gérer la fourniture des services sociaux de base ; (ii) redéployer l'administration dans les régions, y compris les techniciens sectoriels ; (iii) réhabiliter et équiper dans un premier temps les infrastructures de base – y compris les systèmes de fonctionnement – qui nécessitent des investissements importants ;
- La mise en œuvre du RCPCA et du PRH nécessitera une coordination très étroite et continue, et qui sera revue au moins 2 fois par an afin (i) d'identifier les zones géographiques où le relèvement peut prendre le relais des actions humanitaires ; (ii) d'identifier les complémentarités incrémentales des actions de relèvement par rapport aux actions humanitaires en cours ; (iii) de préciser la nature spécifique et les méthodes de mise en œuvre par zone géographique des interventions humanitaires (exemple : malnutrition aiguë et sévère) et de relèvement (exemple : mesures structurantes pour adresser la malnutrition chronique et la sécurité alimentaire) ; (iv) de préciser le ciblage des bénéficiaires ;
- Toute intervention humanitaire ou de relèvement devra être mise en œuvre dans le respect des principes du « Do No Harm » afin de renforcer la cohésion sociale et de prévenir tout risque d'émergence de nouveaux conflits intracommunautaires ou intercommunautaires.

Section 4 : Priorisation des interventions stratégiques

Une enquête de perception auprès de quelques 1,800 ménages a été organisée dans toutes les communes des 16 préfectures en appui à la préparation du RCPCA. Cette enquête révèle que les autorités locales et les ménages identifient de manière globale « la paix, la sécurité, et la réconciliation » comme leur toute première priorité avec respectivement

86 % et 77 % des opinions exprimées. Au sein de cette priorité globale, les autorités locales et les ménages identifient leur ordre de priorité comme suit : (i) l'amélioration de la sécurité par le déploiement des forces de défense reformées sur tout le territoire (57.4%) ; (ii) la réintégration des ex-combattants (13.2%) ; (iii) l'amélioration de la sécurité par le déploiement des forces de sécurité intérieure réformées sur tout le territoire (8.4%) ; (iv) la réduction de la violence (6.9%) ; et (v) la réconciliation et la cohésion sociale (5.5%).

L'objectif global du pilier 1 vise à rendre la République Centrafrique plus sûre, où les populations cohabitent en paix dans le respect mutuel, et travaillent ensemble à la construction d'une Nation digne et résiliente aux chocs dans un Etat qui recouvre sa légitimité.

C'est dans ce cadre global que l'approche à adopter doit être intégrée pour la mise en œuvre des interventions stratégiques et prioritaires en matière de sécurité, justice, lutte contre l'impunité, réconciliation nationale et retour des personnes déplacées et réfugiées. La présentation par composante et sous composantes offre une utilité pratique mais ne doit pas conduire à une mise en œuvre atomisée ou sectorielle des interventions qui sont fondamentalement interdépendantes. Par exemple, le DDRR va de pair avec le renforcement effectif et progressif des FDS ; le redéploiement de la Justice nécessite la sécurisation du territoire, alors que l'exercice de la justice, la lutte contre l'impunité et la réconciliation nationale concourent elles-mêmes à la sécurité et à la stabilisation de la situation dans les régions ; le retour des réfugiés et des personnes déplacées ne sera effectif qu'avec la stabilisation de la situation sécuritaire, la réduction de la violence, la protection des droits de l'Homme, et la poursuite du processus de réconciliation nationale.

Par ailleurs, l'ensemble des domaines d'intervention du pilier 1 doit reposer sur une gestion transparente des ressources publiques et extérieures, et est interdépendant des autres piliers du RCPCA : le DDRR est lié au redéploiement de l'administration sur le territoire (pilier 2) et au relèvement économique des communautés (pilier 3) ; le redéploiement des FDS et de la Justice est lié au redéploiement de l'Administration sur le territoire (pilier 2) ; la réintégration des ex-combattants, des réfugiés et personnes déplacées dépendra également de la fourniture des services sociaux de base (pilier 2) et du relèvement économique (pilier 3).

Stabiliser, relever et réformer : les interventions stratégiques prioritaires du pilier 1 recouvrent des actions de stabilisation et de relèvement liées à la crise actuelle, de même que des réformes systémiques à mettre en œuvre afin d'adresser les facteurs de fragilité et les dysfonctionnements structurels dont l'horizon temporel dépasse largement les 3 + 2 ans couverts par l'exercice. C'est pourquoi, les premières étapes qui permettront de jeter les bases des réformes structurelles ont été priorisées dans le pilier 1.

Objectif 1 : Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés.

En vue d'atteindre cet objectif stratégique prioritaire, trois (3) résultats stratégiques sont anticipés :

Résultat 1.1. Le programme national de DDRR est accepté par toutes les parties prenantes et est mis en œuvre. *Dans l'immédiat*, et en fonction des progrès réalisés dans la dialogue avec les groupes armés, neuf mille (9 000) ex-combattants seront désarmés et démobilisés – dont 500 ex-combattants étrangers qui seront rapatriés. D'autre part 5 000

enfants associés aux groupes armés seront sortis des différents mouvements, et remis aux acteurs de protection de l'enfance. *A moyen-terme* : (i) les armes de guerre et munitions collectées auprès de groupes armés seront neutralisées et/ou détruites ; (ii) quatorze mille (14,000³⁶) ex-combattants éligibles et vérifiés seront réinsérés et réintégrés sur une base communautaire ; et (iii) un appui sera apporté aux ex-combattants vulnérables (femmes, handicapés, éléments souffrant de traumatismes psycho-sociaux).

Résultat 1.2. La violence communautaire est atténuée. *Dans l'immédiat et à moyen terme*, les activités de réduction de la violence communautaire des ex-combattants non éligibles au programme DDRR seront mis en œuvre sur une période de 3 ans.

Résultat 1.3. Les enfants sortis des groupes armés sont réinsérés et réintégrés conformément aux Principes Directeurs de Paris. *Dans l'immédiat*, cinq mille (5 000) enfants associés aux groupes armés seront sortis des différents mouvements et remis aux acteurs de protection de l'enfance. *A moyen terme*, ils seront réinsérés et réintégrés dans leurs familles et/ou communautés d'accueil sur une période de 3 ans.

A moyen terme, ces activités seront complétées et renforcées par les interventions prévues en matière de fourniture de services sociaux de base (pilier 2) et de relèvement économique (pilier 3).

Objectif 2 : Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité.

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, quinze résultats stratégiques sont anticipés et organisés en trois (3) composantes principales : (i) Cadre global de réforme du secteur de la sécurité ; (ii) Réforme de la Défense ; (iii) Réforme de la Sécurité Intérieure.

Composante 1 - Cadre global de réforme du secteur de la sécurité

Résultat 2.1. Un cadre politico-stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité est adopté. *Dans l'immédiat* : (i) la Politique Nationale de la Sécurité sera adoptée ; (ii) le Conseil supérieur de la sécurité sera mis en place ; (iii) une revue des finances publiques du secteur de la sécurité sera finalisée ; (iv) la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité sera finalisée et adoptée. *A moyen terme*, (i) le plan intérimaire d'intégration des ex-combattants éligibles dans les corps en uniforme de la RCA sera adopté et mis en œuvre ; (ii) les plans de développement sectoriels de la défense, de la sécurité intérieure, des finances publiques du secteur de la sécurité, des corps des Douanes et des Forêts seront élaborés et validés.

Résultat 2.2. Un contrôle démocratique du secteur de la sécurité est mis en place. *Dans l'immédiat et à moyen terme*, (i) les membres de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée nationale seront sensibilisés et formés sur leur rôle et maîtrise du dossier de la sécurité ; (ii) la société civile et les autorités locales seront informées et sensibilisées sur leur contribution et rôle d'acteur dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

Résultat 2.3. La capacité des autorités centrafricaines à mettre en œuvre la stratégie nationale des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) est assurée. *Dans l'immédiat*, (i) la Commission Nationale des ALPC est mise en place auprès de la Présidence de la République ; (ii) la stratégie nationale des ALPC, y compris l'armement et les munitions est validée ; (iii) le cadre légal de contrôle et de lutte contre la prolifération des ALPC est élaboré

³⁶ 7 000 ex-combattants et 7 000 membres des communautés d'accueil

et adopté. *A moyen terme*, (i) la stratégie nationale des ALPC est mise en œuvre ; (ii) les travaux d'infrastructure pour le stockage, le marquage et la destruction des ALPC sont réalisés ; (iii) la gestion des ALPC est assurée par les autorités nationales.

Résultat 2.4. Une stratégie de contrôle des frontières, des flux migratoires et des biens est adoptée et mise en œuvre. *Dans l'immédiat*, (i) un cadre de concertation et de coordination pour la gestion des frontières sera mis en place (ii) le corps chargé de la police des frontières sera réorganisé ; (iii) le plan national de réhabilitation et d'équipement des postes de frontière, comprenant la formation des effectifs sera adopté. *A moyen terme*, (i) un poste frontière pilote sera réhabilité, équipé et rendu fonctionnel avant de procéder à la remise en état de 4 postes frontières additionnels ; (ii) la formation continue des effectifs de défense, de sécurité intérieure et des douanes se poursuivra sur la gestion des frontières.

Composante 2 – Réforme de la Défense

Résultat 2.5. Le cadre légal et réglementaire de la Défense est révisé et adopté. *Dans l'immédiat* ceci comprendra le cadre légal sur l'organisation et les statuts de la défense, et l'adoption de la loi d'Orientation et de programmation militaire.

Résultat 2.6. La gestion des ressources humaines de la défense est rationalisée et assainie. *Dans l'immédiat*, la chaîne de commandement sera renforcée à travers la définition de procédures opérationnelles pour son organisation et contrôle. *A moyen terme*, (i) les effectifs seront assainis notamment par la mise à la retraite, ou séparés pour inaptitude physique ou morale ; (ii) les plans de carrière seront révisés et une gestion rationnelle des effectifs sera mise en place notamment par l'évaluation des compétences et des performances, et l'adaptation des grades aux responsabilités effectivement exercées.

Résultat 2.7. Les infrastructures essentielles de la défense sont réhabilitées. *Dans l'immédiat et à moyen terme*, (i) les camps BSS, RDOT, Béal, et, la garnison de Bouar seront réhabilités et équipés, (ii) les centres d'instruction du camp Kasaï et du camp Leclerc seront réhabilités et rendus fonctionnels, (iii) deux garnisons seront construites et équipées conformément à la Loi de Programmation militaire.

Résultat 2.8. Sept (7) Bataillons d'Infanterie Territoriale (BIT) et un (1) Bataillon Amphibie seront formés, équipés et rendus opérationnels. *Dans l'immédiat*, deux BIT seront formés et équipés en moyens d'entraînement et de communication. *A moyen terme*, quatre BIT seront formés et équipés en moyens d'entraînement et de communication. *A long terme*, un BIT additionnel et un Bataillon Amphibie seront formés et créés.

Résultat 2.9. La Justice militaire – comme instrument de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'Etat de droit – est opérationnelle. *Dans l'immédiat*, (i) le Code de justice militaire sera formulé et adopté ; (ii) les services juridiques du Ministère de la défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-major des armées seront réorganisés. *A court et moyen terme*, les juridictions militaires seront installées, équipées et fonctionnelles, (ii) les magistrats et greffiers seront formés au Code de justice militaire, (iii) le personnel des services juridiques du Ministère de la défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-major des armées seront recyclés et formés de manière continue, (iv) les mécanismes disciplinaires et les services d'instruction et de discipline militaire seront renforcés, et (v) l'organisation de campagnes de sensibilisation de la population au Code de justice militaire seront organisées.

Résultat 2.10. Le système de formation initiale et continue des forces armées est remis en état. *Dans l'immédiat*, un plan de formation sur 5 ans est élaboré et adopté. *A moyen terme*, (i) les officiers et sous-officiers seront recyclés et perfectionnés, (ii) les nouvelles recrues et les intégrés seront formés de manière continue.

Composante 3 – Réforme de la Sécurité Intérieure

Résultat 2.11. La cadre légal et réglementaire de la sécurité intérieure est révisé et adopté. *Dans l'immédiat et à moyen terme*, le cadre légal et réglementaire de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale sera révisé et adopté (comprenant les structures, organisations, statuts et codes de discipline).

Résultat 2.12. La gestion des ressources humaines de la sécurité intérieure est rationalisée et assainie. *Dans l'immédiat*, les effectifs de la Gendarmerie et de la Police seront enregistrés, vérifiés et assainis. *A moyen terme*, (i) un système biométrique pour la gestion de effectifs de la Gendarmerie et de la Police sera mis en place, (ii) un système d'alignement des fonctions et des grades, et de développement des plans de carrière sera opérationnel.

Résultat 2.13. Les infrastructures essentielles de la Gendarmerie et de la Police sont réhabilitées pour assurer une capacité opérationnelle minimale. *Dans l'immédiat*, (i) l'évaluation des locaux en dehors de Bangui sera réalisée conformément à la structure organisationnelle révisée de la Gendarmerie et de la Police, (ii) 20 unités de gendarmerie et 15 unités de police seront réhabilitées et équipées dans le sud-ouest et l'est du pays, (iii) l'Ecole de Gendarmerie sera réhabilitée à un niveau fonctionnel. *A moyen terme*, (i) 112 unités de Gendarmerie, et 65 unités de Police seront réhabilitées et équipées ; (ii) l'Ecole de la Gendarmerie sera complètement opérationnelle.

Résultat 2.14. Les forces de sécurité intérieure sont formées pour accomplir leurs fonctions régaliennes. *Dans l'immédiat*, un plan de formation initiale, continue et spécialisée sur 5 ans sera élaboré et adopté. *A moyen terme*, (i) 500 nouvelles recrues seront initialement formées sur une période de 18 mois, (ii) 3 600 effectifs de la Gendarmerie et de la Police seront recyclés, perfectionnés et bénéficieront d'une formation continue, (iii) 1 200 effectifs opérationnels de la Gendarmerie et de la Police suivront une formation spécialisée à raison de 12 sessions de formation sur une période de 36 mois.

Résultat 2.15. Les services de la Gendarmerie et de la Police fonctionnent et sont gérés de manière effective, transparente et fiable. *Dans l'immédiat*, (i) la fourniture de radios HF permettra de connecter 10 sous-préfectures avec Bangui, (ii) la fourniture de radios VHF permettra de connecter les unités opérationnelles entre elles dans 10 sous-préfectures, (iii) la fourniture de kits à 120 effectifs opérationnels de la Gendarmerie et à 120 effectifs opérationnels de la Police leur permettra d'exercer leurs fonctions de maintien de l'ordre. *A moyen terme*, (i) la fourniture de radios HF permettra de connecter 62 sous-préfectures à Bangui, (ii) la fourniture de radios VHF permettra de connecter les unités opérationnelles entre elles dans 30 sous-préfectures, (iii) la fourniture de kits à 1 200 effectifs opérationnels de la Gendarmerie et de la Police leur permettra d'exercer leurs fonctions de maintien de l'ordre, (iv) les structures de contrôle interne et d'inspection disciplinaire sont renforcés, (v) les services administratifs, financiers et de logistique des Directions Générales de la Gendarmerie et de la Police sont modernisés.

Objectif 3 : Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité.

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, cinq résultats stratégiques sont anticipés.

Résultat 3.1. La Cour Pénale Spéciale (CPS) est opérationnelle. *Dans l'immédiat*, (i) les membres de la CPS seront nommés et formés au droit criminel international, et (ii) une stratégie de poursuites judiciaires sera développée basée sur l'inventaire des crimes internationaux commis en RCA depuis le 1^{er} janvier 2016. *A moyen terme*, les membres de la CPS et les acteurs directement concernés (procureur, juges d'instruction, officiers de police judiciaire, greffes, magistrats etc.) seront formés aux crimes internationaux, (ii) les dossiers seront constitués contre les auteurs présumés qui pourraient être jugés ; (iii) les mécanismes de protection des membres de la CPS, des victimes, et témoins seront mis en place ; (iv) les acteurs nationaux et internationaux seront mobilisés pour l'accompagnement des victimes de graves violations des droits de l'Homme, y compris, les violences basées sur le genre ; (v) la formation des acteurs judiciaires en matière de répression des crimes internationaux se poursuivra.

Résultat 3.2. La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) est mise en place et est opérationnelle. *Dans l'immédiat*, (i) la loi portant création CNDHLF est élaborée et adoptée ; (ii) la CNDHLF est mise en place et la formation de ses membres est assurée, (iii) la stratégie nationale et le plan d'action de la CNDHLF sont élaborés et validés. *A moyen terme*, (i) le fonctionnement de la CNDHLF est assuré ; (ii) le plan d'action de la CNDHLF est mis en œuvre à travers ses démembrements dans les 7 régions ; (iii) une stratégie de sortie est élaborée et validée selon laquelle le financement de la CNDHLF est transféré sur le budget de l'Etat ; (iv) les membres du Comité interministériel de rédaction des rapports nationaux aux organes des traités internationaux seront formés pour honorer les obligations de la RCA.

Résultat 3.3. Les infrastructures judiciaires sont réhabilitées et les activités judiciaires sont relancées. *Dans l'immédiat*, (i) le diagnostic technique des besoins en réhabilitation et en équipement des institutions judiciaires est réalisé dans le ressort des Cours d'Appel de Bangui, Bouar et Bambari, (ii) la loi sur l'Aide juridique et judiciaire est élaborée et adoptée, et (iii) l'analyse des dysfonctionnements dans le traitement des dossiers judiciaires est finalisée. *A moyen terme*, les interventions stratégiques porteront sur (i) la relance des audiences foraines dans les régions sécurisées (ii) la reprise des audiences civiles et pénales dans le ressort des Cours d'Appel de Bangui et de Bouar, et dès que la situation sécuritaire le permettra dans celle de Bambari, (iii) la réhabilitation, l'équipement et la sécurisation des infrastructures judiciaires et le déploiement sécurisé du personnel dans le ressort des Cours d'Appel existantes et accessibles, (iv) la reprise des activités de contrôle par l'Inspection des Services Judiciaires dans le ressort des Cours d'Appel existantes et accessibles, (v) la mise en œuvre des mesures correctives identifiées pour le fonctionnement effectif de la chaîne pénale, (vi) l'opérationnalisation dans le ressort des Cours d'Appel existantes de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants et, (vii) l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des justiciables sur leurs droits et obligations.

Résultat 3.4. La réforme de la Justice est initiée. *Dans l'immédiat*, un plan – réaliste, concret et financièrement abordable – de développement d'une justice indépendante, impartiale et équitable sera préparé et validé de manière inclusive et consensuelle avec les acteurs nationaux et internationaux. *A moyen terme*, (i) le plan de développement d'une justice indépendante, impartiale et équitable commencera à être mis en œuvre en fonction de

cibles annuelles réalisables, concrètes et financièrement abordables, (ii) les infrastructures essentielles de la justice seront réhabilitées et équipées de manière progressive, et le personnel formé dans les procédures judiciaires, les droits de l'Homme, et les violences basées sur le genre ; (iii) la législation nationale sera harmonisée avec les textes internationaux ; (iv) les textes liberticides seront revus, corrigés et adoptés, (v) les acteurs judiciaires seront formés pour l'appropriation des procédures judiciaires et du respect des droits de l'Homme, et sur les VBG, et (vi) les services auxiliaires de la justice (notaires, avocats et huissiers) seront opérationnalisés dans le ressort des Cours d'Appel existantes et accessibles.

Résultat 3.5. L'administration pénitentiaire démilitarisée se redéploie sur le territoire et fonctionne conformément aux standards internationaux. *Dans l'immédiat*, les interventions prioritaires seront (i) de concevoir et d'approuver le régime sécuritaire pour la gestion des détenus classifiés de haute sécurité et posant une menace pour la paix et la sécurité du pays ; (ii) d'élaborer et d'approuver un programme national de réinsertion sociale des détenus ; (iii) d'adopter la politique nationale de santé carcérale ; et (iv) de revoir la prise en charge alimentaire des détenus par l'Etat. *A moyen terme*, les interventions stratégiques comprendront (i) la démilitarisation des établissements pénitentiaires ; (ii) la formation initiale et stages pratiques de 300 nouvelles recrues, y compris sur les Règles de Mandela et de Bangkok ; (iii) la formation continue du personnel pénitentiaire sur la gestion des prisons et le traitement des détenus, en particulier des femmes et des enfants, (iv) des travaux d'urgence sur 15 établissements pénitentiaires ; (v) la réhabilitation et l'équipement fonctionnel de 6 établissements pénitentiaires prioritaires ; (vi) la vulgarisation de la loi pénitentiaire et de ses décrets d'application ; (vii) la reprise de l'inspection dans les établissements pénitentiaires ; (viii) le suivi judiciaire opérationnel des détenus ; (ix) la construction d'un prison de haute sécurité ; (x) la mise en œuvre du programme national de réinsertion sociale et économique des détenus ; (xi) la mise œuvre de la politique nationale de santé carcérale ; et (xii) l'amélioration de la prise en charge alimentaire des détenus par l'Etat.

Objectif 4 – Faciliter la réconciliation et la cohésions sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées. En vue d'atteindre cet objectif stratégique, cinq (5) résultats stratégiques sont anticipés et organisés en 2 composantes principales.

Composante 1 - Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale

Résultat 4.1. La RCA est dotée d'une architecture pérenne de paix inclusive et représentative des citoyens aux niveaux local, régional et national. *Dans l'immédiat*, il s'agira d'élaborer le cadre normatif pour la mise en place de la Plateforme Nationale des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (PNCLPR) comme organisation d'intérêt public, y compris les mécanismes de revalorisation des chefferies traditionnelles. *A moyen terme*, il conviendra (i) de mettre en place la PNCLPR et ses démembrements dans 42 préfectures et/ou sous-préfectures ; et, (ii) de définir la stratégie de sortie par laquelle l'Etat reprendra la responsabilité de mettre en place les 56 CLPR dans les sous-préfecture et préfectures restantes, et le financement de la PNCLPR et de ses démembrements à partir de 2020-2021.

Résultat 4.2. La RCA est dotée d'un mécanisme de justice transitionnelle et des dispositifs de prise en charge et de réparation des victimes des conflits. *Dans l'immédiat*, il s'agira (i) de mettre en place le Comité stratégique chargé de concevoir la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), (ii) d'organiser les consultations populaires pour identifier les attentes des populations vis-à-vis du mandat de la CVJRR, du genre de faits et des périodes historiques à examiner, (iii) d'élaborer et d'approuver le projet

de Loi portant création de la CVJRR et de ses démembrements régionaux. *A moyen terme*, il s'agira (i) de mettre en place la CVJRR à Bangui et ses démembrements régionaux ; (ii) de créer et d'opérationnaliser un Fonds National de Réparation des Victimes et de fournir une dotation initiale de démarrage ; (iii) de définir et mettre en œuvre une stratégie décentralisée de communication et d'information des populations sur le mandat et les opérations de la CVJRR.

Résultat 4.3. Une stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale est élaborée et mise en œuvre. *Dans l'immédiat*, la stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale sera formulée et approuvée. *A moyen terme*, la Stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale, adoptée en 2017 sera mise en œuvre de manière décentralisée.

Composante 2 – Mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées,

Résultat 4.4. Un cadre normatif est élaboré et mis en œuvre pour le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. *Dans l'immédiat*, il s'agira (i) de conclure les accords tripartites avec les pays abritant les réfugiés Centrafricains (2017 : Cameroun, République Démocratique du Congo et Tchad ; 2018 : République du Congo et Soudan) ; (ii) de mettre en place une Coordination Nationale inclusive pour la domestication de la Convention de Kampala dans l'arsenal juridique national. *A moyen terme*, (i) les mécanismes de suivi des accords tripartites seront opérationnels (ii) les modalités pratiques pour le retour volontaire, digne et sécurisé des réfugiés seront opérationnelles de manière progressive dans 5 centres de transit en RCA ; (iii) le suivi de la domestication de la Convention de Kampala sera assuré annuellement.

Résultat 4.5. La stratégie nationale des solutions durables pour les personnes déplacées et la réintégration des réfugiés est adoptée et mise en œuvre. *Dans l'immédiat*, il s'agira (i) d'élaborer et d'adopter la Stratégie Nationale de Solutions Durables pour les Personnes Déplacées et la Réintégration des Réfugiés ; (ii) de définir une planification anticipative de fermeture progressive et pluriannuelle des camps des personnes déplacées. *A moyen terme*, (i) la stratégie Nationale de solutions durables pour les personnes déplacées et pour la réintégration des réfugiés sera mise en œuvre ; (ii) le plan pluriannuel de fermeture progressive des camps de personnes déplacées sera mis à jour régulièrement en fonction de la situation sécuritaire et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des solutions durables pour les personnes déplacées ; et, (iii) les sites ayant abrité les camps des réfugiés seront nettoyés et réhabilités du point de vue environnemental.

| | |
|---|---|
| Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population | Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive |
| | Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales |
| | Assurer la sécurité alimentaire et la résilience |
| | Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption) |

Section 1 : Vue d'ensemble

La République Centrafricaine a connu pendant ces trente dernières années des crises militaro-politiques à répétition qui ont fragilisé le tissu politique, économique, social et culturel du pays. La récente crise qui secoue le pays depuis décembre 2012 a durement affecté la population dont la situation était déjà très précaire. Entre autre conséquences, elle a engendré un déplacement massif des populations fuyant les conflits armés, le pillage ou la destruction systématique des infrastructures socio sanitaires, des édifices et biens publics, ainsi que des violations massives des droits humains, avec de nombreux cas de violences basées sur le genre et la cessation des soins de santé. La faiblesse des ressources de l'Etat et les insuffisances en matière de fournitures des services de base, doublée de l'incapacité de l'Etat à assurer aux populations un niveau minimum de sécurité, ont conduit à une perte de légitimité des institutions publiques et à une érosion du contrat social.

L'enjeu pour le gouvernement est de créer les bases d'un développement économique et social durable et inclusif, notamment à travers la restauration et l'extension de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, et un investissement public massif afin de consolider la paix. En effet, du fait de la crise, la gestion des finances publiques a été gravement affectée. Les recettes déjà en deçà des besoins primaires de l'Etat avant la crise, ont fortement diminué, et l'aide extérieure a été en partie suspendue. Le fonctionnement de l'Etat s'est limité à un fonctionnement a minima, limité à Bangui jusqu'au début du redéploiement de l'administration territoriale à la fin du Gouvernement de Transition. Les problèmes de gouvernance en RCA ont été soulignés de façon récurrente dans le passé. Ils contribuent (i) au cycle récurrent de crises et de violences ; (ii) au manque d'investissement du secteur privé malgré les richesses en ressources naturelles ; (iii) au manque d'investissement public et de service public, notamment en province ; (iv) au soutien timide et limité des partenaires techniques et financiers comparé aux autres pays à faible revenu.

Une dynamique de réforme de la gestion des finances publiques permettrait de lancer le cercle vertueux nécessaire pour financer la relance : une bonne gestion permettrait d'une part de reconstruire une base fiscale et les revenus de l'Etat, et d'autre part d'investir là où l'impact social et économique serait le plus élevé à la fois au niveau des secteurs et des zones géographiques. De plus, combiner les efforts nationaux et locaux, notamment les projets de développement communautaire qui s'appuient sur des "bonnes pratiques" comme la Caisse de

Résilience et les plateformes multifonctionnelles¹, dans le cadre d'approches intégrées tel que les pôles de développement (voir Pilier 3, composante 1), contribuerait à la fois à la cohésion sociale communautaire et au relèvement durable.

Il est essentiel pour l'Etat de renouer le contrat social avec l'ensemble de la population. Ceci permettra en premier lieu de répondre à ses besoins essentiels, mais aussi de contribuer à la stabilité et la consolidation de la paix à travers la fourniture de services publics de proximité prenant en compte les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables. Des solutions aux causes profondes de l'effondrement de l'Etat et à la rupture du contrat social ainsi que des réponses aux revendications de longue date doivent être apportées. Mettre en œuvre les principes de la redevabilité et de la transparence au sein des institutions publiques est primordial pour créer un climat plus serein et renforcer la légitimité des acteurs de l'Etat. Couplé à un niveau minimum de sécurité juridique (pilier 1), préalable à l'amélioration du climat des affaires (pilier 3), cela pourrait aussi favoriser les investissements privés.

Au-delà d'un engagement fort à redémarrer l'appareil administratif dans les provinces, le gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, multipliera les initiatives de nature à favoriser la fourniture des services de base à la population sur tout le territoire, en particulier l'éducation, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement. Un transfert progressif des capacités et moyens des acteurs humanitaires vers les structures nationales est indispensable. Les indicateurs de développement humain de la RCA sont très faibles². Il est donc impératif d'améliorer l'accès et la qualité des services à tous les niveaux, et d'assurer leur financement de façon durable dans un contexte de grande pauvreté. De même, de nombreux Centrafricains se trouvent en insécurité alimentaire et ont recours à des stratégies d'adaptation négatives³, tels que la consommation de semences, qui réduisent la résilience de la population à long terme face aux chocs. Il est également important de protéger leurs moyens d'existence, notamment en renforçant les systèmes de production et de commercialisation alimentaire, ainsi que de reconstruire les infrastructures et actifs communautaires, tout en promouvant la cohésion sociale.

Section 2 : Analyse de la situation

Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive

Le système politique actuel est déconnecté de la majorité de la population du pays et ne parvient pas à répondre à leurs besoins. Le fonctionnement de l'administration publique centrafricaine a été fortement affecté par les crises à répétition. En raison de la destruction récente des infrastructures à l'intérieur du pays et du départ massif des fonctionnaires, la fourniture des services publics a été fortement réduite sinon complètement suspendue dans

¹ "La Caisse de Résilience" est une approche intégrée et multisectorielle d'appui aux groupements (agricoles, de femmes, jeunes, etc.) qui prévoit un appui en matériel et formations techniques, la promotion des mécanismes endogènes d'épargne et de crédit et enfin un package diversifié de formation sur la cohésion sociale (culture de la paix, préventions et gestion des conflits, droits, etc.).

"Les plateformes multifonctionnelles" sont des unités de production d'énergie, gérées par les communautés elles-mêmes. Ces unités, constituées notamment d'un moteur de 10-15 KW abrité dans un bâtiment en dur, peuvent alimenter plusieurs équipements de transformation (moulins, décortiqueuses, presse à huile, poste à souder) et même fournir de l'électricité, de la lumière pour des postes de santé ou permettre le fonctionnement de systèmes d'adduction d'eau, etc. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale et les dynamiques de développement local positives.

² La RCA est classé 187 sur 188 pays dans l'Indice de Développement Humain des Nations Unies.

³ IPC 2016 (Cadre Intégré de classification de la sécurité alimentaire - 2016) ; EFSA 2016.

plusieurs départements. La nécessité de rétablir le fonctionnement d'une administration redevable à ses citoyens sur l'ensemble du territoire est devenue impérieuse pour rétablir la présence de l'Etat et améliorer les conditions de vie de la population.

Le recensement physique des fonctionnaires et agents de l'Etat (FAE) affectés en province a été organisé courant 2014. Après ce recensement, entre novembre 2015 et janvier 2016, plusieurs tentatives de retour des fonctionnaires à leur poste ont été organisées. Au cours de l'année 2015, tous les préfets et sous-préfets ont été redéployés. Une enquête en juin 2016 sur l'état des lieux du redéploiement de l'administration à l'intérieur du pays révèle un taux de prise de service des FAE de 88% contre une présence effective de 71%⁴. Cette opération a concerné 1 416 FAE affectés dans 459 services déconcentrés de 10 départements ministériels sur l'ensemble du territoire national. Les disparités régionales ressortent dans les résultats de l'enquête : par exemple 64,7% de prise de service dans la Vakaga contre 86,8% dans la Kemo et 97,3% dans la Mambere Kadei.

La tentation ou nécessité d'abandonner son poste est liée à différents facteurs incluant : la non-perception des salaires, l'éloignement des familles, les problèmes de santé, l'insécurité, les conditions de vie en province, ou encore l'absence de logements administratifs. Un problème notoire rencontré par les FAE des services déconcentrés est l'absence de locaux et le manque de moyens de travail (mobilier, ordinateurs et manque de ressources pour le fonctionnement du service public). Les résultats de l'enquête du PNUD indiquent que 23% du parc immobilier de l'Etat est inoccupé à cause de son état délabré alors que certains bâtiments restent occupés par les groupes armés. L'état de dégradation s'illustre par le fait que 13% des bureaux administratifs n'ont pas de toitures et 27% n'ont ni portes ni fenêtres. D'autres problèmes incluent : le manque de communication avec la hiérarchie, le faible effectif des agents, le besoin en renforcement des capacités. Le redéploiement sera efficace à condition que les fonctionnaires de l'administration soient en mesure d'exercer leur fonction et de fournir des services concrets aux populations. De plus, le contexte de travail est rendu difficile par le manque d'acceptation des déplacés internes par certaines populations d'accueil, ce qui impose le renforcement de la cohésion sociale et la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés et déplacés (cf. Pilier 1).

D'autres obstacles au redéploiement de l'administration sont directement liés à l'insécurité et la présence continue à la fois des groupes armés sur le territoire dans de nombreuses zones du pays ainsi qu'à la criminalité. Le contrôle du territoire par les groupes armés, la compétition entre eux et leur quête incessante du contrôle des ressources (taxes, ressources naturelles, bétail) sont autant d'obstacles qui freinent le redéploiement de l'administration et qui risquent de fragiliser les résultats déjà obtenus.

De plus, les principales différences entre les régions et préfectures (notamment entre Bangui et l'intérieur du pays et entre l'Est du pays et le reste du pays) se caractérisent en termes d'accès aux services sociaux de base et d'enclavement des régions. En effet, les localités où les FAE sont les moins nombreux sont celles qui sont difficiles d'accès.

Les carences d'une gouvernance légitime, inclusive et participative ont été criantes au cours des trois dernières décennies et ont créé un grand fossé entre les administrés et les dirigeants. Il n'y a pas eu d'élections municipales en Centrafrique depuis 28 ans, les dernières ayant été organisées en 1988. Or, la légalité et la légitimité sont essentielles pour répondre aux besoins des populations. La volonté d'organiser des élections municipales est intégrée dans la politique de décentralisation incluse dans le plan d'action du Ministère de l'Intérieur, Sécurité

⁴ L'enquête fut organisée par le PNUD. La présence effective est à ce stade difficile à assurer car les abandons de poste sont fréquents, dus aux conditions actuelles (sécurité et salaire perçu à Bangui).

Publique et Administration du Territoire (MISPAT). La révision du code électoral pour permettre l'élection des conseils municipaux ainsi qu'une nouvelle loi des collectivités territoriales est nécessaire. Ceci est fondamental pour assurer la participation à la base, donner une légitimité aux pouvoirs locaux et favoriser un rapprochement entre l'Etat et la population, garantissant une gouvernance locale inclusive de proximité avec des élus locaux redevables envers les citoyens. La persistance des institutions politiques non-inclusives a favorisé l'émergence de contestations souvent violentes de l'autorité de l'Etat central par différents groupes.

Les fondations nationales de la gouvernance démocratique, transparente et redevable en RCA ont besoin d'être renforcées dans les procédures nationales, les procédures législatives, ainsi que la consolidation et le renforcement des institutions démocratiques, notamment l'Assemblée Nationale. Dans ce processus de renforcement démocratique, il est essentiel que les spécificités ainsi que manque d'équité lié au genre soient pris en compte.

Compte tenu du nombre d'indépendants élus, l'Assemblée nationale semble refléter un manque de confiance des Centrafricains dans les partis politiques, qui sont peu représentés en dehors de Bangui. De plus seulement 8,5% des députés élus sont des femmes.⁵ Par ailleurs, les députés élus manquent d'expérience parlementaire et tireraient bénéfice d'un renforcement de leurs capacités relatives à leurs prérogatives législatives.

De surcroît, les statistiques essentielles telles que le recensement de la population, l'Etat civil et la liste de l'électorat ont besoin de renforcement (voir Composante 4 du Pilier 2). Les crises socio-politiques successives que la RCA a connues ont contribué à démanteler le système de l'état civil. Le pays compte 175 centres principaux à l'intérieur, 8 centres dans les arrondissements de Bangui et 80 centres secondaires de l'état civil. A part quelques arrondissements à Bangui, la quasi-totalité des centres ne sont pas fonctionnels. A cela, s'ajoute l'obsolescence des moyens et outils de travail et l'état de délabrement des bâtiments administratifs censés abriter lesdits services.

Le pourcentage de la population qui possède une pièce d'identité en RCA varie selon les préfectures de 17% à 40% ; de surcroît, le taux des femmes possédant une pièce d'identité est de 10% et celui des personnes déplacées de 20%. Egalement, le Ministère de la sécurité de l'émigration-immigration et de l'ordre public indique que les cartes nationales d'identité sont facilement falsifiables et dès lors il est important de reconstituer le système d'enregistrement de l'Etat civil.

Les principaux défis incluent :

- Restaurer l'Etat à travers le redéploiement de l'administration sur tout le territoire
- Développer des stratégies et planifications nationales
- Etablir et consolider les institutions démocratiques (cf. Constitution)
- Renforcer les capacités du gouvernement, de la société civile et des députés de l'Assemblée Nationale
- Renforcer l'enregistrement de l'Etat civil et des cartes d'électeurs
- Organiser les élections municipales

Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales

⁵ Information de la MINUSCA et du PNUD.

Santé et nutrition

Précédée par des décennies de sous-investissement, la crise a laissé un système de santé extrêmement dégradé qui ne permet pas d'assurer l'accessibilité à des soins de qualité pour la majorité de la population centrafricaine en dépit d'une assistance humanitaire accrue et soutenue. Le capital national en infrastructures et équipements de santé est fondamentalement inadéquat, d'autant plus que le vandalisme résultant de la crise a eu un impact important sur les structures existantes. Les établissements de santé connaissent une pénurie chronique de personnels de santé qualifiés. En outre, l'effondrement du système national d'approvisionnement a perturbé la chaîne de distribution des produits pharmaceutiques essentiels. Enfin, le système national d'information sanitaire est peu performant.

Ces facteurs clés exacerbent le défi structurel sous-jacent de servir une population très dispersée avec d'énormes besoins en matière de soins de santé, dans un pays avec une infrastructure très limitée et un environnement sécuritaire constamment instable. Les dépenses de santé en RCA sont inférieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et les ménages assument la majorité des coûts des soins de santé. Bangui reçoit traditionnellement beaucoup plus de ressources que toute autre région et la répartition des dépenses de santé publique n'est pas favorable aux pauvres et aux groupes vulnérables.

La dernière enquête sur la disponibilité des ressources en santé (Health Resources Availability Mapping System⁶) a montré qu'environ un tiers des 1 008 Formations Sanitaires que compte le pays ont été partiellement ou totalement détruites, 22 % des établissements de santé sont dysfonctionnels et 43 % du personnel sont des travailleurs de santé communautaire sans aucune formation appropriée. Les pillages des équipements de la chaîne de froid et des moyens de transport ont limité le nombre de centres du Programme élargi de vaccination (PEV) fonctionnels à 290. Ainsi, moins de 50% des enfants ont été vaccinés (avant l'âge d'un an) contre les principales maladies évitables par la campagne de vaccination fin 2015, et seulement 30% à mi-2016. Par conséquent, la RCA a récemment connu des flambées de cas de rougeole, des cas de coqueluche et des épidémies de rage, de choléra, de méningite, de coqueluche et de monkeypox.

En termes de VIH/SIDA, la Centrafrique présente une épidémie généralisée avec un taux de prévalence de 4.9% (MICS 010), certainement la plus élevée de la sous-région. Cette situation est alimentée par le multi partenariat sexuel, associé aux déplacements forcés des populations et aux violences basées sur le genre (VBG) consécutifs à la crise que le pays a traversée. Cette prévalence est encore plus élevée chez les professionnels du sexe (PS) et chez les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (HSH). Ces deux groupes affichent une prévalence de deux à sept fois plus élevée que la moyenne nationale, respectivement 9.1% et 28.6%.

Il est déplorable de noter que malgré les prévalences du VIH élevée au sein de certains groupes, la couverture en prise en charge des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA est la plus faible de la sous-région. Le taux de nouvelles infections chez les femmes en âge de procréer reste toujours élevé (10.3%), tout comme les besoins en planification familiale qui restent insatisfaits (27.0%). Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant était de 9.8% en 2014. La couverture prophylactique chez les femmes enceintes est la plus faible de la sous-région (27.6%)⁷ avec encore l'option A appliquée dans la majorité des sites Prévention de la Transmission Mère-Enfant (PTME) du VIH. La faible couverture en consultation prénatale (34% à 37%) constitue un handicap majeur à la mise en

⁶ HeRAMS-World Health Organisation

⁷ Plan Stratégique National 2016-2020.

place de la PTME. Le taux de couverture en traitement antirétroviral (adultes et enfants) est de 23.2%⁸ (GARPR 2016).

Sans une mobilisation suffisante de ressources pour la mise en œuvre du PSN de lutte contre le VIH/SIDA 2016-2020, la réponse au VIH en Centrafrique aura de sérieux défis à relever pour atteindre les objectifs 90-90-90 fixés pour le traitement en 2020 et pour mettre fin à l'épidémie du SIDA en 2030 dans la cadre des Objectifs de Développement Durables.

Le manque d'eau potable et d'assainissement ainsi que les conditions de surpeuplement (principalement pour les personnes déplacées), augmentent le risque de diarrhée et d'autres épidémies de maladies transmissibles, à l'instar de l'épidémie de choléra de septembre 2016. Certains services essentiels ne sont pas disponibles dans beaucoup de régions, notamment l'offre de service pour le traitement antirétroviral, pour la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de viol, et pour le traitement de soins de santé mentale.

Il demeure particulièrement important de s'intéresser aux questions de la santé de la mère et de l'enfant et de la santé reproductive, y compris la santé des adolescents et des jeunes, car les indicateurs de la RCA dans ces domaines sont parmi les plus inquiétants au monde, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Tableau : Principaux indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant

| Indicateur | Situation du pays | Source | Commentaire |
|--|-----------------------------------|--|---|
| Mortalité infantile | 116 ‰ | MICS IV | 97‰ en 1995, puis 132‰ en 2003 et 116 ‰ en 2010 |
| Taux d'accouchements assistés | 53,8% | MICS IV | |
| Prévalence contraceptive | 9,3 % | MICS IV | |
| Besoins non satisfaits en Planification Familiale (PF) | 27% | MICS IV | |
| Mortalité maternelle | 890 pour 100 000 naissance vivant | Groupe inter agence SNU, 2010 | la 3 ^{ème} plus élevée au monde |
| Prévalence du VIH chez les jeunes de 15-24 ans | 2,8 % | MICS IV | Filles 4,2 % et garçons 0,7% |
| Nombre de cas de viol | 597 | Rapport Partiel GBVIMS (premier semestre 2016) | |

La fécondité des adolescentes pose d'énormes défis en matière de santé, compte tenu des risques de complications de la grossesse et de l'accouchement, dont les fistules obstétricales. Les principales causes de mortalité infantile sont : les maladies diarrhéiques, les infections néonatales, le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA), la malnutrition et l'infection au VIH/SIDA.

Des données recueillies pour la totalité de la population indiquent que le paludisme représente 45% des décès dans les formations sanitaires. La prévalence de l'infection à VIH chez les adultes de 15 à 49 ans est de 4,9% en 2010. Il existe une grande disparité entre les différentes préfectures du pays. En effet, elle varie de 1,0% dans l'Ouham à 11,9% dans le

⁸ Global AIDS Response Progress Report (GARPR) 2016.

Haut Mbomou. L'épidémie est donc de type généralisée. L'espérance de vie à la naissance est de 51 ans.

La situation nutritionnelle s'est dégradée depuis du fait de l'appauvrissement de la consommation alimentaire, de la paralysie des systèmes de santé et du manque d'accès à l'eau potable. On estime qu'environ 28 000 enfants souffrent de malnutrition aigüe sévère et 75 000 enfants de malnutrition aigüe modérée. La situation est cependant variable selon les préfectures, et appelle donc des réponses différenciées et localisées.

La malnutrition des enfants de moins de 5 ans demeure une préoccupation majeure en RCA. Selon les résultats de l'enquête SMART 2014, 6.6% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aigüe globale (MAG) dont 1.9% de forme aigüe sévère (MAS). La proportion des enfants victimes d'un retard de croissance est estimée à 40.8% avec ses conséquences néfastes avérées sur le développement humain, hypothéquant l'avenir de presque un enfant sur deux en RCA. En particulier, les préfectures de l'Ouest et du centre du pays présentent des taux de malnutrition chronique qui excèdent le seuil d'urgence de l'OMS (40%). La malnutrition chronique en RCA serait fortement liée aux connaissances, attitudes et pratiques des ménages, souvent inadéquats voire néfastes au bien-être nutritionnel des jeunes enfants. Selon l'enquête SMART 2014, seulement 28.8% des mères allaitent exclusivement leurs enfants. Sur le plan national, moins de deux enfants sur dix (16,6%) âgés de 6 à 23 mois ont une alimentation minimale acceptable (AMA).

Les principaux défis restants se caractérisent par :

- Une faible gouvernance du secteur de la santé associée à une désorganisation des structures de soins de santé primaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et administrative ;
- Une insuffisance quantitative et qualitative en Ressources Humaines pour la Santé (RHS) ; les personnels de santé sont insuffisants en effectif (1 médecin pour 20 000 habitants), quel que soit la catégorie, et mal répartis sur le territoire national. Il n'existe pas encore une politique et un plan de développement des RHS. Le Ministère de la santé vient d'achever l'analyse de la situation des RHS, dont les principales conclusions permettront de finaliser le Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines pour la Santé (PSDRHS).
- Une insuffisance de données fiables disponibles en temps réel pour une analyse de la situation en vue de prendre des décisions basées sur les faits, et l'absence d'un système permanent de suivi-évaluation des données du Système National d'Information Sanitaire (SNIS).
- Une faible couverture en infrastructures sanitaires, surtout en milieu rural, souvent associée à une dégradation avancée et au pillage de celles existantes ; 76 % de la population vit au-delà de 10 kilomètres d'une structure sanitaire. A cela s'ajoute une vétusté et une insuffisance d'équipements et consommables biomédicaux pour des soins de qualité à la population en général et en particulier pour les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de cinq ans.
- Un système national d'approvisionnement en médicaments et matériel médical très peu fonctionnel ; les structures publiques chargées de l'approvisionnement pharmaceutique (l'UCM au niveau central et les DPCM au niveau préfectoral) ne sont plus fonctionnelles : l'UCM est en situation de faillite, celle-ci remontant à bien avant la crise et étant essentiellement liée à de graves problèmes de gouvernance ; les DPCM ont tous été détruits ou fermés durant la crise.
- Une insuffisance du financement du secteur ; les allocations budgétaires de l'Etat pour la santé représentent en moyenne 9% du budget et restent donc en deçà du seuil

recommandé par la Déclaration d'Abuja (15%). Par ailleurs, compte tenu des tensions de trésorerie, beaucoup de décaissements ne sont pas effectués. De plus, il y a un sous financement des programmes prioritaires (santé maternelle et infantile, santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, VIH et nutrition) ciblant les couches de population les plus vulnérables (les femmes enceintes, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents/jeunes et les indigents). En outre, la contribution financière de la population aux coûts des services de santé demeure faible dans un contexte de pauvreté généralisée.

D'importants défis demeurent en ce qui concerne la nutrition lié notamment à une :

- Faible opérationnalisation de l'approche intégrée dans les activités préventives et promotionnelles basées sur les interventions à haut impact (focalisées sur les 1 000 premiers jours de l'enfant), tant au niveau des structures de la santé qu'au niveau de la communauté.
- Faible niveau de couverture et d'intégration de la nutrition dans le système de santé du pays, spécialement au niveau communautaire où le taux de dépistage et référence par les Agents de Santé Communautaire (ASC) reste difficilement mesurable et très bas (autour de 20%).
- Faible appropriation de l'achat et de la gestion des intrants nutritionnels. L'UNICEF est le seul fournisseur des produits nutritionnels utilisés dans le traitement des cas de malnutrition aiguë sévère et la partie gouvernementale n'a pas la capacité d'acheter ces produits, de les stocker et de les acheminer au niveau périphérique.

Éducation

Comme pour l'ensemble des services publics, les événements survenus en RCA depuis décembre 2012 ont particulièrement affecté l'ensemble du système d'éducation et de formation. La scolarisation a été pratiquement arrêtée pendant deux années scolaires, mettant en péril l'éducation de plus d'un million d'enfants. Les groupes armés ont occupé les écoles. Des centres professionnels ont été détruits et des matériaux et des ressources ont été pillés. Avec un fonctionnement réduit du gouvernement, le recrutement et la formation des enseignants du secteur public se sont arrêtés. En plus de l'irrégularité dans les recrutements de nouveaux enseignants, la capacité d'enseigner s'est davantage affaiblie à cause des craintes sécuritaires et du manque de perspectives pour assurer des salaires réguliers, ce qui incite certains enseignants à quitter leur poste. L'instabilité a aussi forcé les familles à retirer leurs enfants de l'école alors que ces populations luttent pour subvenir à leurs besoins de base. Selon une enquête du Cluster Education en RCA dont UNICEF a le lead, publiée en avril 2015, les taux d'inscription ont chuté de 6% en 2014-15 par rapport à la période pré-crise (2011-2012). La peur de la violence, la pénurie d'enseignants et l'insuffisance des fournitures scolaires ont été formulées par les enfants et les familles comme étant les raisons principales de l'abandon de l'école.

Toutefois, il est important de souligner que les indicateurs de performance du secteur étaient déjà extrêmement faibles bien avant la crise récente en raison des perturbations politiques et des conflits récurrents en RCA, qui déstabilisent le système éducatif depuis des décennies, mais aussi d'une priorisation insuffisante du secteur éducatif dans les choix politiques et budgétaires des autorités successives. D'après l'enquête MICS de l'UNICEF en 2010, 30% des enfants de 6 à 11 ans n'ont jamais eu accès à l'école, soit 26,4% pour les garçons et 33,7% pour les filles. La situation est plus inquiétante en zone rurale avec un taux de 37,7% contre 16,8% en zone urbaine. Les taux d'alphabétisation des jeunes sont alarmants. En effet, plus de 600 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans sont analphabètes, soit 65% de cette tranche

d'âge. La situation de ces jeunes constitue de grands dangers sociaux pouvant mener à des conflits et manifestations incontrôlables.

Avec la crise politico-militaire de 2012-2013, les indicateurs ont notablement régressé. C'est ainsi qu'en 2014, 65% des écoles étaient fermées. La cartographie des écoles en avril 2016 indique une situation en nette progression (76% d'établissements fonctionnels). Parmi les raisons du non-fonctionnement, l'absence d'enseignants représente 49% des cas, le déplacement de populations 31%, les locaux détruits 21% et les autres raisons 26%. Parmi les enseignants au niveau national, seuls 45% sont des titulaires contre 42% de maîtres-parents, le solde étant composé de contractuels. Cette répartition nationale masque la très forte concentration des titulaires à Bangui. Le ratio d'élèves par salle de classe dépasse 84 pour 1. Au niveau du secondaire, on enregistre un taux brut de scolarisation de 17% contre un taux net de 13%. Seulement 3% accèdent au cycle supérieur (1.4% pour les filles contre 4% pour les garçons).

Enfin, il faut constater une baisse substantielle des dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales sur les cinq dernières années : de 8% en 2012 à 3% en 2015. La contribution des communautés au fonctionnement des écoles publiques et communautaires est fort appréciable et porte sur la prise en charge financière des maîtres-parents, sur les cotisations des APE en toutes lettres svp. Merci ! et sur les assurances. Les ressources nationales limitées demeurent donc un enjeu majeur. De plus la majeure partie des dépenses est utilisée pour le paiement des salaires (78% des dépenses totales et 92% pour le ministère de l'éducation) avec une inadéquation entre les fonds alloués aux coûts de développement et ceux destinés aux coûts opérationnels.

Eau et Assainissement

Le secteur de l'eau et de l'assainissement peine à se relever car la crise a mis un frein au processus de son développement. L'instabilité politique a impacté négativement les taux d'accès, qui ne sont à ce jour que de 30% pour l'eau potable et de 22% pour l'assainissement, à cause notamment :

- Du sabotage des infrastructures existantes par les différents groupes armés comme stratégie de guerre entraînant l'arrêt de 4 centres de distribution d'eau potable sur 8 et d'au moins 30% des forages d'eau potable qui sont non-fonctionnels. Des ouvrages d'assainissement ont également été endommagés ;
- De la destruction des locaux administratifs, du pillage des équipements/matériels des structures étatiques ;
- De la surexploitation et de la détérioration des infrastructures existantes ;
- De l'absence d'entretien des infrastructures existantes par manque de moyens humains et financiers ;
- Du faible recouvrement des coûts d'exploitation du fait des faibles revenus des populations bénéficiaires ;
- Du démantèlement des comités/structures de gestion à cause des déplacements des populations ;
- D'abandon définitif et de création des nouveaux villages suite à des ruptures de cohésion sociale ;
- De l'abandon des postes à l'intérieur du pays par les fonctionnaires en charge du secteur et des difficultés d'interventions dans certains quartiers des villes desservies par la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA) tant à Bangui qu'en province.

Les zones à forte concentration de personnes déplacées concentrent les personnes les plus vulnérables y compris plus de 180 000 personnes vivant dans des camps, dont les besoins en termes d'accès aux services d'eau et d'assainissement sont prioritaires et conditionnent le retour dans les communautés d'origine. Les contraintes et risques immédiats sont surtout liés aux conditions sécuritaires pouvant influencer sur la mobilité des populations et l'engagement pour le retour.

Les capacités du gouvernement sont limitées aussi bien sur le plan des ressources humaines (en personnel qualifié et spécialisé) que des ressources matérielles et financières. Il est à noter que seules deux (02) Directions Régionales de l'Hydraulique sur six (06) sont opérationnelles et que le redéploiement du personnel sur le terrain ne suffit pas. Il faut qu'il soit doté de moyens adéquats pour travailler. C'est pourquoi le renforcement des capacités apparaît tout à fait pertinent pour la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH), la SODECA et l'Agence Nationale de l'Eau et l'Assainissement en milieu rural (ANEA).

Protection sociale

Les programmes gouvernementaux de protection sociale existants sont majoritairement contributifs. Le code de la sécurité sociale de 2006 a instauré une Caisse nationale de sécurité sociale destinée à couvrir les fonctionnaires publics et les travailleurs du secteur formel. En vertu de la loi ultérieure de 2009, l'État a instauré un régime d'assurance sociale supplémentaire pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge, couvrant la maladie, les accidents du travail, les soins de maternité, et les prestations de vieillesse et de décès.

Les régimes de protection sociale ne concernent pratiquement que les travailleurs du secteur public, qui représentent presque 80 % des emplois formels, alors qu'il n'existe aucune protection garantie par l'État en faveur des pauvres et des groupes vulnérables. Certes, la loi sur la sécurité sociale de 2009 prévoit des dispositions pour aider les personnes âgées, les personnes vivant en situation d'extrême pauvreté et les personnes handicapées, mais il n'existe pas de structure organisée pour les mettre en œuvre. De plus, les systèmes de sécurité sociale établis par l'État ne s'étendent pas au secteur informel ou à l'économie rurale. Cependant, certains travailleurs agricoles sont regroupés en syndicats et coopératives, pouvant investir dans des projets de développement communautaire comme des écoles et des centres de santé, ainsi que dans des entreprises économiques. Toutefois, il s'agit là des seuls regroupements formels ou semi-formels de soutien social disponibles dans les zones rurales.

Les principaux défis à court terme et à long terme incluent :

- *Les révisions de la politique nationale de protection sociale sont bloquées, depuis le début de la crise récente, car le dialogue politique et public est dans l'impasse.* Pourtant ces révisions sont essentielles, afin d'adapter la stratégie du gouvernement au nouvel environnement de sortie de crise et de corriger les lacunes du document original. Par exemple, la PNPS considère que la protection sociale est indispensable à la réduction de la pauvreté. Cependant, bien qu'effectivement, elle ait ce potentiel et également celui d'encourager la croissance inclusive, ce n'est pas sa fonction première. La protection sociale et la réduction de la pauvreté doivent effectivement être considérées comme deux sphères politiques distinctes.
- *Le cadre institutionnel existant pour concevoir et coordonner la politique de protection sociale est faible.* L'avant-projet de politique de protection sociale n'a pas défini de dispositions institutionnelles claires pour le développement, la mise en œuvre et la coordination d'un système national de protection sociale. Malgré la création, en 2012, du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire, en

vertu de la législation en vigueur, le ministère de la Planification est toujours chargé de coordonner les programmes de protection sociale, une responsabilité qui met à rude épreuve sa capacité déjà limitée. En outre, l'élaboration d'une politique de protection sociale devrait être informée par une plus grande clarté sur l'attribution institutionnelle et ministérielle en matière de déplacement forcé. Renforcer le cadre institutionnel et la capacité administrative pour coordonner les programmes de protection sociale est une condition préalable et indispensable pour l'instauration d'un système national de protection sociale.

En RCA, les programmes de protection sociale sont majoritairement financés et mis en œuvre par les partenaires de développement du pays. Par conséquent, les niveaux de financement sont imprévisibles et irréguliers. La majorité des dépenses de protection sociale financent une profusion d'interventions à court terme relativement modestes et désorganisées. De plus, ces programmes ont plutôt des objectifs humanitaires immédiats, tels que l'aide alimentaire, et ils accordent moins d'attention aux défis à long terme, plus complexes, comme le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées.

Les systèmes d'identification et d'enregistrement des bénéficiaires sont très limités. Les programmes en cours utilisent souvent différents outils, méthodes et approches pour l'identification des bénéficiaires. De plus, il n'existe pas de plate-forme commune pour vérifier l'impact des interventions. En outre, la situation sécuritaire variable et le mouvement migratoire irrégulier, mais constant compliquent le suivi des bénéficiaires et l'évaluation de leur participation aux programmes de protection sociale.

Assurer la sécurité alimentaire et la résilience

Les effets cumulatifs de la crise ont fortement affecté les moyens d'existence des populations qui ont dû avoir recours à des stratégies d'adaptation de plus en plus dommageables et irréversibles⁹. Ces stratégies à court terme ont affaibli les finances des ménages, limité la mise en valeur du capital humain et réduit la résilience de la population à long terme face aux chocs. Il en a résulté des risques pour la santé et l'éducation. Cela a aussi engendré des répercussions directes sur la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, conduisant ainsi à une économie de survie. Les causes en sont l'arrêt des cultures, la destruction des récoltes, le pillage, les vols de bétails, le manque d'actifs ou d'animaux d'élevage, les capacités de production limitées, ainsi que les stocks alimentaires insuffisants pour se nourrir ou générer un revenu jusqu'à la récolte suivante. Ceci a aussi affecté l'accueil des déplacés par certains ménages hôtes, rendant ces derniers encore plus vulnérables et conduisant à un effondrement des systèmes traditionnels de solidarité. Les personnes déplacées, présentes dans chaque région du pays, sont particulièrement vulnérables comme le sont également les plus pauvres, les personnes âgées, les handicapés, les orphelins, les veuves, les gens souffrant du VIH/SIDA ou d'autres maladies chroniques et les ménages dirigés par des femmes ou des enfants/adolescents.

L'insécurité persistante a perturbé les activités agricoles et pastorales, principales sources d'activité, de revenu et d'alimentation pour une grande majorité de la population, particulièrement en milieu rural. Elle a accentué le retour des petits producteurs à une production d'autoconsommation et la décapitalisation du secteur, conduisant à une stagnation voire un déclin des productions vivrières traditionnelles qui constituent pourtant le socle de la sécurité alimentaire. La désorganisation des agriculteurs, l'absence de semences de qualité,

⁹ Programme Alimentaire Mondial (2015), République Centrafricaine, Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence.

l'utilisation de méthodes agricoles inadaptées, l'impossibilité de lutter efficacement contre les maladies et les prédateurs, ainsi que des pertes post-récolte élevées, constituent désormais des problèmes majeurs pour les petits producteurs.

Les conditions sécuritaires entravent également le fonctionnement traditionnel du pastoralisme qui a toujours été une source de revenus importante pour les communautés rurales. La faiblesse des institutions chargées de réguler la gestion des ressources naturelles contribue à leur surexploitation, provoquant ainsi des conflits, notamment entre pasteurs et cultivateurs. Peu d'efforts ont été menés à ce jour pour assurer une gestion intégrée et durable des ressources naturelles de l'ensemble du territoire. Ainsi, les pasteurs transhumants s'acquittent de certaines taxes, parfois informelles, auprès des autorités locales ou mêmes des groupes armés pour assurer leur protection, mais les populations locales ne reçoivent aucune compensation ou contrepartie de l'exploitation des ressources par les transhumants qui se fait au détriment des pratiques agricoles, et souvent de manière incontrôlée. Ces tensions se sont exacerbées par le fait que la grande majorité des pasteurs transhumants provient de pays limitrophes, en particulier du Tchad et du Soudan. Les transhumances s'intensifient en raison de l'aridité croissante des pays voisins, et le nombre d'éleveurs nomades, mais aussi la taille des troupeaux, étaient en augmentation avant la crise. Pendant et après la crise, le bétail a chuté de 5.2 millions à approximativement 4 millions en raison du conflit et du déplacement subséquent de la population.

Ce contexte, caractérisé par la présence de groupes armés, augmente la méfiance entre agriculteurs et éleveurs, impacte négativement la cohésion sociale entre différents groupes d'éleveurs et accroît les conflits liés à l'accès aux terres cultivables, aux pâturages et à l'eau. Le cadre légal et réglementaire est flou, en particulier concernant l'utilisation et l'exploitation des terres. Les couloirs officiels de transhumance ne sont plus à jour. Les systèmes de gestion de conflits se sont affaiblis durant la crise. La production de céréales a plongé de 70 % par rapport à la moyenne d'avant la crise, alors que la perte moyenne de bovins et de petits ruminants est estimée à environ 50 pour cent du nombre d'animaux. La pêche est en baisse de 40%. Cette production alimentaire en baisse et l'essor démographique que connaît le pays ont entraîné un accroissement rapide et substantiel des importations alimentaires, en particulier à destination des principales villes du pays.

Les services publics d'appui-conseil et de recherche n'ont pas été épargnés et sont quasi inopérants sur le terrain, démunis du minimum de moyens nécessaires de déploiement et de fonctionnement. La destruction des infrastructures des services d'élevage et vétérinaires et la substitution des agents étatiques par des éléments imposés par certains groupes armés font peser, entre autres, des risques de santé animale. De plus, la forte perturbation du fonctionnement des marchés et des activités commerciales s'est traduite par la raréfaction des produits (y compris les denrées de base). L'augmentation du prix des produits alimentaires qui en découle n'a malheureusement pas profité aux petits producteurs, ceux-ci n'ayant pas pu accroître leur production de manière sensible afin de profiter des fluctuations des prix. Si pour le moment les prix des produits alimentaires de base n'augmentent plus de manière disproportionnée en Centrafrique, ils ne se sont pas pour autant stabilisés et un risque de fluctuation des prix est toujours à craindre eut égard aux importations massives auxquelles le pays doit faire face. De même, le dysfonctionnement complet des structures de la chaîne de distribution des intrants, en particulier des semences, affectent fortement les capacités de production des agriculteurs.

Cette situation a conduit à une forte dégradation de la situation alimentaire malgré l'assistance humanitaire apportée, exacerbant des taux de mortalité déjà élevés. Le dernier IPC (Cadre Intégré de classification de la sécurité alimentaire - 2016) a mis en évidence des

résultats montrant que 40% de la population rurale se trouve en phase humanitaire, dont 29% en phase de crise et 11% en phase d'urgence (soit un total de 1 661 698 personnes) ; s'agissant de Bangui, 15% de sa population se trouve en phase humanitaire (soit 125 862 personnes).

Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)

Stabilité du cadre macro-économique

L'effondrement de l'activité économique a eu une incidence négative majeure sur les équilibres fiscaux. Les recettes budgétaires centrafricaines ont diminué de deux tiers en 2013. En 2015, elles s'élevaient à environ 60 % de leur niveau d'avant crise, soit 7,1 % du PIB. Dans le même temps, les dépenses d'investissement du secteur public sont passées de 1,5 % du PIB en 2012 à 0 en 2014, avant d'augmenter à nouveau pour s'établir à 0,3 % en 2015. Les appuis budgétaires n'ont pas suffi à combler les déficits budgétaires en 2014 et 2015, entraînant l'accumulation d'arriérés.

Malgré l'achèvement de l'initiative PPTE (Initiative des pays pauvres très endettés), la République centrafricaine reste toujours exposée à un risque élevé de surendettement. Bien que la valeur actuelle de la dette extérieure publique reste inférieure au niveau de référence de 30 % du PIB, elle est au-delà du seuil de 100 % des exportations d'une marge importante (169 % en 2015). De plus, selon les prévisions actuelles, la dette extérieure n'approcherait pas le seuil de 100 % des exportations avant 2022. Le scénario de référence prévoit une augmentation soutenue des exportations, au regard de la croissance du PIB estimée en moyenne à 5,4 % jusqu'en 2020 et à 3,5 % par la suite.

Les recettes budgétaires intérieures devraient atteindre 82,5 milliards de FCFA en 2016, soit 7,9 % du PIB. Si cette projection se révèle exacte, les recettes resteront à peine suffisantes pour couvrir la masse salariale, et insuffisantes pour financer d'autres dépenses courantes, les obligations du service de la dette ou l'investissement en capital. L'augmentation de l'investissement public à environ 9 % du PIB sera nécessaire pour répondre aux contraintes d'infrastructure. La réalisation de cette augmentation, tout en maintenant une politique budgétaire prudente, nécessitera une augmentation sensible des recettes intérieures et une utilisation responsable de l'aide extérieure.

Finances publiques (budget, recettes, chaîne de la dépense, comptabilité)

Budget

La crédibilité des budgets votés en lois de finances initiales demeure faible. Le défaut de loi de règlement (dernière en date 2008) est emblématique des carences subies par la gestion budgétaire de la RCA. Trop souvent les budgets d'investissement constituent une variable d'ajustement, au profit du paiement des salaires et des dépenses de fonctionnement. En matière de recettes, les prévisions budgétaires sont perfectibles.

Le calendrier budgétaire est mal synchronisé, conduisant souvent à un budget mal préparé soumis à l'Assemblée Nationale. Le budget ne s'inscrit pas réellement dans une perspective pluriannuelle. De plus, l'élaboration du budget par le Ministère des finances n'associe pas suffisamment les ministères sectoriels. La manière dont les besoins sectoriels sont déterminés reste encore empirique et n'est en général pas en harmonie avec les stratégies lorsqu'elles existent. Les charges récurrentes des investissements sont rarement estimées pour être prises en compte dans la programmation budgétaire.

En vue d'améliorer la transparence du budget de l'Etat, une nouvelle nomenclature budgétaire et un nouveau plan comptable ont été adoptés en 2009. Mais l'utilisation des nouvelles classifications budgétaires, notamment la classification fonctionnelle, à des fins d'analyse budgétaire, reste faible. Les informations fournies à l'Assemblée nationale pour l'examen et le vote du projet de loi de finances restent limitées. L'accès du public aux informations budgétaires est également limité en dépit d'efforts récents.

Recettes

En 2015, les taxes à l'importation ont été la principale source de revenus de l'État, en représentant 33% du total des revenus, suivis de la TVA (26%), des impôts sur les bénéfices des sociétés (9 %), des impôts sur les traitements et salaires (8%) et des cotisations de la sécurité sociale (4%). Au cours de la période 2010-2012, les taxes sur les concessions forestières et les droits à l'exportation des diamants et l'or s'élevaient à 10% du total des revenus. Toutefois, cette part a chuté à 1,5 % en 2015 parce que le gouvernement n'a plus perçu les redevances minières depuis 2011 et la crise a réduit de moitié les recettes provenant des concessions forestières. Le faible niveau de recettes s'explique aussi par de nombreuses exemptions fiscales et conventions, ainsi qu'une politique fiscale inadaptée dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment dans les télécoms. Enfin, la crise a engendré une dégradation du secteur formel et le développement d'activités informelles voire frauduleuses, réduisant d'autant l'assiette fiscale. Le déficit budgétaire pour les dépenses incompressibles de l'Etat doit de ce fait être pris en charge par l'appui budgétaire des partenaires de la RCA.

Les ressources naturelles extractives pourraient représenter à moyen terme un important gisement de ressources (voir pilier 3). Toutefois, la relance des revenus fiscaux issus de l'exploitation forestière est actuellement bloquée sur la question des arriérés d'impôts durant le conflit. Le secteur minier est essentiellement artisanal, informel et focalisé sur l'or et le diamant. Le système des bureaux d'achat en place permettant la taxation de l'activité a été de facto arrêté par le conflit et la suspension de la certification Kimberley. Le rétablissement et l'expansion de l'autorité fiscale sur l'artisanat minier est vital pour le Ministère des Finances mais extrêmement sensible d'un point de vue sécuritaire.

Les recettes de l'Etat (produits fiscaux et douaniers) ne sont pas le reflet du potentiel réel du pays car les recettes fiscales ne reposent pas sur une assiette maîtrisée et contrôlée ; les recettes douanières sont affectées par de nombreux cas d'exonérations exceptionnelles, et par l'absence de contrôles de l'administration. Celle-ci souffre de faiblesses structurelles. Le suivi des contribuables les plus importants est limité, et celui des contribuables de taille moyenne inexistant. La coordination des douanes et des impôts pourrait s'améliorer grandement. De plus, certains des bureaux de douane ne sont pas encore opérationnels en raison de la crise.

Chaîne de la dépense

En début de gestion, des plans d'engagements et de passation de marchés doivent être élaborés par les ministères sectoriels avant que l'administrateur de crédits concerné puisse soumettre les dossiers d'engagements à la Direction générale du Budget. La multiplicité des structures impliquées, la compétence très limitée des agents, les insuffisances de l'applicatif de gestion budgétaire et comptable, et le cumul de signature manuel des administrateurs de crédits, peu disponibles, et des gestionnaires (aucun rôle décisionnel pourtant) se traduisent en autant de délais. Il faut enfin ajouter le recours presque systématique aux procédures de dépenses exceptionnelles – 80% en 2015, ce qui favorise le contournement des procédures.

A cela s'est ajoutée, en 2016, une rupture de la chaîne de la dépense entre l'ordonnancement et le paiement. Aux blocages procéduraux s'ajoute une faiblesse du système. Un audit de

l'application GESCO est en cours et les résultats sont attendus pour pouvoir financer des actions pour l'améliorer. En 2015, 80% des dépenses ont été exécutées selon des procédures exceptionnelles. Les Autorités se sont engagées à mener des réformes pour réduire l'utilisation des procédures exceptionnelles à 5% d'ici la fin de 2017.

Les autorités ont pris de nombreuses mesures depuis 2015 pour maîtriser la masse salariale et assurer le paiement de la solde. Ainsi, des réformes ont permis de recenser près de 92% des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (FAE) permettant de mettre à jour le fichier, de fiabiliser leur gestion, de commencer à les redéployer et de mener des contrôles de présence. Les effectifs des FAE ayant perçu un traitement sont passés de 21 088 en 2014 à 20 679 en 2016. La solde a ainsi diminué de 6,5% à 6% du PIB sur la même période.

Comptabilité

Il n'y a plus de comptabilité de l'Etat central disponible depuis 2009. En conséquence, il n'y a aucune visibilité sur les dépenses et recettes de l'Etat.

Malgré la chute rapide de ses ressources financières, le gouvernement a réussi à mobiliser le nécessaire pour couvrir les dépenses essentielles durant la crise. Il faut souligner le rôle essentiel des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers, qui ont permis de boucler les fins de mois et notamment d'assurer le paiement courant des salaires et pensions. Les paiements ont été réalisés selon la solvabilité de l'Etat, largement en accord avec les priorités gouvernementales grâce à un comité de trésorerie interministériel actif durant toute la période de crise. Toutefois, la gestion de la trésorerie est limitée aux opérations de l'administration centrale. Les établissements publics nationaux, les fonds spéciaux et les comptes d'affectation spéciale, ne sont pas compris dans cette gestion, alors qu'un montant important de taxes parafiscales est collecté par ces entités. Aucune information comptable n'est disponible hors du champ de l'administration centrale.

De nombreux comptes détenus par des gestionnaires de fait (des agents manipulant des deniers publics sans y être autorisés) hors du Trésor pourraient regrouper jusqu'à un tiers des recettes de l'Etat. Deux audits conduits en 2013 et 2014 ont identifié de nombreux comptes ouverts au nom de gestionnaires d'entités publiques et utilisés hors du système de gestion de la trésorerie pour des opérations généralement non rapportées dans la comptabilité. Le montant de ces « dépôts de fait » pourrait atteindre celui des budgets annexes soit plus de 20% du montant du budget de l'Etat et des recettes affectées soit 16% du montant des impôts et taxes.

Toutefois, depuis le début d'opérationnalisation de l'Agence Centrale Comptable du Trésor (ACCT), des moyens ont été mobilisés pour (i) rattraper le retard dans la tenue des comptes, (ii) fiabiliser le tableau de trésorerie, (iii) et mettre en place un Compte Unique du Trésor. La consolidation de ces actions sera critique pour rétablir la transparence dans la gestion de la trésorerie.

Statistiques

De par sa capacité à faciliter la planification et le ciblage, les capacités statistiques sont une composante essentielle de la politique gouvernementale. Lorsque les données sont rendues accessibles au public, cela facilite également la reddition des comptes. La plupart des bases de données sont désuètes et ont urgemment besoin d'être révisées. La base de l'Indice des Prix à la Consommation a été changée pour la dernière fois en 1981 en utilisant les données de 1975 pour établir les poids, le dernier recensement agricole date de 1985, le dernier recensement a été effectué en 2003, la dernière enquête sur les conditions de vie date de 2008, tout comme les dernières données validées des comptes nationaux. Alors que la crise a profondément modifié les caractéristiques démographiques du pays – des villages entiers ont

été détruits – aucune de ces bases de données ne reflète la réalité du pays avec précision. Le conflit a laissé le système statistique en mauvais état et la production statistique est limitée. Plusieurs membres du personnel de l'*Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES)* ont disparu et ses bureaux ont été pillés, effaçant une grande partie de la mémoire statistique du pays.

Crédibilité financière de l'Etat et mécanismes de redevabilité

Le glissement des dettes a généré une masse considérable d'arriérés de paiement et leur mise à jour s'effectue avec beaucoup de retard. Toutefois, de nombreuses incertitudes persistent sur le montant réel des arriérés de l'Etat qui sont toujours arrêtés avec retard par rapport à la fin de l'exercice budgétaire, et surtout sans validation immédiate.

Les principaux indicateurs disponibles (dont l'indice de perception de la corruption) montrent une corruption généralisée favorisée par la faiblesse des contrôles et l'opacité financière. Le manque de transparence dans la gestion publique continue d'affecter sérieusement l'impact des politiques publiques et limite l'efficacité de l'aide publique au développement. Pourtant, le pays a formulé une stratégie nationale de lutte contre la corruption et dispose d'un système de contrôle actif (Inspection Générale d'Etat – IGE, Cour des comptes, inspections sectorielles et contrôle financier assuré par l'Inspection Générale des Finances – IGF) et des dispositifs de transparence (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – ITIE ; Processus de Kimberley; Déclaration des biens), mais tous nécessitent d'être soit relancés soit actés dans la pratique.

Ainsi, le système de contrôle interne manque de moyens adéquats et de capacité. Dominé par l'Inspection Générale d'Etat, le système souffre de la faiblesse du système comptable et de l'impossibilité d'accéder aux comptes à temps en vue du contrôle. Sur le plan budgétaire et administratif, le contrôle est assuré par les services budgétaires et les inspections sectorielles. Leur efficacité est toutefois limitée par l'absence de suites données aux dénonciations. Entre 2007 et 2010, la Cour des comptes n'a produit aucun rapport d'audit de performance, de contrôle juridictionnel ni d'approbation ou de vérification des comptes de l'Etat. Elle ne jouit pas d'une indépendance totale, ni d'une autonomie financière selon les critères de INTOSAI. Ses capacités d'action sont limitées par la qualité de ses membres et la non clarification de son cadre juridique. Elle souffre en outre de dysfonctionnements structurels qui limitent son efficacité ainsi que du manque d'application de ses recommandations, aucun mécanisme efficace de suivi de ses recommandations n'étant en place. S'agissant du contrôle interne, les mécanismes restent faibles avec un dispositif non rationalisé, des moyens limités et une absence de suivi des recommandations des missions de contrôle et d'audit. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), dont le mandat principal est d'effectuer la surveillance du bon fonctionnement des marchés publics, ne peut de fait pas effectuer sa mission vue l'absence presque totale de marchés publics actuellement, et les moyens très limités dont elle dispose. Enfin, le contrôle parlementaire et citoyen est quasi-inexistant et mal organisé, avec des capacités très faibles au niveau de l'Assemblée nationale et une société civile qui dispose de peu de marge de manœuvre.

Section 3 : Réponse actuelle

Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive

La réponse actuelle du Président de la République, du Premier Ministre et du Ministère de l'intérieur sont en accord avec le Forum National de Bangui en démontrant la nécessité de

renforcer la participation citoyenne et la représentativité politique des régions en organisant rapidement des élections locales. Il est également important, comme cela a été accordé, de faciliter la participation des populations réfugiées et déplacées aux élections. La mise en pratique d'une politique de décentralisation et d'une démocratie participative et inclusive est illustrée par le Plan d'actions du Ministère de l'Intérieur, Sécurité publique et Administration du Territoire (MISPAT). La politique de décentralisation est en train d'être élaborée, et un état des lieux a déjà été effectué sur la présence de l'administration et l'état des bâtiments administratifs, judiciaires et pénitenciers. De plus, les premières étapes de redéploiement de l'administration et de restauration de l'Etat sont en cours de mise en œuvre.

La RCA a élaboré un programme cadre quinquennal qui vise à moderniser le système national d'enregistrements des actes d'état civil et des statistiques vitales.

La réponse actuelle dans de nombreux domaines est fortement soutenue par l'appui des différents partenaires internationaux et les synergies d'actions des intervenants. La continuation de ce soutien, ainsi que l'indispensable garantie de sécurité, sont nécessaires pour le redéploiement progressif des services civils et sécuritaires de l'Etat à l'intérieur du pays, pour assurer la transition entre l'humanitaire et le relèvement et pour consolider la paix.

Le contexte demeure très fragile en RCA, marqué par l'absence des services fonctionnels de sécurité de l'Etat (police et gendarmerie) dans la plus grande partie du pays (voir Pilier 1). Certains bâtiments réhabilités ont de nouveau été pillés récemment. Le déploiement actuel des agents et les moyens mis à leurs dispositions sont loin de répondre aux attentes. Dans le domaine civil, des efforts considérables sont encore nécessaires pour avoir une administration opérationnelle à même de pacifier le pays et de répondre aux attentes de la population (réhabilitation des locaux, formation/renforcement des capacités des différents acteurs, y compris en coordination et en gestion du développement local).

Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales

Santé et nutrition

Face à d'énormes besoins et aux capacités opérationnelles limitées du système de santé public sur le terrain, l'appui des partenaires humanitaires de santé, qui soutiennent environ la moitié des établissements de santé fonctionnels, reste crucial pour la fourniture de services aux populations. Certains organismes humanitaires offrent des services de santé de manière directe, tandis que d'autres offrent des produits pharmaceutiques, du matériel médical et d'autres fournitures aux établissements nationaux, ou se concentrent sur les investissements d'infrastructures et de réhabilitation. Ils sont aussi très impliqués dans la surveillance et le contrôle des maladies, les enquêtes sur les épidémies et les campagnes de vaccination.

En même temps, les autorités gouvernementales sont appuyées par les partenaires dans la mise en œuvre du Plan de Transition du Secteur Santé (PTSS) 2015-2017 pour la restauration des piliers du système visant à accroître l'accès aux services et améliorer leur qualité de façon durable. Le PTSS a été organisé autour de cinq axes stratégiques qui portent sur le renforcement du ministère de la santé dans ses fonctions de gouvernance, la mise à disposition d'un paquet minimum d'activités de qualité, l'amélioration de la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, la gestion des urgences et catastrophes et la lutte contre les maladies. En outre, le gouvernement a choisi comme un élément central de sa stratégie le modèle de financement basé sur la performance (PBF) pour maximiser l'efficacité des dépenses de santé avec des ressources limitées.

Se fondant sur la déclaration de Paris du 1^{er} décembre 2014 pour mettre fin à l'épidémie du HIV et sur les orientations internationales, le plan stratégique national (PSN) 2016-2020 a été formulé. Le PSN est un outil de coordination, de plaidoyer, de mobilisation des ressources et d'orientation de toutes les interventions dans les cadre du « There One » en vue d'une réduction significative du nombre de nouvelles infections à VIH et l'amélioration de la qualité de vie des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA d'ici 2020. Le PSN 2016-2020 comporte 3 axes d'actions et 1 axe de soutien à savoir : i) réduction de la transmission sexuelle et sanguine du VIH ; ii) l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH ; iii) la prise en charge globale du VIH/SIDA et iv) la gouvernance et le suivi-évaluation.

En ce qui concerne la nutrition, les interventions en cours se sont focalisées spécialement sur (i) la mise à niveau de la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë à travers l'appui direct des structures de santé, la formation et le renforcement des capacités des prestataires de santé, (ii) le renforcement de la sécurisation du système d'approvisionnement en intrants nutritionnels tant au niveau central qu'au niveau périphérique, (iii) l'introduction à petite échelle des interventions de promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, (iv) le renforcement de la supplémentation nutritionnelle et en micronutriments, et le déparasitage, (v) le renforcement de la surveillance nutritionnelle avec les outils d'évaluation rapide, la gestion de l'information au niveau du cluster en partenariat avec le gouvernement, ainsi que (vi) le renforcement de la coordination.

Éducation

La crise politico-sécuritaire survenue en 2012 a obligé le secteur de l'éducation à adopter des orientations exceptionnelles pour faire face aux défis de l'après-crise et conduire de manière coordonnée la relance du fonctionnement du système éducatif. Ainsi, le Ministère de l'Éducation et ses partenaires ont adopté un plan de transition couvrant la période 2015-2017 – prolongé jusqu'en 2018 – en remplacement de la phase 2 de la Stratégie Nationale du Secteur de l'Éducation (SNSE 2008-2020). Le plan de transition comporte trois objectifs principaux :

- i) Faciliter la transition entre les activités d'urgence et les conditions normales d'enseignement ;
- ii) S'assurer que le système d'enseignement primaire et secondaire est en mesure d'atteindre le niveau des résultats obtenus avant la crise de 2012 en ce qui concerne l'accès aux écoles et la qualité de l'éducation ; et
- iii) Rétablir la capacité des autorités éducatives à développer des perspectives d'éducation à long terme et une stratégie sectorielle.

À ce jour, dans le domaine de l'accès, de grands efforts ont été consentis par les membres du Cluster Education et le MENESRS pour garantir l'offre de services éducatifs d'urgence à travers la mise en place d'Espaces Temporaires d'Apprentissage. Les autorités éducatives ont pris des mesures exceptionnelles pour faciliter, d'une part, l'inscription à l'école des enfants déplacés et ceux n'ayant pas d'actes de naissance et, d'autre part, la validation des acquis pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour faire face aux frais d'examen. Par ailleurs, on observe une tendance encourageante quant à la fonctionnalité des établissements scolaires (76%), en dépit du fait que des efforts restent à faire quant à leur sécurisation. De plus, la construction d'une trentaine de salles de classe en dur, de 75 hangars et la réhabilitation de 267 salles de classe a été lancée.

Concernant la qualité, le MENESRS a procédé, d'une part, au recrutement et à la formation de 500 nouveaux maîtres d'enseignement et de 500 maîtres-parents et, d'autre part, à la dotation d'environ 300 000 élèves et 6 000 enseignants en matériels didactiques (kits et manuels scolaires).

Quant à la gouvernance du secteur, le système d'information de gestion de l'éducation est en cours de restauration. Les capacités de fonctionnement des directions techniques ont été renforcées et la réhabilitation des bâtiments administratifs du MENESRS a été lancée. Par ailleurs, le cadre de coordination du secteur de l'éducation a été redynamisé.

Toutefois, dans le cadre du relèvement du système éducatif centrafricain, des défis persistent dans le domaine de l'accès, de l'équité géographique et en terme de genre, de la qualité des apprentissages et de la gestion et du financement du secteur. Plus spécifiquement, les problèmes suivants se posent encore : (i) des infrastructures scolaires et de l'environnement d'apprentissage adéquats ; (ii) la diversification de l'offre éducative pour attirer les enfants, adolescents et jeunes déscolarisés et non scolarisés, (iii) la qualification des enseignants et leur prise en charge ; (iv) la disponibilité des matériels didactiques, et (v) le cadre de fonctionnement et des capacités de mobilisation de ressources financières et humaines.

Eau et assainissement

Les interventions en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène se sont concentrées ces trois dernières années sur l'assistance humanitaire y compris pour les actions de développement dans des localités moins affectées par la crise. Ce travail, mené en étroite collaboration avec les institutions du gouvernement (Direction Générale de l'Hydraulique et Agence nationale de l'Eau et Assainissement) ainsi qu'avec les ONG nationales et internationales, a permis de mettre en œuvre des activités visant à consolider le redéploiement de l'administration et contribuer de ce fait à la stabilisation en cours du pays.

Grâce aux appuis multilatéraux et bilatéraux des partenaires, les interventions dans les domaines WASH (eau potable, assainissement et hygiène) ont permis, entre autres, de réaliser 200 nouveaux forages et de réhabiliter 900 anciens forages équipés de pompes à motricité humaine, de construire 8 mini-systèmes d'alimentation en eau potable, de réhabiliter 9,8 kilomètres de conduites d'eau potable en amiante-ciment, de réhabiliter une station de traitement d'eau du système de distribution d'eau de la SODECA de la ville de Bangui et de construire des latrines dans les écoles et les formations sanitaires.

L'ensemble de ces interventions vise une meilleure prise en compte des besoins des populations déplacées et la préparation au retour. En particulier, les objectifs concernent :

- La réduction de la pénibilité de l'accès à l'eau, des maladies diarrhéiques et la lutte contre des épidémies telles que le choléra, par une amélioration de la couverture WASH ;
- La protection de l'environnement rendue possible par la disponibilité de services d'assainissement ;
- Une meilleure acceptation par les populations locales, en réduisant des éventuelles tensions qui pourraient naître du partage des infrastructures existantes ;
- La consolidation de l'organisation mise en place ;
- L'application des bonnes pratiques et connaissances en hygiène par les « réfugiés retournés » bénéficiant d'assistance en WASH qui va permettre une dissémination plus rapide de ces bonnes pratiques une fois en contact avec les communautés.

Le secteur de l'hydraulique urbaine pour la ville de Bangui a entamé des études prospectives pour la réalisation du schéma directeur d'hydraulique de la ville, permettant d'envisager des interventions futures correctement planifiées. La mise en œuvre d'autres programmes prioritaires qui découlent du programme d'investissement existant et du schéma directeur d'approvisionnement de la ville de Bangui permettra d'accroître de façon durable l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

Protection sociale

Jusqu'en 2012, la protection sociale relevait de la compétence du ministère de la santé. En 2012, le Gouvernement créait un nouveau ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire. Ce nouveau ministère était destiné à diriger la mise en œuvre de la PNPS en coordination avec d'autres agences publiques. Seulement, le conflit a retardé le processus de création de la PNPS. Désormais, les autorités devront reprendre la PNPS afin de mettre davantage l'accent sur des mécanismes de soutien non contributifs, comme les transferts en espèces, pour pouvoir faire face à la hausse inquiétante de la pauvreté et de la vulnérabilité provoquée par le récent conflit.

En 2012, les autorités adoptaient un avant-projet de politique nationale de protection sociale, rédigé avec l'aide de l'Organisation internationale du travail. Cet avant-projet, destiné à mettre en place la composante de protection sociale de la seconde stratégie nationale de réduction de la pauvreté du gouvernement a pour objectif d'améliorer des résultats en matière d'éducation et de santé pour les ménages pauvres. Cet avant-projet prévoit une PNPS complète destinée à garantir l'accès aux services sociaux de base, particulièrement pour les groupes vulnérables, et à réaliser des transferts sociaux ou de définir un cadre d'assurance sociale.

Assurer la sécurité alimentaire et la résilience

Une importante opération de secours humanitaire a été déployée pour atténuer les impacts de la crise. A titre d'exemple, en 2015, différents partenaires de la sécurité alimentaire ont ainsi contribué à venir en aide à plus de 170 000 ménages avec des semences de qualité et des outils, qui ont générés environ 40 000 tonnes de produits agricoles et ont directement profité à environ 854 500 personnes. Cet effort a été soutenu par la distribution des rations alimentaires à plus de 65 000 ménages agricoles pour les empêcher d'utiliser leurs semences comme nourriture plutôt que pour le semis et protéger ainsi leur capacité de production des saisons futures. De tels efforts sont poursuivis du fait de la situation humanitaire encore fragile.

Des activités complémentaires ont également été entreprises pour renforcer la résilience des populations et s'efforcer de protéger leurs moyens d'existence contre les chocs, de rendre les systèmes de production alimentaire plus résilients et capables d'absorber l'impact d'événements perturbateurs et de s'en relever. Ceux-ci incluent la disposition de repas scolaires, d'interventions de nutrition pour les mères et les jeunes enfants, d'activités de support à l'accès et à l'usage de systèmes de crédits/épargnes orientés vers les petits producteurs, la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR), des campagnes de vaccination du bétail, de réhabilitation des infrastructures par le biais de projets à haut intensité de main d'œuvre et d'appui aux efforts du gouvernement de reconstruire la capacité de provision semencière du pays. Des programmes se sont concentrés sur la reconstruction et la protection d'actifs communautaires et la reconstitution de la cohésion sociale (parmi ceux-ci, notons la mise en place des "Caisses de Résilience", visant à renforcer la culture de l'épargne, de l'investissement et de la solidarité ainsi que le renforcement des capacités techniques des institutions d'agriculteurs). Des efforts pour rétablir un dialogue intercommunautaire autour des voies de transhumance ont également été menés. Un cadre de concertation régional a été créé afin de mener un dialogue intercommunautaire transfrontalier annuel, et créer des conditions apaisées et améliorer la coordination en matière de transhumance.

La réponse apportée tend de plus en plus à accompagner la redynamisation du secteur agricole et à faciliter la réintégration des personnes vulnérables avec l'objectif d'améliorer leur capacité de production. Le Gouvernement centrafricain a élaboré, en 2013, un «

Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle » (PNIASAN), qui comprend non seulement les filières végétales et animales mais aussi le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires et la promotion des filières pêche et aquaculture, ainsi que la mise en place d'un système national de gestion de stock de sécurité et le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et d'informations en matière de prise en charge nutritionnelle. Dans une perspective d'actualisation du PNIASAN, le gouvernement a adopté une « *Feuille de Route de la Relance Agricole* » et son plan d'action 2016-2018, reposant sur une collaboration étroite entre le gouvernement et ses partenaires. Le Pilier 2 est concerné par :

- *Objectif 1 : Améliorer la capacité de résilience, de relance durable des activités agropastorales et de développement économique des communautés et ménages vulnérables, en facilitant leur accès aux innovations techniques, aux services financiers ainsi qu'aux systèmes de résolution des conflits, pour répondre aux situations d'urgence humanitaire, aux exigences des marchés, au renforcement de la cohésion sociale et la promotion de la stabilité.*
- *Objectif 2 : Favoriser la réconciliation nationale des communautés fragilisées par la crise, à travers le renforcement du dialogue agriculteurs-éleveurs et des échanges économiques intercommunautaires, ainsi que la réintégration des ex-combattants à travers les programmes de Désarmement, Démobilisation, réintégration (DDR), afin de retisser le lien social.*

La relance agricole est basée sur une approche qui vise à réduire les disparités régionales, sources de marginalisation et d'exclusion. A long terme, réduire de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition et assurer la résilience des populations ne peut s'envisager que par un vrai développement du secteur agricole basé sur la valorisation des énormes potentialités et l'amélioration du cadre institutionnel et législatif des interventions agricoles. Cette transformation majeure du secteur agricole au sens large est traitée dans le pilier 3, sous-composante agriculture, en lien avec les objectifs 3 et 4 de la feuille de route de la relance agricole.

Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)

Entre 2014 et 2015, le Gouvernement de transition, avec le soutien des partenaires apportant des appuis budgétaires, a maintenu les fonctions les plus essentielles de l'Etat, assuré les dépenses prioritaires et mis en place les prérequis du relèvement économique et de la reconstruction des services publics. Des actions essentielles ont été engagées telles que : (i) la sauvegarde du système et des circuits de trésorerie ; (ii) la mise en place, encore à consolider, de l'Agence comptable centrale du Trésor ; (iii) la mise en œuvre de la réforme du service public en privilégiant la maîtrise de la masse salariale.

Un plan concerté pour la résilience du système de gestion des finances publiques a été élaboré afin d'aider la RCA à briser la spirale de la dégradation du crédit de l'Etat. La proposition du Fonds monétaire international (FMI), à laquelle ont adhéré l'ensemble des partenaires intervenant dans le secteur des finances publiques, repose sur un plan d'action à court terme (12 mois) qui s'articule autour de cinq axes prioritaires : (i) revitaliser les recettes de l'Etat par un élargissement de l'assiette fiscale et une amélioration de la collecte ; (ii) sécuriser et dynamiser la gestion de la trésorerie ; (iii) normaliser la gestion budgétaire ; (iv) rétablir l'image comptable, et (v) restaurer le cadre des responsabilités financières.

Suite à cela, le Gouvernement a négocié avec le FMI un accord triennal de 115,8 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui a été approuvé le 20 juillet 2016. Cet accord a permis le décaissement immédiat de 17,4 millions de dollars, et le début de mise en œuvre d'un programme d'appui à la stabilité macroéconomique et de réformes structurelles. L'objectif est de réduire le déficit primaire intérieur afin de rétablir la viabilité de la dette, tout en augmentant les dépenses prioritaires de l'Etat. En complémentarité, des programmes d'appui budgétaires d'autres partenaires sont en préparation. Outre le concours financier au budget de l'Etat, ils visent à appuyer des réformes prioritaires afin de relancer l'économie et de rétablir la gestion des finances publiques.

Enfin, le pays s'est engagé dans le processus d'examen de l'application de la convention des Nations Unies contre la corruption. Cet exercice porté par la Comité National de Lutte contre la Corruption (CNCL) a permis de maintenir l'attention du public en général et des pouvoirs publics en particulier sur la nécessité de renforcer les mesures de lutte contre la corruption.

Section 4 : Priorisation des interventions stratégiques

Vu l'inégalité entre les hommes et les femmes en RCA, en termes de représentativité à la fois dans l'Exécutif et au Parlement, de durée moyenne de scolarisation de 2,8 années et de mortalité maternelle élevée, la prise en compte du genre est nécessaire de façon transversale dans tous les domaines. Il est important de souligner le besoin de cette prise en compte, notamment dans les mécanismes institutionnels et les instruments de financement du développement, l'éducation et la formation, ainsi que l'importance d'assurer la pleine participation des femmes dans les sphères politique, sociale, rurale et entrepreneuriale.

Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, les résultats stratégiques suivants sont visés :

- *La stratégie nationale de la restauration et de l'extension de l'autorité de l'Etat est élaborée et mise en œuvre*
- *Les fonctionnaires et agents de l'Etat sont (re)déployés et en poste dans toutes les sous-préfectures.*
- *La politique de décentralisation est mise en œuvre, la légitimité des autorités est accrue, et les organes des collectivités locales élues sont installés et opérationnels.*
- *Les institutions prévues par la Constitution sont mises en place et fonctionnelles.*
- *Le cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre de la réforme administrative est créé et opérationnel.*
- *Les bases de la société sont renforcées, des dynamiques locales positives sont recrées, la bonne gouvernance locale est promue ainsi que la coexistence pacifique au niveau communautaire.*
- *La politique nationale de réconciliation et cohésion sociale communautaire est mise en œuvre au niveau local à travers des plans de relèvement locaux et de consolidation de la paix.*

Les trois piliers du RCPCA constituent un ensemble cohérent et articulé, le pilier 1 se focalisant sur la politique et stratégie nationale de paix, réconciliation et cohésion sociale alors que le pilier 2 se focalise davantage sur le niveau local et la cohésion sociale communautaire. Ceux-ci constitueront des fondations fertiles pour le relèvement et développement de la RCA. Les activités prioritaires ont pour objectif d'améliorer la vie des

populations et de faire percevoir les dividendes de la paix, tout en ciblant particulièrement à la fois les plus vulnérables ainsi que d'essayer de redresser les disparités régionales.

Un besoin criant de renforcement des capacités à tous les niveaux par le biais de formation et d'accompagnement se fait sentir. Suite à une détérioration des relations inter et intra-communautaires accrue ces dernières années (minorités, éleveurs, fermiers, confessions, handicapés, jeunes, femmes, etc.), de nombreuses actions pour faciliter la réconciliation et réparer les fractures sociales au niveau communautaire sont primordiales.

Comme rappelé plus haut, la restauration et l'extension de l'autorité de l'Etat passent en partie par le redéploiement de l'administration et la réponse aux demandes prioritaires des populations. Toutefois, le processus sera long et complexe et nécessitera beaucoup de moyens. Il constituera une des étapes clefs vers le rétablissement du contrat social entre l'Etat Centrafricain et les populations, tant sollicité par le Forum National de Bangui en mai 2015. In fine, il s'agira de contribuer à la restauration des fondements de l'État centrafricain et redonner de l'espoir aux populations durement éprouvées par les crises de ces dernières années et décennies.

Dans cette perspective, le Gouvernement entend poursuivre et consolider les efforts en cours. Ainsi, afin de favoriser la coordination et la synergie des efforts et optimiser les résultats, le Gouvernement mènera de larges consultations et concertations en vue de la formulation et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de restauration et d'extension de l'autorité de l'Etat. Cette stratégie aura l'avantage de capitaliser les premières expériences enregistrées en termes de redéploiement des services de l'Etat, de renforcement des capacités des différents acteurs sur le terrain et de redynamisation des mécanismes de concertations et de coordination.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des efforts soutenus seront focalisés sur la poursuite du redéploiement des FAE et le suivi de leur présence dans toutes les préfectures et sous-préfectures du pays. A cet égard, le programme qui sera mis en place intégrera la création d'un environnement favorable au redéploiement et à la stabilisation des FAE, notamment à travers l'amélioration de leurs conditions de travail mais également leurs conditions de vie (possibilités d'accès au salaire au niveau déconcentré).

Dans l'objectif d'assurer une démocratisation durable, le soutien au renforcement des institutions dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs capacités à accomplir leur devoir de transparence et redevabilité est essentiel. Il s'agit notamment de *l'Autorité Nationale des Élections*, *l'Assemblée Nationale* (formation des députés et les administrateurs sur les prérogatives législatives), le *Haut Conseil de la Communication* et la *Cour des Comptes* (voir Composante 4). La *Cour Constitutionnelle* (la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle) est actuellement celle de transition. En respect des énoncés de la Constitution, elle doit être remplacée. Il en va de même pour le *Haut Conseil de Communication*. Un soutien est également nécessaire à la *Cour de Cassation*, au *Conseil d'Etat* et à la *Haute Cour de Justice* (qui est une juridiction non permanente). De plus il faut y ajouter le *Conseil Économique et Social*, qui est une assemblée consultative en matière économique, social, culturel et environnemental : mis en place par le gouvernement Bozizé, cette institution n'a pas été efficace, par manque de légitimité de certains de ses membres, mauvaise gouvernance et manque de moyen de fonctionnement ; le *Conseil Nationale de la Médiation*, un organe permanent qui doit être dirigé par une personnalité indépendante, le Médiateur de la République, ayant pour mission d'améliorer les relations entre les citoyens et l'administration, et la prévention des conflits ; la *Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance*, une innovation de la nouvelle constitution, créée par souci de lutte contre la

corruption, de transparence, de redevabilité et de la bonne gestion des affaires de l'Etat (voir Composante 4).

Tenant compte de la nécessité de rapprocher l'administration publique de la population, la mise en œuvre effective de la décentralisation sera au nombre des priorités. Cette démarche aura vocation à contribuer à l'amélioration de la fourniture des services publics, et donc au renforcement des bases de confiance entre les pouvoirs publics et les citoyens. A cet effet, les actions seront d'abord focalisées sur la relance des cadres de concertations et le renforcement des capacités des acteurs, en vue de la prise en charge et de la gestion des préoccupations des populations. Elles porteront ensuite sur l'actualisation du cadre législatif et juridique de la décentralisation, ainsi que la révision du code électoral pour permettre la tenue des élections municipales, en prenant en compte la représentation des femmes et des jeunes et la mise en cohérence des lois et des textes d'application. Un système d'information sécurisé des données d'identité, dotant tous les citoyens centrafricains de cartes d'identité munies de données biométriques, est prioritaire. De même, les données de la liste électorale doivent être améliorées, soit par la révision de la liste existante et la production des cartes d'électeurs sécurisées et avec photos ; soit par l'annulation, par la voie législative, des listes électorales actuelles, puis l'élaboration de nouvelles listes électorales biométriques. Une option envisagée est similaire à celle de la Belgique et le Mali, où la carte d'identité biométrique vau pour carte d'électeur.

Les maires aujourd'hui sont nommés, et portent le titre de Président de Délégation Spéciale. Toutefois, suite aux élections Présidentielles et Législatives de décembre 2015 et février 2016, et dans la même optique, les élections locales représentent une étape essentielle dans le processus de démocratisation du pays et de renforcement du contrat social entre le Gouvernement et les citoyens. Ainsi, la conduite d'élections locales paisibles et transparentes, basées sur une analyse de besoins, est un des critères incontournables pour une gouvernance local et inclusive à travers le pays. Par ailleurs, dans la perspective d'un renforcement de la qualité et de l'efficacité des services publics, en plus du renforcement du contrôle citoyen favorisé par la décentralisation, une structure nationale sera mise en place pour assurer le contrôle de qualité, l'efficacité et l'efficience dans la fourniture de services publics aux populations. Des moyens conséquents seront mobilisés pour permettre le bon fonctionnement de ladite structure.

La réduction des disparités régionales revêt un caractère particulièrement important dans le cadre du relèvement et de la consolidation de la paix. En effet, l'article 128 de la Constitution énonce que « la République Centrafricaine est organisée en Collectivités Territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale. L'Etat centrafricain veille au développement harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales sur le fondement de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional ».

Il est prioritaire de renforcer les institutions de gouvernance locale et d'améliorer les services publics. Il est nécessaire de construire des gouvernements locaux démocratiques et efficaces, comme première ligne d'interaction avec la société civile, car ce sont les autorités les plus proches des citoyens, potentiellement les plus à même de répondre à leurs besoins. Des réparations ou la construction de locaux en fonction des besoins réels seront envisagé. Sur la base des données recueillies lors de la phase d'évaluation des capacités, les plans de développement des capacités spécifiques seront développées, afin de renforcer les fonctions administratives générales et de restaurer ou d'améliorer la fourniture de services. En termes généraux, un soutien aux conseils communaux et régionaux (conseillers et maires) par le biais de renforcement des capacités est nécessaire. Cet appui prendre la forme de formations et de production de guides et manuels en leadership sur les connaissances et les outils

nécessaires pour exercer au mieux leurs rôles au profit de leurs mandataires que sont les communautés et sur les compétences requise dans l'exercice de leurs fonctions ; appui au fonctionnement des conseils élus ; appui aux administrations communales, notamment concernant redevabilité, éthique, transparence, participation, gestion financière locale ; appui pour la gestion des services publics locaux ; formation et assistance technique pour une gestion financière, la budgétisation locale efficace et transparente et la passation de marchés ; mobilisation communautaire pour l'autonomisation et la participation ; formation et perfectionnement des élus des collectivités locales pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans locaux de développement ; facilitation de l'élaboration des stratégies locales de développement socioéconomique; formation et assistance technique pour l'amélioration des fonctions de l'administration locale et la fourniture de services publics (ressources humaines, TIC, questions juridiques, communication, services d'état civil, éducation, santé, eau et assainissement).

De plus, les interventions suivantes sont anticipées :

- L'évaluation du potentiel économique et des opportunités de croissance locales, y compris les ressources humaines, (basé sur les stratégies locales de développement socioéconomique)
- L'assistance technique aux autorités locales pour améliorer l'environnement des entreprises locales, d'interagir avec les entreprises et de promouvoir les opportunités locales d'investissement.
- La formation des femmes et des hommes dans les localités cibles pour démarrer et gérer les activités génératrices de revenus.
- Les Subventions pour les entreprises, en particulier celles qui favorisent l'emploi et en particulier l'emploi des femmes.

Tenant compte du fossé créé par les crises de ces dernières années entre les différentes composantes de la société centrafricaine, la mise en œuvre d'une politique nationale résolument engagée et volontariste en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale sera au cœur de l'agenda du Gouvernement (voir pilier 1). En complément, le pilier 2 prévoit : (i) l'organisation de larges campagnes d'information et de sensibilisation au niveau des communautés (y compris par le développement des radios communautaires), la démocratie à la base, la promotion de la redevabilité, etc.), (ii) le renforcement des capacités de la société civile à promouvoir et soutenir le dialogue social et (iii) les plateformes multifonctionnelles.

Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales

Partant de la situation actuelle où les ONG et autres acteurs humanitaires se chargent de la fourniture de services de base à la population, l'objectif est le transfert progressif de compétences à l'Etat pour qu'il s'en charge. Ce passage de l'un à l'autre n'est aujourd'hui pas encore construit ou planifié en détail. Or c'est un enjeu clé de la reconstruction des services publics (santé, éducation...) et surtout de la continuité de la fourniture de ces services. Un système ne pouvant se substituer rapidement à l'autre en RCA, il faut donc penser cette transition. Une démarche, testée au Cambodge dans les années 90 et en Afghanistan dans les années 2000 est que l'Etat contractualise les services publics à des acteurs privés, ONG ou autres, sur financement extérieur en majorité. L'Etat est le maître d'ouvrage, il a une fonction de stratégie, de mise en concurrence et de contrôle de l'atteinte

des résultats fixés. Dans ce cas de figure, l'Etat peut évidemment décider, sur une partie du territoire, d'avoir en gestion propre certains services.

Santé et nutrition

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, les résultats stratégiques suivants sont visés :

- *Les capacités opérationnelles en planification, budgétisation, suivi-évaluation et infrastructures sont renforcées à tous les niveaux du système de santé.*
- *Les ressources nécessaires pour le financement des soins sont mobilisées.*
- *Un système d'approvisionnement en médicaments essentiels, équipements et autres produits de santé est fonctionnel.*
- *Un personnel de santé qualifié et suffisamment motivé est présent sur tout le territoire national, y compris dans les zones rurales reculées.*
- *La prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant est améliorée.*
- *La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles sont renforcées.*
- *La surveillance épidémiologique et le système d'alerte précoce, de référence et de contre-référence ainsi que la gestion des urgences de santé publique sont assurées.*
- *Le cadre politique et institutionnel en matière de nutrition est renforcé.*
- *La promotion et la protection de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont développées et assurées.*
- *L'intégration des interventions nutritionnelles dans les soins de santé primaire est renforcée.*
- *Les interventions de nutrition à assise communautaire sont développées.*
- *La supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire sont renforcées.*
- *L'alimentation des groupes vulnérables spécifiques, y compris les personnes vivant avec le VIH/SIDA, est renforcée.*
- *Le système de surveillance nutritionnelle et alimentaire est renforcé.*
- *La capacité de prévention et de réponse aux urgences nutritionnelles est renforcée.*

Le RCPCA est en conformité avec le Plan de Transition du Secteur Sante (PTSS) qui met un accent important sur la remise à niveau des services de santé de base. Les autres domaines d'intervention prioritaire sont la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, aussi bien que la lutte contre les maladies : la triade tuberculose, VIH-SIDA et paludisme, les maladies non transmissibles, les maladies tropicales négligées et les maladies mentales. De plus, les interventions pour le développement du statut nutritionnel des enfants se focaliseront sur les actions prioritaires qui pourront contribuer à endiguer progressivement la malnutrition aiguë et chronique à travers une approche préventive. Une attention particulière devrait être accordée aux communautés et aux ménages les plus vulnérables.

La logique de sortie de crise exige aussi un effort concerté pour mener des réformes structurelles du système de santé pour renforcer la gouvernance, la planification et le financement du système de santé et de nutrition de façon durable. A cet égard, une phase pilote pour un potentiel système national du PBF sera mise en œuvre en tandem avec la gratuité des soins en faveur des populations vulnérables. Les priorités premières seront de :

- Renforcer les capacités de la gouvernance, la planification et la coordination aux niveaux central et décentralisé du secteur de la santé
- Améliorer la qualité structurelle des établissements de santé
- Augmenter le nombre de personnel de santé qualifié travaillant dans les zones rurales

- Elargir la disponibilité des médicaments essentiels, des équipements et autres fournitures
- Améliorer la surveillance, la communication et le transport dans tous les établissements à tous les niveaux du système de santé
- Accroître la disponibilité des ressources financières et non-financières pour les établissements de santé, leur permettant d'investir dans l'amélioration de la qualité des services de santé en fonction de leurs propres besoins définis localement.

Éducation

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, les résultats stratégiques suivants sont visés :

- *Les infrastructures de gestion de l'éducation et les capacités d'accueil des établissements scolaires sont renforcées, particulièrement dans les préfectures les plus vulnérables.*
- *Les conditions d'apprentissage sont améliorées et la sécurisation des espaces d'apprentissage est renforcée.*
- *Des modèles alternatifs d'éducation ciblant les enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation, déscolarisés et non scolarisés sont développés et mis en œuvre.*
- *Les systèmes de formation initiale et continue des enseignants et du cadre de suivi pédagogique sont renforcés avec un accent mis sur l'éducation à la paix, à la citoyenneté et la cohésion sociale.*
- *Le déploiement des enseignants est appuyé de façon équitable sur tout le territoire national.*
- *Des stratégies d'attraction et de maintien dans l'enseignement sont développées.*
- *Le statut, les modes de recrutement, de formation et les mécanismes de prise en charge des maîtres-parents sont révisés.*
- *Des connaissances sur les performances, les coûts et le financement du secteur sont générées et le prochain plan sectoriel est produit.*
- *La mise en application des actions du plan intérimaire relatives à la prise en charge des maîtres parents est accélérée.*
- *Le Système d'Information et de Gestion de l'Éducation est restauré et modernisé.*
- *Le développement institutionnel est assuré.*

Avec une population dont près de la moitié a moins de 18 ans, l'école est sans aucun doute le meilleur vecteur de développement et paix à moyen et long terme, qu'il s'agisse de croissance, de productivité, de création d'activités rémunératrices, mais également d'éducation citoyenne, de reconstitution du lien social et de réconciliation. Compte tenu des défis identifiés, les priorités premières du secteur de l'éducation portent sur :

1. La restauration durable du système éducatif
2. L'amélioration de l'accès et de l'équité dans l'accès à l'éducation (effort particulier à l'attention des filles en zones rurales)
3. L'amélioration de la qualité de l'éducation tout en mettant l'accent sur l'éducation à la paix, à la citoyenneté et à la cohésion sociale
4. Le renforcement de la planification, de la gouvernance et du financement du secteur éducatif

Ces priorités sont identifiées sur la base de critères préalablement établis. Les critères d'intervention liés à l'accès sont définis non seulement en fonction des défis du secteur mais aussi en fonction des préfectures et sous-préfectures : (i) bénéficiaires de très peu d'investissement par le passé ; (ii) forte densité de population scolarisable ; (iii) des taux

brut/net de scolarisation faibles. Ceux relatifs à la qualité portent sur : (i) les besoins en enseignants et les critères de recrutement de ces derniers ; (ii) la nécessité de motiver les enseignants affectés en dehors de leurs zones de résidence ; (iii) la nécessité de prendre en charge les maîtres-parents (*environ 40% de l'ensemble des enseignants*) actifs en salle de classe ayant le niveau académique requis. Pour ce qui est de la gouvernance, il a été pris en compte : (i) l'agenda sectoriel (*le fait que secteur soit en fin de cycle de programmation*) ; (ii) la nécessité de mettre en place de nouvelles bases de planification ; (iii) les besoins en renforcement des capacités institutionnelles.

Enfin, le dispositif de la formation technique et professionnelle dans l'ensemble comporte depuis longtemps beaucoup de déficiences, y compris des équipements et infrastructures existants vétustes, l'absence des formateurs spécialisés, l'inadéquation du matériel didactique, une grave pénurie des ressources financières et la non prise en compte de l'analyse du marché du travail. Certains centres de formation pratique relèvent du MENERS et d'autres relèvent du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), ou sont gérés par le secteur privé. Le Pilier 3, composante 3 traite en détail de la formation professionnelle et du soutien à l'entrepreneuriat.

Eau et Assainissement

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, les résultats stratégiques suivants sont visés :

- *L'accès à l'eau potable et l'assainissement des populations rurales et urbaines est amélioré.*
- *Les structures gouvernementales (DGH et SODECA, ANEA) sont renforcées en vue de la fourniture de meilleurs services d'eau et d'assainissement.*
- *Le secteur de l'eau et de l'assainissement dispose d'instruments institutionnels, juridiques et réglementaires et d'outils performants pour une meilleure connaissance, suivi et évaluation du secteur.*
- *Une stratégie de communication sociale et communautaire pour le changement des normes et comportements souhaités est mise en œuvre en soutien à la durabilité des interventions WASH.*

Les interventions WASH sont essentielles pour faciliter le retour et la réinstallation des populations dans leur communauté d'origine. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement devra permettre à au moins 1 million de personnes vulnérables, vivant dans les zones défavorisées d'avoir accès à des points d'eau potable et à des ouvrages d'assainissement. Les interventions dans les centres éducatifs (écoles, lycées) et les centres de santé sont budgétisées dans ces sous-composantes, mais seront mises en œuvre en lien étroit avec la sous-composante WASH. La stratégie d'intervention inclut :

- L'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations rurales, à travers la réhabilitation et la construction de nouveaux forages, ainsi que de systèmes simplifiés d'alimentation en eau potable (micro et mini-systèmes d'AEP) dans les centres ruraux, tout en veillant à la mise en place des structures de gestion et de maintenance de ces systèmes,
- L'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations urbaines par la mise en œuvre :
 - D'un programme prioritaire d'investissement dans les infrastructures hydrauliques pour la ville de Bangui (réhabilitation de la station existante de traitement des eaux, construction à terme d'une nouvelle station de traitement, extension du

réseau de distribution) et la réalisation de mini-réseaux AEP afin de desservir rapidement la périphérie de la ville de Bangui,

- D'un programme de réhabilitation des infrastructures hydrauliques des 7 villes secondaires où opère la SODECA,
- D'un programme de réalisation des systèmes d'adduction d'eau potable dans trois villes non desservies par SODECA disposant déjà des études de faisabilité,
- L'amélioration de l'accès à l'assainissement par la construction de latrines publiques et d'installations sanitaires et le renforcement des capacités communautaires des populations villageoises,
- Le renforcement des structures gouvernementales en vue de la fourniture de meilleurs services d'eau et d'assainissement avec un meilleur déploiement de la DGH et de l'ANEA en milieu rural et le renforcement des performances opérationnelles et commerciales de la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité du service en milieu urbain,
- La mise en place d'instruments institutionnels, juridiques et réglementaires afin de doter le secteur de l'eau et de l'assainissement d'outils performants pour une meilleure connaissance, gestion, suivi et évaluation du secteur ainsi que la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi du secteur,
- La mise en place d'une stratégie de communication et de mobilisation sociale en soutien aux interventions d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) : la durabilité de toutes les actions dépendra de la mise en place d'un système de communication fiable à l'échelle nationale utilisant des technologies simples et des approches de mobilisation sociale adaptées au contexte local. Elle va permettre aux populations de changer de comportement et aussi de s'approprier les infrastructures d'eau et d'assainissement et en assurer la durabilité.

Protection sociale

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, les résultats stratégiques suivants sont visés :

- *Le cadre politique et institutionnel pour la protection sociale est amélioré.*
- *Le cadre de protection sociale est élargi.*
- *Les groupes vulnérables et spécifiques sont ciblés.*
- *Les capacités administratives sont développées.*

Répondre à la forte urgence humanitaire provoquée par la crise reste une priorité absolue, toutefois le programme de protection sociale doit nécessairement reposer sur une approche plus complète afin de stimuler la résilience. Souvent, les programmes de protection sociale se chevauchent avec des interventions d'urgence à court terme. Pourtant, ils devraient aider les bénéficiaires à résoudre leurs besoins les plus complexes, qui, eux, sont sur le long terme. Le système de protection sociale doit donc être à même de combler l'écart entre une aide humanitaire temporaire et une approche plus générale de relèvement et de résilience. Les interventions prioritaires incluent :

- *Rétablir le dialogue sur les politiques*

La révision et la mise en œuvre de la PNPS exigent que le gouvernement renoue rapidement le dialogue avec les acteurs nationaux et les partenaires de développement. La priorité principale est la création d'un forum de protection sociale, soutenu par des donateurs et agences internationales sélectionnés. Son objectif étant de solliciter des points de vue très diversifiés afin de réviser la stratégie de protection sociale. Une fois celle-ci prête, le

gouvernement doit travailler en étroite collaboration avec ses partenaires de développement pour renforcer la capacité institutionnelle nécessaire à sa mise en œuvre.

- *Élargir le cadre de protection sociale*

Pour le moment, seule une petite partie de la population a accès aux régimes contributifs de sécurité sociale du gouvernement. Ces régimes s'adressent principalement aux travailleurs du secteur formel et du secteur public, tandis que la population des travailleurs du secteur informel et les ménages agricoles connaissent les taux les plus élevés de pauvreté et de privations. Les groupes les plus vulnérables sont donc très exposés à l'irrégularité du financement des donateurs. Cette situation exige un passage à un système gouvernemental de protection sociale.

D'autres situations de sortie de conflit, au Liberia, en Guinée ou en RDC, soulignent l'importance de l'adoption d'une approche progressive pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de protection sociale. Cette approche nécessite une première étape pour mieux comprendre les facteurs déterminants de la pauvreté, de la vulnérabilité et du conflit en RCA, et définir les types de programmes de protection sociale les plus adaptés au contexte actuel de la RCA. L'étape suivante consiste à guider des interventions, puis à appliquer les modèles les plus efficaces à plus grande échelle. Ces interventions seront coordonnées avec les activités de sécurité alimentaire (notamment les distributions de nourriture), d'éducation (notamment les programmes de cantines scolaires) et de santé (notamment les politiques potentielles de tarification des prestations de santé à moyen terme. L'expérience des pays voisins, comme le Tchad et la RDC, confirme l'importance de la continuité dans l'action. Enfin, cette stratégie implique la participation active de la société civile et d'ONG, ainsi que le soutien solide et constant de la communauté de donateurs.

- *Cibler des groupes vulnérables spécifiques*

Les stratégies de protection sociale doivent être adaptées aux besoins variés des nombreux groupes vulnérables de la RCA. Les personnes déplacées ne sont que partiellement couvertes par les programmes de protection sociale actuels. Un système national de protection sociale doit prévoir des dispositions spécifiques pour répondre aux besoins des personnes déplacées, non seulement pendant leurs déplacements, mais aussi à long terme, c'est-à-dire tout au long du processus de retour et de réintégration, et avec le soutien économique et psychosocial approprié (voir pilier 1, composante 4). Par ailleurs, les communautés d'hôtes sont également fortement touchées par le conflit et les déplacements. En effet, la tension engendrée par l'accueil d'un grand nombre de personnes déplacées mine leur résilience face aux chocs économiques et sociaux présents ou futurs. Il faut donc, comme pour les personnes déplacées et par le biais de programmes de protection sociale, leur apporter un soutien ciblé, notamment avec les projets HIMO et les programmes de transferts en espèces.

- *Développer la capacité administrative*

Une amélioration des capacités du gouvernement à concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale permettra d'établir un système efficace de protection sociale. De leur côté, les acteurs de la société civile doivent renforcer leur aptitude à participer aux dialogues sur les politiques et considérer les agences publiques comme responsables des programmes de protection sociale. Des programmes de soutien technique et de processus de partage des connaissances impliquant des représentants du gouvernement, des acteurs de la société civile et des partenaires extérieurs du développement, aideront à atteindre ces objectifs. En outre, des ateliers et des voyages d'études, adressés aux acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la protection sociale, renforceraient l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires pour assumer leur rôle de manière efficace. La

mise en œuvre de programmes de protection sociale porterait ses fruits en termes de stabilisation nationale. L'amélioration des services de base peut être atteinte à travers des interventions de protection sociale, telles que les travaux publics, et des autres mesures d'accompagnement, comme l'enseignement de compétences sociales et interpersonnelles. Ces approches aideraient le gouvernement à réaffirmer et à renforcer sa présence dans les zones reculées du pays, fortifiant ainsi la légitimité politique, le contrôle du territoire et la confiance entre les citoyens et l'Etat.

Assurer la sécurité alimentaire et la résilience

En vue d'atteindre l'objectif stratégique N°3, les résultats prioritaires suivant sont anticipés :

- *La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables est assurée, leurs capacités productives et leurs moyens d'existence sont rétablis et renforcés*
- *La malnutrition chez les enfants et les patients sous traitement antirétroviral et antituberculeux est réduite*
- *Les communautés développent la cohésion sociale, la culture de l'épargne et le partage des bonnes pratiques à travers l'approche caisse de résilience*
- *Les politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont actualisées et opérationnelles*
- *La coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs est effective à travers la mise en place des structures de gestion concertées de la transhumance*
- *La réinsertion socioéconomique des jeunes vulnérables affectés par les conflits dans le secteur agropastoral est assurée*
- *La coordination du groupe de travail sécurité alimentaire est renforcée et le système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est opérationnel*

Compte tenu de la situation de la sécurité alimentaire encore fragile dans le pays, l'un des principaux défis réside dans la capacité à répondre aux besoins les plus pressants de la population tout en posant les bases pour surmonter la marginalité structurelle des producteurs ruraux par la restauration durable de leurs moyens d'existence. Les interventions prioritaires se déclineront de la manière suivante :

- La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables est assurée et leurs capacités productives et moyens d'existence sont rétablis et renforcés. Les actions prioritaires visent à réduire significativement l'insécurité alimentaire en permettant un accès aux aliments pour les personnes les plus vulnérables et en évitant la consommation de semences comme stratégie de survie d'une part, et en renforçant les capacités productives des exploitations familiales, d'autre part, notamment en soutenant les activités génératrices de revenus. Autant que possible, l'assistance alimentaire devra être coordonnée avec les activités d'appui à la relance agricole et à la restauration des moyens de subsistance.
- La malnutrition chez les enfants et les patients sous traitement antirétroviral et antituberculeux est réduite. L'appui nutritionnel ciblé, intégré avec la santé et l'éducation, permettra de diminuer la prévalence de la malnutrition auprès des populations les plus sévèrement affectées.
- Les communautés développent la cohésion sociale, la culture de l'épargne et le partage des bonnes pratiques à travers l'approche caisse de résilience. L'approche microfinance communautaire permettra aux groupes de producteurs de pouvoir promouvoir une culture de l'épargne et du crédit, d'accéder à des microcrédits gérés par les communautés elles-mêmes et, à moyen terme, de permettre l'établissement de

liens entre les systèmes d'épargne de crédits informels et les établissements de microfinance.

- Les politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont actualisées et opérationnelles.
- La coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs est effective à travers la mise en place des structures de gestion concertées de la transhumance. Les aspects de cohésion sociale seront au centre des interventions visant à renouer les liens mis à mal par la crise, en offrant un cadre de gestion concerté des espaces agropastoraux, pour plus de cohabitation entre acteurs (agriculteurs-éleveurs sédentaires vs éleveurs transhumants). L'appui à la filière élevage, notamment la réhabilitation des infrastructures et des services vétérinaires, ainsi que l'appui à la résilience économique des éleveurs, sera aussi nécessaire.
- La réinsertion socioéconomique des jeunes vulnérables affectés par les conflits dans le secteur agropastoral est assurée. Il faudra que la jeunesse, dont la marginalisation est un facteur de déstabilisation important, perçoive comme attractive la production agricole et l'élevage, qui devra également prendre en compte le rôle prééminent des femmes dans ces secteurs.
- La coordination du groupe de travail sécurité alimentaire est renforcée et le système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en RCA est opérationnel. Il faudra mettre en place le système national d'Évaluation et de Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, appuyer le fonctionnement du cadre de concertation Sécurité Alimentaire et Nutrition et renforcer les capacités nationales à ce sujet.

Ces besoins présentent un lien étroit et évident avec le Pilier 3 du RCPC, de par l'importance à accorder à la relance économique des filières porteuses et aux réformes institutionnelles.

Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)

Il est essentiel pour la RCA de poursuivre les réformes fiscales et, par le biais de politiques équilibrées, d'intensifier la mobilisation des recettes et limiter les dépenses non prioritaires. Dans le même temps, des procédures plus rigoureuses devraient être mises en place pour mieux cadrer les nouveaux engagements financiers. Les priorités sont donc les suivantes :

- *Le cadre d'élaboration du budget est renforcé.* Dans l'immédiat, cela passera par un renforcement des capacités nationales macro-budgétaires, la finalisation de la transposition des directives CEMAC relatives au budget, tout comme la mise en place d'un nouveau calendrier budgétaire permettant une participation accrue des ministères sectoriels et la préparation de plans d'engagement et de passation de marchés. Il faudra ensuite renforcer le cadre de consultation autour du budget, et enfin évaluer le système de gestion des finances publiques par une série d'études, et passer à l'élaboration du budget conformément aux directives CEMAC.
- *Le niveau de mobilisation des recettes intérieures est accru.* A court terme, il s'agira d'élargir l'assiette fiscale par une réforme des recettes, notamment de la TVA, une modernisation des régies financières et une maîtrise des exonérations fiscales et douanières. Cela passera ensuite par un recouvrement des arriérés, une réforme de la fiscalité minière et forestière, la révision des conventions dérogatoires et la poursuite de la modernisation des régies financières.
- *La chaîne de la dépense publique est renforcée et les procédures normales d'exécution de la dépense sont respectées.* Dans l'immédiat, il faudra renforcer les structures en charge du fonctionnement de la chaîne de la dépense et réduire fortement le recours aux procédures de dépense exceptionnelles, notamment par une

simplification des procédures permettant les engagements. Il s'agira aussi de mettre en place une commande publique solvable et transparente, en élaborant un manuel de procédure et en renforçant la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et les cellules de passation des marchés des ministères. Il faudra encore poursuivre le processus d'assainissement du fichier de la fonction publique, notamment en adoptant une table de la solde actualisée et en interconnectant les bases de la solde et de la fonction publique. La plupart de ces mesures se poursuivront à moyen terme, période à laquelle il faudra aussi préparer la déconcentration de la gestion budgétaire (voir composante 1) et poursuivre la dynamique de modernisation de la gestion des ressources humaines.

- *La comptabilité publique est tenue dans les délais et conformément aux textes en vigueur.* Dans l'immédiat, il sera indispensable de consolider le Compte Unique du Trésor, d'élargir le champ de la comptabilité publique à l'ensemble des opérations de l'Etat et d'assurer la transparence comptable par la publication régulière d'informations sur l'exécution du budget. A moyen terme, il faudra s'assurer que la comptabilité soit tenue à tous les niveaux de l'Etat (services déconcentrés, préfectures) et que la pratique des recettes hors circuit de la dépense soient bannies.
- *La capacité de production statistique est renforcée.* Pour améliorer la capacité d'ICASEES à produire et disséminer des statistiques pertinentes pour le pilotage des politiques, la priorité immédiate sera de restaurer, digitaliser, archiver et rendre publique les données existantes. Il faudra ensuite renforcer ICASEES, notamment en assurant son autonomie de management, et relancer la production de données, en commençant par la mise à jour de statistiques importantes comme l'indice des prix à la consommation et en lançant des enquêtes et recensements nécessaires pour l'orientation des politiques publiques.
- *La crédibilité financière de l'Etat est restaurée et les mécanismes de contrôle interne et de redevabilité sont renforcés.* Sur la base d'un audit en cours, un plan d'apurement des arriérés, qui se trouve au cœur du programme pour la restauration de la gestion des finances publiques, devra être adopté et mis en œuvre. Les résultats attendus sont une réduction de la dette intérieure de 22 % du PIB d'ici à la fin 2019. A court terme, il s'agira aussi de mettre en œuvre et respecter les avis de l'ARMP, de mieux coordonner l'action des structures de contrôle interne de la gestion publique et de les renforcer, en particulier l'Inspection Générale des Finances (IGF). Il faudra aussi renforcer les capacités de la Cour des comptes et de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, et opérationnaliser la Haute Autorité de Bonne Gouvernance. A moyen terme, il faudra mettre en œuvre des activités de la Haute Autorité selon le Plan d'Action de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, et renforcer le contrôle citoyen de la gestion publique et le renforcement de la société civile à la reddition des comptes.
- *Le déficit budgétaire pour les dépenses incompressibles de l'Etat est pris en charge par l'appui budgétaire.* Cela impliquera un engagement sur la durée des partenaires de la RCA.

| Objectifs prioritaires | Sous-objectifs |
|---|---|
| Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs | Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières) |
| | Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment électricité, routes et moyens de communication) |
| | Assurer les conditions-cadre pour le développement du secteur privé et de l'emploi (formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi, développement des services financiers) |

Section 1 : Vue d'ensemble

La stabilité politique d'avant-crise et les efforts en matière de réformes avaient favorisé une modeste reprise de l'économie centrafricaine. La croissance annuelle du PIB avait augmenté de -0,9% en 2005 à 4,1% en 2012. Cette expansion avait été appuyée par la mise en œuvre d'importantes réformes macroéconomiques et structurelles. En 2009, la RCA avait atteint le point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (IPTE). Le stock total de la dette extérieure publique a ainsi chuté de 800 millions USD à 230 million USD, soit près de 20% du PIB.

La crise a eu un effet dévastateur sur l'économie centrafricaine, qui s'est contractée de 36,7% en 2013. L'insécurité a causé la cessation de nombreuses activités, et en particulier agricoles et d'élevage. La productivité agricole a baissé de 45,4 % en 2013, par rapport à son niveau d'avant la crise. Ainsi, la RCA importe actuellement environ 70 % de ses besoins en céréales de base. De nombreuses entreprises ont été pillées et saccagées, et leurs activités interrompues. Les dommages directs liés à ces destructions sont estimés à 80 millions USD. Les difficultés des entreprises ont été exacerbées par l'accumulation de la dette de l'Etat envers ses fournisseurs et prestataires privés, estimée à 100 millions USD. Ces arriérés sont le résultat de la chute des recettes publiques, la valeur des exportations ayant baissé de moitié entre 2011 et 2013. Les investissements directs étrangers se sont effondrés, passant de 71 millions USD en 2012 à 1,8 million USD en 2013, soit une baisse de 97%¹.

Cette contraction de l'économie a eu une incidence négative sur le taux de pauvreté, qui était de 62% en 2008² et aurait atteint plus de 76% en 2013. La pauvreté constitue un facteur de fragilité majeur, facilitant le recrutement dans les groupes armés, notamment parmi les jeunes démunis. Elle a aussi impacté négativement le taux de chômage et de sous-emploi, notamment des jeunes, qui se situait déjà à un niveau préoccupant avant la crise. La faible présence de l'Etat sur le

¹ Données de la Banque mondiale

² Donnée basée sur la dernière enquête ménage représentative (ECASEB)

territoire en dehors de Bangui a facilité la multiplication de trafics en tout genre et l'installation de groupes armés. L'exploitation lucrative des ressources naturelles, notamment d'or et de diamant, continue de fournir des moyens conséquents aux groupes armés, alimentant ainsi l'instabilité. L'insécurité, l'augmentation des importations due aux besoins des forces de maintien de la paix et projets de développement et la forte demande qui en résulte ont provoqué une augmentation du prix des biens de consommation sur l'ensemble du pays, mais plus accentuée à Bangui.

Il est donc nécessaire d'appuyer, à court terme, la relance de l'économie et la création d'emplois, afin de contribuer à la stabilité du pays. En parallèle, il s'agit de lancer les réformes institutionnelles qui permettront, à moyen terme, d'impulser un processus de développement. Pour cela, l'Etat doit concentrer ses efforts et moyens sur les secteurs productifs que sont l'agriculture, l'élevage, les industries extractives et forestières, ainsi que sur les infrastructures et conditions-cadres nécessaires pour la reprise et la croissance de ces secteurs. Ils peuvent générer des recettes fiscales conséquentes et toucher la majorité de la population. Ils permettent notamment de générer des revenus dans les zones rurales, répondant ainsi aux problématiques d'inégalités géographiques et sociales. Il conviendra également de créer les conditions nécessaires pour faciliter le développement du secteur privé.

Section 2 : Analyse de la situation

Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)

Agriculture et élevage

La RCA dispose d'un très fort potentiel agricole, étant dotée de plus de 15 millions d'hectares de terres arables, d'abondantes ressources en eau, et d'un climat favorable. Le secteur agricole joue un rôle majeur pour la subsistance de la population et l'économie du pays : il emploie 70% des actifs, fournit plus de 75% de la consommation alimentaire, et représente presque 45% du PIB. Les cultures vivrières³ occupent environ 90% de la superficie cultivée totale de la RCA, et sont la principale source d'activité et de revenu des ménages. L'élevage représente environ 15% du PIB et un tiers de la production agricole. Le cheptel bovin est estimé à environ 4 millions de têtes.

Malgré ce fort potentiel, le secteur agricole est fortement sous exploité.⁴ Le secteur a été affaibli par des décennies de sous-investissements, les systèmes de production sont peu efficaces et les rendements extrêmement faibles.⁵ Les agriculteurs sont enfermés dans un cycle de précarité. Ils ont peu de connaissances techniques, et manquent de moyens et d'accès aux crédits pour investir dans le capital physique et ainsi augmenter leurs revenus. La formation technique et les services de vulgarisation sont très peu présents en zone rurale. De ce fait, les pratiques agricoles sont majoritairement de subsistance, s'appuyant sur des méthodes traditionnelles de production. La

³ Principalement le manioc, sorgho, mil, fruits et légumes, graines oléagineuses

⁴ A ce jour, seuls 5.3% des terres arables disponibles sont exploités, et seuls 9 millions d'hectares de terres de pâturage sur 16 millions disponibles sont utilisés pour l'élevage du bétail.

⁵ Rendement actuel par rapport au rendement potentiel : Manioc 15%, Maïs 12%, Sorgho 22%, Arachide 28%, Sésame 22%, Coton 10%, Café 16%

productivité est fortement tributaire des aléas climatiques et donc très incertaine, du fait aussi de la faible utilisation d'intrants et d'un système d'irrigation quasi inexistant (moins de 5.000 hectares sont actuellement irrigués sur les 1,9 millions adaptés à cette pratique). Les marchés et systèmes de distributions de produits agricoles sont au demeurant extrêmement faibles, notamment en ce qui concerne les intrants améliorés, semences, outils et équipements. Le système de production et de distribution de semences s'est effondré pendant la crise, et les semences améliorées sont utilisées sur moins de 1% de la superficie totale des cultures vivrières. Les machines et équipements (charrues, égreneuses, fours améliorés, etc.) sont peu accessibles, et l'absence de production ou de possibilités de réparation locales rendent leur durabilité incertaine.

Au-delà d'une productivité agricole dérisoire, l'expansion des pratiques agricoles commerciales est entravée par la faible rentabilité. En outre, la volatilité des cours des matières premières et une mauvaise gestion des filières avaient déjà mis à mal la production des cultures de rente, tel que le coton, le café et la canne à sucre, depuis le début des années 2000. Les marchés sont en grande partie inaccessibles, en raison de l'état de délabrement des pistes rurales, se traduisant par une augmentation du prix de transport et une perte de compétitivité des produits au niveau national et régional. Il est donc difficile d'écouler d'éventuels surplus, réduisant les incitations à augmenter la production. Malgré de nombreuses opportunités pour développer des chaînes de valeur (transformation, etc.), des contraintes structurelles importantes contrecarrent la plupart des initiatives, au premier lieu desquelles l'absence de source d'électricité fiable. L'insécurité foncière constitue une contrainte majeure à l'investissement et au développement de l'agrobusiness. Malgré un potentiel certain pour les cultures de rente, la RCA ne dispose pas à l'heure actuelle d'un avantage comparatif pour les produits pondéreux à faible valeur ajoutée, du fait de coûts de transport très élevés pour atteindre les marchés mondiaux, liés à l'enclavement. L'instabilité et l'insécurité poussent les ménages à diversifier leur production pour les besoins de subsistance en priorité, et éviter les risques liés à une spécialisation dans les cultures de rente, qui pourraient cependant générer des bénéfices plus importants. La crise a exacerbé ces difficultés, et notamment en raison de l'insécurité et des pillages. La contribution des cultures de rente au PIB a chuté de 60% en 2000, à 40% en 2003, et 2% en 2015.

En s'appuyant sur une première phase de relèvement agricole, qui se traduirait par une augmentation de la productivité des cultures vivrières, l'appui au secteur agricole pourrait soutenir le développement de l'agriculture commerciale et de l'agrobusiness. Ceux-ci ont le potentiel de générer des améliorations durables en matière d'emploi et de revenus à travers l'exploitation de produits commerciaux à valeur ajoutée plus élevée. L'appui aux filières coton, café, canne à sucre, huile de palme, et riz en particulier, pourraient avoir une incidence majeure sur l'amélioration des revenus des producteurs ruraux et atténuer la pauvreté.

Secteur forestier et ressources naturelles renouvelables

La superficie de la zone forestière de la RCA est relativement faible par rapport aux pays voisins, mais sa valeur marchande est élevée. Les ventes de bois, qui représentent la deuxième source de recettes d'exportation du pays, ont sensiblement diminué sur la période de conflit⁶, à cause de la destruction de certaines installations de production, de la détérioration des infrastructures, de l'insécurité sur les axes routiers et de l'engorgement du port de Douala au Cameroun, à travers lequel transite la majorité du commerce extérieur.

⁶ -30% sur l'export de grumes et -35% sur l'export de sciages. Source : Annuaire statistiques du secteur forestier.

Le code forestier de 2009 a renforcé le cadre juridique du secteur et contribué au respect par la République centrafricaine du processus d'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), qui promeut les activités forestières durables et combat les pratiques illégales. Dans le cadre du processus FLEGT, les forêts de la République centrafricaine ont été analysées et cartographiées en détail, et des études socioéconomiques des populations forestières ont contribué à une compréhension plus approfondie des spécificités de leur situation et de leurs priorités en termes de développement. Avant la crise, l'Agence de gestion durable des ressources forestières supervisait les opérations de 14 concessions forestières couvrant 3,5 millions d'hectares et s'assurait du respect des plans de gestion durable convenus entre les entreprises d'exploitation forestière et les pouvoirs publics. Cependant, l'industrie de transformation locale du bois demeure faible. Elle pourrait pourtant permettre l'exploitation des espèces à plus faible valeur ajoutée, dont le poids d'exportation moindre après transformation pourrait en rendre la commercialisation viable.

Pendant et après le conflit de 2013, les entreprises ont maintenu un niveau de production minimum, orienté essentiellement vers l'exportation de grumes. Cependant, plusieurs entreprises ont été affectées par le climat général de violence et ont subi des pertes, alors que d'autres ont été victimes de pillages importants. L'insécurité persistante sur le corridor Bangui-Douala demeure une contrainte importante, conduisant à l'immobilisation du parc de camions poids lourds de certaines entreprises forestières. Ceci affecte cependant beaucoup moins les sites du bassin de la Sangha évacuant le bois via Berberati. Les arriérés d'impôts impayés aux collectivités locales constituent également un problème sectoriel important qui nécessitera des mesures conjointes de l'État et des autorités locales.

L'exploitation forestière doit reprendre dans toutes les concessions forestières, mais certaines entreprises auront besoin d'aide pour surmonter les pertes subies pendant la crise. L'efficacité de l'État dans le soutien à la reprise de l'exploitation forestière et minière pourrait stimuler le taux de croissance du PIB réel à 5,2 % en 2016 et 5,5 % en 2017. Toutefois, cette prévision suppose la cessation des hostilités entre les groupes armés restants dans les diverses régions du pays.

Les savanes boisées et les forêts sèches, qui couvrent 80% du territoire de la RCA, constituent une autre ressource naturelle importante, même si leur exploitation industrielle n'est pas possible comme dans le massif forestier du Sud-ouest. Le bois-énergie fournit la seule forme d'énergie pour la majorité de la population rurale et urbaine, et présente un potentiel de génération de revenus autour des centres urbains. De même, les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent une source de revenu non négligeable pour les populations. De récentes analyses scientifiques donnent aussi à penser que les savanes boisées des régions tropicales humides présenteraient un potentiel en matière de stockage du carbone forestier important, ouvrant la perspective d'accéder à des financements dans le cadre du processus REDD+ (*Reducing Emissions from Deforestation and Forests Degradations*).

Enfin, les aires protégées et / ou dédiées au tourisme cynégétique présentent aussi un potentiel économique conséquent, surtout dans les zones de l'Est et du Nord-Est, où la chasse sportive représente une des seules sources de recettes et d'emplois formels. Cependant, la situation sécuritaire récente, venant s'ajouter aux conflits d'usages localisés autour de l'exploitation des ressources et au braconnage intensif plus anciens, ont fait chuter les stocks fauniques et porté un

coup d'arrêt à la chasse sportive⁷. De manière générale, l'exploitation touristique des aires protégées est en crise, du fait du non-respect des couloirs de transhumances et du pâturage illégal des troupeaux.

Industries extractives

La RCA dispose d'importantes ressources minérales, pouvant contribuer à augmenter les opportunités d'emploi, en particulier dans les zones rurales, ainsi que les recettes publiques et les investissements dans les services sociaux. Le secteur minier représentait 7% du PIB en 2007. Après 2009, cette part est tombée à 2%. A ce jour, le secteur des industries extractives de la RCA porte principalement sur l'exploitation de l'or et des diamants, mais son potentiel reste largement inexploré et pourrait inclure de nombreux autres minéraux⁸. L'extraction de diamants représentait environ 40% des exportations avant la crise, et générait entre 250.000 et 400.000 emplois.

Cependant des degrés élevés de pratiques informelles et frauduleuses sont enregistrés. Il a été estimé en 2010 que jusqu'à 50% des diamants ont été exportés illégalement. Ce chiffre pourrait être encore plus élevé pour l'industrie de l'or, atteignant potentiellement jusqu'à 95% avant la crise. Le commerce illicite de diamants a été exacerbé par l'insécurité, menant à la suspension du pays du Processus de certification de Kimberley (KPCS)⁹ en 2013. Cette suspension a affecté les moyens de subsistance d'un nombre important de personnes dans le pays et contribué à la croissance du secteur informel. L'ONU a estimé qu'au cours de la période 2013-15, un total de 140.000 carats de diamants, évalués à 24 millions USD, avait été exporté illégalement vers le Cameroun. Deux tonnes d'or auraient été exportées chaque année sur cette même période. Le gouvernement a signé un « cadre opérationnel » en juin 2015 avec le KPCS afin de rouvrir le commerce légal de diamants bruts dans les zones jugées conformes du pays, en fonction de critères spécifiques établis. Le gouvernement a œuvré pour la réalisation de ces critères à Berberati (Sud-Ouest de la RCA), où l'on estime qu'entre 20.000 et 50.000 carats pourraient être exportés. Avec une valeur moyenne de 160 USD par carat, cela se traduirait à près de 1 million USD en recettes fiscales à un taux de taxe à l'exportation réduit de 6%.

Il est établi que les revenus de l'extraction des ressources naturelles bénéficient peu à la population locale dans les zones rurales. La situation est encore aggravée récemment suite à la saisie de ces ressources par des groupes armés qui sont difficiles à contrôler : les diamants dans le Nord par le Séléka et l'or dans le Sud par les Anti-Balaka. Enfin, il faut signaler que l'exploitation est en grande partie artisanale, alors que la production industrielle est peu développée et que l'exploration d'autres ressources comme le pétrole ou l'uranium est arrêtée jusqu'à nouvel ordre, non seulement à cause de l'insécurité, mais aussi du cours dégradé des matières premières, du potentiel économique réel réduit du fait de l'enclavement et du cadre des affaires peu attractif.

⁷ Les opérateurs sont passés de 14 en 2001 à 2 en 2016. Voir Annuaire statistique des secteurs forestiers et cynégétiques 2015+ et Roulet, P.-A. (2008). Le tourisme cynégétique en RCA.

⁸ Le pays dispose de conditions géologiques favorables pour des dépôts primaires de minerai de fer, uranium, phosphate, nickel, cobalt, cuivre, le colombo-tantalite (coltan), l'étain et le tungstène

⁹ Le KPCS vise à assurer le statut « sans conflit » d'un diamant entrant sur le marché international

Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment routes et transports, énergie, moyens de communication)

La RCA enregistre un énorme déficit en matière d'infrastructure comparé à la moyenne régionale. La relance de l'économie et du secteur privé ne pourra se faire qu'à travers la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation et de construction des infrastructures nécessaires pour augmenter la connectivité, relier les marchés domestiques et régionaux, et permettre d'accroître la productivité tout en réduisant les coûts de production. Par exemple, de nombreux produits agricoles centrafricains sont non compétitifs sur le marché intérieur, car les coûts de transports résultant de pistes et routes nationales en mauvais état sont prohibitifs, décourageant la production de surplus et freinant le développement de chaînes de valeurs et de circuits de commercialisation. De même, l'absence presque totale d'électricité hors de Bangui empêche le développement des industries de conservation et de transformation. En effet, le manque d'infrastructures a constitué un obstacle majeur à la croissance, en particulier dans l'énergie et les transports, décourageant l'investissement privé. Le pays dispose d'un réseau de moins de 25 000 km de routes en 2010, avec seulement 16% du réseau routier rural en état praticable, empêchant tout accès à de vastes zones du pays lors de la saison des pluies, et rendant les transports lents et coûteux. Si la RCA était dotée d'une infrastructure comparable à celle de ses voisins régionaux à revenu intermédiaire, il est estimé que la croissance annuelle pourrait augmenter d'environ 3,5%. Des transports sûrs et rapides rendraient aussi possible le développement d'unités de transformation directement dans les bassins de production agricole, créant des emplois non agricoles à l'intérieur du pays et améliorant la compétitivité des produits semi-transformés et transformés vis-à-vis des importations.

Le défi de l'expansion de l'infrastructure était déjà considérable avant la crise. L'investissement public total en infrastructure s'élevait à 11,4% du PIB sur la période 2004-2012, moins de la moitié de la moyenne de 23% pour les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne. Près de 37 millions de USD sont perdus annuellement en raison d'inefficacités diverses, notamment la sous-tarifcation de l'énergie et de l'eau, l'état désastreux des routes, la mauvaise gestion financière des services publics et une allocation inefficace des ressources entre les secteurs.

La RCA est dotée d'abondantes ressources énergétiques à faible coût, en particulier d'un fort potentiel hydroélectrique, mais aussi solaire. Cependant, le secteur reste très peu développé. Le taux d'accès à l'électricité en RCA est parmi les plus faibles en Afrique sub-saharienne : il est estimé à environ 4% en moyenne (14% à Bangui et moins de 1% dans les zones rurales). La société nationale Energie Centrafricaine (ENERCA), l'unique fournisseur d'électricité, est dans un état critique. Sa capacité de production est limitée à 18 MW, malgré un potentiel d'environ 2.000 MW d'hydroélectricité grâce au vaste réseau fluvial du pays. Les pannes techniques sont fréquentes, les pertes d'électricité élevées, et la gestion financière de l'ENERCA est loin des standards. L'infrastructure énergétique est vétuste, et l'entreprise publique ne dispose pas des moyens pour effectuer les entretiens nécessaires, notamment en dehors de Bangui, où elle ne dispose que de quelques générateurs la plupart du temps à l'arrêt.

En dépit de la concurrence entre les quatre opérateurs de téléphonie mobile actifs en RCA, le secteur de l'information et de la communication enregistre l'une des plus faibles performances de toute l'Afrique subsaharienne, malgré une progression dans la couverture du pays. L'usage de la téléphonie mobile atteint 37% de la population à la fin de 2015, comparé à 67% pour la région d'Afrique centrale et 77% pour l'Afrique subsaharienne. La 3G mobile a été lancée en février 2013, mais sa pénétration se situe à moins de 1%, comparé à 8% pour la sous-région. Les tarifs

demeurent hors de la portée d'une grande majorité des consommateurs. Un usage standard de services de téléphonie mobile représente plus de 50% du revenu national brut annuel par habitant, comparé à une moyenne de près de 20% en Afrique subsaharienne. Les services de mobile banking ont été lancés seulement dans la première moitié de 2016 par Orange Centrafrique en partenariat avec Ecobank Centrafrique, et pourront jouer un rôle clé dans la décentralisation de l'Etat si bien utilisés (pilier 2). La croissance du secteur des TIC en RCA est entravée par l'absence de connectivité internationale fiable et peu chère, en l'absence d'installation de la fibre optique. Enfin, le cadre juridique et réglementaire des TIC est obsolète, et les institutions publiques chargées de régir le secteur se caractérisent par une faible capacité institutionnelle. La très faible connectivité en régions représente un frein au développement, notamment agricole. Ainsi, des innovations liées aux TIC et qui ont favorisé le développement des zones rurales dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, comme l'information sur les prix des matières premières agricoles ou la vulgarisation agricole grâce à la téléphonie mobile, ou encore les services de banque mobile, sont largement inexistantes.

Assurer les conditions-cadre pour le développement du secteur privé et de l'emploi (climat des affaires, accompagnement des entreprises et développement des services financiers, formation professionnelle adaptée aux besoins du marché de l'emploi)

Le développement d'un secteur privé pourvoyeur d'emplois fait face à de nombreuses contraintes, qui ont été exacerbées par la crise. La RCA est en dernière place du classement « Doing Business » en 2015, décourageant l'investissement. Les procédures administratives sont lourdes en RCA et créer une entreprise requiert au moins 10 procédures et 22 jours d'attente, malgré l'existence d'un guichet unique pour les formalités. Les procédures fiscales et douanières sont également complexes, en particulier pour les petites entreprises. Il est estimé que les entreprises consacrent en moyenne 483 heures à la préparation et au dépôt de leurs déclarations de revenus et au paiement d'impôts en RCA. La fiscalité est dissuasive pour la formalisation et les entreprises s'acquittent en moyenne d'un impôt total correspondant à 73% de leurs bénéfices. Seules 1.330 entreprises étaient déclarées en 2007, avec une faible croissance de moins de 20% pour atteindre 1.622 entreprises en 2009. En 2011, seules 282 entreprises sont déclarées immatriculées à Bangui et Berberati. Le système judiciaire manque d'efficacité en plus d'être dépourvu des moyens financiers et humains qu'exige une justice réductrice des coûts de transaction face à des litiges. Les textes de l'OHADA sont mal connus par les magistrats, notamment pour ce qui concerne l'arbitrage. L'insécurité juridique est liée à la réalisation des sûretés réelles, en contradiction avec la Charte des investissements de 2001.

Les PME ont un accès très limité au crédit. Il existe 4 banques commerciales et 5 établissements de microfinance (EMF) agréés, mais leur couverture géographique est fortement inégale. La crise a eu d'importantes répercussions sur le système financier du pays. Les pertes financières des établissements de microfinance ont été estimées à 2,2 millions USD, et la quasi-totalité des agences de banque et de microfinance dans les provinces demeurent, à ce jour, fermées. Leur réouverture dépend du retour de la sécurité (pour permettre un convoyage de fonds à l'abri des pillages) et du rétablissement des infrastructures électriques et des TIC. Les crédits au secteur privé étaient évalués à 10,4% du PIB en 2011. Cependant, le système bancaire centrafricain est caractérisé par la prédominance des crédits à court terme, destinés à soulager la trésorerie des clients, mais peu adaptés aux investissements à cycle long (agriculture, industrie)¹⁰. De plus, les

¹⁰ BEAC (2015), Les Actes du séminaire du Conseil national du crédit de la République Centrafricaine.

banques se focalisent sur quelques grosses entreprises, intervenant dans la téléphonie mobile, les hydrocarbures ou le commerce général, mais délaissent le secteur agricole tout comme les petites et moyennes entreprises. Il n'existe pas de système de financement adapté et de politique d'appui au financement de l'économie, tels que les fonds de garantie ou crédit-bail, pour les PME. Il faut aussi tenir compte du fait que les populations ont un « comportement d'épargne qui est essentiellement orienté vers la mitigation des risques, des imprévus et des maladies plutôt que vers l'investissement »¹¹, ce qui explique que ce sont les populations pauvres qui épargnent le plus en proportion (besoin de sécuriser l'épargne), les plus riches ayant moins de raisons d'épargner par absence d'opportunités d'investissement et absence de structures financières formelles. Le potentiel pour les services financiers est pourtant bien réel, puisque 82% de la population rurale envisagerait de placer son épargne dans une structure formelle si elle était présente à proximité¹².

S'ajoute à ces obstacles l'inadéquation de la structure du système éducatif national et de formation avec les besoins de l'économie. Il n'y a pas eu d'état des lieux exhaustif récent de la formation technique et professionnelle et des établissements qui dispensent ce type de formation, mais le constat est celui d'un manque d'adéquation entre besoins du marché du travail et offre de formation technique et professionnelle, dont le peu est limitée à la ville de Bangui. En conséquence, il y a peu de main-d'œuvre qualifiée. Les jeunes seraient particulièrement touchés par cette inadéquation entre besoins du marché de travail et offre de formation. Il était estimé en 2008 que seuls 25% des sortants du supérieur trouvaient un emploi adéquat, tandis que 50% occupent un emploi moins qualifié et 25% étaient chômeurs. Les personnes de moins de 20 ans représentent 60% de la population, et les femmes 51% de la population totale. Ce sont les couches de la population les plus pauvres. L'emploi des jeunes hommes et filles, et l'autonomisation économique des femmes aussi bien en milieu rural qu'urbain, sont donc clés pour la stabilisation du pays. Le chômage et le sous-emploi qui les touchent s'expliquent aussi par la faiblesse du secteur formel, qui ne crée qu'une quantité minimale d'emplois par rapport aux besoins. Dans ce contexte, l'auto-entrepreneuriat encadré, aussi bien en milieu urbain que rural, pourrait être une solution pour créer des emplois à la hauteur de la demande, mais les structures d'accompagnement sont pratiquement inexistantes, rendant le développement des activités et leur formalisation progressive très difficile. Il faut aussi noter que les activités agropastorales – aujourd'hui largement sous exploitées, mais qui offrent le plus fort potentiel d'emploi – sont peu attractives pour les jeunes, et que le contexte sociologique est peu favorable à l'entrepreneuriat et à l'accumulation de richesses résultant d'une activité économique productive (par opposition à l'exploitation d'une rente de situation), ce qui tend à décourager la prise d'initiatives.¹³

Il n'existe actuellement aucune structure d'appui aux investisseurs, et à la promotion et la formation à la culture entrepreneuriale. Cependant, un Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration du Climat des Affaires (CMCAA) a été lancé en février 2015. L'objectif du CMCAA est de rétablir et de renforcer le dialogue public-privé, en vue de mettre en place les conditions favorables au développement du secteur privé en RCA.

Enfin, les tensions intercommunautaires dues à la crise se sont notamment soldées par le déplacement de nombreux commerçants musulmans ou le pillage de leurs commerces. Or la

¹¹ DRC (2011), Analyse socio-économique des besoins financiers des populations dans l'Ouham et l'Ouham Pendé, p.37.

¹² Ibid., p.42.

¹³ Carayannis, T. et Lombard, L. (2015), Making Sense of the Central African Republic, pp.53-75.

communauté musulmane contribuait de manière importante à l'économie nationale, et les déplacements à l'intérieur et vers l'extérieur du pays ont perturbé les marchés, les réseaux de transports de marchandise, et des intermédiaires commerciaux ont disparu des circuits économiques. Le commerce a été sévèrement touché à Bangui, où il est estimé que 75% des grossistes ont quitté la ville laissant la place aux activités informelles.

Section 3 : Réponse actuelle

Les projets portant sur l'appui à la relance économique ont en grande partie été mis en veille lors de la récente crise, en raison de l'insécurité. Cependant le Gouvernement et ses partenaires se sont déjà penchés sur l'élaboration de stratégies et un début de mise en place de conditions favorables à une reprise rapide des activités.

Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs

Agriculture et élevage

Le « Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle » (PNIASAN), élaboré en 2013 et couvrant non seulement les filières végétales et animales mais aussi le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires et la promotion des filières pêche et aquaculture, a été actualisé au travers de la « Feuille de Route de la Relance Agricole », qui couvre la période 2016-2018. *L'Axe 1* et *l'Axe 2* sont traités sous le pilier 2, composante sécurité alimentaire et résilience, alors que le pilier 3 est concerné par :

- *L'Axe 3 : Constituer un noyau de jeunes entrepreneurs agricoles modèles, qui servira de source d'inspiration et de motivation pour la promotion d'une nouvelle classe d'entrepreneurs agricoles professionnels.*
- *L'Axe 4 : Améliorer la gouvernance de l'agriculture en mettant en place un cadre institutionnel adéquat pour le pilotage des programmes et l'implication de tous les acteurs, en engageant les réformes nécessaires à une meilleure performance des institutions du secteur.* Une approche déconcentrée y est privilégiée, afin d'appuyer les avantages comparatifs de chacune des sept régions administratives ciblées, notamment pour le développement de filières spécifiques.

En parallèle, différents bailleurs de fonds développent actuellement des programmes de développement agricoles visant à soutenir le secteur ou le développement de filières spécifiques.

Secteur forestier et ressources naturelles renouvelables

La Déclaration de Politique Générale de l'Etat de juin 2016 cite les axes prioritaires suivant pour le secteur forestier : (i) l'assainissement du secteur, à travers l'application effective du Code forestier adopté en 2008, et la mise en place d'un système de traçabilité de la filière bois ; (ii) l'inventaire des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ; (iii) l'assainissement des permis d'exploitation et d'aménagement forestiers ; et (iv) la promotion de la politique de reboisement et de lutte contre le changement climatique, à travers l'augmentation de la capacité de séquestration de carbone en vue de bénéficier de retombées des mécanismes innovants de mobilisation de ressources internationales.

La RCA est déjà engagée dans la lutte contre l'exploitation illicite de bois, à travers la mise en application de l'Accord de Partenariat Volontaire (AVP) FLEGT (*Forest Law Enforcement*

Governance and Trade), conclu en 2010 avec l'Union européenne. Un appui technique à la mise en œuvre de l'AVP-FLEGT, portant notamment sur la réforme du cadre juridique, la mise en place du Système de Vérification de la Légalité (SVL) des bois, et le renforcement de capacités, a été apporté. Après une suspension pendant la transition, il pourrait désormais reprendre.

Un programme d'appui au secteur forestier, focalisé sur 10 communes forestières de la région Sud-ouest du pays, comprend 3 composantes : (i) le développement local; (ii) l'appui au Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP), pour l'aider à conduire et à suivre les processus d'aménagement des permis forestiers octroyés ; et (iii) un volet d'appui à la mise en œuvre du REDD+, à travers la promotion de pratiques agricoles limitant la déforestation et le déboisement. Un projet d'appui technique à la mise en œuvre du FLEGT et à la réforme du cadre juridique et fiscal du secteur forestier est en voie de préparation. L'objectif est d'en améliorer la compétitivité et d'attirer les investissements.

Enfin, un programme d'appui à la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité intervient dans le Nord-est et l'Est de la RCA. L'objectif général est d'améliorer la gouvernance et la gestion participative et durable des ressources naturelles et de la biodiversité dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Industries extractives

Le Gouvernement centrafricain met actuellement en œuvre les recommandations du cadre opérationnel du KPCS, afin de lever la suspension d'exportation de diamants. Un comité de suivi a été mis en place en 2014, chargé d'évaluer les conditions sécuritaires des sous-préfectures envisagées pour l'export, et de mettre en place les contrôles internes permettant d'assurer la conformité des diamants exportés avec les normes KPCS. En particulier, un processus de certification de l'origine des diamants bruts a été mis en place.

Un renforcement technique est actuellement en cours pour la mise en conformité de la zone de Berberati. Une première exportation d'environ 3,700 carats a été examinée et jugée conforme au mois de juin 2016. Le Gouvernement entend œuvrer pour élargir la zone de conformité. En parallèle, un projet d'appui technique au secteur minier est en préparation.

Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment électricité, routes et moyens de communication)

Différents bailleurs appuient actuellement la RCA pour l'entretien du réseau routier et la réhabilitation des infrastructures urbaines. Il s'agit notamment de (i) la réhabilitation de l'axe Kaga-Bandoro – Ndélé, dont les travaux avaient été suspendus pendant la crise, et dont la reprise devrait permettre de faciliter le transport de biens et personnes, (ii) de travaux de haute intensité de main d'œuvre (HIMO), dont l'objectif est l'appui des populations vulnérables, qui ont permis à ce jour de réhabiliter près de 600 km de routes dans 17 sous-préfectures, et (iii) de travaux d'entretien du réseau routier et des infrastructures urbaines à Bangui.

Dans le secteur de l'énergie, les projets en cours ont pour objet (i) la réhabilitation des centrales hydroélectriques de Boali 1 et 2, afin d'augmenter la production et la fiabilité de la fourniture en électricité, et d'en réduire les coûts, (ii) des travaux de réhabilitation des réseaux interconnectés de transport et de distribution d'énergie, afin de réduire les pertes et améliorer la qualité des services fournis, et (iii) la préparation de grands projets hydroélectriques, notamment Boali 3 ou les barrages sur la Lobaye. Des projets visant à améliorer la connexion par fibre optique de la RCA sont aussi en préparation.

Assurer les conditions-cadre pour le développement du secteur privé et de l'emploi

Le Gouvernement a entamé des efforts de relance des activités économiques, en organisant en septembre 2015 le Forum sur la promotion du secteur privé en Centrafrique. L'objectif était de s'accorder sur les mesures nécessaires pour l'amélioration du climat des affaires, promouvoir l'entrepreneuriat local et attirer les investissements étrangers. Le Forum a produit des recommandations, qui ont informé la Déclaration de Politique Générale de l'Etat. Au travers de ce programme, le Gouvernement s'est engagé à dynamiser les structures de dialogue avec le secteur privé, l'accès au financement et l'appui aux PME/PMI, de mettre en œuvre des réformes afin d'améliorer le classement « Doing Business » de la RCA et d'accompagner les entreprises ayant subies des dommages importants lors de la crise. L'intégration et la compétitivité de la sous-région, y compris de la Centrafrique, est aussi appuyée par un projet régional.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), à la demande du Gouvernement, vient de terminer l'élaboration de la Stratégie nationale pour la microfinance (2017-2021). Ce document contient un plan d'action structuré pour assainir, renforcer et développer le secteur. En parallèle, des petits projets d'appui à la microfinance, à la formation professionnelle et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin sont actuellement mis en œuvre par des ONG. Un projet novateur d'appui aux acteurs économiques locaux et aux établissements de microfinance, visant à recapitaliser les micro-entrepreneurs et faciliter leur accès aux services de microfinance, vient également d'être lancé pour une durée de deux ans.

Section 4 : Priorisation

Le relèvement économique et la relance des secteurs productifs exigeront un séquençage précis des activités, du fait de l'interdépendance entre secteurs, et des contraintes croisées qui pèsent sur l'activité économique.

En premier lieu, il faut noter la nécessité du retour de la sécurité comme préalable pour permettre la relance des activités économiques, en particulier dans les campagnes où l'absence de sécurité conduit à des stratégies d'adaptation qui contraignent fortement l'activité. Réciproquement, il est nécessaire que les conditions d'un relèvement économique progressif et durable soient réunies afin de créer des emplois, d'offrir des opportunités économiques légales, de détourner les jeunes hommes désœuvrés des groupes armés ou du banditisme et les jeunes filles de la prostitution, et de positionner les femmes en tant qu'acteur véritable de développement et de stabilité économique. Il sera donc indispensable de mettre la priorité sur la création d'emplois durables, notamment à court terme par des programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre avec transfert de compétences, l'accès aux formations professionnalisantes et qualifiantes, la relance de l'économie locale à travers l'appui aux activités génératrices de revenus, la microfinance communautaire, dans un premier temps là où les conditions sécuritaires le permettent et dans un second temps sur l'ensemble du territoire.

Deuxièmement, il sera indispensable de s'assurer que la relance des secteurs productifs puisse s'appuyer sur la réhabilitation et la construction des infrastructures nécessaires en parallèle, et de cadres juridiques et légaux qui les encadrent. Il faudra donc s'assurer que la relance des secteurs productifs et la construction d'infrastructures soient correctement séquençés et se renforcent mutuellement, dans le cadre de programmes intégrés. Plus fondamentalement, une croissance économique endogène et soutenue, passant par la création de chaînes de valeur et d'industries de

transformation, ne pourra advenir qu'avec l'investissement nécessaire dans les infrastructures, l'amélioration du climat des affaires et la disponibilité de ressources humaines bien formées.

Tout en se concentrant à court terme en priorité sur le relèvement et la résilience des populations, c'est dès maintenant que les bases de cette croissance à moyen et long terme doivent être posées. Au vu des besoins d'investissement énormes et des capacités financières limitées de la RCA, il est indispensable de pérenniser ces efforts par une bonne gestion macroéconomique.

Enfin, l'avenir économique de la RCA dépendant de manière prépondérante de l'exploitation sur le long terme de ses potentiels en ressources naturelles, il est indispensable d'avoir une perspective de développement intégré. Au-delà de la seule exploitation économique de la ressource, il s'agit de prendre en compte l'accompagnement social des communautés, la durabilité environnementale et l'aménagement concerté du territoire, ainsi que les réformes administratives nécessaires au niveau central pour accompagner ce processus de planification territoriale. Cette prise en compte des aspirations et dynamiques locales permettra de résoudre durablement les conflits intercommunautaires liés à la compétition pour l'accès aux ressources et leur gestion, qui donnent lieu à des crises profondes. In fine, cela pérenniserait les activités économiques génératrices de recettes fiscales. Il faut cependant noter qu'une approche intégrée est plus complexe à mettre en œuvre qu'une approche sectorielle uniquement focalisée sur la ressource – par exemple forestière, minière, faunique – car elle implique une coordination des acteurs et, idéalement, une stratégie nationale d'aménagement du territoire et une planification locale s'appuyant sur des autorités capables d'accompagner le processus, d'arbitrer entre intérêts divergents et de créer le consensus.

Secteurs productifs

Agriculture et élevage

Au vu de l'importance du secteur en termes de part du PIB centrafricain, d'emplois, de sources de subsistance pour une majorité de la population et de potentiel de développement à long terme, l'agriculture au sens large – agriculture, élevage, pêche, etc. – fait face à de nombreux besoins complexes, qui doivent impérativement être séquencés correctement pour produire tout leur effet. Comme préalable, il s'agira à court terme de mettre l'accent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la résilience (pilier 2), tout en initiant immédiatement le déploiement des programmes de développement qui prendront le relais dès que possible. Les priorités peuvent être subdivisées en :

- *L'accès aux intrants agro-pastoraux et halieutiques est amélioré.* L'amélioration de l'accès aux intrants sera déterminante pour relancer la production. Il s'agira notamment d'assurer de toute urgence l'accès aux semences améliorées, par un soutien à l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) et aux réseaux d'agri-multiplicateurs en semences de base, d'opérationnaliser l'Office national des semences, mais aussi de créer des unités de production d'intrants pour la pêche et l'aquaculture, et d'améliorer l'accès aux produits vétérinaires. Ce support se poursuivra à moyen terme pour pérenniser les résultats.
- *Les méthodes de recherche et de vulgarisation sont mises à jour et déployées, et des techniques plus adaptées sont diffusées.* L'amélioration de la qualité et de l'adéquation des techniques agricoles employées sera indispensable pour augmenter la productivité, qui reste très faible. A court terme, cela passera par la conception et la mise à jour des programmes de vulgarisation agricole, axés sur les cultures jugées prioritaires et adaptées

au contexte centrafricain, et le soutien aux technologies appropriées. La vulgarisation se fera dans le cadre des Centres Ruraux d'Education et de Formation (CREF) réhabilités. Cela passera ensuite par la réhabilitation des centres de recherche, et l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de recherche agricole, qui aura en particulier pour objectif d'importer et de mettre à l'essai de nouvelles variétés.

- *La production agricole est augmentée et les cultures de rente sont développées.* Dans l'immédiat, la relance des filières devra être basée sur des études de marché faisant ressortir la demande réelle. Il s'agira d'identifier des potentiels à exploiter en lien avec les différents bassins de production. Le choix des chaînes de valeur priorisera la substitution aux importations, ainsi que le développement de l'exportation sur des produits ciblés (huile de sésame ou d'arachide, poivre, café, etc.). L'appui aux chaînes de valeur se focalisera sur les intrants, la production, la transformation, la distribution et la commercialisation. Sur la base de cette cartographie des potentialités par zones agro-écologiques, il s'agira ensuite de mettre en place des *agropoles* multifonctionnels, fournissant des solutions adaptées en termes de formation, d'accès au crédit, de compétences et de technologies, en vue d'arriver à une productivité accrue et de développer les industries de transformation, avec notamment l'objectif de situer les unités de transformation – par exemple les *plateformes multifonctionnelles* – près des bassins de production. A court terme, il s'agira aussi de contribuer à la lutte contre les maladies, d'améliorer l'accès à une mécanisation adaptée, notamment la culture attelée bovine, et d'effectuer des investissements ciblés dans des projets d'irrigation.
- *La production de l'élevage est augmentée et ses chaînes de valeur sont développées.* A court terme, il sera nécessaire de développer une nouvelle stratégie pour l'élevage bovin, ainsi que d'appuyer la production de protéines végétales, dont la pénurie actuelle freine le développement de l'élevage du petit bétail. Par la suite, il faudra réhabiliter et équiper le laboratoire central vétérinaire, et appuyer les chaînes de valeur du petit bétail et de l'élevage bovin en se concentrant sur les intrants, la production, la transformation, la distribution et la commercialisation.
- *La production halieutique est augmentée et la chaîne de valeur est développée.* Dans l'immédiat, il faudra réaliser une étude pour une meilleure connaissance des ressources halieutiques. Puis, il s'agira de réhabiliter les stations piscicoles, d'appuyer les chaînes de valeur du secteur, et enfin d'investir dans des unités de fumage et de conditionnement des poissons, et dans la mise en place d'une station expérimentale.
- *La gouvernance et la régulation des secteurs agro-pastoraux et halieutiques sont renforcées.* Il sera nécessaire de relancer la collecte de données relatives au secteur en vue d'élaborer des politiques plus pertinentes, avec à court terme la mise en place d'un système de suivi permanent, puis l'organisation d'un recensement agricole. La réduction des conflits transfrontaliers et communautaires entre agriculteurs et éleveurs passera par une révision du nouveau code agropastoral. Suite à la révision du Code et à la cartographie des zones selon leur affectation, il s'agira ensuite de procéder à la dissémination et à la vulgarisation du Code et de mettre à jour les parcours de transhumance en s'assurant que la délimitation des couloirs de transhumance soit négociée localement, à terme de manière participative dans le cadre des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) du territoire. Enfin, le développement des relations commerciales entre les communautés pouvant aussi contribuer à la réduction des conflits, il faudra dès maintenant développer des programmes intégrés, qui génèrent des échanges

entre les agriculteurs et les éleveurs, et augmentent leur productivité respective.¹⁴ Il s'agira de plus d'améliorer le fonctionnement de la Chambre d'Agriculture et des organisations professionnelles agricoles nationales et rurales, mais aussi de renforcer les capacités institutionnelles des sociétés coopératives et d'autres types de groupes de producteurs. Finalement, il sera pertinent d'appuyer le redéploiement des cadres des ministères sur le terrain (pilier 2), notamment en vue d'assurer la vulgarisation.

La réhabilitation et le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication, l'accès au crédit amélioré, le renforcement de la formation professionnelle et le soutien à l'entrepreneuriat rural, présentés dans d'autres composantes du pilier 3, viendront soutenir ces priorités. *Secteur forestier et ressources naturelles renouvelables*

Les priorités pour le secteur peuvent être réparties en deux catégories en fonction à la fois du type d'activité économique et de la situation géographique, à savoir (i) l'exploitation forestière industrielle, pour le massif forestier du Sud-ouest, et (ii) l'exploitation durable des ressources naturelles, au premier titre desquelles les savanes boisées et les forêts sèches, ainsi que la faune, sur le reste du territoire. Pour le massif forestier du Sud-Ouest, les priorités vont à :

- *L'aménagement intégré et participatif des territoires forestiers permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités.* Il s'agira de réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement des Territoires Forestiers et d'effectuer une étude sectorielle identifiant des activités, et des zones d'activités et d'innovations, complémentaires voire substitutives aux concessions forestières.
- *La reprise des investissements dans le secteur forestier permet la reprise des flux de revenus, de recettes fiscales et la création d'emplois.* Au préalable, il s'agira d'effectuer un audit technique et financier des entreprises forestières en tenant compte des dommages subis durant la crise, et de s'accorder sur un calendrier permettant aux entreprises forestières de s'acquitter des arriérés d'impôts. Il faudra aussi analyser et valider les plans d'affaires des nouveaux concessionnaires, ainsi que mettre en œuvre des mesures pour améliorer le climat des affaires dans le secteur. A moyen terme, il faudra mettre en œuvre des mesures en faveur de la filières d'exploitation artisanale de bois d'œuvre/énergie.
- *Les activités forestières sont améliorées et diversifiées, et une spécialisation productive a lieu.* A court terme, il s'agira de développer un plan pour augmenter la valeur ajoutée du secteur. A moyen terme, il sera opportun de diversifier les activités forestières, y compris par la sélection plus large des espèces et la transformation plus poussée du bois au niveau local, ce qui permettrait d'accroître les revenus et la valeur du bois transporté. Pour rendre viable l'exploitation d'essences aujourd'hui non rentable, il faudra augmenter les capacités de transformation du bois, améliorer l'état du réseau routier et renforcer la formation professionnelle. En effet, la gestion de l'outil de transformation, tout comme les exigences du processus FLEGT, nécessitent un personnel très qualifié, afin d'atteindre un rendement élevé et une qualité permettant l'accès aux marchés des pays développés.
- *Les moyens de subsistance des communautés forestières évoluent de manière positive et les conflits entre concessionnaires et communautés forestières diminuent.* Cela passera

¹⁴ Les agriculteurs tirent profit de la fumure provenant des troupeaux pour la fertilisation de leurs champs ; les éleveurs bénéficient de l'entretien des pâturages par les agriculteurs. Ce processus implique d'éviter une séparation trop nette entre communautés et pratiques agro-pastorales. Voir Dufumier, M., B. Lallau. (2016) Vers quel développement agricole en République centrafricaine ? Réflexions et propositions. Projet de recherche – Construire la paix en RCA grâce au développement agricole, Lille.

notamment par une meilleure utilisation des taxes forestières désignées pour le développement local, puis une clarification du cadre juridique des activités des forêts communautaires, y compris les systèmes d'attribution des permis de coupe artisanale.

- *Les revenus issus des activités forestières durables s'accroissent.* Il faudra en particulier reprendre le processus FLEGT pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts, de manière à s'assurer l'accès au marché européen, mais aussi préparer une stratégie nationale REDD+, complétée d'un plan d'investissements dans des activités comme le reboisement industriel ou des projets liés à l'énergie et aux changements climatiques.

Pour les savanes boisées et forêts sèches, les priorités vont à :

- *L'aménagement intégré et participatif des territoires des savanes forestières et aires protégées permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités.* A moyen terme, il s'agira de réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement des Territoires de Savane, visant non seulement le développement économique, mais aussi l'équité et la durabilité des ressources naturelles, puis d'élaborer un Plan d'Aménagement participatif pour chaque territoire dans ou proche des aires protégées.
- *Les revenus issus des activités d'exploitation durables des ressources naturelles s'accroissent.* Pour cela, il faudra à court terme effectuer une cartographie du potentiel de stockage de carbone des savanes boisées, en vue de l'élaboration à moyen terme de projets s'insérant dans la stratégie nationale REDD+. Il sera ensuite nécessaire de mettre en œuvre des mesures pour développer le secteur des produits forestiers non ligneux (PFNL) – notamment en l'associant au développement de l'agroforesterie – et d'assainir le secteur de l'exploitation de la viande de brousse, dans une perspective d'exploitation durable. Il serait souhaitable de relancer à moyen terme la chasse sportive, dans le cadre plus large du retour de la sécurité et d'une gestion négociée de la ressource faunique entre communautés mettant fin au braconnage et permettant aux stocks de se reconstituer. Il faudrait l'appuyer sur des inventaires et un Plan d'Aménagement faunique, et envisager la diversification dans des activités comme le safari ou les fonds pour la biodiversité.
- *La gestion des déchets est améliorée.* A moyen terme, il s'agira de s'attaquer au problème de saturation de la décharge de Bangui, dans un contexte d'accroissement de la population urbaine. La valorisation des déchets urbains, tout en réduisant les nuisances, pourrait constituer une source de mobilisation de main-d'œuvre sur le modèle HIMO. Cette démarche sera étendue aux villes secondaires dans un second temps.

Industries extractives

En vue de tirer des bénéfices socio-économiques de l'exploitation minière en RCA, le secteur minier de la RCA doit s'atteler à trois priorités :

- *Les investissements dans le secteur minier industriel augmentent.* Pour cela, il sera nécessaire de renforcer la stabilité institutionnelle et la régulation du secteur, en réformant les lois et règlements sur la base des meilleures pratiques internationales. La fiscalité du secteur devra être attractive mais néanmoins pouvoir constituer une source de revenus non négligeable pour l'Etat et éviter, autant que faire se peut, d'être pro-cyclique. A court terme, les mesures devraient se concentrer sur la création d'un climat d'investissement favorable aux opérations minières, notamment industrielles, en mettant à jour le code minier et en améliorant la gestion des permis miniers. L'établissement d'un processus clair et cohérent de gestion des permis pourrait contribuer à maintenir un accès

transparent aux ressources. L'accès à l'information géoscientifique étant un préalable aux opérations minières industrielles, son amélioration sera démarrée immédiatement et finalisée à moyen terme, ce qui établira un signe fort vis-à-vis des investisseurs.

- *La formalisation, la productivité et les conditions de travail des activités minières artisanales sont améliorées.* Pour cela, il s'agira à court terme d'élargir la conformité au processus de Kimberley au-delà de Berberati, première zone déclarée conforme en 2016, mais aussi d'effectuer une étude institutionnelle et organisationnelle du secteur artisanal, qui mettra l'accent sur les incitations tout en renforçant la surveillance. Il sera ensuite nécessaire de mettre en œuvre ce plan à court et moyen termes, en privilégiant l'organisation des mineurs en coopératives, en les aidant à améliorer leur productivité et en améliorant leurs conditions de vie.
- *La gouvernance du secteur minier est améliorée.* Pour cela, il faudra renforcer le système de suivi et de contrôle exercé par les services miniers et renforcer leurs capacités, tout en améliorant la gestion des revenus à travers le Fonds de développement minier et en assurant la reprise du processus ITIE (Initiative Pour la Transparence dans les Industries Extractives).

Infrastructures

Des investissements conséquents dans les infrastructures seront nécessaires. Les décisions d'investissement devront tenir compte de la rentabilité économique des projets, mais aussi des impératifs politiques et du développement économique à long terme des régions peu densément peuplées, dans une optique de croissance endogène et de désenclavement. Il sera en particulier nécessaire de s'assurer que les investissements ne se concentrent pas trop fortement à Bangui, mais profitent à toutes les régions du pays de manière équilibrée. Il faudra consentir un effort particulier pour permettre à la partie Est du pays de rattraper son retard en matière d'infrastructures. Enfin, les méthodes de travaux retenues devront, dans la mesure des possibilités techniques et financières, faire la part belle aux techniques HIMO pour créer des emplois durant toute la durée du Plan.

Routes et transports

Il est nécessaire d'investir de manière conséquente dans les routes et transports. Il en résulte les priorités suivantes :

- *Le désenclavement intérieur permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.* La réhabilitation du réseau routier national – routes nationales, régionales et particulièrement pistes rurales – constitue la priorité absolue pour le secteur dans les cinq ans à venir. Dans l'immédiat, une attention particulière sera portée à la levée des goulots d'étranglement dans le réseau, notamment les ouvrages d'art, afin d'éviter le blocage récurrent d'axes entiers. Le tracé et l'ordre de réhabilitation des pistes rurales seront étroitement coordonnés avec les projets de développement des bassins agricoles ou du secteur forestier, tout en gardant suffisamment de flexibilité pour s'adapter à la situation sécuritaire sur le terrain. La majorité des routes nationales et régionales en terre seront réhabilitées, en commençant par les axes Sibut-Kaga Bandoro et Sibut-Bria. Enfin, le programme sera complété par la construction de quelques ouvrages d'art majeurs en remplacement des bacs, et la réhabilitation et la construction de voiries urbaines à Bangui et dans les villes secondaires.

- *Le désenclavement extérieur de la RCA permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.* A court terme, la priorité ira à l'amélioration de la connectivité sur le corridor international Bangui-Douala, en commençant les travaux de revêtement du tronçon Bouar-Baoro et en procédant à la réhabilitation du tronçon Bossembélé-Baoro. Des mesures organisationnelles (améliorer la sécurité et diminuer les barrages routiers, améliorer la capacité du port de Douala) seront poursuivies en parallèle. Ensuite, les études se poursuivront pour développer d'autres corridors internationaux, en premier lieu desquels la connexion multimodale Congo-Bangui-Tchad, avec un début des travaux en fin de période du Plan. Cet axe revêt une grande importance à moyen terme, à la fois pour offrir une alternative à l'axe Bangui-Douala, mais aussi pour accélérer l'intégration régionale.
- *Une amélioration de la desserte aérienne améliore la connectivité nationale et internationale.* Il s'agira à court terme de mettre aux normes l'aéroport de Bangui, alors qu'à moyen terme il faudra moderniser les aérodromes du pays.
- *Le cadre institutionnel et la politique des transports permettent une bonne gestion et développement du secteur.* Afin de pérenniser la réhabilitation du réseau national et sécuriser son entretien régulier, il sera impératif de rapidement réformer le Fonds d'entretien routier (FER), en définissant mieux ses missions et son fonctionnement, en apurant les dettes entre le FER et l'Office national du matériel, puis en augmentant de manière durable ses recettes. D'autres mesures institutionnelles, comme un nouveau schéma des routes et voies de transports, seront aussi nécessaires à moyen terme.

Energie

Il est impératif d'investir massivement dans la capacité de production et de distribution, en privilégiant les solutions décentralisées permettant l'électrification rurale, notamment pour permettre le développement des industries de transformation à l'intérieur du pays. Il en résulte donc les priorités suivantes :

- *L'accès à une électricité fiable est étendu.* La réhabilitation et le renforcement des capacités de production dans les villes de province, de même que le développement de projets d'électrification rurale basés sur le solaire et la mini-hydraulique, permettront d'augmenter le taux d'accès à l'électricité en dehors de Bangui. La création de nouvelles capacités hydroélectriques, en cours ou en projet, comme Boali 1, 2, 3 dans un premier temps, puis en fin de Plan le début de l'aménagement de la Lobaye, de Mobayi et de Dimoli, et l'interconnexion avec les pays voisins, permettront de régler les problèmes de pénurie à Bangui, puis de faire face à l'augmentation de la demande consécutive à la croissance économique attendue.
- *La performance de l'ENERCA est améliorée.* A court terme, il faudra améliorer la performance, la gouvernance et la redevabilité d'ENERCA, renforcer sa viabilité financière et restaurer la confiance de ses clients.
- *Le cadre politique, réglementaire et institutionnel tant pour les réseaux électriques en milieu urbain que pour les projets d'électrification du monde rural est renforcé.* Il faudra pour cela préparer et opérationnaliser un nouveau cadre stratégique pour le secteur de l'énergie, en prêtant particulièrement attention à la question de l'électrification rurale, notamment par le recours aux énergies renouvelables. Il sera pertinent d'adopter une perspective de « services énergétiques », associant déploiement des services sociaux ou

de l'Etat, et électrification. A moyen terme, il s'agira de rendre l'investissement par des privés plus attractifs pour des solutions en dehors du réseau.

Technologies de l'information et de la communication

Il est urgent d'améliorer la connectivité tant rurale qu'internationale. Les priorités suivantes en découlent :

- *La connectivité en milieu rural est améliorée.* Pour cela, il sera nécessaire de créer immédiatement des incitations aux investissements dans le développement de la couverture en milieu rural par les réseaux mobiles et le déploiement progressif de centres communautaires, notamment grâce à l'utilisation des ressources du fonds d'accès universel.
- *La connectivité internationale est améliorée.* Il s'agira de mettre en place des accords d'interconnexion des réseaux avec les pays voisins et de réaliser un projet de fibre optique en liaison dans un premier temps avec le Cameroun puis dans un second temps avec le Congo Brazzaville. L'exploitation de cette fibre optique se fera dans le cadre d'un partenariat public privé à créer sur la base des bonnes pratiques internationales.

Le cadre institutionnel et les institutions du secteur sont renforcées. Un ensemble de réformes sectorielles devra être engagé immédiatement pour créer les conditions d'un développement accéléré du secteur. Il s'agit : (i) de réviser le cadre légal et réglementaire obsolète, (ii) de revoir l'approche fiscale et parafiscale actuellement appliquée au secteur, et (iii) d'engager le processus visant à restructurer l'opérateur de téléphonie fixe Socatel. Il sera aussi souhaitable d'accompagner le processus de relance du secteur par un renforcement des capacités du ministère et de l'autorité de régulation à mettre en œuvre les réformes sectorielles précitées et à réguler efficacement le secteur des télécom.

Assurer les conditions-cadre pour le développement du secteur privé et de l'emploi

Des conditions-cadres favorables sont essentielles pour permettre un redémarrage de l'économie et une croissance soutenue. Il est donc impératif de prendre rapidement une série de mesure afin d'améliorer le climat des affaires, le financement de l'économie et la mise à disposition de main d'œuvre qualifiée sur le marché. Il est aussi souhaitable de favoriser le rétablissement des circuits commerciaux perturbés par la crise, notamment en facilitant la reprise des activités des commerçants ayant subis des pillages ou ayant fui durant la crise.

Climat des affaires

Les priorités sont les suivantes :

- *La création d'entreprises et l'obtention de permis sont facilités.* Au titre des réformes les plus urgentes, il faudra rendre la création d'entreprises plus aisée en réduisant ou éliminant les seuils de capital obligatoire, et en supprimant le recours impératif au notaire lors de la constitution des sociétés à responsabilité limitée. L'étape suivante pour faciliter la création d'entreprises serait le renforcement du guichet unique pour la délivrance des autorisations et permis requis, puis son expansion dans des villes secondaires.
- *Le coût des affaires est réduit.* Pour cela, il sera nécessaire de sécuriser le corridor Bangui-Douala, puis à moyen terme de simplifier les procédures douanières et leur application uniforme.

- *Le programme d'amélioration du climat des affaires est élaboré de façon concertée.* Il sera nécessaire de poursuivre le dialogue public-privé inclusif en pérennisant le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration du Climat des Affaires (CMCAA) lancé en février 2015, en s'assurant qu'il réunisse régulièrement les secteurs public et privé, et débouche dans une deuxième phase sur la formulation concertée de propositions de réformes et leur mise en œuvre rapide. A ce propos, il s'agira de mettre la priorité sur les recommandations du Forum du secteur privé qui s'est tenu en septembre 2015, ainsi que celles formulées dans le « Doing Business » pour améliorer le classement de la RCA.

Accompagnement des entreprises et développement des services financiers

Les priorités sont les suivantes :

- *Les PME et PMI sont professionnalisées.* Il sera souhaitable d'améliorer l'accompagnement des PME et PMI en généralisant les structures d'accompagnement du secteur privé ; d'une part le CAPMEA, en reformulant son statut, puis en l'opérationnalisant à court terme et en installant des antennes dans le reste du pays à moyen terme ; d'autre part les Centres de gestion agréés, qui permettraient de proposer un soutien administratif, comptable et de gestion aux entreprises du secteur informel.
- *Le nombre des partenariats public-privé augmente.* A moyen terme, les partenariats publics privés (PPP) offrent un potentiel important pour la RCA, par exemple pour investir dans des infrastructures, mais cela nécessitera impérativement la conception d'un cadre de PPP qui sécurise à la fois les investisseurs privés et l'Etat, puis le développement d'un portefeuille de PPP. Le renforcement des capacités de l'administration en matière juridique sera indispensable pour éviter des modalités contractuelles asymétriques, par exemple en s'appuyant sur la Facilité africaine de soutien juridique de la Banque africaine de développement.
- *L'accès au crédit est facilité.* La mise en œuvre de réformes structurelles visant à créer un climat d'investissement plus stable et prévisible permettrait d'accélérer le développement du secteur financier, aujourd'hui marqué par son manque de professionnalisme et sa présence limitée sur une partie du territoire uniquement. Enfin, il est souhaitable de créer un fonds de garantie pour les entreprises, de mettre en place un établissement financier chargé du crédit-bail et de créer une banque agricole et rurale.
- *Le sous-secteur de la microfinance dispose d'une stratégie claire et se déploie sur tout le territoire.* Il s'agira de mettre en œuvre la toute nouvelle Stratégie Nationale pour la Microfinance (2017-2021), développée par la BEAC. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'améliorer le cadre légal, réglementaire et institutionnel de la microfinance ; d'augmenter la diversification géographique et des produits proposés par les établissements de microfinance (EMF), en prêtant attention à l'inclusion financière des zones difficiles et des femmes ; d'améliorer la connaissance du secteur, notamment les attentes des clients et les modalités d'intervention des ONG ; de pérenniser les interventions des EMF en les professionnalisant, en les incitant à accompagner leurs clients pour le développement de propositions solides et en informant les usagers sur l'obligation de remboursement, et ; de renforcer l'intégration de la microfinance au secteur financier et accroître son accès aux ressources, notamment en développant les possibilités de refinancement et les partenariats avec les banques et les assurances. Enfin, il sera nécessaire de soutenir le développement des services de mobile banking, à l'exemple d'une première initiative d'un opérateur à Bouar et bientôt à Berberati. Vu la

faible demande solvable, il serait même envisageable de créer le marché en payant les salaires des fonctionnaires, de manière transitoire et dans le cadre du redéploiement de l'Etat (pilier 2), par le truchement d'un système de mobile banking, couvrant ainsi une large partie des coûts fixes de ce système.

Formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi

Un enseignement technique et une formation professionnelle (ETFP) de qualité et adaptés aux besoins du marché du travail peuvent fournir la main d'œuvre requise par le secteur privé, tout en améliorant les chances de trouver un emploi rémunérateur et décent pour les jeunes formés. Le potentiel de création d'emplois formels par le secteur privé, et encore plus par le secteur public, étant limité, il est indispensable d'orienter les jeunes vers l'auto-emploi et l'entrepreneuriat. Enfin, il est nécessaire d'avoir un système d'intermédiation performant entre monde de la formation et des jeunes formés d'une part, et marché du travail d'autre part. Au-delà des mesures techniques et financières, il est nécessaire que le soutien à l'entrepreneuriat favorise l'émergence d'une compréhension positive de l'entrepreneuriat et des mécanismes d'épargne, d'investissement et de productivité qui sous-tendent le succès économique. Pour cela, les priorités sont les suivantes :

- *Une formation professionnelle adaptée augmente la main d'œuvre qualifiée.* Il sera indispensable d'effectuer immédiatement un état des lieux de l'ETFP, puis de formuler une politique de l'ETFP afin de servir de feuille de route pour sa réhabilitation et sa modernisation. Sur cette base, il conviendra d'évaluer la pertinence des contenus pédagogiques et des curricula, et d'en développer de nouveaux adaptés aux besoins du marché du travail, en concertation avec le secteur privé et qui se focalisent sur les grappes de croissance de la RCA – agriculture et élevage, forêt, mines, ainsi qu'infrastructures. Il faudra aussi réhabiliter les centres d'ETFP formels, les doter en matériel didactique adapté et améliorer la formation des formateurs. Dans une deuxième phase, il semble pertinent de construire de nouveaux centres d'ETFP pour augmenter le nombre de jeunes formés, ceci sur tout l'étendue du territoire.
- *Le soutien à l'entrepreneuriat permet une insertion réussie des jeunes et populations vulnérables.* Dans l'immédiat, il faudra continuer à déployer des programmes d'emplois d'urgence (travaux HIMO+ sociaux, qui ciblent les populations vulnérables), puis cartographier les besoins exacts des jeunes en termes d'entrepreneuriat, notamment pour les élèves les plus âgés déscolarisés à cause de la crise – 600'000 jeunes de 15 à 24 ans sont concernés, tout comme les démobilisés du DDR, les filles ex-combattantes et/ou victimes du conflit, et les réfugiés et déplacés – et les déployer. Plusieurs programmes d'entrepreneuriat seront soutenus, dans l'optique de bâtir sur les instruments qui existent déjà et de tenir compte de besoins différents selon les typologies de jeunes à soutenir : niveau de formation, milieu urbain ou rural. Ces programmes offriront un soutien sous forme d'aide au montage de plan d'affaires, de distribution de kits, de ligne de crédit auprès des établissements de microfinance. En zone rurale, l'accent sera mis sur l'organisation des jeunes en coopératives de production et de transformation.
- *Un système d'intermédiation national efficace entre la formation et le marché du travail existe.* Pour cela, il faudra élaborer et mettre en œuvre une stratégie, une politique et un programme national de l'emploi et de l'ETFP, réformer et renforcer l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) et créer un Observatoire de l'Emploi. Il faudra mieux exploiter le potentiel de l'apprentissage

traditionnel et de la formation en alternance en réformant leur statut. Il sera aussi indispensable de mieux sensibiliser les parents et jeunes aux débouchés réels sur le marché du travail, et développer des possibilités d'insertion par le truchement de stages.

ANNEXE 2

Cadres de Résultats Transitoires

RCPCA – Cadre de Résultats Transitoires
Version Finale 27 octobre 2016

Pilier prioritaire 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation

Vision du pilier 1 :

Le Centrafrique est un pays plus sûr où les populations cohabitent en paix dans le respect mutuel et travaillent ensemble à la construction d'une nation digne résiliente aux chocs, dans un Etat qui retrouve sa légitimité

Objectif 1 : Soutenir la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés¹

Facteurs historiques de fragilité : Absence des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire ; régions marginalisées et exclues du processus national de décision ; développement d'une culture de la violence pour régler les conflits ; état quasi permanent d'insécurité ; processus cyclique de prise du pouvoir par les armes ; lois d'amnistie et prolifération des groupes armés ; prévalence de l'impunité.

| Résultats stratégiques : | Activités stratégiques | | | |
|--|--|------|------|-----------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1.1. Le programme national de DDRR est accepté par toutes les parties prenantes et mis en œuvre. | 1.1.1. Désarmement des combattants <u>Indicateurs</u> : Nombre de combattants désarmés par groupe armé, sexe et localité d'origine | --- | --- | --- |
| | 1.1.2. Démobilisation des combattants <u>Indicateur</u> : Nombre de combattants éligibles démobilisés – par sexe, âge, groupe armé et région | --- | --- | --- |
| | 1.1.3. Neutralisation et destruction des armes de guerre et munitions collectées auprès des 14 groupes armés <u>Indicateur</u> : Type et nombre d'armes de guerre fonctionnelle ou non neutralisées et détruites dans des conditions sécurisées | | | |
| | 1.1.4. Rapatriement des combattants étrangers | | --- | --- |

¹ Dépend des progrès réalisés en 2016 en matière de dialogue politique avec les groupes armés

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| | <u>Indicateur</u> : Nombre de combattants étrangers rapatriés par sexe, âge et pays d'origine | | | |
| | 1.1.5. Réinsertion des combattants <u>Indicateur</u> : Nombre de combattants éligibles – par sexe, âge, groupe armé et région- recevant une assistance intermédiaire (kits, aide psychosociale, contrôle médical) | | | — |
| | 1.1.6. Réintégration communautaire des combattants <u>Indicateur</u> : Nombre de combattants éligibles -par sexe, âge, groupe armé, et région- réintégrés socialement et économiquement dans leurs communautés | | | |
| | 1.1.7. Appui aux groupes vulnérables (femmes associées aux groupes armés, ex-combattants handicapés et/ou traumatisés) <u>Indicateur</u> : Ratio des différents groupes vulnérables ciblés –par catégorie, sexe, âge et région | | | — |
| | 1.1.8. Mise en œuvre coordonnée et pacifique du programme DDRR <u>Indicateur</u> : Structures de gestion et de coordination inclusive | | | — |
| | — | — | — | 1.1.9. Evaluation inclusive de l'impact du processus DDRR <u>Indicateur</u> : Rapport d'impact approuvé et publié (y compris leçons apprises et mesures correctives adoptées) |
| 1.2. La violence communautaire est stabilisée | 1.2.1. Réduction de la violence communautaire (RVC) <u>Indicateur</u> : Nombre d'ex-combattants qui ne sont pas éligibles au DDRR - par sexe, âge et région d'origine- engagés dans des activités de RCV avec les membres de leurs communautés | | | — |
| 1.3. Les enfants sortis des groupes armés sont réinsérés et réintégrés conformément aux Principes Directeurs de Paris. | 1.3.1. Organisation de la sortie des enfants associés aux groupes armés des différents mouvements <u>Indicateur</u> : Nombre des enfants sortis des groupes armés - par sexe, âge, groupe armé et région | | | — |
| | 1.3.2. Réinsertion et réintégration des enfants sortis des groupes armés et enfants vulnérables conformément aux Principes Directeurs de Paris. <u>Indicateur</u> : Nombre des enfants réinsérés et réintégrés - par sexe, âge, groupe armé, communauté et région | | | — |

Objectif 2 : Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité

Facteurs historiques de fragilité : manque de légitimité de l'Etat; forces de défense et de sécurité intérieure qui n'assument pas leurs fonctions régaliennes; processus cyclique de prise de pouvoir par les armes ; état quasi permanent d'insécurité ; organisation des forces de défense en force de projection, et absence de déploiement sur le territoire; porosité des frontières ; vulnérabilité aux trafics de tout genre facilitant la prolifération des armes; absence d'éthique républicaine dans le recrutement , la gestion et les comportements des forces de défense et de sécurité intérieure; prévalence de l'impunité.

| Résultats stratégiques : | Activités stratégiques | | | |
|--------------------------|------------------------|------|------|-----------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |

Sous-composante : Cadre global de réforme du secteur de la sécurité

| | | | | |
|---|--|-----|-----|-----|
| 2.1. Un cadre politico-stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité est adopté | 2.1.1. Adoption de la Politique Nationale de Sécurité <u>Indicateur</u> : Politique Nationale de Sécurité adoptée, publiée et diffusée | --- | --- | --- |
| | 2.1.2. Adoption et mise en œuvre d'un plan intérimaire d'intégration des combattants éligibles dans les corps en uniforme de la RCA <u>Indicateur</u> : Plan d'intégration mis en œuvre en étroite relation avec l'assainissement des ressources humaines des FDS (résultat 2.6, activité stratégique 2.6.1. Pour les forces armées ; et résultat 2.12, activité stratégique 2.12.1 pour les forces de sécurité intérieure) | | | |
| | 2.1.3. Mise en place d'un Conseil Supérieur de la Sécurité Nationale (CSSN) ² <u>Indicateur</u> : Loi adoptée, secrétariat mis en place, réunions régulières convoquées | --- | --- | --- |
| | 2.1.4. Réalisation d'une revue des finances publiques du secteur de la sécurité <u>Indicateur</u> : Rapport remis aux autorités | --- | --- | --- |

² Etant donné qu'une Conseil Supérieur de la Défense Nationale existe déjà, il est possible que les autorités nationales prennent la décision de fusionner les deux organes en un seul « Conseil Supérieur de la Défense et de la Sécurité Nationale ».

| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| | <p>2.1.5. Coordination, élaboration et adoption d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité réaliste et financièrement soutenable</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services du bureau de la Coordination du DDRR, RSS et RN à la Présidence réhabilités et fonctionnels - Stratégie Nationale de RSS adoptée et publiée | — | — | — |
| | <p>2.1.6. Développement de plans sectoriels de réforme de la défense et de la sécurité intérieure</p> <p><u>Indicateur</u> : Plans sectoriels de réforme de la Défense et de la Sécurité Intérieure validés</p> | <p>2.1.7. Développement des plans sectoriels de réforme des finances publiques du secteur de la sécurité, des corps des Douanes et des Eaux et Forêts, du Contrôle Démocratique du Secteur de la Sécurité, des services de Renseignement et de Communication</p> <p><u>Indicateur</u> : Plans de réforme adoptés par les institutions concernées</p> | — | — |
| <p>2.2. Un contrôle démocratique du secteur de la Sécurité est mis en place</p> | <p>2.2.1. Formation et sensibilisation des membres de la Commission de Défense et de Sécurité (CDS) du Parlement sur leur rôle et maîtrise du dossier RSS</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Nombre des membres de la CDS formés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des recommandations de la CDS concernant les politiques et lois sur le RSS, et nombre d'interpellations des acteurs du secteur de la sécurité | — | <p>2.2.2. Formation et sensibilisation des membres de la Commission de Défense et de Sécurité (CDS) du Parlement sur leur rôle et maîtrise du dossier RSS</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Nombre des membres de la CDS formés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des recommandations de la CDS concernant les politiques et lois sur le RSS, et nombre d'interpellations des acteurs | — |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | | | du secteur de la sécurité | |
| | <p>2.2.3. Information et sensibilisation de la Société Civile sur sa contribution dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions d'information et d'organisations de la société civile représentées - Cadre d'échanges fonctionnel entre la société civile et les institutions étatiques de sécurité | | | |
| | <p>2.2.4. Information et sensibilisation des autorités locales sur leur rôle d'acteur du secteur de la sécurité</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de Préfets, maires et notables formé</p> | | | |
| <p>2.3. La capacité des autorités centrafricaines à mettre en œuvre la stratégie nationales des Armes Légères et de Petit Calibre)³ est assurée</p> | <p>2.3.1. Mise en place d'une Commission Nationale sur les Armes Légères et de Petit Calibre (CNALPC) attachée à la Présidence de la République</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Décret approuvé pour la mise en place de la (CNALPC)</p> | <p>2.3.2. Mise en œuvre de la Stratégie Nationale ALPC</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et résultats des réunions de coordination interministérielle - Nature et nombre de textes approuvés - Assistance technique en place | | |
| | <p>2.3.3. Adoption de la Stratégie Nationale des ALPC y compris la gestion de l'armement et des munitions</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Conférence régionale organisée avec les pays voisins de la RCA</p> | <p>2.3.4. Réalisation des travaux d'infrastructure pour le stockage des ALPC et des munitions</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de constructions pour le stockage des ALPC et munitions réalisées et gérées - Type et nombre d'ALPC enregistrées, marquées, stockées et/ou détruites en coordination avec la | <p>2.3.5. Transition vers une gestion nationale efficace des ALPC (contrôle, marquage, registres) et de sensibilisation de la population civile pour la remise volontaire des ALPC.</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Nombre</p> | |

³ Les ALPC comprennent : **les armes de petit calibre** (revolvers et pistolets automatiques, fusils et carabines, pistolets mitrailleurs, fusils d'assaut, mitrailleuses légères) ; **les armes légères** (mitrailleuses lourdes, lance-grenades portatifs, amovibles ou montés, canons antiaérien portatifs, canon antichar portatifs/sans recul, lance missiles antiaérien portatifs, mortiers de calibre inférieur à 100mm ; **les munitions et explosifs** (cartouches et munitions pour armes de petit calibre, projectiles et missiles pour armes légères, conteneurs mobiles avec missiles ou projectiles pour système antiaériens ou antichars à simple action, grenades à mains antipersonnel et antichar, mines terrestres)

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de travail pour la préparation de la Stratégie Nationale - Nombre de personnes impliquées par institution dans la préparation de la Stratégie Nationale - Stratégie Nationale adoptée | programme DDDR et la réforme du secteur de la défense | | d'initiatives de gestion ALPC par les autorités - Type et nombre d'ALPC collectées auprès de la population |
| | <p>2.3.6. Elaboration du cadre légal de contrôle et de lutte contre la prolifération des ALPC</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de textes élaborés, approuvés et mis en œuvre</p> | — | — | — |
| 2.4. Une stratégie de contrôle des frontières, des flux migratoires et des biens est adoptée et mise en œuvre | <p>2.4.1. Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination pour la gestion des frontières</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Cellule interministérielle créée</p> <p>- Membres de la cellule par institution, catégorie et sexe</p> | — | — | — |
| | <p>2.4.2. Organisation du corps chargé de la Police des Frontières</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Cadre légal et réglementaire adopté</p> <p>- Nombre de postes et effectifs de la Police des frontières à établir par catégorie et région</p> | — | — | — |

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| | <p>2.4.3. Adoption d'un plan national de réhabilitation et d'équipement des postes frontières, comprenant un plan de formation des effectifs</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Plan National de Développement de la Police des Frontières adopté</p> <p>- Curriculum de formation spécialisée dans la gestion des frontières développé et adopté</p> | <p>2.4.4. Réhabilitation et fonctionnement d'un Poste Frontière « Pilote »</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Poste de Frontière « Pilote » sélectionné par les autorités réhabilité et fonctionnel</p> <p>- Effectif formé et déployé par catégorie et sexe</p> | <p>2.4.5. Réhabilitation et équipement de 4 postes frontière</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Nombre de bâtiments réhabilités / construits fonctionnels et opérationnels</p> <p>- Effectif formé et déployé par poste, catégorie, sexe et région</p> | <p>2.4.6. Poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement de la Police des Frontières</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Nombre de bâtiments réhabilités / construits fonctionnels et opérationnels</p> <p>- Effectif formé et déployé par poste, catégorie, sexe et région</p> |
| | <p>2.4.7. Formation continue des effectifs de défense, de sécurité intérieure et des douanes en gestion des frontières</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Modules de formation validés et intégrés dans le programme de l'Ecole de Police</p> <p>- Nombre de personnes formées par corps des FDS, catégorie, cycle de formation, sexe et région</p> | | | |
| Sous-composante : Réforme de la Défense | | | | |
| <p>2.5. Le cadre légal et réglementaire de la Défense est révisé et adopté</p> | <p>2.5.1. Révision du cadre légal et réglementaire de la Défense (Organisation et statuts)</p> <p><u>Indicateur</u> : - Mise en place d'une Commission inclusive pour la révision du cadre légal et réglementaire de la Défense</p> <p>- Nombre de textes adoptés en conformité du cadre légal national et standards internationaux</p> | — | — | — |
| | <p>2.5.2. Adoption de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM)</p> <p><u>Indicateur</u> : LOPM promulguée</p> | — | — | — |

| | | | |
|--|--|---|---|
| 2.6. La gestion des ressources humaines de la Défense est rationalisée et assainie | 2.6.1. Assainissement des effectifs (mises à la retraite, inaptitude physique ou morale, reconversion) <u>Indicateur</u> : Nombre de personnels radiés par catégorie, sexe, âge et région | — | — |
| | 2.6.2. Renforcement de la chaîne de commandement à travers la définition de procédures opérationnelles pour son organisation et contrôle <u>Indicateur</u> : Procédures opérationnelles définies et diffusées | — | — |
| | — | 2.6.3. Révision des plans de carrière et mise en œuvre d'une gestion rationnelle des personnels (évaluation des compétences et des performances, plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées) <u>Indicateurs</u> : - Nombre des effectifs dégagés par catégorie, sexe, âge et région - Nombre d'intégrations, réintégrations/recrutements, par catégorie, sexe, âge et région - Tableaux d'avancements, nominations par catégorie, sexe, âge, composition régionale | — |
| 2.7. Les infrastructures essentielles de la Défense sont réhabilitées | 2.7.1. Lancement de la réhabilitation des camps BSS, RDOT, et Béal pour le casernement des FACA <u>Indicateur</u> : Nombre de bâtiments réhabilités | 2.7.2. Finalisation de la réhabilitation et équipement fonctionnel des camps BSS, RDOT et Béal pour le casernement des FACA <u>Indicateur</u> : Taux de casernement | — |
| | 2.7.3. Réhabilitation de la Garnison de Bouar pour le casernement des FACA <u>Indicateur</u> : Nombre de bâtiments réhabilités | 2.7.4. Finalisation de la réhabilitation et équipement fonctionnel de la garnison de Bouar <u>Indicateurs</u> : - Ratio des bâtiments réhabilités - Nombre et type d'équipements mis en place | — |
| | — | — | — |

| | | | | |
|---|---|--|-----|---|
| | 2.7.5. Finalisation de la réhabilitation et équipement fonctionnel des centres d'instructions du camp Kassaï et du Camp Leclerc <u>Indicateur</u> : Taux d'occupation des camps | 2.7.6. Construction et équipement fonctionnel de deux (2) garnisons supplémentaires par an sur 3 ans ⁴ conformément à la Loi de Programmation Militaire <u>Indicateurs</u> : - Nombre de bâtiments construits - Nombre et type d'équipements mis en place | | |
| 2.8. Sept (7) Bataillons d'Infanterie Territoriale et un (1) Bataillon Amphibie sont formés, équipés et opérationnels | 2.8.1. Instruction et entraînement opérationnel avec création progressive de 2 Bataillons d'Infanterie Territoriale (BIT) ⁵ <u>Indicateurs</u> : - Nombre de cadres et d'hommes de troupe formés par catégorie, sexe, âge et région - Nombre de compagnies formées | 2.8.2. Instruction et entraînement opérationnel avec création progressive de 2 BIT supplémentaires par an sur 2 ans (2018 – 2019) ⁶ <u>Indicateurs</u> : - Nombre de cadres et d'hommes de troupe formés par catégorie, sexe, âge et région - Nombre de compagnies formées | | |
| | --- | --- | --- | 2.8.3. Instruction et entraînement opérationnel d'1 BIT additionnel et d'1 Bataillon Amphibie ⁷ <u>Indicateurs</u> : - Nombre de cadres et d'hommes de troupe formés par catégorie, sexe, âge et région - Nombre de compagnies formées |
| | 2.8.4. Acquisition des moyens de communication et de transmission nécessaires à la chaîne de commandement des BIT <u>Indicateur</u> : Moyens de communication et de transmission opérationnels | | | |

⁴ A titre indicatif : Bangassou et Bossangoa (2018) ; Ndele et Bambari (2019) ; Bria (2020)

⁵ L'EUTM a pour mandat de former 2 bataillons d'infanterie par an sur 3 ans (2017 – 2019) pour un coût annuel de 1, 500,000 EURO par an pour 2 bataillons formés.

⁶ L'EUTM a pour mandat de former 2 bataillons d'infanterie par an sur 3 ans (2017 – 2019) pour un coût annuel de 1, 500,000 EURO par an pour 2 bataillons formés.

⁷ Des partenaires extérieurs devront être mobilisés pour la formation du 7^{ème} bataillon d'infanterie et du bataillon amphibie

| | | | |
|---|--|-----|-----|
| | 2.8.5. Fourniture de l'équipement nécessaire à l'entraînement des BIT progressivement formés (armement, véhicules, fonctionnement) <u>Indicateur</u> : Nombre de compagnies opérationnelles déployées par région | | |
| 2.9. La Justice Militaire - Instrument de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'Etat de Droit- est opérationnelle | 2.9.1. Formulation et adoption du Code de Justice Militaire <u>Indicateur</u> : Code de Justice Militaire promulgué | --- | --- |
| | 2.9.2. Organisation de campagnes de sensibilisation de la population au Code de Justice Militaire <u>Indicateur</u> : Nombre de campagnes organisées par région | | |
| | 2.9.3. Installation et équipement fonctionnel des Juridictions Militaires <u>Indicateur</u> : Nombre de Juridictions Militaires fonctionnelles établies par an et par région | | |
| | 2.9.4. Formation initiale, continue, recyclage et perfectionnement des magistrats et greffiers au Code de Justice Militaire et aux procédures pénales attenantes <u>Indicateurs</u> : - Projection pour la formation de 60 magistrats et de 40 greffiers par an en 4 sessions par année - Nombre de magistrats, greffiers et assesseurs formés par an et par modules de formation | | |
| | 2.9.5. Réorganisation des Services Juridiques du Ministère de la Défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-Major des Armées <u>Indicateurs</u> : - Services fonctionnels pleinement intégrés dans la chaîne de commandement - Liens structurels établis avec la Justice et les services de police et de gendarmerie | --- | --- |
| | 2.9.6. Equipement fonctionnel des Services Juridiques du Ministère de la Défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-Major des Armées <u>Indicateurs</u> : - Services opérationnels - Dossiers modernisés et numérisés | | |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | 2.9.7. Formation continue et recyclage des personnels des Services Juridiques du Ministère de la Défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-Major des Armées <u>Indicateurs</u> : - Nombre de personnes formées par catégorie, sexe, âge et région - Modules de formation dispensés | | |
| | 2.9.8. Renforcement des mécanismes disciplinaires et des services d'instruction et de discipline militaire <u>Indicateurs</u> : - Nombre des effectifs radiés ou sanctionnés pour raisons disciplinaire par catégorie, âge et région - Mise à jour des effectifs des FACA par catégorie, sexe, âge et région - Nombre de personnes sensibilisées aux droits de la défense | | |
| 2.10. Le système de formation initiale et continue des forces armées est remis en état | 2.10.1. Elaboration d'un plan de formation sur 5 ans <u>Indicateur</u> : Plan de formation adopté | — | — |
| | 2.10.2. Formation continue ⁸ , recyclage, perfectionnement des officiers et sous-officiers <u>Indicateur</u> : Nombre de cadres formés par catégorie, sexe, âge et région | | |
| | 2.10.3. Formation initiale des recrues et intégrés <u>Indicateur</u> : Nombre de pax formés par catégorie, sexe, âge et région | | |
| Sous Composante : Réforme de la Sécurité Intérieure | | | |
| 2.11. Le Cadre Légal et Réglementaire de la Sécurité Intérieure est révisé et adopté | 2.11.1. Révision du cadre légal et réglementaire de la Police et de la Gendarmerie (structure, organisation, statut et discipline) <u>Indicateurs</u> : - Nombre, qualité et harmonisation des textes adoptés - Positionnement institutionnel de la Gendarmerie définitivement arrêté - Missions des FSI clarifiées - Zones de compétence territoriale clarifiée entre la Police Nationale et la Gendarmerie - Règle de péréquation adoptée (taux de subordonnés par rapport à l'encadrement) - Dotation mandataire par l'Etat des uniformes officiels et différenciés de la Police et de la Gendarmerie intégrée dans la législation | 2.11.2. Etat des lieux du processus de révision du cadre légal et réglementaire <u>Indicateur</u> : Nombre de textes légaux révisés et restant à réviser | |

⁸ Formation opérationnelle ou non-opérationnelle

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| 2.12. La gestion des ressources humaines de la Sécurité Intérieure est rationalisée et assainie | 2.12.1. Enregistrement, vérification et assainissement des effectifs de la Police et de la Gendarmerie <u>Indicateurs</u> : - Nombre de dossiers reconstitués - Nombre des effectifs vérifiés par Corps, catégorie, sexe et région - Nombre de effectifs éligibles mis à la retraite par catégorie, âge, sexe et région - Nombre des effectifs radiés pour inaptitude physique ou déontologique | 2.12. 2. Mise en place d'un système biométrique pour la gestion des effectifs de la Police et e la Gendarmerie <u>Indicateur</u> : - Base de données fiable remise à jour mensuellement | --- | --- |
| | 2.12.3. Mise en place d'un système d'alignement des fonctions et des grades, et de développement des plans de carrière des effectifs de la Police et de la Gendarmerie <u>Indicateurs</u> : - Système opérationnel pour d'évaluation des compétences et performances - Système opérationnel pour l'ajustement des grades aux responsabilités exercées - Tableaux d'avancements et de nominations par catégorie, sexe, âge et région | --- | --- | |
| 2.13. Les infrastructures essentielles de la Sécurité Intérieure sont réhabilitées pour assurer une capacité opérationnelle minimale de la Police et de la Gendarmerie | 2.13.1. Evaluation de tous les locaux conformément à la structure organisationnelle révisée de la Police et de la Gendarmerie en dehors de Bangui <u>Indicateurs</u> : - Evaluation et plans de réhabilitation et d'équipement fonctionnel réalisé - Missions de suivi organisées | | | |
| | 2.13.2. Réhabilitation et équipement fonctionnel de 15 unités de Police et de 20 unités de Gendarmerie dans le Sud-Ouest et l'Est du pays <u>Indicateurs</u> : - Nombre d'unités de Police et de | 2.13.3. Réhabilitation et équipement fonctionnel de 10 unités de Police et de 24 unités de Gendarmerie dans l'Ouest et le Centre du pays <u>Indicateurs</u> : | 2.13.4. Réhabilitation et équipement fonctionnel de 15 unités de Police et de 22 unités de Gendarmerie <u>Indicateurs</u> : - Nombre d'unités de Police et de Gendarmerie réhabilités | 2.13.5. Réhabilitation et équipement fonctionnel de 40 unités de Police et de 66 unités de Gendarmerie dans le Sud-Ouest et l'est du pays <u>Indicateurs</u> : - Nombre d'unités de Police et |

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| | <p>Gendarmerie réhabilités et opérationnels par an, corps, et région</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sondages de terrain réalisés pour mesurer l'état d'avancement du plan de réhabilitation (C-SMART) et des mesures correctives mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités de Police et de Gendarmerie réhabilités et opérationnels par an, corps, et région - Nombre de sondages de terrain réalisés pour mesurer l'état d'avancement du plan de réhabilitation (C-SMART) et des mesures correctives mise en œuvre | <p>et opérationnels par an, corps, et région</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sondages de terrain réalisés pour mesurer l'état d'avancement du plan de réhabilitation (C-SMART) et des mesures correctives mise en œuvre | <p>de Gendarmerie réhabilités et opérationnels par an, corps, et région</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sondages de terrain réalisés pour mesurer l'état d'avancement du plan de réhabilitation (C-SMART) et des mesures correctives mise en œuvre |
| | <p>2.13.6. Réhabilitation fonctionnelle de l'Ecole de Gendarmerie</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre et taux de réfection des bâtiments restant à réhabiliter</p> | <p>2.13.7. Réhabilitation opérationnelle de l'Ecole de Gendarmerie</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre et taux de réfection des bâtiments restant à réhabiliter</p> | --- | --- |
| <p>2.14. Les forces de Sécurité Intérieure sont formées pour accomplir leurs fonctions régaliennes</p> | <p>2.14.1. Elaboration d'un plan de formation initiale, continue et spécialisée sur 5 ans</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Plan de formation adopté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de la capacité existante dans la Police et la Gendarmerie en formateurs par spécialisation et curricula | <p>2.14.2. Formation initiale de 500 nouvelles recrues sur 18 mois à raison de 3 cycles de formation</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curricula de formation de base développé - Pool de formateurs reconstitué - Nombre de nouvelles recrues formées par cycle de formation, sexe, âge et région - Frais de vacation assurés par l'Etat | --- | |
| | | <p>2.14.3. Formation continue, recyclage et perfectionnement de 3,600 effectifs de la Police et de la Gendarmerie sur une période de 36 mois</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Curricula de formation transitoire développés (lois, droits de l'Homme, procédures et règlements) - Nombre d'effectifs formés par session de formation, catégorie, sexe, âge et région - Frais de vacation assurés par l'Etat | | |
| | | <p>2.14.4. Formation spécialisée de 1,200 effectifs opérationnels de la Police et de la Gendarmerie à raison de 12 sessions de formation sur une période de 36 mois</p> | | |

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| | | <u>Indicateurs</u> : - Curricula de formation spécialisée développés (maintien de l'ordre public, enquêtes criminelles, police de proximité, protection des personnes vulnérables, violences basées sur le genre - Nombre d'effectifs formés par spécialisation, catégorie, sexe, âge et région - Frais de vacation assurés par l'Etat | | |
| 2.15. Les services de la Police et de la Gendarmerie fonctionnent et sont gérés de manière effective, transparente et fiable | 2.15.1. Renforcement des structures de contrôle interne et d'inspection disciplinaire dans la Police et la Gendarmerie <u>Indicateurs</u> : - Code d'éthique et de déontologie commun élaboré et diffusé - Nombre de dossiers disciplinaires traités par an - Nombre de dossiers disciplinaires transmis aux Inspections Générales de la Police et de la Gendarmerie - Nombre de mesures disciplinaires prises et mises en œuvre par catégorie, sexe et région - Mesures disciplinaires documentées publiées à l'interne | | | |
| | 2.15.2. Fourniture de radios HF pour connecter 10 sous-préfectures avec Bangui | 2.15.3. Fourniture de radios HF pour connecter 10 sous-préfectures avec Bangui | 2.15.4. Fourniture de radios HF pour connecter 10 sous-préfectures avec Bangui | 2.15.5. Fourniture de radios HF pour connecter 42 sous-préfectures avec Bangui |
| | 2.15.6. Fourniture de radios VHF pour connecter les unités opérationnelles entre elles dans 10 sous-préfectures | 2.15.7. Fourniture de radios VHF pour connecter les unités opérationnelles entre elles dans 10 sous-préfectures | 2.15.8. Fourniture de radios VHF pour connecter les unités opérationnelles entre elles dans 10 sous-préfectures | 2.15.9. Fourniture de radios VHF pour connecter les unités opérationnelles entre elles dans 10 sous-préfectures |
| | 2.15.10. Fourniture de kit de maintien de l'ordre à 120 effectifs opérationnels de la Police et à 120 effectifs opérationnels de la Gendarmerie | 2.15.11. Fourniture de kit de maintien de l'ordre à 240 effectifs opérationnels de la Police et à 240 effectifs opérationnels de la Gendarmerie | 2.15.12. Fourniture de kit de maintien de l'ordre à 360 effectifs opérationnels de la Police et à 360 effectifs opérationnels de la Gendarmerie | --- |
| | 2.15.13. Renforcement des services administratifs/financiers et de logistique de la Direction Générale de la Police et de la Direction Générale de la Gendarmerie <u>Indicateurs</u> : - Nombre de personnel formés et recyclés en gestion administrative/financière et logistique par catégorie, sexe, et région | | | 2.15.14. Evaluation des besoins additionnels |

- | | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Système informatique code barre opérationnel pour la gestion transparente des équipements de la Police et de la Gendarmerie- Acquisition de 10 véhicules par an pour la Police et la Gendarmerie- Construction et équipement du centre ma maintenance de la Police Audits annuels sur la gestion de la Police et de la Gendarmerie | |
|--|--|--|

Objectif 3 : Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité

Facteurs historiques de fragilité : Justice inféodée au pouvoir politique, élitiste, partielle et inaccessible aux citoyens sur l'ensemble du territoire ; violations des droits de l'Homme ; prévalence de la corruption et de l'impunité ; manque crucial de ressources et déficit en ressources humaines ; recours généralisé à la justice traditionnelle ; recours à une justice personnelle expéditive ; exercice d'une justice parallèle lucrative par les groupes armés.

| Résultats stratégiques : | Activités stratégiques | | | |
|---|--|---|---|-----------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 3.1. La Cour Pénale Spéciale est opérationnelle | <p>3.1.1. Nomination et formation des membres de la Cour Pénale Spéciale (CPS) pour la phase d'instruction et de poursuites (Procureur, Juges d'instruction, Officiers de Police Judiciaire, et Greffes)</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Inventaire des crimes graves et violations des droits de l'Homme commis pendant les périodes de crises - Nombre de crimes commis par catégorie, par victimes identifiées et connues</p> | <p>3.1.2. Nomination et formation des membres de la juridiction de jugement</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de poursuites du parquet en place - Règlement des procédures et des preuves rédigé et adopté - Nombre de poursuites exercées et jugements rendus par catégorie de crime | <p>3.1.3. Fonctionnement régulier de la CPS</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jugements rendus en conformité des standards et normes internationaux par catégorie de crime, sexe, âge des coupables - Disponibilité des rapports de la CPS | |
| | <p>3.1.4. Constitution des dossiers contre les auteurs présumés qui pourraient être jugés par la CPS</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de dossiers constitués par catégorie de crime</p> | | | |
| | --- | <p>Formation des acteurs judiciaires et autres en matière de répression des crimes internationaux</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre d'acteurs judiciaires par catégorie, sexe et âge formés</p> | | |

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| | 3.1.5. Mise en place et fonctionnement des mécanismes de protection du personnel de la CPS, des victimes et témoins <u>Indicateur</u> : Mécanismes de protection opérationnels par catégorie des cibles à protéger | | | |
| | 3.1.6. Plaidoyer et sensibilisation politique pour l'opérationnalisation de la CPS <u>Indicateur</u> : Nombre de plaidoyers par cible | | | |
| | — | 3.1.7. Sensibilisation des acteurs nationaux et internationaux pour l'accompagnement des victimes de graves violations de droits de l'Homme, y compris celles des Violences Basées sur le Genre (VBG) <u>Indicateur</u> : - Nombre et type de mesures d'accompagnement identifiées et financées | | |
| 3.2. La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales est mise en place et est opérationnelle | 3.2.1. Elaboration et adoption de la loi portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) <u>Indicateur</u> : Loi portant création de la CNDHLF promulguée | — | — | — |
| | 3.2.2 Désignation des membres de la CNDHLF <u>Indicateur</u> : Les membres de la CNDH sont désignés selon des critères d'indépendance, moralité et représentativité régionale | — | — | — |

| | | | |
|--|---|------------|--|
| <p>3.2.3 Mise en place de la CNDHLF <u>Indicateur</u> : CNDJLF domiciliée</p> | <p>3.2.4. Fonctionnement de la CNDHLF <u>Indicateur</u> : CNDHLF fonctionnelle à Bangui et dans les régions</p> | | |
| <p>---</p> | <p>---</p> | <p>---</p> | <p>3.2.5. Identification des mesures pour le transfert du financement de la CNDHLF sur le budget de l'Etat</p> |
| <p>3.2.6. Formation initiale des membres de la CNDHLF <u>Indicateur</u> : Nombre de membres de la CNDHLF formés dans les textes fondamentaux des droits de l'Homme</p> | <p>3.2.7. Formation continue et thématique des membres de la CNDHLF <u>Indicateur</u> : Nombre des membres de la CNDHLF par région formés dans les textes fondamentaux des droits de l'Homme, et sur le fonctionnement de la CNDHLF</p> | | |
| <p>3.2.8. Elaboration et validation inclusive de la Stratégie Nationale de la CNDHLF et de son Plan d'Action <u>Indicateurs</u> : - Stratégie et Plan d'Action adoptés - Nombre de représentants des autorités nationales, de la société civile, des organisations des droits de l'Homme + femmes et jeunes, et des médias ayant participé à l'élaboration et validation de la Stratégie Nationale</p> | <p>3.2.9. Mise en œuvre du Plan d'Action de la CNDHLF <u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions mensuelles organisées à Bangui et dans les 16 préfectures pour diffuser l'état des lieux en matière des droits de l'Homme (i) aux autorités locales et préfectorales, (ii) aux représentants de la société civile, des organisations des droits de l'Homme, des femmes, des jeunes et des médias - Nombre d'événements de plaidoyer et de communication organisés par an à Bangui et dans les 16 préfectures - Nombre de séances de formation organisées par la CNDHLF à Bangui et dans les 16 préfectures par an, thème, et catégories de la population ciblée - Evaluation annuelle des activités de la CNDHLF, y compris l'analyse de l'évolution de la situation en matière des droits de l'Homme, et de l'impact des activités de la CNDHLF | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | <p>3.2.10. Formation des membres du Comité Interministériel de rédaction des rapports nationaux aux organes des traités internationaux</p> <p><u>Indicateurs</u> : - Au moins 2 rapports nationaux soumis par an (2017 – 2018)</p> <p>- Ratio annuel des obligations honorées par la RCA vis-à-vis des organes des conventions internationales des droits de l'Homme</p> | | | <p>3.2.11. Formation des membres du Comité Interministériel de rédaction des rapports nationaux aux organes des traités internationaux</p> <p><u>Indicateur</u> : - Au moins 1 rapport national soumis par an sur 3 ans (2019 – 2021)</p> <p>- Evolution du ratio annuel des obligations honorées par la RCA vis-à-vis des conventions internationales des droits de l'Homme</p> |
| | | | | <p>3.2.12. Identification des mesures pour le transfert du financement relatif à la soumission des rapports nationaux sur le budget de l'Etat</p> <p><u>Indicateur</u> : Allocation pluriannuelle validée et allocation budgétaire annuelle exécutée à partir de 2021</p> |
| 3.3. Les infrastructures judiciaires sont réhabilitées et les activités judiciaires sont relancées | <p>3.3.1. Réalisation du diagnostic technique des besoins en réhabilitation des institutions judiciaires</p> <p><u>Indicateur</u> : Plan de réhabilitation disponible</p> | | | |
| | <p>3.3.2. Réhabilitation, modernisation, équipement fonctionnel et en documentation des infrastructures judiciaires</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements réhabilités par localité - Nombre d'établissements équipés, fonctionnels et dotés de documentation par localité - Rapports d'exécution disponibles | | | |
| | <p>3.3.3. Sécurisation des infrastructures et du personnel judiciaire</p> <p><u>Indicateur</u> : Type de mesures de sécurisation prises par établissement judiciaire</p> | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3.3.4. Reprise des audiences civiles et pénales dans les zones sécurisées <u>Indicateur</u> : Nombre d'audiences tenues par localité et nombre de cas examinés/jugés | | | |
| 3.3.5. Relance des audiences foraines dans les zones sécurisées pour assurer une justice de proximité <u>Indicateur</u> : Nombre d'audiences foraines organisées par localité et nombre de cas traités | | | |
| 3.3.6. Organisation de sessions criminelles dans les zones sécurisées des Cours d'Appel <u>Indicateur</u> : Nombre de sessions criminelles organisées par localité et rapports disponibles | | | |
| 3.3.7. Suivi du fonctionnement des juridictions et de la reprise des missions d'inspection et de contrôle par l'Inspection des Services Judiciaires <u>Indicateur</u> : - Rapports de l'Inspection Judiciaire par Cour d'Appel et par an | | | |
| 3.3.8. Préparation et adoption du projet de loi sur l'Aide Juridique et Judiciaire <u>Indicateur</u> : Loi promulguée | 3.3.9. Application de la Loi sur l'Aide Juridique et Judiciaire <u>Indicateurs</u> : - Stratégie nationale pour l'aide judiciaire adoptée - Nombre de justiciables bénéficiant de l'aide juridique et judiciaire, et rapports disponibles | | |
| 3.3.10 Analyse des dysfonctionnements dans la gestion des dossiers judiciaires <u>Indicateurs</u> : - Rapport disponible - Types de mesures correctives mises en place | 3.3.11. Mise en œuvre des mesures correctives identifiées pour le fonctionnement effectif de la chaîne pénale <u>Indicateurs</u> : - Nombre de dossiers instruits et jugés conformément aux textes nationaux et standards internationaux - Nombre d'inspections périodiques au sein des cours et tribunaux pour la collecte des données et l'identification des mesures correctives - Mise à jour trimestrielle de l'état des lieux des juridictions | | |
| 3.3.12. Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation des justiciables <u>Indicateur</u> : Nombre d'émissions radio, d'ateliers d'information et de causeries judiciaires organisées par région et par an | | | |
| 3.3.13. Mise en place et opérationnalisation dans le ressort des Cours d'Appel de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants <u>Indicateur</u> : Nombre d'acteurs nationaux formés dans la répression des violences sexuelles | | | |
| 3.4. La réforme de la Justice est initiée | 3.4.1. Mise à jour inclusive du plan sectoriel de réforme | — | — |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>pour une Justice indépendante (2017 – 2021)</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan sectoriel approuvé - Cibles annuelles réalistes, concrètes et financièrement abordables | | | |
| | <p>3.4.2. Relecture des textes nationaux</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de textes légaux revus et adoptés - Appropriation nationale des procédures judiciaires et du respect des droits de l’Homme - L’institution judiciaire est plus sensible au genre | | | |
| | <p>3.4.3. Harmonisation de la législation nationale avec les textes internationaux</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation nationale des procédures judiciaires et du respect des droits de l’Homme - Textes liberticides revus, corrigés et adaptés | | | |
| | <p>3.4.4. Ratification des instruments juridiques internationaux</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’instruments juridiques internationaux des Droits de l’Homme ratifiés, intégrés au droit national et appliqués - Nombre d’examens périodiques de mise en œuvre | | | |
| | <p>3.4.5. Formation des acteurs nationaux pour l’appropriation des procédures judiciaires et du respect des droits de l’Homme et sur les VGB</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation nationale des procédures judiciaires et du respect des droits de l’Homme - L’institution judiciaire est plus sensible aux questions de violation des droits liés au genre - Les justiciables ont de plus en plus confiance dans le système judiciaire - Les victimes des violences basées sur le genre ont de plus en plus confiance dans l’institution judiciaire pour revendiquer leurs droits | | | |
| | <p>3.4.6. Déconcentration des services auxiliaires de justice (notaires, avocats, huissiers)</p> <p><u>Indicateur</u> : Elaboration et adoption des textes</p> | <p>3.5.7. Opérationnalisation et suivi des services auxiliaires de justice par ressort des Cours d’Appel</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services auxiliaires déployés par région - Nombre de justiciables ayant accès aux services auxiliaires de justice et rapports disponibles | | |
| <p>3.5. L’administration pénitentiaire démilitarisée se redéploie sur le</p> | <p>3.5.1. Vulgarisation de la loi pénitentiaire et de ses décrets d’application auprès du personnel pénitentiaire, des autorités judiciaires, des forces de défense et de sécurité intérieure, des autorités centrales en déconcentrées</p> | | | |

| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| territoire et fonctionne conformément aux standards internationaux | <u>Indicateurs</u> : - Nombre de sessions de vulgarisation organisées par institution, corps et région - Nombre de participants par session, fonction, sexe et région - Evaluation de l'implication des acteurs nationaux dans la gestion des prisons | | | |
| | 3.5.2. Démilitarisation des établissements pénitentiaires | | | — |
| | <u>Indicateurs</u> : - Nombre de surveillants pénitentiaires recrutés par établissement, région, et sexe - Nombre d'effectifs des forces de défense et de sécurité réintégrés dans leur corps d'origine | | | |
| | 3.5.3. Formation initiale de 150 nouvelles recrues, y compris sur les règles de détention des Nations Unies sur le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) | 3.5.4. Organisation de stages de formation des nouvelles recrues formées et certifiées, et formation initiale de 150 nouvelles recrues additionnelles, y compris sur les règles de détention des Nations Unies sur le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) | 3.5.5. Organisation de stages de formation des nouvelles recrues formées et certifiées | — |
| <u>Indicateur</u> : - Nombre de nouvelles recrues formées par sexe, fonction et région | <u>Indicateurs</u> : - Nombre de stages pratiques organisés par région - Nombre de nouvelles recrues formées par sexe, fonction et région | <u>Indicateur</u> : Nombre de stages pratiques organisés | | |
| 3.5.6. Formation continue et spécialisée du personnel pénitentiaire, y compris sur les règles des Nations Unies sur le traitement des détenus, des mineurs et des femmes (Règles Nelson Mandela et de Bangkok) | | | | |
| <u>Indicateurs</u> : - Nombre de personnel recyclé dans la sécurité des prisons par an, fonction, sexe et région - Nombre de personnel pénitentiaire recyclé dans la nouvelle réglementation pénitentiaire par an, fonction, sexe et région - Nombre de personnel formé dans le traitement des détenus accusés de sorcellerie - Nombre de personnel formé en méthodes d'intervention rapide, de prévention des incidents, de rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires, et de traitement des violences basées sur le genre | | | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | | - Evaluation annuelle de l'impact des formations sur le traitement des détenus par établissement pénitentiaire et région | | |
| 3.5.7. Travaux d'urgence de sécurisation de 5 établissements pénitentiaires non opérationnels <u>Indicateur</u> : Type de travaux d'urgence réalisés par établissement et ratio des bâtiments opérationnels | 3.5.8. Travaux d'urgence de sécurisation de 5 établissements pénitentiaires non opérationnels <u>Indicateur</u> : Type de travaux d'urgence réalisés par établissement et ratio des bâtiments opérationnels | 3.5.9. Travaux d'urgence de sécurisation de 5 établissements pénitentiaires non opérationnels <u>Indicateur</u> : Type de travaux d'urgence réalisés par établissement et ratio des bâtiments opérationnels | --- | |
| 3.5.10. Réhabilitation et équipement de 2 établissements pénitentiaires respectant les normes internationales de séparation des détenus par âge et par sexe <u>Indicateur</u> : Nombre de bâtiments réhabilités et équipés et ratio de fonctionnalité des différents services | 3.5.11. Réhabilitation et équipement de 2 établissements pénitentiaires respectant les normes internationales de séparation des détenus par âge et par sexe <u>Indicateur</u> : Nombre de bâtiments réhabilités et équipés et ratio de fonctionnalité des différents services | 3.5.12. Réhabilitation et équipement de 2 établissements pénitentiaires respectant les normes internationales de séparation des détenus par âge et par sexe <u>Indicateur</u> : Nombre de bâtiments réhabilités et équipés et ration de fonctionnalité des différents services | 3.5.13. Réhabilitation et équipement de 4 établissements pénitentiaires respectant les normes internationales de séparation des détenus par âge et par sexe <u>Indicateur</u> : Nombre de bâtiments réhabilités et équipés et ratio de fonctionnalité des différents services | |
| 3.5.14. Suivi judiciaire opérationnel des détenus et des prévenus dans les établissements pénitentiaires <u>Indicateurs</u> : | | | | |
| - Système statistique fiable par catégories de détenus et par établissement pénitentiaire - Ratio de base établi entre les détenus et les prévenus, par âge, sexe, nature de la détention, et établissement pénitentiaire | | | | |
| --- | 3.5.15. Inspection des lieux de détention par l'Inspection des Services Judiciaires dans le ressort des 3 Cours d'Appel <u>Indicateurs</u> : | | | |
| - Nombre de détentions arbitraires portées à l'attention de l'Autorité | | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des mesures correctives apportées - Mise à jour trimestrielle du ratio des détentions régulières et arbitraires par catégorie, sexe, âge et région | |
| | <p>3.5.16. Conception du régime sécuritaire pour la gestion des détenus classifiés de haute sécurité et posant une menace particulière à la paix et sécurité du pays</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques disponibles des détenus classifiés par dangerosité et sexe - Régime sécuritaire défini et promulgué | <p>3.5.17. Identification du site et évaluation du coût pour la construction d'un établissement pénitentiaire de haute sécurité en conformité des normes internationales</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges et appel d'offres adoptés - Début des travaux de construction | <p>3.5.18. Finalisation des travaux de construction de la prison de haute sécurité</p> <p><u>Indicateur :</u> Cérémonie d'inauguration</p> |
| | | <p>3.5.19. Transfert des détenus dans la prison de haute sécurité</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre de détenus par catégorie, sexe et âge détenus dans l'établissement de Haute Sécurité</p> | |
| | <p>3.5.20. Elaboration d'un programme national de réinsertion sociale des détenus</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme national défini et validé par toutes les parties prenantes des secteurs éducatif, formatif, économique et commercial - Accords de coopération établis avec les partenaires | <p>3.5.21. Mise en œuvre progressive du programme national de réinsertion sociale des détenus dans les établissements prioritaires réhabilités</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prisons offrant des activités de réinsertion sociale, éducative, formative, et productive - Nombre de détenus ayant accès à ces activités par âge, sexe et type d'activité | <p>3.5.22. Transfert progressif des responsabilités de mise en œuvre du plan national de réinsertion des détenus aux autorités nationales</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de pérennisation des programmes de réinsertion dans les prisons - Allocation budgétaire annuelle adéquate - Statistiques sur le taux de récidive |
| | <p>3.5.23. Elaboration d'une politique nationale de santé</p> | <p>3.5.24. Mise en œuvre progressive de la politique nationale de santé carcérale</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocation budgétaire nationale pour chaque prison fonctionnelle approuvée et exécutée | |

| | | |
|--|---|---|
| | carcérale <u>Indicateur</u> : Politique nationale de santé carcérale adoptée | Affectation du personnel de santé dans chaque prison fonctionnelle |
| | 3.5.25. Revue de la prise en charge alimentaire des détenus par l'Etat <u>Indicateurs</u> : - Composition nutritive de la ration alimentaire de détenus - Calcul du coût des rations alimentaires par jour et nombre de détenus sur une base pluriannuelle | 3.5.26. Amélioration des rations alimentaires des détenus et prise en charge progressive par le budget de l'Etat <u>Indicateur</u> : Allocation budgétaire annuelle exécutée sur le budget de l'Etat |

Objectif 4 : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées

Facteurs historiques de fragilité: état quasi-permanent d'insécurité ; processus successifs de réconciliation nationale centralisés à Bangui et réservés aux politiques; prévalence de la corruption et de l'impunité ; absence de reconnaissance du statut éthique des victimes; communautés fermées sur elles mêmes pour se protéger de la violence et des interventions d'acteurs « étrangers »; manipulation des dynamiques locales par les « entrepreneurs » de la violence ; dévalorisation des chefferies traditionnelles comme toute première strate de l'administration locale; absence des services de l'Etat (sécurité, justice, administration, services sociaux de base, protection des droits de l'homme); majorité de la population vivant en état de subsistance; crise humanitaire et de protection structurelle.

| Résultats stratégiques | Activités stratégiques | | | |
|------------------------|------------------------|------|------|-------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 – 2021 |

Sous composante : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale

| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| 4.1. La RCA est dotée d'une architecture pérenne de paix inclusive et représentative des citoyens au niveau local, régional et national | 4.1.1. Elaboration du cadre normatif pour la mise en place de la Plateforme Nationale des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (PNCLPR) <u>Indicateur</u> : Texte normatif promulgué instituant la PNCLPR en organisation d'intérêt public | --- | --- | --- |
| | 4.1.2. Mise en place et fonctionnement de la PNCLPR conformément aux orientations de la Stratégie Globale de Réconciliation Nationale <u>Indicateurs</u> : - Coordination nationale de la PNCLPR mise en place et fonctionnelle - Plan de travail et budget de fonctionnement annuels validés - Accords de partenariat pour le fonctionnement de la PNCLPR mis en oeuvre | | | --- |
| | 4.1.3. Mise en place et fonctionnement de 7 Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) à Bangui et périphérie <u>Indicateur</u> : Nombre de CLPC mis en place par localité | 4.1.4. Mise en place de 7 CLPR <u>Indicateur</u> : Nombre de CLPC mis en place par localité, sous-préfecture et/ou préfecture | 4.1.5. Mise en place de 28 CLPR <u>Indicateur</u> : Nombre de CLPR mis en place par sous-préfecture et/ ou préfecture | 4.1.6. Mise en place de 48 CLPR <u>Indicateur</u> : Nombre de CLPR mis en place par sous-préfecture et/ou préfecture |

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| | — | — | <p>4.1.7. Evaluation de l'impact de la PNCPR</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation validé et diffusé - Mesures identifiées pour le transfert progressif du financement de la PNCPR à l'Etat - Allocation budgétaire pluriannuelle négociée | <p>4.1.8. Prise en charge par l'Etat du financement de la PNCLPR</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocation budgétaire exécutée - Nombre de CLPR fonctionnant de manière autonome par région |
| | — | — | <p>4.1.9. Identification des mesures pour le transfert progressif du financement de la PNCPR par l'Etat</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négociations pour la définition d'une allocation budgétaire pluriannuelle de financement de la PNCPR - Allocation pluriannuelle validée | <p>4.1.10. Prise en charge par l'Etat du financement de la PNCPR</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocation budgétaire annuelle exécutée - Nombre de CLPR fonctionnant de manière autonome par région |
| | <p>4.1.11. Revalorisation du rôle des chefferies traditionnelles dans la prévention et la gestion des conflits</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude anthropologique des typologies et pratiques des chefferies traditionnelles par région - Mécanismes d'inclusion des chefferies traditionnelles dans le processus de réconciliation - Publication et diffusion de l'étude anthropologique et | — | — | — |

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| | de la monographie des chefferies traditionnelles et de leurs pratiques | | | |
| 4.2. La RCA est dotée d'un mécanisme de justice transitionnelle et des dispositifs de prise en charge et de réparation des victimes des conflits | 4.2.1. Mise en place et fonctionnement du Comité Stratégique paritaire chargé de la conception de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) <u>Indicateurs</u> : - Membres du Comité stratégique désignés - Plan de travail et budget de fonctionnement validé - Comité stratégique domicilié et opérationnel | — | — | — |
| | 4.2.2. Consultations populaires dans les 7 régions pour l'identification des attentes de la population vis-à-vis du mandat de la CVJRR (genre de faits et périodes historiques à examiner) <u>Indicateurs</u> : - Rapports des 7 consultations régionales produits - Rapport national des consultations consolidé et publié | — | — | — |
| | 4.2.3. Elaboration du projet de loi portant création de la CVJRR et de ses démembrements <u>Indicateur</u> : Texte de loi promulgué | — | — | — |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | 4.2.4. Mise en place et fonctionnement de la CVJRR et de ses démembrements régionaux <u>Indicateurs</u> : | | — |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Membres de la CVJRR désignés et sous-commissions constituées - Procédures opérationnelles, plans de travail et budget annuels validés - Siège de la CVJRR fonctionnel - Accords de partenariat pour le financement de activités de la CVJRR mis en œuvre - Nombre d’auditions de la CVJRR réalisées - Nature et nombre de décisions rendues - Rapport final de la CVJRR | | |
| | — | 4.2.5. Création et opérationnalisation du Fonds National de Réparation des Victimes des Conflits <u>Indicateurs</u> : | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Etude pour la création du Fonds national de réparation des victimes réalisée - Cadre légal, fiduciaire et de gestion adopté - Accords de financement et dotation initiale approuvée - Nombre de victimes et de dommages subis par région dédommagées ou réparés - Nombre de projets communautaires de réparation réalisés | | |
| — | 4.2.6. Définition d’une stratégie de communication & d’information des populations sur le mandat et le fonctionnement de la CVJRR <u>Indicateur</u> : Stratégie approuvée | 4.2.7. Mise en œuvre de la stratégie décentralisée de communication et d’information des populations sur le mandat et le fonctionnement de le CVJRR <u>Indicateur</u> : Campagnes d’information organisées par région | |
| — | — | — | 4.2.8. Evaluation de l’impact de la CVJRR <u>Indicateur</u> : Etude d’impact validée et diffusée |
| 4.3. Une stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale est élaborée et mise en œuvre | 4.3.1. Elaboration de la stratégie nationale de communication <u>Indicateurs</u> : | 4.3.2. Organisation de campagnes de sensibilisation sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale <u>Indicateurs</u> : | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Messages et supports de communication adaptés aux réalités du pays développés - Etablissement d’une base line basée sur l’enquête de perception de l’ICASSES | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes de communication organisées au niveau national, régional et local | |

| | | | | |
|--|---|--|-----|--|
| | - Stratégie adoptée | | | |
| | --- | --- | --- | 4.3.3. Evaluation de l'impact des campagnes de sensibilisation <u>Indicateurs</u> : - Mise à jour du baseline de l'enquête de perception avec l'ICASSES - Publication et diffusion de l'étude d'impact |
| Sous composante : Mise en place des conditions pour le retour des réfugiés et des solutions durables pour les personnes déplacées | | | | |
| 4.4. Un cadre normatif est élaboré et mis en oeuvre pour le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées | 4.4.1. Conclusion d'accords tripartites <u>Indicateurs</u> : - Accords tripartites conclus avec le Cameroun, la République Démocratique du Congo et le Tchad - Mise en place des groupes de travail techniques - Résultats des consultations avec les représentants des réfugiés | 4.4.2. Conclusion d'accords tripartites <u>Indicateurs</u> : - Accord tripartite conclu avec la République du Congo, et accord conclu avec le Soudan - Mise en place des groupes de travail techniques - Résultats des consultations avec les représentants des réfugiés | --- | |
| | 4.4.3. Suivi de la mise en œuvre des Accords tripartites <u>Indicateurs</u> : - Nombre de sessions de suivi des recommandations des commissions tripartites - Résultats des consultations tripartites | | | |
| | 4.4.4. Mise en œuvre des modalités pratiques des Accords Tripartites pour le retour volontaire, digne et sécurisé des réfugiés à travers la mise en place de centres de transit <u>Indicateurs</u> : - Nombre de missions transfrontalières par pays d'asile - Nombre de réfugiés rapatriés par convoi sécurisé et hébergés dans les 5 centres de transit et de documentation par an, centre et région - Nombre de visites des réfugiés dans leurs zones d'origine ou d'installation par région | | | |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>4.4.5. Mise en place d'une coordination nationale inclusive pour la domestication de la Convention de Kampala dans l'arsenal juridique national</p> <p><u>Indicateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de loi portant domestication de la Convention de Kampala approuvé et divulgué | <p>4.4.6. Suivi de la domestication de la Convention de Kampala</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conclusions des séances plénières du Parlement pour la prise en compte de la Convention de Kampala dans l'arsenal juridique - Projets de loi disponibles par secteur pertinent - Nombres et spécificité des projets de lois adoptés et divulgués - Rapports périodiques d'application des textes légaux |
| <p>4.5. La stratégie nationale des solutions durables pour les personnes déplacées et la réintégration des réfugiés est adoptée et mise en œuvre</p> | <p>4.5.1. Elaboration et validation de la stratégie nationale des solutions durables pour les personnes déplacées et la réintégration des réfugiés</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat technique de la coordination nationale est mis en place - Principes du retour volontaire, digne et sécurisé des réfugiés et personnes déplacées intégrés dans la stratégie - Mesures de protection des retournés et relocalisés intégrés dans la stratégie nationale (terre, logement, documentation civile et autre) - Mesures de prévention et de gestion des risques de conflits potentiels dans les communautés de retour intégrées dans la stratégie | <p>4.5.2. Mise en œuvre de la stratégie nationale</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi mis en place - Nombre de nouveaux quartiers construits sur le principe de la mixité communautaire et confessionnelle - Nombre de personnes retournées bénéficiant de kits de réinstallation - Nombre de personnes retournées intégrées ou réinstallées par camp d'origine et localité de retour - Nombre de personnes retournées bénéficiant d'un emploi temporaire ou d'activités génératrices de revenus - Nombre de personnes retournées ayant récupéré leurs terres, logements, biens et documents - Nombre d'actions de plaidoyer et d'interventions pour la protection des enfants, des femmes et des victimes de VBG |
| | <p>4.5.3. Planification pluriannuelle de fermeture progressive des camps des personnes déplacées</p> | <p>4.5.4. Réhabilitation environnementale des sites de déplacés fermés</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de sites fermés et mesures prises pour leur réhabilitation environnementale</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | <p><u>Indicateur :</u> - Plan de fermeture des camps mis à jour régulièrement en fonction de la situation sécuritaire</p> | |
|--|---|--|

RCPCA – Cadre de résultats transitoires

| Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population | | | | |
|--|---|---|---|--|
| Composante 1 : Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. La stratégie nationale de la restauration et de l'extension de l'autorité de l'Etat est élaborée et mise en œuvre. | 1. - Elaboration de la stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'Etat - Edition et vulgarisation de la stratégie auprès de tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, partenaires, secteur privé, OSC, députés nationaux etc.) - Création du cadre de mise en oeuvre de la stratégie et des mécanismes de suivi | 1. Vulgarisation de la stratégie et communication auprès des populations | 1. Revue de la stratégie | 1. Evaluation de la stratégie de restauration de l'autorité de l'Etat |
| | | 2. Développement des capacités des cadres de l'administration territoriale Préfets, sous-préfets, maires, conseillers municipaux, députés nationaux etc... | | |
| | | 3. Enquête sur la présence des administrations publiques sur le terrain et la satisfaction des populations sur la qualité et l'efficacité des services fournis | | 3. Enquête sur la présence des administrations publiques sur le terrain et la satisfaction des populations sur la qualité et l'efficacité des services fournis |
| | Indicateurs : - Une stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'Etat validée - Au moins 1 réunion des CPRAP et une réunion Comité de Coordination Sous-Préfecturale (démembrements de la CNRAP dans chacune des 16 préfectures et chacune des 71 sous-préfectures) - Un guide de l'administration territoriale est validé par le Ministère de la Fonction Publique | Indicateurs : - Au moins 16 rencontres autorités locales/ société civile au niveau préfectoral et 71 rencontres au niveau sous préfectoral - Au moins 87 autorités administratives (16 Préfets et 71 SP) sont formées - La base de données Lisango est mise à jour (Lisango 3) - Les autorités et fonctionnaires de l'administration territoire sont formés par les cadres de l'administration du territoire | Indicateurs : - Une stratégie globale réalignée sur les priorités nationales - Au moins 176 autorités locales (maires) sont formées - Les autorités et fonctionnaires de l'administration territoire sont formés par les cadres de l'administration du territoire | Indicateurs : - 1 Rapport d'évaluation validé - La base de données Lisango est mise à jour (Lisango 4) - Les autorités et fonctionnaires de l'administration territoire sont formés par les cadres de l'administration du territoire |

| | | | |
|--|--|---|---|
| 2. Les fonctionnaires et agents de l'Etat sont (re)déployés et en poste dans toutes les sous-préfectures. | <u>1. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme national de redéploiement des services publics</u> Tenant compte des spécificités régionales et sectorielles et des besoins en nouveaux postes à pourvoir, des besoins de formation, des besoins de réhabilitation des bâtiments administratifs et des contributions des CPRAP | <u>1. Poursuite de la mise oeuvre du programme de redéploiement des services public</u> | <u>1. Evaluation à mi-parcours du programme de redéploiement des services publics</u> |
| | <u>2. Création d'un environnement favorable au redéploiement des FAE</u> (i) Mise en place d'un cadre juridique incitatif au maintien des FAE à leur poste ; (ii) méthode de paiement de salaires établi (Mobile banking ; (iii) lien établi entre le plan de déployement et la présences des forces de sécurité (cf. Pillier 1); (iv) dotation en fournitures de bureau (v) vulgarisation du programme national de redéploiement de l'administration ; (vi) campagne de sensibilisation (radio, documents, ateliers) | <u>2. Création d'un environnement favorable au redéploiement des fonctionnaires agents de l'Etat (FAE)</u> Par la sensibilisation et des campagnes de communication (radio, documents, ateliers) | |
| | <u>3. Mise en place d'un mécanisme permanent de vérification et de suivi de la présence des agents de l'état sur le terrain et des services déconcentrés</u> | <u>3. Vérification et suivi de la présence effective des agents de l'état sur le terrain des services déconcentrés</u> | |
| | <u>4. Réhabilitation des bâtiments administratifs des services déconcentrés et décentralisés (Préfectures et Sous-Préfectures)</u> <u>Suivi de l'état de réhabilitation des infrastructures publiques dans les Préfectures et Sous-Préfectures</u> | | |
| | | <u>4. Réhabilitation des logements du personnel</u> | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme national de redéploiement validé. - 700 FAE redéployés dont 500 par voie terrestre et 200 par voie aérienne - 16 programmes préfectoraux de redéploiement mis en œuvre - Au moins 24 campagnes de sensibilisation par les radios communautaires - 71 réunions de sensibilisation (1 par sous-préfecture) - Existence d'un système de paiement décentralisé des salaires des FAE - 1 tableau de bord mis en place et régulièrement mis à jour au niveau préfectoral - Nombre de bâtiments administratifs réhabilités | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 24 campagnes de sensibilisation par les radios communautaires - 71 réunions de sensibilisation (1 par sous-préfecture) - 1 tableau de bord mis en place et régulièrement mis à jour au niveau préfectoral - Nombre de bâtiments administratifs réhabilités - Réunions d'évaluation par les bénéficiaires | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation validé | | |
| <p>3. La politique de décentralisation est mise en œuvre, la légitimité des autorités est accrue et les organes des collectivités locales élus sont installés et opérationnels.</p> | <p><u>1. Développement de la politique, stratégie et plan de décentralisation et de la déconcentration, le cadre juridique, le mécanisme de coordination nationale</u> Redéfinitions des missions des administrations centrale et déconcentrée</p> | <p><u>1. -Opérationnalisation du comité technique interministériel chargé de la politique de la décentralisation</u> <u>-Sensibilisation des acteurs de la décentralisation des enjeux et défis</u> Ateliers, développement de documents, formations</p> | | |
| | <p><u>2. Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Haut Commissariat à la Décentralisation</u></p> | <p><u>2. Evaluation des besoins de renforcement des capacités des mairies et des conseils locaux et élaboration d'un plan de formation des élus locaux</u></p> | <p><u>2. Formation des maires, conseillers municipaux sur leurs rôles et responsabilités</u> Formation incluant sensibilisation à la cohésion sociale communautaire, gestion, budgétisation et mobilisation des ressources</p> | |
| | | | <p><u>2. Dotations en fournitures pour le bon fonctionnement des mairies</u></p> | |
| | <p><u>3. Evaluation des capacités et élaboration des plans de développement organisationnel</u></p> | <p><u>3. Formation et assistance technique pour l'amélioration des fonctions de l'administration locale et la fourniture de services publics</u></p> | | |

| | | | |
|---|--|--|---|
| | <u>3. Renforcement de la base matérielle des autorités locales</u> | | |
| | | | <u>3. Préparation incluant formation sur les transferts d'autorité aux collectivités territoriales au vue de la stratégie de décentralisation</u> |
| | | <u>3. Formation et assistance technique pour une gestion financière et la budgétisation locale efficace et transparente et la passation de marchés</u> | |
| <u>4. Evaluation des besoins pour l'organisation des élections locales et prise en compte de la base des données des déplacés.</u> <u>Mise à jour du fichier électoral.</u> | | | |
| <u>4. Révision du code électoral</u> Pour permettre la tenue des élections municipales tenant compte de la représentation des femmes et des jeunes et mise en cohérence des lois et des textes d'application | | | |
| <u>4. Promulgations de la Loi sur les compétences des collectivités locales et des circonscriptions administratives</u> | <u>4. Diffusion des textes sur les compétences des collectivités locales et des circonscriptions administratives</u> | | |
| <u>4. Campagne d'information et sensibilisation en préparation des élections municipales</u> Dans les 176 communes, les chefferies et les 71 sous-préfectures, 2 Poste de Contrôle Administratif (PCA) | | | |
| <u>5. Organisation et tenue des élections municipales</u> Dans les 176 communes (conformément à l'art 155 de la Constitution) et prise en compte de centre de transit pour les réfugiés et déplacés | <u>5. Suivi des élections</u> | | |
| | <u>5. Accompagnement de la mise en place des nouveaux conseillers municipaux</u> | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | <u>5. Organisation des sessions d'orientations des nouveaux élus sur leurs missions</u> | | |
| <u>6. -Mise en oeuvre du programme de modernisation et dotation d'équipements pour les statistiques vitales en RCA</u> <u>-Système d'enregistrement de l'état civil (naissance, mariage, décès)</u> <u>-Carte d'identité biométrique valant aussi comme carte d'électeur</u> | | | |
| <u>6. Renforcement des capacités des officiers et agents d'état civil</u> | | | |
| <u>6. Réhabilitation, construction et électrification des 175 centres d'état civil principaux, 8 centres d'état civil à Bangui et 80 Centres secondaires détruits en province</u> | | | |
| | <u>6. Formulation du Programme accéléré de développement local</u> | <u>6. Mise en œuvre du programme accéléré de développement local</u> | <u>6. Revue du programme accéléré de développement local</u> |
| | <u>6. Formation et perfection des élus des collectivités locales</u> Pour mieux assurer leurs rôles et responsabilité pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans locaux de développement | | |
| | | <u>7. Plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption de la loi sur le fonds de développement local</u> | |
| | | <u>7. Elaboration du manuel d'opérations et de la matrice de financements des collectivités locales</u> | |
| | | <u>8. Renforcement et animation des cadres de concertation entre les Collectivités locales et l'Etat</u> | |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation des besoins de l'organisation des élections locales - Volume de ressources mobilisées - Nombre de Conseils municipaux et locaux élus et installés dont nombre de femmes. | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation des besoins de renforcement des capacités - Rapport de formation des élus locaux - Nombre d'entités de gouvernement local qui ont amélioré les fonctions de l'administration locale et la fourniture de services publics - Nombre d'entités de gouvernement local et d'institutions disposant et mettant en œuvre des plans d'investissement ou plans locaux de développement | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi relative au fonds de développement local - Manuel d'opérations du fonds - Cadre de dialogue institutionnel - Nombre d'entités de gouvernement local qui ont amélioré les fonctions de l'administration locale et la fourniture de services publics | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de revue du programme - Rapport sur l'état de fonctionnement des services publics dans les régions - Nombre d'entités de gouvernement local qui ont amélioré les fonctions de l'administration locale et la fourniture de services publics |
| <p>4. Les institutions prévues par la Constitution sont mises en place et fonctionnelles.</p> | <p><u>1. Adoption des lois organiques et des textes d'application relatives aux institutions</u></p> | <p><u>1. Renforcement des capacités des institutions installées</u></p> | | <p><u>1. Evaluation/compilation des acquis</u></p> |
| | <p><u>1. Mise en place et installation effective des institutions constitutionnelles</u></p> | | | |
| | <p><u>2. Renforcement des capacités des institutions déjà fonctionnelles</u> Assemblée Nationale, Cour Constitutionnelle, ANE</p> | | | |
| <p>5. Le cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre de la réforme administrative est créé et opérationnel.</p> | <p><u>1. Appui au processus de restructuration du Conseil Permanent chargé de la Réforme de l'Administration Centrafricaine (CPRAC)</u></p> | <p><u>1. Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles (humain, technique et expertise) de la structure en charge du pilotage de la réforme.</u></p> | | |
| | <p><u>2. Adoption du cadre règlementaire de pilotage de la réforme administrative et l'élaboration des TDR du programme de développement institutionnel axé sur la promotion d'une administration performante au service du développement : le capital humain renforcé, la qualité de l'offre des services aux populations et les relations administrations-usagers améliorées.</u></p> | <p><u>2. Elaboration d'une politique et d'un programme de développement institutionnel (PDI)</u> (i) recensement et évaluation des structures administratives centrales, déconcentrées et décentralisées (ii) valorisation et renforcement des capacités des ressources humaines, (iii) amélioration des relations usagers-administrations</p> | <p><u>2. Mise en œuvre du programme de développement institutionnel par composante</u></p> | |

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Existence d'une nouvelle structure de réforme de l'administration ; - Prise en compte de la dimension genre dans le développement des capacités -Textes portant création, organisation et fonctionnement de la nouvelle structure signés et publiés. -TDR disponible | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Document de politique et programme de développement institutionnel validé et disponible ; -Nombre de structures administratives centrale et déconcentrée bénéficiaires de la réforme | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de structures administratives bénéficiaires de la réforme | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures administratives bénéficiaires de la réforme et opérationnels. -Rapport d'évaluation à mi-parcours disponible |
| <p>6. Les bases de la société sont renforcées, des dynamiques locales positives sont recrées, la bonne gouvernance locale est promue ainsi que la coexistence pacifique au niveau communautaire.</p> | <p>1 a) Etudes de faisabilité et zones prioritaires et besoins pour la mise en place des plateformes multi-fonctionnelles (PFMF) focalisé sur cohésion social et consolidation de la paix (--> Voir pilier 3, Agriculture)</p> <p>b) Renforcement de la mise en place des PFMF et soutien au niveau de focalisé sur le renforcement de dynamiques locales positives, fournitures de services sociaux, sensibilisation à la cohésion sociale par le biais d'atelier (cf Pilier 3, composante 1 résultat 1)</p> <p>c) Mise en place des comités de gestion des PFMF</p> | <p>1. Poursuite de la mise en œuvre et soutien des PFMF</p> | | |
| | <p>2. Sensibilisation à la cohésion sociale communautaire et la démocratie à la base</p> | | | |
| <p>7. La politique nationale de réconciliation et cohésion sociale communautaire est mise en œuvre au niveau local à travers des plans de relèvement locaux et de consolidation de la paix.</p> | <p>1. Mise en place de « Barza communautaires »</p> <p>Ce sont des espaces de dialogues permettant à l'ensemble de la communauté de se réunir [leaders communautaires, réfugiés, groupes ethniques, services de sécurité, autorités locales, santé, école, églises etc. C'est un lieu de rencontre, d'échange, de concertation sur différents aspects de la vie communautaire y compris le règlement pacifique des différends. Ceci inclus un mécanisme de médiation locale pour résoudre les conflits identifiés.</p> <p><i>Indicateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre et composition de Barzas opérationnels -Charte de cohésion sociale signée par les communautés | | | |
| | <p>2. Large campagne d'informations sensibilisation, formation, échanges d'expérience portant sur :</p> <p>La promotion d'une culture de la paix, la création d'un environnement favorable au retour des déplacés, la gestion pacifique des conflits, la Justice transitionnelle, la médiation communautaire, l'éducation à la citoyenneté, la démocratie à la base, la promotion de la redevabilité parlementaire vis-à-vis des communautés locales, les activités socio-récréatives pour la jeunesse pour rebâtir les valeurs / repères, l'alphabétisation axée sur les compétences de vie (notamment pour les femmes, les filles et les enfants).</p> | | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| 3. Développement et renforcement des capacités des médias publics, associatifs et privés | | | |
| En termes d'équipements et contenus prenant en compte la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la tolérance et la paix. | | | |
| 3. Développement des radios communautaires Permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelles <i>Indicateurs:</i> -Pour 2.000 groupements soit 50.000 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) -Nombre de stations de radio communautaires établies et fonctionnelles, nombres d'émetteurs | 3. Développement des radios communautaires Permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelle <i>Indicateurs:</i> -Pour 1.500 groupements soit 37.500 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) -Nombre de stations de radio communautaires établies et fonctionnelles, nombres d'émetteurs | 3. Développement des radios communautaires Permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelle <i>Indicateur:</i> -Pour 1.000 groupements soit 25.000 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) -Nombre de stations de radio communautaires établies et fonctionnelles, nombres d'émetteurs | 3. Développement des radios communautaires Permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelle <i>Indicateur:</i> -Pour 500 groupements soit 12.500 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) -Nombre de stations de radio communautaires établies et fonctionnelles, nombres d'émetteurs |
| 4. Renforcement des capacités de la société civile pour le renforcement du dialogue social | | | |
| <i>Indicateur :</i> -Nombre de plateformes de dialogues communautaires/Comité local de Paix et de réconciliation mis en place et opérationnels -Capacité des médias publics d'émettre dans tout le pays -Nombre de stations de radio communautaires établi et fonctionnels, nombres d'émetteurs -Messages effective de réconciliation et de paix transmises par les radios, incluant envers les jeunes et les femmes | | | |

Composante 2 : Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales

Sous-composante Education

| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
|--|--|------|------|--|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. Les infrastructures de gestion de l'éducation et les capacités d'accueil des établissements scolaires sont renforcées, particulièrement dans les préfectures les plus vulnérables. | Reconstruction de 67 écoles (201 SDC+67 directions scolaires et 67 magasins) fondamentales Y compris les latrines et les points d'eau, dans les préfectures de l'Ouham(5) et Ouham Pende(4) , de la Vakaga (8 à Birao), Bamingui Bangoran (10 à Ndele), le Haut Mbomou (5 à Obo), la Haute Kotto (15 à Bria), Nana Mambere (10 à Bouar) | | | Lancement et construction de 218 nouvelles écoles (654 SdC+218 directions scolaires et 218 magasins), y compris les latrines et les points d'eau à l'échelle nationale |
| | Réhabilitations de 61 écoles fondamentales(183 SdC) Y compris les latrines et les points d'eau dans les préfectures de la Ouaka (15), Basse Kotto(10), Mambere Kadei(10), Lobaye(8), Mbomou(10), Sangha Mbaere(8) | | | |
| | Construction de 2 centres de formation professionnelle pratiques (CFPP) Dont 1 à Nola et 1 à Ndele --> voir pilier 3, composante 3 | | | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | Réhabilitation de 10 centres de formation professionnelle pratique endommagés dans les préfectures Bria, Bangassou, Berberati, Bangui, Bouar, Mbaiki, Kemo --> voir pilier 3, composante 3 | | |
| <u>Construction d'un Centre Pédagogique Régional à Bozoum</u> | | | |
| Réhabilitation de 2 Centres Pédagogiques Régionaux A Nana Gribizi (Kaga Bandoro) et a Bamingui Bangoran (Ndele) | | | |
| <u>Equipement des salles de classe construites ou réhabilitées, des directions des écoles, du secrétariat des écoles, des Centres Pédagogiques Régionaux et des bâtiments administratifs du secteur de l'éducation</u> | | | |
| <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre/% d'écoles fondamentales construites et équipées. - Nombre/% d'écoles fondamentales réhabilitées et équipées. - Nombre/% de CPRs construits ou réhabilités et équipés - Ratio élèves/salles de classe - Taux d'admission | | | |
| 2. Les conditions d'apprentissages sont améliorées et la sécurisation des espaces d'apprentissage est renforcée. | <u>Elaboration et vulgarisation d'une stratégie nationale d'alimentation scolaire basée sur une approche communautaire</u> | | |
| | <u>Mise en place du programme d'alimentation scolaire</u> | | |
| | <i>Indicateur: dans 1 200 écoles pour 576 000 enfants (dont 144 000 enfants la première année, 288 000 la deuxième, 384 000 la troisième et 576 000 pour les années 4-5ans)</i> | | |
| | <u>Appui en matériels scolaires à 600 000 élèves</u> | | |
| | <i>Indicateur: 100 000 la 1ère année, 200 000 la 2ème, 300 000 la 3ème</i> | | |
| <u>Sensibilisation et mobilisation des acteurs clés autour de l'école (communautés, autorités éducatives et politiques, médias, etc.) sur la protection des écoles et l'élimination de la violence en milieu scolaire</u> | | | |
| <u>Elaboration, adoption et mise en oeuvre, à l'échelle nationale, d'un plan et mécanismes de prévention et de réduction de violence en milieu scolaire prenant en compte la participation des communautés (APE) et des élèves dans la gestion de l'école</u> | | | |
| <u>Construction de logement des directeurs a proximité des 320 écoles ayant subi des attaques</u> | | | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre/% d'écoles bénéficiant du programme d'alimentation scolaire. - Nombre/% d'enfants bénéficiant de matériels scolaires - Nombre/% d'écoles disposant d'un plan opérationnel de réduction de violence en milieu scolaire - Nombre/% d'écoles clôturées et bénéficiant d'un logement pour le directeur à proximité de l'établissement - Taux de rétention | | |
| <p>3. Des modèles alternatifs d'éducation ciblant les enfants, adolescents et jeunes à risque dedéscolarisation, déscolarisés et non scolarisés sont développés et mis en œuvre.</p> | <p>Poursuite de l'expérimentation à petite échelle et documentation des <u>approches relatives aux classes passerelles</u>, l'éducation accélérée ciblant les enfants (8-16 ans) les suragés (à risque de déscolarisation) déscolarisés, et la formation professionnelle pour les jeunes</p> | <p>Mise en œuvre des modèles alternatifs d'éducation à l'échelle nationale</p> <p><i>Indicateurs:</i></p> <p>2018-19 pour capter 5% des groupes cibles 2019-2020 pour capter 15% (dont 10 points de pourcentage de plus) 2020-2021 pour capter 30% (dont 15 points pourcentage de plus)</p> | |
| <p><u>Profilage et analyse des enfants non scolarisés</u></p> | | | |
| <p><u>Développement de modèles alternatifs d'éducation et une stratégie nationale pour la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation (suragés), déscolarisés et non scolarisés</u></p> | <p><u>Harmonisation et/ou développement des programmes, des curricula, des approches pédagogiques en prenant en compte l'éducation à la paix, l'appui psychosocial, les compétences de vie courante et l'entreprenariat pour les enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation (suragés), déscolarisés et non scolarisés</u></p> | <p><u>Mise en œuvre d'un plan de suivi, de documentation et d'évaluation des modèles alternatifs d'Education</u></p> | |
| <p><u>Renforcement de la coordination entre les intervenants et du cadre institutionnel de prise en charge des groupes cibles (enfants, adolescents et jeunes déscolarisés et non scolarisés)</u></p> | | | |
| | <p>Révision des procédures de certification des apprentissages pour les enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation (suragés), déscolarisés et non scolarisés</p> | | |
| | <p>Mise à disposition de moyens techniques et financiers pour la formation et la prise en charge des formateurs</p> | | |

| | | | | |
|--|---|---|--|--|
| | <p><i>Indicateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie et modèles d'éducation alternative disponibles (Oui/Non) - Nombre/% d'enfants, adolescents et jeunes ayant accès à des activités éducatives non formelles, y compris la formation professionnelle | | | |
| <p>4. Les systèmes de formation initiale et continue des enseignants et du cadre de suivi pédagogique sont renforcés avec un accent mis sur l'éducation à la paix, à la citoyenneté et la cohésion sociale.</p> | <u>Recrutement, formation initiale de 1000 enseignants dont 700 du fondamental 1 dans les CPRs/ENI et 300 du fondamental 2 à l'ENS</u> | <u>Recrutement, formation de 1000 enseignants</u> <u>Contractualisation de 1350 enseignants</u> | <u>Recrutement, formation de 500 enseignants</u> <u>Contractualisation de 500 enseignants</u> | <u>Contractualisation de 1000 enseignants</u> |
| | <u>Mise en place d'un cadre de renforcement des capacités et d'encadrement pédagogiques continus pour 1500 formateurs des CPRs (70), des enseignants (500) et des maitres parents (500) du primaire et des encadreurs du préscolaire (430)</u> | <u>Mise en place d'un cadre de renforcement des capacités et d'encadrement pédagogiques continus pour 1500 enseignants (500), des maitres parents(500) du primaire, et des encadreurs du préscolaire(500)</u> | <u>Mise en place d'un cadre de renforcement des capacités et d'encadrement pédagogiques continus pour 1500 enseignants (500), des maitres parents(500) du primaire et des encadreurs du préscolaire(500)</u> | <u>Mise en place d'un cadre de renforcement des capacités et d'encadrement pédagogiques pour 2500 formateurs des Centres Pédagogiques Régionaux (90) des enseignants (1000) et des maitres parents (1000) du primaire et des encadreurs du préscolaire (410)</u> |
| | <u>Révision du curriculum pour la prise en compte d'une part, de la sensibilité aux conflits et la promotion de la culture de la paix de façon transversale de toutes les disciplines, d'autre part, l'appui psychosocial</u> | | | |
| | | <u>Révision et exécution du programme de renforcement des capacités de 300 enseignants du supérieur</u> | | |
| | <u>Appui en matériels didactiques (Français/Maths) à 100 000 élèves et 2 000 enseignants et introduction des NTIC dans la production des supports pédagogiques</u> | <u>Appui en matériels didactiques (Français/Maths) à 100 000 élèves et 2 000 enseignants et introduction des NTIC dans la production des supports pédagogiques</u> | <u>Appui en matériels didactiques (Français/Maths) à 100 000 élèves et 2 000 enseignants et introduction des NTIC dans la production des supports pédagogiques</u> | <u>Appui en matériels didactiques (Français/Maths) à 260 000 élèves et 5 200 enseignants et introduction des NTIC dans la production des supports pédagogiques</u> |
| | | | <u>Réalisation d'un PASEC (Programme d'Analyse du Système Educatif de la Confemen)</u> | |
| | <u>Mise en place d'un système de contrôle, d'encadrement et d'évaluation des activités d'enseignement au niveau des écoles</u> | | | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre/% pourcentage d'enseignants bénéficiant d'une formation initiale de qualité sensible aux conflits et intégrant des compétences en éducation à la paix ; - Nombre/% pourcentage d'enseignants bénéficiant d'une formation continue de qualité sensible aux conflits et intégrant des compétences en éducation à la paix ; - Nombre/% pourcentage d'enseignants bénéficiant d'encadrement pédagogique de routine de la part des chefs de secteurs - Ratio élèves/maitres - Ratio manuel/élève - % d'apprenant ayant des compétences en français (Lire et écrire) - % d'apprenant des compétences en Mathématiques - % d'apprenant ayant des compétences dans les disciplines de vie courante et de civisme - Taux de redoublement | | | |
| <p>5. Le déploiement des enseignants est appuyé de façon équitable sur tout le territoire national.</p> | <p>Épuration du fichier du personnel de l'Éducation et mise en place d'un mécanisme et de procédures d'affectation plus équitable et de suivi du personnel enseignant --> voir pilier 2, composante 4</p> | | | |
| | <p>Appui au transport des enseignants pour la rentrée scolaire 2017-18, 2018-19, 2019-20, 2020-21</p> | | | |
| | <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Existence et application de mécanismes et de procédures d'affectation équitables du personnel enseignant -Nombre/% d'enseignants présents à leur poste à la rentrée scolaire | | | |
| <p>6. Des stratégies d'attraction et de maintien dans l'enseignement sont développées.</p> | <p>Étude de faisabilité et mise en place d'un système des primes d'éloignement et son intégration dans le budget national</p> | | | |
| | <p>Mise en place d'un système de facilitation du paiement des salaires aux lieux d'affectation des enseignants --> voir pilier 1, composante 1 (système de paiement mobile des salaires)</p> | | | |
| | <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence et application d'un système de primes d'éloignement qui est pris en compte dans le budget national (oui/non) - Nombre/% d'enseignants bénéficiant des primes d'éloignement - Existence et application d'un système de paiement rapproché des salaires aux lieux d'affectation (oui/non) | | | |
| <p>7. Le statut, les modes de recrutement, de formation et les mécanismes de prise en charge des maîtres-parents sont révisés.</p> | <p>Recensement et définition d'un statut professionnel des maitres parents qualifiés</p> | | | |
| | <p>Accompagnement et renforcement des capacités des maitres parents qualifiés pour intégration future. (Contractualisation et intégration --> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire)</p> | | | |
| | <p>Mise en place d'un plan d'augmentation progressive d'enseignants qualifiés (cf RESEN-Modele de simulation financière)</p> | | | |
| | <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et % des maitres parents qualifiés et intégrés dans la fonction publique | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| 8. Des connaissances sur les performances, les coûts et le financement du secteur sont générées et le prochain plan sectoriel est produit. | <u>Réalisation d'une analyse sectorielle (type RESEN) et d'un modèle de simulation financière en y intégrant l'analyse des risques et vulnérabilités</u> | <u>Mise en place d'un modèle de cadrage financier /CDMT</u> | | |
| | <u>Revue/suivi des dépenses publiques d'éducation / analyse institutionnelle pour clarifier les faiblesses et renforcer les capacités nationales de l'exécution budgétaire</u> | <u>Étude de faisabilité de la création d'un fonds de développement du secteur de l'éducation pour une définition claire des objectifs et des modalités de gestion basée sur les principes de partenariat public-privé</u> | | |
| | | <u>Diagnostic organisationnel basé sur les fonctions essentielles du MENESRS</u> | | |
| | <u>Lancement de l'élaboration du prochain plan sectoriel 2019-2028 basé sur l'équité, l'analyse et la gestion de risques</u> | <u>Finalisation et validation du prochain plan sectoriel 2019-2028 basé sur l'équité, l'analyse et la gestion de risques</u> | <u>Elaboration et lancement de la mise en oeuvre du plan opérationnel 2019-2021</u> | <u>Mise en oeuvre du plan opérationnel 2019-2021</u> |
| | <i>Indicateurs:</i> -Disponibilité du RESEN et du modèle de simulation financière -Disponibilité des résultats de la revue/suivi des dépenses publiques -Disponibilité des résultats du diagnostic organisationnel basé sur les fonctions essentielles du MENESRS -Disponibilité du Cadre de Dépense à Moyen Terme(CDMT) -Disponibilité des résultats de l'étude de faisabilité de la création d'un fonds de développement du secteur de l'éducation pour une définition claire des objectifs et des modalités de gestion basée sur les principes de partenariat public-privé -Disponibilité du plan sectoriel de l'éducation 2019-2028 basé sur l'équité, l'analyse et la gestion de risques et du plan opérationnel 2019-2021 | | | |
| 9. La mise en application des actions du plan intérimaire relatives à la prise en charge des maitres parents est accélérée. | <u>Mise en place d'un mécanisme de paiement rapproché des maitres parents recyclés à travers les communautés (Chef du village, APE, Directeurs d'Ecole) et prise en charge de 1235 maitres-parents non formés</u> | | <u>Documentation, évaluation et mise à l'échelle de l'expérimentation</u> | |
| | | <u>Contractualisation et intégration de 2 500 maitres parents qualifiés</u> | | |
| <i>Indicateurs:</i> -Disponibilité d'un mécanisme de paiement rapproché des maitres parents recyclés à travers les communautés (Chef du village, APE, Directeurs d'Ecole) – Oui/Non -Nombre/% des maitres parents pris en charge à travers le mécanisme de paiement rapproché des maitres parents recyclés à travers les communautés (Chefs du village, APE, Directeurs d'Ecole). | | | | |
| 10. Le Système d'information et de Gestion de l'Education est restauré et modernisé. | <u>Restauration et modernisation du processus de collecte, traitement et analyse de données éducatives</u> | <u>Campagne de collecte, traitement et analyse de données éducatives</u> | | |
| | <u>Appui à l'informatisation du MENESRS du niveau central au niveau déconcentré dans le domaine de l'archivage, communication</u> | | | |

| | | | | |
|--|--|--|-------------|------------------|
| | <p>Indicateurs: -Disponibilité régulière des annuaires statistiques (Oui-Non) -Le MENESRS dispose d'un système de gestion et de communication informatisée (Oui-Non)</p> | | | |
| 11. Le développement institutionnel est assuré. | <u>Renforcement des capacités de fonctionnement, planification et de gestion du MENESRS basé sur un diagnostic organisationnel</u> | | | |
| | <u>Formation/recrutement de personnel en vue de la relève en analyse sectorielle, en planification et en financement de l'éducation</u> | | | |
| | <u>Développement progressif d'un cadre légal permettant l'articulation de toutes les fonctions de préparation et de gestion des crises dans le secteur de l'éducation</u> | | | |
| | <u>Mise en place d'une cellule d'urgence au sein du MENESRS (Central et déconcentré) pour répondre aux situations de crises et catastrophes</u> | <u>Redynamisation de la direction de l'Information, de l'Evaluation et de l'Orientation scolaire et professionnelle, Formation des conseillers à l'orientation</u> | | |
| | <p>Indicateurs: -Disponibilité d'outils et d'Expertise en matière de gestion et de planification au sein du MENESRS ; -Disponibilité de cadres qualifiés et en nombre suffisant en analyse sectorielle, en planification et en financement de l'éducation ; -Intégration des fonctions de de préparation et de gestion des crises et aux catastrophes dans la politique sectorielle ; -Existence d'une cellule d'urgence fonctionnelle au sein du MENESRS dotée d'un plan et outils permettant de faire face aux urgences ; - La direction de l'Information, de l'Evaluation et de l'Orientation scolaire et Professionnelle, Formation est redynamisée ; - Disponibilité de Conseillers d'Orientation qualifiés et en nombre suffisant.</p> | | | |
| Sous-composante Santé | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. Les capacités opérationnelles en planification, budgétisation, suivi-évaluation et infrastructures sont renforcées à tous les niveaux du système de santé. | <u>Réhabilitation et/ou construction au niveau central et des bases administratives des Regions sanitaires, Prefectures et Districts sanitaires existants et nouveaux</u> | | | |
| | <i>Indicateur: Nombre de Services au niveau central, regional, préfectoral et de district avec batiments réhabilités ou construits et équipés</i> | | | |
| | <u>Réhabilitation et/ou construction des structures de diagnostic, de soins et d'imagerie, de morgues, y compris les systèmes d'eau, hygiène, assainissement au niveau des centres de santé</u> | | | |
| | <p>Indicateurs: 1.Nombre des structures de soins et de diagnostic avec bâtiments réhabilités ou construits 2. Nombre de morgues reabilitees ou construites 3. centre drépanocytose 4. Nombre de hopitaux centraux et régionaux avec système fonctionnel d'évacuation des eaux usées 5. Laboratoire National réhabilité et équipé</p> | | | |
| | <u>Renforcement du niveau central, régional et district pour assurer les fonctions de gestion, de coordination et de suivi/évaluation des projets et programmes de santé publique conformément au nouvel organigramme du Ministère de la santé adoptée par le Gouvernement</u> | | | |
| | <i>Indicateur: Nombre ou % des Services centraux, régionaux et district disposant des moyens (Financiers; roulants et autres matériels) pour leur fonctionnement (secrétariat technique et des 9 groupes thématiques de suivi du plan de transition du secteur de la santé, réunion de coordination, de monitoring, supervision, contrôle et formation)</i> | | | |

| | |
|--|--|
| | <p><u>Appui technique et financier au découpage et fonctionnement des districts sanitaires</u> <i>Indicateurs:</i> 1. Existence d'un texte réglementaire/législatif portant découpage des districts 2. Nombre de districts fonctionnels</p> |
| | <p><u>Financement d'un système de référence au niveau des hôpitaux centraux, hôpitaux régionaux et des districts sanitaires (restauration des réseaux de soins et acquisition d'ambulances et moto-ambulances)</u> <i>Indicateur: Nombre de motos-ambulances et d'ambulances reçues par district sanitaires versus nombre planifié (%)</i></p> |
| | <p><u>Mise en œuvre du plan de renforcement du système national d'information sanitaire (SNIS)</u> (recrutement du personnel requis, formations, matériels, équipements informatiques/Sites WEB, supervisions, reproduction des outils) <i>Indicateur: Nombre de structures de gestion de l'information sanitaire disposant des capacités renforcées (personnel formé, matériels disponibles et textes organiques disponibles, annuaires statistiques disponibles)</i></p> |
| | <p><u>Appui technique et financier à l'élaboration de la Politique Nationale de Santé; Code de Santé Publique et PNDS3</u> <i>Indicateur: Existence d'un document de Code de santé publique adopté par l'Assemblée nationale; Politique Nationale de Santé et PNDS3</i></p> |
| 2. Les ressources nécessaires pour le financement des soins sont mobilisées. | <p><u>Appui financier à la redynamisation des organes des Soins de Santé Primaires</u> (Comités National; Régional; Sous préfectoral; Communal; Villageois; CONGES; COGES) <i>Indicateur: Nombre ou % des organes des Soins de Santé Primaire redynamisés (Comités National; Régional; Sous préfectoral; Communal; Villageois; CONGES; COGES)</i></p> |
| | <p><u>Financement de la gratuité ciblée des soins en faveur des populations vulnérables</u> <i>Indicateur: Nombre ou proportion de populations vulnérables bénéficiant de la gratuité ciblée des soins</i></p> |
| | <p><u>Appui technique et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de financements de la santé</u> <i>Indicateur: Fourniture d'une AT d'un document de politique de financement du secteur de la santé</i></p> |
| | <p><u>Financement de la mise en œuvre du PBF dans toutes les Régions Sanitaires</u> <i>Indicateur: Nombre ou % de districts et FOSA appliquant le contrat de performance</i></p> |
| 3. Un système d'approvisionnement en médicaments essentiels, équipements et autres produits de santé est fonctionnel. | <p><u>Dotation des FOSA fonctionnelles de référence en équipements minimums pour les soins médicaux, chirurgicaux, gynéco-obstétriques et pédiatriques essentiels y compris de traumatologie /orthopédie, d'imagerie médicale, de diagnostic biologique</u> <i>Indicateur: Nombre ou % d'hôpitaux de référence (centraux, régionaux, préfectoraux, districts) réhabilités et équipés en matériels pour assurer les soins médicaux, chirurgicaux, gynéco-obstétriques et pédiatriques essentiels</i></p> |
| | <p><u>Appui technique et financier pour la mise en place et le fonctionnement d'une nouvelle structure nationale transitoire d'approvisionnement en médicaments essentiels et autres produits de santé</u> <i>Indicateur: Existence d'une nouvelle structure transitoire d'approvisionnement en médicaments essentiels et autres produits de santé fonctionnelle</i></p> |
| | <p><u>Financement de la construction/réhabilitation/dotation progressive en équipements des dépôts régionaux/districts pour le stockage des médicaments essentiels génériques</u> <i>Indicateur: Nombre de dépôts régionaux des médicaments essentiels réhabilités/dotés</i></p> |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | Financement de la construction/réhabilitation/dotation progressive en équipements des hopitaux de référence en centre de transfusion sanguine <i>Indicateur: Existence d'une liste de médicaments essentiels génériques mise à jour</i> | | | |
| | Appui technique et financier à la construction/équipement et fonctionnement d'un laboratoire de contrôle qualité niveau 1 <i>Indicateur: Existence d'un laboratoire de contrôle qualité niveau 1 fonctionnel</i> | | | |
| | Appui technique et financier à l'autorité de nationale de régulation pharmaceutique <i>Indicateur: Autorité nationale de régulation pharmaceutique opérationnelle</i> | | | |
| 4. Un personnel de santé qualifié et suffisamment motivé est présent sur tout le territoire national, y compris dans les zones rurales reculées. | Contactualisation du personnel de santé qualifié toute catégorie confondue en attente d'intégration pour travailler dans l'arrière pays <i>Indicateur: Nombre d'agents de santé contractuels par catégorie présents au poste</i> | | | |
| | Financement du développement d'une stratégie pour motiver et fidéliser les RHS (primes d'éloignement; bonus d'équité etc.) --> voir aussi pilier 2, composante 1 (redéploiement de l'Etat, réflexion globale) <i>Indicateur: Nombre d'agents de santé bénéficiant du mécanisme d'incitations par catégories et présents au poste</i> | | | |
| | Appui financier des missions médicales étrangères (diaspora ; coopérants) <i>Indicateur: Nombre de missions médicales étrangères et nationales réalisées</i> | | | |
| | Appui technique et financier pour la création d'un système de Gestion de base de données informatisée du personnel de santé --> Pilier 2, composante 4 <i>Indicateur: Existence d'un système de Gestion de base de données informatisée du personnel de santé fonctionnel</i> | | | |
| | Octroi de fonds pour la formation spécialisée postuniversitaire de médecins, infirmiers diplômés d'Etat, sages-femmes/accoucheurs, techniciens spécialisés, en santé publique et en gestion des districts <i>Indicateur: Nombre d'agents de santé par catégories bénéficiant d'une formation post universitaire</i> | | | |
| 5. La prise en charge de la santé de la mère est améliorée. | Appui financier au fonctionnement des services offrant les soins aux femmes en âge de procréer; femmes enceintes et allaitantes (CPN recentrée, partogramme SONU, GBV, Fistules Obstétricales, PTPE/PECP, IST, PF; PEC des cas d'infertilités) <i>Indicateur: Nombre services offrant les soins de SR de qualité fonctionnels</i> | | | |
| | Appui technique et financier au développement des services à base communautaire en santé de reproduction <i>Indicateur: Nombre services à base communautaire en santé de reproduction fonctionnels</i> | | | |
| | Appui technique et financier à la réalisation d'études anthropologiques en santé de la reproduction (SONU, CAP) <i>Indicateur: Nombre d'études anthropologiques en santé de la reproduction réalisées</i> | | Appui technique et financier à la réalisation d'études anthropologiques en santé de la reproduction (SONU, CAP) <i>Indicateur: Nombre d'études anthropologiques en santé de la reproduction réalisées</i> | |

| | | | |
|--|--|-------------|-------------|
| | Financement pour le développement des structures de prise en charge holistique des VBG : formation d'agents de santé sur la prise en charge médicale et psychosociale, ainsi que la dotation en kits post viols <i>Indicateur: Nombre de structures fonctionnelles développant la prise en charge holistique des VBG</i> | | |
| 6. La prise en charge de la santé de l'enfant est améliorée. | Appui financier au fonctionnement des services offrant les soins infantiles (malaria, pneumonie, diarrhée, VIH, infections néonatales) | | |
| | Appui technique et financier au développement de la stratégie de PEC intégrée des maladies infantiles au niveau communautaire <i>Indicateur: Nombre de districts mettant en œuvre la PCIME communautaire</i> | | |
| | Financement de la mise à échelle des activités de vaccination selon la stratégie « Atteindre Chaque District (ACD) » et « Atteindre Chaque Enfant (ACE) » et/ou des stratégies innovantes (Activité Vaccinale Intensive, Stratégie Africaine de Vaccination, cliniques mobiles) dans les districts sanitaires <i>Indicateurs: Nombre/et ou % de districts menant des activités de vaccination selon la stratégie « Atteindre Chaque District (ACD) » et « Atteindre Chaque Enfant (ACE) » et/ou des stratégies innovantes</i> | | |
| | Appui technique et financier pour la mise en œuvre des volets de prévention et prise en charge des cas des maladies de la triade (VIH, Tuberculose, Paludisme) <i>Indicateurs:</i> 1. Nombre ou % de rstructures offrant un paquet complet de prévention et de prise en charge du Vih 2. Nombre ou % de rstructures offrant un paquet complet de prévention et de prise en charge de TB 3. Nombre ou % de rstructures offrant un paquet complet de prévention et de prise en charge correcte des cas de paludisme 4. Nombre ou % des ménages disposant des MILD | | |
| 7. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles sont renforcées. | Appui technique et financier pour la prévention et la prise en charge intégrée des cas des affections en santé mentale <i>Indicateur: Nombre de districts disposant d'une unité de prise en charge intégrée des cas d'affection en santé mentale</i> | | |
| | Appui technique et financier pour la mise en oeuvre de la chimiothérapie préventive et la prise en charge des cas des Maladies Tropicales Négligées (Onchocercose ; Trypanosomiase Humaine Africaine; Lèpre; Pian; ulcère de burili; ver de guinée, etc) <i>Indicateur: Nombre de patients MNT subventionnés</i> | | |
| | Appui technique et financier pour la prévention des facteurs de risque et la prise en charge des cas des Maladies Non Transmissibles (Drépanocytose; Hypertension artérielle; Diabète; cancers etc.) | | |
| | Appui technique et financier à la révision et à la diffusion des procédures opératoires standardisées en matière de surveillance épidémiologique des maladies et riposte <i>Indicateur: Nombre ou % de districts appliquant les procédures opératoires standardisées en matière de surveillance épidémiologique intégrée des maladies et riposte</i> | | |
| 8. La surveillance épidémiologique et le système d'alerte précoce, de référence et de contre-référence ainsi que la gestion des urgences de santé publique sont assurées. | Soutien technique et financier au renforcement des capacités opérationnelles du système de surveillance intégrée des maladies et riposte Formations, matériels, équipements, innovation, fonctionnement <i>Indicateur: Nombre ou % de districts appliquant les procédures opératoires standardisées en matière de surveillance épidémiologique intégrée des maladies et riposte</i> | | |
| | | | |
| Sous-composante Nutrition | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 |

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| 1. Le cadre politique et institutionnel en matière de nutrition est renforcé. | <u>-Développer et valider le document de la politique nationale de nutrition</u> <u>-Développer et budgétiser un plan stratégique national sur les interventions en nutrition (2017-2021)</u> | | | |
| | <u>Appuyer l'adhésion au mouvement SUN & REACH</u> | <u>Appui au renforcement des mécanismes de coordination de la réponse du secteur nutrition au haut niveau</u> | | |
| | | <u>Organiser un forum national de nutrition</u> | | <u>Organiser un deuxième forum national sur la nutrition élargi à la sécurité alimentaire et les autres secteurs</u> |
| | | <u>Rendre opérationnelle la plateforme multisectorielle de nutrition</u> | <u>Organisation d'un atelier de réflexion technique pour intégrer la nutrition dans différents secteurs</u> | |
| | <i>Indicateurs :</i> - Existence d'un comité multisectoriel de nutrition au haut niveau - Document valide de la politique nationale de nutrition - RCA membre du mouvement SUN | <i>Indicateurs :</i> - Existence d'un plan stratégique multisectoriel de nutrition valide - Existence d'un plan commun de nutrition budgétisé | <i>Indicateur :</i> - Plan de plaidoyer et de mobilisation des fonds existant | <i>Indicateurs :</i> - Nombre de programmes sectoriels de développement ayant un volet nutritionnel intégré |
| 2. La promotion et la protection de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont développées et assurées. | <u>Elaborer le document de législation nationale sur la commercialisation des Substituts du Lait Maternel (Code de commercialisation)</u> | | | |
| | <u>Mettre en œuvre la stratégie nationale de protection de la maternité et de l'Allaitement Maternel dans la communauté et en milieu de travail</u> | | | |
| | | <u>Mettre en place des groupes de soutien à l'allaitement maternel au niveau communautaire</u> | | |
| | | <u>Renforcer les capacités des Relais Communautaire, Agents de santé dans la promotion des pratiques ANJE</u> | | |
| | | <u>Mettre à échelle et renforcer l'Initiative des Hôpitaux Amis des Bébé</u> | | |
| | | <u>Développer et mettre en œuvre un plan de communication harmonisé sur la promotion de l'ANJE sur base des résultats de l'enquête formative sur les pratiques ANJE des différentes régions</u> | | |
| | | <u>Renforcer le counseling nutritionnel intégré dans les services de santé de routine (PEV, PF, CPN, CPoN, PTME)</u> | | |
| | | <u>Développer et mettre en œuvre les directives nationales de l'ANJE</u> | | |
| | <u>Développement des capacités des prestataires de santé en counseling sur l'ANJE</u> | | | |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence du code SLM et loi de protection de l'allaitement. - % des structures de santé qui fournissent le counseling ANJE selon les directives nationales et outils | <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb et % des établissements hospitaliers publics et privés respectant le Code SLM - % des hôpitaux de référence nationale qui satisfait les normes et critères de l'IHAB labélisés « amis des bébés » - Existence du plan de communication ANJE harmonisé - % des mères ayant introduit l'alimentation complémentaire appropriés après 6 mois - % des mères ayant continué l'allaitement maternel jusqu'à 24 mois - Nombre de personnel de santé et relais communautaires formes - Nb et types des indicateurs ANJE dans le PBF communautaire | |
| <p>3. L'intégration des interventions nutritionnelles dans les soins de santé primaire est renforcée.</p> | <p>Renforcer la capacité technique de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë à tous les niveaux --> Pris en compte dans le Plan de Réponse Humanitaire (PRH)</p> <p>Assurer l'achat et l'approvisionnement des intrants nutritionnels pour la prise en charge des cas de malnutris aigus severe dans le circuit de gestion et d'approvisionnement des médicaments à tous niveaux --> Pris en compte dans le PRH</p> <p>Assurer l'achat et l'approvisionnement des intrants nutritionnels de prise en charge de la malnutrition aiguë modéré dans le circuit de gestion et d'approvisionnement des médicaments à tous niveaux.</p> <p><i>Indicateur: Existence d'une stratégie nationale d'achat et de gestion (circuit d'approvisionnement) des intrants et équipements nutritionnels</i></p> <p>Renforcer la capacité des relais communautaires et des groupes de soutien dans la mobilisation sociale, dépistage-référence et suivi des cas MAS au niveau communautaire</p> <p><i>Indicateur: Nombre de relais communautaires formés et recyclés/ équipes pour la prestation des interventions d'identification et suivi des cas au niveau communautaire</i></p> <p>Mettre en place un système de collecte et de gestion des données nutritionnelles dont les indicateurs sont intégrés dans le système national d'information sanitaire (SNIS) et dans le système de financement basé sur les résultats.</p> <p><i>Indicateur: Nombre et type d'indicateurs nutritionnels intégrés dans le SNIS et dans le PBF (admissions, taux de guérison, taux de décès et taux d'abandons)</i></p> <p>Mettre à l'échelle l'approche à base communautaire de la prise en charge de la malnutrition aiguë --> Pris en compte dans le PRH</p> | | |
| <p>4. Les interventions de nutrition à assise communautaire sont développées.</p> | <p>Institutionnaliser la surveillance de la croissance des enfants de 0 à 24 mois au niveau des communautés et des formations sanitaires selon les normes de l'OMS</p> <p><i>Indicateur: Existence d'un guide national validé d'orientation sur le suivi de la croissance</i></p> | | |
| | <p>Renforcer la capacité des agents de santé communautaire dans la mobilisation sociale et la promotion des pratiques familiales clés en santé et nutrition</p> <p><i>Indicateur: Nombre d'agents communautaires formés et équipés sur les PFE et techniques de mobilisation communautaire</i></p> | | |
| | | | <p>Conduire une analyse des disparités par rapport aux groupes vulnérables et mesurer l'impact de la première phase de la NAC en RCA.</p> <p><i>Indicateur: Rapport d'étude de vulnérabilité et d'évaluation de l'impact de l'approche NAC en RCA</i></p> |
| | <p>Assurer la disponibilité des outils de promotion de la nutrition à assise communautaire et de prise en charge dans les foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle.</p> <p><i>Indicateur: Existence des outils validés de suivi de la croissance et de promotion de la nutrition à assise communautaire propre à la RCA</i></p> | | |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| | <p><u>Renforcer la mise à l'échelle des composantes essentielles de la nutrition à assise communautaire adaptée à la RCA en prenant appui sur la déviance positive.</u> Indicateur: Nombre et % des préfectures qui mettent en œuvre l'approche NAC</p> | | | |
| | <p><u>Renforcer la mobilisation sociale et la promotion au niveau communautaire des pratiques familiales clés en santé et nutrition</u> Indicateur: Nombre et % des villages et structures de santé utilisant l'approche intégrant les PF clés en santé et nutrition.</p> | | | |
| | <table border="1"> <tr> <td> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence du plan de mise à échelle de l'approche CMAM validé - Taux de guérison > 75% - Taux de décès < 5% - Taux d'abandon < 10% - Taux de couverture des services nutritionnels est au moins 70% </td> <td> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - % des préfectures qui mettent en oeuvre l'approche NAC/CMAM - % des admissions aux services nutritionnels référés par les Relais communautaires - Nombre de RECO formées - Taux de couverture des services nutritionnels est au moins - Taux de guérison > 75% - Taux de décès < 5% - Taux d'abandon < 10% </td> <td> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem (2018-2019) - Document d'étude disponible et disséminé aux partenaires - Nb des stratégies plus équitables développées et intégrés dans les plans d'action nutritionnels </td> </tr> </table> | <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence du plan de mise à échelle de l'approche CMAM validé - Taux de guérison > 75% - Taux de décès < 5% - Taux d'abandon < 10% - Taux de couverture des services nutritionnels est au moins 70% | <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - % des préfectures qui mettent en oeuvre l'approche NAC/CMAM - % des admissions aux services nutritionnels référés par les Relais communautaires - Nombre de RECO formées - Taux de couverture des services nutritionnels est au moins - Taux de guérison > 75% - Taux de décès < 5% - Taux d'abandon < 10% | <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem (2018-2019) - Document d'étude disponible et disséminé aux partenaires - Nb des stratégies plus équitables développées et intégrés dans les plans d'action nutritionnels |
| <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence du plan de mise à échelle de l'approche CMAM validé - Taux de guérison > 75% - Taux de décès < 5% - Taux d'abandon < 10% - Taux de couverture des services nutritionnels est au moins 70% | <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - % des préfectures qui mettent en oeuvre l'approche NAC/CMAM - % des admissions aux services nutritionnels référés par les Relais communautaires - Nombre de RECO formées - Taux de couverture des services nutritionnels est au moins - Taux de guérison > 75% - Taux de décès < 5% - Taux d'abandon < 10% | <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem (2018-2019) - Document d'étude disponible et disséminé aux partenaires - Nb des stratégies plus équitables développées et intégrés dans les plans d'action nutritionnels | | |
| <p>5. La supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire sont renforcées.</p> | <p><u>Renforcer la supplémentation en micronutriments (vitamine A, fer, acide folique) et le déparasitage des groupes cibles à travers les activités de routine et des campagnes supplémentaires</u> Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Taux des enfants 6-59 mois ayant reçus deux doses de vitamine A annuellement -Taux des enfants 12-59 mois déparasités 2 fois par an | | | |
| | <p><u>Promouvoir la recherche et des actions pour l'utilisation des poudres de micronutriments multiples chez les groupes les plus vulnérables</u> Indicateur: Rapport de l'étude de l'évaluation de base de la mise en place des interventions de supplémentation à base des poudres à micronutriments multiples</p> | | | |
| | <p><u>Mettre en œuvre un plan de fortification des aliments en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture</u> Indicateur: Existence du plan conjoint validé de fortification à domicile des aliments en RCA</p> | | | |
| | <p><u>Développer le programme de fortification à domicile</u> Indicateur: Existence du protocole national validé sur la fortification et l'utilisation des micronutriments à domicile/niveau communautaire</p> | | | |
| | <p><u>Appuyer l'achat et l'approvisionnement des micronutriments</u> Indicateur: Les micronutriments en poudre sont intégrés dans le circuit d'achat et d'approvisionnement des produits nutritionnels au pays</p> | | | |
| | <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de ménages consommant le sel adéquatement iodé - Texte d'application de la législation de la fortification des aliments promulgué - Nombre et types d'aliments fortifiés produits - % des ménages vulnérables utilisant les poudres de micronutriments - Etude d'impact et de faisabilité diffusés | | | |
| | <p><u>Appuyer l'achat et l'approvisionnement des micronutriments</u> Indicateur: Les micronutriments en poudre sont intégrés dans le circuit d'achat et d'approvisionnement des produits nutritionnels au pays</p> | | | |
| <p>6. L'alimentation des groupes vulnérables spécifiques, y compris les personnes vivant avec le VIH/sida, est renforcée.</p> | <p><u>Renforcer l'intégration de la nutrition dans la prise en charge des personnes infectées par le VIH/SIDA</u> Indicateur: % des structures sanitaires intégrant l'IST/SIDA/PTME/ANJE et le dépistage nutritionnel</p> | | | |
| | <p><u>Renforcer les capacités en nutrition du personnel de santé des services PTME ainsi que les personnes impliquées dans la prise en charge des PVVIH</u> Indicateur: Nombre de personnel de santé et FOSA formés sur l'outil de gestion intégrée de la prise en charge nutritionnelle des cas VIH (spécialement la prise en charge pédiatrique des cas VIH)</p> | | | |
| | <p><u>Assurer la recherche opérationnelle sur l'alimentation et la nutrition des PPVIH</u> Indicateur: Rapport d'étude sur l'alimentation et la nutrition des PVIH en RCA disponible</p> | | | |

| | | | | |
|---|--|--|-------------|------------------|
| | <u>Renforcer les mécanismes communautaires d'assistance nutritionnelle, y compris les systèmes de dépistage, référence et de suivi des cas de VIH/SIDA</u> <i>Indicateur: % des personnes ayant reçu le counseling nutritionnel dans les services de PTME et les programmes de prise en charge VIH/SIDA</i> | | | |
| 7. Le système de surveillance nutritionnelle et alimentaire est renforcé. | <u>Organiser l'enquête nutritionnelle SMART (2017 et 2019) y compris l'évaluation des déficiences en micronutriments</u> <i>Indicateur: Rapport de l'enquête SMART (2017 et 2019) avec les indicateurs sur les déficiences en micronutriments</i> | | | |
| | <u>Renforcer le système d'alerte et d'évaluation rapide de la situation nutritionnelle auprès des groupes vulnérables et des zones à haut risque</u> <i>Indicateur: Nombre et rapport d'évaluation rapides sur la situation nutritionnelle des groupes et zones affectées</i> | | | |
| | <u>Renforcer les capacités d'évaluation technique des interventions de sécurité alimentaire et de nutrition</u> <i>Indicateur: Nombre et rapport d'évaluation rapides sur la situation nutritionnelle des groupes et zones affectées</i> | | | |
| | <u>Recréer et dynamiser les sites sentinelles dans les différentes régions du pays</u> <i>Indicateur: Existence de la cartographie périodique des zones et groupes à risque de malnutrition mis à jour par les sites sentinelles</i> | | | |
| | <i>Indicateurs:</i> - Les indicateurs sur la prévalence de la malnutrition et les déficiences en micronutriments sont mis à jour - Nombre de sites sentinelles fonctionnelles - Nombre d'évaluations de récoltes et d'indicateurs sanitaires et nutritionnelles effectuées - Existence de la cartographie des risques - Existence d'un bulletin trimestriel de la situation nutritionnelle en RCA | | | |
| 8. La capacité de prévention et de réponse aux urgences nutritionnelles est renforcée. | <u>Création d'un groupe de travail de gestion des urgences nutritionnelles sous la direction du comité technique de pilotage et l'appui des différents partenaires</u> <i>Indicateur:</i> -Existence d'un groupe de travail urgence nutritionnelle -Existence du pool national en charge des évaluations nutritionnelles et réponse rapide | <u>Appui à l'aménagement du stock remplissant les conditions exigibles pour les produits pharmaceutiques et nutritionnels (au niveau central)</u> <i>Indicateur: Existence au niveau national d'un magasin aménagé pour le stock de contingence des produits et équipements nutritionnels</i> | | |
| | <u>Développer un outil de collecte et d'analyse des informations sur l'alerte précoce sur la malnutrition</u> <i>Indicateur: Existence d'un outil de collecte et d'analyse des informations sur l'alerte précoce sur la malnutrition</i> | | | |
| Sous-composante Eau et assainissement | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. L'accès à l'eau potable des populations rurales est amélioré. | <u>Réhabiliter 1500 anciens forages</u> <i>Indicateur: Nombre de forages réhabilités ; 2017: 300 ; 2018: 400 ; 2019: 500 ; 2020/2021: 300</i> | | | |
| | <u>Construire 3000 nouveaux forages</u> <i>Indicateur: Nombre de forages construits ; 2017: 100 ; 2018:200 ; 2019:300 ; 2020/2021: 2400</i> | | | |
| | <u>Réaliser 12 systèmes simplifiés d'alimentation en eau potable</u> <i>Indicateur: Desservir plus de 1 060 000 de personnes dans les zones à faible accès</i> | | | |

| | | |
|---|--|--|
| | <u>Assurer la gestion, la maintenance et l'entretien des ouvrages d'eau potable en milieu rural</u> Formation et la redynamisation des Comités de point d'eau et les artisans réparateurs des pompes à motricité humaine <i>Indicateur: Nombre de Comités de points d'eau mis en place et redynamiser, nombre d'artisans réparateurs formés et outillés</i> | |
| | <u>Assurer la gestion, la maintenance et l'entretien des ouvrages d'eau potable en milieu rural</u> Création de 6 dépôts de pièces de rechange <i>Indicateur: Nombre de système de gestion des pièces détachées mis en place</i> | |
| 2. L'accès à l'eau potable des populations urbaines (Bangui et centres secondaires) est amélioré. | <u>Mettre en oeuvre un programme prioritaire d'investissement d'infrastructure hydraulique pour la ville de Bangui</u> Études techniques préalables, y compris contrôle et supervision des travaux | <u>Mettre en oeuvre un programme prioritaire d'investissement d'infrastructure hydraulique pour la ville de Bangui</u> Réhabilitation de la station de traitement existante, des stations de pompage et des réservoirs |
| | <u>Mettre en oeuvre un programme prioritaire d'investissement d'infrastructure hydraulique pour la ville de Bangui</u> Réhabilitation de 20 km de conduits | |
| | <u>Mettre en oeuvre un programme prioritaire d'investissement d'infrastructure hydraulique pour la ville de Bangui</u> Remplacement du réseau existant vétuste (35km) et extension du réseau (55km) d'eau pour atteindre les populations défavorisées habitant les quartiers périphériques | |
| | <u>Mettre en oeuvre un programme prioritaire d'investissement d'infrastructure hydraulique pour la ville de Bangui</u> Construction de 4 mini-réseaux d'AEP | |
| | <i>Indicateurs :</i> - Nombre de station de traitement des eaux existante réhabilitée - Nombre de nouvelle station de traitement d'une capacité d'au moins 2 750 m3/heure construite - Linéaire de conduites d'eau (primaire, secondaire et tertiaire) réhabilité - Linéaire de réseau de distribution d'eau mis en place - Nombre de mini-réseaux AEP s réalisés afin de permettre de desservir rapidement la périphérie de Bangui | |
| | <u>Mettre en oeuvre un programme d'investissement d'infrastructures hydrauliques pour les villes secondaires</u> (Bambari, Bozoum, Berberati, Carnot, Ndélé, Bouar, Bossangoa) ayant les réseaux de SODECA par la réhabilitation des infrastructures de production d'eau existantes | |
| | | <u>Mettre en oeuvre un programme d'investissement d'infrastructure hydraulique pour les villes secondaires</u> Construire trois (3) nouveaux systèmes de distribution d'eau dans les villes de Bangassou, Bria et Sibut |
| | | <u>Mettre en oeuvre un programme d'investissement d'infrastructure hydraulique pour les villes secondaires</u> Réaliser les études d'Avant Projet Sommaire et d'Avant Projet Détaillés sept (7) autres chefs-lieux non desservis par SODECA |
| <i>Indicateur : Nombre de stations de production d'eau des centres secondaires réhabilitées et fonctionnelles</i> | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| 3. L'accès à l'assainissement est amélioré. | <u>Construire des latrines et des toilettes séparées (filles, femmes/garçons, hommes) avec un dispositif de lavage des mains dans -250 écoles primaires, --> voir composante Education</u> -100 structures sanitaires et --> voir composante Santé -100 Marchés, stades et gares routières. | | | |
| | <u>Mettre en place 450 structures communautaires de gestion et d'entretien des latrines et des toilettes publiques</u> | | | |
| | A travers l'organisation de 10 ateliers de 45 comités environ | | | |
| | Renforcer les capacités communautaires des populations de 5 000 villages pour l'assainissement total par l'organisation des campagnes de 50 villages | | | |
| | <i>Indicateur: Nombre de villages déclarés Fin de Défécation à l'Aire Libre (FDAL)</i> | | | |
| | <u>Construire 10 000 latrines hygiéniques pour appuyer les populations défavorisées</u> | | | |
| | <i>Indicateur :</i> - Nombre ou pourcentage (%) des écoles déjà dotées des points d'eau équipées de latrines - Nombre ou pourcentage (%) des Formation Sanitaires (FOSA) déjà dotées de points d'eau équipées de latrines - Nombre marchés et gares routières des Chefs-lieux des préfectures et sous-préfectures équipées de latrines et des toilettes publiques - Nombre de Clubs d'hygiène et les comités de gestion des ouvrages d'assainissement mis en place - Nombre de villages déclarés Fin de Défécation à l'Aire Libre (FDAL) - Nombre de latrines hygiéniques construites pour appuyer les ménages pauvres/vulnérables retournés | | | |
| 4. Les structures gouvernementales (DGH et SODECA, ANEA) sont renforcées en vue de la fourniture de meilleurs services d'eau et d'assainissement. | <u>Construction d'un bâtiment pour la SODECA avec équipement à Bangui</u> | <u>Construction d'un laboratoire national hydrogéologique et d'analyse de la qualité des eaux</u> | | |
| | Régénération d'une DRH n°3 et équipement en mobilier --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | <u>Construction de 5 bâtiments de plein pieds et la réhabilitation du bureau administratif de six Directions Régionales de l'Hydraulique (DRH) --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration</u> | | |
| | <u>Construction de dix bâtiments pour abriter 10 Antennes de l'ANEA dans les préfectures où il n'y a pas les DRH</u> | | | |
| | <u>Formation et le recyclage du personnel technique hautement qualifié en hydraulique, en informatique appliqué à l'eau, en qualité des eaux, en hydrologie et hydrogéologie et autres</u> | | | |
| | <u>Appui logistique au déploiement des équipes de l'ANEA sur le terrain</u> Dotation en équipements (mobilier de bureau, équipements informatiques, kits d'analyse de contrôle de la qualité des eaux, équipements de mesures hydrométriques et piézométrique) | | | |
| | <u>Renforcer les performances opérationnelles et commerciales de la SODECA</u> Pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu urbain grâce au rétablissement de la viabilité financière de la SODECA afin de lui permettre de réduire ses pertes techniques et non techniques | | | |
| | <u>Fourniture de réactifs, produits chimiques et électricité à la SODECA pour éviter tout arrêt des installations de production et de distribution d'eau.</u> | | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de laboratoire d'hydrogéologie et d'analyse de la qualité de l'eau construit et équipé - Nombre des DRH disposant des bâtiments construits, réhabilités et équipés en mobilier et matériels informatiques - Nombre d'antennes de l'ANEA disposant des bâtiments administratifs construits et équipés en mobilier et matériels informatiques - Nombre de personnes ayant bénéficiées des formations spécialisées ; - Nombre des équipements de suivi et de mise en oeuvre acquis - Pourcentage (%) de réduction des pertes techniques et non techniques grâce au rétablissement de la viabilité financière de SODECA | | | |
| <p>5. Le secteur de l'eau et de l'assainissement dispose d'instruments institutionnels, juridiques et réglementaires et d'outils performants pour une meilleure connaissance, suivi et évaluation du secteur.</p> | <p>Renforcer les capacités en matière de gouvernance politique, de collecte de données et de gestion des connaissances par:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Révision des deux documents de politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement en l'adaptant aux Objectifs du Développement durable et l'élaboration de leurs plans d'action -Révision du Code de l'Eau -Élaboration du Code de l'Assainissement et ses textes d'application -Définition d'un nouveau cadre institutionnel pour le sous-secteur de l'assainissement en milieu urbain | | | |
| <p>Renforcer les capacités en matière de gouvernance politique, de collecte de données et de gestion des connaissances par: <u>Opérationnalisation du Système d'Information du Secteur de l'Eau et l'Assainissement</u></p> | | | | |
| | | <p>Renforcer les capacités en matière de gouvernance politique, de collecte de données et de gestion des connaissances par: <u>Opérationnalisation des autres structures créées par le Code de l'Eau (ARSEA, CONEA et FNEA) voire par le Code de l'assainissement (2018-2019)</u></p> | | |
| <p><u>Élaboration d'un schéma directeur national (en 2020) pour une planification à l'horizon 2050</u></p> | | | | |
| <p><u>Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination de l'ensemble des acteurs du secteur dans le pays</u> Avec l'organisation d'au moins une revue sectorielle annuelle</p> | | | | |

| | | | | |
|---|--|--|-------------|---|
| | <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence ou non d'un cadre institutionnel pour le sous-secteur de l'assainissement en milieu urbain - Nombre de documents de politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement adaptées aux Objectifs du Développement Durable et leurs Plan d'Action élaborés - Un Code de l'assainissement avec ses textes d'application sont élaborés - Existence ou non d'une base de données fonctionnelle et mise à jour - Nombre des structures créées par le Code de l'eau rendues opérationnelles | | | |
| <p>6. Une stratégie de communication sociale et communautaire pour le changement des normes et des comportements est mise en oeuvre en soutien à la durabilité des interventions WASH.</p> | <p>Mettre en œuvre au niveau opérationnel des activités de communication/mobilisation sociale pour faciliter l'accès à l'eau potable et l'assainissement de base et l'engagement communautaire pour l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène</p> <p><i>Indicateur:</i></p> <p>Nombre de personnes exposées aux risques des maladies hydriques ayant accès aux informations à travers les activités de communication et mobilisation sociale</p> <p>Existence d'outils de communication (Radio/Télévision, spots, U-report et forum autre canaux de communication) pour développer les thématiques eau/assainissement</p> | | | |
| Sous-composante Protection sociale | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1 . Le cadre politique et institutionnel pour la protection sociale est amélioré. | | <p><u>Reprendre le dialogue politique en établissant un forum de protection sociale</u></p> <p><u>Conceptualiser, discuter, adopter et répandre une stratégie nationale de protection sociale</u></p> | | |
| 2. Le cadre de protection sociale est élargi. | | <p><u>Investir dans le travail d'analyse spécifique des dynamiques sociales de la pauvreté et de la vulnérabilité</u></p> <p>Pour informer sur l'élargissement du cadre de protection sociale et les révisions du projet de politique nationale de protection sociale</p> | | |
| 3. Les groupes vulnérables et spécifiques sont ciblés. | | <p><u>Créer et lancer des programmes pilotes de protection sociale</u></p> <p>Y compris les transferts monétaires, un registre social et les projets LIPW, soutenus par une méthodologie de surveillance, système de paiement, mécanismes de surveillance et d'évaluation et les dispositions institutionnelles les plus appropriées</p> | | |
| | <p><u>Définir le cadre de soutien d'urgence pour les déplacés internes et les communautés d'accueil</u></p> <p>Reflétant l'image de leur situations et nécessités particulières</p> | | | <p><u>Intégrer les déplacés internes et les communautés d'accueil dans le cadre de la protection sociale et dans les programmes pilotes</u></p> |

| | | | |
|--|--|--|---|
| 4. Les capacités administratives sont développées. | Élaborer des normes nationales et des mécanismes de contrôle de la qualité pour les parties prenantes non gouvernementales dans le secteur de la protection sociale Y compris les révisions du guide actuel pour les projets LIPW | | |
| | Offrir une assistance technique et un renforcement des capacités Pour les fonctionnaires publics et les principales parties prenantes non gouvernementales | | |
| | | | Consolider la capacité du gouvernement à superviser et coordonner le secteur de la protection sociale par la formation et l'aide matérielle |

Composante 3 : Assurer la sécurité alimentaire et la résilience

| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
|---|--|---|------|-----------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables est assurée, leurs capacités productives et leurs moyens d'existence sont rétablis et renforcés. | Renforcer le programme de création des actifs productifs durables (périmètres maraichers, champs communautaires, étangs piscicoles, aviculture, etc.) | | | |
| | Organiser les achats pour le progrès (P4P) Avec renforcement des capacités des coopératives agricoles et des petits producteurs. | | | |
| | Mettre en place des activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes dans les domaines de l'agriculture et du petit élevage. Indicateur: Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national (analyse score de consommation alimentaire) | | | |
| | Mettre en œuvre des actions visant la relance de l'économie locale Construction des bassins de rouissage, des aires de séchages, mise en place des kits de transformation des produits et développement des AGR, construction des boutiques d'intrants, construction de fours de séchages (poissons, mangue et autre fruits), etc. Indicateur: Nombre d'AGR appuyées | | | |
| | Appuyer les services décentralisés de l'Etat dans le cadre de la campagne agricole Indicateurs: 120 000 ménages vulnérables en année 2017, 100 000 ménages en 2018, 90 000 ménages en 2019 et 80 000 ménages en 2020 et 2021 | | | |
| | Appuyer le développement de la filière maraichère et vivrière Promotion de la chaîne de valeur pour les ménages (mise en œuvre avec la stratégie de caisse de résilience) Indicateur: Nombre de personnes dans les populations vulnérables ayant repris les activités de production | | | |
| | Organiser de foires aux semences et outillages agricoles | | | |
| | Distribuer les vivres de protection des semences aux ménages affectés pour la réhabilitation des moyens d'existence --> Comptabilisé dans le PRH | | | |
| | Appuyer les groupements de parents d'élèves pour le développement des jardins potagers dans les écoles en vue d'améliorer les conditions de fréquentation scolaire | | | |
| | 2. La malnutrition chez les enfants et les patients sous traitement antirétroviral et antituberculeux est réduite. | Mettre en œuvre un programme intégré d'alimentation scolaire (Home grown school feeding) à base de produits locaux à haute valeur nutritionnelle --> Voir composante 2, Education Indicateur: Nombre d'actifs productifs durables créés/réhabilités | | |
| Prévenir les cas de malnutrition Par la formation et l'éducation nutritionnelle des enfants, parents et du reste de la communautés --> Voir composante 2, Nutrition | | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| | <u>Prévenir les cas de malnutrition</u> Par les distributions d'aliments nutritionnels fortifiés durant la période de soudure (Avril-Aout) --> Comptabilisé sous HRP + voir composante 2, Nutrition | | | |
| | <u>Organiser les appuis conditionnels aux PVVIH/SIDA afin de couvrir les besoins alimentaires des membres de leur famille</u> | | | |
| | <u>Traiter les cas de la malnutrition aiguë modérée pour les patients sous traitement antirétroviral et antituberculeux</u> | | | |
| 3. Les communautés développent la cohésion sociale, la culture de l'épargne et crédit et le partage des bonnes pratiques à travers l'approche « caisse de résilience ». | <u>Consolider l'approche Caisse de Résilience et mettre en place un processus de certification pour tous les partenaires</u> | | | |
| | <u>Mettre en place les « Champs Ecoles Producteurs » (CEP)</u> Selon les thématiques identifiées avec la communauté <i>Indicateur: Nombre des CEP mise en place</i> | | | |
| | <u>Appuyer le développement de la microfinance communautaire</u> Avec le soutien de distribution de kits de production, d'intrants agricoles, de kits de transformation <i>Indicateur: Nombre de micros entreprises créées par les Caisses de Résilience dans les communautés</i> | | | |
| | <u>Structurer et mettre en place des clubs d'écoute communautaires (par exemple selon la méthodologie club dimitra) pour le renforcement de la cohésion sociale</u> <i>Indicateur: Nombre de clubs d'écoutes communautaires mis en place</i> | | | |
| | <u>Promouvoir le partenariat entre les IMF et les groupes d'épargnes et de crédit communautaires</u> <i>Indicateur: Nombre partenariat des groupes communautaires avec les IMF mise en place</i> | | | |
| | <u>Soutenir et renforcer les initiatives prometteuses de Caisse d'Epargne et de Crédit en milieu rural</u> <i>Indicateur: Nombre de réseaux d'épargne et de crédits communautaires créés</i> | | | |
| | <u>Appui aux initiatives locales des minorités (pygmées et peulh)</u> | | | |
| 4. les politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelles sont actualisées et opérationnelle. | <u>Faire l'état des lieux des politiques et programmes de la sécurité alimentaire et la nutrition (SAN)</u> <i>Indicateur: Nombre d'état des lieux réalisé</i> | <u>Actualiser et élaborer les documents de politiques de SAN et du plan d'action national</u> <i>Indicateur: Nombre de documents de politique SAN élaboré, révisé et validé</i> | | |
| | 5. La coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs est effective à travers la mise en place des structures de gestion concertées de la transhumance. | | | |
| <u>Mettre en place de structures de gestion concertées des espaces agropastoraux</u> | | | | |
| <u>Renforcer la résilience économique des éleveurs à travers l'amélioration de la productivité de l'élevage et l'appui à la filière bétail et viande --> Voir aussi pilier 3, composante 1 agriculture</u> | | | | |
| 6. La réinsertion socio économique des jeunes vulnérables affectés par les conflits dans le secteur agro pastoral est assuré. | Appuyer la réinsertion des jeunes vulnérables (ex combattants et jeunes desoeuvrés) suivant les centres d'intérêts --> Voir pilier 3, composante 3 (insertion et entrepreneuriat) | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| 7. La coordination du groupe de travail sécurité alimentaire est renforcée et le système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en RCA est opérationnel. | <u>Mettre en place le système national d'Évaluation et de Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays</u> <i>Indicateur: Nombre d'enquête et publications réalisées</i> | | | |
| | <u>Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation Sécurité Alimentaire et Nutrition</u> | | | |
| | <u>Renforcer les capacités nationales de coordination des membres du cadre de concertation</u> | | | |

Composante 4 : Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)

| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
|--|---|---|------|-----------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. Le cadre d'élaboration du budget est renforcé. | <u>Renforcer les capacités nationales macro-budgétaires</u> <i>Indicateur : les comptes macro-économiques sont produits dans les délais requis</i> | | | |
| | <u>Finaliser la transposition des directives CEMAC relatives au Budget</u> | <u>Elaborer le budget N+1 conformément aux directives CEMAC</u> | | |
| | <u>Instaurer un nouveau calendrier budgétaire qui améliore la participation des sectoriels dans la préparation du budget</u> <i>Indicateur: % d'accroissement des ressources alloués aux secteurs prioritaires</i> | <u>Renforce le cadre de consultation de la société civile et du secteur privé</u> | | |
| | <u>Préparer des plans d'engagement et passation des marchés en N-1 pour faciliter l'exécution du budget N</u> <i>Indicateur : % d'amélioration du taux d'exécution du budget</i> | <u>Améliorer le circuit de la commande publique dans un souci de transparence et d'efficacité</u> | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| | | <u>Evaluation du système de gestion des finances publiques</u> (i) évaluation nationale du système de gestion des investissements publics <i>Indicateur : étude effectuée</i> | <u>Evaluation du système de gestion des finances publiques</u> (i) évaluation du budget selon la méthodologie PEFA, (ii) évaluation de l'administration fiscale selon la méthodologie TADAT, (iii) évaluation de la dette selon la méthodologie DEMPA, (iv) évaluation de la passation de marché selon la méthodologie OCDE-DAC <i>Indicateur : études effectuées</i> | |
| 2. Le niveau de mobilisation des recettes intérieures est accru. | <u>Elargir l'assiette fiscale</u> Réforme des recettes – en particulier la réforme concernant la TVA Renforcer le contrôle sur l'IGU et sur les opérations fiscales des grandes et moyennes entreprises Mise en place du statut d'entreprise citoyenne | <u>Elargir l'assiette fiscale</u> Réformer la fiscalité minière et forestière Achat et installation de machines à bande enregistreuse | <u>Elargir l'assiette fiscale</u> Révision des conventions portant mesures dérogatoires et harmonisation du Code Général des Impôts par la mise en œuvre des directives CEMAC sur la TVA et les droits d'accise Achat et installation de machines à bande enregistreuse | |
| | <u>Moderniser les régies financières</u> Mise en œuvre d'une informatisation intégrée des réseaux de la douane et des impôts. | <u>Moderniser les régies financières</u> (i) Établir une liaison informatique entre les bureaux de Douala et Bangui (ii) Etablir une interconnexion entre les régies financières Douane/impôts et le Trésor (iii) Construction des plateformes de dédouanement à PK26 et Beloko Construction d'un port sec à Pointe-Noire Réaménagement de l'aire de Douala (iv) Construction d'un immeuble des Finances (DGID + centres des impôts) et d'un hôtel des Douanes (cf. RS 3 infra) | <u>Moderniser les régies financières</u> (i) Améliorer la performance des services de douanes et des impôts : échanges d'informations douanes-impôts (ii) Modernisation RH et migration vers Sydonia World + scanners (iii) Simplification des procédures, contrôles (iv) Construction des plateformes de dédouanement à PK26 et Beloko Construction d'un port sec à Pointe-Noire Réaménagement de l'aire de Douala (v) Construction d'un immeuble des Finances (DGID + centres des impôts) et d'un hôtel des Douanes (cf. RS 6 infra) | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | <p><u>Maîtriser les exonérations fiscales et douanières</u> (conditions d'octroi, structure et nature des exonérations ; liste révisée des produits exonérés en conformité avec les directives CEMAC) <i>Indicateur : Les recettes intérieures passent de 7% du PIB en 2015 à 10,1% du PIB en 2019</i></p> | <p><u>Maîtriser les exonérations fiscales et douanières</u> Mise en place de critères relatifs à l'octroi des exonérations et relecture de toutes les conventions actuelles</p> | | |
| | | <p><u>Recouvrement des arriérés et meilleur rapprochement contribuables-administration publique</u></p> | | |
| <p>3. La chaîne de la dépense publique est renforcée et les procédures normales d'exécution de la dépense sont respectées.</p> | <p><u>Renforcer les structures en charge du fonctionnement de la chaîne de la dépense</u> (i) DGB (formation et équipement); (ii) Trésor/ACCT (besoins matériels, etc.); (iii) renforcement des capacités de la Direction du Contrôle financier</p> | <p><u>Renforcer les structures en charge du fonctionnement de la chaîne de la dépense</u> (iv) construction data center (bâtiment + ajout de quelques serveurs) (v) Renforcement de l'application Ges'Co ou développement d'un nouveau logiciel (vi) Construction d'un immeuble des finances (budget,...) (cf. RS 2 supra)</p> | <p><u>Renforcer les structures en charge du fonctionnement de la chaîne de la dépense</u> (vi) Construction d'un immeuble des finances (budget,...) (cf. RS 2 supra)</p> | |
| | <p><u>Réduire le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles</u> <i>Indicateur : fermeture des supports des dépenses exécutées selon les procédures exceptionnelles dont les opérations 2016 n'ont pas été régularisés</i></p> | <p><u>Réduire le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles</u> <i>Indicateur : La part des dépenses (hors dette, salaires, pensions) exécutées selon des procédures exceptionnelles est ramenée à 5% en 2018</i></p> | <p><u>Réduire le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles</u> Dispositif de suivi</p> | |
| | <p><u>Simplifier les procédures permettant les engagements</u> (i) manuel de procédures des dépenses publiques, (ii) révision du manuel des procédures de bancarisation des recettes de l'Etat</p> | | <p><u>Préparer la déconcentration de la gestion budgétaire</u></p> | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| <u>Mise en place d'une commande publique solvable et transparente</u> (i) Elaborer un manuel de procédures (ii) Revisiter le Code des marchés publics si nécessaire, y compris pour tenir compte de l'évolution du Code UEMOA (iii) Renforcer les capacités de la DGMP et des cellules de passation des marchés | <u>Mise en place d'une commande publique solvable et transparente</u> Renforcer les capacités de la DGMP et des cellules de passation des marchés | | |
| <u>Finaliser le processus d'assainissement du fichier de la fonction publique</u> (i) mettre fin aux fonctions des membres du personnel hors statut non éligibles (ii) effectuer un état des lieux des salaires et indemnités payés à tort depuis octobre 2015 (iii) éliminer tout salaire et indemnité payés à tort (iv) rapatrier les fonctionnaires et les agents consulaires relevés de leurs fonctions | | | |
| <u>Adopter une table de solde actualisée</u> <i>Indicateur:</i> <i>Les états de la solde sont transmis à l'ACCT dans le délai stipulé par le nouveau calendrier ;</i> <i>l'IGF contrôle la solde selon le calendrier Indicateur ;</i> <i>L'ACCT (Agence Comptable Centrale du Trésor) contrôle au minimum 50% de la solde.</i> | | | |
| <u>Opérationnaliser le système simplifié (solde et fonction publique) de gestion automatisée des FAE</u> <i>Indicateur :</i> - Existence d'une base de données automatisée des FAE - Interconnexion entre les bases de la fonction publique et de la solde | | | |
| <u>Opérationnaliser la procédure simplifiée de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement les procédures de recrutement</u> A travers un texte à préciser | | | |

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| | <u>Poursuivre la dynamique de modernisation progressive de Gestion des Ressources Humaines (GRH)</u> (i) consolider le contrôle de présence | <u>Poursuivre la dynamique de modernisation progressive de GRH</u> ii) Elaborer les fiches de poste | <u>Poursuivre la dynamique de modernisation progressive de GRH</u> (ii) piloter gestion par la performance (définition d'objectifs, retour et discussion sur les résultats atteints) | |
| 4. La comptabilité publique est tenue dans les délais et conformément aux textes en vigueur. | <u>Consolider le Compte Unique du Trésor</u> Clôturer les comptes non essentiels de l'Etat auprès des banques commerciales et ceux non liés à des projets dans le cadre de convention avec les bailleurs de fonds | <u>Consolider le Compte Unique du Trésor</u> Centraliser les comptes des administrations dans le Compte Unique du Trésor (inclure les recettes hors circuit de la dépense dans la comptabilité de l'Etat central) <i>Indicateurs : 100% des comptes irréguliers des administrations et de l'Etat central ont été centralisés dans le Compte Unique du Trésor- Existence du plan d'action</i> <i>Nombre de rapports de contrôle publiés</i> | | |
| | <u>Elargir le champ de la comptabilité publique à l'ensemble des opérations de l'Etat</u> Mettre en place les procédures permettant de tenir la comptabilité des budgets annexes | <u>Elargir le champ de la comptabilité publique à l'ensemble des opérations de l'Etat</u> Tenir la comptabilité des budgets annexes <i>Indicateur: La balance générale couvre l'intégralité du budget général et des budgets annexes en 2018</i> | <u>Tenir une comptabilité à tous les niveaux de l'Etat</u> (services déconcentrés, préfectures, etc.), y compris chasser les pratiques des recettes hors circuit de la dépense | |
| | <u>Assurer la transparence comptable</u> <i>Indicateur : Publication régulière d'informations sur l'exécution du budget, sur les grandes catégories de recettes et de dépenses et sur le financement de ces opérations</i> | | | |
| 5. La capacité de production statistique est renforcée. | <u>Renforcer les capacités d'ICASEES à produire et disséminer des statistiques respectant les standards internationaux et utiles pour la prise de décision</u> (i) récupération de l'historique statistique (ii) développement institutionnel (iii) production de statistiques | | | |
| 6. La crédibilité financière de l'Etat est restaurée et les mécanismes de contrôle interne et de redevabilité sont renforcés. | <u>Elaborer et adopter un plan d'apurement des arriérés</u> <i>Indicateur : plan validé par le Ministre des Finances.</i> | <u>Mettre en œuvre le plan d'apurement</u> | | |
| | <u>Mettre en œuvre et respecter les avis de l'ARMP</u> | | | |

| | | | |
|--|---|---|---|
| <u>Mettre en œuvre le processus de déclaration de patrimoine prévu par la Constitution</u> | Créer un pôle financier auprès de la Cour Criminelle Application des sanctions prévues par la loi en cas d'infraction et contrôle de l'exécution des jugements | | |
| <u>Coordonner l'action des structures de contrôle interne de la gestion publique : IGE, IGF, DCF, etc.</u> (i) Code d'éthique et de déontologie (ii) manuels de procédures (iii) formations communes (iv) partage d'information... | | | |
| <u>Renforcer les capacités l'Inspection Générale des Finances</u> Statut des inspecteurs, formation, équipements, etc. Développement progressif de son activité | | | |
| <u>Renforcer les capacités de la Cour des Comptes</u> Formation des magistrats de la Cour sur la gestion publique | <u>Relancer progressivement les missions de la Cour des Comptes</u> | | |
| <u>Renforcer les capacités de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale (formation)</u> | | | |
| <u>Créer et opérationnaliser la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption</u> <i>Indicateur : mise en place de la Haute autorité, dotée d'une autonomie et d'une indépendance avérée</i> | <u>Adopter un plan d'actions pour la Haute Autorité</u> | <u>Mettre en œuvre le plan d'actions de la Haute Autorité selon le Plan d'Action de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption d'octobre 2012</u> Vote d'une loi anti-corruption avec révision du code pénal et du code de procédure pénale aux fins de l'adapter aux dispositions de la Convention des Nations Unies et la Convention de l'Union Africaine contre la corruption | <u>Mettre en œuvre le plan d'actions de la Haute Autorité</u> |
| | | <u>Renforcer le contrôle citoyen de la gestion publique par la mise en place d'un Observatoire indépendant de suivi de la corruption</u> En partenariat avec Haute Autorité et ONG internationale spécialisée <i>Indicateur : Baromètre annuel de la corruption</i> | <u>Former et renforcer la société civile et les médias au contrôle de la gestion publique et à la reddition des comptes</u> |
| <u>Relancer les activités de l'ITIE (comité et rapport) --> voir pilier 3, composante 1 Mines</u> | | | |
| 7. Le déficit budgétaire pour les dépenses incompressibles de l'Etat est pris en charge par l'appui budgétaire. | <u>Verser l'appui budgétaire</u> <i>Indicateur : appui budgétaire versé par les partenaires</i> | | |

RCPCA – Cadre de résultats transitoires

| Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs | | | | |
|--|---|-------------|-------------|------------------|
| Composante 1 : Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs | | | | |
| Sous-composante Agriculture et élevage | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. L'accès aux intrants agropastoraux et halieutiques est amélioré. | <u>Elaborer et promulguer les textes d'application de la loi semencière</u> | | | |
| | <u>Elaborer le code des intrants (agricoles et vétérinaires)</u> | | | |
| | <u>Mettre en œuvre un plan d'action de la filière semencière, animale et halieutique</u> Office National des Semences - ONASEM - Recherche, ACDA, ANDE, GAM et secteur privé | | | |
| | <u>Opérationnaliser l'Office National des Semences</u> <i>Indicateurs:</i> <i>Réhabilitation du bâtiment central</i> <i>Réhabilitation des antennes régionales</i> <i>Formations</i> | | | |
| | <u>Améliorer l'accès aux semences améliorées</u> Soutien à la multiplication des semences et du matériel végétal, à la chaîne de distribution et à la mise à disposition à prix subventionnés <i>Indicateurs:</i> <i>-Appui aux Centres Régionaux Polyvalent de Recherche (CRPR) de l'ICRA dans la production des semences de pré-base et de base (CRPR rendus plus opérationnels)</i> <i>-Appui par l'ACDA aux groupements d'agri-multiplicateurs en semence de base pour une production respectant un cahier de charge spécifique, sous la supervision de l'ICRA (toutes les zones du pays couvertes)</i> | | | |
| | <u>Créer des unités de production d'intrants pour l'aquaculture (centre de production pour les alevins et aliments) et la pêche (matériel de pêche)</u> <i>Indicateurs:</i> <i>1 centre national</i> <i>5 antennes régionales</i> | | | |
| | <u>Améliorer l'accès aux produits vétérinaires</u> Soutien à la chaîne de distribution et à la mise à disposition à prix subventionnés | | | |
| | <u>Elaborer un cadre et adopter des mesures incitatives pour le développement des initiatives privés de distribution des intrants et équipements agropastoraux et halieutiques</u> | | | |

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p>2. Les méthodes de recherche et de vulgarisation sont mises à jour et déployées, et des techniques plus adaptées sont diffusées.</p> | <p><u>Elaborer un plan de mise en oeuvre du système national de recherche agricole sur la base de la stratégie existante de recherche agricole</u> <i>Indicateur: Plan de mise en oeuvre développé, y compris avec un cadre favorisant la recherche, l'innovation au niveau du bassin de production et la recherche appliquée sur les "technologies appropriées"</i></p> | <p><u>Mettre en oeuvre le système de recherche nationale</u> <i>Indicateurs: Capacités humaines de recherche nationale développées (100 chercheurs + renforcement des capacités techniques du personnel existant)</i></p> | |
| | <p><u>Réhabiliter les centres de recherche</u> <i>Indicateurs:</i> - 3 centres régionaux polyvalents de recherche (CRPR) - 5 stations de recherche - 10 points d'appui - 4 laboratoires universitaires</p> | | |
| | | | <p><u>Importer et mettre à l'essai des variétés</u> Développées pour les spécificités agro-écologiques et le modèle économique de la RCA</p> |
| | | | <p><u>Mettre en place un centre de sélection ovin, caprin, porcin pour améliorer le potentiel génétique du petit ruminant</u></p> |
| | <p><u>Réadapter les programmes de vulgarisation et de conseils aux agriculteurs au contexte de la RCA</u> Mise en oeuvre de programmes pilotes <i>Indicateurs:</i> -ACDA et ANDE fonctionnelles sur le terrain pour effectuer la vulgarisation -Nombre de vulgarisateurs ACDA et ANDE sur le terrain</p> | <p><u>Mettre en oeuvre des programmes de vulgarisation et de conseils aux agriculteurs</u> Partage des Bonnes Pratiques Agricoles (GAP) <i>Indicateurs:</i> -ACDA et ANDE fonctionnelles sur le terrain pour effectuer la vulgarisation -Nombre de vulgarisateurs ACDA et ANDE sur le terrain</p> | |
| | <p><u>Réhabiliter les Centres Ruraux d'Education et de Formation (CREF)</u> Formation continue pour les agriculteurs et éleveurs <i>Indicateur: 19 CREF (situés dans 4 préfectures) réhabilités</i></p> | | <p><u>Etude et construction de nouveaux CREF</u> Formation continue pour les agriculteurs et éleveurs <i>Indicateur: 10 nouveaux CREF (situés sur tout le territoire) construits</i></p> |
| <p><u>Dispenser des formations continues aux agriculteurs dans les CREF</u></p> | | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| <p>3. La production agricole est augmentée et les cultures de rente sont développées.</p> | <p><u>Améliorer l'accès à une mécanisation agricole adaptée</u> Centre de motorisation + actions pilotes pour motorisation petite, moyenne et lourde</p> | | | |
| | <p><u>Améliorer l'accès à une mécanisation agricole adaptée</u> Traction animale : culture attelée bovine ou asine</p> | | | |
| | <p><u>Mettre à jour le code foncier agropastoral</u> Intégration de conditions foncières attractives pour l'investissement (sécurisation du foncier) et prévenir l'accaparement des terres</p> | | | |
| | <p><u>Produire la cartographie des potentialités des zones agro-écologiques</u> <i>Indicateur: Cartographie produite par AISEC, ICRA, etc.</i></p> | <p><u>Opérationnaliser les agropôles</u> Incluant les plateformes multifonctionnelles Sur la base des données de la cartographie et des études de marché <i>Indicateur:</i> -32 agropôles -Business plan adapté aux potentialités (identification des principales activités agropastorales) -Déclinaison en activités par filière pour chaque agropôle</p> | | |
| | <p><u>Effectuer un état des lieux et des études de marchés des cultures de rente prioritaires (cultures d'exportation et de substitution aux importations)</u> <i>Indicateur: Etat des lieux et études pour coton, café, cacao, poivre, oignon, racines et tubercules, oléagineux, céréales, apiculture, canne à sucre + petits ruminants, poisson, outils de transformation</i></p> | | | |
| | <p><u>Appuyer la relance des cultures de rente et promouvoir l'agroindustrie</u> Cultures d'exportation et de substitution aux importations : coton, cacao, palmier à huile, sucre, noix de cajou, gomme arabique, protéagineux, café, poivre, apiculture, etc. - Appui aux intrants - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation</p> | | | |
| | <p><u>Développer les infrastructures communautaires de stockage</u> <i>Indicateur: construction, réhabilitation et entretien des infrastructures communautaires de base pour la réduction des pertes post-récoltes</i></p> | | | |

| | | | | |
|---|--|--|---|--|
| | <u>Développer une stratégie d'aménagement rural et d'irrigation</u> | | | |
| | <u>Adopter une stratégie en matière d'aménagements ruraux et d'irrigation pour améliorer la gestion de l'eau</u> | <u>Mettre en œuvre un programme d'investissement prioritaire en irrigation pour la relance des bassins productifs</u> | | |
| 4. La production de l'élevage est augmentée et ses chaînes de valeur sont développées. | <u>Développer une nouvelle stratégie pour l'élevage bovin</u> <i>Indicateur:</i> - Etat des lieux et étude de marché effectués - Les agriculteurs deviennent des agropasteurs | | | |
| | | <u>Réhabiliter et équiper le laboratoire central vétérinaire</u> | | |
| | <u>Investir dans les infrastructures de transformation et de commercialisation pastorale</u> <i>Indicateurs:</i> -8 marchés à bétail (début des travaux) -8 aires d'abattage (début des travaux) -Réhabiliter et équiper les salles d'abattage et de réfrigération de Bangui (début des travaux) | <u>Investir dans les infrastructures de transformation et de commercialisation pastorale</u> <i>Indicateurs:</i> -Réhabiliter et équiper les salles d'abattage et de réfrigération de Bangui (fin des travaux) | | |
| | <u>Appuyer la chaîne de valeur du petit bétail</u> - Appui aux intrants (soutenir la filière de la production de provendes pour l'alimentation animale - goulet d'étranglement) - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation | | | |
| | <u>Appuyer la chaîne de valeur de l'élevage bovin</u> - Appui aux intrants - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation | | | |
| 5. La production halieutique est augmentée et la chaîne de valeur est développée. | <u>Réaliser une étude pour une meilleure connaissance des ressources halieutiques</u> | | | |
| | | <u>Réhabiliter les stations piscicoles</u> <i>Indicateurs: Centres de production de Landjia et de Bouar réhabilités</i> | | |
| | | | <u>Investir dans des unités de fumages et de conditionnement des poissons</u> | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <u>Appuyer la chaîne de valeur halieutique (pêche, aquaculture, spiruline)</u> - Appui aux intrants - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation | | | |
| 6. La gouvernance et la régulation des secteurs agro-pastoraux et halieutiques sont renforcées. | <u>Elaborer et mettre en œuvre un suivi permanent agricole</u> <i>Indicateur: Enquêtes annuelles ou bi-annuelles et enquêtes ponctuelles portant sur des questions prioritaires spécifiques</i> | | | |
| | <u>Actualiser la méthodologie de recensement général de l'agriculture</u> <i>Indicateur: Méthodologie pour ressources végétale, animale, sylvicole et halieutique</i> | <u>Procéder au Recensement Général de l'Agriculture (RGA)</u> <i>Indicateur: Lancement du RGA; RGA effectué à intervalles réguliers (par exemple tous les 5 ou 10 ans)</i> | | |
| | <u>Réviser le code foncier agropastoral</u> <i>Indicateur: Mise à disposition d'une assistance technique à la révision du Code Foncier agropastoral; Code révisé</i> | <u>Elaborer les textes d'application du Code Foncier agropastoral et opérationnaliser les mesures élaborées</u> <i>Indicateur: Mise à disposition d'une AT à l'élaboration des textes d'application et à l'opérationnalisation des mesures élaborées</i> | | |
| | <u>Effectuer des ateliers de consultations et de validation du Code Foncier agropastoral</u> <i>Indicateur: Ateliers à Bangui et dans les zones concernées</i> | <u>Procéder à la dissémination et à la vulgarisation du Code Foncier agropastoral</u> <i>Indicateur: Code disséminé et vulgarisé en langue nationale auprès des communautés rurales</i> | | |
| | <u>Effectuer une cartographie agropastorale des zones d'élevage, zones agricoles, couloirs de transhumance</u> En vue de mettre à jour les parcours de transhumance et d'agropastoralisme <i>Indicateur: 15 million ha à cartographier</i> | <u>Mettre à jour les parcours de transhumance et d'agropastoralisme</u> Déclinaison pratique du code, y compris réalisation d'études pour actualiser les types de conflits fonciers dans les régions du pays | | |
| | <u>Restructuration de la chambre d'agriculture</u> <i>Indicateur: Déclinaison régionale, y compris intégration de la fédération des éleveurs</i> | | | |

| | | |
|---|---|--|
| | <p><u>Redynamisation / restructuration des fédérations professionnelles (pisciculteurs et pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, commerçants de bétail, bouchers)</u></p> <p><i>Indicateur:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'inscrits -Nombre de membres formés -Plans d'actions (identification et priorisation des problèmes à traiter, solution développées) | |
| | <p><u>Amélioration du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR)</u></p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet de loi pour les OPAR (texte revisité promulgué par les ministère de l'agro-pastoral)</i> - <i>Textes d'application adoptés</i> | <p><u>Amélioration du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR)</u></p> <p><i>Indicateur : Dispositif d'accompagnement et de financement mis en place, renforcement des capacités et professionnalisation (collecte, production et diffusion d'information utiles, amélioration des techniques et de la circulation de l'information, gestion de bases de données)</i></p> |
| <p><i>Principaux liens avec autres secteurs --> voir les Cadres de Résultats Stratégiques (CRT) suivants</i></p> | <p>Améliorer l'accès aux marchés et la commercialisation agropastorale --> Voir CRT Composante 2, Infrastructures de transport</p> | |
| | <p>Electricification rurale pour relance des activités et développement des industries de transformation --> Voir CRT Composante 2, Energie</p> | |
| | <p>Aménagement de points de débarquement pour la pêche --> Voir CRT Composante 3, Infrastructure de transport</p> | |
| | <p>Faciliter l'access au crédit en vue d'augmenter l'investissement agricole --> Voir CRT Composante 3, volet Accompagnement des entreprises</p> | |
| | <p>Améliorer le climat des affaires pour appuyer la relance des cultures de rente, des chaînes de valeur et de l'agroindustrie --> Voir CRT Composante 3, Climat des Affaires</p> | |
| | <p>Mettre en œuvre une formation professionnelle adaptée, en vue d'améliorer la productivité et fournir la main d'œuvre adaptée aux besoins --> Voir CRT Composante 3, Formation Professionnelle</p> | |
| | <p>Conception et mise en oeuvre d'un programme d'entrepreneuriat agricole --> Voir CRT Composante 3, Formation Professionnelle</p> | |

| Sous-composante <i>Secteur forestier et ressources naturelles renouvelables</i> | | | | |
|---|---|------|---|--|
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| Exploitation forestière industrielle (massif du sud-ouest) | | | | |
| 1. L'aménagement intégré et participatif des territoires forestiers permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités. - Harmonisation des enjeux sociaux (communautés, peuples autochtones...), économiques (concessions forestières, bois communautaires...) et environnementaux (zones et paysages protégés, couloirs écologiques, renouvellement de la ressource...) - Identification d'activités, de zones d'activités et d'innovations, complémentaires voire partiellement substitutives aux concessions forestières. - Le résultat est une meilleure orientation et durabilité du développement et une prévention des conflits d'usage, en bénéfice de tous les acteurs concernés. | <u>Réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement des Territoires Forestiers</u> Identifier les textes légaux et réglementaires manquants aux niveaux national et régional et les matérialiser. Employer une véritable méthodologie participative (y compris cartographie participative) . Viser le développement économique fondé sur le système des concessions mais aussi l'innovation organisationnelle, la diversification productive, l'équité économique et la durabilité de la ressource forestière. | | | <u>Elaborer un Plan d'Aménagement participatif pour chaque territoire forestier</u> Avantage pour les organismes publics chargés de gérer le secteur forestier, comme pour les sociétés privées intéressées à investir dans ce secteur. Peut constituer la cible de l'appui apportée dans le cadre de la stratégie nationale REDD+. |
| | <u>Effectuer une étude sectorielle multipartenariale et participative</u> permettant l'identification d'activités, de zones d'activités et d'innovations, complémentaires voire substitutives aux concessions forestières : formation professionnelle, diversification économique, valeur ajoutée "pays", etc. - Prendre en considération l'information existante et les initiatives d'études similaires effectuées dans d'autres pays. - Délimiter des "territoires forestiers d'innovation" sur la base des institutions présentes ou à construire et des stratégies de développement endogène à préciser. | | <u>Identification et préformulation de programmes basés sur l'étude sectorielle.</u> Programmation de ces programmes et projets en coordination avec et entre les bailleurs et autres acteurs. | |

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
| <p>2. La reprise des investissements dans le secteur forestier permet la reprise des flux de revenus, de recettes fiscales et la création d'emplois.</p> | <p><u>Rétablir la sécurité dans les zones forestières commerciales.</u> <i>Indicateur: Démarrage de nouvelles concessions sur une base viable.</i></p> | <p><u>Analyser et valider les plans d'affaires des nouveaux concessionnaires.</u> <i>Indicateur: Les sociétés d'exploitation forestières transmettent leur plans d'affaire, alignés sur les normes en vigueur.</i></p> | | |
| | <p><u>Effectuer un audit technique et financier des entreprises forestières en tenant compte des dommages et des pillages subis durant la crise</u> <i>Indicateur: Signature d'accords réciproques, entre les parties prenantes (état, communautés et concessionnaires), portant sur un calendrier permettant aux entreprises forestières de s'acquitter des arriérés d'impôts envers les communautés locales.</i></p> | <p><u>Développer une stratégie d'assistance</u> Notamment un plan d'apurement progressif de tous les arriérés d'impôts.</p> | | |
| | | <p><u>Mettre en oeuvre des mesures visant à assainir la filière d'exploitation artisanale de bois d'oeuvre et bois énergie.</u> Tenant compte des forêts communautaires, des forêts de plantation et des processus de conversion des forêts vers des activités agricoles ou d'élevage <i>Indicateur : La filière artisanale des bois d'oeuvre et bois énergie est exploitée par des opérateurs régulièrement enregistrés et organisés.</i></p> | <p><u>Mettre en oeuvre des mesures pour réduire la concurrence entre les concessions forestières et l'exploitation artisanale de bois d'oeuvre/énergie</u> <i>Indicateur : Les coupes de bois se pratiquent dans le respect des prescriptions réglementaires réputées garantir une exploitation durable des concessions accordées.</i></p> | <p><u>Mettre en oeuvre des mesures en faveur de la création d'emplois et de l'acroissement des recettes fiscales provenant de la filières d'exploitation artisanale de bois d'oeuvre/énergie</u> <i>Indicateur : Les recettes fiscales, les emplois et autres bénéfices générés par le sous secteur d'exploitation artisanale de bois d'oeuvre sont sécurisés.</i></p> |
| | | <p><u>Réaliser une étude sur le coût à l'exportation et la fiscalité des produits ligneux de la RCA</u> <i>Indicateur: Rapport de l'étude disponible</i></p> | <p><u>Réaliser une étude approfondie sur les frais de mise à FOB Douala</u> <i>Indicateur: Rapport de l'étude disponible</i></p> | <p><u>Appuyer la création d'un guichet unique à l'exportation du bois centrafricain</u> <i>Indicateur: Guichet unique disponible</i></p> |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p><u>Mettre en place un dispositif opérationnel de collecte régulière des données des cours du bois et d'observation du marché international des produits en bois tropicaux.</u></p> <p>Base pour les travaux de revision des valeurs mercuriales et FOT</p> <p><i>Indicateur: Les données sont exploitables grâce à une collecte des données régulière.</i></p> | <p><u>Renforcer les capacités de l'Observatoire Economique de la Filière Bois et du Centre des Données Forestières</u> Dans le cadre des travaux de révision des valeurs mercuriales et FOT</p> | | <p><u>Organiser des événements de promotion de l'activité commerciale et industrielle du bois et de ses dérivés.</u></p> <p><i>Indicateur: Nombre de foires nationales et internationales organisées annuellement</i></p> |
| | <p><u>Mener une étude sur l'état de toutes les infrastructures de transport publiques et privées dans le secteur forestier.</u></p> <p><i>Indicateur: Identification d'actions prioritaires en vue de réduire les coûts de transport dans le secteur forestier.</i></p> | <p>Investir dans le réseau routier dans le secteur forestier --> voir CRT Composante 2, Routes et transports</p> | | |
| <p>3. Les activités forestières sont améliorées et diversifiées, et une spécialisation productive a lieu.</p> | <p><u>Développer un plan de revitalisation pour le secteur pour augmenter la valeur ajoutée.</u></p> <p>Concepts pour l'optimisation de l'exploitation forestière et l'amélioration du matériel de transformation; réalisation d'une étude de la chaîne de valeur sur l'ensemble des filières porteuses du secteur forestier.</p> <p><i>Indicateur: Identification d'actions prioritaires en vue d'améliorer la transformation du bois</i></p> | | | <p><u>Promouvoir et valoriser les essences secondaires.</u></p> <p><i>Indicateur: Augmentation du % de la production, exportation et consommation locale de bois</i></p> |
| | | | | <p><u>Promouvoir la transformation plus poussée du bois au niveau local à travers les différents maillons</u> (première, deuxième et troisième transformation). <i>Indicateur: Taux de transformation du bois de la première à la troisième transformation</i></p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>4. Les moyens de subsistance des communautés forestières évoluent de manière positive et les conflits entre concessionnaires et communautés forestières diminuent.</p> | <p><u>Soutenir les communautés forestières</u> Aide pour définir leurs propres priorités de développement. Aide pour acquérir les ressources financières auxquelles elles ont légalement droit. Promotion d'une bonne utilisation des taxes forestières désignées pour le développement local. <i>Indicateur: Nombre d'ateliers organisés, nombre de personnes participantes, nombre d'associations communautaires travaillant sur la thématique forestière, nombre d'initiatives locales.</i></p> | | |
| | | | <p><u>Realiser une étude de marché évaluant le potentiel des points de vente locaux et des PMI/PME locales.</u> <i>Indicateur: Rapport des études disponible</i></p> |
| | | | <p><u>Clarifier le cadre juridique des activités des forêts communautaires et des permis de coupe artisanale.</u> <i>Indicateur: Existence de premières forêts communautaires (signature d'accords de gestion avec l'État) et gérées de manière durable.</i></p> |
| <p>5. Les revenus issus des activités forestières durables s'accroissent.</p> | <p><u>Reprendre le processus FLEGT</u> pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts. <i>Indicateur: Délivrance des premiers permis FLEGT en 2021.</i></p> | | |
| | | | <p><u>Renforcer les capacités de l'Agence forestière (AGDRF) pour la mise en oeuvre et le suivi du processus FLEGT.</u> Intégrer, voire fusionner le Centre des Données Forestiers (CDF) et l'Observatoire Economique de la Filière Bois (OEFB). <i>Indicateur: Mise en oeuvre d'un cadre complet de gestion de la forêt conforme au processus FLEGT</i></p> |
| | <p>Préparation à REDD+ (FCPF) et préparer un plan d'investissement dans le cadre de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI). <i>Indicateur: Signature d'accords de don avec la Banque mondiale (en qualité de fiduciaire du FCPF) et achèvement du plan d'investissement REDD+.</i></p> | | <p><u>Développement et mise en oeuvre de projets dans le cadre du programme REDD+</u></p> |

Gestion des ressources naturelles renouvelables (hors sud-ouest)

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p>6. L'aménagement intégré et participatif des territoires des savanes forestières et aires protégées permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités.</p> | | | <p><u>Réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement des Territoires de Savane</u> Identifier les textes légaux et réglementaires manquants aux niveaux national et régional et les matérialiser. Employer une véritable méthodologie participative (y compris cartographie participative) Viser le développement économique fondé sur les systèmes de spécialisation locale, mais aussi l'innovation organisationnelle, la diversification productive, l'équité économique et la durabilité des ressources naturelles</p> | <p><u>Elaborer un Plan d'Aménagement participatif pour chaque territoire dans ou proche des aires protégées</u> Un plan complet d'utilisation des terres facilite la gestion de l'exploitation des ressources naturelles par l'administration, mais aussi les entreprises privées. Base pour l'appui apporté dans le cadre de la stratégie nationale REDD+.</p> |
| <p>7. Les revenus issus des activités d'exploitation durables des ressources naturelles s'accroissent.</p> | <p><u>Inventaire de biomasse et de stockage carbone dans les savanes boisées et les forêts sèches centrafricaines, en vue de REDD+, missions exploratoires</u></p> | <p><u>Inventaire de biomasse et de stockage carbone dans les savanes boisées et les forêts sèches centrafricaines, en vue de REDD+, préparation du projet</u></p> | <p><u>Inventaire de biomasse et de stockage carbone dans les savanes boisées et les forêts sèches centrafricaines, en vue de REDD+</u></p> | |
| | | | <p><u>Préparation de projets dans le cadre du programme REDD+</u></p> | |
| | <p><u>Renforcer les capacités des producteurs et ménages vulnérables à faire face au changement climatique et à restaurer les forêts et aires dégradées</u></p> | | | |
| | | | <p><u>Adopter le document stratégique des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)</u> <i>Source: Forum du secteur privé</i> <i>Indicateur: Document stratégique des PFNL disponible</i></p> | <p><u>Soutenir l'émergence de PME/PMI dans le sous secteur des PFNL</u> (chenilles, champignons, huile de Karité, Bambou de chine, etc.) et faune <i>Indicateur: Nombre d'opérateurs installé dans le sous secteur, avec permis artisanaux</i></p> |
| | <p><u>Mettre en oeuvre des mesures visant à assainir la filière viande brousse</u> <i>Indicateur: La filière viande brousse est exploitée par des opérateurs régulièrement enregistrés et organisés</i></p> | | <p><u>Mettre en oeuvre des mesures en faveur de la création d'emplois et de l'accroissement des recettes fiscales provenant de la filières viande brousse</u> <i>Indicateur: Des emplois sont créés; Les recettes fiscales générées par la filière viande de brousse sont portées à niveau au prorata des chiffres d'affaire réalisés.</i></p> | |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| | | | <p><u>Mettre en œuvre des mesures pour réduire la pression sur les ressources fauniques des sites voués à la chasse commerciale</u> Dans le cadre plus large du Schéma et des Plans d'aménagement <i>Indicateur: La densité et la diversité fauniques des sites valorisés sont maintenues à des niveaux compatibles à leur conservation et à leur exploitation durable.</i></p> | |
| | | | <p><u>Réaliser les inventaires fauniques</u> sur l'ensemble du territoire</p> | <p><u>Doter le Pays d'un Plan d'Aménagement faunique</u> fondé sur une approche paysage, ainsi que d'une charte d'investissement des paysages fauniques <i>Indicateur: Le plan d'Aménagement faunique est disponible</i></p> |
| | | | | <p><u>Développer et mettre en œuvre un plan d'actions pour stimuler la relance du tourisme cynnégétique</u> Dans le cadre de plans d'aménagement participatif du territoire <i>Indicateurs: La densité et la diversité fauniques des sites valorisés sont maintenues à des niveaux compatibles à leur conservation et à leur exploitation durables.</i></p> |
| <p>8. La gestion des déchets est améliorée.</p> | | <p><u>Améliorer la gestion des déchets</u> Valorisation des déchets urbains de Bangui avec une approche HIMO (pour faire face à la saturation de la décharge de Bangui) Valorisation des déchets dans les villes secondaires</p> | <p><u>Améliorer la gestion des déchets</u> Valorisation des déchets urbains de Bangui avec une approche HIMO (pour faire face à la saturation de la décharge de Bangui) Valorisation des déchets dans les villes secondaires</p> | <p><u>Améliorer la gestion des déchets</u> Valorisation des déchets urbains de Bangui avec une approche HIMO (pour faire face à la saturation de la décharge de Bangui) Valorisation des déchets dans les villes secondaires</p> |

| Sous-composante Industries extractives | | | | |
|--|---|---|---|--|
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. Les investissements dans le secteur minier industriel augmentent. | <u>Améliorer l'attractivité du secteur</u> Appui technique à la réforme du Code minier - cadre fiscal et réglementaire - catégories de permis - réglementations sociales et environnementales - suppression de la part de production gouvernementale obligatoire | <u>Améliorer l'attractivité du secteur</u> Ateliers et consultations sur le Code minier avant adoption | <u>Améliorer l'attractivité du secteur</u> Elaborer les textes d'application du Code minier | |
| | | <u>Améliorer la gestion des permis miniers</u> Audit des concessions et permis miniers octroyés et demandés | <u>Améliorer la gestion des permis miniers</u> Cadastre minier disponible en ligne | |
| | | | <u>Améliorer la gestion des permis miniers</u> Opérationnalisation du cadastre minier et du principe de premier venu premier servi | |
| | <u>Améliorer l'accès à l'information géoscientifique</u> Compilation des informations géologiques disponibles en RCA | <u>Améliorer l'accès à l'information géoscientifique</u> Acquisition de données géoscientifiques complémentaires (géophysique, géochimie, cartographie) | | <u>Améliorer l'accès à l'information géoscientifique</u> Acquisition de données géoscientifiques complémentaires (géophysique, géochimie, cartographie) Création d'une base de données consultable |
| 2. La formalisation, la productivité et les conditions de travail des activités minières artisanales sont améliorées. | <u>Elaborer une Stratégie de formalisation</u> | <u>Inciter à la formalisation - phase pilote</u> -Organisation des mineurs en coopératives -Formation des mineurs au Code minier -Aide à l'amélioration de la productivité -Aide à réduire les nuisances environnementales -Lien avec la microfinance et aide au retour dans l'agriculture | <u>Inciter à la formalisation - mise à l'échelle</u> | |
| | <u>Mettre en place un cadre fiscal et réglementaire incitatif</u> Appui technique à l'évaluation et la réforme du cadre fiscal et réglementaire (frais et taxes) - Cf. Réforme du Code minier ci-dessus | | | |

| | | | | |
|---|---|---|--|--|
| | <u>Assurer la conformité au processus de Kimberley</u> Renforcer les systèmes de collectes de données et contrôles internes - Berbérati Liquidation des stocks de diamants et d'or en conformité avec le SCPK | <u>Assurer la conformité au processus de Kimberley</u> Renforcer les contrôles internes - Berbérati Mise en place des contrôles internes - Zone conforme potentielle à Bria | <u>Assurer la conformité au processus de Kimberley</u> Mise en conformité SCPK à Bria | |
| 3. La gouvernance du secteur minier est améliorée. | <u>Effectuer une étude institutionnelle et organisationnelle du secteur</u> -Etat des lieux des services miniers | <u>Etablir un plan de mise en œuvre sur la base de l'étude institutionnelle</u> - Organisation du Service d'inspection minière - Définition d'un mode opératoire efficace et transparent pour une "police" des mines (mandat et ressources) | <u>Mettre en œuvre le plan de contrôle et de répression</u> - Opérationnalisation du Service d'inspection - Opérationnalisation de la "police" des mines | |
| | | <u>Effectuer un examen fonctionnel du ministère des Mines et de la Géologie (MMG) et l'USAF</u> | <u>Former le ministère à la négociation avec les investisseurs</u> | |
| | | <u>Améliorer la gestion des revenus</u> Appui technique à la collecte et distribution des revenus miniers, notamment au travers du Fonds de développement minier (FDM) | | |
| | Reprendre le processus ITIE -Renforcement des capacités de fonctionnement -Réactivation du site internet de l'ITIE-RCA -Ateliers de sensibilisation et de dissémination -Renforcement des capacités humaines -Réorganisation des dispositifs institutionnels de la mise en œuvre du processus en RCA | | Reprendre le processus ITIE -Renforcement des capacités de fonctionnement -Réactivation du site internet de l'ITIE-RCA -Ateliers de sensibilisation et de dissémination | |

Composante 2 : Réhabiliter et construire les infrastructures

Sous-composante Routes et transports

| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
|--|--|--|------|---|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| <p>1. Le désenclavement extérieur de la RCA permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.</p> <p>(Voir tableau de costing pour le séquençage exact des différents projets)</p> | | <p><u>Réaliser des études de faisabilité pour la construction des corridors routiers</u> -Route Bossembélé-Yaloké, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala -Route Sibut-Bambari-Bria-Am Da Fock, tronçon du Corridor Bangui-Nord Soudan</p> | | |
| | | <p><u>Réhabiliter les corridors de désenclavement extérieur</u> -Route Bossembélé-Yaloké, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala -Route Yaloké-Bossentélé, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala (début) -Route Bossentélé-Baoro, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala (début)</p> | | |
| | | <p><u>Construire la route Baoro-Bouar, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala</u></p> | | |
| | | | | <p><u>Construction du Corridor CD13 (Congo-Tchad)</u> -Route Bossembélé-Bédaoyo (début) -Rroute Bangui-Ngongo (frontière Congo) (début)</p> |
| | | <p><u>Réaliser des études de faisabilité des infrastructures fluviales</u> -Etudes pour la construction du port de Mongoumba/ Zinga</p> | | |
| | | <p><u>Réhabiliter les Platesformes fluviales</u> -Construction de six quais pour menues embarcations -Dragage de l'Oubangui</p> | | |
| <p>2. Le désenclavement intérieur permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.</p> | <p><u>Réaliser des études de faisabilité pour le revêtement des routes nationales</u> -Route Sibut Kaga Bandoro -Route Kaga Bandoro-Oudango -Route Mbaiki-Boda-Yaloké</p> | | | |
| | <p><u>Réaliser des études de faisabilité pour la réhabilitation des routes nationales et régionales en terre</u> -RR-PR: Bouar- Bozoum-Bossangoa- Dékoa- Grimari - Kouango -Dorsale oubanguienne Bangui-Mobaye-Ouango-Bangassou</p> | | | |
| | <p><u>Réaliser des études de faisabilité pour les ouvrages d'art majeurs sur les routes nationales, régionales et les corridors</u> -Etudes pour le remplacement des bacs par des ponts -Etudes de faisabilité pour la construction de quatre ponts majeurs en remplacement des bacs (Fafa, Bea, Bombala, Bounbou)</p> | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <u>Réhabiliter les routes nationales et régionales</u> -(i) Sibut-Kaga Bandoro, (ii) Kaga Bandoro-Ndélé (en cours), (iii) Kaga Bandoro-Batangafo, (iv) Sibut-Bambari, (v) Bambari-Bria, (vi) Bria-Birao, (vii) Bambari-Kouango, (viii) Bambari-Kongbo, tronçon du Corridor Bangui-Sud Soudan (Phase I), (ix) Kongbo-Bangassou, tronçon du Corridor Bangui-Sud Soudan (Phase II), (x) Bangassou-Obo, tronçon du Corridor Bangui-Sud Soudan (Phase III), (xi) Kongbo-Mobaye, (xii) Damara-Bouca, (xiii) Bouca-Batangafo-Frontière Tchad, (xiv) Bossembélé-Bossangoa, (xv) Bossempété-Bozoum, (xvi) Bouar-Bozoum-Bossangoa-Bouca, (xvii) Baoro-Carnot-Berberati-Gamboula, (xviii) Berberati-Nola-Bayanga, (xix) Yamando-Boda (4ème parallèle), (xx) Mbaïki-Boda-Yaloké. <i>Indicateur: 4 174 kilomètres dans les 16 préfectures</i> | | |
| | <u>Réhabilitation de Pistes Rurales</u> <i>Indicateur: 9 308 kilomètres dans les 16 préfectures</i> | | |
| | | | <u>Construire des ouvrages d'art</u> -Pont sur le cour d'eau Kadéï en remplacement du Bac treuil-moteur -Pont sur le cour d'eau Mambéré en remplacement du Bac -4 ponts majeurs en remplacement des bacs (Fafa, Bea, Bombala, Boungou) |
| | <u>Réhabiliter et construire les voiries de Bangui et des villes secondaires</u> | | |
| 3. Une amélioration de la desserte aérienne améliore la connectivité nationale et internationale. | | <u>Mettre aux normes l'aéroport international M'Poko</u> | |
| | | | <u>Réhabiliter 5 aérodrômes secondaires</u> -Bouar, Bossangoa, Bambari, Bozoum et Bangassou |
| 4. Le cadre institutionnel et la politique des transports permettent une bonne gestion et développement du secteur. | <u>Améliorer le fonctionnement du FER</u> -Elaboration et adoption d'un manuel d'opération du FER définissant la relation entre le METACD, le FER et l'ONM -Réalisation d'un audit du FER, incluant un état des lieux et un plan d'apurement des dettes entre le FER et l'ONM -Elaboration d'une stratégie d'augmentation des recettes du FER | | <u>Elaborer un plan pour augmenter les recettes du fonds d'entretien routier (FER) à 10 milliards de FCFA annuellement</u> <i>Indicateur:</i> <i>Le FER est en mesure de financer les coûts d'entretien pour une part croissante du réseau routier</i> |

| | | |
|--|---|--|
| | <u>Elaborer un schéma directeur des infrastructures routières et voies de transport</u> -Analyse de l'état actuel du réseau routier secondaire et début du processus de développement d'une base de données des routes | |
| | <u>Redéfinir une nouvelle politique d'entretien des infrastructures routières</u> | |
| | | <u>Elaborer une stratégie nationale pour le transport</u> <u>Mettre en œuvre de politiques visant à élargir l'accès au crédit des entrepreneurs privés dans le secteur routier</u> <u>Concept de renouvellement de la flotte</u> |
| | | <u>Libéraliser et promouvoir le secteur du transport fluvial</u> |
| | | <u>Construire 5 plateformes routières</u> |

Sous-composante Energie

| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
|--|--|--|---|--|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. L'accès à une électricité fiable est étendu. | <u>Réhabiliter les centrales hydro-électriques de Boali 1 et 2: Poursuite et fin des travaux</u> | <u>Projet d'interconnexion des réseaux électriques à partir du système hydroélectrique de Boali</u> -Réhabilitation et renforcement des réseaux HT et MT/BT | | |
| | <u>Effectuer l'agrandissement et travaux de sécurisation de Boali 2 pour doubler sa capacité</u> | | | |
| | <u>Augmenter les capacités de la centrale de Boali 3</u> Augmenter les capacités de 10MW | | | |
| | | | | <u>Construire un barrage hydroélectrique d'une capacité de production de 50-72 MW, région Lobaye Etudes et début des travaux</u> |
| | <u>Construire une centrale hydroélectrique sur le site de Dimoli, des réseaux associés et électrification des villes transfrontalières</u> | | | <u>Effectuer l'aménagement hydroélectrique du site de Dimoli</u> Début des travaux |
| | | | <u>Electrifier sept (07) localités de la RCA à partir de la Centrale Hydroélectrique de Mobayi en RDC</u> | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | | <u>Construire une centrale à biomasse de 5 MW à Bangui</u> -En développant une chaîne d'approvisionnement énergétique communautaire de la biomasse Etudes et début des travaux | |
| | <u>Réhabiliter et renforcer les capacités de production dans les villes de province</u> 16 chefs-lieux de préfectures et 30 sous-préfectures | | |
| | <u>Développement de capacités de production électrique décentralisées en milieu rural</u> Basé sur les énergies renouvelables (solaire, mini-hydraulique) Déploiement en synergie avec la fourniture de services sociaux ou administratifs | | |
| | <u>Réhabiliter et procéder à l'extension du réseau de Transport et Distribution</u> -Augmentation de la capacité de transport et du réseau de distribution à Bangui et dans les villes de province | | |
| 2. La performance de l'ENERCA est améliorée. | <u>Effectuer une étude diagnostic</u> | | <u>Améliorer la performance, la gouvernance et la redevabilité d'ENERCA</u> Renforcement de l'autonomie du Conseil d'administration d'ENERCA et clarification de ses rôles et responsabilités |
| | <u>Améliorer la performance, la gouvernance et la redevabilité d'ENERCA</u> -Renforcement de l'autonomie du Conseil d'administration d'ENERCA et clarification de ses rôles et responsabilités -Développement d'un contrat de performance pour le Plan d'Action détaillé de l'ENERCA; signature du contrat de performance entre ENERCA et le gouvernement | | |
| | <u>Superviser la mise en œuvre du Contrat de Performance et de la mise en œuvre du Plan d'Action</u> -Renforcement des capacités -Suivi et évaluation | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <u>Renforcer la viabilité financière d'ENERCA</u> Effacement des cumuls d'arriérés par les différentes agences et institutions gouvernementales | | | |
| | <u>Renforcer la viabilité financière d'ENERCA</u> Élaboration d'un plan de reprise financière pour ENERCA basé sur une séquence de mesures clairement définies, y compris revoir les tarifs de l'électricité sur la base d'une analyse du coût de service | | | |
| | <u>Elaborer une étude et un plan d'action pour réduire les pertes commerciales et améliorer le recouvrement des factures pour les clients du secteur public et privé</u> | <u>Renforcer la viabilité financière d'ENERCA</u> Installation de compteurs de prépaiement pour les clients résidentiels à Bangui ainsi que pour les entités publiques et semi-publiques, amélioration de la performance commerciale par déconnexion des mauvais payeurs | | |
| | <u>Réalisation de 100 000 branchements économiques</u> A Bangui et dans les villes de province (30 000 sur la période) | | | |
| | <u>Restaurer la confiance des clients envers ENERCA</u> Formulation et diffusion d'une stratégie transparente de gestion de la demande + communication | | | |
| 3. Le cadre politique, réglementaire et institutionnel pour les réseaux électriques en milieu urbain et pour les projets d'électrification rurale est renforcé. | <u>Préparer un nouveau cadre stratégique pour le secteur de l'énergie</u> Y compris plan directeur, programme d'investissement national en électricité et définition d'une stratégie décentralisée pour les régions que les réseaux n'atteindront pas dans un avenir proche | | | |
| | | <u>Approuver et diffuser le nouveau cadre stratégique pour le secteur de l'énergie</u> | <u>Opérationnalisation des plans spécifiques</u> (inclus dans la stratégie) pour l'ARSEC et l'ACER et pour la coordination de leurs activités avec le plan d'action d'ENERCA | |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| | | | | <u>Venir en appui aux initiatives du secteur privé pour assurer un accès à l'électricité innovant en dehors du réseau</u> Environnement plus favorable à une collaboration entre le secteur public, les entreprises privées et les communautés locales, application de normes techniques et de service minimales et recours à des mécanismes de financement appropriés. |
| | | <u>Révision du Code de l'électricité</u> | | <u>Elaborer une politique de promotion des énergies renouvelables</u> (y compris biomasse) |
| | | <u>Mettre en place un groupe de travail consultatif</u> Incluant des représentants des institutions publiques et des partenaires au développement pour une meilleure coordination du secteur | <u>Développer et mettre en oeuvre un programme de renforcement des capacités</u> Centré sur ENERCA, avec un appui complémentaire apporté à ARSEC et ACER | |
| Sous-composante Technologies de l'information et de la communication | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. La connectivité en milieu rural est améliorée. | <u>Améliorer la connectivité en milieu rural</u> Adoption en Conseil des Ministres d'une stratégie d'utilisation des ressources du fonds d'accès universel | <u>Améliorer la connectivité en milieu rural (phase pilote)</u> Proposer des incitations pour une infrastructure partagée (Partage des RAN ou fonds de service universel) + Centres communautaires TIC - électricité - informations - programmes communautaires, placés dans les bureaux de poste <i>Indicateur: 6 télécentres pilote</i> | <u>Améliorer la connectivité en milieu rural (phase 1)</u> Proposer des incitations pour une infrastructure partagée (Partage des RAN ou fonds de service universel) + Centres communautaires TIC - électricité - informations - programmes communautaires, placés dans les bureaux de poste <i>Indicateur: 9-14 nouveaux télécentres</i> | <u>Améliorer la connectivité en milieu rural (phase 2)</u> Proposer des incitations pour une infrastructure partagée (Partage des RAN ou fonds de service universel) + Centres communautaires TIC - électricité - informations - programmes communautaires, placés dans les bureaux de poste <i>Indicateur: 20-25 nouveaux télécentres</i> |
| 2. La connectivité internationale est améliorée. | | <u>Interconnecter le réseau</u> Memorandum of Understanding entre Etats (Cameroun, Congo, etc.) | | <u>Amélioration connectivité régionale entre RCA et Congo Brazzaville</u> suivant les modèles Open Access et Partenariat public-privé (PPP) |

| | | | | |
|---|--|--|---|---|
| | | <u>Améliorer la connectivité régionale entre RCA et Cameroun</u> Installation d'un câble de fibre optique suivant les modèles Open Access et Partenariat public-privé (PPP) | | |
| | | | | <u>Amélioration connectivité régionale entre RCA et Congo Brazzaville</u> Installation d'un câble de fibre optique suivant les modèles Open Access et Partenariat public-privé (PPP) (début des travaux) |
| | | | <u>Installer des centres communautaires TIC</u> Le long de la ligne, pour faire bénéficier les populations riveraines et éviter le pillage <i>Indicateur: 5 centres</i> | <u>Installer un câble de fibre optique</u> En liaison avec l'est du pays (Bambari, Bria) (début des études) |
| 3. Le cadre institutionnel et les institutions du secteur sont renforcées. | <u>Approuver la nouvelle loi sur les télécommunications</u> | <u>Approuver les décrets d'application de la nouvelle loi sur les communications électroniques</u> | | |
| | <u>Effectuer un audit sur la fiscalité du secteur des télécommunications et mettre en oeuvre une réforme de la fiscalité</u> | | | |
| | <u>Procéder au renforcement institutionnel</u> Evaluation d'impact de la réglementation Conduite d'un examen institutionnel du MPTNT et de l'ART | <u>Procéder au renforcement institutionnel</u> Evaluation d'impact de la réglementation Conduite d'un examen institutionnel du MPTNT et de l'ART | | |
| | | <u>Restructurer l'opérateur de téléphonie fixe Socatel</u> Adoption en Conseil des ministres d'une communication sur la restructuration de SOCATEL | <u>Restructurer l'opérateur de téléphonie fixe Socatel</u> Plan social et conseil en privatisation | |
| | | | | <u>Restructurer l'opérateur de téléphonie fixe Socatel</u> Mise en œuvre de la restructuration |
| | | | | |

Composante 3 : Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises, aux services financiers, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et à l'emploi)

Sous-composante *Climat des affaires*

| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
|--|--|---|--|---|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. La création d'entreprises et l'obtention de permis sont facilités. | | <p><u>Simplifier les procédures d'enregistrement</u> Réduire ou éliminer les seuils de capital obligatoire Supprimer le recours impératif au notaire lors de la constitution des sociétés à responsabilité limitée</p> | <p><u>Renforcer le guichet unique pour la délivrance des autorisations et permis requis</u></p> | <p><u>Déployer le guichet unique à Bambari et Berberati</u></p> |
| 2. Le coût des affaires est réduit. | | <p><u>Réduire les délais et coûts de transport de marchandises</u> Sécurisation du corridor Douala-Bangui en coordination avec les autorités camerounaises; élaboration de stratégies pour minimiser les coûts administratifs sur le principal axe commercial terrestre du pays</p> | | <p><u>Réduire les délais et coûts de transport de marchandises</u> Simplification des procédures douanières et formation des agents des douanes à la mise en oeuvre homogène des procédures</p> |
| | | | <p><u>Mettre en œuvre effectivement les directives de l'espace OHADA</u></p> | <p><u>Vulgariser les principes et procédures de l'OHADA</u></p> |
| | | <p><u>Améliorer l'exécution des contrats</u> Simplification des procédures judiciaires et formation de magistrats spécialisés en affaires</p> | | |
| | Amélioration de l'accès à l'électricité --> Voir CRT Composante 2, Electricité | | | |
| 3. Le programme d'amélioration du climat des affaires est élaboré de façon concertée. | <p><u>Favoriser le dialogue inclusif public - privé</u> Finaliser la mise en place du Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA)</p> | <p><u>Favoriser le dialogue inclusif public - privé</u> Tenue de la réunion annuelle du CMCAA</p> | | |
| | | <p><u>Elaborer un programme de réformes concerté par le CMCAA</u> -Fiscalité (Import/Export) -Foncier et Permis de construire -Accès aux crédits -Prévention et règlement des différends commerciaux</p> | <p><u>Mettre en œuvre le programme de réformes concerté</u> -Fiscalité (Import/Export) -Foncier et Permis de construire -Accès aux crédits -Prévention et règlement des différends commerciaux</p> | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | <u>Evaluer l'environnement des affaires pour les petites et moyennes entreprises</u> | | |
| | <u>Mettre en place une base de donnée statistique du commerce et de l'industrie</u> | | | |
| Sous-composante - Accompagnement des entreprises et développement des services financiers | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. Les PME et PMI sont professionnalisées. | <u>Reformuler le statut du CAPMEA</u> (Centre d'assistance des petites et moyennes entreprises et à l'artisanat) | <u>Opérationnaliser le CAPMEA</u> Renforcement des capacités administratives, comptabilité, gestion d'entreprise, montage de projets à soumettre aux banques | | <u>Installer des antennes du CAPMEA dans les grandes villes du pays</u> Berberati, Bangassou, Bouar, Bambari, Bossangoa, etc. |
| | | <u>Mettre en place du Centre de Gestion Agréé (CGA)</u> Renforcement des capacités administratives, comptabilité, gestion d'entreprise (pour le secteur informel) | <u>Expérimenter des CGA dans des régions pilotes</u> Renforcement des capacités administratives, comptabilité, gestion d'entreprise | <u>Installer des antennes du CGA dans les grandes villes du pays</u> Berberati, Bangassou, Bouar, Bambari, Bossangoa, etc. |
| 2. Le nombre des partenariats public-privé augmente. | | <u>Etudier la faisabilité de la création d'une zone industrielle à Boali</u> | <u>Concevoir un cadre de partenariat public-privé</u> Notamment pour appuyer le développement d'infrastructures | <u>Développer un portefeuille de projets de partenariats public-privé</u> Hiérarchisé en fonction des priorités |
| 3. L'accès au crédit est facilité. | | <u>Mettre en place un fonds de garantie</u> | | |
| | | <u>Améliorer le cadre juridique du secteur financier</u> Mise en place d'un cadre juridique plus incitatif pour les activités de capital-risque, crédit bail et d'affacturage | <u>Mettre en place un établissement financier chargé du crédit-bail</u> Capital majoritairement privé (participation des bailleurs à hauteur de 10% du capital) | |
| | | <u>Mettre en place une banque agricole et rurale</u> Capital majoritairement privé (participation des bailleurs à hauteur de 10% du capital) | | |

| | | | | |
|--|---|---|-------------|--|
| 4. Le sous-secteur de la microfinance se déploie sur tout le territoire et assure l'inclusion financière. | <u>Améliorer le cadre légal, réglementaire et institutionnel de la microfinance</u> | | | |
| | <u>Augmenter la diversification géographique et la diversification des produits</u> <i>Indicateur:</i> -Disponibilités de produits adaptés | <u>Augmenter la diversification géographique et la diversification des produits</u> Renforcer le déploiement des EMF <i>Indicateur:</i> -Meilleure inclusion financière, notamment des régions difficiles et des femmes -Meilleure couverture géographique de l'ensemble du pays -Disponibilités de produits adaptés | | |
| | <u>Améliorer la connaissance du secteur (clients, ONG)</u> | | | |
| | <u>Pérenniser les interventions des EMF en les professionnalisant</u> -Renforcement des capacités des EMF -Mise en œuvre du plan de redressement des EMF en difficulté -Information aux usagers | | | |
| | | <u>Renforcer l'intégration de la microfinance au secteur financier et accroître son accès aux ressources</u> -Accroissement du partenariat entre EMF, banques et assurances -Fonds de garantie pour financement bancaire -Fonds de garantie pour refinancement -Fonds d'appui pour EMF émergents | | |
| | <u>Renforcer les capacités des opérateurs du transfert d'argent</u> Soutien au déploiement dans toutes les régions du pays | | | |
| Sous-composante Formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi | | | | |
| Résultats stratégiques (output) : | Activités stratégiques | | | |
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 |
| 1. Une formation professionnelle adaptée augmente la main d'oeuvre qualifiée. | <u>Effectuer un état des lieux de la formation technique et professionnelle</u> Réactualiser l'étude de 2008 <i>Indicateurs: Cartographie des établissements, leur état, coût par étudiant, niche de marché des établissements privés, soutien nécessaire</i> | <u>Formuler, valider et disseminer une politique de la formation technique et professionnelle</u> Feuille de route pour la réhabilitation et la modernisation du sous-secteur en fonction des besoins du pays (stratégie commune aux Ministères de l'Éducation-MENESRS, de l'Agriculture-MADR, etc.) | | |
| | <u>Réactualiser le répertoire des métiers</u> | | | |
| | | <u>Evaluer la pertinence des contenus pédagogiques et des curricula</u> | | <u>Développer des passerelles entre les systèmes d'enseignement général et professionnel</u> |

| | | | |
|---|---|--|--|
| <u>Développer de nouveaux curricula, des programmes spécifiques de formation et des contenus pédagogiques adaptés aux besoins du marché du travail</u> | | | |
| -En concertation avec les partenaires de la formation professionnelle, notamment le secteur privé -Adaptés aux potentiels des différentes régions (en particulier agriculture, forêts et mines) -Utilisant le potentiel des TIC | | | |
| <u>Recruter et former les formateurs</u> | | | |
| Programme de renforcement des capacités des formateurs spécialisés En priorité focalisé sur les grappes de croissance (Agriculture, forêt, mines + infrastructures) | | | |
| | | <u>Doter les centres de formation professionnelle de matériel didactique adapté</u> -Référentiels de formation, outillage spécialisé pour métiers techniques <i>Indicateurs: centres publics, centres d'utilité publique, éventuellement aide aux centres privés pour les formations porteuses</i> | |
| <u>Réhabiliter les centres de formation technique et professionnelle formels</u> | | | |
| <i>Indicateurs:</i> -14 centres de formation pratique et professionnelle (CFPP) (Bangui, Mbaiki, Berberati, Bouar, Bozoum, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Ndélé, Bambari, Bangassou, etc.) -3 centres de formation technique agricole (Collège technique de développement rural CDTR, Collège technique d'élevage, Institut supérieur de développement rural de Mbaiki) -1 centre du Haut Commissariat à la jeunesse pionnière nationale (HCJPN) | | | |
| | | <u>Constuire et équiper un institut technique et professionnel à Bangui</u> Faisabilité et études | <u>Constuire et équiper un institut technique et professionnel à Bangui</u> Construction |
| | <u>Construire et équiper 2 lycées techniques professionnels</u> Faisabilité et études <i>Indicateur: 2 villes de province</i> | <u>Construire et équiper 2 lycées techniques professionnels</u> Travaux <i>Indicateur: 2 villes de province</i> | |
| | | <u>Construire et équiper 2 complexes scolaires régionaux techniques et professionnels</u> Faisabilité et études <i>Indicateur: 2 villes de province</i> | <u>Construire et équiper 2 complexes scolaires régionaux techniques et professionnels</u> Construction <i>Indicateur: 2 villes de province</i> |

| | | | | |
|--|--|---|--|---|
| | | | | <u>Etudier la faisabilité de création de centres de formation technique et professionnelle formels supplémentaires</u> -En priorité focalisé sur les grappes de croissance (Agriculture, forêt, mines + infrastructures) -Répartis sur tout le territoire |
| | | | | <u>Opérationnaliser le programme de formation technique et professionnelle pour la filière bois</u> -Formation du personnel d'exécution, dans une logique de formation permanente (expertise "nomade") -Formation de la maîtrise et des techniciens, dans une approche d'apprentissage en alternance (formation en alternance dans le Centre Forestier de Berbérati (CFB)) -Formation des cadres (partenariat entre le Centre CFB et les sections forestières de l'Institut Supérieur du Développement Rural (ISDR) de Mbaïki) |
| 2. Le soutien à l'entrepreneuriat permet une insertion réussie des jeunes et populations vulnérables. | <u>Déployer des programmes d'emplois d'urgence</u> Travaux publics selon les technologies HIMO+ sociaux (populations vulnérables et lié à une FP courte) Indicateurs: - 18 750 jeunes (pour projets HIMO "infra", à vocation productive --> Traité dans CRT Routes - pilier 3, composante 2, construction d'infrastructures pour Services sociaux, pilier 2, composante 2, etc.) | <u>Déployer des programmes d'emplois d'urgence</u> Travaux publics selon les technologies HIMO+ sociaux (populations vulnérables et lié à une FP courte) Indicateurs: - 13 125 jeunes de 15 à 24 (pour projets HIMO "infra", à vocation productive --> Traité dans CRT Routes - pilier 3, composante 2, construction d'infrastructures pour Services sociaux, pilier 2, composante 2, etc.) | <u>Déployer des programmes d'emplois d'urgence</u> Travaux publics selon les technologies HIMO+ sociaux (populations vulnérables et lié à une FP courte) Indicateurs: - 10 312 jeunes (pour projets HIMO "infra", à vocation productive --> Traité dans CRT Routes - pilier 3, composante 2, construction d'infrastructures pour Services sociaux, pilier 2, composante 2, etc.) | <u>Déployer des programmes d'emplois d'urgence</u> Travaux publics selon les technologies HIMO+ sociaux (populations vulnérables et lié à une FP courte) Indicateurs: -9 375 jeunes sur 2 ans (pour projets HIMO "infra", à vocation productive --> Traité dans CRT Routes - pilier 3, composante 2, construction d'infrastructures pour Services sociaux, pilier 2, composante 2, etc.) |
| | <u>Cartographier et recenser les besoins des jeunes en entrepreneuriat</u> | | | |
| | <u>Evaluer les besoins en programmes éducatifs courts de formation professionnelle pour les élèves les plus âgés déscolarisés à cause de la crise</u> Etude, tenant compte des aspirations des jeunes | | | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| <u>Déployer des programmes éducatifs courts de formation professionnelle / formation par apprentissage</u> -Durée formation 1-3 mois -Mise en œuvre: dans les centres existants; avec les centres de formation mobile (bus) -Distribution de kits <i>Indicateur: 1 000 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle ; (dont 500 femmes)</i> | <u>Déployer des programmes éducatifs courts de formation professionnelle / formation par apprentissage</u> -Durée formation 1-3 mois -Mise en œuvre: dans les centres existants; avec les centres de formation mobile (bus) -Distribution de kits <i>Indicateur: 1 500 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle ; (dont 600 femmes)</i> | <u>Déployer des programmes éducatifs courts de formation professionnelle / formation par apprentissage</u> -Durée formation 1-3 mois -Mise en œuvre: dans les centres existants; avec les centres de formation mobile (bus) -Distribution de kits <i>Indicateur: 2 000 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle ; (dont 1'000 femmes)</i> | <u>Déployer des programmes éducatifs courts de formation professionnelle / formation par apprentissage</u> -Durée formation 1-3 mois -Mise en œuvre: dans les centres existants; avec les centres de formation mobile (bus) -Distribution de kits <i>Indicateur: 8 000 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle ; (dont 4'000 femmes)</i> |
| <u>Redynamiser et relancer les activités du Centre de Formation et d'Insertion par Apprentissage (CFIA)</u> -Durée formation 1 ans <i>Indicateur: 30 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle</i> | <u>Redynamiser et relancer les activités du Centre de Formation et d'Insertion par Apprentissage (CFIA)</u> -Durée formation 1 ans <i>Indicateur: 45 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle</i> | <u>Redynamiser et relancer les activités du Centre de Formation et d'Insertion par Apprentissage (CFIA)</u> -Durée formation 1 ans <i>Indicateur: 60 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle</i> | <u>Redynamiser et relancer les activités du Centre de Formation et d'Insertion par Apprentissage (CFIA)</u> -Durée formation 1 ans <i>Indicateur: 240 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle</i> |
| <u>Valider le concept et l'ancrage institutionnel du projet d'entrepreneuriat en milieu rural de la CAEEFCPT (Chambre d'Agriculture)</u> | | | |
| <u>Soutenir et déployer le projet d'entrepreneuriat en milieu rural basé sur les coopératives</u> Mise en œuvre : CAEEFCPT <i>Indicateur:</i> - 1 plan d'affaires des sociétés coopératives est financé (sur 80 sur 7 ans) -200 fermiers agricoles sont formés (sur 100'000 sur 7 ans) -1 membre des équipes de gestion maîtrise le fonctionnement d'une société coopérative (sur 400 sur 7 ans) | <u>Soutenir et déployer le projet d'entrepreneuriat en milieu rural basé sur les coopératives</u> Mise en œuvre : CAEEFCPT <i>Indicateur:</i> - 3 plans d'affaires des sociétés coopératives sont financés (sur 80 sur 7 ans) -3'600 fermiers agricoles sont formés (sur 100'000 sur 7 ans) -14 membres des équipes de gestion maîtrisent le fonctionnement d'une société coopérative (sur 400 sur 7 ans) | <u>Soutenir et déployer le projet d'entrepreneuriat en milieu rural basé sur les coopératives</u> Mise en œuvre : CAEEFCPT <i>Indicateur:</i> - 8 plans d'affaires des sociétés coopératives sont financés (sur 80 sur 7 ans) -9'900 fermiers agricoles sont formés (sur 100'000 sur 7 ans) -40 membres des équipes de gestion maîtrisent le fonctionnement d'une société coopérative (sur 400 sur 7 ans) | <u>Soutenir et déployer le projet d'entrepreneuriat en milieu rural basé sur les coopératives</u> Mise en œuvre : CAEEFCPT <i>Indicateur:</i> -47 plans d'affaires des sociétés coopératives sont financés (sur 80 sur 7 ans) -59'300 fermiers agricoles sont formés (sur 100'000 sur 7 ans) -240 membres des équipes de gestion maîtrisent le fonctionnement d'une société coopérative (sur 400 sur 7 ans) |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | <u>Soutenir le programme d'entrepreneuriat "Espaces entreprises" de l'ACFPE</u> <i>Indicateur: 200 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 150 femmes)</i> | <u>Monter un programme d'insertion et d'entrepreneuriat rural et urbain + déployer en phase pilote</u> -Modules de gestion d'entreprise (montage de plans d'affaires, gestion) -Mise en relation avec établissements de microfinance pour crédit + fonds de garantie -Sur la base du programme "Espaces entreprises" <i>Indicateur: 300 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 150 femmes)</i> | <u>Déployer le programme d'insertion et d'entrepreneuriat rural et urbain</u> -Modules de gestion d'entreprise (montage de plans d'affaires, gestion) -Mise en relation avec établissements de microfinance pour crédit + fonds de garantie <i>Indicateur: 350 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 175 femmes)</i> | <u>Déployer le programme d'insertion et d'entrepreneuriat rural et urbain</u> -Modules de gestion d'entreprise (montage de plans d'affaires, gestion) -Mise en relation avec établissements de microfinance pour crédit + fonds de garantie <i>Indicateur: 1'500 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 750 femmes)</i> |
| 3. Un système d'intermédiation national efficace entre la formation et le marché du travail existe. | <u>Elaborer et mettre en oeuvre une politique (Schéma directeur) et un programme national de l'emploi et de la formation professionnelle</u> <i>Coût: 20 à 25 millions de FCFA</i> | <u>Mettre en oeuvre le programme national de l'emploi et de la formation professionnelle</u> | | |
| | <u>Elaborer la Stratégie Nationale de l'Emploi</u> | <u>Réformer le cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle</u> Formation continue, formation en alternance, apprentissage | | |
| | <u>Réformer et renforcer l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle (ACFPE)</u> Nouveaux rôles : -Formation des formateurs et leur perfectionnement -Contribution à l'élaboration de programme incluant un volet gestion d'entreprise -Appui au perfectionnement des méthodes didactiques -Identification de l'expertise nécessaire aux centres de FP -Identification des besoins de FP sur la base des besoins du marché du travail -Appui aux entreprises pour l'élaboration de plans de formation -Financement d'actions de formation | | | |
| | <u>Accroître la présence et la visibilité de l'ACFPE sur tout le territoire</u> <i>Indicateur: Réhabiliter Sibut, Bambari, Bangassou</i> | <u>Accroître la présence et la visibilité de l'ACFPE sur tout le territoire</u> <i>Indicateur: 6 nouveaux centres</i> | | |
| <u>Sensibiliser et orienter sur les débouchés et les besoins réels du marché du travail</u> <i>Indicateur: campagne + information continue auprès des parents, étudiants, demandeurs d'emploi, décideurs</i> | | | | |

| | | | |
|--|---|---|---|
| <u>Créer un Observatoire de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEFOP)</u> -Collecte d'informations sur les filières porteuses -Meilleure connaissance des marchés de l'emploi et de la FP -Identifier les blocages et les potentialités en matière d'emploi et de FP | | | |
| <u>Insérer des jeunes en entreprises par des contrats de stage "Emploi jeunes"</u> Indicateur: 250 jeunes; (dont 125 femmes) | <u>Insérer des jeunes en entreprises par des contrats de stage "Emploi jeunes"</u> Indicateur: 300 jeunes; (dont 150 femmes) | <u>Insérer des jeunes en entreprises par des contrats de stage "Emploi jeunes"</u> Indicateur: 400 jeunes; (dont 200 femmes) | <u>Insérer des jeunes en entreprises par des contrats de stage "Emploi jeunes"</u> Indicateur: 1'000 jeunes; (dont 500 femmes) |

ANNEXE 3

Évaluation des Coûts

Introduction à l'Annexe 3

1. **Les coûts de tous les besoins prioritaires identifiés par le RCPCA ont été évalués.** Ils sont énumérés dans un tableau synthétique du Rapport de synthèse (Annexe 2) et sont présentés en intégralité dans les tableaux de coûts détaillés ci-après. Les coûts sont calculés sur la base des chiffres fournis par les ministères compétents, les bailleurs de fonds, les agences humanitaires ou trouvés dans les documents de référence existants (stratégies sectorielles, etc.). Dans la mesure du possible, les coûts unitaires et le nombre de bénéficiaires/unités ont été utilisés dans la décomposition des coûts afin de pouvoir rapidement actualiser les chiffres en cas de besoin. Les coûts des projets ne sont inclus que lorsque ceux-ci répondent directement à une priorité identifiée, et seulement pour les composantes pertinentes des projets. Des estimations ont été dérivées de pays présentant les mêmes caractéristiques que la RCA lorsque les chiffres n'étaient pas disponibles. Pour ce qui est des activités censées se prolonger au-delà du plan quinquennal, notamment les projets d'infrastructure, seule la part des coûts devant être décaissée pendant les cinq années en question a été prise en compte. Enfin, les coûts incluent les frais estimatifs de mise en œuvre, qui pourront varier en fonction de la structure d'exécution sélectionnée et des conditions sécuritaires sur le terrain, le tout étant nécessairement fondé sur des suppositions à ce stade.

2. **Comment faut-il lire les tableaux de coûts ?**

- Les tableaux de coûts sont subdivisés en piliers (exemple pilier 3 – Assurer le relèvement et la relance des secteurs productifs), composantes (exemple composante 2 – Réhabiliter et construire les infrastructures), sous-composantes (exemple sous-composante 1 – Routes et moyens de communication) et résultats stratégiques (exemple résultat stratégique 2 – Le désenclavement intérieur permet une circulation largement facilitée personnes et des biens).
- La colonne 2 liste les activités stratégiques pour lesquelles les coûts sont évalués
- Les activités stratégiques sont affectées à une période (2017, 2018, 2019, 2020-2021 : voir colonne 3 à 6) selon les cadre de résultats transitoires présentés en Annexe 2.
- Les coûts annuels sont fournis en francs CFA dans les colonnes 7 à 10, alors que le total est fourni en francs CFA, dollars E.-U. et euros dans les colonnes 11 à 13.
- Dans la mesure du possible, les coûts ont été ventilés sur les cinq années du Plan en faisant preuve de réalisme, et en tenant compte du fait que pour certains secteurs ou type d'activité, la préparation de projet prendra du temps, et les premiers décaissements n'interviendront pas immédiatement et pourraient être modestes dans une première phase, avant mise à l'échelle. C'est pourquoi les coûts vont croissants au fil des cinq années du Plan pour de nombreuses activités.
- De plus, des indicateurs pour chaque activité sont détaillés dans la dernière colonne, lorsqu'ils sont disponibles. Ils précisent notamment les quantités ou le nombre de bénéficiaires, ou encore si l'activité se déroule exclusivement sur la durée du plan quinquennal ou si au contraire elle s'étale en partie au-delà des cinq ans (le cas échéant, la part des coûts amenée à être décaissées au-delà des cinq ans n'est pas comptabilisée dans le plan).

- Enfin, certaines indications dans les cellules précisent pourquoi l'activité a été comptabilisée avec un coût nul : (i) parce que l'activité devait être mentionnée dans deux composantes pour une meilleure compréhension, mais qu'elle est uniquement comptabilisée dans une autre composante (*mention → voir CRT composante X*), (ii) parce que l'activité est budgétisée de manière globale dans les 5 pour cent du coût total du RCPCA réservé pour le renforcement global de l'administration (*mention → comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration*), (iii) parce qu'il s'agit d'une dépense régaliennne, prise en charge par le budget national, avec appui éventuel de l'appui budgétaire des partenaires, et non comptabilisée dans le RCPCA (*mention → dépense régaliennne prise en charge par l'appui budgétaire*), et (iv) parce que le coût de l'activité est comptabilisé dans le Plan de réponse humanitaire (PRH), et donc non comptabilisé dans le RCPCA (*mention → pris en compte dans le Plan de réponse humanitaire – PRH*).

3. **Comme mentionné ci-dessus, il convient de noter qu'un PRH sera mis en œuvre de manière indépendante sur la période 2017–2019, qui coïncide avec les 3 premières années de mise en œuvre du RCPCA.** Des principes directeurs ont été dégagés afin de renforcer dès le départ l'articulation entre la réponse humanitaire (PRH) et la réponse en relèvement (RCPCA) pour minimiser les instances potentielles de duplication des interventions, et conséquemment s'assurer qu'il n'y avait pas de duplication des coûts (voir Rapport de synthèse, Chapitre 4, pour plus de détails).

Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation

Composante 1 : Soutenir la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés

Sous-composante:

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total Euros | Total Dollars | Indicateur |
|---|---|---------|------|------|-----------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 1.1. Le programme national de DDRR est accepté par toutes les parties prenantes et mises en œuvre | Désarmement des combattants | X | X | | | 590'000'000 | 0 | 0 | 0 | 590'000'000 | 899'445 | 1'000'000 | Nombre d'armes de guerre fonctionnelles et non fonctionnelles collectées auprès des 14 groupes armés désagrégés par groupe armé et localité d'intervention |
| | Démobilisation des combattants | X | X | | | 590'000'000 | 0 | 0 | 0 | 590'000'000 | 899'445 | 1'000'000 | Nombre de combattants éligibles démobilisés – par sexe, âge, groupe armé et région |
| | Neutralisation et destruction des armes de guerre et munitions collectées auprès des 14 groupes armés | X | X | | | 1'003'000'000 | 1'003'000'000 | 0 | 0 | 2'006'000'000 | 3'058'113 | 3'400'000 | Type et nombre d'armes de guerre fonctionnelle ou non neutralisées et détruites dans des conditions sécurisées |
| | Rapatriement des combattants étrangers | X | X | | | 590'000'000 | 0 | 0 | 0 | 590'000'000 | 899'445 | 1'000'000 | Nombre de combattants étrangers rapatriés par sexe, âge et pays |
| | Réinsertion des combattants | X | X | X | | 885'000'000 | 1'000'000 | 500'000 | 0 | 886'500'000 | 1'351'454 | 1'502'542 | Nombre de combattants éligibles – par sexe, âge, groupe armé et région- recevant une assistance intermédiaire (kits, aide psychosociale, contrôle médical) |
| | Réintégration communautaire des combattants | X | X | X | | 5'900'000'000 | 8'850'000'000 | 2'950'000'000 | 0 | 17'700'000'000 | 26'983'353 | 30'000'000 | Nombre de combattants éligibles -par sexe, âge, groupe armé, et région- réintégrés socialement et économiquement dans leurs communautés |
| | Appui aux groupes vulnérables (femmes associées aux groupes armés, ex-combattants handicapés et/ou traumatisés) | X | X | X | | 590'000'000 | 590'000'000 | 295'000'000 | 0 | 1'475'000'000 | 2'248'613 | 2'500'000 | Ratio des différents groupes vulnérables ciblés –par catégorie, sexe, âge et région |
| | Mise en œuvre coordonnée et pacifique du programme DDRR | X | X | X | | 590'000'000 | 590'000'000 | 413'000'000 | 0 | 1'593'000'000 | 2'428'502 | 2'700'000 | Structures de gestion et de coordination inclusive |
| | Evaluation inclusive de l'impact du processus DDRR | | | | X | 0 | 0 | 0 | 17'700'000 | 17'700'000 | 26'983 | 30'000 | Rapport d'impact approuvé et publié (y compris leçons apprises et mesures correctives adoptées) |
| Total: Résultats stratégiques 1.1 | | | | | | 10'738'000'000 | 11'034'000'000 | 3'658'500'000 | 17'700'000 | 25'448'200'000 | 38'795'353 | 43'132'542 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|---|
| 1.2. La violence communautaire est atténuée | Réduction de la violence communautaire (RVC) | X | X | X | | 2'950'000'000 | 2'950'000'000 | 2'950'000'000 | 0 | 8'850'000'000 | 13'491'676 | 15'000'000 | Nombre d'ex-combattants qui ne sont pas éligibles au DDR - par sexe, âge et région d'origine- engagés dans des activités de RCV avec les membres de leurs communautés. -3 000 à Bangui - 6 000 (+6 000 civils) dans les préfectures |
| | Total: Résultats stratégiques 1.2 | | | | | 2'950'000'000 | 2'950'000'000 | 2'950'000'000 | 0 | 8'850'000'000 | 13'491'676 | 15'000'000 | |
| 1.3. Les enfants sortis des groupes armés et enfants vulnérables sont réinsérés et réintégréés dans leurs communautés et familles | Organisation de la sortie des enfants associés aux groupes armés des différents mouvements | X | X | X | | 1'770'000'000 | 1'770'000'000 | 1'770'000'000 | 0 | 5'310'000'000 | 8'095'006 | 9'000'000 | Nombre des enfants sortis des groupes armés - par sexe, âge, groupe armé et région Cible 5 000 enfants |
| | Réinsertion et réintégration des enfants sortis des groupes armés et enfants vulnérables dans leurs communautés et familles, conformément aux Principes de Paris. | X | X | X | | 9'398'700'000 | 9'398'700'000 | 9'398'700'000 | 0 | 28'196'100'000 | 42'984'481 | 47'790'000 | Nombre des enfants réinsérés et réintégréés - par sexe, âge, groupe armé, communauté et région 17 700 enfants |
| | Total: Résultats stratégiques 1.3 | | | | | 11'168'700'000 | 11'168'700'000 | 11'168'700'000 | 0 | 33'506'100'000 | 51'079'487 | 56'790'000 | |
| Total Composante 1 | | | | | | 24'856'700'000 | 25'152'700'000 | 17'777'200'000 | 17'700'000 | 67'804'300'000 | 103'366'516 | 114'922'542 | |

Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation

Composante 2 : Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité

Sous-composante: Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts euros | Indicateur |
|---|--|---------|------|------|-----------|----------------------|----------------------|--------------------|-------------------|----------------------|--------------------|-------------------|---|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 2.1. Un cadre politico-stratégique pour la RSS est adopté | Adoption de la Politique Nationale de Sécurité | X | | | | 25'222'500 | 0 | 0 | 0 | 25'222'500 | 42'750 | 38'451 | Politique nationale de sécurité adoptée, publiée et diffusée |
| | Adoption et mise en œuvre d'un plan intérimaire d'intégration des combattants éligibles dans les corps en uniforme de la RCA | X | X | X | | 1'180'000'000 | 1'180'000'000 | 590'000'000 | 0 | 2'950'000'000 | 5'000'000 | 4'497'225 | |
| | Mise en place d'un Conseil Supérieur de la Sécurité et de la Défense Nationale (CSSDN) | | X | | | 0 | 8'850'000 | 0 | 0 | 8'850'000 | 15'000 | 13'492 | Loi adoptée, secrétariat mis en place, réunions régulières convoquées |
| | Réalisation d'une revue des finances publiques du secteur de la sécurité | X | | | | 80'000'000 | 0 | 0 | 0 | 80'000'000 | 135'593 | 121'959 | Rapport remis aux autorités |
| | Coordination, élaboration et adoption d'une stratégie nationale de RSS réaliste et financièrement soutenable | X | | | | 48'822'500 | 0 | 0 | 0 | 48'822'500 | 82'750 | 74'429 | Stratégie adoptée |
| | Développement de plans sectoriels de réforme prioritaires pour la défense, la sécurité intérieure et la justice | X | | | | 95'580'000 | 0 | 0 | 0 | 95'580'000 | 162'000 | 145'710 | Plans adoptés des Ministères de la Défense, de la Sécurité Intérieure et de la Justice |
| | Développement des plans sectoriels de réforme pour les finances publiques du secteur de la sécurité et douanes, eaux et forêts et aménagement du territoire, contrôle démocratique, renseignement, communication | | X | | | 0 | 318'600'000 | 0 | 0 | 318'600'000 | 540'000 | 485'700 | Plans de réforme adoptés par les institutions concernées |
| Total: Résultats stratégiques 2.1 | | | | | | 1'429'625'000 | 1'507'450'000 | 590'000'000 | 0 | 3'527'075'000 | 5'978'093 | 5'376'967 | |
| 2.2. Un contrôle démocratique du secteur de la RSS est mis en place | Formation et sensibilisation des membres de la Commission de Défense et de Sécurité (CDS) du Parlement sur leur rôle et maîtrise du dossier RSS | X | X | X | X | 33'925'000 | 5'900'000 | 33'925'000 | 11'800'000 | 85'550'000 | 145'000 | 130'420 | -Nombre des membres de la CDS formés -Nombre des recommandations de la CDS concernant les politiques et lois sur le RSS, et nombre d'interpellations des acteurs du secteur de la sécurité |
| | Information et sensibilisation de la Société Civile sur sa contribution dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité | X | X | X | X | 2'950'000 | 2'950'000 | 2'950'000 | 5'900'000 | 14'750'000 | 25'000 | 22'486 | Nombre de sessions d'information et d'organisations de la société civile représentées Cadre d'échanges entre la société civile et l'administration fonctionnel |
| | Information et sensibilisation des autorités locales sur leur rôle d'acteur du secteur de la sécurité | X | X | X | X | 37'760'000 | 37'760'000 | 37'760'000 | 75'520'000 | 188'800'000 | 320'000 | 287'822 | Nombre de Préfets, maires et notables formés |
| | Total: Résultats stratégiques 2.2 | | | | | | 74'635'000 | 46'610'000 | 74'635'000 | 93'220'000 | 289'100'000 | 490'000 | 440'728 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|-------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|---|
| 2.3 La capacité des autorités centrafricaines à mettre en œuvre la stratégie nationale des ALPC est assurée | Mise en place d'une commission nationale sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Commission ALPC se réunit |
| | Fonctionnement de la CNALPC et mise en œuvre de la stratégie ALPC et de lutte contre la prolifération des ALPC ainsi que les travaux d'infrastructure en lien avec la RSS | | X | X | | 0 | 1'969'566'320 | 907'566'320 | 0 | 2'877'132'640 | 4'876'496 | 4'386'140 | Nombre de réunions de la commission, Nombre de texte élaborés |
| | Transition vers une gestion nationale efficace des ALPC (contrôle, marquage, registres) et sensibilisation de la population civile par le gouvernement à la remise volontaire des ALPC | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'755'300'000 | 2'755'300'000 | 4'670'000 | 4'200'409 | Nombre d'initiatives de gestion ALPC par le gouvernement et Nombre d'ALPC recueillies de la population |
| | Élaboration du cadre légal de contrôle et de lutte contre la prolifération des ALPC | X | | | | 14'160'000 | 0 | 0 | 0 | 14'160'000 | 24'000 | 21'587 | Nombre de textes élaborés et approuvés |
| | Adoption de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Prolifération des ALPC | X | | | | 33'158'000 | 0 | 0 | 0 | 33'158'000 | 56'200 | 50'549 | Conférence régionale organisée avec les pays voisins de la RCA Atelier de travail pour la préparation de la Stratégie Nationale Nombre de personnes impliquées par institution dans la préparation de la Stratégie Nationale |
| | Total: Résultats stratégiques 2.3 | | | | | 47'318'000 | 1'969'566'320 | 907'566'320 | 2'755'300'000 | 5'679'750'640 | 9'626'696 | 8'658'684 | |
| 2.4. La Justice Militaire - Instrument de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'Etat de Droit- est rendue opérationnelle | Formulation et adoption du Code de Justice Militaire | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Code de Justice Militaire promulgué |
| | Organisation de campagnes de sensibilisation de la population au Code de Justice Militaire | X | X | X | X | 127'646'500 | 127'646'500 | 127'646'500 | 127'646'500 | 510'586'000 | 865'400 | 778'380 | Nombre de campagnes organisées par région |
| | Installation et équipement fonctionnel des Juridictions Militaires | | X | X | X | 964'261'200 | 964'261'200 | 964'261'200 | 0 | 2'892'783'600 | 4'903'023 | 4'410'000 | Nombre de Juridictions Militaires fonctionnelles établies par an et par région |
| | Formation initiale, continue, recyclage et perfectionnement des magistrats et greffiers, des servies d'enquête de la police et gendarmerie au Code de Justice Militaire et aux procédures pénales attenantes | X | X | X | X | 426'374'000 | 426'374'000 | 426'374'000 | 852'748'000 | 2'131'870'000 | 3'613'339 | 3'250'000 | "Projection pour la formation de 85 magistrats, de 70 greffiers et de 200 Officiers de Police Judiciaire, par an en 4 sessions par année. Nombre de magistrats, greffiers et assesseurs formés par an et par modules de formation" |
| | Réorganisation des Services Juridiques du Ministère de la Défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-Major des Armées | X | | | | 124'632'400 | 0 | 0 | 0 | 124'632'400 | 211'241 | 190'000 | Services fonctionnels pleinement intégrés dans la chaîne de commandement Liens structurels établis avec la Justice et les services de police et de gendarmerie |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|---|
| | Equipelement fonctionnel des Services Juridiques du Ministère de la Défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-Major des Armées | | X | X | X | 196'788'000 | 65'596'000 | 32'798'000 | 16'399'000 | 311'581'000 | 528'103 | 475'000 | |
| | Formation continue et recyclage des personnels des Services Juridiques du Ministère de la Défense et du Bureau des Affaires Juridiques de l'Etat-Major des Armées | X | X | X | X | 196'788'000 | 196'788'000 | 196'788'000 | 393'576'000 | 983'940'000 | 1'667'695 | 1'500'000 | Nombre de personnes formées par catégorie, sexe, âge et région Modules de formation dispensés |
| | Renforcement des mécanismes disciplinaires et des services d'instruction et de discipline militaire | X | X | X | X | 163'990'000 | 163'990'000 | 98'394'000 | 65'596'000 | 491'970'000 | 833'847 | 750'000 | Nombre des effectifs radiés ou sanctionnés pour raisons disciplinaire par catégorie, âge et région Mise à jour des effectifs des FACA par catégorie, sexe, âge et région Nombre de personnes sensibilisées aux droits de la défense |
| | Total: Résultats stratégiques 2.4 | | | | | 2'200'480'100 | 1'944'655'700 | 1'846'261'700 | 1'455'965'500 | 7'447'363'000 | 12'622'649 | 11'353'380 | |
| 2.5. Une stratégie de contrôle des frontières, des flux migratoires et des biens est adoptée et mise en œuvre | Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination pour la gestion des frontières | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Cellule interministérielle créée Membres de la cellule par institution, catégorie et sexe |
| | Création d'un corps chargé de la Police des Frontières | X | | | | 23'600'000 | 0 | 0 | 0 | 23'600'000 | 40'000 | 35'978 | Cadre légal et réglementaire adopté Nombre de postes et effectifs de la Police des frontières à établir par catégorie et région |
| | Adoption d'un plan national de réhabilitation et d'équipement des postes frontières, comprenant un plan de formation des effectifs | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Plan National de Développement de la Police des Frontières adopté Curriculum de formation spécialisée dans la gestion des frontières développé et adopté |
| | Réhabilitation et fonctionnement d'un Poste Frontière « Pilote » | | X | | | 306'800'000 | 0 | 0 | 0 | 306'800'000 | 520'000 | 467'711 | Poste de Frontière « Pilote » sélectionné par les autorités réhabilité et fonctionnel Effectif formé et déployé par catégorie et sexe |
| | Réhabilitation et équipement de 4 postes frontière | | | X | | 0 | 0 | 1'156'400'000 | 0 | 1'156'400'000 | 1'960'000 | 1'762'912 | Nombre de bâtiments réhabilités / construits fonctionnels et opérationnels - Effectif formé et déployé par poste, catégorie, sexe et région |
| | Transition vers une gestion nationale du Plan National de Développement de la Police des Frontières | | | | X | - | - | - | - | 0 | 0 | 0 | Nombre de bâtiments réhabilités / construits fonctionnels et opérationnels Effectif formé et déployé par poste, catégorie, sexe et région |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Formation continue des effectifs de défense, de sécurité intérieure et des douanes en gestion des frontières | | X | X | X | 0 | 47'200'000 | 47'200'000 | 94'400'000 | 188'800'000 | 320'000 | 287'822 | Modules de formation validés et intégrés dans le programme de l'Ecole de Police Nombre de personnes formées par corps des FDS, catégorie, cycle de formation, sexe et région |
| Total: Résultats stratégiques 2.5 | | | | | | 389'400'000 | 47'200'000 | 1'203'600'000 | 94'400'000 | 1'734'600'000 | 2'940'000 | 2'644'369 | |
| Total sous-composante: Réforme du Secteur de la Sécurité | | | | | | 4'141'458'100 | 5'515'482'020 | 4'622'063'020 | 4'398'885'500 | 18'677'888'640 | 31'657'438 | 28'474'127 | |
| Sous-composante: Réforme de la Défense | | | | | | | | | | | | | |
| 2.6. Le cadre légal et réglementaire de la Défense est révisé et adopté | Révision du cadre légal et réglementaire de la Défense (Organisation et statuts) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Mise en place d'une Commission inclusive pour la révision du cadre légal et réglementaire de la Défense Nombre de textes adoptés en conformité du cadre légal national et standards internationaux |
| | Elaboration et adoption d'un Livre Blanc de la Défense | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Livre Blanc adopté |
| | Adoption de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | LOPM promulguée |
| Total: Résultats stratégiques 2.6 | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 2.7. La gestion des ressources humaines de la Défense est rationalisée et assainie | Renforcement de la chaîne de commandement à travers la définition de procédures opérationnelles pour son organisation et contrôle | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Procédures opérationnelles définies et diffusées |
| | Assainissement des effectifs (mises à la retraite, inaptitude physique ou morale, reconversion) | X | X | | | 3'935'760'000 | 1'311'920'000 | 0 | 0 | 5'247'680'000 | 8'894'373 | 8'000'000 | Nombre de personnels radiés par catégorie, sexe, âge et région |
| | Révision des plans de carrière et mise en œuvre d'une gestion rationnelle des personnels (évaluation des compétences et des performances, plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées) | | X | X | X | 0 | 141'600'000 | 141'600'000 | 283'200'000 | 566'400'000 | 960'000 | 863'467 | Nombre des effectifs dégagés par catégorie, sexe, âge et région Nombre d'intégrations, réintégrations/recrutements, par catégorie, sexe, âge et région Tableaux d'avancements, nominations par catégorie, sexe, âge, composition régionale |
| Total: Résultats stratégiques 2.5 | | | | | | 3'935'760'000 | 1'453'520'000 | 141'600'000 | 283'200'000 | 5'814'080'000 | 9'854'373 | 8'863'467 | |
| 2.8 Les infrastructures essentielles de la Défense sont réhabilitées | Lancement et finalisation de la réhabilitation des camps BSS, RDOT, et Béal pour le casernement des FACA | X | X | | | 787'152'000 | 393'576'000 | 0 | 0 | 1'180'728'000 | 2'001'234 | 1'800'000 | Nombre de bâtiments réhabilités Taux de casernement |
| | Réhabilitation de la Garnison de Bouar pour le casernement des FACA | X | | | | 2'558'244'000 | 0 | 0 | 0 | 2'558'244'000 | 4'336'007 | 3'900'000 | Nombre de bâtiments réhabilités |
| | Finalisation de la réhabilitation et équipement fonctionnel de la garnison de Bouar | | X | | | 0 | 1'311'920'000 | 0 | 0 | 1'311'920'000 | 2'223'593 | 2'000'000 | Ratio des bâtiments réhabilités Nombre et type d'équipements mis en place |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Finalisation de la réhabilitation et équipement fonctionnel des centres d'instructions du camp Kassaï et du Camp Leclerc | X | | | | 1'574'304'000 | 0 | 0 | 0 | 1'574'304'000 | 2'668'312 | 2'400'000 | Taux d'occupation des camps |
| | Construction et équipement fonctionnel de deux (2) garnisons supplémentaires par an sur 3 ans conformément à la Loi de Programmation Militaire | | X | X | X | 0 | 3'261'479'693 | 3'261'479'693 | 1'408'275'276 | 7'931'234'663 | 13'442'771 | 12'091'034 | Nombre de bâtiments construits Nombre et type d'équipements mis en place |
| | Total: Résultats stratégiques 2.6 | | | | | 4'919'700'000 | 4'966'975'693 | 3'261'479'693 | 1'408'275'276 | 14'556'430'663 | 24'671'916 | 22'191'034 | |
| 2.9. Sept (7) Bataillons d'Infanterie et un (1) Bataillon Amphibie sont formés, équipés et opérationnels | Instruction et entraînement opérationnel avec création progressive de 2 Bataillons d'Infanterie Territoriale (BIT) | X | | | | 42'518'015 | 0 | 0 | 0 | 42'518'015 | 72'064 | 64'818 | Nombre de cadres et d'hommes de troupe formés par catégorie, sexe, âge et région Nombre de compagnies formées |
| | Instruction et entraînement opérationnel avec création progressive de 2 Bataillons d'Infanterie Territoriale (BIT) supplémentaires par an sur 2 ans (2018 – 2019) | | X | X | | 0 | 44'164'737 | 44'164'737 | 0 | 88'329'475 | 149'711 | 134'657 | Nombre de cadres et d'hommes de troupe formés par catégorie, sexe, âge et région Nombre de compagnies formées |
| | Instruction et entraînement opérationnel d'1 BIT additionnel et d'1 Bataillon Amphibie | | | | X | 0 | 0 | 0 | 44'164'737 | 44'164'737 | 74'855 | 67'328 | Nombre de cadres et d'hommes de troupe formés par catégorie, sexe |
| | Acquisition des moyens de communication et de transmission nécessaires à la chaîne de commandement des bataillons | X | X | X | X | 262'384'000 | 262'384'000 | 262'384'000 | 262'384'000 | 1'049'536'000 | 1'778'875 | 1'600'000 | Moyens de communication et de transmission opérationnels |
| | Fourniture de l'équipement nécessaire à l'entraînement des BIT progressivement formées (armement, véhicules, fonctionnement) puis à l'opérationnalisation progressive et encadrée de ces unités | X | X | X | X | 2'623'840'000 | 2'623'840'000 | 2'623'840'000 | 2'623'840'000 | 10'495'360'000 | 17'788'746 | 16'000'000 | Nombre de compagnies opérationnelles |
| | Total: Résultats stratégiques 2.7 | | | | | 2'928'742'015 | 2'930'388'737 | 2'930'388'737 | 2'930'388'737 | 11'719'908'227 | 19'864'251 | 17'866'803 | |
| 2.10. Le système de formation initiale et continue des FACA est remis en état | Elaboration d'un plan de formation sur 5 ans | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Plan de formation adopté |
| | Formation continue, recyclage, perfectionnement des officiers et sous-officiers | X | X | X | X | 263'859'800 | 605'909'800 | 605'909'800 | 605'909'800 | 2'081'589'200 | 3'528'117 | 3'173'348 | Nombre de cadres formés par catégorie, sexe, âge et région |
| | Formation initiale des recrues et intégrés | X | X | X | X | 548'390'000 | 569'090'000 | 569'090'000 | 569'090'000 | 2'255'660'000 | 3'823'153 | 3'438'716 | Nombre de pax formés par catégorie, sexe, âge et région |
| | Total: Résultats stratégiques 2.8 | | | | | 812'249'800 | 1'174'999'800 | 1'174'999'800 | 1'174'999'800 | 4'337'249'200 | 7'351'270 | 6'612'064 | |
| Total sous-composante: Réforme de la Défense | | | | | | 12'596'451'815 | 10'525'884'230 | 7'508'468'230 | 5'796'863'814 | 36'427'668'090 | 61'741'810 | 55'533'368 | |
| Sous-composante: Réforme de la Sécurité Intérieure | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--------------------|--------------------|-------------------|------------|--------------------|----------------|----------------|--|
| 2.11. Le Cadre Légal et réglementaire de la Sécurité Intérieure est révisé et adopté | Révision du cadre légal et réglementaire des Forces de Sécurité Intérieure (structure, organisation, recrutements, carrière, statut et discipline) | X | X | X | X | 116'230'000 | 51'330'000 | 51'330'000 | 0 | 218'890'000 | 371'000 | 333'694 | Nombre, qualité et harmonisation des textes adoptés Positionnement institutionnel de la Gendarmerie définitivement arrêté Zones de compétence territoriale clarifiée entre la Police Nationale et la Gendarmerie Règle de péréquation adoptée (taux de subordonnés par rapport à l'encadrement) Dotation mandataire par l'Etat des uniformes officiels et différenciés de la Police et de la Gendarmerie |
| | Total: Résultats stratégiques 2.11 | | | | | 116'230'000 | 51'330'000 | 51'330'000 | 0 | 218'890'000 | 371'000 | 333'694 | |
| 2.12. La gestion des ressources humaines de la Sécurité Intérieure est rationalisée et assainie | Enregistrement et vérification des effectifs de la Police et de la Gendarmerie | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Nombre de dossiers reconstitués Mécanisme de vérification en place Nombre des effectifs vérifiés par Corps, catégorie, sexe et région Total des effectifs détenteurs d'une carte biométrique |
| | Mise en place d'un système biométrique pour la gestion des effectifs de la Police et de la Gendarmerie | | X | | | 0 | 118'000'000 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | Système biométrique mis en place Base de données fiable remise à jour mensuellement |
| | Mise en place d'un système d'alignement des fonctions et des grades, et de développement des plans de carrière dans la Police et la Gendarmerie | X | X | | | 100'300'000 | 147'500'000 | 0 | 0 | 247'800'000 | 420'000 | 377'767 | Système opérationnel pour l'ajustement des grades aux responsabilités exercées Système opérationnel pour d'évaluation des compétences et performances Tableaux d'avancements et de nominations par catégorie, sexe, âge et région |
| | Total: Résultats stratégiques 2.12 | | | | | 129'800'000 | 265'500'000 | 0 | 0 | 395'300'000 | 670'000 | 602'628 | |
| 2.13. Les infrastructures essentielles de la Sécurité Intérieure sont réhabilitées pour assurer une capacité opérationnelle minimale de la Police | Evaluation de tous les locaux administratifs conformément à la structure organisationnelle révisée de la Police et de la Gendarmerie pour atteindre les capacités opérationnelles minimales en 5 ans et élaboration d'un plan de réhabilitation et d'équipement fonctionnel | X | X | X | X | 14'750'000 | 14'750'000 | 14'750'000 | 29'500'000 | 73'750'000 | 125'000 | 112'431 | Evaluation et plans réalisés |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| Initiative de la Police et de la Gendarmerie sur 5 ans | Réhabilitation et équipement fonctionnel des commissariats et Brigades dans les 16 Préfectures | X | X | X | X | 1'239'000'000 | 1'203'600'000 | 1'309'800'000 | 3'752'400'000 | 7'504'800'000 | 12'720'000 | 11'440'942 | Nombre de bureaux, Commissariats, Postes de Police, Groupements, Compagnie et Brigades réhabilités et opérationnels par an, corps, et région Nombre de sondages de terrain réalisés pour mesurer l'état d'avancement du plan de réhabilitation (C-SMART) et des mesures correctives mise en œuvre |
| | Réhabilitation fonctionnelle de base de l'Ecole de Gendarmerie | X | X | | | 590'000'000 | 590'000'000 | 0 | 0 | 1'180'000'000 | 2'000'000 | 1'798'890 | Taux de réhabilitation et d'équipement fourni réalisé Taux de réhabilitation opérationnelle de l'Ecole de Gendarmerie |
| | Total: Résultats stratégiques 2.13 | | | | | 1'843'750'000 | 1'808'350'000 | 1'324'550'000 | 3'781'900'000 | 8'758'550'000 | 14'845'000 | 13'352'262 | |
| 2.14. Les forces de la Sécurité Intérieure sont formées et équipées | Elaboration d'un plan de formation initiale, continue et spécialisée sur 5 ans | X | | | | 9'440'000 | 0 | 0 | 0 | 9'440'000 | 16'000 | 14'391 | Plan de formation adopté Etat des lieux de la capacité existante dans la Police et la Gendarmerie en formateurs par spécialisation et curricula |
| | Formation initiale de 500 nouvelles recrues sur 18 mois à raison de 3 cycles de formation pour successivement 200,200 et 100 nouveaux effectifs | | X | X | | 0 | 898'766'470 | 449'383'530 | 0 | 1'348'150'000 | 2'285'000 | 2'055'232 | Curricula de formation initiale développés Pool de formateurs reconstitué Nombre de nouvelles recrues formées par catégorie, sexe, âge et région Frais de vacation assurés par l'Etat |
| | Formation continue, recyclage et perfectionnement de 3,600 effectifs de la Police et de la Gendarmerie sur une période de 36 mois à raison de 100 éléments par session de formation | | X | X | | 0 | 257'633'530 | 128'816'470 | 0 | 386'450'000 | 655'000 | 589'137 | Pool de formateurs reconstitué Nombre d'effectifs formés par catégorie, sexe, âge et région Frais de vacation assurés |
| | Formation spécialisée de 1,200 effectifs de la Police et de la Gendarmerie à raison de 12 sessions de formation par trimestre sur une période de 36 mois | | X | X | | 0 | 196'666'470 | 98'333'530 | 0 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | Pool de formateurs reconstitué Nombre d'effectifs formés par spécialisation, catégorie, sexe, âge et région Frais de vacation assurés |
| | Mise en œuvre des besoins prioritaires en équipement des effectifs opérationnels de la Police et de la Gendarmerie | X | X | X | X | 737'500'000 | 1'091'500'000 | 1'445'500'000 | 5'369'000'000 | 8'643'500'000 | 14'650'000 | 13'176'871 | Plan de rééquipement de la Police et de la Gendarmerie adopté |
| | Total: Résultats stratégiques 2.14 | | | | | 746'940'000 | 2'444'566'470 | 2'122'033'530 | 5'369'000'000 | 10'682'540'000 | 18'106'000 | 16'285'353 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|--|
| 2.15. Les infrastructures, équipements, moyens de transport, frais de fonctionnement et de maintenance de la Police et de la Gendarmerie sont gérés de manière continue, transparente et fiable | Renforcement des structures de contrôle interne et d'inspection disciplinaire dans la Police et la Gendarmerie | X | X | X | | 29'736'000 | 29'736'000 | 29'736'000 | 0 | 89'208'000 | 151'200 | 135'996 | Code d'éthique et de déontologie commun élaboré et diffusé Nombre de dossiers disciplinaires traités par an Nombre de dossiers disciplinaires transmis à l'Inspection Générale de la Police et de la Gendarmerie Nombre de mesures disciplinaires prises et mises en œuvre par catégorie, sexe et région Mesures disciplinaires documentées publiées à l'interne Nombre d'effectifs formés à la déontologie corporative par catégorie, sexe et région |
| | Mobilité des Inspecteurs | | X | | | 0 | 141'600'000 | 0 | 0 | 141'600'000 | 240'000 | 215'867 | |
| | Renforcement des services administratifs/financiers et logistiques de la Direction Générale de la Police et de la Direction Générale de la Gendarmerie | X | X | X | | 1'339'536'000 | 505'512'000 | 505'512'000 | 0 | 2'350'560'000 | 3'984'000 | 3'583'389 | Recrutement de professionnels chargé des finances et de la logistique Rétablissement des emplois réservés pour la gestion des parcs automobiles et des équipements Audits annuels sur la gestion de la Police et de la Gendarmerie |
| | Total: Résultats stratégiques 2.15 | | | | | 1'369'272'000 | 676'848'000 | 535'248'000 | 0 | 2'581'368'000 | 4'375'200 | 3'935'252 | |
| Total sous-composante: Réforme de la Sécurité Intérieure | | | | | | 4'205'992'000 | 5'246'594'470 | 4'033'161'530 | 9'150'900'000 | 22'636'648'000 | 38'367'200 | 34'509'190 | |
| Total composante 2 | | | | | | 20'943'901'915 | 21'287'960'720 | 16'163'692'780 | 19'346'649'314 | 77'742'204'730 | 131'766'449 | 118'516'685 | |

| Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---------|------|------|--------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|--|
| Composante 3 : Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-composante: Lutte contre l'impunité | | | | | | | | | | | | | |
| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts euros | Indicateur |
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 3.1. La Cour Pénale Spéciale est opérationnelle | Nomination, prise en charge et formation des membres nationaux et internationaux de la Cour Pénale Spéciale (CPS) pour la phase d'instruction et de poursuites (Procureur, Juges d'instruction et Greffiers) | x | x | x | x | 580'000'000 | 580'000'000 | 490'100'000 | 980'200'000 | 2'630'300'000 | 4'458'136 | 4'009'848 | Inventaire des crimes graves et violations des droits de l'Homme commis pendant les périodes de crises Nombre de crimes commis par catégorie, par victimes identifiées et connues |
| | Nomination, prise en charge et formation des membres nationaux et internationaux de la Cour Pénale Spéciale (CPS) pour la phase de jugement | | | x | x | 0 | 0 | 464'000'000 | 928'000'000 | 1'392'000'000 | 2'359'322 | 2'122'081 | Nombre de poursuites exercées et jugements rendus par catégorie de crime |
| | Fonctionnement régulier de la CPS (coûts administratifs, logistiques, personnel, IT, etc.) | x | x | x | x | 600'000'000 | 600'000'000 | 600'000'000 | 1'200'000'000 | 3'000'000'000 | 5'084'746 | 4'573'450 | Nombre de jugements rendus en conformité des standards et des normes internationaux par catégorie de crime, sexe, âge des coupables Disponibilité des rapports de la CPS |
| | Frais d'enquête et d'investigation | x | x | x | x | 435'000'000 | 435'000'000 | 435'000'000 | 870'000'000 | 2'175'000'000 | 3'686'441 | 3'315'751 | |
| | Nomination, prise en charge et formation des officiers de police judiciaire et autres | x | x | x | x | 300'000'000 | 450'000'000 | 600'000'000 | 1'200'000'000 | 2'550'000'000 | 4'322'034 | | |
| | Mise en place et fonctionnement des mécanismes de protection des victimes et témoins | x | x | x | x | 348'000'000 | 348'000'000 | 348'000'000 | 551'000'000 | 1'595'000'000 | 2'703'390 | | |
| | Sensibilisation et monitoring des activités de la CPS | x | x | x | x | 290'000'000 | 290'000'000 | 290'000'000 | 580'000'000 | 1'450'000'000 | 2'457'627 | 2'210'501 | |
| | Réhabilitation et maintenance des infrastructures physiques nécessaires au fonctionnement de la CPS | x | x | x | x | 696'000'000 | 174'000'000 | 174'000'000 | 348'000'000 | 1'392'000'000 | 2'359'322 | | |
| | Sécurisation de la CPS et de son personnel | x | x | x | x | 832'634'080 | 638'000'000 | 638'000'000 | 1'276'000'000 | 3'384'634'080 | 5'736'668 | 5'159'818 | |
| | Représentation légale des victimes et des accusés incluant le développement et la mise en oeuvre d'un système d'assistance judiciaire | x | x | x | x | 377'000'000 | 203'000'000 | 300'000'000 | 600'000'000 | 1'480'000'000 | 2'508'475 | 2'256'235 | |
| | Prise en charge des victimes et témoins de graves violations de droits de l'Homme, y compris les Violences Basées sur le Genre (VBG) | | x | x | x | 2'755'000 | 275'500'000 | 275'500'000 | 551'000'000 | 1'104'755'000 | 1'872'466 | 1'684'180 | |
| Total: Résultats stratégiques 3.1 | | | | | | 4'461'389'080 | 3'993'500'000 | 4'614'600'000 | 9'084'200'000 | 22'153'689'080 | 37'548'626 | 33'772'927 | |
| Total sous-composante Lutte contre l'Impunité | | | | | | 4'461'389'080 | 3'993'500'000 | 4'614'600'000 | 9'084'200'000 | ##### ## | 37'548'626 | 33'772'927 | |
| Sous-composante: La Protection des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|--|---|
| 3.2. La Commission Nationale des droits de l'Homme est mise en place et est opérationnelle | Elaboration et adoption de la loi portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CHDHLF) | X | | | | 84'960'000 | 0 | 0 | 0 | 84'960'000 | 144'000 | 129'520 | Loi promulguée |
| | Désignation des membres de la CNDHLF | X | | | | 14'160'000 | 0 | 0 | 0 | 14'160'000 | 24'000 | 21'587 | Les membres de la CNDHLF sont désignés selon des critères d'indépendance, compétence, moralité et représentativité régionale |
| | Mise en place de la CNDHLF | X | | | | 3'247'981'000 | 0 | 0 | 0 | 3'247'981'000 | 5'505'053 | 4'951'492 | |
| | Fonctionnement de la CNDHLF | | X | X | X | 0 | 2'043'240'000 | 2'043'240'000 | 4'086'480'000 | 8'172'960'000 | 13'852'475 | 12'459'540 | |
| | Identification des mesures pour le transfert progressif du financement de la CNDHLF sur le budget de l'Etat | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Allocation pluriannuelle approuvée |
| | Formation initiale des membres de la CNDHLF | X | | | | 10'620'000 | 0 | 0 | 0 | 10'620'000 | 18'000 | 16'190 | Nombre de membres de la CNDHLF par région formés dans les textes fondamentaux des Droits de l'Homme et sur le fonctionnement de la CNDHLF |
| | Formation continue et thématique des membres de la CNDHLF | | X | X | X | 0 | 28'886'400 | 28'886'400 | 57'772'800 | 115'545'600 | 195'840 | 176'147 | |
| | Elaboration et validation inclusive de la Stratégie Nationale de la CNDHLF et de son Plan d'action | X | | | | 115'050'000 | 0 | 0 | 0 | 115'050'000 | 195'000 | 175'392 | Stratégie et Plan d'action adoptés Nombre de représentants des autorités nationales, de la société civile, des organisations des DH + femmes et Jeunes, et des media ayant participé à l'élaboration et validation de la stratégie nationale de la CHDHLF |
| | Mise en œuvre de la stratégie nationale par la CNDHLF et ses démembrés | | X | X | X | 0 | 2'519'300'000 | 2'519'300'000 | 5'038'600'000 | 10'077'200'000 | 17'080'000 | 15'362'522 | Nombre de réunions mensuelles organisées à Bangui et dans les 16 préfectures pour diffuser l'état des lieux en matières de droits de l'Homme (i) aux autorités locales et préfectorales, et (ii) aux représentants de la société civile, des organisations des droits |
| | Formation des membres du Comité interministériel de rédaction des rapports nationaux aux organes des traités internationaux | X | X | | | 20'296'000 | 20'296'000 | 0 | 0 | 40'592'000 | 68'800 | 61'882 | Au moins 2 rapports nationaux soumis par an sur 2 ans (2017 – 2018) en vue du retard accusé Ratio annuel des obligations honorées par la RCA vis-à-vis des organes des conventions |
| | Formation des membres du Comité interministériel de rédaction des rapports nationaux aux organes des traités internationaux ratifiés | | | X | X | 0 | 0 | 20'296'000 | 20'296'000 | 40'592'000 | 68'800 | 61'882 | Au moins 1 rapport national soumis par an sur 3 ans (2019 – 2021) Evolution du ratio annuel des obligations honorées par la RCA vis-à-vis des organes des conventions internationales des Droits |
| Identification des mesures pour le transfert du financement relatif à la soumission des rapports nationaux sur le budget de l'Etat. | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Allocation pluriannuelle validée, et allocation annuelle exécutée à partir de 2021 | |
| Total: Résultats stratégiques 3.2 | | | | | | 3'493'067'000 | 4'611'722'400 | 4'611'722'400 | 9'203'148'800 | 21'919'660'600 | 37'151'967 | 33'416'154 | |

| Total sous-composante La Protection des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales | | | | | 3'493'067'000 | 4'611'722'400 | 4'611'722'400 | 9'203'148'800 | 21'919'660'600 | 37'151'967 | 33'416'154 | | |
|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|-----------|---|
| Sous-composante: Relance des activités des services judiciaires | | | | | | | | | | | | | |
| 3.3. Les infrastructures judiciaires sont réhabilitées et les activités judiciaires proches des citoyens sont relancées | Réalisation du diagnostic technique des besoins en réhabilitation des institutions judiciaires | X | | | | 21'830'000 | 0 | 0 | 0 | 21'830'000 | 37'000 | 33'279 | Plan de réhabilitation disponible |
| | Réhabilitation, modernisation, sécurisation, équipement fonctionnel et en documentation des infrastructures judiciaires | X | X | X | X | 277'890'000 | 277'890'000 | 277'890'000 | 654'900'000 | 1'488'570'000 | 2'523'000 | 2'269'300 | Nombre d'établissements réhabilités par localité Nombre d'établissements équipés, fonctionnels et dotés de documentation par localité Rapports d'exécution disponibles |
| | Organisation d'audiences foraines dans les zones sécurisées pour assurer une justice de proximité | X | X | X | X | 7'080'000 | 7'080'000 | 7'080'000 | 14'160'000 | 35'400'000 | 60'000 | 53'967 | Nombre d'audiences foraines organisées par localité et nombre de cas traités |
| | Organisation de sessions criminelles dans les zones sécurisées des Cours d'Appel | X | X | X | | 79'200'000 | 79'200'000 | 79'200'000 | 0 | 237'600'000 | 402'712 | 362'217 | Nombre de sessions criminelles organisées par localité et rapports disponibles |
| | Suivi des activités de juridictions par l'Inspection des Services Judiciaires | X | X | X | X | 5'840'000 | 5'840'000 | 5'840'000 | 11'680'000 | 29'200'000 | 49'492 | 44'515 | Rapports de l'Inspection Judiciaire par Cour d'Appel |
| | Préparation et adoption du projet de loi sur l'Aide Juridique et Judiciaire | X | | | | 20'650'000 | 0 | 0 | 0 | 20'650'000 | 35'000 | 31'481 | Loi promulguée |
| | Application de la Loi sur l'Aide Juridique et Judiciaire | | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre de justiciables bénéficiant de l'aide juridique et judiciaire, et rapports disponibles |
| | Assistance juridique et judiciaire gratuite | X | X | X | X | 29'500'000 | 44'250'000 | 59'000'000 | 162'250'000 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | |
| | Analyse des dysfonctionnements dans la gestion des dossiers judiciaires | X | X | X | X | 295'000'000 | 295'000'000 | 295'000'000 | 295'000'000 | 1'180'000'000 | 2'000'000 | 1'798'890 | Rapport disponible Types de mesures correctives mises en place |
| | Mise en œuvre des mesures correctives identifiées pour le fonctionnement effectif de la chaîne pénale | | | X | X | 0 | 5'900'000 | 5'900'000 | 11'800'000 | 23'600'000 | 40'000 | 35'978 | Nombre de dossiers instruits et jugés conformément aux textes nationaux et standards internationaux Nombre d'inspections périodiques au sein des cours et tribunaux pour la collecte des données et l'identification des mesures correctives Mise à jour trimestrielle de l'état des lieux des juridictions |
| | Mise en place d'actions d'information des justiciables | X | X | X | X | 177'000'000 | 177'000'000 | 177'000'000 | 354'000'000 | 885'000'000 | 1'500'000 | 1'349'168 | |
| | Mise en place et opérationnalisation dans le ressort des Cours d'Appel de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants | X | X | X | X | 944'000'000 | 472'000'000 | 472'000'000 | 944'000'000 | 2'832'000'000 | 4'800'000 | 4'317'336 | Nombre d'acteurs nationaux formés dans la répression des violences sexuelles Nombre de bâtiments réhabilités Nombre d'enquêtes menées Nombre d'unités opérationnelles |
| Total: Résultats stratégiques 3.3 | | | | | 1'857'990'000 | 1'364'160'000 | 1'378'910'000 | 2'447'790'000 | 7'048'850'000 | 11'947'203 | 10'745'853 | | |

| Total sous-composante Relance des activités des services judiciaires | | | | 1'857'990'000 | 1'364'160'000 | 1'378'910'000 | 2'447'790'000 | 7'048'850'000 | 11'947'203 | 10'745'853 | | | |
|--|--|---|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|---|--|
| Sous-composante: Réforme de la Justice | | | | | | | | | | | | | |
| 3.4. La réforme de l'Institution Judiciaire est mise en œuvre | Mise à jour inclusive du plan sectoriel de réforme de la Justice (2017 – 2021) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Cibles annuelles réalistes, concrètes et financièrement abordables Plan sectoriel approuvé | |
| | Relecture des textes nationaux Harmonisation de la législation nationale avec les textes internationaux | X | X | X | X | 2'950'000 | 2'950'000 | 2'950'000 | 5'900'000 | 14'750'000 | 25'000 | 22'486 | Nombre et type de textes légaux revus et adoptés Appropriation nationale des procédures judiciaires et du respect des droits de l'Homme L'institution judiciaire est plus sensible au genre |
| | Harmonisation de la législation nationale avec les textes internationaux | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Appropriation nationale des procédures judiciaires et du respect des droits de l'Homme L'institution judiciaire est plus sensible au genre |
| | Ratification des instruments juridiques internationaux | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre d'instruments juridiques internationaux des Droits de l'Homme ratifiés |
| | Formation des acteurs nationaux pour l'appropriation des procédures judiciaires et du respect des droits de l'Homme et sur les VBG | X | X | X | X | 188'800'000 | 188'800'000 | 188'800'000 | 377'600'000 | 944'000'000 | 1'600'000 | 1'439'112 | Appropriation nationale des procédures judiciaires et du respect des droits de l'Homme L'institution judiciaire est plus sensible au genre Les justiciables ont de plus en plus confiance dans le système judiciaire Les victimes des violences basées sur le genre ont de plus en plus confiance dans l'institution judiciaire pour revendiquer leurs droits |
| | Déconcentration des services auxiliaires de justice (notaires, avocats, huissiers) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Elaboration et adoption des textes |
| | Opérationnalisation et suivi des services auxiliaires de justice par ressort des Cours d'Appel | | X | X | X | 0 | 106'200'000 | 17'700'000 | 35'400'000 | 159'300'000 | 270'000 | 242'850 | Nombre de justiciables ayant accès aux services auxiliaires de justice et rapports disponibles |
| | Total: Résultats stratégiques 3.4 | | | | 191'750'000 | 297'950'000 | 209'450'000 | 418'900'000 | 1'118'050'000 | 1'895'000 | 1'704'448 | | |
| Total sous-composante Réforme de la Justice | | | | 191'750'000 | 297'950'000 | 209'450'000 | 418'900'000 | 1'118'050'000 | 1'895'000 | 1'704'448 | | | |
| Sous-composante: Administration pénitentiaire | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|---------|---------|---|
| 3.5. L'administration pénitentiaire démilitarisée se redéploie sur le territoire et fonctionne conformément aux standards internationaux | Vulgarisation de la loi pénitentiaire et de ses décrets d'application auprès du personnel pénitentiaire, des autorités judiciaires, des forces de défense et de sécurité intérieure, des autorités centrales en déconcentrées | X | X | X | X | 39'176'000 | 39'176'000 | 39'176'000 | 39'176'000 | 156'704'000 | 265'600 | 238'893 | Nombre de sessions de vulgarisation organisées par institution, corps et région Nombre de participants par session, fonction, sexe et région Evaluation de l'implication des acteurs nationaux dans la gestion des prisons |
| | Démilitarisation des établissements pénitentiaires | X | X | X | | 141'600'000 | 141'600'000 | 141'600'000 | 0 | 424'800'000 | 720'000 | 647'600 | Nombre de surveillants pénitentiaires recrutés par établissement, région, et sexe: 250 surveillants hommes, 50 surveillants femmes pour 3 prisons à Bangui et 2 prisons en régions Nombre d'effectifs des forces de défense et de sécurité retournés dans leur corps d'origine |
| | Formation théorique initiale de 150 nouvelles recrues, y compris sur les règles et standards internationaux sur le traitement des détenus et la gestion des prisons (en particulier les Règles de Nelson Mandela et de Bangkok) | X | | | | 149'919'000 | 0 | 0 | 0 | 149'919'000 | 254'100 | 228'549 | Nombre de personnels formés certifiés par sexe, âge et région |
| | Stage pratique des nouvelles recrues formées et certifiées et formation initiale de 150 nouvelles recrues, y compris sur les règles et standards internationaux de gestion des prisons et le traitement des détenus (en particulier les Règles Nelson Mandela et de Bangkok) | | X | | | 0 | 230'896'500 | 0 | 0 | 230'896'500 | 391'350 | 351'998 | Nombre de stages pratiques organisés Nombre de nouvelles recrues formées par sexe, fonction et région |
| | Stage pratique des 150 nouvelles recrues additionnelles, y compris sur les règles et standards internationaux de gestion des prisons et le traitement des détenus (en particulier les Règles Nelson Mandela) | | | X | | 0 | 0 | 80'977'500 | 0 | 80'977'500 | 137'250 | 123'449 | Nombre de nouvelles recrues formées par sexe, fonction et région Nombre de stages pratiques organisés |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|-----------|-----------|---|
| Formation continue et spécialisée du personnel pénitentiaire, y compris sur les règles et standards internationaux sur la gestion des prisons et le traitement des détenus (en particulier les Règles de Nelson Mandela, le Règles de Bangkok, et les normes sur la justice des mineurs) | | X | X | X | 0 | 512'002'000 | 512'002'000 | 512'002'000 | 1'536'006'000 | 2'603'400 | 2'341'615 | Nombre de personnel recyclé dans la sécurité des prisons par an, fonction, sexe et région - Nombre de personnel recyclé dans la nouvelle réglementation pénitentiaire par an, fonction, sexe et région - Nombre de personnel recyclé sur le traitement des mineurs par an et sexe Nombre de personnel formé sur le traitement des détenus accusés de sorcellerie Nombre de personnel formé en méthode d'intervention rapide, de prévention des incidents, de rétablissement de l'ordre dans les établissements, et de traitement de violences basées sur le genre - Evaluation annuelle de l'impact des formations sur le traitement des détenus par établissement pénitentiaire et région |
| Travaux d'urgence de sécurisation de 5 établissements pénitentiaires non opérationnels | X | | | | 147'500'000 | 0 | 0 | 0 | 147'500'000 | 250'000 | 224'861 | Type de travaux d'urgence réalisés par établissement pénitentiaire |
| Travaux d'urgence de sécurisation de 5 établissements pénitentiaires non opérationnels | | X | | | 0 | 163'990'000 | 0 | 0 | 163'990'000 | 250'000 | 250'000 | Type de travaux d'urgence réalisés par établissement pénitentiaire |
| Travaux d'urgence de sécurisation de 6 établissements pénitentiaires non opérationnels | | | X | | 0 | 0 | 177'000'000 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | Type de travaux d'urgence réalisés par établissement pénitentiaire |
| Travaux d'urgence de sécurisation de 22 établissements pénitentiaires non opérationnels | | | | X | 0 | 0 | 0 | 649'000'000 | 649'000'000 | 1'100'000 | 989'390 | Type de travaux d'urgence réalisés par établissement pénitentiaire |
| Réhabilitation et équipement de 10 établissements pénitentiaires respectant les normes internationales de séparation des détenus par âge et par sexe | X | X | X | X | 590'000'000 | 590'000'000 | 590'000'000 | 1'180'000'000 | 2'950'000'000 | 5'000'000 | 4'497'225 | Nombre de bâtiments réhabilités et équipés par établissement et région |
| Suivi judiciaire opérationnel des détenus et des prévenus dans les établissements pénitentiaires | X | | | | 59'000'000 | 59'000'000 | 59'000'000 | 118'000'000 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | Système statistique fiable par catégories de détenus et par établissement pénitentiaire Ratio de base établi entre les détentions régulières et arbitraires par âge, sexe, nature de l'infraction, et établissement pénitentiaire |
| Inspection des lieux de détention par l'Inspection des Services Judiciaires dans le ressort des 3 Cours d'Appel | | X | X | X | 0 | 14'750'000 | 14'750'000 | 29'500'000 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Nombre de détentions arbitraires portées à l'attention de l'Autorité Nombre et nature des mesures correctives apportées Mise à jour trimestrielle du ratio des détentions régulières et arbitraires par catégorie, sexe, âge et région |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|---|
| Conception du régime sécuritaire pour la gestion des détenus classifiés de haute sécurité et posant une menace particulière à la paix et sécurité du pays | X | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Statistiques disponibles des détenus classifiés par catégorie de risque sécuritaire Régime sécuritaire défini et promulgué |
| Identification du site et évaluation du coût pour la construction d'un établissement pénitentiaire de haute sécurité en conformité des normes internationales | | X | | | 0 | 413'000'000 | 0 | 0 | 413'000'000 | 700'000 | 629'612 | Cahier des charges et appel d'offres adoptés Début des travaux de construction |
| Finalisation des travaux de construction de la prison de haute sécurité | | | X | | 0 | 0 | 1'888'000'000 | 0 | 1'888'000'000 | 3'200'000 | 2'878'224 | |
| Transfert des détenus dans la prison de haute sécurité | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre de détenus par catégorie et âge dans l'établissement de Haute Sécurité |
| Elaboration d'un programme national de réinsertion sociale des détenus | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Programme national défini et validé par les parties prenantes des secteurs éducatif, social, formatif, économique et commercial Accords de coopération établis avec différents partenaires |
| Mise en œuvre progressive du programme national de réinsertion sociale des détenus dans les établissements prioritaires réhabilités | | X | X | | 0 | 118'000'000 | 118'000'000 | 0 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | Nombre de prisons offrant des programmes de réinsertion sociale, éducative, formative et productive Nombre de détenus ayant accès à des programmes de réinsertion par âge et sexe |
| Transfert progressif des responsabilités de mise en œuvre du plan national de réinsertion des détenus aux autorités nationales | | | | X | 0 | 0 | 0 | 118'000'000 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | Pérennisation des programmes productifs, éducatifs, formatifs dans les prisons Statistiques sur les taux de récidive Allocation budgétaire annuelle adéquate |
| Institutionnalisation de la prise en charge médicale des détenus et prévenus par le Budget de l'Etat | | | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Allocation budgétaire pluriannuelle définie et approuvée |
| Institutionnalisation de la prise en charge alimentaire des détenus et prévenus par le Budget de l'Etat | | | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Allocation budgétaire pluriannuelle définie et approuvée |
| Transfert progressif de la prise en charge médicale des détenus et prévenus aux autorités nationales compétentes | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Allocation budgétaire annuelle exécutée |
| Transfert progressif de la prise en charge alimentaire des détenus et prévenus aux autorités nationales compétentes | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Allocation budgétaire pluriannuelle définie et approuvée |
| Total: Résultats stratégiques 3.5 | | | | | 1'215'695'000 | 2'282'414'500 | 3'620'505'500 | 2'645'678'000 | 9'764'293'000 | 16'549'649 | 14'885'501 | |
| Total sous-composante Administration pénitentiaire | | | | | 1'215'695'000 | 2'282'414'500 | 3'620'505'500 | 2'645'678'000 | 9'764'293'000 | 16'549'649 | 14'885'501 | |
| Total composante | | | | | 11'219'891'080 | 12'549'746'900 | 14'435'187'900 | 23'799'716'800 | 62'004'542'680 | 105'092'445 | 94'524'884 | |

Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation

Composante 4 : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées

Sous-composante: Politique de Réconciliation Nationale et Cohésion sociale

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts euros | Indicateur |
|---|---|---------|------|------|--------------|--------------|-------------|-------------|-----------|-------------|----------------|-------------------|---|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 4.1. La RCA est dotée d'une architecture pérenne de paix inclusive et | Elaboration du cadre normatif pour la mise en place de la Plateforme Nationale des Comités de Paix et de Réconciliation (PNCPR) | X | | | | 32'155'000 | 0 | 0 | 0 | 32'155'000 | 54'500 | 49'020 | Texte normatif promulgué instituant la PNCPR en organisation d'intérêt public |
| | Mise en place et fonctionnement de la PNCPR conformément aux orientations de la Stratégie Globale de Réconciliation Nationale | X | X | X | | 355'732'200 | 205'238'400 | 219'115'200 | 0 | 780'085'800 | 1'322'179 | 1'189'228 | Coordination nationale de la PNCPR mise en place et fonctionnelle Plan de travail et budget de fonctionnement annuels validés Accords de partenariat pour le fonctionnement de la PNCPR mis en oeuvre |
| | Mise en place et fonctionnement de 7 Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) à Bangui et périphérie | X | | | | 207'874'310 | 0 | 0 | 0 | 207'874'310 | 352'329 | 316'901 | Nombre de CLPC mis en place par localité |
| | Mise en place de 7 Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) et fonctionnement de 14 Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) à Bangui | | X | | | 0 | 264'778'220 | 0 | 0 | 264'778'220 | 448'777 | 403'650 | |
| | Mise en place de 28 CLPR et fonctionnement de 35 CLPR pour couvrir toutes les préfectures et sous-préfectures du pays | | | X | | 0 | 0 | 888'401'150 | 0 | 888'401'150 | 1'505'765 | 1'354'353 | Nombre de CLPR mis en place par localité, sous-préfecture ou préfecture |
| | Evaluation de l'impact de la PNCPR | | | X | | 0 | 0 | 23'600'000 | 0 | 23'600'000 | 40'000 | 35'978 | Rapport d'évaluation validé et diffusé Mesures identifiées pour le transfert progressif du financement de la PNCPR à l'Etat Allocation budgétaire pluriannuelle |
| | Prise en charge par l'Etat du financement de la PNCPR | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Allocation budgétaire exécutée Nombre de CLPR fonctionnant de manière autonome par région |
| | Identification des mesures pour le transfert progressif du financement de la PNCPR par l'Etat | | | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Négociations pour la définition d'une allocation budgétaire pluriannuelle de financement de la PNCPR Allocation pluriannuelle validée |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|--------------------|--------------------|----------------------|---------------|----------------------|------------------|------------------|---|
| | Revalorisation du rôle des chefferies traditionnelles dans la prévention et gestion des conflits | X | | | | 244'555'000 | 0 | 0 | 0 | 244'555'000 | 414'500 | 372'820 | Etude anthropologique des typologies et pratiques des chefferies traditionnelles par région Mécanismes d'inclusion des chefferies traditionnelles dans le processus de réconciliation Publication et diffusion de l'étude anthropologique et de la monographie des chefferies traditionnelles et de leurs pratiques |
| | Total: Résultats stratégiques 4.1 | | | | | 840'316'510 | 470'016'620 | 1'131'116'350 | 0 | 2'441'449'480 | 4'138'050 | 3'721'949 | |
| 4.2. La RCA est dotée d'un mécanisme de justice transitionnelle et des dispositifs de prise en charge et de réparation des victimes des conflits | Mise en place et fonctionnement du Comité Stratégique paritaire chargé de la conception de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) | X | | | | 365'311'750 | 0 | 0 | 0 | 365'311'750 | 619'172 | 556'912 | Membres du Comité stratégique désignés Plan de travail et budget de fonctionnement validé Comité stratégique domicilié et opérationnel |
| | Consultations populaires dans les 16 Préfectures pour l'identification des attentes de la population vis-à-vis la CVJRR, son mandat, le genre de faits et périodes historiques à examiner | X | | | | 99'027'750 | 0 | 0 | 0 | 99'027'750 | 167'844 | 150'966 | Rapports des 7 consultations régionales produits Rapport national des consultations consolidé et publié |
| | Elaboration du projet de loi portant création de la CVJRR et de ses démembrements | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Texte de loi promulgué |
| | Mise en place et fonctionnement de la CVJRR et de ses démembrements régionaux | X | X | X | | 3'120'344'720 | 1'172'806'720 | 1'172'806'720 | 0 | 5'465'958'160 | 9'264'336 | 8'332'761 | Membres de la CVJRR désignés (par sexe et région), et sous-commissions constituées Procédures opérationnelles, plans de travail et budget annuels validés Siège de la CVJRR fonctionnel Accords de partenariat pour le financement de activités de la CVJRR mis en œuvre |
| | Création et opérationnalisation du Fonds National de Réparation des Victimes des Conflits | | X | X | X | 0 | 2'360'000'000 | 0 | 0 | 2'360'000'000 | 4'000'000 | 3'597'780 | Etude pour la création du Fonds national de réparation des victimes réalisée Cadre légal, fiduciaire et de gestion adopté Accords de financement approuvés Nombre de victimes et de dommages subis par région dédommagés ou réparés |
| | Définition d'une stratégie de communication & d'information des populations sur le mandat et le fonctionnement de la CVJRR | | X | | | 0 | 45'430'000 | 0 | 0 | 45'430'000 | 77'000 | 69'257 | Stratégie approuvée |
| | Mise en œuvre de la stratégie décentralisée de communication et d'information des populations sur le mandat et le fonctionnement de la CVJRR | | X | X | X | 0 | 531'000'000 | 531'000'000 | 1'062'000'000 | 2'124'000'000 | 3'600'000 | 3'238'002 | Campagnes d'information organisées par région |
| | Evaluation de l'impact de la CVJRR | | | | X | 0 | 0 | 0 | 23'600'000 | 23'600'000 | 40'000 | 35'978 | Etude d'impact validée et diffusée |

| Total: Résultats stratégiques 4.2 | | | | | | 3'584'684'220 | 4'109'236'720 | 1'703'806'720 | 1'085'600'000 | 10'483'327'660 | 17'768'352 | 15'981'657 | |
|---|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|---|
| 4.3. Une stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale est élaborée et mise en œuvre | Elaboration de la stratégie nationale de communication | X | | | | 45'430'000 | 0 | 0 | 0 | 45'430'000 | 77'000 | 69'257 | Messages et supports de communication adaptés aux réalités du pays développés Etablissement d'une base line basée sur l'enquête de perception de l'ICASSES Stratégie adoptée |
| | Organisation de campagnes de sensibilisation sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale | | X | X | X | 0 | 531'000'000 | 531'000'000 | 1'062'000'000 | 2'124'000'000 | 3'600'000 | 3'238'002 | Nombre de campagnes de communication organisées au niveau national, régional et local |
| | Evaluation de l'impact des campagnes de sensibilisation | | | | X | 0 | 0 | 0 | 23'600'000 | 23'600'000 | 40'000 | 35'978 | Mise à jour du base line de l'enquête de perception avec l'ICASSES Publication et diffusion de l'étude d'impact |
| Total: Résultats stratégiques 4.3 | | | | | | 45'430'000 | 531'000'000 | 531'000'000 | 1'085'600'000 | 2'193'030'000 | 3'717'000 | 3'343'237 | |
| Total sous-composante Politique de Réconciliation Nationale et Cohésion Sociale | | | | | | 4'470'430'730 | 5'110'253'340 | 3'365'923'070 | 2'171'200'000 | 15'117'807'140 | 25'623'402 | 23'046'843 | |
| Sous-composante: Mettre en Place les Conditions Favorables et Solutions Durables pour le Retour des Réfugiés et des Personnes Déplacées internes | | | | | | | | | | | | | |
| 4.4. Un cadre normatif pour le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées est élaboré et mis en œuvre | Conclusions d'accords tripartites pour le Cameroun, le Tchad et la RDC | X | | | | 119'652'000 | 0 | 0 | 0 | 119'652'000 | 202'800 | 182'407 | Accords tripartites conclus avec le Cameroun et le Tchad Nombre de travaux de consultations avec le GoCAR |
| | Conclusions d'accords tripartites pour le Soudan et la République du Congo | | X | | | 0 | 79'768'000 | 0 | 0 | 79'768'000 | 135'200 | 121'605 | Accords tripartites conclus avec la RDC, le Soudan et la République du Congo Nombre de travaux de consultations avec le GoCAR |
| | Suivi de la mise en œuvre des Accords tripartites | X | X | X | X | 90'640'520 | 111'769'600 | 111'769'600 | 223'539'200 | 537'718'920 | 911'388 | 819'743 | Nombre de sessions de suivi des recommandations des commissions tripartites Résultats des consultations tripartites |
| | Mise en œuvre des modalités pratiques des Accords Tripartites pour le retour volontaire, digne et sécurisé des réfugiés à travers la mise en place de centres de transit et de documentation | X | X | X | X | 4'715'421'305 | 6'145'227'305 | 6'431'163'725 | 5'634'827'450 | 22'926'639'785 | 38'858'712 | 34'951'277 | Nombre de missions transfrontalières par pays d'asile Nombre de réfugiés rapatriés par convoi sécurisé et hébergés dans les centres de transit et de documentation Nombre de visites des réfugiés dans leurs zones d'origine par région |
| | Mise en place d'une coordination nationale inclusive pour la domestication de la Convention de Kampala dans l'arsenal juridique national | X | X | | | 64'162'500 | 64'162'500 | 0 | 0 | 128'325'000 | 217'500 | 195'629 | Projet de loi instituant la domestication de la Convention de Kampala approuvé et divulgué Projets de loi disponibles par secteur pertinent |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|---|
| | Suivi de la domestication de la Convention de Kampala | | | | | 0 | 0 | 64'162'500 | 64'162'500 | 128'325'000 | 217'500 | 195'629 | Conclusions des séances plénières du Parlement pour la prise en compte de la Convention de Kampala dans l'arsenal juridique Nombres et spécificité des projets de lois adoptés et divulgués Rapports périodiques d'application des textes légaux |
| Total: Résultats stratégiques 4.5 | | | | | | 4'989'876'325 | 6'400'927'405 | 6'607'095'825 | 5'922'529'150 | 23'920'428'705 | 40'543'100 | 36'466'292 | |
| 4.5. La stratégie nationale des solutions durables pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées internes est adoptée et mise en œuvre | Elaboration et validation de la stratégie nationale pour le retour, la relocalisation ou la réinstallation des rapatriés et retournés | X | | | | 127'440'000 | 0 | 0 | 0 | 127'440'000 | 216'000 | 194'280 | Principes du retour volontaire, digne et sécurisé des réfugiés et personnes déplacées intégrés dans la stratégie Mesures de protection des retournés et relocalisés intégrés dans la stratégie nationale (terre, logement, documentation civile et autre) Mesures de prévention et de gestion des risques de conflits potentiels dans les communautés de retour intégrées dans la stratégie |
| | Mise en œuvre de la stratégie nationale de solution durable et de réintégration | X | X | X | X | 2'261'665'880 | 4'523'332'350 | 6'784'998'820 | 4'523'332'350 | 18'093'329'400 | 30'666'660 | 27'582'977 | Nombre et qualité des décisions rendues par les instances communautaires, administratives ou judiciaires permettant aux retournés de se réapproprier leurs terres, logements, biens ou leurs documents Nombre de projets de génération de revenus mis en place dans les zones de retour et nombre de bénéficiaires par catégorie (pilliers 2 et 3) Nombre d'incidents par catégorie et région |
| | Formation, Sensibilisation, Communication et Suivi du retour et de la réintégration des retournés | X | X | X | X | 295'000'000 | 295'000'000 | 295'000'000 | 590'000'000 | 1'475'000'000 | 2'500'000 | 2'248'613 | Nombre de sessions de formation ou d'information, Nombre de personnes touchées par les sessions, Nombre de personnes ayant bénéficié de conseils, Nombre de litiges traités, nombres de propriétés/logements/terres libérés |
| | Fermeture progressive des camps des personnes déplacées et camps de transit, validé et mis en œuvre | X | | | | 2'950'000 | 0 | 0 | 0 | 2'950'000 | 5'000 | 4'497 | Plan de fermeture des camps mis à jour en fonction de la situation sécuritaire Nombre de réfugiés et personnes déplacées volontairement retournés, relocalisés ou réinstallés par an, catégorie, pays/camp d'origine et localité de retour |
| | Suivi de la mise en œuvre du plan de fermeture des camps | | X | X | X | 0 | 1'357'000'000 | 1'357'000'000 | 2'714'000'000 | 5'428'000'000 | 9'200'000 | 8'274'895 | Nombre de sites fermés et réhabilités par an et par catégorie |

| | | | | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Total: Résultats stratégiques 4.6 | 2'687'055'880 | 6'175'332'350 | 8'436'998'820 | 7'827'332'350 | 25'126'719'400 | 42'587'660 | 38'305'262 | |
| Total sous-composante Mettre en Place les Conditions Favorables et Solutions Durables pour le Retour des Réfugiés et des Personnes Déplacées internes | 7'676'932'205 | 12'576'259'755 | 15'044'094'645 | 13'749'861'500 | 49'047'148'105 | 83'130'760 | 74'771'553 | | |
| Total composante 4 | 12'147'362'935 | 17'686'513'095 | 18'410'017'715 | 15'921'061'500 | 64'164'955'245 | 108'754'161 | 97'818'396 | | |

Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la population

Composante 1 : Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts euros | Indicateur |
|---|--|---------|------|------|-----------|--------------------|----------------------|----------------------|-------------------|----------------------|------------------|-------------------|---|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 1. La stratégie nationale de la restauration et de l'extension de l'autorité de l'Etat est élaborée et mise en oeuvre | Elaboration de la stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'Etat | X | | | | 70'800'000 | 0 | 0 | 0 | 70'800'000 | 120'000 | 107'933 | Pour cette composante, voir Matrice des priorités pour indicateurs! |
| | Edition et vulgarisation de la stratégie auprès de tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, partenaires, secteur privé, OSC, députés nationaux etc.) | X | | | | 212'400'000 | 0 | 0 | 0 | 212'400'000 | 360'000 | 323'800 | |
| | Création du cadre de mise en oeuvre de la stratégie et des mécanismes de suivi | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Vulgarisation de la stratégie et communication auprès des populations | | X | | | 0 | 2'765'630'900 | 0 | 0 | 2'765'630'900 | 4'687'510 | 4'216'158 | |
| | Revue de la stratégie | | | X | | 0 | 0 | 5'900'000 | 0 | 5'900'000 | 10'000 | 8'994 | |
| | Evaluation de la stratégie de restauration de l'autorité de l'Etat | | | | X | 0 | 0 | 0 | 18'880'000 | 18'880'000 | 32'000 | 28'782 | |
| | Développement des capacités des cadres de l'administration territoriale (préfets, sous-préfets, maires, conseillers municipaux, députés nationaux etc...) | | X | X | | 0 | 1'111'843'200 | 1'111'843'200 | 0 | 2'223'686'400 | 3'768'960 | 3'389'973 | |
| | Enquête sur la présence des administrations publiques sur le terrain | | X | | X | 0 | 66'670'000 | 0 | 66'670'000 | 133'340'000 | 226'000 | 203'275 | |
| Enquête de satisfaction des populations sur la qualité et l'efficacité des services fournis | | X | | | 0 | 184'080'000 | 0 | 0 | 184'080'000 | 312'000 | 280'627 | | |
| Total: Résultats stratégiques 1 | | | | | | 283'200'000 | 4'128'224'100 | 1'117'743'200 | 85'550'000 | 5'614'717'300 | 9'516'470 | 8'559'542 | |
| 2. Les fonctionnaires et agents de l'Etat sont (re)déployés et en poste dans toutes les sous-préfectures | Elaboration et mise en oeuvre d'un programme national de redéploiement des services public tenant compte des spécificités régionales et sectorielles et des besoins en nouveaux postes à pourvoir, des besoins de formation, des besoins de réhabilitation des bâtiments administratifs et des contributions des CPRAP | X | | | | 127'440'000 | 0 | 0 | 0 | 127'440'000 | 216'000 | 194'280 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|--|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| | Poursuite de la mise en œuvre du programme de redéploiement des services public | | X | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Evaluation à mi-parcours du programme de redéploiement des services publics | | | | X | | 0 | 0 | 0 | 33'040'000 | 33'040'000 | 56'000 | 50'369 |
| | Création d'un environnement favorable au redéploiement des FAE : i) Mise en place d'un cadre juridique incitatif au maintien des FAE à leur poste ; ii) méthode de paiement de salaires établi (Mobile banking ;) iii) lien établi entre le plan de déploiement et la présences des forces de sécurité (cf. Pillier 1); iv) dotation en fournitures de bureau v) vulgarisation du programme national de redéploiement de l'administration ; vi) campagne de sensibilisation (radio, documents, ateliers) | X | X | | | | 590'000'000 | 492'768'000 | 0 | 0 | 1'082'768'000 | 1'835'200 | 1'650'662 |
| | Création d'un environnement favorable au redéploiement des FAE par la sensibilisation et des campagnes de communication | | | X | | | 0 | 0 | 207'680'000 | 0 | 207'680'000 | 352'000 | 316'605 |
| | Mise en place d'un mécanisme permanent de vérification et de suivi de la présence des agents de l'état sur le terrain | X | | | | | 103'840'000 | 0 | 0 | 0 | 103'840'000 | 176'000 | 158'302 |
| | Vérification et suivi de la présence effective des agents de l'état sur le terrain --> <i>Dépense régalienn</i> e | | X | X | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Réhabilitation des batiments administratifs dans les services déconcentrés et décentralisés Suivi de l'état de rehabilitation des infrastructures publiques dans les Préfectures et Sous-Préfectures | X | X | X | | | 1'180'000'000 | 1'416'000'000 | 1'062'000'000 | 0 | 3'658'000'000 | 6'200'000 | 5'576'560 |
| | Réhabilitation des logements du personnel | | X | X | | | 0 | 1'044'300'000 | 1'044'300'000 | 0 | 2'088'600'000 | 3'540'000 | 3'184'036 |
| | Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | | 2'001'280'000 | 2'953'068'000 | 2'313'980'000 | 33'040'000 | 7'301'368'000 | 12'375'200 | 11'130'813 |
| 3. La politique de décentralisation est mise en œuvre, la légitimité des autorités est accrue et les organes des collectivités locales élues sont installés et opérationnels | Développement de la politique, stratégie et plan de décentralisation et de la déconcentration, le cadre juridique, le mécanisme de coordination nationale : redéfinitions des missions des administrations centrale et déconcentrée | X | | | | | 327'980'000 | 0 | 0 | 0 | 327'980'000 | 555'898 | 500'000 |
| | Opérationnalisation du comité technique interministériel chargé de la politique de la décentralisation Sensibilisation des acteurs de la décentralisation des enjeux et défis | | X | | | | 0 | 216'466'800 | 0 | 0 | 216'466'800 | 366'893 | 330'000 |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|-------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|------------|--|
| Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Haut Commissariat à la Décentralisation --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 70'000 | |
| Evaluation des besoins de renforcement des capacités des mairies et des conseils locaux et élaboration d'un plan de formation des élus locaux | | X | | | 0 | 27'550'320 | 0 | 0 | 27'550'320 | 46'695 | 42'000 | |
| Formation des maires, conseillers municipaux sur leurs rôles et responsabilités, formation incluant sensibilisation à la cohésion sociale communautaire, gestion, budgétisation et mobilisation des ressources | | | X | | 0 | 0 | 196'788'000 | 0 | 196'788'000 | 333'539 | 300'000 | |
| Dotations en fournitures pour le bon fonctionnement des mairies | | | X | | 0 | 0 | 46'179'584 | 0 | 46'179'584 | 78'270 | 70'400 | |
| Evaluation des capacités et élaboration des plans de développement organisationnel | X | | | | 106'200'000 | 0 | 0 | 0 | 106'200'000 | 180'000 | 161'900 | |
| Formation et assistance technique pour l'amélioration des fonctions de l'administration locale et la fourniture de services publics | | X | X | X | 0 | 82'600'000 | 59'000'000 | 94'400'000 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | |
| Renforcement de la base matérielle des autorités locales | | X | X | X | 0 | 1'712'882'049 | 2'372'867'951 | 2'625'500'000 | 6'711'250'000 | 11'375'000 | 10'231'188 | |
| Préparation incluant formation sur les transferts d'autorité aux collectivités territoriales au vue de la stratégie de décentralisation | | | | X | 0 | 0 | 0 | 47'200'000 | 47'200'000 | 80'000 | 71'956 | |
| Formation et assistance technique pour une gestion financière et la budgétisation locale efficace et transparente et la passation de marchés | | | X | X | 0 | 0 | 176'016'667 | 204'533'333 | 380'550'000 | 645'000 | 580'142 | |
| Evaluation des besoins pour l'organisation des élections locales et prise en compte de la base des données des déplacés. Mise à jour du fichier électoral | X | | | | 81'995'000 | 0 | 0 | 0 | 81'995'000 | 138'975 | 125'000 | |
| Révision du code électoral pour permettre la tenue des élections municipales tenant compte de la représentation des femmes et des jeunes et mise en cohérence des lois et des textes d'application | X | | | | 111'513'200 | 0 | 0 | 0 | 111'513'200 | 189'005 | 170'000 | |
| Promulgation de la Loi sur les compétences des collectivités locales et des circonscriptions administratives | X | | | | 9'839'400 | 0 | 0 | 0 | 9'839'400 | 16'677 | 15'000 | |
| Diffusion des textes sur les compétences des collectivités locales et des circonscriptions administratives | | X | | | 0 | 49'197'000 | 0 | 0 | 49'197'000 | 83'385 | 75'000 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| Campagne d'information et sensibilisation en préparation des élections municipales dans les 176 communes, les chefferies et les 71 sous-préfectures, 2 PCA | X | | | | 655'960'000 | 0 | 0 | 0 | 655'960'000 | 1'111'797 | 1'000'000 | |
| Organisation et tenue des élections municipales dans les 176 communes (conformément à l'art 155 de la Constitution) et prise en compte de centre de transit pour les réfugiés et déplacés | X | | | | 6'559'600'000 | 0 | 0 | 0 | 6'559'600'000 | 11'117'966 | 10'000'000 | |
| Suivi des élections | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Accompagnement de la mise en place des nouveaux conseillers municipaux | | X | | | 0 | 393'576'000 | 0 | 0 | 393'576'000 | 667'078 | 600'000 | |
| Organisation des sessions d'orientations des nouveaux élus sur leurs missions | | X | | | 0 | 131'192'000 | 0 | 0 | 131'192'000 | 222'359 | 200'000 | |
| -Mise en oeuvre du programme de modernisation et dotation d'équipements pour les statistiques vitales en RCA -Système d'enregistrement de l'état civil (naissance, mariage, décès) -Carte d'identité biométrique valant aussi comme carte d'électeur | X | | | | 2'365'900'000 | 584'100'000 | 0 | 0 | 2'950'000'000 | 5'000'000 | 4'497'225 | |
| Renforcement des capacités des officiers et agents d'état civil | X | X | X | | 26'550'000 | 26'550'000 | 23'600'000 | 0 | 76'700'000 | 130'000 | #REF! | |
| Réhabilitation, construction et électrification des 175 centres d'état civil principaux, 8 centres d'état civil à Bangui et 80 Centres secondaires détruits en province | X | X | X | X | 173'932'000 | 173'932'000 | 173'932'000 | 347'864'000 | 869'660'000 | 1'474'000 | 1'325'782 | |
| Formulation du Programme accéléré de développement local | | X | | | 0 | 39'357'600 | 0 | 0 | 39'357'600 | 66'708 | 60'000 | |
| Mise en œuvre du programme accéléré de développement local | | | X | X | 0 | 0 | 631'000'000 | 303'000'000 | 934'000'000 | 1'423'867 | 0 | |
| Revue du programme accéléré de développement local | | | | X | 0 | 0 | 0 | 32'798'000 | 32'798'000 | 50'000 | 50'000 | |
| Formation et perfection des élus des collectivités locales pour mieux assurer leurs rôles et responsabilité pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans locaux de développement | | | X | | 0 | 196'788'000 | 0 | 0 | 196'788'000 | 333'539 | 300'000 | |
| Plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption de la loi sur le fonds de développement local | | | X | | 0 | 0 | 16'399'000 | 0 | 16'399'000 | 27'795 | 25'000 | |
| Elaboration du manuel d'opérations et de la matrice de financements des collectivités locales | | | X | | 0 | 0 | 65'596'000 | 0 | 65'596'000 | 111'180 | 100'000 | |
| Renforcement et animation des cadres de concertations entre les Collectivités locales et l'Etat | | | X | | 0 | 0 | 98'394'000 | 0 | 98'394'000 | 166'769 | 150'000 | |
| Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 10'419'469'600 | 3'634'191'769 | 3'859'773'202 | 3'655'295'333 | 21'568'729'904 | 36'557'169 | 32'881'166 | |
| 4. Les institutions prévues par la Constitution sont | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|----------------|--|
| mises en place et fonctionnelles | Renforcement des capacités des institutions installées | | X | X | X | 0 | 44'250'000 | 44'250'000 | 88'500'000 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Mise en place et installation effective des institutions constitutionnelles | X | X | X | | 35'400'000 | 35'400'000 | 47'200'000 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | |
| | Renforcement des capacités des institutions déjà fonctionnelles (Assemblée Nationale, Cour Constitutionnelle, ANE) | X | X | X | X | 35'400'000 | 35'400'000 | 35'400'000 | 70'800'000 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Total: Résultats stratégiques 4 | | | | | 100'300'000 | 115'050'000 | 126'850'000 | 159'300'000 | 501'500'000 | 850'000 | 764'528 | |
| 5. Le cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre de la réforme administrative est créé et opérationnel | Appui au processus de restructuration du Conseil Permanent chargé de la Réforme de l'Administration Centrafricaine (CPRAC) | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |
| | Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles (humain, technique et expertise) du CPRAC --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Adoption du cadre réglementaire de pilotage de la réforme administrative et l'élaboration des TDR du programme de développement institutionnel axé sur la promotion d'une administration performante au service du développement : le capital humain renforcé, la qualité de l'offre des services aux populations et les relations administrations-usagers améliorées. | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |
| | Elaboration d'une politique et d'un programme de développement institutionnel (PDI) : (i) recensement et évaluation des structures administratives centrales, déconcentrées et décentralisées (ii) valorisation et renforcement des capacités des ressources humaines, (iii) amélioration des relations usagers-administrations | | X | | | 0 | 88'500'000 | 0 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | |
| | Mises-en œuvre du programme de développement institutionnel par composante | | | X | X | 0 | 0 | 123'900'000 | 289'100'000 | 413'000'000 | 700'000 | 629'612 | |
| Total: Résultats stratégiques 5 | | | | | 59'000'000 | 88'500'000 | 123'900'000 | 289'100'000 | 560'500'000 | 950'000 | 854'473 | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------|----------------|---|
| 6. Les bases de la société sont renforcées, des dynamiques locales positives sont recréées, la bonne gouvernance locale est promue ainsi que la coexistence pacifique au niveau communautaire. | Mobilisation sociale et renforcement des capacités d'auto gestion dans le cadre des plateformes multifonctionnelles | X | X | X | | 82'066'666 | 82'066'667 | 82'066'667 | 0 | 246'200'000 | 417'288 | 375'328 | Voir Pilier 3, Agriculture, pour détail des indicateurs des plateformes multifonctionnelles (prise en compte des coûts pour la partie "cohésion sociale" dans Pilier 2) |
| Total: Résultats stratégiques 6 | | | | | | 82'066'666 | 82'066'667 | 82'066'667 | 0 | 246'200'000 | 417'288 | 375'328 | |
| 7. La politique nationale de réconciliation et cohésion sociale communautaire est mise en œuvre au niveau local à travers des plans de relèvement locaux et de consolidation de la paix. | Mise en place de Barza communautaires (ce sont des espaces de dialogues permettant à l'ensemble de la communauté de se réunir (leaders communautaires, réfugiés, groupes ethniques, services de sécurité, autorités locales, santé, école, églises etc.). C'est un lieu de rencontre, d'échange, de concertation sur différents aspects de la vie communautaire y compris le règlement pacifique des différends.) Ceci inclus un mécanisme de médiation locale pour résoudre les conflits identifiés. | X | X | X | X | 1'770'000'000 | 1'770'000'000 | 1'770'000'000 | 3'540'000'000 | 8'850'000'000 | 15'000'000 | 13'491'676 | Nombre de Barza opérationnels |
| | Large campagne d'informations sensibilisation, formation, échanges d'expérience portant sur : - La promotion d'une culture de la paix - La gestion pacifique des conflits - Justice transitionnelle - La médiation communautaire - L'éducation civique - Des activités socio-récréative pour la jeunesse pour rebâtir les valeurs / repères | X | X | X | X | 229'586'000 | 229'586'000 | 229'586'000 | 459'172'000 | 1'147'930'000 | 1'945'644 | 1'750'000 | |
| | Développement des radios communautaires permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelles pour 2.000 groupements soit 50.000 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) | X | | | | 709'242'319 | 0 | 0 | 0 | 709'242'319 | 1'202'106 | 1'081'228 | Nombre de plateformes de dialogues communautaires mises en place et opérationnelles |
| | Développement des radios communautaires permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelle pour 1.500 groupements soit 37.500 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) | | X | | | 0 | 709'242'319 | 0 | 0 | 709'242'319 | 1'202'106 | 1'081'228 | Nombre de plateformes de dialogues communautaires mises en place et opérationnelles |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|---|
| Développement des radios communautaires permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelle pour 1.000 groupements soit 25.000 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) | | | X | | 0 | 0 | 354'621'159 | 0 | 354'621'159 | 601'053 | 540'614 | Nombre de plateformes de dialogues communautaires mises en place et opérationnelles |
| Développement des radios communautaires permettant le partage des informations, les leçons apprises des bonnes pratiques de la cohésion sociale, de la bonne gouvernance, de la gestion des ressources naturelle pour 500 groupements soit 12.500 ménages vulnérables (Phase 3 et 4 de l'IPC) | | | | X | 0 | 0 | 0 | 236'145'600 | 236'145'600 | 400'247 | 360'000 | Nombre de plateformes de dialogues communautaires / Comité local de Paix et de réconciliation mis en place et opérationnels |
| Renforcement des capacités de la société civile pour le renforcement du dialogue social | X | X | X | X | 944'000'000 | 796'500'000 | 767'000'000 | 1'534'000'000 | 4'041'500'000 | 6'850'000 | 6'161'199 | Charte de cohésion sociale signée par les communautés |
| Total: Résultats stratégiques 7 | | | | | 3'652'828'319 | 3'505'328'319 | 3'121'207'159 | 5'769'317'600 | 16'048'681'397 | 27'201'155 | 24'465'945 | |
| Total Composante | | | | | 16'598'144'585 | 14'506'428'855 | 10'745'520'228 | 9'991'602'933 | 51'841'696'601 | 87'867'282 | 79'031'796 | |

Pilier prioritaire: Renouveler le contrat social entre l'État et la population

Composante 2a : Education (Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux struct

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts euros | Indicateur |
|--|--|---------|------|------|-----------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-------------------|---|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| Axe 1 : L'amélioration de l'accès et de l'équité | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Les infrastructures de gestion de l'éducation et les capacités d'accueil des établissements scolaires sont renforcées, particulièrement dans les préfectures les plus vulnérables | Reconstruction de 67 écoles (201 SDC+67 directions scolaires et 67 magasins) fondamentales, y compris les latrines et les points d'eau, dans les préfectures de l'Ouham(5) et Ouham Pendé(4), de la Vakaga (8 à Biraou), Bamingui Bangoran (10 à Ndele), le Haut Mbomou (5 à Obo), la Haute Kotto (15 à Bria), Nana Mambere (10 à Bouar) | X | X | X | | 402'360'000 | 1'218'000'000 | 1'218'000'000 | 0 | 2'838'360'000 | 4'810'780 | 4'327'032 | Nombre/% d'écoles fondamentales construites et équipées. |
| | Lancement et construction de 218 nouvelles écoles (654 SdC+218 directions scolaires et 218 magasins), y compris les latrines et les points d'eau à l'échelle nationale | | | | X | 0 | 0 | 0 | 9'165'156'000 | 9'165'156'000 | 15'534'163 | 13'972'126 | Nombre/% d'écoles fondamentales construites et équipées. |
| | Réhabilitations de 61 écoles fondamentales(183 SdC), y compris les latrines et les points d'eau dans les préfectures de la Ouaka (15), Basse Kotto(10), Mambere Kadei(10), Lobaye(8), Mbomou(10), Sangha Mbaere(8) | X | X | X | X | 10'248'000 | 336'000'000 | 336'000'000 | 352'800'000 | 1'035'048'000 | 1'754'319 | 1'577'913 | Nombre/% d'écoles fondamentales réhabilitées et équipées. |
| | Construction de 2 centres de formation professionnelle pratiques (CFPP) dont 1 à Nola et 1 à Ndele --> voir pilier 3, composante 3 | X | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre/% de centres professionnels construits et équipés |
| | Réhabilitation de 10 centres de formation professionnelle pratique endommagés dans les préfectures Bria, Bangassou, Berberati, Bangui, Bouar, Mbaiki, Kemo --> voir pilier 3, composante 3 | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre/% de centres professionnels construits et équipés |
| | Construction d'un Centre Pédagogique Régional à Bozoum | X | X | | | 23'482'500 | 23'017'500 | 0 | 0 | 46'500'000 | 78'814 | 70'888 | Nombre/% de CPRs construits ou réhabilités et équipés |
| | Réhabilitation de 2 Centres Pédagogiques Régionaux à Nana Gribizi (Kaga Bandoro) et à Bamingui Bangoran (Ndele) | X | | | | 37'200'000 | 0 | 0 | 0 | 37'200'000 | 63'051 | 56'711 | Nombre/% de CPRs construits ou réhabilités et équipés |
| | Equipement des salles de classe construites ou réhabilitées - Elèves | X | X | X | X | 17'496'000 | 95'256'000 | 95'256'000 | 464'616'000 | 672'624'000 | 1'140'041 | 1'025'404 | |
| | Equipement des salles de classe construites ou reéhabilitées - Enseignants | X | X | X | X | 1'620'000 | 8'820'000 | 8'820'000 | 43'020'000 | 62'280'000 | 105'559 | 94'945 | |
| | Equipement des directions des écoles construites ou réhabilitées | X | X | X | | 900'000 | 4'900'000 | 4'900'000 | 23'900'000 | 34'600'000 | 58'644 | 52'747 | |
| | Equipement du secrétariat des écoles construites ou réhabilitées | X | X | X | | 540'000 | 2'940'000 | 2'940'000 | 14'340'000 | 20'760'000 | 35'186 | 31'648 | |
| | Equipement des Centres Pédagogiques Régionaux | | X | | | 0 | 19'860'000 | 0 | 0 | 19'860'000 | 33'661 | 30'276 | |
| Equipement des bâtiments administratifs du secteur de l'éducation | | | X | X | 0 | 0 | 156'006'510 | 156'006'510 | 312'013'020 | 528'836 | 475'659 | | |

| Total: Résultats stratégiques 1 | | 493'846'500 | 1'708'793'500 | 1'821'922'510 | 10'219'838'510 | 14'244'401'020 | 24'143'053 | 21'715'350 | | | | | |
|---|--|--------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|--|
| 2. Les conditions d'apprentissages sont améliorées et la sécurisation des espaces d'apprentissage est renforcée. | Elaboration et vulgarisation d'une stratégie nationale d'alimentation scolaire basée sur une approche communautaire | X | | | | 23'610'000 | 0 | 0 | 0 | 23'610'000 | 40'017 | 35'993 | |
| | Mise en place du programme d'alimentation scolaire dans 1200 écoles pour 576000 enfants (dont 144000 enfants la première année, 288000 la deuxième, 384000 la troisième et 576000 pour les années 4-5ans) | X | X | X | X | 4'226'400'000 | 8'452'800'000 | 11'270'400'000 | 30'993'600'000 | 54'943'200'000 | 93'124'068 | 83'759'985 | Nombre/% d'écoles bénéficiant du programme d'alimentation scolaire. |
| | Appui en matériels scolaires à 600000 élèves (100000 la 1ère année, 200000 la 2ème, 300 000 la 3ème) | X | X | X | | 500'000'000 | 1'000'000'000 | 1'500'000'000 | 0 | 3'000'000'000 | 5'084'746 | 4'573'450 | Nombre/% d'enfants bénéficiant de matériels scolaires |
| | Sensibilisation et mobilisation des acteurs clés autour de l'école (communautés, autorités éducatives et politiques, médias, etc.) sur la protection des écoles et l'élimination de la violence en milieu scolaire | X | | | | 540'000'000 | 0 | 0 | 0 | 540'000'000 | 915'254 | 823'221 | |
| | Elaboration, adoption et mise en œuvre, à l'échelle nationale, d'un plan et mécanismes de prévention et de réduction de violence en milieu scolaire prenant en compte la participation des communautés (APE) et des élèves dans la gestion de l'école | X | X | X | X | 5'000'000 | 45'000'000 | 45'000'000 | 60'000'000 | 155'000'000 | 262'712 | 236'295 | Nombre/% d'écoles disposant d'un plan opérationnel de réduction de violence en milieu scolaire |
| | Construction de logement des directeurs à proximité des 320 écoles ayant subi des attaques | X | X | X | X | 80'000'000 | 200'000'000 | 320'000'000 | 680'000'000 | 1'280'000'000 | 2'169'492 | 1'951'338 | Nombre/% d'écoles bénéficiant d'un logement pour le directeur à proximité de l'établissement |
| | Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | 5'375'010'000 | 9'697'800'000 | 13'135'400'000 | 31'733'600'000 | 59'941'810'000 | 101'596'288 | 91'380'282 | |
| 3. Des modèles alternatifs d'éducation ciblant les enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation (suragés), déscolarisés et non scolarisés sont développés et mis en œuvre | Poursuite de l'expérimentation à petite échelle et documentation des approches relatives aux classes passerelles, l'éducation accélérée ciblant les enfants (8-16 ans) les suragés (à risque de déscolarisation) déscolarisés, et la formation professionnelle pour les jeunes | X | | | | 155'000'000 | 0 | 0 | 0 | 155'000'000 | 262'712 | 236'295 | |
| | Mise en œuvre des modèles alternatifs d'éducation à l'échelle nationale pour l'année scolaire 2018-19 pour capter 30% (250 000) des groupes cibles | | X | X | X | 0 | 2'000'000'000 | 6'000'000'000 | 12'500'000'000 | 20'500'000'000 | 34'745'763 | 31'251'906 | Stratégie et modèles d'éducation alternative disponibles (Oui/Non) Nombre/% d'enfants, adolescents et jeunes ayant accès à des activités éducatives non formelles, y compris la formation professionnelle |
| | Profilage et analyse des enfants non scolarisés | X | | | | 62'700'000 | 0 | 0 | 0 | 62'700'000 | 106'271 | 95'585 | |
| | Développement de modèles alternatifs d'éducation et une stratégie nationale pour la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation (suragés), déscolarisés et non scolarisés | X | | | | 21'997'500 | 0 | 0 | 0 | 21'997'500 | 37'284 | 33'535 | Stratégie et modèles d'éducation alternative disponibles (Oui/Non) |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--|
| | Harmonisation et/ou développement des programmes, des curricula, des approches pédagogiques en prenant en compte l'éducation à la paix, l'appui psychosocial, les compétences de vie courante et l'entreprenariat pour les enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation (suragés), déscolarisés et non scolarisés | | X | | | 0 | 19'207'500 | 0 | 0 | 19'207'500 | 32'555 | 29'282 | |
| | Mise en œuvre d'un plan de suivi, de documentation et d'évaluation des modèles alternatifs d'Education | | | X | | 0 | 0 | 37'698'000 | 0 | 37'698'000 | 63'895 | 57'470 | |
| | Renforcement de la coordination entre les intervenants et du cadre institutionnel de prise en charge des groupes cibles (enfants, adolescents et jeunes déscolarisés et non scolarisés) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Révision des procédures de certification des apprentissages pour les enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation (suragés), déscolarisés et non scolarisés | | X | | | 0 | 6'000'000 | 3'750'000'000 | 0 | 3'756'000'000 | 6'366'102 | 5'725'959 | |
| | Mise à disposition de moyens techniques et financiers pour la formation et la prise en charge des formateurs | | X | | | 0 | 0 | 1'650'600'000 | 0 | 1'650'600'000 | 2'797'627 | 2'516'312 | |
| | Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 239'697'500 | 2'025'207'500 | 11'438'298'000 | 12'500'000'000 | 26'203'203'000 | 44'412'208 | 39'946'343 | |
| | Total Axe 1 | | | | | 6'108'554'000 | 13'431'801'000 | 26'395'620'510 | 54'453'438'510 | 100'389'414'020 | 170'151'549 | 153'041'975 | |
| | Axe 2: L'amélioration de la qualité de l'éducation tout en mettant l'accent sur l'éducation à la paix, à la citoyenneté et la cohésion sociale | | | | | | | | | | | | |
| 4. Les systèmes de formation initiale et continue des enseignants et du cadre de suivi pédagogique sont renforcés avec un accent mis sur l'éducation à la paix, à la citoyenneté et la cohésion sociale | Recrutement, formation initiale de 2500 enseignants dans les CPRs/ENI et à l'ENS --> dépense régaliennne prise en charge par l'appui budgétaire | X | X | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Contractualisation de 2850 enseignants --> dépense régaliennne prise en charge par l'appui budgétaire | | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Mise en place d'un cadre de renforcement des capacités et d'encadrement pédagogiques continus pour 7000 formateurs des CPRs (160), des enseignants (2500) et des maitres parents (2500) du primaire et des encadreurs du préscolaire (1840) | X | X | X | X | 483'750'000 | 483'750'000 | 483'750'000 | 913'750'000 | 2'365'000'000 | 4'008'475 | 3'605'403 | Nombre/% pourcentage d'enseignants bénéficiant d'une formation initiale de qualité sensible aux conflits et intégrant des compétences en éducation à la paix Nombre/% pourcentage d'enseignants bénéficiant d'une formation continue de qualité sensible aux conflits et intégrant des compétences en éducation à la paix Nombre/% pourcentage d'enseignants bénéficiant d'encadrement pédagogique de routine de la part des chefs de secteurs |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| | Révision du curriculum pour la prise en compte d'une part, de la sensibilité aux conflits et la promotion de la culture de la paix de façon transversale de toutes les disciplines, d'autre part, l'appui psychosocial | X | | | | 19'207'500 | 0 | 0 | 0 | 19'207'500 | 32'555 | 29'282 | % d'apprenant ayant des compétences en français (Lire et écrire) % d'apprenant des compétences en Mathématiques % d'apprenant ayant des compétences dans les disciplines de vie courante et de civisme |
| | Révision et exécution du programme de renforcement des capacités de 300 enseignants du supérieur | | X | | | 0 | 16'800'000 | 0 | 0 | 16'800'000 | 28'475 | 25'611 | |
| | Appui en matériels didactiques (Français/Maths) à 560 000 élèves et 11200 enseignants et introduction des NTIC dans la production des supports pédagogiques | X | X | X | X | 408'000'000 | 408'000'000 | 408'000'000 | 1'020'800'000 | 2'244'800'000 | 3'804'746 | 3'422'160 | % d'apprenant ayant des compétences en français (Lire et écrire) % d'apprenant des compétences en Mathématiques % d'apprenant ayant des compétences dans les disciplines de vie courante et de civisme |
| | Réalisation d'un PASEC (Programme d'Analyse du Système Educatif de la Confemen) | | | X | | 0 | 0 | 193'880'000 | 0 | 193'880'000 | 328'610 | 295'567 | |
| | Mise en place d'un système de contrôle, d'encadrement et d'évaluation des activités d'enseignement au niveau des écoles | X | X | | | 33'416'400 | 33'416'400 | 0 | 0 | 66'832'800 | 113'276 | 101'885 | Taux de redoublement |
| | Total: Résultats stratégiques 4 | | | | | 944'373'900 | 941'966'400 | 1'085'630'000 | 1'934'550'000 | 4'906'520'300 | 8'316'136 | 7'479'908 | |
| 5. Le déploiement des enseignants est appuyé de façon équitable sur tout le territoire national | Épuration du fichier du personnel de l'Éducation et mise en place d'un mécanisme et de procédures d'affectation plus équitable et de suivi du personnel enseignant --> voir pilier 2, composante 4 | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Appui au transport des enseignants pour la rentrée scolaire 2017-18, 2018-19, 2019-20, 2020-21 --> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire + pilier 2, composante 1 (redéploiement de l'Etat) | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre/% d'enseignants présents à leur poste à la rentrée scolaire |
| | Total: Résultats stratégiques 5 | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 6. Des stratégies d'attraction et de maintien dans l'enseignement sont développées | Étude de faisabilité et mise en place d'un système des primes d'éloignement et son intégration dans le budget national ; | X | | | | 19'207'500 | 0 | 0 | 0 | 19'207'500 | 32'555 | 29'282 | Existence et application d'un système de primes d'éloignement qui est pris en compte dans le budget national (oui/non) |
| | Mise en place d'un système de facilitation du paiement des salaires aux lieux d'affectation des enseignants --> voir pilier 1, composante 1 (système de paiement mobile des salaires) | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Existence et application d'un système de paiement rapproché des salaires aux lieux d'affectation (oui/non) |
| | Total: Résultats stratégiques 6 | | | | | 19'207'500 | 0 | 0 | 0 | 19'207'500 | 32'555 | 29'282 | |
| 7. Le statut, les modes de recrutement, de formation | Recensement et définition d'un statut professionnel des maitres parents qualifiés ; | X | | | | 11'870'000 | 0 | 0 | 0 | 11'870'000 | 20'119 | 18'096 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|------------------|---|
| et les mécanismes de prise en charge des maîtres-parents sont révisés | Accompagnement et renforcement des capacités des maîtres parents qualifiés pour intégration future. (Contractualisation et intégration --> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire) | X | X | X | X | 900'000'000 | 900'000'000 | 900'000'000 | 900'000'000 | 3'600'000'000 | 6'101'695 | 5'488'140 | Nombre et % des maîtres parents qualifiés et intégrés dans la fonction publique |
| | Mise en place d'un plan d'augmentation progressive d'enseignants qualifiés (cf RESEN-Modele de simulation financière) | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre et % des maîtres parents qualifiés et intégrés dans la fonction publique |
| | Total: Résultats stratégiques 7 | | | | | 911'870'000 | 900'000'000 | 900'000'000 | 900'000'000 | 3'611'870'000 | 6'121'814 | 5'506'235 | |
| Total Axe 2 | | | | | 1'875'451'400 | 1'841'966'400 | 1'985'630'000 | 2'834'550'000 | 8'537'597'800 | 14'470'505 | 13'015'424 | | |
| Axe 3: Renforcement de la planification, la gouvernance et le financement du secteur éducatif | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Des connaissances sur les performances, les coûts et financements du secteur sont générées et le prochain plan sectoriel est élaboré | Réalisation d'une analyse sectorielle (type RESEN) et d'un modèle de simulation financière en y intégrant l'analyse des risques et vulnérabilités ; | X | | | | 205'450'000 | 0 | 0 | 0 | 205'450'000 | 348'220 | 313'205 | Disponibilité du RESEN et du modèle de simulation financière |
| | Mise en place d'un modèle de cadrage financier /CDMT | | X | | | 0 | 41'220'000 | 0 | 0 | 41'220'000 | 69'864 | 62'839 | Disponibilité du Cadre de Dépense à Moyen Terme(CDMT) |
| | Revue/suivi des dépenses publiques d'éducation / analyse institutionnelle pour clarifier les faiblesses et renforcer les capacités nationales de l'exécution budgétaire ; | X | | | | 305'800'000 | 0 | 0 | 0 | 305'800'000 | 518'305 | 466'187 | Disponibilité des résultats de la revue/suivi des dépenses publiques Disponibilité des résultats du diagnostic organisationnel basé sur les fonctions essentielles du MENESRS |
| | Étude de faisabilité de la création d'un fonds de développement du secteur de l'éducation pour une définition claire des objectifs et des modalités de gestion basée sur les principes de partenariat public-privé | | X | | | 0 | 19'207'500 | 0 | 0 | 19'207'500 | 32'555 | 29'282 | Disponibilité des résultats de l'étude de faisabilité de la création d'un fonds de développement du secteur de l'éducation pour une définition claire des objectifs et des modalités de gestion basée sur les principes de partenariat public-privé |
| | Diagnostic organisationnel basé sur les fonctions essentielles du MENESRS | | X | | | 0 | 37'811'250 | 0 | 0 | 37'811'250 | 64'087 | 57'643 | Disponibilité des résultats du diagnostic organisationnel basé sur les fonctions essentielles du MENESRS |
| | Elaboration du prochain plan sectoriel 2019-2028 basé sur l'équité, l'analyse et la gestion de risques | X | X | X | X | 58'700'000 | 88'050'000 | 117'400'000 | 29'350'000 | 293'500'000 | 497'458 | 447'436 | Disponibilité du plan sectoriel de l'éducation 2019-2028 basé sur l'équité, l'analyse et la gestion de risques et du plan opérationnel 2019-2021 |
| | Total: Résultats stratégiques 8 | | | | | 569'950'000 | 186'288'750 | 117'400'000 | 29'350'000 | 902'988'750 | 1'530'489 | 1'376'591 | |
| 9. La mise en application des actions du plan intérimaire, relatives à la prise en charge des maîtres parents, est accélérée | Mise en place d'un mécanisme de paiement rapproché des maîtres parents recyclés à travers les communautés (Chef du village, APE, Directeurs d'Ecole) et prise en charge de 1235 maîtres-parents non formés | X | X | X | | 47'950'000 | 47'950'000 | 47'950'000 | 0 | 143'850'000 | 243'814 | 372 | Disponibilité d'un mécanisme de paiement rapproché des maîtres parents recyclés à travers les communautés (Chef du village, APE, Directeurs d'Ecole) – Oui/Non |
| | Documentation, évaluation et mise à l'échelle de l'expérimentation | | | | X | 0 | 0 | 0 | 12'603'750 | 12'603'750 | 21'362 | 33 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| | Contractualisation et intégration de 2 500 maîtres parents qualifiés --> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire | | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Total: Résultats stratégiques 9 | | | | | | 47'950'000 | 47'950'000 | 47'950'000 | 12'603'750 | 156'453'750 | 265'176 | 238'511 |
| 10. Le Système d'information et de Gestion de l'Education(SIGE) est restauré et modernisé | Restauration et modernisation du processus de collecte, traitement et analyse de données éducatives ; | X | X | X | X | | 66'741'900 | 66'741'900 | 66'741'900 | 133'483'800 | 333'709'500 | 565'609 | 508'735 |
| | Appui à l'informatisation du MENESRS du niveau central au niveau déconcentré dans le domaine de l'archivage, communication | X | X | | | | 104'949'765 | 419'799'059 | 0 | 0 | 524'748'824 | 889'405 | 799'971 |
| | Total: Résultats stratégiques 10 | | | | | | 171'691'665 | 486'540'959 | 66'741'900 | 133'483'800 | 858'458'324 | 1'455'014 | 1'308'705 |
| 11. Le développement institutionnel du MENESRS est assuré | Renforcement des capacités de fonctionnement, planification et de gestion du MENESRS basé sur un diagnostic organisationnel ; | X | X | X | X | | 14'088'000 | 14'088'000 | 14'088'000 | 28'176'000 | 70'440'000 | 119'390 | 107'385 |
| | Formation/recrutement de personnel en vue de la relève en analyse sectorielle, en planification et en financement de l'éducation | X | X | X | X | | 10'000'000 | 10'000'000 | 10'000'000 | 20'000'000 | 50'000'000 | 84'746 | 76'224 |
| | Développement progressif d'un cadre légal permettant l'articulation de toutes les fonctions de préparation et de gestion des crises dans le secteur de l'éducation; | X | X | X | X | | 7'044'000 | 7'044'000 | 7'044'000 | 14'088'000 | 35'220'000 | 59'695 | 53'692 |
| | Mise en place d'une cellule d'urgence au sein du MENESRS (Central et déconcentré) pour répondre aux situations de crises et catastrophes; | X | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Redynamisation de la direction de l'Information, de l'Evaluation et de l'Orientaion scolaire et professionnelle, Formation des conseillers à l'orientation | | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Total: Résultats stratégiques 11 | | | | | | 31'132'000 | 31'132'000 | 31'132'000 | 62'264'000 | 155'660'000 | 263'831 | 237'301 |
| Total Axe 3 | | | | | | | 820'723'665 | 751'911'709 | 263'223'900 | 237'701'550 | 2'073'560'824 | 3'514'510 | 3'161'109 |
| Total Composante | | | | | | | 8'804'729'065 | 16'025'679'109 | 28'644'474'410 | 57'525'690'060 | 111'000'572'644 | 188'136'564 | 169'218'508 |

Le MENESRS dispose d'un système de gestion et de communication informatisée (Oui-Non)

Disponibilité d'outils et d'Expertise en matière de gestion et de planification au sein du MENESRS

Disponibilité de cadres qualifiés et en nombre suffisant en analyse sectorielle, en planification et en financement de l'éducation

Intégration des fonctions de préparation et de gestion des crises et aux catastrophes dans la politique sectorielle

Existence d'une cellule d'urgence fonctionnelle au sein du MENESRS dotée d'un plan et outils permettant de faire face aux urgences

La direction de l'Information, de l'Evaluation et de l'Orientaion scolaire et Professionnelle, Formation est redynamisée
Disponibilité de Conseillers d'Orientaion qualifiés et en nombre suffisant.

Pilier 2 : Renouveler le Contrat Social entre l'Etat et la Population

Composante 2b : Santé (Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales)

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts euros | Indicateur |
|--|---|---------|------|------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-------------------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| Axe 1 : Renforcement de la Gouvernance, de la Planification et du Financement du Système de Santé | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Les capacités opérationnelles en planification, budgétisation, suivi-évaluation et infrastructures sont renforcées à tous les niveaux du système de santé | Réhabilitation et/ou construction au niveau central et des bases administratives des Régions sanitaires, Prefectures et Districts sanitaires existants et nouveaux | X | X | X | X | 1'738'710'000 | 2'173'387'500 | 1'738'710'000 | 3'477'420'000 | 9'128'227'500 | 15'471'572 | 13'915'829 | Nombre de Services au niveau central, regional, préfectoral et de district avec batiments réhabilités ou construits et équipés |
| | Réhabilitation et/ou construction des structures de diagnostic, de soins et d'imagerie, de morgues, y compris les systèmes d'eau, hygiène, assainissement au niveau des centres de santé | X | X | X | X | 286'110'000 | 286'110'000 | 286'110'000 | 572'220'000 | 1'430'550'000 | 2'424'661 | 2'180'849 | 1.Nombre des structures de soins et de diagnostic avec bâtiments réhabilités ou construits 2. Nombre de morgues rehabilitees ou construites 3. centre drépanocytose 4. Nombre de hopitaux centraux et régionaux avec système fonctionnel d'évacuation des eaux usées 5. Laboratoire National réhabilité et équipé |
| | Renforcement du niveau central, régional et district pour assurer les fonctions de gestion, de coordination et de suivi/évaluation des projets et programmes de santé publique conformément au nouvel organigramme du Ministère de la santé adoptée par le Gouvernement | X | X | X | X | 148'748'534 | 148'748'534 | 148'748'534 | 297'497'069 | 743'742'672 | 1'260'581 | 1'133'823 | Nombre ou % des Services centraux, régionaux et district disposant des moyens (Financiers; roulants et autres matériels) pour leur fonctionnement (secrétariat technique et des 9 groupes thématiques de suivi du plan de transition du secteur de la santé, réunion de coordination, de monitoring, supervision, contrôle et formation) |
| | Appui technique et financier au découpage et fonctionnement des districts sanitaires | X | X | X | X | 140'538'000 | 140'538'000 | 140'538'000 | 281'076'000 | 702'690'000 | 1'191'000 | 1'071'239 | 1. Existence d'un texte réglementaire/législatif portant découpage des districts 2. Nombre de districts fonctionnels |
| | Financement d'un système de référence au niveau des hôpitaux centraux, hôpitaux régionaux et des districts sanitaires (restauration des réseaux de soins et acquisition d'ambulances et moto-ambulances) | X | X | X | X | 1'011'972'012 | 1'011'972'012 | 1'011'972'012 | 2'023'944'024 | 5'059'860'060 | 8'576'034 | 7'713'672 | Nombre de motos-ambulances et d'ambulances reçues par district sanitaires versus nombre planifié (%) |
| | Mise en œuvre du plan de renforcement du système national d'information sanitaire (SNIS) (<i>recrutement du personnel requis, formations, matériels, équipements informatiques/Sites WEB, supervisions, reproduction des outils</i>) | X | X | X | X | 314'540'000 | 314'540'000 | 314'540'000 | 629'080'000 | 1'572'700'000 | 2'665'593 | 2'397'555 | Nombre de structures de gestion de l'information sanitaire disposant des capacités renforcées (personnel formé, matériels disponibles et textes organiques disponibles, annuaires statistiques disponibles) |
| | Appui technique et financier à l'élaboration de la Politique Nationale de Santé; Code de Santé Publique et PNDS3 | X | X | X | X | 35'400'000 | 59'000'000 | 100'000'000 | 165'500'000 | 359'900'000 | 610'000 | 548'662 | Existence d'un document de Code de santé publique adopté par l'Assemblée nationale; Politique Nationale de Santé et PNDS3 |

| Total: Résultat stratégique 1 | | | | | | 3'676'018'546 | 4'134'296'046 | 3'740'618'546 | 7'446'737'093 | 18'997'670'232 | 32'199'441 | 28'961'629 | |
|--|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|--|
| 2. Les ressources nécessaires pour le financement des soins sont mobilisées | Appui financier à la redynamisation des organes des Soins de Santé Primaires (Comités National; Régional; Sous préfectoral; Communal; Villageois; CONGES; COGES) | X | X | X | X | 595'700'000 | 595'700'000 | 595'700'000 | 1'191'400'000 | 2'978'500'000 | 5'048'305 | 4'540'673 | Nombre ou % des organes des Soins de Santé Primaire redynamisés (Comités National; Régional; Sous préfectoral; Communal; Villageois; CONGES; COGES) |
| | Financement de la gratuité ciblée des soins en faveur des populations vulnérables | X | X | X | X | 1'416'000'000 | 2'655'000'000 | 3'894'000'000 | 9'735'000'000 | 17'700'000'000 | 30'000'000 | 26'983'353 | Nombre ou proportion de populations vulnérables bénéficiant de la gratuité ciblée des soins |
| | Appui technique et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de financements de la santé | X | | | | 64'900'000 | 0 | 0 | 0 | 64'900'000 | 110'000 | 98'939 | Fourniture d'une AT d'un document de politique de financement du secteur de la santé |
| | Financement de la mise en œuvre du PBF dans toutes les Régions Sanitaires | X | X | X | X | 1'110'144'000 | 2'081'520'000 | 3'052'896'000 | 7'632'240'000 | 13'876'800'000 | 23'520'000 | 21'154'948 | Nombre ou % de districts et FOSA appliquant le contrat de performance |
| Total: Résultat stratégique 2 | | | | | | 3'186'744'000 | 5'332'220'000 | 7'542'596'000 | 18'558'640'000 | 34'620'200'000 | 58'678'305 | 52'777'913 | |
| Total Axe stratégique 1 | | | | | | 6'862'762'546 | 9'466'516'046 | 11'283'214'546 | 26'005'377'093 | 53'617'870'232 | 90'877'746 | 81'739'542 | |
| Axe 2: L'amélioration de l'offre de services | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Un Système d'approvisionnement en médicaments essentiels équipements et autres produits de santé est fonctionnel | Dotation des FOSA fonctionnelles de référence en équipements minimums pour les soins médicaux, chirurgicaux, gynéco-obstétriques et pédiatriques essentiels y compris de traumatologie /orthopédie, d'imagerie médicale, de diagnostic biologique | X | X | X | X | 193'435'182 | 362'690'966 | 531'946'749 | 1'329'866'874 | 2'417'939'770 | 4'098'203 | 3'686'109 | Nombre ou % d'hôpitaux de référence (centraux, régionaux, préfectoraux, districts) réhabilités et équipés en matériels pour assurer les soins médicaux, chirurgicaux, gynéco-obstétriques et pédiatriques essentiels |
| | Appui technique et financier pour la mise en place et le fonctionnement d'une nouvelle structure nationale transitoire d'approvisionnement en médicaments essentiels et autres produits de santé | X | X | X | | 1'242'984'200 | 1'242'984'200 | 1'242'984'200 | 2'485'968'400 | 6'214'921'000 | 10'533'764 | 9'474'543 | Existence d'une nouvelle structure transitoire d'approvisionnement en médicaments essentiels et autres produits de santé fonctionnelle |
| | Financement de la construction/réhabilitation/dotation progressive en équipements des dépôts régionaux/districts pour le stockage des médicaments essentiels génériques | X | X | X | X | 243'174'400 | 364'761'600 | 486'348'800 | 1'337'459'200 | 2'431'744'000 | 4'121'600 | 3'707'153 | Nombre de dépôts régionaux des médicaments essentiels réhabilités/dotés |
| | Financement de la construction/réhabilitation/dotation progressive en équipements des hopitaux de référence en centre de transfusion sanguine | X | X | X | X | 514'224'000 | 771'336'000 | 1'028'448'000 | 2'828'232'000 | 5'142'240'000 | 8'715'661 | 7'839'258 | Existence d'une liste de médicaments essentiels génériques mise à jour |
| | Appui technique et financier à la construction/équipement et fonctionnement d'un laboratoire de contrôle qualité niveau 1 | X | X | X | | 28'320'000 | 28'320'000 | 28'320'000 | 0 | 84'960'000 | 144'000 | 129'520 | Existence d'un laboratoire de contrôle qualité niveau 1 fonctionnel |
| | Appui technique et financier à l'autorité de nationale de régulation pharmaceutique --> Renforcement global de l'administration | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Autorité nationale de régulation pharmaceutique opérationnelle |
| | Total: Resultat stratégique 3 | | | | | | 2'222'137'782 | 2'770'092'766 | 3'318'047'749 | 7'981'526'474 | 16'291'804'770 | 27'613'228 | 24'836'583 |
| 4. Un personnel de santé qualifié et suffisamment motivé est présent sur tout le territoire national, y compris dans les zones | Contactualisation du personnel de santé qualifié toute catégorie confondue en attente d'intégration pour travailler dans l'arrière pays. --> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre d'agents de santé contractuels par catégorie présents au poste |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|------------|------------|---|---|
| rurales reculées. | Financement du développement d'une stratégie pour motiver et fidéliser les RHS (primes d'éloignement; bonus d'équité etc.) -> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire + pilier 2, composante 1 (redéploiement de l'Etat, réflexion globale) | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre d'agents de santé bénéficiant du mécanisme d'incitations par catégories et présents au poste |
| | Appui financier des missions médicales étrangères (<i>diaspora ; coopérants</i>) | X | X | X | X | 9'000'000 | 9'000'000 | 9'000'000 | 18'000'000 | 45'000'000 | 76'271 | 68'602 | Nombre de missions médicales étrangères et nationales réalisées | |
| | Appui technique et financier pour la création d'un système de Gestion de base de données informatisée du personnel de santé --> Pilier 2, composante 4 | X | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Existence d'un système de Gestion de base de données informatisée du personnel de santé fonctionnel | |
| | Octroi de fonds pour la formation spécialisée postuniversitaire de médecins, infirmiers diplômés d'Etat, sages-femmes/accoucheurs, techniciens spécialisés, en santé publique et en gestion des districts --> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire dès an 2 | X | | | | 300'075'000 | 0 | 0 | 0 | 300'075'000 | 508'602 | 457'459 | Nombre d'agents de santé par catégories bénéficiant d'une formation post universitaire | |
| Total: resultat stratégique 4 | | | | | 309'075'000 | 9'000'000 | 9'000'000 | 18'000'000 | 345'075'000 | 584'873 | 526'061 | | | |
| Total Axe stratégique 2 | | | | | 2'531'212'782 | 2'779'092'766 | 3'327'047'749 | 7'999'526'474 | 16'636'879'770 | 28'198'101 | 25'362'644 | | | |
| Axe 3: Amélioration de la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. La prise en charge de la santé de la mère est améliorée | Appui financier au fonctionnement des services offrant les soins aux femmes en âge de procréer; femmes enceintes et allaitantes (CPN recentrée, partogramme SONU, GBV, Fistules Obstétricales, PTPE/PECP, IST, PF; PEC des cas d'infertilités) | X | X | X | X | 475'902'007 | 892'316'263 | 1'308'730'518 | 3'271'826'296 | 5'948'775'084 | 10'082'670 | 9'068'808 | Nombre services offrant les soins de SR de qualité fonctionnels | |
| | Appui technique et financier au développement des services à base communautaire en santé de reproduction | X | X | X | X | 653'128'607 | 1'224'616'139 | 1'796'103'670 | 4'490'259'175 | 8'164'107'591 | 13'837'470 | 12'446'045 | Nombre services à base communautaire en santé de reproduction fonctionnels | |
| | Appui technique et financier à la réalisation d'études anthropologiques en santé de la reproduction (SONU, CAP) | X | | X | | 5'075'000 | 0 | 5'075'000 | 0 | 10'150'000 | 17'203 | 15'474 | Nombre d'études anthropologiques en santé de la reproduction réalisées | |
| | Financement pour le développement des structures de prise en charge holistique des VBG : formation d'agents de santé sur la prise en charge médicale et psychosociale, ainsi que la dotation en kits post viols | X | X | X | X | 85'341'120 | 160'014'600 | 234'688'080 | 586'720'200 | 1'066'764'000 | 1'808'075 | 1'626'264 | Nombre de structures fonctionnelles développant la prise en charge holistique des VBG | |
| | Total: resultat stratégique 5 | | | | | 1'219'446'734 | 2'276'947'001 | 3'344'597'269 | 8'348'805'671 | 15'189'796'675 | 25'745'418 | 23'156'590 | | |
| 6. La prise en charge de la santé de l'enfant est améliorée | Appui financier au fonctionnement des services offrant les soins infantiles (malaria, pneumonie, diarrhée, VIH, infections néonatales) | X | X | X | X | 442'060'383 | 828'863'218 | 1'215'666'054 | 3'039'165'134 | 5'525'754'789 | 9'365'686 | 8'423'920 | Nombre de structures offrant les soins infantiles de qualité fonctionnelles | |
| | Appui technique et financier au développement de la stratégie de PEC intégrée des maladies infantiles au niveau communautaire | X | X | X | X | 32'840'007 | 61'575'012 | 90'310'018 | 225'775'046 | 410'500'083 | 695'763 | 625'800 | Nombre de districts mettant en œuvre la PCIME communautaire | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|--|
| | Financement de la mise à échelle des activités de vaccination selon la stratégie « Atteindre Chaque District (ACD) » et « Atteindre Chaque Enfant (ACE) » et/ou des stratégies innovantes (Activité Vaccinale Intensive, Stratégie Africaine de Vaccination, cliniques mobiles) dans les districts sanitaires | X | X | X | X | 1'972'502'711 | 3'698'442'582 | 5'424'382'454 | 13'560'956'135 | 24'656'283'882 | 41'790'312 | 37'588'091 | Nombre/et ou % de districts menant des activités de vaccination selon la stratégie « Atteindre Chaque District (ACD) » et « Atteindre Chaque Enfant (ACE) » et/ou des stratégies innovantes |
| Total: resultat stratégique 6 | | | | | | 2'447'403'100 | 4'588'880'813 | 6'730'358'526 | 16'825'896'315 | 30'592'538'754 | 51'851'761 | 46'637'811 | |
| Total Axe stratégique 3 | | | | | | 3'666'849'834 | 6'865'827'814 | 10'074'955'794 | 25'174'701'986 | 45'782'335'429 | 77'597'179 | 69'794'401 | |
| Axe 4: Lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles | | | | | | | | | | | | | |
| 7. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles sont renforcées. | Appui technique et financier pour la mise en œuvre des volets de prévention et prise en charge des cas des maladies de la triade (VIH, Tuberculose, Paludisme) | X | X | X | X | 2'556'750'897 | 4'346'476'525 | 5'880'527'064 | 12'783'754'487 | 25'567'508'973 | 43'334'761 | 38'977'238 | 1. Nombre ou % de rstructures offrant un paquet complet de prévention et de prise en charge du Vih 2. Nombre ou % de rstructures offrant un paquet complet de prévention et de prise en charge de TB 3. Nombre ou % de rstructures offrant un paquet complet de prévention et de prise en charge correcte des cas de paludisme 4. Nombre ou % des ménages disposant des MILD |
| | Appui technique et financier pour la prévention et la prise en charge intégrée des cas des affections en santé mentale. | X | X | X | X | 1'018'100'877 | 1'908'939'145 | 2'799'777'412 | 6'999'443'530 | 12'726'260'964 | 21'569'934 | 19'400'971 | Nombre de districts disposant d'une unité de prise en charge intégrée des cas d'affection en santé mentale |
| | Appui technique et financier pour la mise en oeuvre de la chimiothérapie préventive et la prise en charge des cas des Maladies Tropicales Négligées (Onchocercose ; Trypanosomiase Humaine Africaine; Lèpre; Pian; ulcère de burili; ver de guinée, etc.) | X | X | X | X | 86'903'749 | 162'944'530 | 238'985'310 | 597'463'276 | 1'086'296'865 | 1'841'181 | 1'656'041 | Nombre de patients MNT subventionnés |
| | Appui technique et financier pour la prévention des facteurs de risque et la prise en charge des cas des Maladies Non Transmissibles (Drépanocytose; Hypertension artérielle; Diabète; cancers etc.) | X | X | X | X | 92'534'160 | 173'501'550 | 254'468'940 | 636'172'350 | 1'156'677'000 | 1'960'469 | 1'763'335 | Existence de |
| | Total: resultat stratégique 7 | | | | | | 3'754'289'684 | 6'591'861'750 | 9'173'758'726 | 21'016'833'642 | 40'536'743'802 | 68'706'345 | 61'797'585 |
| 8. La surveillance épidémiologique et le système d'alerte précoce, de référence et de contre-référence ainsi que la gestion des urgences de santé publique sont assurées. | Appui technique et financier à la révision et à la diffusion des procédures opératoires standardisées en matière de surveillance épidémiologique des maladies et riposte | X | X | X | | 2'880'000 | 5'400'000 | 7'920'000 | 19'800'000 | 36'000'000 | 61'017 | 54'881 | Nombre ou % de districts appliquant les procédures opératoires standardisées en matière de surveillance épidémiologique intégrée des maladies et riposte |
| | Soutien technique et financier au renforcement des capacités opérationnelles du système de surveillance intégrée des maladies et riposte (formations, matériels, équipements, innovation, fonctionnement) | X | X | X | X | 363'672'000 | 681'885'000 | 1'000'098'000 | 2'500'245'000 | 4'545'900'000 | 7'704'915 | 6'930'148 | Nombre ou % de districts appliquant les procédures opératoires standardisées en matière de surveillance épidémiologique intégrée des maladies et riposte |
| | Total: resultat stratégique 8 | | | | | | 366'552'000 | 687'285'000 | 1'008'018'000 | 2'520'045'000 | 4'581'900'000 | 7'765'932 | 6'985'030 |
| Total: Axe stratégique 4 | | | | | | 4'120'841'684 | 7'279'146'750 | 10'181'776'726 | 23'536'878'642 | 45'118'643'802 | 76'472'278 | 68'782'614 | |
| Total Sante | | | | | | 17'181'666'846 | 26'390'583'376 | 34'866'994'816 | 82'716'484'195 | 161'155'729'233 | 273'145'304 | 245'679'202 | |

Pilier 2 : Renouveler le Contrat Social entre l'Etat et la Population

Composante 2c : Nutrition (Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales)

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts Euros | Indicateur |
|--|--|---------|------|------|-----------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|----------------|-------------------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| Sous-Composante: Nutrition | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 1 : Amélioration et développement du statut nutritionnel des enfants | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Le cadre politique et institutionnelle en matière de nutrition est renforcé | Développer et valider le document de la politique nationale de nutrition | X | | | | 37'056'720 | 0 | 0 | 0 | 37'056'720 | 62'808 | 56'492 | Document validé de la politique nationale de nutrition |
| | Développer et budgétiser un plan stratégique national sur les interventions en nutrition (2017-2021) | X | | | | 47'749'880 | 0 | 0 | 0 | 47'749'880 | 80'932 | 72'794 | Existence d'un comité multisectoriel de nutrition au haut niveau |
| | Appuyer l'adhésion au mouvement SUN & REACH | X | | | | 10'535'040 | 0 | 0 | 0 | 10'535'040 | 17'856 | 16'060 | RCA membre du mouvement SUN |
| | Appui au renforcement des mécanismes de coordination de la réponse du secteur nutrition au haut niveau | | X | | | 0 | 25'757'040 | 0 | 0 | 25'757'040 | 43'656 | 39'266 | Existence d'un plan commun de nutrition budgétisé. |
| | Organiser un forum national de nutrition | | X | | | 0 | 176'056'000 | 0 | 0 | 176'056'000 | 298'400 | 268'394 | Rapport du forum national avec une feuille de route des interventions de 2 ans |
| | Organiser un deuxième forum national sur la nutrition élargi à la sécurité alimentaire et les autres secteurs | | | | X | 0 | 0 | 0 | 213'816'000 | 213'816'000 | 362'400 | 325'959 | Rapport du forum et une nouvelle feuille de route adaptée |
| | Rendre opérationnelle la plateforme multisectorielle de nutrition | | X | | | 0 | 43'276'500 | 0 | 0 | 43'276'500 | 73'350 | 65'974 | Existence d'un plan stratégique multisectoriel de nutrition valide |
| | Organisation d'un atelier de réflexion technique pour intégrer la nutrition dans différents secteurs | | | X | | 0 | 0 | 12'333'360 | 0 | 12'333'360 | 20'904 | 18'802 | Nombre de programmes sectoriels de développement ayant un volet nutritionnel intégré |
| | Total: Résultat stratégique 1 | | | | | 95'341'640 | 245'089'540 | 12'333'360 | 213'816'000 | 566'580'540 | 960'306 | 863'743 | |
| 2. La promotion et la protection de l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) sont développées et assurées. | Elaborer le document de législation nationale sur la commercialisation des Substituts du Lait Maternel (Code de commercialisation) | X | | | | 11'905'020 | 0 | 0 | 0 | 11'905'020 | 20'178 | 18'149 | Existence du code SLM et loi de protection de l'allaitement. |
| | Mettre en œuvre la stratégie nationale de protection de la maternité et de l'Allaitement Maternel dans la communauté et en milieu de travail | X | | | | 19'243'440 | 0 | 0 | 0 | 19'243'440 | 32'616 | 29'336 | % des structures de santé qui fournissent le counseling ANJE selon les directives nationales et outils |
| | Mettre en place des groupes de soutien à l'allaitement maternel au niveau communautaire | | X | X | X | 0 | 30'808'620 | 41'078'160 | 82'156'320 | 154'043'100 | 261'090 | 234'836 | Nb et % des établissements hospitaliers publics et privés respectant le Code SLM |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| | Renforcer les capacités des Relais Communautaire, Agents de santé dans la promotion des pratiques ANJE | | X | X | X | 0 | 108'182'400 | 144'243'200 | 288'486'400 | 540'912'000 | 916'800 | 824'611 | Nombre de personnel de santé et relais communautaires formés |
| | Mettre à échelle et renforcer l'Initiative des Hôpitaux Amis des Bébé | | X | X | X | 0 | 46'418'250 | 46'418'250 | 92'836'500 | 185'673'000 | 314'700 | 283'055 | % des hôpitaux de référence nationale qui satisfait les normes et critères de l'IHAB labélisés « amis des bébés » |
| | Développer et mettre en œuvre un plan de communication harmonisé sur la promotion de l'ANJE sur base des résultats de l'enquête formative sur les pratiques ANJE des différentes régions | | X | X | X | 0 | 60'696'840 | 60'696'840 | 60'696'840 | 182'090'520 | 308'628 | 277'594 | Existence du plan de communication ANJE harmonisé |
| | Renforcer le counseling nutritionnel intégré dans les services de santé de routine (PEV, PF, CPN, CPoN, PTME) | | X | X | X | 0 | 37'675'040 | 37'675'040 | 75'350'080 | 150'700'160 | 255'424 | 229'740 | % des mères ayant introduit l'alimentation complémentaire appropriés après 6 mois % des mères ayant continué l'allaitement maternel jusqu'à 24 mois |
| | Développer et mettre en œuvre les directives nationales de l'ANJE | | X | X | X | 0 | 9'393'980 | 37'575'920 | 46'969'900 | 93'939'800 | 159'220 | 143'210 | Nombre de personnel de santé et relais communautaires formes |
| | Développement des capacités des prestataires de santé en counseling sur l'ANJE | | X | X | X | 0 | 47'756'960 | 47'756'960 | 47'756'960 | 143'270'880 | 242'832 | 218'414 | Nb et types des indicateurs ANJE dans le PBF communautaire |
| | Total: Résultat stratégique 2 | | | | | 31'148'460 | 340'932'090 | 415'444'370 | 694'253'000 | 1'481'777'920 | 2'511'488 | 2'258'946 | |
| 3. L'intégration des interventions nutritionnelles dans les soins de santé primaires est renforcée. | Renforcer la capacité technique de prise en charge intégrée de la malnutrition <u>aiguë</u> à tous les niveaux --> Pris en compte dans le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre de prestataires de santé et équipes cadre des districts/régions formées sur la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë selon l'approche communautaire (base des données/ liste nominative par district) |
| | Assurer l'achat et l'approvisionnement des intrants nutritionnels pour la prise en charge des cas de malnutris <u>aigus</u> sévère dans le circuit de gestion et d'approvisionnement des médicaments à tous niveaux. --> Pris en compte dans le PRH | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Les intrants de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée sont intégrés dans le plan annuel d'achat et d'approvisionnement au niveau national |
| | Assurer l'achat et l'approvisionnement des intrants nutritionnels de prise en charge de la malnutrition aiguë modérée dans le circuit de gestion et d'approvisionnement des médicaments à tous niveaux. | X | X | X | X | 451'288'640 | 902'577'280 | 1'353'865'920 | 4'061'597'760 | 6'769'329'600 | 11'473'440 | 10'319'729 | Existence d'une stratégie nationale d'achat et de gestion (circuit d'approvisionnement) des intrants et équipements nutritionnels |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|---|
| | Renforcer la capacité des relais communautaires et des groupes de soutien dans la mobilisation sociale, dépistage-référence et suivi des cas MAS au niveau communautaire | X | X | X | X | 36'329'250 | 36'329'250 | 36'329'250 | 72'658'500 | 181'646'250 | 307'875 | 276'917 | Nombre de relais communautaires formés et recyclés/ équipes pour la prestation des interventions d'identification et suivi des cas au niveau communautaire. |
| | Mettre en place un système de collecte et de gestion des données nutritionnelles dont les indicateurs sont intégrés dans le système national d'information sanitaire (SNIS) et dans le système de financement basé sur les résultats. | X | X | X | X | 83'008'280 | 41'504'140 | 83'008'280 | 166'016'560 | 373'537'260 | 633'114 | 569'451 | Nombre et type d'indicateurs nutritionnels intégrés dans le SNIS et dans le PBF (admissions, taux de guérison, taux de décès et taux d'abandons) |
| | Mettre à l'échelle l'approche à base communautaire de la prise en charge de la malnutrition aigüe --> Pris en compte dans le PRH | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre et % des préfectures/districts ayant les unités/services de prise en charge de la malnutrition aigüe intégrés dans le PMA et le PCA |
| | Total: Résultat stratégique 3 | | | | | 570'626'170 | 980'410'670 | 1'473'203'450 | 4'300'272'820 | 7'324'513'110 | 12'414'429 | 11'166'097 | |
| 4. Les interventions de nutrition à assise communautaire sont développées | Institutionnaliser la surveillance de la croissance des enfants de 0 à 24 mois au niveau des communautés et des formations sanitaires selon les normes de l'OMS | X | X | | | 74'016'680 | 74'016'680 | 0 | 0 | 148'033'360 | 250'904 | 225'674 | Existence d'un guide national validé d'orientation sur le suivi de la croissance. |
| | Renforcer la capacité des agents de santé communautaire dans la mobilisation sociale et la promotion des pratiques familiales clés en santé et nutrition | X | X | X | X | 94'116'800 | 94'116'800 | 94'116'800 | 188'233'600 | 470'584'000 | 797'600 | 717'397 | Nombre d'agents communautaires formés et équipés sur les PFE et techniques de mobilisation communautaire. |
| | Conduire une analyse des disparités par rapport aux groupes vulnérables et mesurer l'impact de la première phase de la NAC en RCA. | | | | X | 0 | 0 | 0 | 88'500'000 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | Rapport d'étude de vulnérabilité et d'évaluation de l'impact de l'approche NAC en RCA. |
| | Assurer la disponibilité des outils de promotion de la nutrition à assise communautaire et de prise en charge dans les foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle. | X | X | X | X | 32'001'600 | 64'003'200 | 32'001'600 | 64'003'200 | 192'009'600 | 325'440 | 292'715 | Existence des outils validés de suivi de la croissance et de promotion de la nutrition à assise communautaire propre à la RCA |
| | Renforcer la mise à l'échelle des composantes essentielles de la nutrition à assise communautaire adaptée à la RCA en prenant appui sur la déviance positive. | X | X | X | X | 38'656'800 | 38'656'800 | 38'656'800 | 77'313'600 | 193'284'000 | 327'600 | 294'658 | Nombre et % des préfectures qui mettent en œuvre l'approche NAC |
| | Renforcer la mobilisation sociale et la promotion au niveau communautaire des pratiques familiales clés en santé et nutrition | X | X | X | X | 15'576'000 | 15'576'000 | 15'576'000 | 31'152'000 | 77'880'000 | 132'000 | 118'727 | Nombre et % des villages et structures de santé utilisant l'approche intégrant les PF clés en santé et nutrition. |
| | Total: Résultat stratégique 4 | | | | | 254'367'880 | 286'369'480 | 180'351'200 | 449'202'400 | 1'170'290'960 | 1'983'544 | 1'784'089 | |
| 5. La supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire sont renforcées. | Renforcer la supplémentation en micronutriments (vitamine A, fer, acide folique) et le déparasitage des groupes cibles à travers les activités de routine et des campagnes supplémentaires | X | X | X | X | 661'307'400 | 793'568'880 | 881'743'200 | 2'072'096'520 | 4'408'716'000 | 7'472'400 | 6'721'013 | Taux des enfants 6-59 mois ayant reçus deux doses de vitamine A annuellement Taux des enfants 12-59 mois déparasités 2 fois par an |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| | Promouvoir la recherche et des actions pour l'utilisation des poudres de micronutriments multiples chez les groupes les plus vulnérables | X | X | X | X | 51'004'320 | 51'004'320 | 51'004'320 | 102'008'640 | 255'021'600 | 432'240 | 388'776 | Rapport de l'étude de l'évaluation de base de la mise en place des interventions de supplémentation à base des poudres à micronutriments multiples. |
| | Mettre en œuvre un plan de fortification des aliments en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture | X | X | X | X | 7'608'640 | 7'608'640 | 7'608'640 | 15'217'280 | 38'043'200 | 64'480 | 57'996 | Existence du plan conjoint validé de fortification à domicile des aliments en RCA. |
| | Développer le programme de fortification à domicile | X | X | X | X | 18'341'920 | 18'341'920 | 18'341'920 | 18'341'920 | 73'367'680 | 124'352 | 111'848 | Existence du protocole national validé sur la fortification et l'utilisation des micronutriments à domicile/niveau communautaire |
| | Appuyer l'achat et l'approvisionnement des micronutriments | X | X | X | X | 76'506'480 | 76'506'480 | 76'506'480 | 153'012'960 | 382'532'400 | 648'360 | 583'164 | Les micronutriments en poudre sont intégrés dans le circuit d'achat et d'approvisionnement des produits nutritionnels au pays. |
| | Total: stratégique 5 | | | | | 814'768'760 | 947'030'240 | 1'035'204'560 | 2'360'677'320 | 5'157'680'880 | 8'741'832 | 7'862'798 | |
| 6. L'alimentation /nutrition des groupes vulnérables spécifiques, y compris les personnes vivant avec le VIH/sida est renforcée | Renforcer l'intégration de la nutrition dans la prise en charge des personnes infectées par le VIH/SIDA | X | X | X | X | 38'184'800 | 38'184'800 | 38'184'800 | 76'369'600 | 190'924'000 | 323'600 | 291'060 | % des structures sanitaires intégrant l'IST/SIDA/PTME/ANIE et le dépistage nutritionnel |
| | Renforcer les capacités en nutrition du personnel de santé des services PTME ainsi que les personnes impliquées dans la prise en charge des PPVIH | X | X | X | X | 72'658'500 | 145'317'000 | 108'987'750 | 145'317'000 | 472'280'250 | 800'475 | 719'983 | Nombre de personnel de santé et FOSA formés sur l'outil de gestion intégrée de la prise en charge nutritionnelle des cas VIH (spécialement la prise en charge pédiatrique des cas VIH) |
| | Assurer la recherche opérationnelle sur l'alimentation et la nutrition des PPVIH | X | X | X | X | 23'368'720 | 23'368'720 | 23'368'720 | 46'737'440 | 116'843'600 | 198'040 | 178'126 | Rapport d'étude sur l'alimentation et la nutrition des PPVIH en RCA disponible |
| | Renforcer les mécanismes communautaires d'assistance nutritionnelle, y compris les systèmes de dépistage, référence et de suivi des cas de VIH/SIDA | X | X | X | X | 9'607'560 | 38'430'240 | 9'607'560 | 19'215'120 | 76'860'480 | 130'272 | 117'173 | % des personnes ayant reçu le counseling nutritionnel dans les services de PTME et les programmes de prise en charge VIH/SIDA |
| | Total: stratégique 6 | | | | | 143'819'580 | 245'300'760 | 180'148'830 | 287'639'160 | 856'908'330 | 1'452'387 | 1'306'342 | |
| 7. Le système de surveillance nutritionnelle et alimentaire est renforcé | Organiser l'enquête nutritionnelle SMART (2017 et 2019) y compris l'évaluation des déficiences en micronutriments | X | | X | | 227'743'540 | 0 | 227'743'540 | 0 | 455'487'080 | 772'012 | 694'382 | Rapport de l'enquête SMART (2017 et 2019) avec les indicateurs sur les déficiences en micronutriments |
| | Renforcer le système d'alerte et d'évaluation rapide de la situation nutritionnelle auprès des groupes vulnérables et des zones à haut risque | X | | | | 59'198'240 | 0 | 0 | 0 | 59'198'240 | 100'336 | 90'247 | Nombre et rapport d'évaluation rapides sur la situation nutritionnelle des groupes et zones affectées |
| | Renforcer les capacités d'évaluation technique des interventions de sécurité alimentaire et de nutrition | | | X | X | 0 | 0 | 3'912'880 | 3'912'880 | 7'825'760 | 13'264 | 11'930 | Nombre et rapport d'évaluation rapides sur la situation nutritionnelle des groupes et zones affectées |
| | Recréer et dynamiser les sites sentinelles dans les différentes régions du pays | X | X | X | X | 29'566'080 | 29'566'080 | 7'391'520 | 7'391'520 | 73'915'200 | 125'280 | 112'682 | Existence de la cartographie périodique des zones et groupes à risque de malnutrition mis à jour par les sites sentinelles |
| | Total: stratégique 7 | | | | | 316'507'860 | 29'566'080 | 239'047'940 | 11'304'400 | 596'426'280 | 1'010'892 | 909'242 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|------------------|---|
| 8. La capacité de prévention et de réponse aux urgences nutritionnelles est renforcée | Création d'un groupe de travail de gestion des urgences nutritionnelles sous la direction du comité technique de pilotage et l'appui des différents partenaires | X | | | | 12'045'440 | 0 | 0 | 0 | 12'045'440 | 20'416 | 18'363 | Existence d'un groupe de travail urgence nutritionnelle Existence du pool national en charge des évaluations nutritionnelles et réponse rapide |
| | Appui à l'aménagement du stock remplissant les conditions exigibles pour les produits pharmaceutiques et nutritionnels (au niveau central) | | X | X | X | 0 | 311'520'000 | 389'400'000 | 856'680'000 | 1'557'600'000 | 2'640'000 | 2'374'535 | Existence au niveau national d'un magasin aménagé pour le stock de contingence des produits et équipements nutritionnels |
| | Développer un outil de collecte et d'analyse des informations sur l'alerte précoce sur la malnutrition | X | X | X | X | 28'093'440 | 28'093'440 | 18'728'960 | 18'728'960 | 93'644'800 | 158'720 | 142'760 | Existence d'un outil de collecte et d'analyse des informations sur l'alerte précoce sur la malnutrition |
| | Total: stratégique 7 | | | | | 40'138'880 | 339'613'440 | 408'128'960 | 875'408'960 | 1'663'290'240 | 2'819'136 | 2'535'658 | |
| Total Nutrition | | | | | 2'266'719'230 | 3'414'312'300 | 3'943'862'670 | 9'192'574'060 | 18'817'468'260 | 31'894'014 | 28'686'914 | | |

Pilier prioritaire: Renouveler le contrat social entre l'État et la population

Composante 2c : Eau et assainissement (Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales)

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts Euros | Indicateur |
|---|--|---------|------|------|--------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| Sous-Composante: WASH | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations rurales | Réhabiliter 1500 anciens forages | X | X | X | X | 600'000'000 | 800'000'000 | 1'000'000'000 | 600'000'000 | 3'000'000'000 | 5'084'746 | 4'573'450 | Nombre de forages réhabilités 2017: 300 2018: 400 2019: 500 2020/2021: 300 |
| | Construire 3000 nouveaux forages | X | X | X | X | 1'300'000'000 | 2'600'000'000 | 3'900'000'000 | 31'200'000'000 | 39'000'000'000 | 66'101'695 | 59'454'845 | Nombre de forages construits 2017: 100 2018: 200 2019: 300 2020/2021: 2400 |
| | Réaliser 12 systèmes simplifiés d'alimentation en eau potable | X | X | X | X | 400'000'000 | 400'000'000 | 400'000'000 | 1'200'000'000 | 2'400'000'000 | 4'067'797 | 3'658'760 | Nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'eau potable. Cible: desservir plus de 1.060.000 de personnes dans les zones à faible accès |
| | Assurer la gestion, la maintenance et l'entretien des ouvrages d'eau potable en milieu rural: formation et la redynamisation des Comités de point d'eau et les artisans réparateurs des pompes à motricité humaine | X | X | X | X | 20'000'000 | 20'000'000 | 20'000'000 | 40'000'000 | 100'000'000 | 169'492 | 152'448 | Nombre de Comités de points d'eau mis en place et redynamiser Nombre d'artisans réparateurs formés et outillés |
| | Assurer la gestion, la maintenance et l'entretien des ouvrages d'eau potable en milieu rural: création de 6 dépôts de pièces de rechange | X | X | X | | 50'000'000 | 50'000'000 | 50'000'000 | 0 | 150'000'000 | 254'237 | 228'672 | Nombre de système de gestion des pièces détachées mis en place |
| | Total: Résultat stratégique 1 | | | | | 2'370'000'000 | 3'870'000'000 | 5'370'000'000 | 33'040'000'000 | 44'650'000'000 | 75'677'966 | 68'068'175 | |
| 2. Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations urbaines (Bangui et centres secondaires) | Études techniques préalables, y compris contrôle et supervision des travaux | X | | | | 118'000'000 | 0 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | |
| | Réhabilitation de la station de traitement existante, des stations de pompage et des réservoirs | | X | | | 0 | 1'800'000'000 | 0 | 0 | 1'800'000'000 | 3'050'847 | 2'744'070 | La station de traitement des eaux existante est réhabilitée (oui/non) |
| | Réhabilitation de 20 km de conduits | X | X | | | 1'500'000'000 | 1'500'000'000 | 0 | 0 | 3'000'000'000 | 5'084'746 | 4'573'450 | Linéaire de conduites d'eau (primaire, secondaire et tertiaire) réhabilité |
| | Remplacement du réseau existant vétuste (35km) et extension du réseau (55km) d'eau pour atteindre les populations défavorisées habitant les quartiers périphériques | X | X | X | X | 900'000'000 | 900'000'000 | 900'000'000 | 1'800'000'000 | 4'500'000'000 | 7'627'119 | 6'860'174 | Linéaire de réseau de distribution d'eau mis en place |
| | Construction de 4 mini-réseaux d'AEP | X | X | X | | 350'000'000 | 700'000'000 | 350'000'000 | 0 | 1'400'000'000 | 2'372'881 | 2'134'276 | Nombre de mini-réseaux AEPs réalisés afin de permettre de desservir rapidement la périphérie de Bangui |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|---|
| | Mettre en œuvre d'un programme d'investissement d'infrastructures hydrauliques pour les villes secondaires (Bambari, Bozoum, Berberati, Carnot, Ndélé, Bouar, Bossangoa) ayant les réseaux de SODECA par la réhabilitation des infrastructures de production d'eau existantes | X | X | X | X | 1'341'700'000 | 2'683'400'000 | 2'683'400'000 | 6'708'500'000 | 13'417'000'000 | 22'740'678 | 20'453'991 | Nombre de stations de production d'eau des centres secondaires réhabilitées et fonctionnelles |
| | Construire trois (3) nouveaux systèmes de distribution d'eau dans les villes de Bangassou, Bria et Sibut | | X | X | X | 0 | 1'500'000'000 | 2'000'000'000 | 2'000'000'000 | 5'500'000'000 | 9'322'034 | 8'384'658 | Nombre de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable construits à Bangassou, Bria et Sibut |
| | Réaliser les études d'Avant Projet Sommaire et d'Avant Projet Détaillés dans sept (7) autres Chefs lieux non desservis par SODECA | | | X | X | 0 | 0 | 300'000'000 | 300'000'000 | 600'000'000 | 1'016'949 | 914'690 | Nombre des Chefs Lieux de préfectures ou villes secondaires disposant d'un Avant Projet Sommaire et d'un Avant Projet Détaillé d'alimentation en eau potable et assainissement |
| | Total: Résultat stratégique 2 | | | | | 4'209'700'000 | 9'083'400'000 | 6'233'400'000 | 10'808'500'000 | 30'335'000'000 | 51'415'254 | 46'245'198 | |
| 3. Amélioration de l'accès à l'assainissement | Construire des latrines et des toilettes séparées (filles, femmes/garçons, hommes) avec un dispositif de lavage des mains dans : -250 écoles primaires, --> Education -100 structures sanitaires et --> Santé -100 Marchés, stades et gares routières. | X | X | X | X | 200'000'000 | 200'000'000 | 200'000'000 | 400'000'000 | 1'000'000'000 | 1'694'915 | 1'524'483 | Nombre des écoles disposant de latrines améliorées |
| | Mettre en place 450 structures communautaires de gestion et d'entretien des latrines et des toilettes publiques à travers l'organisation de 10 ateliers de 45 comités environ | X | X | X | X | 20'000'000 | 20'000'000 | 20'000'000 | 40'000'000 | 100'000'000 | 169'492 | 152'448 | Nombre de Formations Sanitaires (FOSA) déjà dotées de points d'eau équipées de latrines Nombre marchés et gares routières des Chefs lieux des préfectures et sous préfectures équipées de latrines et des toilettes publiques Nombre de Clubs d'hygiène et les comités de gestion des ouvrages d'assainissement mis en place |
| | Renforcer les capacités communautaires des populations de 5 000 villages pour l'assainissement total par l'organisation des campagnes de 50 villages | X | X | X | X | 220'000'000 | 220'000'000 | 220'000'000 | 440'000'000 | 1'100'000'000 | 1'864'407 | 1'676'932 | Nombre de villages déclarés Fin de Défécation à l'Aire Libre (FDAL) |
| | Construire 10 000 latrines hygiéniques pour appuyer les populations défavorisées | X | X | X | X | 100'000'000 | 100'000'000 | 100'000'000 | 200'000'000 | 500'000'000 | 847'458 | 762'242 | Nombre de latrines hygiéniques construites pour appuyer les ménages pauvres/vulnérables retournés |
| | Total: Résultat stratégique 3 | | | | | 540'000'000 | 540'000'000 | 540'000'000 | 1'080'000'000 | 2'700'000'000 | 4'576'271 | 4'116'105 | |
| Les structures gouvernementales (DGH et SODECA, ANEA) sont renforcées en vue de la fourniture de meilleurs services d'eau et d'assainissement | Renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi-contrôle de la DGH l'ANEA et la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu rural par: Construction d'un laboratoire national hydrogéologique et d'analyse de la qualité des eaux | | X | X | | 0 | 100'000'000 | 100'000'000 | 0 | 200'000'000 | 338'983 | 304'897 | Nombre de laboratoire d'hydrogéologie et d'analyse de la qualité de l'eau construit et équipé |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|-------------|-------------|-------------|---|---------------|-----------|-----------|---|
| Renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi-contrôle de la DGH, l'ANEA et la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu rural par: Construction de 5 bâtiments de plein pieds et la réhabilitation du bureau administratif de six Directions Régionales de l'Hydraulique (DRH) --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre des DRH disposant des bâtiments construits, réhabilités et équipés en mobilier et matériels informatiques |
| Renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi-contrôle de la DGH, l'ANEA et la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu rural par: Réhabilitation d'une DRH n°3 et équipement en mobilier --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi-contrôle de la DGH, l'ANEA et la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu rural par: Construction de dix bâtiments pour abriter 10 Antennes de l'ANEA dans les préfectures où il n'y a pas les DRH | X | X | | | 200'000'000 | 200'000'000 | 0 | 0 | 400'000'000 | 677'966 | 609'793 | Nombre d'antennes de l'ANEA disposant des bâtiments administratifs construits et équipés en mobilier et matériels informatiques |
| Renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi-contrôle de la DGH, l'ANEA et la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu rural par: Construction d'un bâtiment pour la SODECA avec équipement à Bangui | X | | | | 80'000'000 | 0 | 0 | 0 | 80'000'000 | 135'593 | 121'959 | |
| Renforcer les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi-contrôle de la DGH, l'ANEA et la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu rural par: Formation et le recyclage du personnel technique hautement qualifié en hydraulique, en informatique appliqué à l'eau, en qualité des eaux, en hydrologie et hydrogéologie et autres | X | X | X | | 118'000'000 | 118'000'000 | 118'000'000 | 0 | 354'000'000 | 600'000 | 539'667 | Nombre de personnes ayant bénéficiées des formations spécialisées |
| Appui logistique au déploiement des équipes de l'ANEA sur le terrain: Dotation en équipements (mobilier de bureau, équipements informatiques, kits d'analyse de contrôle de la qualité des eaux, équipements de mesures hydrométriques et piézométrique) | X | X | X | | 500'000'000 | 500'000'000 | 500'000'000 | 0 | 1'500'000'000 | 2'542'373 | 2'286'725 | Nombre des équipements de suivi et de mise en œuvre acquis |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| | Renforcer les performances opérationnelles et commerciales de la SODECA pour élargir l'accès et améliorer la qualité de service en milieu urbain grâce au rétablissement de la viabilité financière de la SODECA afin de lui permettre de réduire ses pertes techniques et non techniques | X | X | X | | 885'000'000 | 885'000'000 | 885'000'000 | 0 | 2'655'000'000 | 4'500'000 | 4'047'503 | Réduction des pertes techniques et non techniques (en %) |
| | Fourniture de réactifs, produits chimiques et électricité à la SODECA pour éviter tout arrêt des installations de production et de distribution d'eau. | X | X | X | X | 100'000'000 | 100'000'000 | 100'000'000 | 200'000'000 | 500'000'000 | 847'458 | 762'242 | Amélioration du taux de recouvrement des abonnés privés (en %) |
| | Total: Résultat stratégique 4 | | | | | 1'883'000'000 | 1'903'000'000 | 1'703'000'000 | 200'000'000 | 5'689'000'000 | 9'642'373 | 8'672'785 | |
| 5. Le secteur de l'eau et de l'assainissement dispose d'instruments institutionnels, juridiques et réglementaires et d'outils performants pour une meilleure connaissance, du suivi et d'évaluation du secteur | Renforcer les capacités en matière de gouvernance politique, de collecte de données et de gestion des connaissances par: Révision des deux documents de politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement en l'adaptant aux Objectifs du Développement durable et l'élaboration de leurs plans d'action Révision du Code de l'Eau Élaboration du Code de l'Assainissement et ses textes d'application Définition d'un nouveau cadre institutionnel pour le sous-secteur de l'assainissement en milieu urbain | X | | | | 250'000'000 | 0 | 0 | 0 | 250'000'000 | 423'729 | 381'121 | Existence ou non d'un cadre institutionnel pour le sous-secteur de l'assainissement en milieu urbain |
| | Renforcer les capacités en matière de gouvernance politique, de collecte de données et de gestion des connaissances par: Opérationnalisation du Système d'Information du Secteur de l'Eau et l'Assainissement | X | X | X | X | 202'398'482 | 202'398'482 | 202'398'482 | 404'796'964 | 1'011'992'410 | 1'715'241 | 1'542'765 | |
| | Renforcer les capacités en matière de gouvernance politique, de collecte de données et de gestion des connaissances par: Opérationnalisation des autres structures créées par le Code de l'Eau (ARSEA, CONEA et FNEA) voire par le Code de l'assainissement (2018-2019) | | X | X | | 0 | 118'000'000 | 118'000'000 | 0 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | Nombre des structures créées par le Code de l'eau rendues opérationnelles |
| | Élaboration d'un schéma directeur national (en 2020) pour une planification à l'horizon 2050 | X | X | X | X | 183'668'800 | 183'668'800 | 183'668'800 | 367'337'600 | 918'344'000 | 1'556'515 | 1'400'000 | |
| | Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination de l'ensemble des acteurs du secteur dans le pays avec l'organisation d'au moins une revue sectorielle annuelle | X | X | X | X | 50'000'000 | 50'000'000 | 50'000'000 | 100'000'000 | 250'000'000 | 423'729 | 381'121 | Un cadre de concertation et de coordination du secteur de l'eau et de l'assainissement est mis en place, Une revue sectorielle est tenue chaque année |
| | Total: Résultat stratégique 5 | | | | | 686'067'282 | 554'067'282 | 554'067'282 | 872'134'564 | 2'666'336'410 | 4'519'214 | 4'064'785 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------|--|
| 6. Une stratégie de communication/mobilisation sociale et communautaire pour le changement des normes sociales et des comportements souhaités est mise en œuvre en soutien à la durabilité des interventions WASH | Mettre en œuvre au niveau opérationnel des activités de communication/mobilisation sociale pour faciliter l'accès à l'eau potable et l'assainissement de base et l'engagement communautaire pour l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène | X | X | X | X | 100'000'000 | 100'000'000 | 100'000'000 | 200'000'000 | 500'000'000 | 847'458 | 762'242 | Nombre de personnes exposées aux risques des maladies hydriques ayant accès aux informations à travers les activités de communication et mobilisation sociale Existence d'outils de communication (Radio/Télévision, spots, U-report et forum autre canaux de communication) pour développer les thématiques eau/assainissement |
| | Total: Résultat stratégique 6 | | | | | 100'000'000 | 100'000'000 | 100'000'000 | 200'000'000 | 500'000'000 | 847'458 | 762'242 | |
| Total WASH | | | | | | 9'788'767'282 | 16'050'467'282 | 14'500'467'282 | 46'200'634'564 | 86'540'336'410 | 146'678'536 | 131'929'289 | |

Pilier prioritaire : Renouveler le contrat social entre l'État et la population

Composante 2d : Protection sociale (Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales)

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts Euros | Indicateur |
|--|--|---------|------|------|-----------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| Sous-composante : Protection sociale | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Le cadre politique et institutionnel pour la protection sociale est amélioré. | Reprendre le dialogue politique en établissant un forum de protection sociale | | X | X | X | 0 | 69'726'000 | 139'452'000 | 488'082'000 | 697'260'000 | 1'181'797 | 1'062'961 | Un forum national de la protection sociale est établi |
| | Conceptualiser, discuter, adopter et répandre une stratégie nationale de protection sociale | | X | X | X | 0 | 26'937'000 | 80'811'000 | 161'622'000 | 269'370'000 | 456'559 | 410'650 | Les normes nationales de protection sociale sont développées |
| | Total: Résultat stratégique 1 | | | | | 0 | 96'663'000 | 220'263'000 | 649'704'000 | 966'630'000 | 1'638'356 | 1'473'611 | |
| 2. Le cadre de protection sociale est élargi. | Investir dans le travail d'analyse spécifique (les dynamiques sociales de la pauvreté et de la vulnérabilité) pour informer sur l'élargissement du cadre de protection sociale et les révisions du projet de politique nationale de protection sociale | | X | X | | 0 | 185'850'000 | 185'850'000 | 0 | 371'700'000 | 630'000 | 566'650 | Les arrangements institutionnels pour la politique de protection sociale sont définis |
| | Total: Résultat stratégique 2 | | | | | 0 | 185'850'000 | 185'850'000 | 0 | 371'700'000 | 630'000 | 566'650 | |
| 3. Les groupes vulnérables et spécifiques sont ciblés. | Créer et lancer des programmes pilotes de protection sociale, y compris les transferts monétaires, un registre social et les projets LIPW, soutenus par une méthodologie de surveillance, système de paiement, mécanismes de surveillance et d'évaluation et les dispositions institutionnelles les plus appropriées | | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 3'501'600'000 | 3'501'600'000 | 5'934'915 | 5'338'130 | Les programmes pilotes sont conçus et financés |
| | Définir le cadre de soutien d'urgence pour les déplacés internes et les communautés d'accueil qui reflète l'image de leur situations et nécessités particulières | X | | | | 156'600'000 | 0 | 0 | 0 | 156'600'000 | 265'424 | 238'734 | Un comité interministériel est créé pour coordonner les programmes de protection sociale |
| | Intégrer les déplacés internes et les communautés d'accueil dans le cadre de la protection sociale et dans les programmes pilotes | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'339'400'000 | 2'339'400'000 | 3'965'085 | 3'566'376 | |
| | Total: Résultat stratégique 3 | | | | | 156'600'000 | 0 | 0 | 5'841'000'000 | 5'997'600'000 | 10'165'424 | 9'143'240 | |
| 4. Les capacités administratives sont développées. | AXE 4: DEVELOPPER LES CAPACITES ADMINISTRATIVES | | | | | | | | | | | | |
| | Élaborer des normes nationales et des mécanismes de contrôle de la qualité pour les parties prenantes non gouvernementales dans le secteur de la protection sociale, y compris les révisions du guide actuel pour les projets LIPW | X | X | | | 212'400'000 | 212'400'000 | 0 | 0 | 424'800'000 | 720'000 | 647'600 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|---|
| Offrir assistance technique et de renforcement des capacités pour les fonctionnaires publics et les principales parties prenantes non gouvernementales | X | X | X | X | 29'406'500 | 58'813'000 | 88'219'500 | 411'691'000 | 588'130'000 | 996'831 | 896'594 | Les fondements analytiques pour le système national de la protection sociale sont effectués |
| Consolider la capacité du gouvernement à superviser et coordonner le secteur de la protection sociale par la formation et l'aide matérielle | | | | X | 0 | 0 | 0 | 624'200'000 | 624'200'000 | 1'057'966 | 951'582 | |
| Total: Résultat stratégique 4 | | | | | 241'806'500 | 271'213'000 | 88'219'500 | 1'035'891'000 | 1'637'130'000 | 2'774'797 | 2'495'777 | |
| Total Protection sociale | | | | | 398'406'500 | 553'726'000 | 494'332'500 | 7'526'595'000 | 8'973'060'000 | 15'208'576 | 13'679'279 | |

Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la population

Composante 3 : Assurer la sécurité alimentaire et la résilience

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts Euros | Indicateur |
|---|---|---------|------|------|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-------------------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| Sous-Composante: Assurer la sécurité alimentaire et la résilience | | | | | | | | | | | | | |
| 1. La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables est assurée, leurs capacités productives et leurs moyens d'existence sont rétablis et renforcés | Renforcer le programme de création des actifs productifs durables (périmètres maraichers, champs communautaires, étangs piscicoles, aviculture, etc.) | X | X | X | X | 106'200'000 | 159'300'000 | 212'400'000 | 584'100'000 | 1'062'000'000 | 1'800'000 | 1'619'001 | 2000 ménages par an |
| | Organiser les achats pour le progrès (P4P) avec renforcement des capacités des coopératives agricoles et des petits producteurs. | X | X | X | X | 631'890'000 | 1'263'780'000 | 1'805'400'000 | 5'325'930'000 | 9'027'000'000 | 15'300'000 | 13'761'510 | 2017: 882 mt achetés 2018: 1764 achetés 2019: 2520 achetés 2020-2021: 7434 achetés sur 2 ans |
| | Mettre en place des activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes dans les domaines de l'agriculture et du petit élevage. | X | X | X | X | 164'610'000 | 246'915'000 | 329'220'000 | 905'355'000 | 1'646'100'000 | 2'790'000 | 2'509'452 | Cible 2500 ménages, dont 500 pour le kit porcine, 500 pour le kit volaille, 300 pour le kit caprin, 300 pour le kit piscicole et 300 pour le kit maraîcher, 300 pour le kit vivrier et 300 pour le kit Unité de transformation. Kits animalier (petit élevage). Un total de 7 kits par an. |
| | Mettre en œuvre des actions visant la relance de l'économie locale, construction des bassins de rouissage, des aires de séchages, mise en place des kits de transformation des produits et développement des AGR, construction des boutiques d'intrants, construction de fours de séchages (poissons, mangue et autre fruits), etc. | X | X | X | X | 1'239'000'000 | 2'065'000'000 | 1'652'000'000 | 2'312'800'000 | 7'268'800'000 | 12'320'000 | 11'081'163 | Nombre d'AGR appuyées |
| | Appuyer les services décentralisés de l'Etat dans le cadre de la campagne agricole | X | X | X | X | 828'360'000 | 674'960'000 | 582'920'000 | 981'760'000 | 3'068'000'000 | 5'200'000 | 4'677'114 | 2017: 84'000 ménages vulnérables 2018: 70'000 2019: 60'000 2020-2021: 50'000 par an |
| | Appuyer le développement de la filière maraîchère et vivrière (promotion de la chaîne de valeur) pour les ménages (mise en œuvre avec la stratégie de caisse de résilience) | X | X | X | X | 1'180'000'000 | 1'770'000'000 | 2'360'000'000 | 6'490'000'000 | 11'800'000'000 | 20'000'000 | 17'988'902 | 2017: 44'400 ménages pour la culture vivrière et 12'650 pour la culture maraîchère 2018: 37'950 et 6'325 2019: 31'625 et 6'325 2020-2021: 18'975 et 12'650 sur les 2 ans |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|---|
| | Organiser de foires aux semences et outillages agricoles | X | X | X | X | 292'050'000 | 438'075'000 | 584'100'000 | 1'606'275'000 | 2'920'500'000 | 4'950'000 | 4'452'253 | 2017: 6'600 ménages 2018: 9'900 ménages 2019: 13'200 ménages 2020: 18'000 ménages 2021: 18'300 ménages |
| | Appuyer les aux groupements de parents d'élèves pour le développement des jardins potagers dans les écoles en vue d'améliorer les conditions de fréquentation scolaire par les élèves. | X | X | X | X | 2'065'000'000 | 2'065'000'000 | 2'065'000'000 | 4'130'000'000 | 10'325'000'000 | 17'500'000 | 15'740'289 | Moyenne de 500 parents d'élève par école pour 60 écoles sur 5 ans, donc 30'000 parents d'élèves |
| | Tota: Résultat stratégique 1 | | | | | 6'507'110'000 | 8'683'030'000 | 9'591'040'000 | 22'336'220'000 | 47'117'400'000 | 79'860'000 | 71'829'685 | |
| 2. La malnutrition chez les enfants et les patients sous traitement antirétroviral et antituberculeux est réduite | Organiser les appuis conditionnels aux PVVIH/SIDA afin de couvrir les besoins alimentaires des membres de leur famille | X | X | X | X | 132'750'000 | 199'125'000 | 265'500'000 | 730'125'000 | 1'327'500'000 | 2'250'000 | 2'023'751 | 3 000 personnes seront assistées par an |
| | Traiter les cas de la malnutrition aiguë modérée pour les patients sous traitement antirétroviral et antituberculeux | X | X | X | X | 103'250'000 | 154'875'000 | 206'500'000 | 567'875'000 | 1'032'500'000 | 1'750'000 | 1'574'029 | |
| | Tota: Résultat stratégique 2 | | | | | 236'000'000 | 354'000'000 | 472'000'000 | 1'298'000'000 | 2'360'000'000 | 4'000'000 | 3'597'780 | |
| 3. Les communautés développent la cohésion sociale, la culture de l'épargne et crédit et le partage des bonnes pratiques à travers l'approche « caisse de résilience » | Consolider l'approche Caisse de Résilience et mettre en place un processus de certification pour tous les partenaires | X | X | X | X | 761'100'000 | 1'141'650'000 | 1'522'200'000 | 4'186'050'000 | 7'611'000'000 | 12'900'000 | 11'602'842 | 15'000 ménages pour 2017 10'000 ménages pour 2018 8'000 ménages pour 2019 5'000 ménages pour 2020 et 5'000 ménages pour 2021 |
| | Mettre en place les « Champs Ecoles Producteurs » (CEP) selon les thématiques identifiées avec la communauté | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre des CEP mise en place (Activité intégrée dans l'approche Caisse de Résilience) |
| | Appuyer le développement de la microfinance communautaire avec le soutien de distribution de kits de production, d'intrants agricoles, de kits de transformation | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre de micros entreprises créées par les Caisses de Résilience dans les communautés (Activité intégrée dans l'approche Caisse de Résilience) |
| | Structurer et mettre en place des clubs d'écoute communautaires (par exemple selon la méthodologie club dimitra) pour le renforcement de la cohésion sociale | X | X | X | | 47'178'229 | 47'178'229 | 47'178'642 | 0 | 141'535'100 | 239'890 | 215'768 | 42 clubs Dimitra |
| | Promouvoir le partenariat entre les IMF et les groupes d'épargnes et de crédit communautaires | X | X | X | X | 171'100'000 | 342'200'000 | 342'200'000 | 855'500'000 | 1'711'000'000 | 2'900'000 | 2'608'391 | 60 réseaux pour 2017 et 2018 (à raison de 10 groupements par réseau). |
| | Soutenir et renforcer les initiatives prometteuses de Caisse d'Epargne et de Crédit en milieu rural. | X | X | X | X | 35'400'000 | 47'200'000 | 47'200'000 | 106'200'000 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | Nombre de réseaux d'épargne et de crédits communautaires créés |
| | Appui aux initiatives locales des minorités (pygmées et peulh) | X | X | X | X | 17'700'000 | 26'550'000 | 35'400'000 | 79'650'000 | 159'300'000 | 300'000 | 242'850 | |
| | Tota: Résultat stratégique 3 | | | | | 1'032'478'229 | 1'604'778'229 | 1'994'178'642 | 5'227'400'000 | 9'858'835'100 | 16'709'890 | 15'029'628 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|--|
| 4. Les politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelles sont actualisées et opérationnelle | Faire l'état des lieux des politiques et programmes de la sécurité alimentaire et la nutrition (SAN) | X | | | | 47'200'000 | 0 | 0 | 0 | 47'200'000 | 80'000 | 71'956 | Nombre d'état des lieux réalisé |
| | Actualiser et élaborer les documents de politiques de SAN et du plan d'action national | | X | | | 0 | 11'800'000 | 0 | 0 | 11'800'000 | 20'000 | 17'989 | Nombre de documents de politique SAN élaboré, révisé et validé |
| | Total: Résultat stratégique 4 | | | | | 47'200'000 | 11'800'000 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | |
| 5. La coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs est effective à travers la mise en place des structures de gestion concertées de la transhumance | Mettre en place de structures de gestion concertées des espaces agropastoraux | X | X | X | X | 118'000'000 | 118'000'000 | 118'000'000 | 236'000'000 | 590'000'000 | 1'000'000 | 899'445 | |
| | Renforcer la résilience économique des éleveurs à travers l'amélioration de la productivité de l'élevage et l'appui à la filière bétail et viande --> <i>Voir aussi Pilier 3, Agriculture</i> | X | X | X | X | 472'000'000 | 236'000'000 | 0 | 0 | 708'000'000 | 1'200'000 | 1'079'334 | 100 éleveurs par an |
| | Total: Résultat stratégique 5 | | | | | 590'000'000 | 354'000'000 | 118'000'000 | 236'000'000 | 1'298'000'000 | 2'200'000 | 1'978'779 | |
| 6. La réinsertion socio économique des jeunes vulnérables affectés par les conflits dans le secteur agro pastoral est assuré | Appuyer la réinsertion des jeunes vulnérables (ex combattants et jeunes desoeuvrés) suivant les centres d'intérêts --> <i>voir pilier 3, composante 3 (insertion et entrepreneuriat)</i> | X | X | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Total: Résultat stratégique 10 | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| 7. La coordination du groupe de travail sécurité alimentaire est renforcée et le système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en RCA est opérationnel | Mettre en place le système national d'évaluation et de Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays | X | X | X | X | 16'225'000 | 16'225'000 | 16'225'000 | 32'450'000 | 81'125'000 | 137'500 | 123'674 | Nombre d'enquête et publications réalisées |
| | Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation Sécurité Alimentaire et Nutrition | X | X | X | X | 88'500'000 | 88'500'000 | 88'500'000 | 177'000'000 | 442'500'000 | 750'000 | 674'584 | |
| | Renforcer les capacités nationales de coordination des membres du cadre de concertation | X | | | | 11'800'000 | 0 | 0 | 0 | 11'800'000 | 20'000 | 17'989 | |
| | Total: Résultat stratégique 7 | | | | | 116'525'000 | 104'725'000 | 104'725'000 | 209'450'000 | 535'425'000 | 907'500 | 816'246 | |
| Total Résilience et Sécurité Alimentaire | | | | | | 8'529'313'229 | 11'112'333'229 | 12'279'943'642 | 29'307'070'000 | 61'228'660'100 | 103'777'390 | 93'342'064 | |

| Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---------|------|------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|----------------------|------------------|------------------|-------------------|---|
| Composante 4 : Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption) | | | | | | | | | | | | | |
| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts Euros | Indicateur |
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| Sous-composante : Gouvernance et gestion des finances publiques | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Le cadre politique et institutionnel pour la protection sociale est amélioré. | Renforcer les capacités nationales macro-budgétaires | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Les comptes macro-économiques sont produits dans les délais requis |
| | Finaliser la transposition des directives CEMAC relatives au Budget | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Elaborer le budget N+1 conformément aux directives CEMAC | | X | X | X | 0 | 98'333'333 | 98'333'333 | 98'333'333 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | |
| | Instaurer un nouveau calendrier budgétaire qui améliore la participation des sectoriels dans la préparation du budget | X | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | % d'accroissement des ressources alloués aux secteurs prioritaires |
| | Renforce le cadre de consultation de la société civile et du secteur privé | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Préparer des plans d'engagement et passation des marchés en N-1 pour faciliter l'exécution du budget N | X | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | % d'amélioration du taux d'exécution du budget |
| | Améliorer le circuit de la commande publique dans un souci de transparence et d'efficacité | | X | | | 0 | 59'000'000 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | |
| | Evaluation du système de gestion des finances publiques : (i) évaluation nationale du système de gestion des investissements publics | | X | | | 0 | 147'500'000 | 0 | 0 | 147'500'000 | 250'000 | 224'861 | Etude effectuée |
| | Evaluation du système de gestion des finances publiques : (i) évaluation du budget selon la méthodologie PEFA, (ii) évaluation de l'administration fiscale selon la méthodologie TADAT, (iii) évaluation de la dette selon la méthodologie DEMPA, (iv) évaluation de la passation de marché selon la méthodologie OCDE-DAC | | | | X | 0 | 0 | 590'000'000 | 0 | 590'000'000 | 1'000'000 | 899'445 | Etudes effectuées |
| Total: Résultat stratégique 1 | | | | | 118'000'000 | 304'833'333 | 688'333'333 | 98'333'333 | 1'209'500'000 | 2'050'000 | 1'843'862 | | |
| 2. Le niveau de mobilisation des recettes intérieures est accru. | Elargir l'assiette fiscale: | | | | | | | | | | | | |
| | Réforme des recettes – en particulier la réforme concernant la TVA Renforcer le contrôle sur l'IGU et sur les opérations fiscales des grandes et moyennes entreprises Mise en place du statut d'entreprise citoyenne | X | | | | 472'000'000 | 0 | 0 | 0 | 472'000'000 | 800'000 | 719'556 | Les arrangements institutionnels pour la politique de protection sociale sont définis |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|--|---------------|---------------|---------------|---|---------------|------------|-----------|---|
| Elargir l'assiette fiscale: Réformer la fiscalité minière et forestière Achat et installation de machines à bande enregistreuse | | X | | | | 0 | 472'000'000 | 0 | 0 | 472'000'000 | 800'000 | 719'556 | |
| Elargir l'assiette fiscale: Révision des conventions portant mesures dérogatoires et harmonisation du Code Général des Impôts par la mise en œuvre des directives CEMAC sur la TVA et les droits d'accise Achat et installation de machines à bande enregistreuse | | | X | | | 0 | 0 | 531'000'000 | 0 | 531'000'000 | 900'000 | 809'501 | |
| Moderniser les régies financières: Mise en œuvre d'une informatisation intégrée des réseaux de la douane et des impôts. | X | | | | | 1'180'000'000 | 0 | 0 | 0 | 1'180'000'000 | 2'000'000 | 1'798'890 | |
| Moderniser les régies financières: Établir une liaison informatique entre les bureaux de Douala et Bangui Etablir une interconnexion entre les régies financières Douane/impôts et le Trésor Construction des plateformes de dédouanement à PK26 et Beloko Construction d'un port sec à Pointe-Noire Réaménagement de l'aire de Douala (Construction d'un immeuble des Finances (DGID + centres des impôts) et d'un hôtel des Douanes --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration) | | X | | | | 0 | 2'360'000'000 | 0 | 0 | 2'360'000'000 | 4'000'000 | 3'597'780 | |
| Moderniser les régies financières (i) Améliorer la performance des services de douanes et des impôts : échanges d'informations douanes-impôts (ii) Modernisation RH et migration vers Sydonia World + scanners (iii) Simplification des procédures, contrôles (iv) Construction des plateformes de dédouanement à PK26 et Beloko Construction d'un port sec à Pointe-Noire Réaménagement de l'aire de Douala (v) Construction d'un immeuble des Finances (DGID + centres des impôts) et d'un hôtel des Douanes -> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | | | X | | | 0 | 0 | 5'900'000'000 | 0 | 5'900'000'000 | 10'000'000 | 8'994'451 | |
| Maîtriser les exonérations fiscales et douanières (conditions d'octroi, structure et nature des exonérations ; liste révisée des produits exonérés en conformité avec les directives CEMAC) | X | | | | | 147'500'000 | 0 | 0 | 0 | 147'500'000 | 250'000 | 224'861 | La pression fiscale passe de 7,1% du PIB (2016) à 11% du PIB (2018) |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|---------|---|
| Mise en place d'une commande publique solvable et transparente (i) Elaborer un manuel de procédures (ii) Revisiter le Code des marchés publics si nécessaire, y compris pour tenir compte de l'évolution du Code UEMOA (iii) Renforcer les capacités de la DGMP et des cellules de passation des marchés | X | | | | 118'000'000 | 0 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | |
| Mise en place d'une commande publique solvable et transparente Renforcer les capacités de la DGMP et des cellules de passation des marchés | | X | X | X | 0 | 118'000'000 | 118'000'000 | 236'000'000 | 472'000'000 | 800'000 | 719'556 | |
| Finaliser le processus d'assainissement du fichier de la fonction publique : (i) mettre fin aux fonctions des membres du personnel hors statut non éligibles. (ii) effectuer un état des lieux des salaires et indemnités payés à tort depuis octobre 2015 (iii) éliminer tout salaire et indemnité payés à tort, (iv) rapatrier les fonctionnaires et les agents consulaires relevés de leurs fonctions | X | X | | | 73'750'000 | 73'750'000 | 0 | 0 | 147'500'000 | 250'000 | 224'861 | |
| Adopter une table de solde actualisée | X | X | | | 44'250'000 | 44'250'000 | 0 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | Les états de la solde sont transmis à l'ACCT dans le délai stipulé par le nouveau calendrier ; l'IGF contrôle la solde selon le calendrier Indicateur ; L'ACCT (Agence Comptable Centrale du Trésor) contrôle au minimum 50% de la solde. |
| Opérationnaliser le système simplifié (solde et fonction publique) de gestion automatisée des FAE | X | X | | | 295'000'000 | 295'000'000 | 0 | 0 | 590'000'000 | 1'000'000 | 899'445 | -Existence d'une base de données automatisée des FAE - Interconnexion entre les bases de la fonction publique et de la solde |
| Opérationnaliser (à travers un texte à préciser) la procédure simplifiée de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement les procédures de recrutement | X | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | |
| Poursuivre la dynamique de modernisation progressive de Gestion des Ressources Humaines (GRH) : (i) consolider le contrôle de présence | X | | | | 88'500'000 | 0 | 0 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | |
| Poursuivre la dynamique de modernisation progressive de GRH : ii) Elaborer les fiches de poste | | X | | | 0 | 177'000'000 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|-----------|-----------|--|
| Mettre en œuvre le processus de déclaration de patrimoine prévu par la Constitution | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Créer un pôle financier auprès de la Cour Criminelle | | | | | | | | | | | | |
| Application des sanctions prévues par la loi en cas d'infraction et contrôle de l'exécution des jugements | | X | X | | 0 | 531'000'000 | 531'000'000 | 708'000'000 | 1'770'000'000 | 3'000'000 | 2'698'335 | |
| Coordonner l'action des structures de contrôle interne de la gestion publique : IGE, IGF, DCF, etc. : (i) Code d'éthique et de déontologie, (ii) manuels de procédures, (iii) formations communes(--> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration), (iv) partage d'information | X | X | X | | 123'900'000 | 123'900'000 | 165'200'000 | 0 | 413'000'000 | 700'000 | 629'612 | |
| Renforcer les capacités l'Inspection Générale des Finances (statut des inspecteurs, formation, équipements, etc.) et développement progressif de son activité --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | X | X | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Renforcer les capacités de la Cour des Comptes (formation des magistrats de la Cour sur la gestion publique) --> comptabilisé dans les 5% de budget global dédié au renforcement de l'administration | X | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Relancer progressivement les missions de la Cour des Comptes | | | X | | 0 | 0 | 236'000'000 | 0 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | |
| Renforcer les capacités de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale (formation) | X | X | X | | 59'000'000 | 59'000'000 | 59'000'000 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| Créer et opérationnaliser la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption | X | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Mise en place de la Haute autorité, dotée d'une autonomie et d'une indépendance avérée |
| Adopter un plan d'actions pour la Haute Autorité | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Mettre en œuvre le plan d'actions de la Haute Autorité selon le Plan d'Action de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption d'octobre 2012 Vote d'une loi anti-corruption avec révision du code pénal et du code de procédure pénale aux fins de l'adapter aux dispositions de la Convention des Nations Unies et la Convention de l'Union Africaine contre la corruption | | | X | X | 0 | 0 | 118'000'000 | 118'000'000 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--|
| | Renforcer le contrôle citoyen de la gestion publique par la mise en place d'un Observatoire indépendant de suivi de la corruption (en partenariat avec Haute Autorité et ONG internationale spécialisée) | | | X | | 0 | 0 | 177'000'000 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | Baromètre annuel de la corruption |
| | Former et renforcer la société civile et les médias au contrôle de la gestion publique et à la reddition des comptes | | | | X | 0 | 0 | 0 | 354'000'000 | 354'000'000 | 600'000 | 539'667 | |
| | Relancer les activités de l'ITIE (comité et rapport) --> voir sous industries extractives, pilier 3 | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Total: Résultat stratégique 6 | | | | | 2'241'900'000 | 3'713'900'000 | 6'286'200'000 | 31'680'000'000 | 43'922'000'000 | 74'444'068 | 66'958'351 | |
| 9. Le déficit budgétaire pour les dépenses incompressibles de l'Etat | Verser l'appui budgétaire | X | X | X | X | 47'988'000'000 | 47'000'000'000 | 45'000'000'000 | 69'500'000'000 | 209'488'000'000 | 355'064'407 | 319'360'937 | Appui budgétaire versé par les partenaires |
| | Total: Résultat stratégique 5 | | | | | 47'988'000'000 | 47'000'000'000 | 45'000'000'000 | 69'500'000'000 | 209'488'000'000 | 355'064'407 | 319'360'937 | |
| Total Bonne Gouvernance | | | | | | 54'295'000'000 | 57'703'433'333 | 62'336'900'000 | 109'046'666'667 | 283'382'000'000 | 480'308'475 | 432'011'098 | |

| Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---------|------|------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|-------------------|--|
| Composante 1 : Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-composante: Agriculture et élevage | | | | | | | | | | | | | |
| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts (\$) | Total coûts euros | Indicateur |
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 1. L'accès aux intrants agro-pastoraux et halieutiques est amélioré (semences, matériel biologique, équipements, etc.) | Elaborer et promulguer les textes d'application de la loi semencière | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Elaborer le code des intrants (agricoles et vétérinaires) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Élaborer un plan d'action de la filière semencière, animale et halieutique (Office National des Semences - ONASEM - Recherche, ACDA, ANDE, GAM et secteur privé) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Opérationnalisation de l'Office National des Semences | X | X | | | 350'000'000 | 100'000'000 | 0 | 0 | 450'000'000 | 762'712 | 686'017 | Réhabilitation du bâtiment central Réhabilitation des antennes régionales Formations |
| | Améliorer l'accès aux semences améliorées Soutien à la multiplication des semences et du matériel végétal, à la chaîne de distribution et à la mise à disposition à prix subventionnés | X | X | X | X | 462'667'500 | 616'890'000 | 616'890'000 | 1'388'002'500 | 3'084'450'000 | 5'227'881 | 4'702'192 | Appui aux Centres Régionaux Polyvalent de Recherche (CRPR) de l'ICRA dans la production des semences de pré-base et de base (CRPR rendus plus opérationnels) Appui aux groupements d'agri-multiplicateurs (ACDA) en semence de base pour une production respectant un cahier de charge spécifique, sous la supervision de l'ICRA (toutes les zones du pays couvertes) |
| | Créer des unités de production d'intrants pour l'aquaculture (centre de production pour les alevins et aliments) et la pêche (matériel de pêche) et soutenir la chaîne de commercialisation | X | X | X | | 40'000'000 | 80'000'000 | 80'000'000 | 0 | 200'000'000 | 338'983 | 304'897 | 1 centre national 5 antennes régionales |
| | Élaborer le code des intrants agricoles et vétérinaires | X | | | | 20'000'000 | 0 | 0 | 0 | 20'000'000 | 33'898 | 30'490 | |
| | Améliorer l'accès aux produits vétérinaires Soutien à la chaîne de distribution et à la mise à disposition à prix subventionnés | (X) | X | X | (X) | 10'000'000 | 400'000'000 | 580'000'000 | 10'000'000 | 1'000'000'000 | 1'694'915 | 1'524'483 | |
| Elaborer un cadre et adopter des mesures incitatives pour le développement des initiatives privés de distribution des intrants et équipements agro-pastoraux et halieutiques | X | X | X | X | 11'250'000 | 33'750'000 | 45'000'000 | 135'000'000 | 225'000'000 | 381'356 | 343'009 | | |
| Total: Résultats stratégiques 1 | | | | | 893'917'500 | 1'230'640'000 | 1'321'890'000 | 1'533'002'500 | 4'979'450'000 | 8'439'746 | 7'591'088 | | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|---|--|
| 2. Les méthodes de recherche et de vulgarisation sont mises à jour et déployées, et des techniques plus adaptées sont diffusées. | Elaborer un plan de mise en œuvre du système national de recherche agricole sur la base de la stratégie nationale détaillée de recherche agricole à long terme | X | | | | 185'000'000 | 0 | 0 | 0 | 185'000'000 | 313'559 | 282'029 | Stratégie adoptée, y compris avec un cadre favorisant la recherche et l'innovation au niveau du bassin de production et la recherche appliquée sur les technologies "appropriées" | |
| | Mettre en œuvre le système de recherche nationale | X | X | X | X | 53'432'000 | 801'480'000 | 1'068'640'000 | 3'419'648'000 | 5'343'200'000 | 9'056'271 | 8'145'619 | système mis en œuvre capacités humaines de recherche nationale développées | |
| | Réhabiliter les centres de recherche | X | X | X | | 135'000'000 | 540'000'000 | 675'000'000 | 0 | 1'350'000'000 | 2'288'136 | 2'058'052 | - 3 centres régionaux polyvalents de recherche (CRPR) - 5 stations de recherche - 10 points d'appui - 4 laboratoire universitaires | |
| | Importer et mettre à l'essai des variétés développées pour les spécificités agro-écologiques et le modèle économique de la RCA | | | | X | X | 0 | 0 | 100'000'000 | 200'000'000 | 300'000'000 | 508'475 | 457'345 | |
| | Mettre en place un centre de sélection ovin, caprin, porcin pour améliorer le potentiel génétique du petit ruminant | | | | X | X | 0 | 0 | 75'000'000 | 150'000'000 | 225'000'000 | 381'356 | 343'009 | |
| | Réadapter les programmes de vulgarisation et de conseils aux agriculteurs au contexte de la RCA -Mise en œuvre de programmes pilotes -Partage des Bonnes Pratiques Agricoles (GAP) | X | X | X | X | 450'000'000 | 810'000'000 | 1'080'000'000 | 2'160'000'000 | 4'500'000'000 | 7'627'119 | 6'860'174 | -ACDA et ANDE fonctionnelles sur le terrain pour effectuer la vulgarisation -Nombre de vulgarisateurs ACDA et ANDE sur le terrain | |
| | Réhabiliter les Centres Ruraux d'Éducation et de Formation (CREF), puis Etude et construction de nouveaux CREF Formation continue pour les agriculteurs et éleveurs | X | X | X | | 630'000'000 | 880'000'000 | 380'000'000 | 760'000'000 | 2'650'000'000 | #REF! | 4'491'525 | 19 CREF réhabilités | |
| | Dispenser des formations continues aux agriculteurs dans les CREF --> Dépense régalienne, prise en charge sur budget de l'Etat et appui budgétaire | X | X | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 CREF réhabilités | |
| | Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | | 1'453'432'000 | 3'031'480'000 | 3'378'640'000 | 6'689'648'000 | 14'553'200'000 | 24'666'441 | 22'186'109 | |
| 3. La production agricole est augmentée et les cultures de rente sont développées. | Améliorer l'accès à une mécanisation agricole adaptée : Centre de motorisation + actions pilotes pour motorisation petite, moyenne et lourde | X | X | X | X | 50'000'000 | 450'000'000 | 750'000'000 | 3'750'000'000 | 5'000'000'000 | 8'474'576 | 7'622'416 | | |
| | Améliorer l'accès à une mécanisation agricole adaptée : Traction animale : culture attelée bovine ou asine | X | X | X | X | 250'000'000 | 250'000'000 | 250'000'000 | 500'000'000 | 1'250'000'000 | 2'118'644 | 1'905'604 | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--|
| Mettre à jour le code foncier agropastoral Intégration de conditions foncières attractives pour l'investissement (sécurisation du foncier) et prévenir l'accaparement des terres | X | | | | 20'000'000 | 0 | 0 | 0 | 20'000'000 | 33'898 | 52 | |
| Produire la cartographie des potentialités des zones agro-écologiques, en particulier pour les produits de substitution à l'importation et à haute valeur ajoutée, assorti d'un plan d'action | X | | | | 500'000'000 | 0 | 0 | 0 | 500'000'000 | 847'458 | 762'242 | Cartographie produite par AISEC, ICRA, etc. |
| <u>Opérationnaliser les agropôles</u> Incluant les plateformes multifonctionnelles Sur la base des données de la cartographie et des études de marché | | X | X | X | 0 | 730'000'000 | 730'000'000 | 1'460'000'000 | 2'920'000'000 | 4'949'153 | 4'451'491 | '-32 agropôles -Business plan adapté aux potentialités (identification des principales activités agropastorales) -Déclinaison en activités par filière pour chaque agropôle |
| <u>Effectuer un état des lieux et des études de marchés des cultures de rente prioritaires</u> (cultures d'exportation et de substitution aux importations) | X | | | | 200'000'000 | 0 | 0 | 0 | 200'000'000 | 338'983 | 304'897 | Etat des lieux et études pour coton, café, cacao, poivre, oignon, racines et tubercules, oléagineux, céréales, apiculture, canne à sucre + petits ruminants, poisson, outils de transformation |
| <u>Appuyer la relance des cultures de rente et promouvoir l'agroindustrie</u> (cultures d'exportation et de substitution aux importations) niveau végétal - Appui aux intrants - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation | X | X | X | X | 2'160'000'000 | 16'200'000'000 | 24'840'000'000 | 64'800'000'000 | 108'000'000'000 | 183'050'847 | 164'644'186 | |
| Développer des infrastructures communautaires de stockage | X | X | X | X | 120'000'000 | 480'000'000 | 480'000'000 | 1'320'000'000 | 2'400'000'000 | 4'067'797 | 3'658'760 | Construction, réhabilitation et entretien des infrastructures communautaires de base pour la réduction des pertes post-récoltes |
| Mettre en œuvre un programme de réhabilitation et d'investissement prioritaire en irrigation pour la relance des bassins productifs | | | X | X | 0 | 0 | 500'000'000 | 1'000'000'000 | 1'500'000'000 | 2'542'373 | 2'286'725 | |
| Adopter une stratégie en matière d'aménagements ruraux et d'irrigation pour améliorer la gestion de l'eau | X | X | | | 250'000'000 | 250'000'000 | 0 | 0 | 500'000'000 | 847'458 | 762'242 | |
| Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 3'550'000'000 | 18'360'000'000 | 27'550'000'000 | 72'830'000'000 | 122'290'000'000 | 207'271'186 | 186'429'051 | |
| 4. La production de l'élevage est augmentée et la chaîne de valeur est | X | | | | 118'000'000 | 0 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | Etat des lieux et étude de marché effectués Les agriculteurs deviennent des agropasteurs |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| développée. | Réhabiliter et équiper le laboratoire central vétérinaire | | X | X | | 0 | 98'394'000 | 98'394'000 | 0 | 196'788'000 | 333'539 | 300'000 | Mise à disposition d'une AT à l'élaboration des textes d'application et à l'opérationnalisation des mesures élaborées |
| | Investir dans les infrastructures de transformation et de commercialisation pastorale | X | X | X | | 899'714'736 | 1'574'500'788 | 2'024'358'156 | 0 | 4'498'573'680 | 7'624'701 | 6'858'000 | Investir dans les marchés à bétail et aires d'abattage; réhabiliter et équiper les salles d'abattage et de réfrigération de Bangui |
| | Appuyer la chaîne de valeur du petit bétail - Appui aux intrants (soutenir la filière de la production de provendes pour l'alimentation animale - goulet d'étranglement) - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation | X | X | X | X | 190'000'000 | 1'425'000'000 | 2'185'000'000 | 5'700'000'000 | 9'500'000'000 | 16'101'695 | 14'482'590 | Code disséminé et vulgarisé en langue nationale auprès des communautés rurales |
| | Appuyer la chaîne de valeur de l'élevage bovin - Appui aux intrants - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation | X | X | X | X | 190'000'000 | 1'425'000'000 | 2'185'000'000 | 5'700'000'000 | 9'500'000'000 | 16'101'695 | 14'482'590 | |
| | Total: Résultats stratégiques 4 | | | | | 1'397'714'736 | 4'522'894'788 | 6'492'752'156 | 11'400'000'000 | 23'813'361'680 | 40'361'630 | 36'303'070 | |
| 5. La production halieutique est augmentée et la chaîne de valeur est développée. | Réhabiliter les stations piscicoles | | X | X | | 0 | 29'500'000 | 29'500'000 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Centres de production de Landjia et de Bouar réhabilités |
| | Investir dans des unités de fumages et de conditionnement des poissons | | | | X | 0 | 0 | 0 | 47'200'000 | 47'200'000 | 80'000 | 71'956 | |
| | Réaliser une étude pour une meilleure connaissance des ressources halieutiques | X | | | | 35'400'000 | 0 | 0 | 0 | 35'400'000 | 60'000 | 53'967 | |
| | Appuyer la chaîne de valeur halieutique (pêche, aquaculture, spiruline) - Appui aux intrants - Appui à la production - Appui à la transformation - Appui à la distribution - Appui à la commercialisation | X | X | X | X | 90'000'000 | 675'000'000 | 1'035'000'000 | 2'700'000'000 | 4'500'000'000 | 7'627'119 | 6'860'174 | |
| | Total: Résultats stratégiques 5 | | | | | 125'400'000 | 704'500'000 | 1'064'500'000 | 2'747'200'000 | 4'641'600'000 | 7'867'119 | 7'076'041 | |
| 6. La gouvernance et la régulation du secteur agro-pastoral et halieutiques sont renforcés. | Elaborer et mettre en œuvre un suivi permanent agricole | X | X | X | X | 295'000'000 | 295'000'000 | 295'000'000 | 295'000'000 | 1'180'000'000 | 2'000'000 | 1'798'890 | Enquêtes annuelles ou bi-annuelles et enquêtes ponctuelles portant sur des questions prioritaires spécifiques |
| | Actualiser la méthodologie de recensement général de l'agriculture et procéder au Recensement Général de l'Agriculture (RGA) | X | X | X | | 59'000'000 | 590'000'000 | 826'000'000 | 0 | 1'475'000'000 | 2'500'000 | 2'248'613 | Méthodologie pour ressources végétale, animale, sylvicole et halieutique |
| | Réviser le code foncier agropastoral | X | | | | 5'000'000 | 0 | 0 | 0 | 5'000'000 | 8'475 | 7'622 | Mise à disposition d'une assistance technique à la révision du Code Foncier agropastoral; Code révisé |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|------------------|------------------|---|
| | Elaborer les textes d'application du Code Foncier agropastoral et opérationnaliser les mesures élaborées | | X | | | 0 | 5'000'000 | 0 | 0 | 5'000'000 | 8'475 | 7'622 | Mise à disposition d'une AT à l'élaboration des textes d'application et à l'opérationnalisation des mesures élaborées |
| | Effectuer des ateliers de consultations et de validation du Code Foncier agropastoral | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Ateliers à Bangui et dans les zones concernées |
| | Effectuer une cartographie agropastorale des zones d'élevage, zones agricoles, couloirs de transhumance En vue de mettre à jour les parcours de transhumance et d'agropastoralisme | X | | | | 20'000'000 | 20'000'000 | 0 | 0 | 40'000'000 | 67'797 | 60'979 | 15 million ha à cartographier |
| | Mettre à jour les parcours de transhumance et d'agropastoralisme Déclinaison pratique du code, y compris réalisation d'études pour actualiser les types de conflits fonciers dans les régions du pays | | X | X | | 0 | 40'000'000 | 40'000'000 | 0 | 80'000'000 | 135'593 | 121'959 | |
| | Restructuration de la chambre d'agriculture et mise en œuvre | X | X | | | 300'000'000 | 400'000'000 | 0 | 0 | 700'000'000 | 1'186'441 | 1'067'138 | Déclinaison régionale, y compris intégration de la fédération des éleveurs |
| | Redynamisation / restructuration des fédérations professionnelles (pisciculteurs et pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, commerçants de bétail, bouchers) | X | X | X | | 36'416'667 | 36'416'667 | 36'416'666 | 0 | 109'250'000 | 185'169 | 166'550 | Nombre d'inscrits Nombre de membres formés Plans d'actions (identification et priorisation des problèmes à traiter, solution développées) |
| | Amélioration du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR) | X | X | X | X | 150'000'000 | 200'000'000 | 200'000'000 | 450'000'000 | 1'000'000'000 | 1'694'915 | 1'524'483 | Projet de loi pour les OPAR (texte révisé promulgué par le ministère de l'agro-pastoral) Textes d'application adoptés Dispositif d'accompagnement et de financement mis en place, renforcement des capacités et professionnalisation (collecte, production et diffusion d'information utiles, amélioration des techniques et de la circulation de l'information, gestion de bases de données), financements |
| | Total: Résultats stratégiques 6 | | | | | 894'916'667 | 1'586'416'667 | 1'397'416'666 | 745'000'000 | 4'623'750'000 | 7'836'864 | 7'048'829 | |
| Principaux liens avec autres secteurs --> voir les Cadres de Résultats Stratégiques (CRT) suivants | Améliorer l'accès aux marchés et la commercialisation agropastorale --> Voir CRT Composante 2, Infrastructures de transport | X | X | X | X | - | | | | | | | |
| | Electricification rurale pour relance des activités et développement des industries de transformation --> Voir CRT Composante 2, Energie | X | X | X | X | - | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--|
| Aménagement de points de débarquement pour la pêche --> Voir CRT Composante 3, Infrastructure de transport | X | X | X | X | - | | | | | | | |
| Faciliter l'accès au crédit en vue d'augmenter l'investissement agricole --> Voir CRT Composante 3, volet Accompagnement des entreprises | X | X | X | X | - | | | | | | | |
| Améliorer le climat des affaires pour appuyer la relance des cultures de rente, des chaînes de valeur et de l'agroindustrie --> Voir CRT Composante 3, Climat des Affaires | X | X | X | X | | | | | | | | |
| Mettre en œuvre une formation professionnelle adaptée, en vue d'améliorer la productivité et fournir la main d'œuvre adaptée aux besoins --> Voir CRT Composante 3, Formation Professionnelle | X | X | X | X | | | | | | | | |
| Conception et mise en œuvre d'un programme d'entrepreneuriat agricole --> Voir CRT Composante 3, Formation Professionnelle | X | X | X | X | | | | | | | | |
| Total sous-composante Agriculture et élevage | | | | | 8'315'380'903 | 29'435'931'455 | 41'205'198'822 | 95'944'850'500 | 174'901'361'680 | 296'442'986 | 266'634'188 | |

Sous-composante: Secteur forestier et ressources naturelles renouvelables

Axe 1: Exploitation forestière industrielle (massif du sud-ouest)

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|-------------|-------------|---|-------------|-------------|---------|---------|--|
| 1. L'aménagement intégré et participatif des territoires forestiers permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités. | Réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement des Territoires Forestiers. Identifier les textes légaux et réglementaires manquants aux niveaux national et régional et les matérialiser. Employer une véritable méthodologie participative (y compris cartographie participative) . Viser le développement économique fondé sur le système des concessions mais aussi l'innovation organisationnelle, la diversification productive, l'équité économique et la durabilité de la ressource forestière. | X | X | | | | | | | | | |
| | | | | | 236'000'000 | 236'000'000 | 0 | 0 | 472'000'000 | 800'000 | 719'556 | |
| | Elaborer un Plan d'Aménagement participatif pour chaque territoire forestier | | | X | 0 | 0 | 0 | 236'000'000 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------|------------------|---|
| | Effectuer une étude sectorielle multipartenariale et participative permettant l'identification d'activités, de zones d'activités et d'innovations, complémentaires voire substitutives aux concessions forestières : formation professionnelle, diversification économique, valeur ajoutée "pays", etc. - Prendre en considération l'information existante et les initiatives d'études similaires effectuées dans d'autres pays. - Délimiter des "territoires forestiers d'innovation" sur la base des institutions présentes ou à construire et des stratégies de développement endogène à préciser. | X | | | | 177'000'000 | 0 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Identification et préformulation de programmes basés sur l'étude sectorielle. Programmation de ces programmes et projets en coordination avec et entre les bailleurs et autres acteurs. | | | X | | 0 | 0 | 177'000'000 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Total: Résultats stratégiques 1 | | | | | 413'000'000 | 236'000'000 | 177'000'000 | 236'000'000 | 1'062'000'000 | 1'800'000 | 1'619'001 | |
| 2. La reprise des investissements dans le secteur forestier et sa spécialisation productive permettent la reprise des flux de revenus, de recettes fiscales et la création d'emplois. | Rétablir la sécurité dans les zones forestières commerciales. | X | | | | 295'000'000 | 0 | 0 | 0 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | Démarrage de nouvelles concessions sur une base viable. |
| | Analyser et valider les plans d'affaires des nouveaux concessionnaires. | | X | | | 0 | 23'600'000 | 0 | 0 | 23'600'000 | 40'000 | 35'978 | Les sociétés d'exploitation forestières transmettent leur plans d'affaire, alignés sur les normes en vigueur. |
| | Effectuer un audit technique et financier des entreprises forestières en tenant compte des dommages et des pillages subis durant la crise. | X | | | | 64'900'000 | 0 | 0 | 0 | 64'900'000 | 110'000 | 98'939 | Signature d'accords réciproques, entre les parties prenantes (état, communautés et concessionnaires), portant sur un calendrier permettant aux entreprises forestières de s'acquitter des arriérés d'impôts envers les communautés locales. |
| | Développer une stratégie d'assistance, notamment un plan d'apurement progressif de tous les arriérés d'impôts. | | X | | | 0 | 29'500'000 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |
| | Mettre en œuvre des mesures visant à assainir la filière d'exploitation artisanale de bois d'œuvre et bois énergie. Tenant compte des forêts communautaires, des forêts de plantation et des processus de conversion des forêts vers des activités agricoles ou d'élevage. | | X | | | 0 | 118'000'000 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | La filière artisanale des bois d'œuvre et bois d'énergie est exploitée par des opérateurs régulièrement enregistrés et organisés. |
| | Mettre en œuvre des mesures pour réduire la concurrence entre les concessions forestières et l'exploitation artisanale de bois d'œuvre/énergie | | | X | | 0 | 0 | 147'500'000 | 0 | 0 | 147'500'000 | 250'000 | 224'861 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------|------------------|--|
| | Mettre en oeuvre des mesures en faveur de la création d'emplois et de l'accroissement des recettes fiscales provenant de la filières d'exploitation artisanale de bois d'œuvre/énergie | | | | X | 0 | 0 | 0 | 118'000'000 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | Les recettes fiscales, les emplois et autres bénéfices générés par le sous secteur d'exploitation artisanale de bois d'œuvre sont sécurisés. |
| | Réaliser un étude sur le coût à l'exportation et la fiscalité des produits ligneux de la RCA | | X | | | 0 | 106'200'000 | 0 | 0 | 106'200'000 | 180'000 | 161'900 | Rapport de l'étude disponible |
| | Réaliser une étude approfondie sur les frais de mise à FOB Douala | | | X | | 0 | 0 | 29'500'000 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Rapport de l'étude disponible |
| | Appuyer la création d'un guichet unique à l'exportation du bois centrafricain | | | | X | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Un transitaire unique pour le Groupement des Exploitants Forestiers centrafricains |
| | Organiser des événements de promotion de l'activité commerciale et industrielle du bois et de ses dérivés | | | | X | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Nombre de foires nationales et internationales organisées annuellement |
| | Mettre en place un dispositif opérationnel de collecte régulière des données des cours du bois et d'observation du marché international des produits en bois tropicaux. Base pour les travaux de révision des valeurs mercuriales et FOT | | X | | | 0 | 37'760'000 | 0 | 0 | 37'760'000 | 64'000 | 57'564 | Les données sont exploitables grâce à une collecte des données régulière |
| | Renforcer les capacités de l'Observatoire Economique de la Filière Bois et du Centre des Données Forestières Dans le cadre des travaux de révision des valeurs mercuriales et FOT | | | | X | 0 | 0 | 88'500'000 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | |
| | Mener une étude sur l'état de toutes les infrastructures de transport publiques et privées dans le secteur forestier. | | X | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Identification d'actions prioritaires en vue de réduire les coûts de transport dans le secteur forestier |
| | Investir dans le réseau routier dans le secteur forestier --> voir CRT Composante 2, Routes et transports | | X | X | X | - | - | - | - | 0 | 0 | 0 | |
| | Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | 418'900'000 | 315'060'000 | 265'500'000 | 236'000'000 | 1'235'460'000 | 2'094'000 | 1'883'438 | |
| 3. Les activités forestières sont améliorées et diversifiées | Développer un plan de revitalisation pour le secteur pour augmenter la valeur ajoutée, en optimisant l'exploitation forestière, en améliorant le matériel de transformation et en réalisant une étude de la chaîne de valeur sur l'ensemble des filières porteuses du secteur forestier. | | X | X | | 0 | 47'200'000 | 188'800'000 | 0 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | Identification d'actions prioritaires en vue d'améliorer la transformation du bois |
| | Promouvoir et valoriser les essences secondaires susceptible d'impulser le niveau de la production, de la consommation locale et l'exportation du bois. | | | | X | 0 | 0 | 0 | 41'300'000 | 41'300'000 | 70'000 | 62'961 | Augmentation du % de la production, exportation et consommation locale de bois |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|--|---|
| | Promouvoir la transformation plus poussée du bois au niveau local à travers les différents maillons (première, deuxième et troisième transformation) | | | | X | 0 | 0 | 0 | 354'000'000 | 354'000'000 | 600'000 | 539'667 | Taux de transformation de bois de la première à la troisième transformation | |
| | Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 0 | 47'200'000 | 188'800'000 | 395'300'000 | 631'300'000 | 1'070'000 | 962'406 | | |
| 4. Les moyens de subsistance dans les communautés forestières évoluent de manière positive et les conflits entre concessionnaires et communautés forestières diminuent | Soutenir les communautés forestières Aide pour définir leurs propres priorités de développement Aide pour acquérir les ressources financières auxquelles elles ont | X | X | X | X | 639'561'000 | 639'561'000 | 639'561'000 | 639'561'000 | 2'558'244'000 | 4'336'007 | 3'900'000 | Nombre d'ateliers organisés, nombre de personnes participantes, nombre d'associations communautaires travaillant sur la thématique forestière, nombre d'initiatives locales. | |
| | Realiser une étude de marché évaluant le potentiel des points de vente locaux et des PMI/PME locales. | | | | X | 0 | 0 | 84'960'000 | 0 | 84'960'000 | 144'000 | 129'520 | Rapport des études disponible | |
| | Clarifier le cadre juridique des activités des forêts communautaires et des permis de coupe artisanale. | | | | X | 0 | 0 | 0 | 295'000'000 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | Existence de premières forêts communautaires (signature d'accords de gestion avec l'État) et gérées de manière durable. | |
| | Promouvoir une industrialisation locale du bois Soutenant le développement d'un artisanat de proximité | | | | X | 0 | 0 | 0 | 177'000'000 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | Nombre d'emplois créés dans le secteur forestier; nombre d'entreprises individuelles créées | |
| | Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 639'561'000 | 639'561'000 | 724'521'000 | 1'111'561'000 | 3'115'204'000 | 5'280'007 | 4'749'076 | | |
| 5. Les revenus issus des activités forestières durables s'accroissent | Reprendre le processus FLEGT pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts. | X | | | | 659'239'800 | 0 | 0 | 0 | 659'239'800 | 1'117'356 | 1'005'000 | Délivrance des premiers permis FLEGT en 2018 | |
| | Poursuivre le processus FLEGT pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts. | | X | X | X | 0 | 878'986'400 | 878'986'400 | 1'977'719'400 | 3'735'692'200 | 6'331'682 | 5'695'000 | | |
| | Renforcer les capacités de l'Agence forestière (AGDRF) pour la mise en oeuvre et le suivi du processus FLEGT. Intégrer, voire fusionner le Centre des Données Forestiers (CDF) et l'Observatoire Economique de la Filière Bois (OEFB). | | | | X | X | 0 | 0 | 59'000'000 | 236'000'000 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | Mise en oeuvre d'un cadre complet de gestion de la forêt conforme au processus FLEGT. |
| | Développement et mise en oeuvre de projets dans le cadre du programme REDD+ | | | | X | 76'852'274 | 76'852'274 | 76'852'274 | 2'065'303'179 | 2'295'860'000 | 3'891'288 | 3'500'000 | | |
| | Total: Résultats stratégiques 5 | | | | | 736'092'074 | 955'838'674 | 1'014'838'674 | 4'279'022'579 | 6'985'792'000 | 11'840'325 | 10'649'723 | | |

Axe 2: Gestion des ressources naturelles renouvelables

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|-------------|-------------|---------------|--------------------|----------------------|----------------------|---|---|--|
| 6. L'aménagement intégré et participatif des territoires des savanes forestières et aire protégées permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités. | Réaliser un Schéma Directeur d'Aménagement des Territoires de Savane Identifier les textes légaux et réglementaires manquants aux niveaux national et régional et les matérialiser. Employer une véritable méthodologie participative (y compris cartographie participative) Viser le développement économique fondé sur les systèmes de spécialisation locale, mais aussi l'innovation organisationnelle, la diversification productive, l'équité économique et la durabilité des ressources naturelles | | | | X | X | 0 | 0 | 236'000'000 | 236'000'000 | 472'000'000 | 800'000 | 719'556 | | |
| | Elaborer un Plan d'Aménagement participatif pour chaque territoire dans ou proche des aires protégées Un plan complet d'utilisation des terres facilite la gestion de l'exploitation des ressources naturelles par l'administration, mais aussi les entreprises privées. Base pour l'appui apporté dans le cadre de la stratégie nationale REDD+. | | | | | | X | 0 | 0 | 0 | 1'327'500'000 | 1'327'500'000 | 2'250'000 | 2'023'751 | |
| | Total: Résultats stratégiques 6 | | | | | | | 0 | 0 | 236'000'000 | 1'563'500'000 | 1'799'500'000 | 3'050'000 | 2'743'308 | |
| 7. Les revenus issus des activités d'exploitation durables des savanes | Inventaire de biomasse et de stockage carbone dans les savanes boisées et les forêts sèches centrafricaines, en vue de REDD+, préparation du projet | X | X | X | X | | 17'700'000 | 159'300'000 | 177'000'000 | 1'416'000'000 | 1'770'000'000 | 3'000'000 | 2'698'335 | | |
| | Préparation à REDD+ | | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'950'000'000 | 2'950'000'000 | 5'000'000 | 4'497'225 | | |
| | Préparation de projets dans le cadre du programme REDD+ | | | | | X | 0 | 0 | 0 | 649'000'000 | 649'000'000 | 1'100'000 | 989'390 | | |
| | Renforcer les capacités des producteurs et ménages vulnérables à faire face au changement climatique et à restaurer les forêts et aires dégradées | | X | X | X | | 0 | 826'000'000 | 1'032'500'000 | 2'271'500'000 | 4'130'000'000 | 7'000'000 | 6'296'116 | | |
| | Adopter le document stratégique des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) Source: Forum du secteur privé | | | | | X | 0 | 0 | 29'500'000 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Document stratégique des PFNL disponible | |
| | Soutenir l'émergence de PME/PMI dans le sous secteur des PFNL (chenilles, champignons, huile de Karité, Bambou de chine, etc.) et faune | | | | | X | 0 | 0 | 0 | 44'250'000 | 44'250'000 | 75'000 | 67'458 | Nombre d'opérateurs installé dans le sous secteur, avec permis artisanaux | |
| Mettre en oeuvre des mesures visant à assainir la filière viande brousse | | X | | | | 0 | 103'250'000 | 0 | 0 | 103'250'000 | 175'000 | 157'403 | La filière viande brousse est exploitée par des opérateurs régulièrement enregistrés et organisés | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|---|
| | Mettre en oeuvre des mesures en faveur de la création d'emplois et de l'accroissement des recettes fiscales provenant de la filière viande brousse | | | X | X | 0 | 0 | 63'720'000 | 148'680'000 | 212'400'000 | 360'000 | 323'800 | Des emplois sont créés; Les recettes fiscales générées par la filière viande de brousse sont portées à niveau au prorata des chiffres d'affaire réalisés. |
| | Mettre en œuvre des mesures pour réduire la pression sur les ressources fauniques des sites voués à la chasse commerciale | | | X | X | 0 | 0 | 49'560'000 | 115'640'000 | 165'200'000 | 280'000 | 251'845 | La densité et la diversité fauniques des sites valorisés sont maintenues à des niveaux compatibles à leur conservation et à leur exploitation durable. |
| | Réaliser une étude de faisabilité d'un projet d'inventaire national faunique et réaliser les inventaires fauniques sur l'ensemble du territoire | | X | X | | 0 | 41'300'000 | 44'250'000 | 0 | 85'550'000 | 145'000 | 130'420 | |
| | Doter le Pays d'un Plan d'Aménagement faunique, ainsi que d'une charte d'investissement des zones fauniques Source: Forum du secteur privé | | | | X | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | Le plan d'Aménagement faunique est disponible |
| | Développer et mettre en oeuvre un plan d'actions pour stimuler la relance du tourisme cynnégétique, dans le cadre de plans d'aménagement participatif du territoire | | | | X | 0 | 0 | 0 | 218'969'296 | 218'969'296 | 371'134 | 333'815 | La densité et la diversité fauniques des sites valorisés sont maintenues à des niveaux compatibles à leur conservation et à leur exploitation durables. |
| | Total: Résultats stratégiques 7 | | | | | 17'700'000 | 1'129'850'000 | 1'396'530'000 | 7'843'539'296 | 10'387'619'296 | 17'606'134 | 15'835'751 | |
| 8. La gestion des déchets est améliorée. | Améliorer la gestion des déchets Valorisation des déchets urbains de Bangui avec une approche HIMO (pour faire face à la saturation de la décharge de Bangui) Valorisation des déchets dans les villes secondaires | | X | X | X | 0 | 236'000'000 | 590'000'000 | 1'534'000'000 | 2'360'000'000 | 4'000'000 | 3'597'780 | |
| | Total: Résultats stratégiques 8 | | | | | 0 | 236'000'000 | 590'000'000 | 1'534'000'000 | 2'360'000'000 | 4'000'000 | 3'597'780 | |
| Total sous-composante Secteur forestier | | | | | | 2'225'253'074 | 3'559'509'674 | 4'593'189'674 | 17'198'922'875 | 27'576'875'296 | 46'740'467 | 42'040'483 | |
| Sous-composante: Industries extractives | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Les investissements dans le secteur minier industriel augmentent | Améliorer l'attractivité du secteur Appui technique à la réforme du Code minier - cadre fiscal et réglementaire - catégories de permis - réglementations sociales et environnementales | X | | | | 135'700'000 | 0 | 0 | 0 | 135'700'000 | 230'000 | 206'872 | |
| | Améliorer l'attractivité du secteur Ateliers et consultations sur le Code minier avant adoption | | X | | | 0 | 23'600'000 | 0 | 0 | 23'600'000 | 40'000 | 35'978 | |
| | Améliorer l'attractivité du secteur Elaborer les textes d'application du Code minier | | | X | | 0 | 0 | 17'700'000 | 0 | 17'700'000 | 30'000 | 26'983 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Améliorer la gestion des permis miniers Audit des concessions et permis miniers octroyés et demandés | | X | | | 0 | 177'000'000 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Améliorer la gestion des permis miniers Cadastre minier disponible en ligne | | | X | | 0 | 0 | 147'500'000 | 0 | 147'500'000 | 250'000 | 224'861 | |
| | Améliorer la gestion des permis miniers Opérationnalisation du cadastre minier et du principe de premier venu premier servi | | | X | X | 0 | 206'500'000 | 206'500'000 | 0 | 413'000'000 | 700'000 | 629'612 | |
| | Améliorer l'accès à l'information géoscientifique Compilation des informations géologiques disponibles en RCA | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |
| | Améliorer l'accès à l'information géoscientifique Acquisition de données géoscientifiques complémentaires (géophysique, géochimie, cartographie géologique) Base de données géoscientifiques consultable disponible | X | X | X | X | 295'000'000 | 1'917'500'000 | 4'425'000'000 | 8'112'500'000 | 14'750'000'000 | 25'000'000 | 22'486'127 | |
| | Total: Résultats stratégiques 1 | | | | | 460'200'000 | 2'324'600'000 | 4'796'700'000 | 8'112'500'000 | 15'694'000'000 | 26'600'000 | 23'925'239 | |
| 2. La formalisation, la productivité et les conditions de travail des activités minières artisanales sont améliorées | Elaborer une Stratégie de formalisation Inciter à la formalisation - phase pilote (2018-2019) et mise à l'échelle (2020-2021) | X | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | |
| | -Organisation des mineurs en coopératives -Formation des mineurs au Code minier -Aide à l'amélioration de la productivité -Aide à réduire les nuisances environnementales -Lien avec la microfinance et aide au retour dans l'agriculture | X | X | X | X | 94'400'000 | 3'776'000'000 | 472'000'000 | 3'776'000'000 | 8'118'400'000 | 8'000'000 | 12'376'364 | |
| | Mettre en place un cadre fiscal et réglementaire incitatif Appui technique à l'évaluation et la réforme du cadre fiscal et réglementaire (frais et taxes) - Cf. Réforme du Code minier ci-dessus | | | | | - | - | - | - | 0 | 0 | 0 | |
| | Assurer la conformité au processus de Kimberley Renforcer les systèmes de collectes de données et contrôles internes - Berberati Liquidation des stocks de diamants et d'or en conformité avec le SCPK | X | | | | 295'000'000 | 0 | 0 | 0 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | |
| | Assurer la conformité au processus de Kimberley Mise en place des contrôles internes - Zone conforme potentielle à Bria | | X | | | 0 | 118'000'000 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|---|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--|
| | Assurer la conformité au processus de Kimberley | | | | X | | | | 0 | | 295'000'000 | 0 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | |
| | Mise en conformité SCPK à Bria | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | | | | 448'400'000 | 3'894'000'000 | 767'000'000 | 3'776'000'000 | 8'885'400'000 | 15'060'000 | 13'545'643 | |
| 3. La gouvernance du secteur minier est améliorée | Effectuer une étude institutionnelle et organisationnelle du secteur -Etat des lieux des services miniers | X | | | | | | | 177'000'000 | 0 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Etablir un plan de mise en œuvre sur la base de l'étude institutionnelle - Organisation du Service d'inspection minière - Définition d'un mode opératoire efficace et transparent pour une "police" des mines (mandat et ressources) | | | | X | | | | 0 | 177'000'000 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Mettre en œuvre le plan de contrôle et de répression - Opérationnalisation du Service d'inspection - Opérationnalisation de la "police" des mines | | | | X | X | | | 0 | 0 | 118'000'000 | 177'000'000 | 295'000'000 | 500'000 | 449'723 | |
| | Effectuer un examen fonctionnel du ministère des Mines et de la Géologie (MMG) et l'USAF | | | | X | | | | 0 | 35'400'000 | 0 | 0 | 35'400'000 | 60'000 | 53'967 | |
| | Former le ministère à la négociation avec les investisseurs | | | | X | | | | 0 | 0 | 118'000'000 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | |
| | Améliorer la gestion des revenus Appui technique à la collecte et distribution des revenus miniers, notamment au travers du Fonds de développement minier (FDM) | | | | X | X | X | | 0 | 45'430'000 | 45'430'000 | 90'860'000 | 181'720'000 | 308'000 | 277'029 | |
| | Reprendre le processus ITIE Réactivation du site internet de l'ITIE-RCA Ateliers de sensibilisation et de dissémination Renforcement des capacités humaines Réorganisation des dispositifs institutionnels de la mise en œuvre du processus en RCA | X | X | X | X | | | | 70'800'000 | 70'800'000 | 70'800'000 | 141'600'000 | 354'000'000 | 600'000 | 539'667 | |
| | Reprendre le processus ITIE Élaboration des rapports ITIE | | | | X | X | X | | 0 | 45'000'000 | 45'000'000 | 90'000'000 | 180'000'000 | 305'085 | 274'407 | |
| | Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | | | | 247'800'000 | 373'630'000 | 397'230'000 | 499'460'000 | 1'518'120'000 | 2'573'085 | 2'314'348 | |
| | Total sous-composante Industries extractives | | | | | | | | 1'156'400'000 | 6'592'230'000 | 5'960'930'000 | 12'387'960'000 | 26'097'520'000 | 44'233'085 | 39'785'231 | |
| | Total composante | | | | | | | | 11'697'033'977 | 39'587'671'129 | 51'759'318'496 | 125'531'733'375 | 228'575'756'976 | 387'416'537 | 348'459'901 | |

Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs

Composante 2: Réhabiliter et construire les infrastructures

Sous-composante: Routes et moyens de communication

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total \$ | Total Euros | Indicateur |
|---|---|---------|------|------|-----------|----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|---|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 1. Le désenclavement extérieur de la RCA permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens. | Etudes complètes jusqu'à la production des dossiers d'appel d'offres de la route Bossembélé-Yaloké, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala: 68 km | | X | X | | 0 | 522'000'000 | 348'000'000 | 0 | 870'000'000 | 1'474'576 | 1'326'300 | |
| | Etudes de faisabilité de la route Sibut-Bambari-Bria-Am Da Fock, tronçon du Corridor Bangui-Nord Soudan: 967 km | | | X | X | 0 | 0 | 650'000'000 | 433'000'000 | 1'083'000'000 | 1'835'593 | 1'651'015 | |
| | Sous-total pour Etudes de faisabilité pour la construction des corridors routiers | | | | | 0 | 522'000'000 | 998'000'000 | 433'000'000 | 1'953'000'000 | 3'310'169 | 2'977'316 | |
| | Réhabilitation de la route Bossembélé-Yaloké, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala, 68 km | | X | X | X | 0 | 1'332'800'000 | 5'331'200'000 | 12'376'000'000 | 19'040'000'000 | 32'271'186 | 29'026'160 | |
| | Réhabilitation de la route Yaloké-Bossentélé, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala, 73 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 8'176'000'000 | 8'176'000'000 | 13'857'627 | 12'464'175 | 40% du projet réalisé durant la période du Plan |
| | Réhabilitation de la route Bossentélé-Baoro, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala, 94 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'632'000'000 | 2'632'000'000 | 4'461'017 | 4'012'440 | 10% du projet réalisé durant la période du Plan |
| | Construction de la route Baoro-Bouar, tronçon du Corridor pilote Bangui-Douala, 60 km | | X | X | X | 0 | 5'310'000'000 | 13'275'000'000 | 34'515'000'000 | 53'100'000'000 | 90'000'000 | 80'950'058 | |
| | Construction de la route Bossembélé-Bédaoyo, tronçon du Corridor CD13 du PDCT-AC, 300 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 3'900'000'000 | 3'900'000'000 | 6'610'169 | 5'945'484 | 2% du projet réalisé durant la période du Plan |
| | Construction de la route Bangui-Ngongo (frontière RCA-Congo), tronçon du Corridor du CD13 du PDCT-AC: Bangui-Ndjaména, 232 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 3'016'000'000 | 3'016'000'000 | 5'111'864 | 4'597'841 | 2% du projet réalisé durant la période du Plan |
| | Sous-total pour Réhabilitation des corridors de désenclavement extérieur | | | | | 0 | 6'642'800'000 | 18'606'200'000 | 64'615'000'000 | 89'864'000'000 | 152'311'864 | 136'996'158 | |
| | Etudes pour la construction du port de Mongoumba/ Zinga | | X | X | X | 0 | 700'000'000 | 2'100'000'000 | 4'200'000'000 | 7'000'000'000 | 11'864'407 | 10'671'382 | |
| | Sous-total pour Etudes de faisabilité des infrastructures fluviales | | | | | 0 | 700'000'000 | 2'100'000'000 | 4'200'000'000 | 7'000'000'000 | 11'864'407 | 10'671'382 | |
| | Construction de six (6) quais pour menues embarcations à Kouango, Nola, Mobaye (3) | | | X | X | 0 | 0 | 833'000'000 | 1'666'000'000 | 2'499'000'000 | 4'235'593 | 3'809'684 | |
| | Dragage de l'Oubangui | | X | X | X | 0 | 786'000'000 | 786'000'000 | 786'000'000 | 2'358'000'000 | 3'996'610 | 3'594'731 | |
| Sous-total pour Réhabilitation des Plates formes fluviales | | | | | 0 | 786'000'000 | 1'619'000'000 | 2'452'000'000 | 4'857'000'000 | 8'232'203 | 7'404'415 | | |
| Total: Résultats stratégiques 1 | | | | | 0 | 8'650'800'000 | 23'323'200'000 | 71'700'000'000 | 103'674'000'000 | 175'718'644 | 158'049'271 | | |
| 2. Le désenclavement intérieur permet une circulation largement facilitée des | Etudes de faisabilité de la route Sibut Kaga Bando, 156 km | X | X | | | 143'000'000 | 95'000'000 | 0 | 0 | 238'000'000 | 403'390 | 362'827 | |
| | Etudes de faisabilité de la route Kaga Bando-Oudango, 60 km | X | X | | | 126'000'000 | 84'000'000 | 0 | 0 | 210'000'000 | 355'932 | 320'141 | |

personnes et des biens.

| | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|----------------------|------------------|------------------|----------------------------|
| Etudes de faisabilité de la route Mbaiki-Boda-Yaloké, 311 km | X | X | | | 372'000'000 | 248'000'000 | 0 | 0 | 620'000'000 | 1'050'847 | 945'180 | |
| Sous-total pour Etudes de faisabilité économique, technique, environnementale et sociale pour le revêtement des routes nationales | | | | | 641'000'000 | 427'000'000 | 0 | 0 | 1'068'000'000 | 1'810'169 | 1'628'148 | |
| Etudes de faisabilité de la RR-PR: Bouar-Bozoum-Bossangoa-Dékoa- Grimari - Kouango, 690 km. | X | X | | | 265'000'000 | 177'000'000 | 0 | 0 | 442'000'000 | 749'153 | 673'822 | |
| Etudes de faisabilité de la dorsale oubanguienne Bangui-Mobaye-Ouango-Bangassou, environ 450 km | X | X | | | 156'000'000 | 104'000'000 | 0 | 0 | 260'000'000 | 440'678 | 396'366 | |
| Sous-total pour Etudes de faisabilité pour la réhabilitation des routes nationales et régionales en terre | | | | | 421'000'000 | 281'000'000 | 0 | 0 | 702'000'000 | 1'189'831 | 1'070'187 | |
| Etudes pour le remplacement des bacs par des ponts | X | X | | | 168'000'000 | 112'000'000 | 0 | 0 | 280'000'000 | 474'576 | 426'855 | |
| Etudes de faisabilité pour la construction de quatre ponts majeurs en remplacement des bacs (Fafa, Bea, Bombala, Boungou) | | | X | X | 0 | 156'000'000 | 104'000'000 | 0 | 260'000'000 | 440'678 | 396'366 | |
| Sous-total pour Etudes de faisabilité économique, technique, environnementale et sociale des Ouvrages d'art majeurs sur les | | | | | 168'000'000 | 268'000'000 | 104'000'000 | 0 | 540'000'000 | 915'254 | 823'221 | |
| Réhabilitation de la route Sibut-Kaga Bandoro, 155 km | X | X | | | 372'000'000 | 1'488'000'000 | 0 | 0 | 1'860'000'000 | 3'152'542 | 2'835'539 | |
| Réhabilitation de la route Kaga Bandoro-Ndélé, 333 km (en cours) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Projet en cours et financé |
| Réhabilitation de la route Ndélé-Birao, 340 km | | X | X | X | 0 | 204'000'000 | 1'632'000'000 | 2'244'000'000 | | | | |
| Réhabilitation de la route Kaga Bandoro-Batangafo, 114 km | | | X | X | 0 | 0 | 273'600'000 | 1'094'400'000 | 1'368'000'000 | 2'318'644 | 2'085'493 | |
| Réhabilitation de la route Sibut-Bambari, 200 km | X | X | | | 480'000'000 | 1'920'000'000 | 0 | 0 | 2'400'000'000 | 4'067'797 | 3'658'760 | |
| Réhabilitation de la route Bambari-Bria, 210 km | | X | X | | 0 | 1'008'000'000 | 1'512'000'000 | 0 | 2'520'000'000 | 4'271'186 | 3'841'698 | |
| Réhabilitation de la route Bambari - Kouango, 110 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 1'320'000'000 | 1'320'000'000 | 2'237'288 | 2'012'318 | |
| Réhabilitation de la route Bambari-Kongbo, tronçon du Corridor Bangui-Sud Soudan (Phase I):160 km | | X | X | X | 0 | 192'000'000 | 1'152'000'000 | 576'000'000 | 1'920'000'000 | 3'254'237 | 2'927'008 | |
| Réhabilitation de la route Kongbo-Bangassou, tronçon du Corridor Bangui-Sud Soudan (Phase II):199 km | | | X | X | 0 | 0 | 119'400'000 | 2'268'600'000 | 2'388'000'000 | 4'047'458 | 3'640'466 | |
| Réhabilitation de la route Bangassou-Obo, tronçon du Corridor Bangui-Sud Soudan (Phase III): 506 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 1'214'400'000 | 1'214'400'000 | 2'058'305 | 1'851'332 | |
| Réhabilitation de la route Kongbo-Mobaye, 60 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 720'000'000 | 720'000'000 | 1'220'339 | 1'097'628 | |
| Réhabilitation de la route Damara-Bouca, 213 km | | | X | X | 0 | 0 | 766'800'000 | 1'789'200'000 | 2'556'000'000 | 4'332'203 | 3'896'579 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|---|
| Réhabilitation de la route Bouca-Batangafo-Frontière Tchad, 219 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'628'000'000 | 2'628'000'000 | 4'454'237 | 4'006'342 | |
| Réhabilitation de la route Bossembélé-Bossangoa, 200 km | | X | X | | 0 | 720'000'000 | 1'680'000'000 | 0 | 2'400'000'000 | 4'067'797 | 3'658'760 | |
| Réhabilitation de la route Bossemptété - Bozoum, 87 km | | | X | X | 0 | 0 | 208'800'000 | 835'200'000 | 1'044'000'000 | 1'769'492 | 1'591'560 | |
| Réhabilitation de la route Bouar-Bozoum-Bossangoa-Bouca, 350 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 840'000'000 | 840'000'000 | 1'423'729 | 1'280'566 | |
| Réhabilitation de la route Baoro-Carnot-Berberati-Gamboula, 300 km | | X | X | | 0 | 1'080'000'000 | 2'520'000'000 | 0 | 3'600'000'000 | 6'101'695 | 5'488'140 | |
| Réhabilitation de la route Berberati-Nola-Bayanga, 245 km | | X | X | | 0 | 1'080'000'000 | 2'520'000'000 | 0 | 3'600'000'000 | 6'101'695 | 5'488'140 | |
| Réhabilitation de la route Yamando-Boda (4ème parallèle), 130 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 1'560'000'000 | 1'560'000'000 | 2'644'068 | 2'378'194 | |
| Réhabilitation de la route Mbaiki-Boda-Yaloké, 226 km | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'712'000'000 | 2'712'000'000 | 4'596'610 | 4'134'398 | |
| Sous-total pour Rehabilitation des Routes Nationales et Régionales | | | | | 852'000'000 | 7'692'000'000 | 12'384'600'000 | 19'801'800'000 | 40'730'400'000 | 69'034'576 | 62'092'811 | |
| Réhabilitation des pistes rurales du bassin I, 1172 km | X | X | X | X | 938'000'000 | 1'875'000'000 | 1'875'000'000 | 4'688'000'000 | 9'376'000'000 | 15'891'525 | 14'293'554 | |
| Réhabilitation des pistes rurales du bassin II, 1127 km | X | X | X | X | 902'000'000 | 1'803'000'000 | 1'803'000'000 | 4'508'000'000 | 9'016'000'000 | 15'281'356 | 13'744'741 | |
| Réhabilitation des pistes rurales du bassin III, 1309 km | | X | X | X | 0 | 1'675'520'000 | 1'843'072'000 | 4'859'008'000 | 8'377'600'000 | 14'199'322 | 12'771'510 | 80% du projet réalisé durant la période du Plan |
| Réhabilitation des pistes rurales de sept autres préfectures, 5700 km | X | X | | | 0 | 0 | 7'524'000'000 | 26'676'000'000 | 34'200'000'000 | 57'966'102 | 52'137'325 | 75% du projet réalisé durant la période du Plan |
| Sous-total pour Réhabilitation de Pistes Rurales: 3 608 km | | | | | 1'840'000'000 | 5'353'520'000 | 13'045'072'000 | 40'731'008'000 | 60'969'600'000 | 103'338'305 | 92'947'131 | |
| Construction d'un pont sur le cour d'eau Kadéi en remplacement du Bac treuil-moteur | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'880'000'000 | 2'880'000'000 | 4'881'356 | 4'390'512 | |
| Construction d'un pont sur le cour d'eau Mambéré en remplacement du Bac | | | | X | 0 | 0 | 0 | 4'800'000'000 | 4'800'000'000 | 8'135'593 | 7'317'519 | |
| Construction de quatre ponts majeurs en remplacement des bacs (Fafa, Bea, Bombala, Boungou) | | | | X | 0 | 0 | 0 | 8'640'000'000 | 8'640'000'000 | 14'644'068 | 13'171'535 | 60% du projet réalisé durant la période du Plan |
| Sous-total pour construction des Ouvrages d'art | | | | | 0 | 0 | 0 | 16'320'000'000 | 16'320'000'000 | 27'661'017 | 24'879'566 | |
| Réhabilitation et construction voiries Bangui | X | X | X | X | 529'774'281 | 1'059'548'563 | 2'648'871'406 | 6'357'291'375 | 10'595'485'625 | 17'958'450 | 16'152'640 | |
| Sous-total pour Réhabilitation et Constructions voiries Bangui et villes secondaires | | | | | 529'774'281 | 1'059'548'563 | 2'648'871'406 | 6'357'291'375 | 10'595'485'625 | 17'958'450 | 16'152'640 | |
| Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | 4'451'774'281 | 15'081'068'563 | 28'182'543'406 | 83'210'099'375 | 130'925'485'625 | 221'907'603 | 199'593'703 | |
| 3. Une amélioration de la desserte aérienne améliore la | | | X | X | 0 | 2'920'000'000 | 4'380'000'000 | 0 | 7'300'000'000 | 12'372'881 | 11'128'727 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|-------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|-----------|--|
| connectivité nationale et internationale | Réhabilitation de Cinq (5) aérodromes secondaires à Bouar, Bossangoa, Bambari, Bozoum et Bangassou | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'592'000'000 | 2'592'000'000 | 4'393'220 | 3'951'460 | | |
| | Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 0 | 2'920'000'000 | 4'380'000'000 | 2'592'000'000 | 9'892'000'000 | 16'766'102 | 15'080'188 | | |
| 4. Le cadre institutionnel et la politique des transports permettent une bonne gestion et développement du secteur. | Elaboration et adoption d'un manuel d'opération du FER définissant la relation entre le METACD, le FER et l'ONNM | X | | | | 102'000'000 | 0 | 0 | 0 | 102'000'000 | 172'881 | 155'497 | | |
| | Réalisation d'un audit du FER, incluant un état des lieux et un plan d'apurement des dettes entre le FER et l'ONNM | X | | | | 130'000'000 | 0 | 0 | 0 | 130'000'000 | 220'339 | 198'183 | | |
| | Elaboration d'une stratégie d'augmentation des recettes du FER | X | | | | 85'000'000 | 0 | 0 | 0 | 85'000'000 | 144'068 | 129'581 | | |
| | Elaboration d'un plan pour augmenter les recettes du FER à 10 milliards de FCFA annuellement | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| | Sous-total pour Amélioration du fonctionnement du FER | | | | | 317'000'000 | 0 | 0 | 0 | 317'000'000 | 537'288 | 483'261 | | |
| | Elaboration d'un schéma directeur des infrastructures routières | | X | X | | 0 | 138'000'000 | 92'000'000 | 0 | 230'000'000 | 389'831 | 350'631 | | |
| | Redéfinition d'une nouvelle politique d'entretien des infrastructures routières | | X | | | 0 | 275'000'000 | 0 | 0 | 275'000'000 | 466'102 | 419'233 | | |
| | Sous-total pour Renforcement de capacité du Dispositif de gestion des infrastructures routières | | | | | 0 | 413'000'000 | 92'000'000 | 0 | 505'000'000 | 855'932 | 769'864 | | |
| | Stratégie nationale pour le transport, y compris Mise en œuvre de politiques visant à élargir l'accès au crédit auprès des entrepreneurs privés dans le secteur routier Concept de renouvellement de la flotte | | | | | X | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Politiques mise en oeuvre Élargissement de l'accès au crédit auprès des entrepreneurs privés dans le secteur routier Flotte renouvelée |
| | Libéraliser et promouvoir le secteur du transport fluvial | | | | X | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | | |
| | Sous-total pour Politiques de transport | | | | | 0 | 0 | 0 | 88'500'000 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | | |
| | Construction de cinq (5) plateformes routières parmi les localités suivantes : Mbaïki ; Berberati ; Carnot ; Sibut; Kaga Bangoro; Grimari; Bambari; Bria; Bangassou ; Bozoum. | | | | X | X | 0 | 0 | 527'600'000 | 2'110'400'000 | 2'638'000'000 | 4'471'186 | 4'021'587 | |
| | Sous-total pour Réhabilitation des Plates formes routières | | | | | 0 | 0 | 527'600'000 | 2'110'400'000 | 2'638'000'000 | 4'471'186 | 4'021'587 | | |
| Total: Résultats stratégiques 4 | | | | | 317'000'000 | 413'000'000 | 619'600'000 | 2'198'900'000 | 3'548'500'000 | 6'014'407 | 5'409'629 | | | |
| Total sous-composante Routes et moyens de communication | | | | | | 4'768'774'281 | 27'064'868'563 | 56'505'343'406 | 159'700'999'375 | 248'039'985'625 | 420'406'755 | 378'132'791 | | |
| Sous-composante: Énergie | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. L'accès à une électricité fiable est étendu. | Réhabilitation de la centrale hydro-électrique de Boali 2: Poursuite et fin des travaux | X | | | | 491'970'000 | 0 | 0 | 0 | 491'970'000 | 833'847 | 750'000 | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------|------------|---|
| Projet d'interconnexion des réseaux électrique à partir du système hydroélectrique de Boali | | X | X | X | 0 | 1'596'018'375 | 3'192'036'750 | 11'172'128'626 | 15'960'183'751 | 27'051'159 | 24'331'032 | 60% du projet réalisé durant la période du Plan |
| Agrandissement et travaux de sécurisation de Boali 2 pour doubler sa capacité (Activité faisant partie du projet d'interconnexion des réseaux électrique, voir ci-dessous) | X | X | | | 2'998'333'599 | 4'497'500'398 | 0 | 0 | 7'495'833'997 | 12'704'803 | 11'427'273 | |
| Réhabilitation et renforcement des réseaux HT et MT/BT (Activité faisant partie du projet d'interconnexion des réseaux électrique, voir ci-dessous) | | X | | | 0 | 4'719'021'501 | 0 | 0 | 4'719'021'501 | 7'998'342 | 7'194'069 | |
| Augmentation des capacités de la centrale de Boali 3: Augmenter les capacités de 10MW. Ré-évaluation des travaux et coûts post-crise | X | X | X | X | 2'308'979'200 | 4'617'958'400 | 4'617'958'400 | 11'544'896'000 | 23'089'792'000 | 39'135'241 | 35'200'000 | |
| Construction d'un barrage hydroélectrique d'une capacité de production de 50-72 MW, région Loyabe (en négociation): contrat et études et travaux | | | | X | 0 | 0 | 0 | 1'154'489'600 | 1'154'489'600 | 1'956'762 | 1'760'000 | Exécution de 1% d'un projet de 176'000'000€ |
| Construction et aménagement d'une centrale hydroélectrique sur le site de Dimoli, des réseaux associés et électrification des villes transfrontalières. Étude de faisabilité | X | X | X | | 126'003'356 | 504'013'426 | 630'016'782 | 0 | 1'260'033'564 | 2'135'650 | 1'920'900 | |
| Aménagement hydroélectrique du site de Dimoli Début des travaux | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'360'000'000 | 2'360'000'000 | 4'000'000 | 3'597'780 | Exécution de 1% d'un projet de 400'000'000\$ |
| Électrification de sept (07) localités de la RCA à partir de la Centrale Hydroélectrique de Mobayi en RDC | | | X | X | 0 | 0 | 284'315'867 | 2'558'842'802 | 2'843'158'669 | 4'818'913 | 4'334'348 | Exécution de 15% d'un projet de 32'126'087\$ |
| Construction d'une centrale à biomasse de 5 MW à Bangui, en développant une chaîne d'approvisionnement énergétique communautaire de la biomasse Etude de faisabilité | | | X | X | 0 | 0 | 726'880'000 | 6'541'920'000 | 7'268'800'000 | 12'320'000 | 11'081'163 | Exécution de 20% d'un projet de 61'600'000\$ |
| Réhabilitation et renforcement des capacités de production dans les villes de province (16 chefs lieux de préfectures et 30 sous préfectures) | X | X | X | X | 3'409'352'100 | 8'766'905'400 | 10'715'106'600 | 25'813'665'900 | 48'705'030'000 | 82'550'898 | 74'250'000 | Exécution de 45% d'un projet de 165'000'000€ |
| Développement de capacités de production électrique décentralisées en milieu rural Basé sur les énergies renouvelables (solaire, mini-hydraulique) Déploiement en synergie avec la fourniture de services sociaux ou administratifs | X | X | X | X | 743'400'000 | 1'911'600'000 | 2'336'400'000 | 5'628'600'000 | 10'620'000'000 | 18'000'000 | 16'190'012 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|---|
| | Réhabilitation et extension du réseau de Transport et Distribution: augmentation de la capacité de transport et du réseau de distribution à Bangui et dans les villes de province (Etudes d'exécution et travaux à réaliser à partir de An 3) | X | X | X | X | 184'670'000 | 1'662'030'000 | 4'062'740'000 | 12'557'560'000 | 18'467'000'000 | 31'300'000 | 28'152'631 | Exécution de 20% d'un projet de 156'500'000\$ |
| Total: Résultats stratégiques 1 | | | | | | 10'262'708'255 | 28'275'047'500 | 26'565'454'399 | 79'332'102'928 | 144'435'313'082 | 244'805'615 | 220'189'208 | |
| 2. La performance de l'ENERCA est améliorée | Étude diagnostic rassemblant les éléments clés et problèmes, et élaboration de solutions pour la conduite d'un plan de redressement financier, définissant les besoins et outils de renforcement institutionnel, mise en place d'un mécanisme de coordination du secteur | X | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |
| | Améliorer la performance, la gouvernance et la redevabilité d'ENERCA: Renforcement de l'autonomie du Conseil d'administration d'ENERCA et clarification de ses rôles et responsabilités | X | | | | 17'700'000 | 0 | 0 | 0 | 17'700'000 | 30'000 | 26'983 | |
| | Améliorer la performance, la gouvernance et la redevabilité d'ENERCA: Développement d'un contrat de performance pour le Plan d'Action détaillé de l'ENERCA, comprenant des mesures de politiques, des activités de réhabilitation, de redressement financier, de réduction des pertes et d'accroissement des collectes et des indicateurs de performance | X | | | | 44'250'000 | 0 | 0 | 0 | 44'250'000 | 75'000 | 67'458 | |
| | Suivi et évaluation de la mise en œuvre du contrat de performance | X | X | | | 44'250'000 | 14'750'000 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | |
| | Élaboration et supervision de la mise en œuvre du Contrat de Performance et de la mise en œuvre du Plan d'Action, renforcement des capacités | X | X | | | 324'500'000 | 324'500'000 | 0 | 0 | 649'000'000 | 1'100'000 | 989'390 | |
| | d'ENERCA | | | | | 460'200'000 | 339'250'000 | 0 | 0 | 799'450'000 | 1'355'000 | 1'218'748 | |
| | Renforcer la viabilité financière d'ENERCA: Effacement des cumuls d'arriérés par les différentes agences et institutions gouvernementales | X | | | | 177'000'000 | 0 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Renforcer la viabilité financière d'ENERCA: Installation de compteurs de prépaiement pour les clients résidentiels à Bangui ainsi que pour les entités publiques et semi-publiques, amélioration de la performance commerciale par déconnexion des mauvais payeurs | | X | X | X | | 0 | 1'062'655'200 | 1'062'655'200 | 3'187'965'600 | 5'313'276'000 | 9'005'553 | 8'100'000 | 7 500 compteurs sur la période |
| | Réalisation de 100 000 branchements économiques (à Bangui et dans les villes de province) | X | X | X | X | | 39'357'600 | 354'218'400 | 787'152'000 | 2'755'032'000 | 3'935'760'000 | 6'670'780 | 6'000'000 | 30 000 branchements sur 100 000 sur la période |
| | Renforcer la viabilité financière d'ENERCA: Élaboration d'un plan de reprise financière pour ENERCA basé sur une séquence de mesures clairement définies, y compris revoir les tarifs de l'électricité sur la base d'une analyse du coût de service | X | | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | |
| | Élaboration d'une étude et d'un plan d'action pour réduire les pertes commerciales et améliorer le recouvrement des factures pour les clients du secteur public et privé | X | | | | | 44'250'000 | 0 | 0 | 0 | 44'250'000 | 75'000 | 67'458 | |
| | Total: Renforcer la viabilité financière d'ENERCA | | | | | | 319'607'600 | 1'416'873'600 | 1'849'807'200 | 5'942'997'600 | 9'529'286'000 | 16'151'332 | 14'527'236 | |
| | Restaurer la confiance des clients envers ENERCA: Formulation et diffusion d'une stratégie transparente de gestion de la demande + Communication | X | | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |
| | Total: Restaurer la confiance des clients envers ENERCA | | | | | | 29'500'000 | 0 | 0 | 0 | 29'500'000 | 50'000 | 44'972 | |
| | Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | | 809'307'600 | 1'756'123'600 | 1'849'807'200 | 5'942'997'600 | 10'358'236'000 | 17'556'332 | 15'790'957 | |
| 3. Le cadre politique, réglementaire et institutionnel tant pour les réseaux électriques en milieu urbain que pour les projets d'électrification du monde rural est renforcé. | Préparer un nouveau cadre stratégique pour le secteur de l'énergie, y compris plan directeur, programme d'investissement national en électricité et définition d'une stratégie décentralisée pour les régions que les réseaux n'atteindront pas dans un avenir proche et promotion des énergies renouvelables | X | X | | | | 472'000'000 | 472'000'000 | 0 | 0 | 944'000'000 | 1'600'000 | 1'439'112 | |
| | Approuver et diffuser un nouveau cadre stratégique pour le secteur de l'énergie, y compris plan directeur, programme d'investissement national en électricité et définition d'une stratégie décentralisée pour les régions que les réseaux n'atteindront pas dans un avenir proche | | X | | | | 0 | 88'500'000 | 0 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| | Opérationnalisation des plans spécifiques (inclus dans la stratégie) pour l'ARSEC et l'ACER et pour la coordination de leurs activités avec le plan d'action d'ENERCA | | | X | X | 0 | 0 | 295'000'000 | 885'000'000 | 1'180'000'000 | 2'000'000 | 1'798'890 | |
| | Venir en appui aux initiatives du secteur privé pour assurer un accès à l'électricité innovant en dehors du réseau, y compris environnement plus favorable à une collaboration entre le secteur public, les entreprises privées et les communautés locales, application de normes techniques et de service minimales et recours à des mécanismes de financement appropriés. | | | | X | 0 | 0 | 0 | 44'250'000 | 44'250'000 | 75'000 | 67'458 | |
| | Révision du Code de l'électricité | | X | | | 0 | 118'000'000 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | |
| | Elaborer une politique de promotion des énergies renouvelables (y compris biomasse) Source: Forum secteur privé | | | | X | - | - | - | - | 0 | 0 | 0 | |
| | Mettre en place un groupe de travail consultatif incluant des représentants des institutions publiques et des partenaires au développement pour une meilleure coordination du secteur | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Développer et mettre en oeuvre un programme de renforcement des capacités centré sur ENERCA, avec un appui complémentaire apporté à ARSEC, ACER et le Ministère de l'Énergie | | | | X | 0 | 0 | 88'500'000 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | |
| | Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 472'000'000 | 678'500'000 | 383'500'000 | 929'250'000 | 2'463'250'000 | 4'175'000 | 3'755'183 | |
| | Total sous-composante Énergie | | | | | 11'544'015'855 | 30'709'671'100 | 28'798'761'599 | 86'204'350'528 | 157'256'799'082 | 266'536'948 | 239'735'348 | |
| | Sous-composante: Technologies de l'information et de la communication | | | | | | | | | | | | |
| 1. La connectivité en milieu rural est améliorée | Amélioration de la connectivité en milieu rural Adoption en Conseil des Ministres d'une stratégie d'utilisation des ressources du fonds d'accès universel | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Amélioration de la connectivité en milieu rural (phase pilote): Proposer des incitations pour une infrastructure partagée (Partage des RAN ou fonds de service universel) + Centres communautaires TIC - électricité - informations - programmes communautaires, placés dans les bureaux de poste | | X | | | 0 | 1'298'000'000 | 0 | 0 | 1'298'000'000 | 2'200'000 | 1'978'779 | 6 télécentres pilote |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|-------------|---------------|---------------|----------------|----------------|------------|------------|---|
| | Amélioration de la connectivité en milieu rural (phase 1): Proposer des incitations pour une infrastructure partagée (Partage des RAN ou fonds de service universel) + Centres communautaires TIC - électricité - informations - programmes communautaires, placés dans les bureaux de poste | | | X | | 0 | 0 | 2'242'000'000 | 0 | 2'242'000'000 | 3'800'000 | 3'417'891 | 9-14 nouveaux télécentres |
| | Amélioration de la connectivité en milieu rural (phase 2): Proposer des incitations pour une infrastructure partagée (Partage des RAN ou fonds de service universel) + Centres communautaires TIC - électricité - informations - programmes communautaires, placés dans les bureaux de poste | | | | X | 0 | 0 | 0 | 2'360'000'000 | 2'360'000'000 | 4'000'000 | 3'597'780 | 20-25 nouveaux télécentres (2/3 des coûts sur la période du Plan) |
| | Total: Résultats stratégiques 1 | | | | | 0 | 1'298'000'000 | 2'242'000'000 | 2'360'000'000 | 5'900'000'000 | 10'000'000 | 8'994'451 | |
| 2. La connectivité internationale est améliorée | Interconnexion réseau: Memorandum of Understanding entre Etats | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Amélioration connectivité régionale entre RCA et Cameroun Installation d'un câble suivant les modèles Open Access et Partenariat public-privé (PPP) (études déjà effectuées) | | X | X | X | 0 | 371'700'000 | 867'300'000 | 11'151'000'000 | 12'390'000'000 | 21'000'000 | 18'888'347 | |
| | Amélioration connectivité régionale entre RCA et Congo Brazzaville Installation d'un câble suivant les modèles Open Access et Partenariat public-privé (PPP) | | | | X | 0 | 0 | 0 | 6'887'580'000 | 6'887'580'000 | 11'673'864 | 10'500'000 | 30% des coûts du projet sur la période du Plan |
| | Installations de centres communautaires le long de la ligne, pour faire bénéficier les populations riveraines et éviter le pillage | | | X | | 0 | 0 | 1'062'000'000 | 0 | 1'062'000'000 | 1'800'000 | 1'619'001 | 5 centres |
| | Installation d'un câble de fibre optique (Internet) en liaison avec l'est du pays (Bambari, Bria). | | | | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Total: Résultats stratégiques 2 | | | | | 0 | 371'700'000 | 1'929'300'000 | 18'038'580'000 | 20'339'580'000 | 34'473'864 | 31'007'348 | |
| 3. Le cadre institutionnel et les institutions du secteur sont renforcées | Approbation de la nouvelle loi sur les télécommunications | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Adoption des décrets d'application de la nouvelle loi sur les communications | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Audit sur la fiscalité du secteur des télécommunications et mise en oeuvre d'une réforme de la fiscalité | X | | | | 265'500'000 | 0 | 0 | 0 | 265'500'000 | 450'000 | 404'750 | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--|
| Renforcement institutionnel incluant une évaluation d'impact de la réglementation. Conduire un examen institutionnel du IMPTNT et de l'ART. Affecter des ressources et former le personnel. | X | X | | | 295'000'000 | 295'000'000 | 295'000'000 | 0 | 885'000'000 | 1'500'000 | 1'349'168 | |
| Total: Renforcement institutionnel | | | | | 560'500'000 | 295'000'000 | 295'000'000 | 0 | 1'150'500'000 | 1'950'000 | 1'753'918 | |
| Restructuration de l'opérateur de téléphonie fixe Socatel Adoption en Conseil des ministres d'une communication sur la restructuration de SOCATEL | | X | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Restructuration de l'opérateur de téléphonie fixe Socatel: Plan social et conseil en privatisation | | | X | X | 0 | 0 | 2'360'000'000 | 2'360'000'000 | 4'720'000'000 | 8'000'000 | 7'195'561 | |
| Restructuration de l'opérateur de téléphonie fixe Socatel: Mise en œuvre de la restructuration | | | | X | 0 | 0 | 0 | 590'000'000 | 590'000'000 | 1'000'000 | 899'445 | |
| Total: Restructuration de l'opérateur de téléphonie fixe Socatel | | | | | 0 | 0 | 2'360'000'000 | 2'950'000'000 | 5'310'000'000 | 9'000'000 | 8'095'006 | |
| Total: Résultats stratégiques 3 | | | | | 560'500'000 | 295'000'000 | 2'655'000'000 | 2'950'000'000 | 6'460'500'000 | 10'950'000 | 9'848'924 | |
| Total sous-composante Technologies de l'information et de la | | | | | 560'500'000 | 1'964'700'000 | 6'826'300'000 | 23'348'580'000 | 32'700'080'000 | 55'423'864 | 49'850'723 | |
| Total composante | | | | | 16'873'290'136 | 59'739'239'663 | 92'130'405'005 | 269'253'929'903 | 437'996'864'707 | 742'367'567 | 667'718'862 | |

Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs

Composante 3: Assurer les conditions cadres pour le développement du secteur privé et de l'emploi

Sous-composante: Climat des affaires

| Résultats Stratégiques (Output) | Activités stratégiques | Période | | | | Coûts (FCFA) | | | | | Total coûts \$ | Total coûts Euros | Indicateur |
|--|--|---|------|------|-----------|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------|-------------------|------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020-2021 | Total coûts | | | |
| 1. La création d'entreprises et l'obtention de permis sont facilités | Simplifier les procédures d'enregistrement Réduire ou éliminer les seuils de capital obligatoire Supprimer le recours impératif au notaire lors de la constitution des sociétés à responsabilité limitée | | X | | | 0 | 118'000'000 | 0 | 0 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 | |
| | Renforcer le guichet unique pour la délivrance des autorisations et permis requis | | | X | | 0 | 0 | 472'000'000 | 0 | 472'000'000 | 800'000 | 719'556 | |
| | Déployer le guichet unique à Bambari et Berberati | | | | X | 0 | 0 | 0 | 236'000'000 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | |
| | Total : Résultats stratégiques 1 | | | | | 0 | 118'000'000 | 472'000'000 | 236'000'000 | 826'000'000 | 1'400'000 | 1'259'223 | |
| 2. Le coût des affaires est réduit | Réduire les délais et coûts de transport de marchandises Sécurisation du corridor Douala-Bangui en coordination avec les autorités camerounaises; élaboration de stratégies pour minimiser les coûts administratifs sur le principal axe commercial terrestre du pays | | X | X | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Réduire les délais et coûts de transport de marchandises Simplification des procédures douanières et formation des agents des douanes à la mise en oeuvre homogène des procédures | | | | X | 0 | 0 | 0 | 236'000'000 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 | |
| | Mettre en oeuvre effectivement les directives de l'espace OHADA | | | X | | 0 | 0 | 590'000'000 | 0 | 590'000'000 | 1'000'000 | 899'445 | |
| | Améliorer l'exécution des contrats Simplification des procédures judiciaires et formation de magistrats spécialisés en affaires | | X | X | | 0 | 162'250'000 | 162'250'000 | 0 | 324'500'000 | 550'000 | 494'695 | |
| | Amélioration de l'accès à l'électricité --> Voir CRT Composante 2, Electricité | | | | | - | - | - | - | 0 | 0 | 0 | |
| | Total : Résultats stratégiques 2 | | | | | 0 | 162'250'000 | 752'250'000 | 236'000'000 | 1'150'500'000 | 1'950'000 | 1'753'918 | |
| | 3. Le programme d'amélioration du climat des affaires est élaboré de façon concertée | Favoriser le dialogue inclusif public - privé Finaliser la mise en place du Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) | X | | | | 5'900'000 | 0 | 0 | 0 | 5'900'000 | 10'000 | 8'994 |
| Favoriser le dialogue inclusif public - privé Tenue de la réunion annuelle du CMCAA | | | X | X | | 0 | 23'600'000 | 23'600'000 | 0 | 47'200'000 | 80'000 | 71'956 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | Elaborer un programme de réformes concerté par le CMCAA -Fiscalité (Import/Export) -Foncier et Permis de construire -Accès aux crédits -Prévention et règlement des différends commerciaux | | X | | | | 0 | 35'400'000 | 0 | 0 | 35'400'000 | 60'000 | 53'967 |
| | Mettre en œuvre le programme de réformes concerté -Fiscalité (Import/Export) -Foncier et Permis de construire -Accès aux crédits -Prévention et règlement des différends commerciaux | | | X | X | | 0 | 0 | 59'000'000 | 59'000'000 | 118'000'000 | 200'000 | 179'889 |
| | Evaluer l'environnement des affaires pour les petites et moyennes entreprises | | X | | | | 0 | 17'700'000 | 0 | 0 | 17'700'000 | 30'000 | 26'983 |
| | Mettre en place une base de donnée statistique du commerce et de l'industrie | X | X | | | | 44'250'000 | 44'250'000 | 0 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 |
| Total : Résultats stratégiques 3 | | | | | | | 50'150'000 | 120'950'000 | 82'600'000 | 59'000'000 | 312'700'000 | 530'000 | 476'706 |
| Total sous-composante Climat des affaires | | | | | | | 50'150'000 | 401'200'000 | 1'306'850'000 | 531'000'000 | 2'289'200'000 | 3'880'000 | 3'489'847 |
| Sous-composante: Accompagnement des entreprises et développement des services financiers | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Les PME sont professionnalisées | Reformuler le statut du CAPMEA (Centre d'assistance des petites et moyennes entreprises et à l'artisanat) Opérationnaliser le CAPMEA Renforcement des capacités administratives, comptabilité, gestion d'entreprise, montage de projets à soumettre aux banques | X | X | | | | 118'000'000 | 118'000'000 | 0 | 0 | 236'000'000 | 400'000 | 359'778 |
| | Installation des antennes du CAPMEA dans les grandes villes du pays Berberati, Bangassou, Bouar, Bambari, Bossangoa | | | | X | | 0 | 0 | 0 | 548'700'000 | 548'700'000 | 930'000 | 836'484 |
| | Mettre en place du Centre de Gestion Agréé (CGA) Renforcement des capacités administratives, comptabilité, gestion d'entreprise (pour le secteur informel) | | X | | | | 0 | 177'000'000 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 |
| | Installer des antennes du CGA dans les grandes villes du pays Berberati, Bangassou, Bouar, Bambari, Bossangoa Expérimentation des CGA dans des régions pilotes Renforcement des capacités administratives, comptabilité, gestion d'entreprise | | | | X | | 0 | 0 | 0 | 548'700'000 | 548'700'000 | 930'000 | 836'484 |
| Total : Résultats stratégiques 1 | | | | | | | 118'000'000 | 295'000'000 | 0 | 1'097'400'000 | 1'510'400'000 | 2'560'000 | 2'302'579 |
| 2. Le nombre des partenariats public- | Etudier la faisabilité de la création d'une zone industrielle à Boali | | X | | | | 0 | 59'000'000 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|------------------|---|
| privé augmente | Concevoir un cadre de partenariat public-privé Notamment pour appuyer le développement d'infrastructures | | | X | | 0 | 0 | 88'500'000 | 0 | 88'500'000 | 150'000 | 134'917 | |
| | Développer un portefeuille de projets de partenariats public-privé Hiérarchisé en fonction des priorités | | | | X | 0 | 0 | 0 | 35'400'000 | 35'400'000 | 60'000 | 53'967 | |
| | Total : Résultats stratégiques 2 | | | | | 0 | 59'000'000 | 88'500'000 | 35'400'000 | 182'900'000 | 310'000 | 278'828 | |
| 3. L'accès au crédit est facilité | Mettre en place un fonds de garantie | X | X | X | | 0 | 43'660'000 | 800'000'000 | 3'200'000'000 | 4'043'660'000 | 6'853'661 | 6'164'492 | |
| | Améliorer le cadre juridique du secteur financier Mise en place d'un cadre juridique plus incitatif pour les activités de capital-risque, crédit bail et d'affacturage | X | | | | 0 | 59'000'000 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | |
| | Mettre en place un établissement financier chargé du crédit-bail Capital majoritairement privé (participation des bailleurs à hauteur de 10% du capital) | | | X | | 0 | 0 | 500'000'000 | 0 | 500'000'000 | 847'458 | 762'242 | |
| | Mettre en place une banque agricole et rurale | X | | | | 0 | 1'000'000'000 | 0 | 0 | 1'000'000'000 | 1'694'915 | 1'524'483 | Capital majoritairement privé (participation des bailleurs à hauteur de 10% du capital) |
| | Total : Résultats stratégiques 3 | | | | | 0 | 1'102'660'000 | 1'300'000'000 | 3'200'000'000 | 5'602'660'000 | 9'496'034 | 8'541'161 | |
| 4. Le sous-secteur de la microfinance dispose d'une stratégie claire et se déploie sur tout le territoire | Améliorer le cadre légal, réglementaire et institutionnel de la microfinance | X | X | X | X | 384'656'000 | 384'656'000 | 384'656'000 | 769'312'000 | 1'923'280'000 | 3'259'797 | 2'932'008 | |
| | Augmenter la diversification géographique et la diversification des produits Renforcer le déploiement des EMF | X | X | X | X | 136'170'000 | 439'965'000 | 358'965'000 | 773'100'000 | 1'708'200'000 | 2'895'254 | 2'604'122 | Indicateur: -Meilleure inclusion financière, notamment des régions difficiles et des femmes -Meilleure couverture géographique de l'ensemble du pays -Disponibilités de produits adaptés |
| | Améliorer la connaissance du secteur (clients, ONG) | X | X | X | X | 54'350'000 | 180'700'000 | 108'700'000 | 271'750'000 | 615'500'000 | 1'043'220 | 938'319 | |
| | Pérenniser les interventions des EMF en les professionnalisant -Renforcement des capacités des EMF -Mise en œuvre du plan de redressement des EMF en difficulté -Information aux usagers | X | X | X | X | 670'244'000 | 800'448'000 | 224'448'000 | 543'120'000 | 2'238'260'000 | 3'793'661 | 3'412'190 | |
| | Renforcer l'intégration de la microfinance au secteur financier et accroître son accès aux ressources -Accroissement du partenariat entre EMF, banques et assurances -Fonds de garantie pour financement bancaire -Fonds de garantie pour refinancement -Fonds d'appui pour EMF émergents | | | X | X | X | 0 | 200'688'000 | 602'064'000 | 1'204'128'000 | 2'006'880'000 | 3'401'492 | 3'059'455 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| Renforcer les capacités des opérateurs du transfert d'argent | | X | X | X | | 150'000'000 | 150'000'000 | 150'000'000 | 0 | 450'000'000 | 762'712 | 686'017 | |
| Soutien au déploiement dans toutes les régions du pays | | | | | | | | | | | | | |
| Total : Résultats stratégiques 4 | | | | | | 1'395'420'000 | 2'156'457'000 | 1'828'833'000 | 3'561'410'000 | 8'942'120'000 | 15'156'136 | 13'632'112 | |
| Total sous-composante Accompagnement des entreprises et développement des services financiers | | | | | | 1'513'420'000 | 3'613'117'000 | 3'217'333'000 | 7'894'210'000 | 16'238'080'000 | 27'522'169 | 24'754'680 | |
| Sous-composante: Formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Une formation professionnelle adaptée augmente la main d'oeuvre qualifiée. | Effectuer un état des lieux de la formation technique et professionnelle. Réactualiser l'étude de 2008 | X | | | | 59'000'000 | 0 | 0 | 0 | 59'000'000 | 100'000 | 89'945 | Cartographie des établissements, leur état, coût par étudiant, niche de marché des établissements privés, soutien nécessaire |
| | Formuler, valider et disseminer une politique de la formation technique et professionnelle afin de servir de "feuille de route" pour la réhabilitation et la modernisation du sous-secteur en fonction des besoins du pays (stratégie commune aux Ministères de l'Education-MENESRS et de l'Agriculture-MADR) | | X | | | 0 | 32'798'000 | 0 | 0 | 32'798'000 | 55'590 | 50'000 | |
| | Réactualiser le répertoire des métiers | X | | | | 6'559'600 | 0 | 0 | 0 | 6'559'600 | 11'118 | 10'000 | |
| | Evaluer la pertinence des contenus pédagogiques et des curricula | | X | X | | 0 | 6'559'600 | 6'559'600 | 0 | 13'119'200 | 22'236 | 20'000 | |
| | Développer des passerelles entre les systèmes d'enseignement général et professionnel | | | | X | 0 | 0 | 0 | 32'798'000 | 32'798'000 | 55'590 | 50'000 | |
| | Développer de nouveaux curricula, des programmes spécifiques de formation et des contenus pédagogiques adaptés aux besoins du marché du travail - étude de faisabilité -En concertation avec les partenaires de la formation professionnelle, notamment le secteur privé -Adaptés aux potentiels des différentes régions (en particulier agriculture, forêts) | | X | X | X | 0 | 47'200'000 | 47'200'000 | 377'600'000 | 472'000'000 | 800'000 | 719'556 | |
| | Recruter et former les formateurs Programme de renforcement des capacités des formateurs spécialisés En priorité focalisé sur les grappes de croissance (Agriculture, forêt, mines + infrastructures) --> dépense régalienne prise en charge par l'appui budgétaire | X | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Nombre de professeur = 1200 |
| | Doter les centres de formation professionnelle de matériel didactique adapté -Référentiels de formation, outillage spécialisé pour métiers techniques | X | X | X | X | 65'000'000 | 195'000'000 | 325'000'000 | 715'000'000 | 1'300'000'000 | 2'203'390 | 1'981'828 | Centres publics, centres d'utilité publique, éventuellement aide aux centres privés pour les formations porteuses |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|--------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| Réhabiliter les centres de formation technique et professionnelle formels | X | X | X | | 216'000'000 | 216'000'000 | 216'000'000 | 0 | 648'000'000 | 1'098'305 | 987'865 | 14 centres de formation pratique et professionnelle (CFPP) (Bangui, Mbaiki, Berberati, Bouar, Bozoum, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Ndélé, Bambari, Bangassou, etc.) 3 centres de formation technique agricole (Collège technique de développement rural CDTR, Collège technique d'élevage, Institut supérieur de développement rural de Mbaiki) |
| Constuire et équiper un institut technique et professionnel à Bangui Faisabilité et études | | | X | | 0 | 0 | 549'776'000 | 0 | 549'776'000 | 931'824 | 838'124 | |
| Constuire et équiper un institut technique et professionnel à Bangui Construction | | | | X | 0 | 0 | 0 | 4'947'984'000 | 4'947'984'000 | 8'386'414 | 7'543'118 | |
| Construire et équiper 2 lycées techniques professionnels Faisabilité et études | | X | | | 0 | 256'250'000 | 0 | 0 | 256'250'000 | 434'322 | 390'649 | 2 villes de province |
| Construire et équiper 2 lycées techniques professionnels Travaux | | | X | X | 0 | 0 | 691'875'000 | 1'614'375'000 | 2'306'250'000 | 3'908'898 | 3'515'839 | 2 villes de province |
| Construire et équiper 2 complexes scolaires régionaux techniques et professionnels Faisabilité et études | | | X | | 0 | 0 | 480'000'000 | 0 | 480'000'000 | 813'559 | 731'752 | Bambari, Berberati |
| Construire et équiper 2 complexes scolaires régionaux techniques et professionnels Construction | | | | X | 0 | 0 | 0 | 4'320'000'000 | 4'320'000'000 | 7'322'034 | 6'585'767 | Bambari, Berberati |
| Etudier la faisabilité de création de centres de formation technique et professionnelle formels supplémentaires En priorité focalisé sur les grappes de croissance (Agriculture, forêt, mines + infrastructures) Répartis sur tout le territoire | | | | X | 0 | 0 | 0 | 120'000'000 | 120'000'000 | 203'390 | 182'938 | |
| Développer et opérationnaliser le programme de formation technique et professionnelle pour la filière bois Formation du personnel d'exécution, dans une logique de formation permanente (expertise "nomade") Formation de la maîtrise et des techniciens, dans une approche d'apprentissage en alternance (formation en alternance dans le Centre Forestier de Berbérati (CFB)) Formation des cadres (partenariat entre le Centre CFB et les sections forestières de l'Institut Supérieur du Développement Rural (ISDR) de Mbaiki) | | | X | X | 0 | 0 | 243'197'170 | 1'702'380'190 | 1'945'577'360 | 3'297'589 | 2'966'000 | |
| Total : Résultats stratégiques 1 | | | | | 346'559'600 | 753'807'600 | 2'559'607'770 | 13'830'137'190 | 17'490'112'160 | 29'644'258 | 26'663'382 | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|------------|--|
| 2. Le soutien à l'entrepreneuriat permet une insertion réussie des jeunes et populations vulnérables. | Déployer des programmes d'emplois d'urgence Travaux publics selon les technologies HIMO+ sociaux (lié à une FP courte) | X | X | X | X | 2'700'000'000 | 1'890'000'000 | 1'485'000'000 | 1'350'000'000 | 7'425'000'000 | 12'584'746 | 11'319'288 | 2017: 18'750 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle et/ou personnes vulnérables 2018: 13'125 2019: 10'312 2020-2021: 9'375 |
| | Cartographier et recenser les besoins des jeunes en entrepreneuriat | X | | | | 13'100'000 | 0 | 0 | 0 | 13'100'000 | 22'203 | 20'000 | 600'000 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle |
| | Evaluer les besoins en programmes éducatifs courts de formation professionnelle pour les élèves les plus âgés déscolarisés à cause de la crise, Etude Tenant compte des aspirations des jeunes | X | | | | 13'100'000 | 0 | 0 | 0 | 13'100'000 | 22'203 | 20'000 | |
| | Déployer des programmes éducatifs courts de formation professionnelle / formation par apprentissage -Durée formation 1-3 mois -Mise en œuvre: dans les centres existants; avec les centres de formation mobile (bus) -Distribution de kits | X | X | X | X | 313'000'000 | 469'500'000 | 626'000'000 | 2'504'000'000 | 3'912'500'000 | 6'631'356 | 5'964'541 | An 1: 1'000 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 500 femmes) An 2: An 1: 1'500 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 1'500 femmes) An 3: An 1: 2'000 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 1'000 femmes) An 4-5: An 1: 8'000 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 4'000 femmes) |
| | Redynamiser et relancer les activités du Centre de Formation et d'Insertion par Apprentissage (CFIA) -Durée formation 1 ans | X | X | X | X | 9'390'000 | 14'085'000 | 18'780'000 | 75'120'000 | 117'375'000 | 198'941 | 178'936 | 2017: 30 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle 2018: 45 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle 2019: 60 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle 2020/21: 240 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle |
| | Valider le concept et l'ancrage institutionnel du projet d'entrepreneuriat en milieu rural de la CAEEFCPT (Chambre d'Agriculture) | X | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Soutenir et déployer le projet d'entrepreneuriat en milieu rural basé sur les coopératives | X | X | X | X | 10'000'000 | 165'000'000 | 457'000'000 | 2'744'000'000 | 3'376'000'000 | 5'722'034 | 5'146'655 | 59 plan d'affaires des sociétés coopératives est financé (sur 80 sur 7 ans) 73'000 fermiers agricoles sont formés (sur 100'000 sur 7 ans) 295 membre des équipes de gestion maîtrise le fonctionnement d'une société coopérative (sur 400 sur 7 ans) |
| | Soutenir le programme d'entrepreneuriat "Espaces entreprises" de l'ACFPE | X | | | | 4'944'200 | 0 | 0 | 0 | 4'944'200 | 8'380 | 7'537 | 200 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 100 femmes) |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Monter un programme d'insertion et d'entrepreneuriat rural et urbain + déployer en phase pilote | | X | | | 0 | 132'750'000 | 0 | 0 | 132'750'000 | 225'000 | 202'375 | 200 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 100 femmes) |
| | Déployer le programme d'insertion et d'entrepreneuriat rural et urbain | | | X | X | 0 | 0 | 154'875'000 | 663'750'000 | 818'625'000 | 1'387'500 | 1'247'980 | 1'850 jeunes de 15 à 24 ans avec peu ou pas d'éducation formelle; (dont 925 femmes) |
| | Total : Résultats stratégiques 2 | | | | | 3'063'534'200 | 2'671'335'000 | 2'741'655'000 | 7'336'870'000 | 15'813'394'200 | 26'802'363 | 24'107'254 | |
| 3. Un système d'intermédiation efficace entre formation et marché du travail existe. | Elaborer et mettre en oeuvre une politique (Schéma directeur) et un programme national de l'emploi et de la formation professionnelle | X | | | | 20'000'000 | 0 | 0 | 0 | 20'000'000 | 33'898 | 30'490 | |
| | Mettre en oeuvre le programme national de l'emploi et de la formation professionnelle (<i>toutes les mesures de la sous-composante formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi</i>) | | X | X | X | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Elaborer la Stratégie Nationale de l'Emploi | X | | | | 177'000'000 | 0 | 0 | 0 | 177'000'000 | 300'000 | 269'834 | |
| | Réformer le cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle Formation continue, formation en alternance, apprentissage | | X | | | 0 | 9'839'400 | 0 | 0 | 9'839'400 | 16'677 | 15'000 | |
| | Réformer et renforcer l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle (ACFPE) Nouveaux rôles : -Formation des formateurs et leur perfectionnement -Contribution à l'élaboration de programme incluant un volet gestion d'entreprise -Appui au perfectionnement des méthodes didactiques -Identification de l'expertise nécessaire aux centres de FP -Identification des besoins de FP sur la base des besoins du marché du travail -Appui aux entreprises pour l'élaboration de plans de formation -Financement d'actions de formation | X | X | X | | 200'000'000 | 200'000'000 | 300'000'000 | 0 | 700'000'000 | 1'186'441 | 1'067'138 | |
| | Accroître la présence et la visibilité de l'ACFPE sur tout le territoire | X | X | X | X | 805'450'000 | 317'800'000 | 317'800'000 | 1'099'600'000 | 2'540'650'000 | 4'306'186 | 3'873'178 | 2017: Réhabiliter Sibut, Bambari, Bangassou 2018: 1 nouveau centre 2019: 1 nouveau centre 2020-2021: 4 nouveaux centres (le reste hors période 5 ans) |
| | Sensibiliser et orienter sur les débouchés et les besoins réels du marché du travail | X | X | X | X | 20'000'000 | 20'000'000 | 20'000'000 | 40'000'000 | 100'000'000 | 169'492 | 152'448 | Campagne + information continue auprès des parents, étudiants, demandeurs d'emploi, décideurs |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|
| Créer un Observatoire de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEFOP) -Collecte d'informations sur les filières porteuses -Meilleure connaissance des marchés de l'emploi et de la FP -Identifier les blocages et les potentialités en matière d'emploi et de FP | X | X | X | | 20'000'000 | 30'000'000 | 50'000'000 | 0 | 100'000'000 | 169'492 | 152'448 | |
| Insérer des jeunes en entreprises par des contrats de stage "Emploi jeunes" | X | X | X | X | 8'250'000 | 9'900'000 | 13'200'000 | 33'000'000 | 64'350'000 | 109'068 | 98'100 | 1950 jeunes, dont 975 femmes |
| Total : Résultats stratégiques 3 | | | | | 1'250'700'000 | 587'539'400 | 701'000'000 | 1'172'600'000 | 3'711'839'400 | 6'291'253 | 5'658'637 | |
| Total sous-composante Formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi | | | | | 4'660'793'800 | 4'012'682'000 | 6'002'262'770 | 22'339'607'190 | 37'015'345'760 | 62'737'874 | 56'429'273 | |
| Total composante | | | | | 6'224'363'800 | 8'026'999'000 | 10'526'445'770 | 30'764'817'190 | 55'542'625'760 | 94'140'044 | 84'673'800 | |

ANNEXE 4

Rapport des consultations dans les 16 préfectures de la RCA

Missions d'évaluation des priorités et de besoins des
populations dans le cadre du RCPA

I. CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre de la Finalisation du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), des missions de consultations régionales ont été organisées sous l'égide du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, patronnées par la MINUSCA, le PNUD, La Banque mondiale, La Banque africaine de développement (BAD) et l'Union Européenne, et avec la participation active de la Ciongca (Conseil Inter ONG en Centrafrique).

Les missions avaient pour objectif de présenter la version provisoire du Plan de relèvement et de consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCPCA), en particulier les priorités et besoins identifiés, et de recueillir les avis de la population sur les trois piliers, à savoir : (i) Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation, (ii) Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, (iii) Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Les missions ont été réparties en 5 groupes, qui ont permis de couvrir les 16 préfectures de la RCA :

- GROUPE 1 : OMBELLA M'POKO, LOBAYE, MAMBERE KADEÏ, SANGHA-MBAERE
- GROUPE 2 : KEMO, OUHAM-PENDE, NANA-MAMBERE, OUHAM
- GROUPE 3 : NANA-GRIBIZI, HAUT-MBOMOU ET BAMINGUI-BANGORON
- GROUPE 4 : MBOMOU ET BASSE-KOTTO
- GROUPE 5 : OUKA, HAUTE KOTTO ET VAKAGA

II. OBJET DE LA MISSION

Les missions avaient pour objectif principal de présenter la version préliminaire du RCPCA aux différentes couches des populations dans les préfectures indiquées ci-dessus en vue de recueillir leurs commentaires pour enrichir le RCPCA et susciter leur adhésion autour des priorités retenues par le Gouvernement pour les cinq prochaines années. Les participants étaient des membres des autorités locales – dans la majorité des cas les consultations se sont tenues en présence du préfet – ou de l'administration locale, des représentants de la société civile, des organisations de femmes ou de jeunes, ainsi que de simples citoyens.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Présenter les trois piliers du RCPCA aux différentes couches socio-professionnelles pour une meilleure appropriation de la stratégie nationale ;
- Présenter les liens entre le RCPCA, les recommandations du Forum de Bangui et les objectifs du New Deal (afin de démontrer que cette consultation faisant suite aux consultations dans le cadre du Forum de Bangui et du New Deal s'insère dans un processus logique et graduel, le RCPCA étant l'opérationnalisation des recommandations faites lors des consultations précédentes) ;
- Identifier les besoins prioritaires des préfectures en vue de leur prise en compte dans la stratégie nationale.

III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Les travaux se sont déroulés sous forme de communications et de sensibilisation à l'approche RCPCA et du New Deal, au rôle et à la contribution des régions dans l'évaluation et la planification du développement, d'un court exposé sur le baromètre de la fragilité de la RCA.

Les travaux d'encadrement technique se sont déroulés sous forme d'exposés suivis des débats modérés et structurés, puis de travaux en séance plénière avec les participants par groupes thématiques autour de trois (3) piliers du RCPCA puis les cinq (5) Objectifs du New Deal, afin de procéder à une matrice de convergence et de propositions d'actions prioritaires. De manière précise, les travaux se faisaient par séquences :

1. Sensibilisation à la méthodologie et au processus d'élaboration du RCPCA ;
2. Présentations suivies d'échanges/débats sur : (i) les trois (3) piliers du RCPCA ; (ii) l'analyse de la fragilité et du baromètre élaborés sur la situation nationale ; (iii) les actions et les projets prioritaires ;
3. Restitution des conclusions et recommandations des groupes thématiques.

IV. COMPOSITION ET CALENDRIER DES MISSIONS

| Groupe | Préfectures | Date de mission | Composition de la mission |
|--------|---|---|---|
| 1 | <ul style="list-style-type: none">• Ombella M'Poko• Lobaye• Mambéré Kadeï• Sangha-Mbaéré | 26 août au 7 septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none">• Mr. Paulin Calixte NGATOUA, Chef de mission, Expert National du RCPCA en charge du Pilier 3, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération• Mr. Elie NEMBI, Directeur Général de la Planification Régionale, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération• Mr. Patrice PASSE SANAND, Représentant de la Société Civile |
| 2 | <ul style="list-style-type: none">• Kémo• Ouham-Pende• Nana-Mambéré• Ouham | 26 au 28 août 31 août au 02 septembre 03 au 05 septembre 06 au 08 octobre 2016 | <ul style="list-style-type: none">• Mr. Ghislain Yvon IYO, Expert national du RCPCA, Chef de mission, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération• Mr. Jean Rufin SEMOUN, représentant sectoriel du Ministère de l'intérieur et de l'administration du territoire• Mr. Louis Marie KOGRENGO, responsable syndical, représentant la société civile |
| 3 | <ul style="list-style-type: none">• Nana-Gribizi• Haut-Mbomou• Bamingui-Bangoran | 22 août au 20 septembre 2016 | <ul style="list-style-type: none">• Mr. Célestin NGAKOLA, Chef de mission, Président du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA)• Madame ZEINAB, personne |

| | | | |
|---|--|--|--|
| | | | <p>ressource du Secrétariat technique du RCPCA, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame Elodie LOKOUNGBA, de l'ONG AFCADD membre du CIONGCA |
| 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Mbomou • Basse-Kotto | <p>1er au 02 septembre 2016 à Bangassou, 14 au 15 septembre 2016 à Mobaye,</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Alexandre YAKIZI, Expert au Secrétariat Technique du RCPCA, Chef de mission, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération • Madame Léa NGAÏDAMA, représentante de la société civile • Mr. Emmanuel GOGA, représentant des ministères sectoriels |
| 5 | <ul style="list-style-type: none"> • Ouaka • Haute Kotto • Vakaga | <p>22 Août au 13 Septembre 2016</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mr. Franck Elvis MATKOSS, Expert au Secrétariat Technique du RCPCA, Chef de Mission, Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération • Mr. Corneille OUANIZOLO, Directeur Général des Services Centraux au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, Membre • Mr. Symphorien ISSAPA, Représentant de la Société Civile (CIONGCA), Membre |

V. LES MATRICES DES PRIORITES PAR PILIER POUR CHAQUE PREFECTURE

La présente matrice expose les priorités immédiates, les besoins et autres observations ou recommandations exposés par les participants des consultations dans chaque préfecture, par pilier et sous-objectif du RCPC.

| Pilier 1 : Soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité | | |
|---|---|--|
| Composante 1 : Soutenir la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés | | |
| PROVINCE | BESOINS ET PRIORITES | OBSERVATIONS |
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge psychosocial dans le Haut-Mbomou des d’effecteurs de LRA. <p><i>Besoins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des centres de formation technique professionnelle ; Dotation en kits d’AGR | <p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la paix de la population pour éviter le re-enrolement Assurer la survie sur le plan socio-économique et moral |
| 2. MBOMOU | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et cantonner les ex-combattants pour la zone de Mbomou ▪ Mettre immédiatement en œuvre les opérations du pré-DDR et amorcer le processus du DDR pour la zone de Mbomou ▪ Appliquer effectivement le nouveau mandat de la MINUSCA sur toute l’étendue du territoire ▪ Mettre en place un comité de suivi et évaluation du mandat de la MINUSCA ▪ Supprimer les barrières illégales ▪ Interdire la fabrication artisanale des armes de guerre et de chasse ▪ Identifier, dénoncer et traduire en justice les trafiquants d’armes | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de contact avec les leaders des groupes armés ▪ Ouverture d’un espace de dialogue sur la démobilisation et le désarmement ▪ Accords de principe entre le Gouvernement et les groupes armés | <p><i>Problèmes :</i></p> <p>Clivage ethnique au sein des groupes armés avec des visions divergentes</p> |

| | | |
|----------------------|--|--|
| | <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désarmement Réinsertion et Rapatriement Obligatoire | |
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réinsertion des ex-combattants dans les différents corps de l'armée ▪ Création de base militaire à Birao et renforcement de matériels logistiques et financier <p><u>Recommandations :</u></p> <p>Reprendre le décret présidentiel de la mise en place d'un comité consultatif pour prendre en compte les représentants du MLCJ proposés par la base.</p> | <p><u>Problèmes :</u></p> <p>Existence des groupes armés</p> |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue du gouvernement avec les deux acteurs cités (NOURADINE ADAM et ABDOULAYE ISSENE). <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge des combattants. | <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Pour une véritable paix</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exécution en urgence du DDR-R ▪ Associer les Chef de Groupe, quartiers et villages et les plateformes religieuses dans le plan de sécurisation | |
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ DDR ▪ Réinsertion des Ex-combattants ▪ Enlèvement immédiat des barrières illégales dans la Ouaka ▪ Supprimer les lieux de détention illégale ▪ Supprimer la gouvernance parallèle dans la Ouaka ▪ Sensibilisation des Ex-combattants ▪ Interdiction formelle de la vente des stupéfiants (Drogue) <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place rapide d'une politique de mesure d'accompagnement DDR ▪ Application immédiate du rapatriement des combattants étrangers ▪ Orientation des combattants dans les différentes formations selon leurs vœux | <p><u>Problèmes :</u></p> <p>Insécurité dans la Ouaka</p> |

| | | |
|--------------------|---|---|
| 8. KEMO | <p>Nous voulons soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité sur toute l'étendue du territoire Centrafricaine en passant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le désarmement des ex-combattants ▪ Le rapatriement des étrangers ▪ La réinsertion des nationaux avec un contrat de groupe de pays du tiers | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue inclusif de la communauté locale ▪ Cantonnement <p><i>Besoins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Désarmement général de la population ▪ Cantonnement des groupes armés avec suivi ▪ Formation professionnelle ▪ Multiplier les activités d'AGR et THIMO | <p><i>Objectifs :</i> Le retour de la paix durable</p> |
| 10. OUHAM | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le désarmement des ex-combattants et rapatriement des étrangers, réinsérer les nationaux seulement | |
| 11. OUHAM PENDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et regroupement des anciens combattants pour le DDRR | |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un critère de sélection pour les recrutements ▪ Cantonner les ex-combattants en leur donnant une nouvelle forme d'éducation de base et surtout leur donner une éducation au civisme dans les casernes ▪ Restituer obligatoirement les armes sous peine de poursuite judiciaire | |
| 13. NANA-MAMBERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation (pour organisations locales) sur la réduction de la violence communautaire ▪ Création des centres de formation professionnelle et technique, avec comme condition d'accès : Remise obligatoire des armes. ▪ Réinsérer les ex-combattants dans le circuit économique ▪ Rapatriement des combattants étrangers avec poursuite judiciaire | <p>Proposition du titre : Soutenir la sécurité, la réconciliation et la paix.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer le démembrement du programme DDR au niveau préfectoral ▪ Mettre en place un Comité de suivi préfectoral | |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation de la Jeunesse Pionnière Nationale (JPN) | |
| 16. SANGHA- MBAERE | - | |
| Composante 2 : Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité | | |
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des frontières du Haut-Mbomou depuis Bambouti <p><i>Besoins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et formation sur la base de critères géopolitiques ▪ Redéploiement des forces de défense et de sécurité sur toute l'étendue du territoire et surtout aux frontières | <p><i>Objectifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conscientiser nos forces sur leur devoir civique et patriotique ▪ Pour les rendre dynamiques et opérationnelles ▪ Pour avoir une armée digne et disciplinée |
| 2. MBOMOU | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir des bases militaires et procéder au déploiement des FACA tous corps constitué dans toutes les préfectures, y compris le Mbomou ▪ Ouvrir un Bataillon Amphibie à Mbomou | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter l'effectif des militaires ▪ Créer la Région militaire à BRIA et les bataillons militaires à Ouadda, Sam-Ouandja, Mbangana et Yalinga ▪ Déploiement immédiat des forces de défense armée <p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une armée Républicaine de qualité ▪ Création de Génie militaire dans la Préfecture | <p><i>Problèmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence des forces de Défense dans les Sous-Préfectures de la Haute Kotto ▪ Manque de personnel et matériels (équipements militaires) <p>Porosité des frontières</p> |

| | | |
|----------------------|--|---|
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les autorités locales sur l'Etat de Droit ▪ Retour de la sécurité (recrutement, formation et redéploiement des forces et défense) sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans la VAKAGA | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méconnaissance de l'Etat de droit par les autorités <p>Insécurité généralisée dans la préfecture de la VAKAGA</p> |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du centre d'insertion d'AVAKABA (commune du DAR- EL-KOUTI. <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'u centre d'instruction militaire dans l'actuel Parc Présidentiel d'AVAKABA ▪ Insertion des ex combattants et ex pisteurs des eaux- forêts ▪ Respect de quota dans les différents recrutements | <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de décentralisation et régionalisation ; <p>Bonne gestion de nos frontières.</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéployer en urgence la Brigade Fluviale ▪ Remettre la Gendarmerie Nationale sous tutelle du Ministère de la Défense ▪ Procéder sans délai au recrutement des jeunes centrafricains dans l'armée nationale en tenant compte de quotas par préfecture ▪ Opérationnaliser la compagnie, les brigades frontalières, les commissariats et les doter des moyens de leur travail ▪ Redéployer l'armée nationale (FACA) dans la Basse-kotto | |
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des jeunes par région ▪ Formation appropriée des recrutés ▪ Redéploiement des forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire nationale avec les équipements adéquats ▪ Sécurisation des frontières <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouveau de nos régions militaires ▪ Lutte contre la corruption au milieu des forces de sécurité intérieure ▪ Recrutement de plus de 20 000 militaires | <p><u>Problèmes :</u></p> <p>Inexistence des forces de sécurité dans la Ouaka</p> |

| | | |
|--------------------|---|--|
| 8. KEMO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Levé de l'embargo ▪ Formation et équipement ou dotation de toutes les forces de sécurités ▪ Recrutement décentralisé des forces (par région) ▪ Création des bases militaires au niveau des frontières menaçantes (Nord-Est) ▪ Pas de militaire sur les barrières internes ▪ Equiper la gendarmerie et la police sur les barrières internes avec des équipements technologiques de contrôle | Pas de gouvernement légitime sans armée nationale |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéploiement rapide des forces de l'ordre ▪ Création d'un centre d'instruction militaire dans la Nana-Gribizi <p><i>Besoins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une armée représentative ▪ Augmentation des Agents Municipaux ▪ Création d'un centre d'instruction militaire ▪ Sécurisation des frontières | <p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le retour de la sécurité nationale |
| 10. OUHAM | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme des forces de sécurité avec conscientisation. ▪ Armer les FACA et les redéployer effectivement ▪ Création des bases militaires au niveau des frontières | ▪ |
| 11. OUHAM PENDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reformier les forces de sécurité et relèvement des anciens et la sécurité frontalière (FACA) ▪ Augmentation en matière d'effectif ▪ Dotation en moyens | ▪ |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Multiplier le nombre de commissariat et brigade dans la préfecture de l'Ombella M'Poko : création d'un commissariat dans la commune de Bimbo, création des brigades mobiles qui peuvent sillonner les fleuves en impliquant les autorités de la localité ▪ Recenser les forces qui sont en exercice de leur fonction sur le terrain ▪ Faire une enquête de moralité sur ces autorités et dans leur localité | ▪ |

| | | |
|----------------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une chambre de données informatiques judiciaires ▪ Décentraliser les casernes, les maisons d'arrêt (cas de l'Ombella M'Poko afin de limiter les évasions), créer une maison d'arrêt pour femme et une autres pour les hommes ▪ Définir la mission de chaque corps de défense de sécurité ▪ Fournir des moyens logistiques pour faciliter leur mission ▪ Organiser le recrutement régional des FACA ▪ Créer une base administrative à Samba pour permettre la bonne gestion des gros véhicules et surtout la fluidité des entrées et sorties de ces camions ▪ Mettre en activité un pont bascule pour les gros camions dans le parking de Samba pour limiter leur circulation dans la ville ▪ Renforcer les capacités de Nguerengou et PK26 | |
| 13. NANA-MAMBERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne méthode de recrutement, formation d'une armée républicaine ▪ Création d'une armée de garnison ▪ Augmenter l'effectif de la Police et de la gendarmerie | ▪ |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à un recrutement par région pour une armée républicaine ▪ Construction des garnisons par région ▪ Opérationnalisation des bataillons de la défense au niveau des frontières | ▪ |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration rapide des forces de défense et de sécurité ▪ Désarmement forcé des groupes de bandits non identifiés ▪ Réhabilitation des détachements des forces de défenses et de sécurité ▪ Dotation des forces de défenses et de sécurité en moyens logistiques militaires et en moyens humains ▪ Construction des casernes militaires régionales ▪ Recrutement régional des jeunes dans les forces de défense et de sécurité ▪ Décentralisation des forces de défense et de sécurité ▪ Démantèlement des barrières illégales ▪ Identification et délivrance des cartes de séjour aux étrangers dans la région | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les populations de la Préfecture de la Mambéré Kadéï reconnaissent que les forces onusiennes et les sangaristes déployées dans la Préfecture ne les protègent pas. |

| | | |
|--|--|---|
| 16. SANGHA-MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des centres de formation professionnelle tant pour les femmes que pour les hommes ▪ Augmentation des forces de défense et de sécurité en personnel en tenant compte de la moralité ▪ Dotation des forces de défense et de sécurité en moyens matériel, logistique et de communication ▪ Révision à la hausse des salaires des forces de défense et de sécurité ▪ Démantèlement des barrières illégales le long des axes routiers ▪ Construction des camps des militaires, gendarmes et policiers dans toutes les préfectures ▪ Création des brigades de gendarmerie dans toutes les préfectures | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| Composante 3 : Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité | | |
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et équipement d'une maison carcérale <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéploiement des Juges et Auxiliaires de justice ; ▪ Décentralisation de la cour Pénale Spéciale ; ▪ Restauration de l'autorité des Chefs. ▪ | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Combattre l'injustice ▪ Prévenir les conflits internes, les règlements de compte et la justice populaire <p>Rendre effective la restauration de l'autorité de l'Etat</p> |
| 2. MBOMOU | Prendre en charge et renforcer la justice traditionnelle | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déploiement des agents et officiers de Police judiciaire dans les Sous-Préfectures de la Haute Kotto ▪ Amélioration des conditions de travail et du traitement du personnel de la chaîne pénale ▪ Construction de a maison pénitentiaire adéquate et prise en charge convenable des détenus ▪ Construction d'un Palais de Justice à BRIA | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de personnel de justice et des officiers de police judiciaires ▪ Manque de moyen adéquat pour l'exercice de la fonction et l'établissement de la |

| | | |
|----------------------|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter efficacement contre la corruption en milieu Judiciaire <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des officiers de Police Judiciaire ▪ Recrutement des auxiliaires de justice ▪ Formation adéquate du personnel ▪ Régularité des audiences foraines | <p>justice</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de la maison d'arrêt ▪ Absence de Palais de Justice <p>Corruption dans le corps judiciaire</p> |
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre opérationnelle la cour pénale spéciale ▪ Rendre opérationnelle la justice ▪ Affecter les gendarme et policiers dans la VAKAGA ▪ Construire la maison d'arrêt dans la VAKAGA | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Injustice et impunité |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'un palais de justice ▪ Construction de la maison d'arrêt ▪ Postes de défense et sécuritaire ▪ Construction de poste de police de NDELE <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'un palais de justice à NDELE dans le BAMINGUI- BANGORAN ▪ Construction de la maison d'arrêt de NDELE ▪ Création des postes de sécurité à : NGARBA, NGOLONGOSSO, KPATA ▪ Construction d'un poste de police à NDELE | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour une paix durable ; ▪ Pour une réduction de la violence. |
| 6. BASSE-KOTTO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter et construire des infrastructures administratives et judiciaires de la Basse-Kotto ▪ Etendre la Cour Pénale Spéciale dans la Basse-Kotto ▪ Engager des poursuites judiciaires contre les auteurs de crise contre l'humanité, même les mercenaires étrangers avant leur rapatriement | |
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> | <p><u>Problèmes :</u></p> |

| | | |
|--------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la capacité des magistrats ▪ Améliorer les conditions de travail des magistrats ▪ Mise en place d'un organe de contrôle judiciaire (suivi des activités des magistrats) ▪ Mise en place d'un organe de contrôle judiciaire (suivi des activités des magistrats) <p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et clôture des maisons d'arrêt ▪ L'impartialité de la justice ▪ Indépendance de la justice | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'autorités judiciaires dans la Ouaka <p>Injustice dans la secteur judiciaire</p> |
| 8. KEMO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une justice équitable entre le pauvre et le riche ou le plus fort | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du système judiciaire de Nana-Gribizi <p><i>Besoins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la justice foraine ▪ Mise en place des postes de police dans les arrondissements de la Nana-Gribizi | <p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'égalité entre la population |
| 10. OUHAM | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une justice équitable entre le pauvre et le riche ou le plus fort | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 11. OUHAM PENDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation des maisons d'arrêts ▪ Détachement des gardiens de prisons ▪ Dotation de moyens ▪ Réhabilitation des Unités des forces de défense (Gendarmerie, Police) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une justice de proximité, chaque préfecture doit avoir un tribunal de grande instance ▪ Créer les tribunaux de grandes instances auprès de la population dans chaque sous-préfecture ▪ Inciter à des audiences foraines dans toutes les localités ▪ Reprendre les audiences foraines | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décentraliser les tribunaux de grandes instances ▪ Lutter contre la justice populaire en renforçant le pouvoir des chefs traditionnels. Il faut aussi former ces chefs traditionnels et coutumiers, il faut revoir les critères de nominations de ces chefs traditionnels au niveau institutionnel ▪ Renforcer les capacités juridiques pour éviter les conflits et confusions dans l'exercice de leur pouvoir ▪ Suivre et contrôler des procédures pénales ▪ Mettre un accent sur la non implication des magistrats dans les enquêtes en cours et suivre à la lettre l'exécution des peines ▪ Renforcer les capacités des OPS et des agents des administrations pénitentiaires avec application effective des peines ▪ Délocaliser la maison d'arrêt des femmes en dehors de la localité de Bimbo pour permettre et faciliter leur réinsertion dans la vie active (en développant des activités agricole, élevage etc.) ▪ Construire des infrastructures pour les antennes de l'OCRB ▪ Construire d'un dispositif sécuritaire pour la barrière de PK9 et PK12 ▪ Relier les préfectures par des infrastructures routières ▪ Recenser les victimes les entendre et faire justice, si possible dédommager les déplacés et réfugiés ▪ | |
| 13. NANA-MAMBERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre fin à l'impunité ▪ Formation des magistrats ▪ Justice équitable | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouveler le port de tenue aux prisonniers ▪ Renforcer les capacités humaines et matérielles ▪ Renforcer l'indépendance et la neutralité des acteurs judiciaires par une rémunération en tenant compte de la délicatesse de leur mission respective ▪ Améliorer les conditions de travail du corps judiciaire par la construction des infrastructures ▪ Créer et rendre opérationnel le mécanisme d'aide juridique (assistance judiciaire et d'aide juridictionnelle) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|---|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconstruction des maisons carcérales selon les normes standard ▪ Inciter les professions judiciaires libérales à couvrir les Préfectures ▪ Budgétiser les moyens des audiences foraines ▪ Organiser des campagnes de communication sur le changement de comportement sur les droits humains et les groupes spécifiques ▪ Création des centres de détention et de rééducation des enfants ▪ Lutter contre la corruption au sein de l'appareil judiciaire ▪ Renforcement de la chaîne pénale | |
| 15. MAMBERE KADEÏ | Décentralisation administrative de la Justice | ▪ |
| 16. SANGHA- MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du nombre de magistrats ▪ Construction des tribunaux dans chaque sous-préfecture ▪ Création des centres de détention ▪ Rendre la justice équitable | ▪ |
| Composante 4 : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées | | |
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indemnisation des victimes et éradication du phénomène de la LRA ▪ Faciliter le retour progressif des réfugiés et déplacés ▪ Encourager toute initiative locale prise pour la mise en œuvre de la cohésion sociale <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et formation sur la culture de la paix et le vivre ensemble ▪ Soutien aux structures communautaires œuvrant pour la paix ▪ Accompagnement des déplacés et réfugiés par le gouvernement et les partenaires | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la paix et le développement ▪ Garantir la sécurité <p>Rétablir la confiance</p> |
| 2. MBOMOU | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir des travaux à Haute intensité de main d'œuvre (THIMO) et des travaux à haute intensité communautaire (THIC) dans le Mbomou | |

| | | |
|----------------------|--|---|
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création et opérationnalisation de la commission vérité, justice réparation et réconciliation <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les caravanes de sensibilisation | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Climat de méfiance Présence des déplacés internes non recensés |
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la sécurité des déplacés et réfugiés pour leur retour ▪ Indemniser et construire les maisons détruites. | <p><u>Problèmes :</u></p> <p>Situation critique des déplacés et réfugiés</p> |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reprise des cours des étudiants déplacés ▪ Libre circulation de la population de BAMINGUI-BANGORAN <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance de NOMS MUSULMANS ▪ Libre circulation de la population ▪ Appuyer la cohésion sociale à travers les Associations en charge de sensibilisation ; ▪ Reprise des cours de nos étudiants déplacés | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paix véritable <p>Véritable cohésion sociale.</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser la population de la Basse-Kotto sur le concept paix et cohésion sociale ▪ Renforcer les capacités des ONGs locales ▪ Faciliter le retour des déplacés (site INKI en RDC) et faciliter les conditions de leur retour et surtout de leur acceptation ▪ Prendre en charge les victimes de la crise dans la Basse-Kotto ▪ Mise en place d'un comité local des réfugiés avec des mesures d'accompagnement; ▪ l'installation des radios locales (Rurale, Communautaire, etc.) dans la préfecture de la Basse-Kotto; ▪ Impliquer la société civile dans la prise des décisions et les actions de développement local ; | |

| | | |
|-----------------|--|---|
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation de masse et de proximité ▪ Création d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation et donner des moyens matériels et financiers à cette commission ▪ Mesure d'accompagnement aux déplacés et réfugiés ▪ Subventionner les radios communautaires ▪ Mettre à la disposition des déplacés interne les moyens matériels et financiers permettant leur retour ou leur réinstallation <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner des moyens matériels et financiers pour la sensibilisation de masse et de proximité ▪ Implication des autorités préfectorales, des leaders des associations, des leaders jeunes, des leaders des femmes, des groupes armés ▪ Retour des déplacés fin 2016 ▪ Former les personnels de la radio communautaire et les membres de la plateforme de dialogue pour la cohésion sociale | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insécurité dans la Ouaka ▪ Recherche de la cohésion sociale Retour des déplacés et des réfugiés |
| 8. KEMO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les structures de réconciliation et cohésion Sociale (sur le plan financier et technique). ▪ Une bonne stratégie de retour des réfugiés et de déplacés (par identification) | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum Préfectoral de Nana-Gribizi <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Médiation pour les Communautés | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La paix et le développement durable de la région |
| 10. OUHAM | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changer la mentalité des musulmans avant la réconciliation et cohésion Sociale ▪ Identifier les vrais réfugiés et déplacés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|--------------------|--|---|
| 11. OUHAM PENDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisations sur la paix et la cohésion sociale ▪ Reconstruction des maisons des déplacées et réfugiés ▪ Assistances sociales ▪ Promouvoir la cohésion Sociale par les radios communautaires dans toutes les sous-préfectures de l’Ouham-Pende et les plates-formes des dialogues par la mise en place des comités de sensibilisation intercommunautaire (Climat de confiance) | ▪ |
| 12. OMBELLA M’POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser la réconciliation, cohésion sociale et retour des déplacés et réfugiés ▪ Mener une vaste campagne pour la sensibilisation de la réinsertion des déplacés et réfugiés ▪ Faciliter le retour des déplacés internes dans leur propre localité dans de bonnes conditions et assurer la sécurité de chaque localité ▪ Mener une campagne de déminage d’exhumation et assainir l’environnement ▪ Construire les logements sociaux dans chaque localité pour le retour des déplacés et réfugiés qui ont presque tout perdu, les assister par des frais de réinsertion ▪ Promouvoir la cohésion sociale à travers les activités culturelles par les contes et les danses traditionnelles ▪ Former les leaders communautaires, religieux sur la réconciliation l’acceptation de l’autre, le vivre ensemble et la cohésion sociale en vue de vulgariser à nos compatriotes | |
| 13. NANA-MAMBERE | - | |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la sécurité pour le retour des réfugiés et déplacés centrafricains ▪ Organisation d’activités artistiques, culturelles, sportives, commerciales et enfin par des affiches et prospectus | ▪ |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réinstaurer dans les écoles, collèges et Lycées, l’instruction civique ▪ Former les agents de développement communautaire ▪ Donner des subventions aux groupements et associations villageoises ▪ Doter la presse locale (radios communautaires) avec le matériel dont ils ont besoin | ▪ |

| | | |
|-------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les journalistes des radios communautaires ▪ Opérationnaliser effectivement la radio communautaire avec des émissions axées sur la cohésion sociale ▪ Implication des correspondants des différentes radios | |
| 16. SANGHA-MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des conditions pour le retour des déplacés et réfugiés centrafricains ▪ Réparation aux victimes ▪ Promotion de la cohésion sociale à travers les radios communautaires ou rurales et toute autre plateforme de dialogue | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population | | |
|---|--|--|
| LES COMPOSANTES | BESOINS ET PRIORITES | OBSERVATIONS |
| Composante 1 : Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive | | |
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration de l'autorité de l'Etat avec le redéploiement effectif des cadres de tous les départements Ministériels <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéploiement des forces de sécurité ▪ Implication des acteurs locaux dans la gestion des choses publiques ▪ Promotion de la cohésion sociale <p>Réintégration des déplacés et réfugiés au niveau communautaire</p> | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bon fonctionnement de l'Administration ▪ Décentralisation <p>Bonne gouvernance locale</p> |
| 2. MBOMOU | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des mesures incitatives à l'égard des agents de l'Etat ayant accepté de travailler effectivement en province et améliorer leurs conditions de travail ▪ Promouvoir la JPN dans le Mbomou ▪ Ouvrir une Banque pour stabiliser les fonctionnaires et favoriser le développement économique dans la région de Mbomou | |

| | | |
|----------------------|---|---|
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification des informations avant diffusion ▪ Surveillance des bâtiments construits <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Motivation des fonctionnaires et agents de l'Etat par des primes d'encouragement ▪ Implication de la communauté dans la prise de décision sans distinction ni d'appartenance politique, religieuse ou ethnique | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insécurité ▪ Absence de quelques agents de l'Etat ▪ Désinformations ▪ Manque de structures administratives |
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéployer tous les agents de l'Etat dans la Préfecture de la VAKAGA <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accorder des indemnités de transport à ses agents ▪ Assurer leur sécurité ▪ Créer des succursales des banques dans la VAKAGA ▪ Réhabiliter la Radio communautaire et allouer des subventions | <p><u>Problèmes :</u></p> <p>Absence des agents de l'Etat dans la Préfecture de la VAKAGA</p> |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir un terrain d'entente avec les acteurs des groupes armés ▪ Réintégrer les déplacés et réfugiés au niveau communautaire ▪ Régionalisation et décentralisation du pouvoir central <p><u>Besoins :</u></p> <p>Régionalisation et décentralisation du pouvoir central</p> | <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Pour favoriser le développement de BAMINGUI-BANGORAN</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le redéploiement des agents de l'Etat sur tout le territoire centrafricain notamment dans la Basse-Kotto avec des mesures incitatives en tenant compte des états des routes et de la distance ▪ La restitution des infrastructures publiques occupées par les groupes armés ▪ Poursuivre la réhabilitation des bâtiments administratifs dans la Basse-Kotto ▪ Redynamiser le secrétariat permanent pour le suivi/évaluation des ONG et Organisations humanitaires en lui donnant les moyens financiers et matériels adéquats; ▪ Redynamiser le mécanisme de contrôle et de suivi des ONG internationales et humanitaires intervenant dans la Basse-Kotto; | |

| | | |
|-----------------|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redynamiser le programme pôles de développement et l'étendre dans la Basse-Kotto ; ▪ Favoriser l'accès et l'octroi des documents juridiques en vue de la reconnaissance des groupements et organisations locaux; ▪ Respecter les textes en vigueur relatifs à l'exercice des AGR; ▪ Favoriser la libre circulation des biens et personnes; | |
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer le redéploiement ▪ Libération des logements FED pour le Directeur et les Chefs de Service ▪ Que l'Etat résolve le problème sécuritaire par le truchement du DDR <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des mesures contraignantes pour pousser les fonctionnaires de l'Etat à regagner leur poste dans la Préfecture de la Ouaka ▪ Inciter les fonctionnaires par l'octroi des frais de transport et le versement des primes d'éloignement | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de fonctionnaires et agents de l'Etat à leur poste ▪ Manque de subvention ▪ Occupation des logements de FED Présence des déplacés sur les sites et les réfugiés de Kouango en RDC |
| 8. KEMO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéployer les agents de l'Etat sur tout en leur donnant des moyens adéquats de travail | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue d'urgence avec les groupes armés ; ▪ Réhabiliter les locaux administratifs. <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation/dialogue avec les Chefs de groupe armés pour redéploiement de l'administration à Nana-Gribizi | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut l'administration revienne à KAGA-BANDORO |
| 10. OUHAM | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner les moyens adéquats de travail aux agents de l'Etat ▪ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 11. OUHAM PENDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéployer les agents de l'Etat en leur dotant les moyens de travail selon leurs compétences | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|--|---|---|
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un centre de données informatisé pour l'identification civile et la reprise de la délivrance des cartes d'identités nationales informatisées ▪ Mettre en place un mécanisme national de répression pour sanctionner les auteurs de détournement de deniers publics et biens de l'Etat ainsi que les Corrupteurs et les Corrompus ▪ Affecter dans la Préfecture de l'Ombella M'Poko des Cadres de la Fonction Publique pouvant gérer de manière efficace et efficiente la carrière des Agents de l'Etat exerçant dans les services déconcentrés | |
| 13. NANA- MAMBERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pouvoir de décision décentralisé ▪ Revaloriser les chefferies traditionnelles ▪ Favoriser leur retour (réfugiés) | |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéployer les agents de l'Etat sur tout le territoire en garantissant leur sécurité ▪ Construction et réhabilitation des logements administratifs ▪ Respect de statut général de la fonction publique ▪ Indemnités de dépaysement ▪ Construction de bâtiments administratifs préfectoraux ▪ Doter les services déconcentrés de l'Etat avec des moyens roulants, des équipements informatiques et les fournitures de bureau ▪ Promouvoir la politique de recrutement locale du personnel d'exécution ▪ Rendre obligatoire la politique de décentralisation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 15. MAMBERE KADEÏ | - | |
| 16. SANGHA- MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décentralisation des directions régionales du Plan et de la Coopération ▪ Création d'un centre d'études et de planification pour la formation et le recyclage des cadres affectés dans l'arrière-pays ▪ Restauration de l'autorité de l'Etat : (Chefs de quartier, Chefs de groupe, Maires d'Arrondissement, Maires centraux, Préfets, Sous-préfets et Chefs de Canton) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| Composante 2 : Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et | | |

l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales

| | | |
|----------------|--|--|
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation des écoles et centres de santé en personnels qualifiés <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction et réhabilitation des écoles, des hôpitaux, des postes de santé, des forages et des puits ▪ Assainissement des lieux publics ▪ Construction des latrines | <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Bien-être social</p> |
| 2. MBOMOU | <p><u>Education :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les enseignants, toutes catégories confondues pour freiner la corruption et relever le niveau des enfants ; ▪ Créer des centres de formation technique et professionnelle en provinces et surtout dans le Mbomou ; ▪ Construire des centres d'alphabétisation, former et prendre en charge les moniteurs d'alphabétisation par l'Etat au même titre que l'éducation formelle <p><u>Santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer le personnel qualifié de la santé ; ▪ Créer, Réhabiliter et équiper les FOSA ; ▪ Créer les forages et aménager les sources eu milieu rural ; ▪ Prévoir suffisamment de pièces rechange des forages pour leur maintenance (boutique de pièces de rechange) ; ▪ Promouvoir le développement des logements sociaux dans toutes préfectures | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de nouveaux bâtiments scolaires ▪ Rabaisser les redevances scolaires ▪ Prise en charge des maîtres parents ▪ Renforcement des capacités des enseignants et les maîtres parents ▪ Dotation des écoles en kits scolaires et récréatifs ▪ Construction et équipement des structures de santé dans toutes le Préfecture de la | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des infrastructures scolaires ▪ Insuffisance des enseignants qualifiés ▪ Absence de manuels scolaires |

| | | |
|-----------|--|--|
| | <p>Haute Kotto</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer et affecter le personnel qualifié dans la Préfecture de la Haute Kotto ▪ Doter les FOSA en médicaments et en kit d'accouchement ▪ Poursuivre les forages d'eau ▪ Installer un système d'adduction d'eau dans chaque sous-préfecture <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction immédiate des établissements scolaires dans la Haute Kotto ▪ Intégrer et affecter les enseignants dans la Haute Kotto ▪ Création des centres d'alphabétisation ▪ Créer d'autres centres de formation professionnelle à Yalinga, Ouadda et Sam-Ouandja | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux élevé d'analphabétisme ▪ Insuffisance des structures sanitaires ▪ Insuffisance de personnel de santé qualifié dans la Préfecture de la Haute Kotto ▪ Insuffisance des produits pharmaceutiques de qualité ▪ Taux élevé de mortalité maternelle ▪ Taux élevé de malnutrition et insuffisance de structure de prise en charge ▪ Insuffisance et manque de point d'eau dans la Haute Kotto |
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des écoles dans la préfecture de la VAKAGA ▪ Construire une université dans la préfecture de la VAKAGA ▪ Création d'un centre de formation professionnelle (santé, éducation, technique, etc.) ▪ Rendre gratuit la scolarité des filles âgées de 06 à 17 ans dans la VAKAGA <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des centres de santé dans toute la préfecture ▪ Recruter et former le personnel soignant ▪ Mettre en œuvre des interventions de nutrition dans la préfecture de la VAKAGA | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Education : Manque de structures scolaires et universitaires dans la VAKAGA ▪ Santé : Absence totale du personnel soignant et vétusté des infrastructures sanitaires |

| | | |
|----------------------|--|--|
| | <p>Eau et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des forages dans toutes les communes de la VAKAGA de manière rationnelle ▪ Formation des artisans réparateurs et prise en charge, dotation en pièce de rechange <p><u>Recommandations :</u></p> <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contractualiser les maîtres parents ▪ Parité dans les recrutements des enseignants au CPR de NDELE (IA) ▪ Application du décret de François BOZIZE (cf. archives) ▪ Régulariser les salaires des enseignants <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge du personnel soignant recruté | |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des séries B et C au Lycée de NDELE ; ▪ Construction des écoles dans la préfecture ; ▪ Construction d'une Université qui regroupe les étudiants du NORD EST ; ▪ Construction de centre de santé dans le BAMINGUI- BANGORAN ; ▪ Amélioration de plateau technique à l'exemple de Radio échographique. <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des séries B et C au lycée de NDELE ; ▪ Construction des écoles dans les villages ; ▪ Construction des hôpitaux et des centres de santé dans les villages ; ▪ Mettre en œuvre des interventions des nutriments (communautés écoles) ▪ Réhabiliter et améliorer le fonctionnement de la SODECA par la création d'un château d'eau. | <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Pour améliorer le développement socio-économique.</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | <p><u>Education :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire/réhabiliter toutes les structures scolaires (maternelle, F1, F2) et centres de formation professionnelle ; | |

| | | |
|----------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recruter, former et recycler périodiquement les enseignants ; ▪ Construire des centres d'apprentissage, recruter et former des animateurs/animatrices d'alphabétisation et leur prise en charge effective ▪ Construire et réhabiliter les centres de santé dans les Sous-Préfecture en tenant compte de la croissance démographique ; ▪ Recruter et former le personnel soignant notamment les agents de santé communautaires ; ▪ Affecter le personnel qualifié dans les FOSA de la préfecture de la Basse-Kotto ; ▪ Promouvoir la création des centres de santé scolaire dans préfecture de la Basse-Kotto ; ▪ Doter les hôpitaux de District Sanitaire en ambulance et autres logistiques ; ▪ Créer un dépôt préfectoral de cession de médicaments ; ▪ Ouvrir les unités de traitement des malnutris dans la Basse-Kotto ; ▪ Prise en charge globale des PVVS. <p><u>Assainissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la couverture géographique en eau potable ; ▪ Former des maintenanciers pour l'entretien des forages. | |
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction ou réhabilitation des infrastructures scolaires dans les zones les plus affectées (Kouango, Bakala, axe Bambari-Brobaga et dans la Ouaka en général) ▪ Instaurer les cantines scolaires dans les écoles ▪ Distribuer les kits scolaires ▪ Accorder un statut particulier aux enseignants. ▪ Verser des subsides aux maîtres parents. ▪ Elaborer un code de recrutement des maîtres parents ▪ Créer et multiplier les centres de formations professionnelles d'alphabétisation tel que : JPN, Centre d'apprentissage ▪ Créer les universités dans la Ouaka ▪ Réhabiliter et équiper les centres de santé de Kouango, Bakala et la Ouaka en général | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infrastructure scolaires détruites ou en mauvais état ▪ Forte déperdition scolaire dans la Ouaka ▪ Faible salaire des enseignants est en partie responsable de la baisse de niveau des élèves ▪ Taux élevé d'analphabétisme ▪ Manque de personnel |

| | | |
|-----------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter les puits, les sources et les forages existants. ▪ Construire des nouveaux forages ▪ Doter les artisans des caisses à outils pour les réparations des forages <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accorder, encourager les meilleurs élèves par les prix d'excellence ▪ Réhabiliter le CDTR de Grimari et ICRA de Bambari ▪ Revoir la coopération Centrafrique –Roumanie pour renouveler la SOMCAROM à Kouango ▪ Que l'Etat prenne en charge les redevances scolaires. ▪ Créer un centre de formation des moniteurs en préscolaire (Jardin d'enfants) ▪ Renforcer les capacités techniques et pédagogiques de la JPN ▪ Augmenter le nombre des ambulances ▪ Réinstallation de la SODECA à Bambari ▪ Former les agents et cadres d'assainissement et les intégrer ▪ Disponibilité des magasins des pièces de rechange des forages | <p>qualifié et spécialisé de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ambulance insuffisant <p>Couverture insuffisante en eau potable dans la Ouaka</p> |
| 8. KEMO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir des centres de formations techniques et professionnelles dans la préfecture (Kémo) ▪ Doter les centres de santé en matériels et en produits pharmaceutiques et rendre les prix abordables ▪ Construire un CHU à Sibut | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des enseignants et les personnels de santé qualifiés ▪ Que tous les villages aient un forage et au centre de Nana-Gribizi un château d'eau <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation des points d'eau dans toutes les sous-préfectures et les communes de Nana-Gribizi | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eradiquer l'analphabétisme ▪ Avoir une santé saine ▪ L'hygiène totale |
| 10. OUHAM | <u>Education :</u> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|--------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter et construire des écoles dans toute la préfecture <p><i>SANTE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equiper les centres de santé en matériels et en produits pharmaceutiques à des prix abordables | |
| 11. OUHAM PENDE | <p><i>Education :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire et réhabiliter les écoles en les dotant des matériels adéquats (clôture) <p><i>Santé Nutrition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire et réhabiliter les centres de santé secondaire dans des sous-préfectures et communes en les dotant des moyens de travail performants : Ambulance, Corbillard, clôture des centres de santé importants ▪ Construction des morgues ▪ Renforcement bloc Opératoire Radiographie <p><i>Eau et Assainissement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et formation des agents d'assainissements | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des centres de santé dans des zones inaccessibles et reculées de notre préfecture (Bogangolo, Lambi, Zawara, Bomboko) ▪ Faire l'extension des centres d'Intervention de nutrition à travers toute la préfecture de l'Ombella M'Poko (Hopital Maman Elisabeth Domitien, Bégoua, Damara, Boali, Bogangolo...); ▪ Doter trimestriellement les services d'Hygiènes avec des produits de désinfections des puits à travers tous les quartiers et villages de notre Préfecture ▪ Réhabiliter totalement tous les conduits d'eau de SODECA et installer des robinets ▪ Améliorer l'accès à l'assainissement (construction des toilettes publique, dans les services étatiques telle que : Ecoles, lycée, Université, Hôpitaux, stade, marché) ▪ Mettre en place un programme d'alimentation scolaire (Préscolaire, Fondamentale 1) ▪ Recruter en grand nombre les enseignants, et recycler les maîtres parents ayant un niveau minimum de B.C ▪ Mettre en œuvre les modèles alternatifs d'éducation dans toutes les préfectures et | |

| | | |
|------------------|---|---|
| | <p>sous-préfectures (J.P.N)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter, construire et équiper les écoles dans des localités suivantes : Damara, Borossé, Bogangolo, Zawa, YaloKé, Lambi, PK22, Boli chute et Boali croisement | |
| 13. NANA-MAMBERE | <p><i>Education :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre de formation professionnelle technique avec opportunités d'emplois améliorées ▪ Alphabétisation <p><i>Santé Nutrition :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements modernes <p><i>Eau et Assainissement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès sans tout la Nana-Mambéré | |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder au recrutement et à la formation des enseignants sur le critère d'excellence pour éradiquer la baisse de niveau ▪ Uniformiser les manuels scolaires dans toutes les écoles du fondamental 1 à tous les niveaux ▪ Recycler régulièrement les enseignants et responsables pédagogiques à l'utilisation des différents manuels scolaires et matériels didactiques ▪ Formation des responsables scolaires sur les nouvelles technologies de l'information et de communication ▪ Reconduire l'ancien programme éducatif avant la réforme par l'usage de certains ouvrages tels que : les syllabaires Mamadou et Bineta, Auréole, etc. ▪ Ré ouvrir l'Institut Pédagogique National ▪ Instituer dans les Programmes scolaires, les notions de la démocratie, la bonne gouvernance ; les droits de l'homme, l'instruction civique et enfin les travaux pratiques ▪ Enseigner la langue Sango dans les établissements scolaires et secondaires ▪ Construire des écoles intégrées des peuples autochtones ▪ Scolariser les jeunes en privilégiant la gratuité aux inscriptions ▪ Créer des universités publiques dans toutes les Préfectures | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|----------------------|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des centres culturels dans les principales villes du pays ▪ Appuyer le programme élargi de vaccination ▪ Veiller sur la santé de la reproduction ▪ Assurer une bonne gestion du programme de santé ▪ Redynamiser les organes de soins de santé primaire ▪ Intégration dans la fonction publique en masse du personnel soignant et médical puis veiller à sa bonne répartition sur tout le territoire ▪ Doter les centres de santé en médicaments et assurer sa bonne gestion ▪ Réhabiliter tous les hôpitaux ▪ Lutter contre le paludisme, le VIH/SIDA, la malnutrition ▪ Prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant ▪ Création d'un laboratoire moderne ▪ Lutter contre la rupture parfois en réactifs et ARV dans les sites de prise en charge ▪ Création des écoles de formation sanitaire dans chaque Préfecture ▪ Assurer le suivi permanent des Comités de gestion ▪ Traitement permanent des points d'eau ▪ Création des latrines dans tous les ménages ▪ Développer le système d'hygiène dans chaque centre de santé | |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un centre de santé et l'équité en vue d'assurer les soins des populations ▪ Faire le recyclage des infirmiers et médecins ▪ Améliorer les conditions de vie du personnel soignant ▪ Doter les établissements secondaires (Lycée de Berbérati, Collège, université) avec une bibliothèque bien équipée, Former des spécialistes pour la bonne gestion de ces bibliothèques ▪ Créer des centres d'informatique ▪ Former des enseignants en quantité et en qualité ▪ Assurer une prise en charge responsable des enseignants de tous niveaux pour réduire les fraudes et corruption dans le système éducatif ▪ Créer des centres d'alphabétisation | |

| | | |
|---|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre des clôtures autour des établissements secondaires et scolaires ▪ Réhabiliter et/ou assurer la construction de nouveaux châteaux d'eau pour le ravitaillement des populations de la ville de Berberati tout en tenant compte des ; besoins réels des populations locales et autochtones | |
| 16. SANGHA-MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement des enseignants qualifiés en nombre ▪ Formation et/ou le recyclage des maîtres-parents ▪ Prise en charge des maîtres-parents ▪ Construction d'une maison des jeunes ▪ Construction d'un Centre de formation professionnelle et d'un Lycée technique ▪ Construction, dotation et équipement de Centres de santé | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| Composante 3 : Assurer la sécurité alimentaire et la résilience | | |
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réforme du secteur agro-pastoral <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation des groupements Agro-pastoraux en matériels et semences ▪ Mécaniser les systèmes agro-pastoraux ▪ Rationnaliser les systèmes de transhumance | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation pour tous ▪ Réduction des crises alimentaires |
| 2. MBOMOU | - | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affectation des cadres d'agriculture et d'élevage dans la Haute Kotto ▪ Octroi des subventions et des crédits aux éleveurs et agriculteurs ▪ Création des couloirs de transhumance et des communes d'élevage dans la Haute Kotto <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribution des semences aux agriculteurs ▪ Dotation des éleveurs en produits vétérinaires | <p><u>Problèmes :</u></p> <p>Manque de techniciens d'agriculture et d'élevage dans la Préfecture de la Haute Kotto</p> <p>Faible productivité</p> <p>Conflits entre éleveurs et agriculteurs</p> |
| 4. VAKAGA | <u>Priorités :</u> | <u>Problèmes :</u> |

| | | |
|----------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la multiplication et la distribution des semences et des produits vétérinaires dans la VAKAGA ▪ Mise en place de la structure de gestion concertée de la transhumance pour éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller au respect des couloirs de transhumance | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calamités ▪ Non-respect des couloirs de transhumance |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la population par les charrues et les tracteurs ... ; ▪ Appuyer la multiplication et la distribution des semences et des produits vétérinaires pour l'élevage et renforcer l'élevage des coprins et des Bauvin etc. <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la population par les charrues, les tracteurs ... ; ▪ Appuyer la multiplication et la distribution des semences et des produits vétérinaires pour l'élevage. | <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Pour garantir l'autosuffisance alimentaire.</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | - | |
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des caisses de résilience, d'épargne et des crédits communautaires ▪ Appui d'urgence à ces structures ▪ Appuyer les groupements et les organisations existant en leur fournissant les semences, les produits phytosanitaires et les petits matériels pour leur production <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconstruction de la SOCADA (Cellule coton) dans la Ouaka | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence des caisses de résilience et des crédits communautaires ▪ Rareté des produits maraîchers sur le marché de la Ouaka |
| 8. KEMO | - | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et dotation en matériels de culture attelées ▪ Octroi de crédit agricole. <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer les Associations féminines et groupement (formation dotation en matériels de culture atelier) | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-insuffisance alimentaire |

| | | |
|---|---|---|
| 10. OUHAM | - | |
| 11. OUHAM PENDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la multiplication et la distribution des semences agricoles à temps ▪ Prévoir l'approvisionnement des produits vétérinaires | ▪ |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un mécanisme de coordination au niveau du département de l'Agriculture en vue de rendre efficace la distribution des semences selon les besoins, la nature des sols tout en respectant le calendrier Agraire | |
| 13. NANA-MAMBERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la résilience des communautés avec suivi régulier et respect et suivi des calendriers agricoles | |
| 14. LOBAYE | - | |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribution de semences en faveur des agriculteurs en tenant compte du calendrier agricole ▪ Créer des jardins potagers dans les écoles primaires | |
| 16. SANGHA-MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la multiplication et la distribution des semences améliorées ; distribution des produits vétérinaires et phytosanitaires ▪ Respecter le calendrier agricole ▪ Fournir l'assistance technique aux agriculteurs, éleveurs et aux pisciculteurs ▪ Renforcer les structures de recherches agronomiques telles que : (ICRA, ACDA, ANDE, FNEC, ISDR) etc.... | |
| Composante 4 : Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption) | | |
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de décret d'application sur la loi relative au Statut général de la Fonction Publique ▪ Application des textes Juridiques <p><u>Besoins :</u></p> | <p><i>Objectifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la cohésion sociale ▪ Adopter la transparence ▪ Développer les systèmes |

| | | |
|----------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence des personnels de finance dans la localité ▪ Augmentation de salaire des agents de l'Etat ▪ Lutter contre la corruption ▪ Gestion transparente et équitable des biens de la communauté ▪ Regroupement des villages et remembrements des terres | <p>économiques appropriés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les conditions de vie de la communauté |
| 2. MBOMOU | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impliquer les organisations de la Société Civile dans les organes de prise de décision et dans toutes les actions de développement local | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transparence dans la gestion des choses publiques ▪ Sensibiliser les redevables à payer les taxes et impôts ▪ Rendre autonome la gestion des recettes locales ▪ Construire le marché central de BRIA avec les normes standards ▪ Réglementer et encourager l'exploitation des ressources minières <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en application de toutes les priorités | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Népotisme/Corruption ▪ Faible recouvrement des recettes fiscales ▪ Manque d'autonomisation en matière de gestion des ressources locales ▪ Manque de normes standards de construction du marché central de BRIA ▪ Mauvaise réglementation de l'exploitation des ressources minières |
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les mécanismes et les contrôles de dépenses de l'Etat ▪ Améliorer la gestion des employés de la Fonction Publique ▪ Réduction des dépenses de l'Etat ▪ Faire des dépenses rentables <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des contrôles réguliers des inspecteurs d'Etat soient effectués pour lutter contre la fraude | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de transparence dans les Finances Publiques ▪ Parité de partage de pouvoir selon les recommandations du forum de Bangui |

| | | |
|----------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des fonctionnaires de l'Etat dans la Fonction Publique sans discrimination (Surtout les ressortissants de la Région nord) ▪ Application des recommandations du forum sur la Parité de gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise gérance de l'Etat |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la gestion des employés de la fonction publique (recrutement plus transparent, définition d'objectifs). ▪ Prise en compte des infirmiers secouristes et les maitres parents ▪ Prise en compte des personnels d'appuis <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les mécanismes de contrôle de la dépense ; ▪ Réduire les procédures de dépenses exceptionnelles et utiliser les marchés publics à la place. ▪ Prise en compte des maitres parents ▪ Prise en compte des personnels d'appuis | <p><i>Objectifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître les recettes pour permettre l'investissement et bien gérer les finances publiques et les ressources naturelles ainsi que lutter contre la corruption. |
| 6. BASSE-KOTTO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un comité local de lutte contre la corruption dans toute la préfecture. | |
| 7. OUAKA | - | |
| 8. KEMO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des stratégies de contrôle des dépenses ▪ Utilisation adéquate de ressources issues de l'endettement par le gouvernement | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des biens de la préfecture ▪ Décentralisation de pouvoir de l'Etat <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'impunité- Sanctions ▪ Transparence-traçabilité-un bon suivi de fond de l'Etat dans la préfecture de Nana-Gribizi | <p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement local de la Nana-Gribizi |
| 10. OUHAM | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre la corruption dans l'administration publique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|--------------------|--|---|
| 11. OUHAM PENDE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'accès aux structures bancaires dans la préfecture de l'Ouham Pende ▪ Mettre un comité préfectoral de lutte contre la corruption ▪ Bonne gouvernance | |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rétablir certaines bonnes pratiques telle que : l'impôt de capitation, l'instruction civique dans les écoles ▪ Réduire les dépenses de l'Etat ▪ Définir le modèle de développement économique et faire un plan quinquennal glissant | |
| 13. NANA-MAMBERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser le budget de l'Etat en : <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégrant les services techniques déconcentrés de l'Etat. ○ Associant les finances locales ○ Respectant les carrières Administrative | |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du train de vie de l'Etat ▪ Gestion orthodoxe des deniers publics ▪ Lutter contre la gestion familiale de la chose publique ▪ Mettre en place un mécanisme d'endettement et qui doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée Nationale | |
| 15. MAMBERE KADEÏ | - | ▪ |
| 16. SANGHA-MBAERE | - | ▪ |

Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs

| LES COMPOSANTES | BESOINS ET PRIORITES | OBSERVATIONS |
|-----------------|----------------------|--------------|
|-----------------|----------------------|--------------|

Composante 1 : Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)

| | | |
|-----------------------|---|--|
| <p>1. HAUT-MBOMOU</p> | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisation de l'agriculture ▪ Promotion de la santé animale par des séances de vaccination ▪ Restructuration du secteur de l'Elevage ▪ Création d'une commune d'élevage ; ▪ Mise en valeur des ressources naturelles et du sous-sol minier et minérale <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Variation des semences, mécanisation ▪ Subvention de l'Etat ▪ Encadrement des Techniciens de l'agriculture ▪ Culture de rente : Tabac, piment ▪ Création des sites touristiques ▪ Création des salines Exploitation légale | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la région et le bien-être de la population ▪ Assurer l'autosuffisance alimentaire et en faire une source de revenu ▪ Développer le secteur forêt en vue de développer le tourisme source de devises Sous-sol exploité depuis les indépendances |
| <p>2. MBOMOU</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaider auprès des partenaires pour un appui à l'exploitation de l'uranium de BAKOUMA ▪ Redynamiser la politique des Pôles de développement et l'étendre dans le Mbomou ▪ Introduire de nouvelles cultures d'exportation (Cacao, Hévéa, riziculture...) ▪ Améliorer le circuit commercial ▪ Mécaniser l'agriculture ▪ Améliorer le système de reboisement | |
| <p>3. HAUTE KOTTO</p> | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un système d'approvisionnement en eau de pompage pour culture maraîchère ▪ Améliorer l'accès aux intrants ▪ Augmenter l'effectif des cadres techniques et les équiper ▪ Créer des centres préfectoraux de formation des jeunes dans le domaine agropastoral | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cultiver de grandes superficies ▪ Manque de semences améliorés et d'intrants agricoles de qualité ▪ Insuffisance d'agents et |

| | | |
|-----------|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des structures de microcrédits agricoles dans la préfecture ▪ Développer les cultures de rente (Café, oignon, poivre, sésame, igname, palmeraie) ▪ Recensement agricole des surfaces productions avec la participation des autorités locales ▪ Mieux intégrer les activités des agriculteurs et éleveurs ▪ Respecter les couloirs de transhumance déjà existants ▪ Application du code minier centrafricain ▪ Négociation de l'Etat pour la levée de cet embargo ▪ Constitution des petits exploitants de bois avec permis pour exploitation et reboisement <p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer et développer la culture attelée dans la préfecture ▪ Encourager l'agro-business ▪ Mise en exécution du projet de commune d'élevage de la Haute-Kotto ▪ Lever l'embargo de Kimberley sur la préfecture de la Haute-Kotto ▪ Lutter contre la fraude et les extractions illicites par les expatriés aux frontières ▪ Renforcer la présence et les actions des agents des eaux et forêts et les doter d'équipements adéquats | <p>cadres techniques d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence des crédits agricoles ▪ Insuffisance de diversités de produits rentables ▪ Inexistence de banque de données statistiques de la région ▪ Conflits perpétuels entre agriculteurs et éleveurs ▪ Mines : Non exportation des produits miniers à cause du processus de Kimberley ▪ Forêts : Difficulté des petits exploitants de bois à avoir accès au permis |
| 4. VAKAGA | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de semences adaptées à la préfecture de la VAKAGA <p>Mise à disposition des tracteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de machines à décortiquer le riz ▪ Développer la culture attelée ▪ Suivi et des couloirs de transhumance ▪ Redéploiement et redynamisation de service de STA (Ministère de l'Agriculture) ▪ Construction des routes et aménagement des pistes rurales ▪ Sécuriser les couloirs de transhumance ▪ Construction des pharmacies vétérinaires <p><i>Recommandations :</i></p> | <p><i>Problèmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de semences ▪ Manque de produits et d'équipements agricoles ▪ Absence d'agents de vulgarisation ▪ Difficulté d'écoulement de produits agricoles ▪ Problème d'insécurité et Vol de Bétail |

| | | |
|----------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la culture mécanisée dans la préfecture de la VAKAGA ▪ Redéploiement des services techniques de l'élevage dans la préfecture de la VAKAGA | |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Machine agricole ; ▪ Crédit agricole et élevage ▪ Matérialiser les couloirs de transhumance et les zones du pâturage ▪ Développer la pisciculture ▪ Créer des coopératives minières ▪ Protection des zones protégées <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Machine agricole (tracteurs) ; ▪ Crédit aux agriculteurs et éleveurs ; ▪ Transformation des produits agropastoraux ; ▪ Matérialisation couloires de transhumance et zone de pâturage ; ▪ Développer les piscicultures ; ▪ Développer les cultures d'oignon, sésame et l'apiculture/reboisement/barrage d'eau ; ▪ Créer des coopératives minières/réviser les parcs. | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le développement de la région. |
| 6. BASSE-KOTTO | <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer la culture attelée dans la préfecture de Basse-Kotto ; ▪ Promouvoir la culture de cacaoyer et le poivrier et leur commercialisation ▪ Mettre en place un comité de gestion entre agriculteurs et éleveurs ; ▪ Organiser les marchés autogérés et les marchés à bétail ▪ Introduire les petites unités de transformation (huile de palme, café, sésame, arachide, cacaoyer, paddy...) ▪ Mettre en place un système d'information pour valoriser les potentialités régionales telles que : le barrage de Mobaye (énergie). | |

| | | |
|----------|--|---|
| | <p><u>Elevage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer un plan d'aménagement territorial et participatif avec les acteurs de ressources naturelles ▪ Introduire l'élevage de zébus baoulé <p><u>Forêt</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller au respect du cadre légal de l'exploitation artisanale de bois dans la Basse-Kotto ; ▪ Mettre en place un plan d'aménagement de la berge Oubangui à travers des digues. <p><u>Mine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller au respect du cahier de charge et donner une autonomie aux collectivités locales dans la gestion de ces cahiers de charge ▪ Mettre en place un système d'information pour la valorisation des ressources minières dans la Basse-Kotto ▪ Inventorier les variétés des minerais et industrialiser leur exploitation ▪ Organiser les artisans miniers en coopératives <p><u>Pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventorier les différentes espèces de poisson dans l'Oubangui ▪ Mettre en place un système d'information et de valorisation des potentialités régionales ▪ Mettre en place un comité de gestion des couloirs de transhumance entre Pêcheurs, agriculteur – Eleveurs. | |
| 7. OUAKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modernisation du système cultural (cultures attelées, cultures motorisées) ▪ Orientation des couloirs de transhumance des éleveurs de gros bétails ▪ Mise en place des comités de règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs ▪ Formation et intégration du personnel technique ▪ Sélection de variété de bonnes semences de qualité (maraîchers, viviers, culture | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de culture archaïque ▪ Conflits entre agriculteurs et éleveurs ▪ Difficulté d'avoir les |

| | | |
|---------|---|---|
| | <p>de rentes etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et redynamisation des associations agricoles ▪ Création des microentreprises ▪ Formation et intégration des personnels vétérinaires ▪ Vulgarisation de différentes techniques de santé et production animale ▪ Recruter et former les personnels dans les domaines de l'apiculture et de pisciculture ▪ Mettre en place un comité de gestion de conflits ▪ Créer une industrie de transformation de produits laitiers (fromage, yaourt, beurre, etc. <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Délimitation des terroirs ▪ Distribution des intrants à caractères maraîchers, vivriers ▪ Appui techniques ▪ Relance des cultures : coton, café, cacao ▪ Formation, intégration des vulgarisateurs ▪ Définitions et orientation des microprojets (Petites et moyennes entreprises) dans la Ouaka) ▪ Remettre en activité (Réhabilitation du centre formation Agricole de Grimari) ▪ Mettre en place une clinique vétérinaire (laboratoire doté de tous les kits vétérinaires) ▪ Créer une pharmacie vétérinaire régionale ▪ Garantir tous produits et kits vétérinaires ▪ Réhabiliter la direction régionale Est ▪ Réhabiliter et équiper les abattoirs de la Ouaka ▪ Orienter et définir les grandes lignes de l'industrie animale : stimulation artificielle, élevage ranch ▪ Appuyer la région dans la transformation de produit animal ▪ Mettre en application l'article 134/1960 délimitant les zones d'élevage | <p>semences de bonnes qualités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de suivi technique ▪ Manque d'appui du soutien aux groupements, associations agricoles ▪ Manque d'entreprises de transformation ▪ Manque de crédits agricoles ▪ Manque de personnel technique ▪ Manque de suivi sanitaire épidémiologique dans la région ▪ Manque de vulgarisation du système de production animale : ovins, bovins, caprins, volailles ▪ Abandon du système de production piscicole et apicole ▪ Manque de centre de clinique vétérinaire ▪ Manque d'assainissement |
| 8. KEMO | <i>Agriculture élevage pêche</i> | |

| | | |
|-----------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implanter des unités de transformations et de conservation agricoles telles que : Tomates ; Fruits ; Poisson Frais ▪ Créer un parc local ▪ Créer un abattoir moderne ▪ Créer un centre piscicole, mettre en place la culture mécanisée ▪ Voies d'écoulement des produits d'agriculture <p><u>Domaine Forestière et RN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler la gestion des bois <p><u>Secteur minier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un comité de vigilance | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture cotonnière ▪ Cultures vivrières ▪ Création d'une commune d'élevage ▪ Création d'un couloir de transhumance (avec sécurisation) <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la vulgarisation agricole et les techniques utilisées ▪ Réhabilitation des usines d'égrenage du coton ▪ Forum entre les agriculteurs et les éleveurs | <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement durable |
| 10. OUHAM | <p><u>Agriculture élevage pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implanter des unités de transformations et de conservation agricoles ▪ Mécaniser l'agriculture ▪ Développer les micros crédit ▪ Contrôler la gestion des bois ▪ Faire les études minières pour une meilleure gestion des ressources ▪ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 11. OUHAM PENDE | <p><u>Agriculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils de production chaîne d'attelage, moto culture, produits phyto sanitaire ▪ Banque de crédit agricole ▪ Développer les cultures de rentes (coton, sésame, arachide, niébé) | |

| | | |
|-----------------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Usine transformation et conservation des produits agricoles ▪ Construction des magazines de stockage ▪ Insuffisance des cadres d'encadrement ▪ Fourniture de bureau et outils informatique ▪ Moyen roulant et station météo ▪ Réhabilitation, logement, bureau et clinique vétérinaire <p><u>Elevage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Délimitation des zones d'élevage pour éviter les conflits ▪ Introduction des races améliorées ▪ Pharmacie vétérinaire ▪ Aménagement de courage de transhumance <p><u>Eau-Forêt-Pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la pisciculture, Apiculture et Reboisement ▪ Promotion des foyers améliorés pour éviter la déforestation ▪ Eviter les feux de brousse <p><u>Mines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eviter l'envahissement des zones minières par les étrangers ▪ Installation des bureaux d'achat localement pour éviter les faux ▪ Exploitation des industrielle des mines et leur transformation locale pour éviter le chômage des jeunes | |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les cultures irriguées ▪ Intégrer les activités des agriculteurs et des éleveurs (projet commun) ▪ Elaborer la cartographie forestière ▪ Encourager les nationaux dans la création des industries forestières ▪ Redéfinir les rôles de la brigade minière et contrôler les fraudes ; ▪ Remettre en chantier la cimenterie de BOBASSA ▪ Renouer le dialogue avec le JAPON pour l'exploitation de fer de BOBOUIN ▪ Réhabiliter en urgence l'usine du Jus de fruit de PK 22 en vue d'éviter l'importation et la fuite des capitaux dans les pays limitrophes | |
| 13. NANA- | <u>Route et transport</u> | |

| | | |
|----------------------|---|--|
| MAMBERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la Mer artificielle (Cameroun- Congo-RCA) <p><i>Electricité et Energie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et renforcement des capacités de Production dans les villes de province (16 chefs-lieux de préfectures et 73 sous-préfectures) <p><i>Télécommunication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ RAS | |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager le développement de l'agro-business ▪ Améliorer l'accès aux intrants (semences améliorées, vaccination) ▪ Développer les cultures vivrières (oignon, sésame, manioc, maïs...) ▪ Redynamiser les groupements d'intérêts pastoraux et ruraux ▪ Développer la pêche pour l'utilisation des espèces améliorées (cf. Boali) ▪ Parvenir à l'autosuffisance alimentaire ▪ Appuis techniques aux groupements agricoles ▪ Développer l'agriculture intégrée et mécanisée ▪ Lutter contre la dégradation, la déforestation, l'exploitation artisanale illicite ▪ Doter l'inspection préfectorale des Eaux et forêts en moyens militaires, roulants et en ressources humaines ▪ Vulgariser les textes sur la gouvernance forestière ▪ Soutenir la création et la gestion des forêts communes ou des zones protégées ▪ Vulgariser le code minier ▪ Organiser et appuyer les artisans miniers en coopérative ▪ Doter en moyens humains et matériels la police minière | |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les jeunes diplômés issus des centres de formation dans le domaine de l'Agriculture et de l'Elevage ▪ Relancer les cultures de rente notamment, le cacao, le tabac, le palmier à huile, la pomme de terre, la courge, le haricot rouge, la culture du moringa et l'igname ▪ Introduire la culture attelée et mécanisée ▪ Introduire la chaîne de transformation des produits et sous-produits agricoles (unités de transformation) pour le café, l'huile de palme, cacao et tabac ▪ Construire un grand magasin ou entrepôts de stockage des produits à Berbérati et | |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>dans les villages les plus peuplés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ravitailler la ville et les villages avec des espèces améliorées de bovines, caprins, porcins, ovins et volaille ▪ Développer l'élevage des espèces améliorées de poissons en pisciculture ▪ Implantation d'écho série de pisciculture et volaille ▪ Créer des unités de transformation et production de petit élevage ▪ Introduction de la culture de champignons et de fourragères pour les ruminants ▪ Introduire une chaîne de transformation locale de bois de 2^e et 3^e catégorie, de la pâte à papier au profit de la population ▪ Reboisement à grande échelle des sites menacés par la déforestation ou le déboisement ▪ Doter les associations et groupements constitués de pêcheurs en matériel (filets et autres équipements de pêches) ▪ Encourager l'élevage des escargots. ▪ Construire un comptoir et taillerie de diamant et or ▪ Construire un Centre de formation pour la taillerie de diamant ▪ Développer l'industrialisation du secteur minier ▪ Assurer la transformation sur place de la transformation du diamant et or ▪ Doter les artisans miniers en matériel et équipement de travail ▪ Interdiction formelle aux étrangers d'avoir accès dans les zones minières | |
| 16. SANGHA-MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgarisation de la culture du Cacao ; de la culture attelée et motorisée ▪ Transformation des produits agro-pastoraux ; ▪ Appui à la conservation des produits de pêche. ▪ Révision et respect des cahiers de charge ; ▪ Transformation du bois et ses dérivées (fabrication de pâtes à papier). ▪ Favoriser le marché inter collecteur ▪ Construction de deux locaux : USAF de Nola et le service préfectoral des Mines ▪ Installation de taillerie de diamant dans la Sangha Mbaéré | |
| Composante 2 : Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication) | | |

| | | |
|----------------|--|---|
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgarisation de l'internet dans le Haut Mbomou <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfection de la route nationale n° 2 Bangui-Bangassou-Obo-Bambouti et ouverture des pistes rurales Obo-Djémah-Obo-Bambouti-Djémah-Zémio-Djémah-Dembia. ▪ Construction des ouvrages d'art sur les cours d'eau, Ouara, Chinko, Kerè, Mbokou 1 et 2, Ouara 1 et 2, Ngouangoua ▪ Agrandissement et réfection des aérodromes Ngoulinguili, Mboki Zémio, Djémah et Bambouti | <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Pour assurer le développement la sécurité et la circulation des personnes et des biens</p> |
| 2. MBOMOU | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bitumer l'axe Bangui-Bangassou et Bangui-Soudan ▪ Bitumer les pistes d'atterrissage des Aérodrômes des provinces, ▪ Encourager et créer des agences de voyage et des compagnies aériennes pour l'intérieur du pays ; ▪ Valoriser les chutes d'eau de NGOUGOULOU, LA KOTTO, et la KENGA pour l'électrification de Mbomou ; ▪ Encourager et introduire l'énergie solaire ; ▪ Diversifier les sources d'énergie électrique ▪ Vulgariser le panneau solaire | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement des bacs sur les axes OUADDA et YALINGA dans le court terme ▪ Construction d'un pont sur la Kotto axe YALINGA ▪ Transformer les chutes des rivières KOMBAKI-MOKIA en source d'énergie électrique pour la préfecture ▪ Installation des antennes téléphonie mobile dans les sous-préfectures et communes ▪ Création des cyber-café et des centres d'internet dans chaque sous-préfecture ▪ Créer d'autres antennes de radio communautaire et renforcer les capacités d'émetteur existant. | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport : Mortalité dans les accidents où les personnes et marchandises sont transportées ensemble ▪ Electricité : Manque d'électricité ▪ Communication : Problème de communication dans la |

| | | |
|----------------------|---|--|
| | <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réouverture de la route Nationale N°6 reliant BRIA à AMDAFOCK avec sortie au sortir du SOUDAN ▪ Réglementer les systèmes de transport dissociant les personnes des marchandises ▪ Délocaliser l'aérodrome de BRIA | sous-préfecture de la Haute-Kotto |
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des routes nationales et des pistes rurales dans la préfecture de la VAKAGA ▪ Electrifier toutes les communes de la préfecture de la VAKAGA ▪ Réhabiliter la Radio communautaire et étendre son réseau dans toutes les communes de la VAKAGA ▪ Étendre les réseaux de téléphonie mobile dans toutes les communes de la préfecture de la VAKAGA <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire les routes de l'axe Sibut, Bria, Birao ; l'axe Birao-Amndafock et l'axe Sibut-Ndélé-Tiringoulou-Birao-Amndafock | <p><u>Problèmes :</u></p> <p>Etat de routes défectueux dans la VAKAGA Inexistence de la société d'énergie électrique dans la VAKAGA Réseau de communication quasi-inexistante dans les communes de la VAKAGA</p> |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbaniser la ville de Ndélé ; ▪ Créer des réseaux téléphoniques ; ▪ Construire des routes internationales Ndélé –Tchad et Ndélé-Birao-Soudan. <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire des routes Internationales Ndele Tchad et Ndele-Birao-Soudan ; ▪ Urbaniser la ville de Ndele ; ▪ Construire un barrage aux chutes de Mata Kili (Gouanda) ; ▪ Créer des réseaux téléphoniques ruraux. | <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Pour assurer le développement la sécurité et la circulation des personnes et des biens</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | <p><u>Route et transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter la route nationale n°2 ; ▪ Construire des pistes rurales, réhabiliter les ouvrages d'art en béton dans la | |

| | | |
|-----------------|--|--|
| | <p>Préfecture de la Basse-Kotto ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever les travaux du pont reliant Mobaye à la RDC ; ▪ Réhabiliter l'aérodrome de Mobaye. <p><i>Electricité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer trois (3) turbines du côté centrafricain pour tirer profit du barrage de Mobaye ; ▪ Installer des groupes thermiques pour renforcer l'usine de l'ENERCA de Mobaye ; ▪ Promouvoir l'énergie solaire dans la Basse-Kotto. <p>Télécommunication</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le réseau téléphonique dans la Basse-Kotto ; ▪ Réhabiliter le transport fluvial MOBAYE-BEMA. | |
| 7. OUAKA | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbaniser les villes de la Ouaka ▪ Urbanisation et bitumage des grandes routes reliant les villes de la Ouaka ▪ Remettre le groupe électrogène de Bambari <p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place le service de Cadastre de chaque ville de la Région ▪ Réhabiliter l'Office National de Matériel ▪ Mettre à disposition de l'ONM des matériels de travaux routiers (moyens logistiques) ▪ Etendre le réseau téléphonique ▪ Construire le Barrage de Baïdou | <p><i>Problèmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'urbanisation des villes ▪ Dégradation avancée des routes <p>Manque d'électricité dans les villes de la Ouaka</p> |
| 8. KEMO | -- | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><i>Priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation des routes rurales ▪ ENERCA (électricité) ▪ Nationalisation de la radio Centrafrique | <p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'un centre hydraulique (SOECA/chute Nana- |

| | | |
|-----------------------|--|----------|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eau potable (extension) <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation du camp T.P (travaux publiques) ▪ Mise en place d'un groupe électrogène ▪ Réhabilitation d'un centre thermique | Gribizi) |
| 10. OUHAM | <p><u>Agriculture élevage pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implanter des unités de transformations et de conservation agricoles ▪ Mécaniser l'agriculture ▪ Développer les micros crédit ▪ Contrôler la gestion des bois ▪ Faire les études minières pour une meilleure gestion des ressources | ▪ |
| 11. OUHAM PENDE | <p><u>Electricité/Energie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation des panneaux solaire ▪ Valorisation de l'énergie <p><u>Télécommunication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des réseaux téléphoniques ▪ Installation des antennes télévision, Radio Centrafrique et Communautaire ▪ Installation d'un cyber | |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter les routes nationales, régionales et des pistes rurales ▪ Renégocier la construction de la route TRANS-AFRICAINE (Douala-Bangui – Kinshasa-Mombassa) ▪ Redéfinir le fonctionnement et le financement des fonds d'entretiens routier ▪ Développer le service de transport inter –urbain ▪ Mener une étude de délocalisation de l'aéroport international Bangui M'Poko vers la route de BOALI (lac de Caïman) ▪ Redéfinir le fonctionnement de l'ENERCA ▪ Remettre en chantier l'usine de Boali 3 ▪ Réhabiliter et renforcer les capacités des productions ▪ Electrifier les zones rurales par le développement de l'énergie solaire | |

| | | |
|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la connectivité des zones rurales ▪ Améliorer la connectivité au niveau international ▪ Développer l'internet | |
| 13. NANA-MAMBERE | <p><u>Route et transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un pont reliant Bangui vers Zaïre <p><u>Electricité énergie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'électricité en milieu rural en base d'énergie Solaire ▪ Réhabiliter le centre thermique de Sibut | |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire la route africaine BANGUI-SOUDAN ▪ Rendre navigable le fleuve Oubangui durant toute l'année ▪ Construction des ports modernes ▪ Réhabiliter le port de Mongoumba, Zinga mécanisation des bacs ▪ Créer une compagnie aérienne nationale ▪ Actualiser l'étude de faisabilité pour la création de chemin de fer ▪ Développer des transports fluviaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution de projet de conduite d'électricité de la station Suédoise Gamboula sur Berberati ▪ Rendre exécutoire le projet DIMBOLI et TOUTOUBOU ▪ Implanter des antennes et systèmes de communication de flotte ▪ Assurer le bitume des routes nationales Baoro- Gamboula, Berbérati, Nola, Mbaïki ▪ Créer des pistes viscérales pour l'évacuation des produits champêtres | |
| 16. SANGHA-MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'un pont sur la Sangha sous la forme « Y » sur les rivières Mambéré et Kadéï en traversant l'île en face du service des Impôts ▪ Construction d'un barrage hydro électrique sur la rivière Kadéï (DIMOLI) | |
| Composante 3 : Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des | | |

services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)

| | | |
|----------------|--|---|
| 1. HAUT-MBOMOU | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des petites et moyennes industries et petites et moyennes entreprises <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des centres de formation professionnels ▪ Encourager la promotion du secteur privé | <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour assurer le développement de la communauté ▪ Réduction du taux de chômage et la relance de la croissance économique |
| 2. MBOMOU | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la mise en place des coopératives manières et les former ▪ Créer une banque de développement ▪ Encourager la création des coopératives des jeunes ruraux ▪ | |
| 3. HAUTE KOTTO | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation des succursales bancaires dans la localité ▪ Négocier un système d'échange équitable entre la RCA et le SOUDAN pour l'exportation des produits centrafricains et rentabiliser la ▪ Répertoire et valoriser les sites touristiques existants ▪ Renforcement de la protection du tourisme et de la faune <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relancer les activités du projet « DOLI » | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de structures bancaires dans la Préfecture de la Haute Kotto ▪ Commerce : Problème commercial |

| | | |
|----------------------|--|--|
| 4. VAKAGA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la création des entreprises dans la VAKAGA ▪ Aménager le climat d'affaire au profit des entreprises ▪ Faciliter l'installation de crédits mutuels dans la préfecture de la VAKAGA ▪ Créer des centres de formation professionnelle et des établissements de formations techniques dans les communes de la VAKAGA <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un Grand centre de formation Professionnelle à BIRAO | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence d'entreprises privées dans la VAKAGA ▪ Pression fiscale et lourdeur administrative empêchant les entreprises de s'installer dans la VAKAGA ▪ Absence d'agence de crédits mutuels Absence d'écoles de formations professionnelles |
| 5. BAMINGUI-BANGORON | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des banques commerciales ▪ Doter les commerçants aux crédits ▪ Formations professionnelles. <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des banques commerciales ; ▪ Doter les commerçants aux crédits ; ▪ Créer des centres de formation professionnelle | <p><u>Objectif :</u> Pour le développement de la région.</p> |
| 6. BASSE-KOTTO | <p><u>Service financier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un service bancaire dans la région n°6. ▪ Formation professionnelle et entrepreneuriat ▪ Réhabiliter le centre de formation de la jeunesse pionnière de MOBAYE ; ▪ Etendre le service de l'ACFPE à Mobaye. | |
| 7. OUKA | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les ressortissants locaux pour faire la mise en place des industries locales | <p><u>Problèmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Abandon et manque de |

| | | |
|-----------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des banques ou agences et crédits mutuels dans toutes nos villes et communes de la Ouaka <p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un centre de formation technique et industrielle au niveau de la région dans tous les domaines. ▪ Appuyer avec les matériels adéquats pour la mise en œuvre du projet ▪ Recruter et former des personnels qualifiés pour accompagner les jeunes pour réussir dans leurs projets. ▪ Appuyer les jeunes pour le système de suivi des activités ▪ Collaborer avec les autorités locales ▪ Réhabiliter les vieilles banques, agences ▪ Construire de nouvelles banques ▪ Mettre en place une stratégie de surveillance des agents de banques ou agences | <p>confiance vers les ressortissants locaux</p> <p>Manque de Banques et agences de crédits</p> |
| 8. KEMO | - | |
| 9. NANA-GRIBIZI | <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation professionnelle des jeunes (création des emplois pour les jeunes de Nana-Gribizi) ▪ Caisse d'épargne communautaire ▪ Création des emplois pour les minorités ▪ Financement ▪ Création des usines de transformation <p><u>Besoins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des centres professionnels (ACFPE) ▪ Développer un programme d'entrepreneuriat agricole pour les jeunes (petit crédit, formation à la gestion) ▪ Ouvrir une caisse d'épargne et de crédit ▪ Création des Banques | |
| 10. OUHAM | - | |
| 11. OUHAM PENDE | <p><u>Climat des affaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager le monde d'affaire par installation des succursales des entreprises | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

| | | |
|-----------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Octroie des crédits au P.M.E. <p><u>Formation Professionnelle et Entreprenariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenté des personnes financiers ▪ Création de centre de formation de la JPN | |
| 12. OMBELLA M'POKO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Simplifier les procédures de la création d'une entreprise ▪ Favoriser le dialogue entre partenaire public et privé ▪ Créer un fond de garantie pour les PME-PMI ▪ Freiner la fuite des capitaux ▪ Développer des programmes de formation professionnelle et technique de courte durée pour les jeunes | |
| 13. NANA- MAMBERE | <p><u>Climat des affaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favorisé l'entreprenariat des nationaux <p><u>Service Financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des règles du code-part des services concernés des services concernés (Impôt, Justice, Gendarmerie, Police, Douane, Eaux et forêt). ▪ Créer une Agence de service et Evaluation Autonome et Indépendant accès sur les résultats dans les 16 préfectures | |
| 14. LOBAYE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création des Industries bancaires dans toutes les préfectures | ▪ |
| 15. MAMBERE KADEÏ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allègement des procédures fiscales des entrepreneurs ▪ Renforcement des capacités des entrepreneurs et opérateurs économiques dans les différents secteurs ▪ Créer au moins une ou deux banques pour les crédits de développement ▪ Ouvrir des centres de formations techniques pour les jeunes et surtout les jeunes filles déscolarisées | |
| 16. SANGHA- MBAERE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un Centre de formation professionnelle pour les filles dans la Sangha Mbaéré ; ▪ Renforcement des capacités des femmes dans les domaines ci-après : commerce, | ▪ |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>gestion, connaissance informatique, éducation environnementale, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités des cadres de l'Administration de la Sangha Mbaéré dans les domaines de la conception et d'élaboration des grands projets de développement dans la Sangha Mbaéré ; ▪ Autonomisation de la gestion financière des Préfectures ; <p>Décentralisation des services du Plan et de la Coopération dans la Sangha Mbaéré à l'instar des autres préfectures.</p> | |
|--|---|--|

VI. Observations, recommandations particulières, conclusions

i. Groupe 1 :

La mission s'est déroulée dans de bonnes conditions. La majorité des autorités politico-administratives, et des représentants de la société civile ainsi que ceux du secteur privé ont été rencontrés. Ils se disent prêt à être engagés dans la recherche de solutions durables pour une sortie définitive de la crise.

Les autorités locales, particulièrement les chefs des quartiers rencontrés dans les différentes préfectures lors des ateliers de présentation, ont montré un grand intérêt et enthousiasme pour l'approche participative adoptée par le Gouvernement et ont exprimé leurs engagements et dispositions nécessaires pour accompagner celui-ci dans la mise en œuvre des différentes priorités retenues.

Par ailleurs, pour les prochaines étapes, les acteurs recommandent la mise en place des comités préfectoraux de suivi et de mise en œuvre du nouveau Plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) pour leur permettre de s'engager et de s'approprier ledit plan.

ii. Groupe 3 :

Résultats obtenus :

Un comité de suivi a été mis en place dans chaque localité pour la vulgarisation et le suivi des résultats de cet atelier ainsi que sa mise en œuvre dans les 5 années à venir. Ce comité est composé de :

- 1) Président
- 2) Vice-président ;
- 3) Rapporteur général ;
- 4) Rapporteur adjoint ;
- 5) Trésorier général ;
- 6) Trésorier général adjoint ;
- 7) Commissaire au compte
- 8) Commissaire au compte adjoint ;
- 9) Conseillers (3 à 5) ;
- 10) Chargés de communication ;
- 11) Les membres (les conseillers municipaux et autres entités)

Contraintes majeures et leçons apprises :

La mise en œuvre de ces activités a buté contre plusieurs difficultés majeures, à savoir :

- ❖ L'ignorance de la population des défis et enjeux qui se présentent à eux du fait qu'ils n'ont pas été suffisamment informés après les consultations à la base. Leurs connaissances sont limitées sur la notion de New-Deal, et aussi sur la nouvelle vision du RCPCA ;

- ❖ Le poids de l'ignorance couplé avec les barrières culturelles et administratives locales sont des freins à l'appropriation de New-Deal et les trois piliers provisoires de RCPCA ;
- ❖ L'insécurité dans certaines zones du pays et les problèmes logistiques ne nous ont pas permis de travailler dans le délai fixé ; ainsi, la fin de la mission qui était prévu pour le 05/09/2016, s'est vu se prolonger jusqu'au 20/09/2016.

Il s'en suit que ces fragilités ne permettent pas ou peu de comprendre les objectifs de New-Deal et la nouvelle vision du RCPCA. L'organisation de ces ateliers a permis aux participants de s'approprier du New Deal et de maîtriser le processus de mise en œuvre des RCPCA.

Les principales leçons sont de deux ordres :

- ❖ La programmation des activités doit souvent être totalement refondue et réajustée face aux réalités de terrain. Ceci implique de nouveaux besoins et aussi de nouvelles capacités pour procéder à ces ajustements en cohérence avec les besoins des communautés à la base ;
- ❖ Une dynamique de partenariat volontaire et équitable inter communautés devra être impulsée dans toutes les préfectures en tenant compte des nouvelles politiques publiques en cohérence avec les trois piliers du RCPCA ;

En conséquence, la mise en place de réseaux des parties prenantes, même à effectif réduit mais volontaire, motivé et déterminé, devra constituer un moyen efficace pour une mobilisation et un encadrement au niveau local.

iii. Groupe 4 :

Contraintes :

Les principales contraintes auxquelles la mission a fait face demeurent :

- Le non-respect du calendrier des missions qui a beaucoup joué sur l'organisation des ateliers. Les participants étaient obligés de choisir entre d'autres ateliers prévus ces mêmes jours et le nôtre, compte tenu du calendrier envoyé précédemment ;
- Le contexte sécuritaire dans certaines villes (Mobaye) qui a failli faire échouer la mission ;

iv. Groupe 5 :

Il ressort des travaux en atelier, plusieurs recommandations dont les plus importantes sont :

- La mise en œuvre urgente du processus du DDDR ;
- Révision du décret présidentiel de la mise en place d'un comité consultatif pour prendre en compte les représentants du MLCJ proposés par la base.
- La réfection des axes routiers Sibut – Bambari et Bambari- Bria dans un état de dégradation totale ;
- Application des recommandations du forum sur la Parité de gouvernance (Présidence, Assemblée Nationale, Primature)
- La réhabilitation de l'axe routier Bria-Amdafock qui, selon la population, permet de faire développer les activités commerciales avec le Soudan qui exprime d'énormes

besoins en produits agricoles centrafricains susceptibles d'être transformés en produits manufacturés au Soudan ;

- Application du décret du Président François BOZIZE pour la création d'une université à Birao ;
- La création des centres de formations professionnelles aux petits métiers (maçonnerie, menuiserie etc.) ;
- La réouverture de l'usine cotonnière de Bambari ;
- La réhabilitation de l'École technique d'agriculture de Ngoulinga ;
- L'introduction de la culture de cacaotier dans la Préfecture de la Ouaka ;
- La réparation de trois Bacs immobilisés sur la rivière Kotto à Bria en vue de permettre la circulation routière ;
- La création des zones cynégétiques et touristiques sur certains sites appropriés à Bria ;
- La levée d'embargo sur l'exploitation du diamant dans la Haute-Kotto.

Les leçons apprises sont les suivantes :

- L'existence de cohésion sociale à Bria malgré la présence nuisible d'un groupe armé peulh ;
- La psychose généralisée de la population de Bambari due à la présence des groupes armés sous le commandement de chef de guerre ALI NDARAS ;
- L'adhésion de la population locale en général et de certains groupes armés en particulier au processus du DDRR ;
- Flambée du prix des denrées alimentaires due à la rareté des produits sur le marché et occasionnée par l'insécurité ;
- Circulation massive des billets de banque moisis et ou mutilés à Bria, consécutive à l'embargo sur le diamant.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Les populations des préfectures de la Ouaka, de la Haute-Kotto et la Vakaga ont compris la pertinence de la stratégie du RCPCA et se sont appropriés du processus d'élaboration. Aussi, ces populations ont participé par des contributions supplémentaires tout en adhérant totalement aux priorités provisoires élaborées au niveau central.

VII. Photos des consultations

Ci-dessous se trouve une sélection de photos prises lors des consultations dans quelques-unes des préfectures.

| |
|--|
| Préfecture de la Haute Kotto – Bria |
|--|



Une partie des participants



Travaux de groupe

Préfecture de la Vakaga – Birao



Une partie des participants



Une partie de l'équipe de consultations avec des groupes de femmes (OFCA, Femmes musulmanes, veuves déplacées internes) de Birao

Préfecture de la Ouaka – Bambari



Travaux de groupe



Travaux de groupe

Préfecture de l'Ombella M'Poko – Bambari



Une partie des participants

Préfecture de la Mambere-Kadeï – Berberati



Cérémonie d'ouverture en présence des autorités



Travaux de groupe

Préfecture de la Sangha Mbaéré – Nola



Une partie des participants

